

# **Perspectives des migrations internationales**

SOPEMI 2010



# ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

L'OCDE est un forum unique en son genre où les gouvernements œuvrent ensemble pour relever les défis économiques, sociaux et environnementaux que pose la mondialisation. L'OCDE est aussi à l'avant-garde des efforts entrepris pour comprendre les évolutions du monde actuel et les préoccupations qu'elles font naître. Elle aide les gouvernements à faire face à des situations nouvelles en examinant des thèmes tels que le gouvernement d'entreprise, l'économie de l'information et les défis posés par le vieillissement de la population. L'Organisation offre aux gouvernements un cadre leur permettant de comparer leurs expériences en matière de politiques, de chercher des réponses à des problèmes communs, d'identifier les bonnes pratiques et de travailler à la coordination des politiques nationales et internationales.

Les pays membres de l'OCDE sont : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Chili, la Corée, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, le Mexique, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République slovaque, la République tchèque, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse et la Turquie. La Commission des Communautés européennes participe aux travaux de l'OCDE.

Les Éditions de l'OCDE assurent une large diffusion aux travaux de l'Organisation. Ces derniers comprennent les résultats de l'activité de collecte de statistiques, les travaux de recherche menés sur des questions économiques, sociales et environnementales, ainsi que les conventions, les principes directeurs et les modèles développés par les pays membres.

*Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les interprétations exprimées ne reflètent pas nécessairement les vues de l'OCDE ou des gouvernements de ses pays membres.*

ISBN 978-92-64-08603-6 (imprimé)  
ISBN 978-92-64-08605-0 (PDF)

Publié en anglais : *International Migration Outlook: SOPEMI 2010*

**Crédits photo :** Couverture :

À gauche : © Skip Nall/ Photodisc/GettyImages, © DR/GettyImages

Au milieu : © Stockbyte/GettyImages, © Stockbyte/GettyImages

À droite : © Thomas Barwick/ Digital Vision/GettyImages, © Ryan McVay/ Photodisc/GettyImages, © Digital Vision/ Photodisc/GettyImages.

Les corrigenda des publications de l'OCDE sont disponibles sur : [www.oecd.org/editions/corrigenda](http://www.oecd.org/editions/corrigenda).

© OCDE 2010

---

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org). Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) [info@copyright.com](mailto:info@copyright.com) ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) [contact@cfcopies.com](mailto:contact@cfcopies.com).

---

## Avant-propos

Cette publication est la trente-quatrième édition du rapport annuel du Système d'observation permanente des migrations internationales (SOPEMI).

Elle comprend cinq parties et une annexe statistique. La partie I est divisée en deux sections. La première présente un panorama des tendances récentes des flux migratoires, temporaires et permanents. Elle traite également de la croissance de la population dans les pays connaissant un déclin démographique. Les migrations contribuent déjà à 60 % de la croissance de la population dans les pays de l'OCDE pris dans leur ensemble et à plus de 85 % dans les pays d'Europe du Sud, l'Autriche et la République tchèque. Une attention particulière est accordée à l'impact de la crise économique sur les changements intervenus dans les flux migratoires. Les mouvements d'étudiants internationaux sont décrits (le nombre d'étudiants étrangers dans le cycle supérieur a plus que doublé dans la zone OCDE entre 2000 et 2007). Une première tentative de calcul de la part des étudiants qui obtiennent un changement de statut parmi ceux qui n'ont pas renouvelé leur titre de séjour étudiant montre que ce taux varie entre 15 et 35 % en 2007.

La seconde section de la partie I apporte un éclairage sur les changements majeurs intervenus dans les politiques migratoires. Elle aborde plus spécialement l'importance croissante des systèmes de recrutement de travailleurs en fonction des besoins du marché et à partir de l'étranger, ainsi que les systèmes à points dans la sélection des immigrés susceptibles de réussir leur insertion sur le marché du travail. Les développements récents concernant les politiques d'intégration, de résidence et de citoyenneté sont également présentés.

La partie II contient une analyse approfondie de l'impact de la crise économique sur la situation de l'emploi des immigrés et constitue un suivi de l'édition spéciale de 2009 de Perspectives des migrations internationales, qui mettait l'accent sur cette crise. L'impact nettement plus marqué de celle-ci sur les immigrés fait l'objet d'une attention particulière, en considérant notamment la concentration de ces derniers dans certains secteurs ou activités économiques, et les différences liées au genre.

Les parties III et IV concernent des sujets d'actualité. La première traite de l'opinion publique et des migrations. Elle dresse un inventaire des récentes enquêtes d'opinion, des déterminants individuels et du rôle des principaux acteurs, comme les partenaires sociaux et les médias. Le second thème spécial porte sur les déterminants de l'acquisition de la nationalité et l'impact des naturalisations sur les performances sur le marché du travail.

La partie V présente des notes par pays et des statistiques sur l'évolution des mouvements et des politiques migratoires dans les pays de l'OCDE ces dernières années. L'annexe statistique, enfin, contient des données statistiques sur les flux migratoires, les populations étrangères et nées à l'étranger, les naturalisations et les travailleurs immigrés.

## Ce livre contient des...



En bas à droite des tableaux ou graphiques de cet ouvrage, vous trouverez des *StatLinks*. Pour télécharger le fichier Excel® correspondant, il vous suffit de retranscrire dans votre navigateur Internet le lien commençant par : <http://dx.doi.org>.

Si vous lisez la version PDF de l'ouvrage, et que votre ordinateur est connecté à Internet, il vous suffit de cliquer sur le lien.

Les *StatLinks* sont de plus en plus répandus dans les publications de l'OCDE.

## Table des matières

<b>Éditorial : Les immigrants doivent avoir leur place dans le train de la reprise</b> . . . . .	17
<b>Introduction</b> . . . . .	21

### Partie I

#### TENDANCES RÉCENTES DES MIGRATIONS INTERNATIONALES

A. Flux récents, évolution démographique et migrations . . . . .	30
1. Introduction . . . . .	30
2. Flux migratoires internationaux courant 2008 . . . . .	31
3. Flux d'immigration par catégorie d'entrée . . . . .	34
4. Migration temporaire de travailleurs . . . . .	35
5. Flux migratoires internationaux et crise économique . . . . .	37
6. Continents, régions et pays d'origine des immigrants . . . . .	38
7. Demandeurs d'asile . . . . .	45
8. Étudiants internationaux . . . . .	46
9. Évolution démographique des pays de l'OCDE et migrations internationales . . . . .	51
B. L'évolution des politiques migratoires dans les pays de l'OCDE . . . . .	61
1. Introduction . . . . .	61
2. Politiques migratoires liées au travail . . . . .	61
3. Étudiants internationaux . . . . .	71
4. Politiques humanitaires . . . . .	73
5. Procédures et structure administratives générales . . . . .	75
6. Application et contrôle aux frontières . . . . .	78
7. Accords internationaux . . . . .	82
8. Politiques d'intégration . . . . .	83
9. Politiques migratoires des pays de l'OCDE . . . . .	89
Notes . . . . .	91
Références . . . . .	93

### Partie II

#### LES MIGRANTS SUR LES MARCHÉS DU TRAVAIL DE LA ZONE OCDE PENDANT LA CRISE

1. Brève analyse de la dynamique de l'emploi des personnes nées à l'étranger dans les pays de l'OCDE pendant la crise . . . . .	98
2. En quoi les différents groupes de migrants sont-ils touchés par la détérioration du marché de l'emploi? . . . . .	105
3. Quels sont les principaux facteurs déterminants pour expliquer les récents résultats des immigrants sur le marché du travail? . . . . .	110
4. Aider les immigrants pendant et après la crise . . . . .	115

Notes . . . . .	117
Références . . . . .	118
<i>Annexe II.A1.1.</i> Taux d'emploi et de chômage trimestriels (15-64 ans) selon le lieu de naissance et le sexe dans quelques pays de l'OCDE, 2007-2009 . . . . .	120
<i>Annexe II.A1.2a.</i> Dix principaux secteurs où l'emploi immigré et autochtone a le plus fortement évolué entre les trois premiers trimestres 2008 et 2009 dans les pays européens . . . . .	126
<i>Annexe II.A1.2b.</i> Dix principaux secteurs où l'emploi immigré et autochtone a le plus fortement évolué entre 2007 et 2009 aux États-Unis . . . . .	127

## Partie III

**OPINIONS PUBLIQUES ET IMMIGRATION : ATTITUDES INDIVIDUELLES,  
GROUPES D'INTÉRÊT ET MÉDIAS**

Résumé . . . . .	130
Introduction . . . . .	130
1. Opinion publique sur l'immigration et systèmes migratoires . . . . .	132
2. Les déterminants des préférences en matière d'immigration . . . . .	138
3. L'influence des groupes organisés sur la formation de la politique migratoire . . . . .	152
4. Rôle des médias et poids des croyances dans la formation de l'opinion publique . . . . .	157
Conclusion . . . . .	162
Notes . . . . .	163
Références . . . . .	165
<i>Annex III.A1.</i> Présentation des enquêtes . . . . .	169
<i>Annex III.A2.</i> Déterminants des croyances sur l'impact de l'immigration et préférences en matière de politique migratoire à partir de l'enquête World Value Survey (WVS) . . . . .	173

## Partie IV

**NATURALISATION ET INTÉGRATION DES IMMIGRÉS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL**

Principaux résultats . . . . .	176
Introduction . . . . .	177
1. Naturalisation des immigrés : aperçu général de la situation dans plusieurs pays de l'OCDE . . . . .	179
2. Résultats des immigrés naturalisés et non naturalisés sur le marché du travail . . . . .	185
3. Impact de la naturalisation sur les résultats des immigrés sur le marché du travail . . . . .	195
Conclusions . . . . .	198
Notes . . . . .	200
Références . . . . .	202
Annexe méthodologique . . . . .	204

## Partie V

**RÉCENTS DÉVELOPPEMENTS DES MOUVEMENTS  
ET DES POLITIQUES MIGRATOIRES**

(NOTES PAR PAYS)

Allemagne .....	210	Japon .....	242
Australie .....	212	Lituanie .....	244
Autriche .....	214	Luxembourg .....	246
Belgique .....	216	Mexique .....	248
Bulgarie .....	218	Norvège .....	250
Canada .....	220	Nouvelle-Zélande .....	252
Corée .....	222	Pays-Bas .....	254
Danemark .....	224	Pologne .....	256
Espagne .....	226	Portugal .....	258
États-Unis .....	228	République slovaque .....	260
Finlande .....	230	République tchèque .....	262
France .....	232	Roumanie .....	264
Grèce .....	234	Royaume-Uni .....	266
Hongrie .....	236	Suède .....	268
Irlande .....	238	Suisse .....	270
Italie .....	240	Turquie .....	272

**ANNEXE STATISTIQUE**

Introduction .....	277
Remarques générales s'appliquant aux tableaux .....	278
Entrées et sorties de personnes étrangères .....	279
Entrées de demandeurs d'asile .....	302
Effectifs de personnes étrangères ou nées à l'étranger .....	319
Acquisitions de la nationalité .....	352
Entrées de travailleurs étrangers .....	368
Effectifs de travailleurs étrangers ou nés à l'étranger .....	373
<b>Liste des correspondants du Système d'observation permanente des migrations (SOPEMI) .....</b>	<b>379</b>
<b>Liste des membres du secrétariat de l'OCDE impliqués dans la préparation de ce rapport .....</b>	<b>381</b>

## Liste des graphiques, tableaux et encadrés

### Partie I

#### TENDANCES RÉCENTES DES MIGRATIONS INTERNATIONALES

##### Graphiques

I.1.	Cohortes entrant (20-24) et sortant (60-64) de la population d'âge actif, taille observée et projetée dans les pays de l'OCDE, 2000-2030 . . . . .	30
I.2.	Migration de type permanent par catégorie d'entrée, 2008 . . . . .	35
I.3.	20 principaux pays d'origine des flux d'entrée dans les pays de l'OCDE, 1997-2008 . . . . .	42
I.4.	Évolution des flux d'immigration par pays d'origine dans les pays de l'OCDE, 1997-2007 et 2008. . . . .	43
I.5.	Contribution de l'accroissement naturel et du solde migratoire à la croissance annuelle moyenne de la population, 2002-2006. . . . .	52
I.6.	Immigration de type permanent en proportion de la taille moyenne d'une cohorte 20-24, 2004-2007 . . . . .	54
I.7.	Distribution des composantes de la croissance de l'emploi, 2005-2008, dans quelques pays de l'OCDE . . . . .	55
I.8.	Évolution des taux de dépendance sur la période 2000-2030, dans les pays de l'OCDE . . . . .	59

##### Tableaux

I.1.	Flux d'entrées d'étrangers, 2003-2008 . . . . .	32
I.2.	Entrées de travailleurs temporaires dans les pays de l'OCDE, 2003-2008. . . . .	36
I.3.	Répartition des entrées d'étrangers, par région d'origine et par région de destination, 2008 . . . . .	39
I.4.	Entrées d'étrangers dans la zone OCDE par groupe de revenus et région d'origine, 2008 . . . . .	40
I.5.	Évolution des entrées d'étrangers dans la zone OCDE, 1995-2008. . . . .	42
I.6.	Flux de demandeurs d'asile dans les pays de l'OCDE, niveaux, évolution, et principaux pays d'origine, 2007-2008. . . . .	46
I.7.	Étudiants en mobilité internationale et étudiants étrangers dans l'enseignement tertiaire en 2007 et évolution depuis 2000. . . . .	48
I.8.	Changements de statut des étudiants en mobilité internationale et taux de rétention dans quelques pays de l'OCDE, 2007 . . . . .	51
I.9.	Croissance observée (2000-2010) et projetée (2010-2020) de la population en âge de travailler (20-64) à des niveaux de migration définis. . . . .	57
I.10.	Points attribués dans différents systèmes de recrutement, dans quelques pays de l'OCDE, 2010. . . . .	67

##### Encadrés

I.1.	Statistiques standardisées des flux d'immigration permanente . . . . .	32
I.2.	Classement des pays d'origine par niveau de revenu national . . . . .	41
I.3.	Définition de la notion « d'étudiants en mobilité internationale » . . . . .	49
I.4.	Évolution des systèmes à points concernant la migration de travail qualifié dans les pays de l'OCDE . . . . .	66



## Partie II

**LES MIGRANTS SUR LES MARCHÉS DU TRAVAIL DE LA ZONE OCDE PENDANT LA CRISE****Graphiques**

II.1.	Taux de chômage harmonisés, 2007-2009 . . . . .	97
II.2.	Évolution de l'emploi selon le lieu de naissance au cours de la récente crise économique dans quelques pays de l'OCDE . . . . .	100
II.3.	Évolution des taux d'emploi et de chômage selon le lieu de naissance, 2008-2009 . . . . .	102
II.4.	Contribution de divers facteurs à l'évolution de l'emploi selon le lieu de naissance, entre 2008 et 2009 . . . . .	104
II.5.	Évolution des taux d'emploi selon le lieu de naissance et l'âge dans quelques pays de l'OCDE, 2008-2009 . . . . .	107
II.6.	Évolution des taux de chômage selon le lieu de naissance et le niveau d'éducation dans quelques pays de l'OCDE, 2008-2009 . . . . .	108
II.7a.	Taux de chômage et d'inactivité des personnes nées à l'étranger par région d'origine, UE15, 2008-2009 . . . . .	109
II.7b.	Taux de chômage en Espagne par région d'origine, 2007-2009 . . . . .	109
II.7c.	Taux de chômage au Royaume-Uni par région d'origine, 2007-2009 . . . . .	109
II.7d.	Taux de chômage aux États-Unis par région d'origine, 2007-2009 . . . . .	109
II.8.	Évolution réelle et attendue de l'emploi immigré dans quelques pays de l'OCDE entre 2008 et 2009 . . . . .	112
II.9.	Croissance de l'emploi à temps partiel selon le lieu de naissance dans quelques pays de l'OCDE, 2008-2009 . . . . .	114

**Tableaux**

II.1.	Taux de chômage et entrées de travailleurs étrangers dans quelques pays européens membres de l'OCDE lors du second choc pétrolier . . . . .	98
II.2.	Part de différents types d'emploi dans l'emploi total selon le lieu de naissance (15-64 ans), 2008. . . . .	114

**Annexe**

II.A1.1.	Taux d'emploi et de chômage trimestriels (15-64 ans) selon le lieu de naissance et le sexe dans quelques pays de l'OCDE, 2007-2009 . . . . .	120
II.A1.2a.	Dix principaux secteurs où l'emploi immigré et autochtone a le plus fortement évolué entre les trois premiers trimestres 2008 et 2009 dans les pays européens .	126
II.A1.2b.	Dix principaux secteurs où l'emploi immigré et autochtone a le plus fortement évolué entre 2007 et 2009 aux États-Unis . . . . .	127

**Encadré**

II.1.	Impact de la crise économique sur les travailleurs immigrés au Japon – Réponse des pouvoirs publics. . . . .	116
-------	--	-----

## Partie III

**OPINIONS PUBLIQUES ET IMMIGRATION :  
ATTITUDES INDIVIDUELLES, GROUPES D'INTÉRÊT ET MÉDIAS**

**Graphiques**

III.1.	Proportion de répondants souhaitant une augmentation, un maintien ou une réduction de l'immigration dans leur pays, 2003 . . . . .	133
III.2.	Opinions favorables à un accroissement de l'immigration et évolution de la proportion d'immigrés dans la population dans certains pays de l'OCDE, 1995-2003. . . . .	134
III.3.	Opinions moyennes envers les immigrés et envers les réfugiés, 1995 . . . . .	135
III.4.	Opinions sur l'importance de différents critères de sélection pour l'immigration, 2002 . . . . .	136
III.5.	Opinions sur l'impact des immigrés sur l'économie et solde d'opinions favorables à l'immigration dans certains pays de l'OCDE, 2003. . . . .	136
III.6.	Relation entre taux de chômage et croyances en un impact économique positif de l'immigration . . . . .	138
III.7.	Impact perçu de l'immigration sur l'économie et la vie culturelle, 2008 . . . . .	141

*Annexe*

III.A1.1.	Proportion de non-réponses aux questions portant sur l'évolution souhaitée des flux d'immigration. . . . .	172
-----------	--	-----

**Tableaux**

III.1.	Déterminants des croyances sur l'impact de l'immigration et préférences en matière de politique migratoire, enquêtes ESS, 2002-2008 . . . . .	143
III.2.	Déterminants des croyances sur l'impact de l'immigration et préférences en matière de politique migratoire, enquêtes ISSP, 2003 . . . . .	144
III.3.	Déterminants des croyances sur l'impact de l'immigration et préférences en matière de politique migratoire, analyse par pays . . . . .	145
III.4.	Différences internationales d'opinion sur les conditions d'accès des immigrés aux mêmes droits et services sociaux que les citoyens déjà présents dans le pays, 2008. . . . .	150
III.5.	Déterminants individuels des opinions quant à l'accès aux droits sociaux pour les immigrés, enquête ESS 2008. . . . .	151

*Annexes*

III.A1.1.	Pays européens inclus dans les analyses basées sur les enquêtes European Social Survey . . . . .	169
III.A1.2.	Pays inclus dans les analyses basées sur les enquêtes World Value Survey . . . . .	170
III.A1.3.	Pays inclus dans les analyses basées sur l'enquête International Social Survey Programme, 2003 . . . . .	170
III.A2.1.	Déterminants des croyances sur l'impact de l'immigration et préférences en matière de politique migratoire, enquêtes WVS, 1995-2008 . . . . .	174

## Partie IV

**NATURALISATION ET INTÉGRATION DES IMMIGRÉS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL****Graphiques**

IV.1.	Part de la population née à l'étranger qui possède la nationalité du pays d'accueil, par sexe, dans quelques pays de l'OCDE, autour de 2007 . . . . .	180
IV.2.	Taux d'emploi des immigrés par statut de citoyenneté, autour de 2007 . . . . .	186
IV.3.	Part du secteur public dans l'emploi total, immigrés naturalisés et non naturalisés en proportion de la part du secteur public pour les personnes nées dans le pays, autour de 2007 . . . . .	193

**Tableaux**

IV.1.	Taux de naturalisation (%) par origine, autour de 2007 . . . . .	181
IV.2.	Part de la population née à l'étranger qui possède la nationalité du pays d'accueil, 1999/2000 et 2007/2008, par région d'origine, dans quelques pays européens membres de l'OCDE . . . . .	182
IV.3.	Part des immigrés à faible et haut niveau d'éducation, par statut de citoyenneté et par origine, autour de 2007 . . . . .	185
IV.4.	Estimation de l'augmentation de la probabilité d'être employé qui est associée à la naturalisation, autour de 2007 . . . . .	188
IV.5.	Répartition des immigrés employés par niveau de profession, par sexe et par statut de citoyenneté, autour de 2007 . . . . .	189
IV.6.	Estimation de l'augmentation de la probabilité d'occuper un emploi hautement qualifié associée à la naturalisation (en points de pourcentage), autour de 2007 . . . . .	190
IV.7.	Estimation de l'augmentation du salaire associée à la naturalisation en France et en Allemagne, par origine, autour de 2006 . . . . .	192
IV.8.	Estimation de l'augmentation de la probabilité d'être employé dans le secteur public associée à la naturalisation, autour de 2007 . . . . .	194

*Annexe*

IV.A1.1.	Taux d'emploi des hommes immigrés, par statut de citoyenneté et région d'origine, autour de 2007 . . . . .	205
IV.A1.2.	Taux d'emploi des femmes immigrées, par statut de citoyenneté et origine, autour de 2007 . . . . .	206
IV.A1.3.	Études longitudinales de l'impact de la naturalisation sur les résultats des immigrés en matière d'emploi . . . . .	207

**Encadré**

IV.1.	La double nationalité . . . . .	183
-------	---------------------------------	-----

## Partie V

**RÉCENTS DÉVELOPPEMENTS DES MOUVEMENTS ET DES POLITIQUES MIGRATOIRES**

Allemagne :	Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants . . . . .	211
Australie :	Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants . . . . .	213
Autriche :	Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants . . . . .	215
Belgique :	Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants . . . . .	217
Bulgarie :	Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants . . . . .	219
Canada :	Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants . . . . .	221
Corée :	Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants . . . . .	223
Danemark :	Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants . . . . .	225
Espagne :	Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants . . . . .	227
États-Unis :	Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants . . . . .	229
Finlande :	Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants . . . . .	231
France :	Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants . . . . .	233
Grèce :	Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants . . . . .	235
Hongrie :	Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants . . . . .	237
Irlande :	Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants . . . . .	239
Italie :	Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants . . . . .	241
Japon :	Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants . . . . .	243
Lituanie :	Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants . . . . .	245
Luxembourg :	Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants . . . . .	247
Mexique :	Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants . . . . .	249
Norvège :	Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants . . . . .	251
Nouvelle-Zélande :	Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants . . . . .	253
Pays-Bas :	Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants . . . . .	255
Pologne :	Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants . . . . .	257
Portugal :	Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants . . . . .	259
République slovaque :	Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants . . . . .	261
République tchèque :	Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants . . . . .	263
Roumanie :	Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants . . . . .	265
Royaume-Uni :	Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants . . . . .	267
Suède :	Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants . . . . .	269
Suisse :	Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants . . . . .	271
Turquie :	Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants . . . . .	273

## ANNEXE STATISTIQUE

<b>Entrées et sorties de personnes étrangères</b> .....	279
A.1.1. Entrées de personnes étrangères dans les pays de l'OCDE .....	281
A.1.2. Sorties de personnes étrangères des pays de l'OCDE .....	282
B.1.1. Australie .....	283
B.1.1. Autriche .....	283
B.1.1. Belgique .....	284
B.1.1. Canada .....	284
B.1.1. Suisse .....	285
B.1.1. République tchèque .....	285
B.1.1. Allemagne .....	286
B.1.1. Danemark .....	286
B.1.1. Espagne .....	287
B.1.1. Finlande .....	287
B.1.1. France .....	288
B.1.1. Royaume-Uni .....	289
B.1.1. Hongrie .....	290
B.1.1. Irlande .....	290
B.1.1. Italie .....	291
B.1.1. Japon .....	291
B.1.1. Corée .....	292
B.1.1. Luxembourg .....	292
B.1.1. Mexique .....	293
B.1.1. Pays-Bas .....	293
B.1.1. Norvège .....	294
B.1.1. Nouvelle-Zélande .....	294
B.1.1. Pologne .....	295
B.1.1. Portugal .....	295
B.1.1. République slovaque .....	296
B.1.1. Suède .....	296
B.1.1. Turquie .....	297
B.1.1. États-Unis .....	297
Notes relatives aux tableaux A.1.1., A.1.2. et B.1.1. Mouvements migratoires dans quelques pays de l'OCDE .....	298
<b>Entrées de demandeurs d'asile</b> .....	302
A.1.3. Entrées de demandeurs d'asile dans les pays de l'OCDE .....	303
B.1.3. Australie .....	304
B.1.3. Autriche .....	304
B.1.3. Belgique .....	305
B.1.3. Canada .....	305
B.1.3. Suisse .....	306
B.1.3. République tchèque .....	306
B.1.3. Danemark .....	307
B.1.3. Allemagne .....	307
B.1.3. Espagne .....	308
B.1.3. Finlande .....	308
B.1.3. France .....	309
B.1.3. Royaume-Uni .....	309
B.1.3. Grèce .....	310
B.1.3. Hongrie .....	310
B.1.3. Irlande .....	311
B.1.3. Italie .....	311
B.1.3. Japon .....	312
B.1.3. Corée .....	312
B.1.3. Luxembourg .....	313
B.1.3. Pays-Bas .....	313
B.1.3. Norvège .....	314
B.1.3. Nouvelle-Zélande .....	314
B.1.3. Pologne .....	315
B.1.3. Portugal .....	315
B.1.3. République slovaque .....	316
B.1.3. Suède .....	316
B.1.3. Turquie .....	317
B.1.3. États-Unis .....	317
Métadonnées relatives aux tableaux A.1.3 et B.1.3. Flux de demandeurs d'asile .....	318
<b>Effectifs de personnes étrangères ou nées à l'étranger</b> .....	319
A.1.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger dans les pays de l'OCDE .....	321
B.1.4. Australie .....	322
B.1.4. Autriche .....	322
B.1.4. Belgique .....	323
B.1.4. Canada .....	323
B.1.4. Suisse .....	324
B.1.4. Danemark .....	324
B.1.4. Espagne .....	325
B.1.4. Finlande .....	325

B.1.4. France .....	326	B.1.4. Norvège.....	330
B.1.4. Royaume-Uni.....	326	B.1.4. Nouvelle-Zélande .....	330
B.1.4. Grèce .....	327	B.1.4. Pologne .....	331
B.1.4. Hongrie .....	327	B.1.4. Portugal.....	331
B.1.4. Irlande.....	328	B.1.4. République slovaque.....	332
B.1.4. Luxembourg.....	328	B.1.4. Suède.....	332
B.1.4. Mexique .....	329	B.1.4. Turquie .....	333
B.1.4. Pays-Bas .....	329	B.1.4. États-Unis .....	333
Métadonnées relatives aux tableaux A.1.4 et B.1.4 Population née à l'étranger .....	334		
A.1.5. Effectifs de personnes étrangères dans les pays de l'OCDE .....	336		
B.1.5. Autriche .....	337	B.1.5. Irlande.....	343
B.1.5. Belgique .....	337	B.1.5. Italie.....	343
B.1.5. Suisse .....	338	B.1.5. Japon .....	344
B.1.5. République tchèque .....	338	B.1.5. Corée .....	344
B.1.5. Allemagne .....	339	B.1.5. Luxembourg.....	345
B.1.5. Danemark.....	339	B.1.5. Pays-Bas .....	345
B.1.5. Espagne.....	340	B.1.5. Norvège.....	346
B.1.5. Finlande .....	340	B.1.5. Pologne .....	346
B.1.5. France .....	341	B.1.5. Portugal.....	347
B.1.5. Royaume-Uni.....	341	B.1.5. République slovaque.....	347
B.1.5. Grèce .....	342	B.1.5. Suède.....	348
B.1.5. Hongrie .....	342	B.1.5. Turquie .....	348
Notes relatives aux tableaux A.1.5 et B.1.5. Population étrangère .....	349		
<b>Acquisitions de la nationalité.....</b>	<b>352</b>		
A.1.6. Acquisitions de la nationalité dans les pays de l'OCDE.....	353		
B.1.6. Australie .....	354	B.1.6. Italie.....	360
B.1.6. Autriche .....	354	B.1.6. Japon .....	361
B.1.6. Belgique .....	355	B.1.6. Corée .....	361
B.1.6. Canada .....	355	B.1.6. Luxembourg.....	362
B.1.6. Suisse .....	356	B.1.6. Pays-Bas .....	362
B.1.6. République tchèque .....	356	B.1.6. Norvège.....	363
B.1.6. Allemagne .....	357	B.1.6. Nouvelle-Zélande .....	363
B.1.6. Danemark.....	357	B.1.6. Pologne .....	364
B.1.6. Espagne.....	358	B.1.6. Portugal.....	364
B.1.6. Finlande .....	358	B.1.6. République slovaque.....	365
B.1.6. France .....	359	B.1.6. Suède.....	365
B.1.6. Hongrie.....	359	B.1.6. Turquie .....	366
B.1.6. Irlande.....	360	B.1.6. États-Unis .....	366
Notes relatives aux tableaux A.1.6 et B.1.6. Acquisitions de la nationalité dans quelques pays de l'OCDE .....	367		
<b>Entrées de travailleurs étrangers .....</b>	<b>368</b>		
A.2.1. Entrées de travailleurs étrangers dans quelques pays de l'OCDE.....	369		
Notes relatives au tableau A.2.1. Entrées de travailleurs étrangers .....	370		

---

<b>Effectifs de travailleurs étrangers ou nés à l'étranger</b> .....	373
A.2.2. Population active née à l'étranger dans les pays de l'OCDE.....	374
Notes relatives au tableau A.2.2. Population active née à l'étranger.....	375
A.2.3. Population active étrangère dans les pays de l'OCDE.....	376
Notes relatives au tableau A2.3. Population active étrangère.....	377





*Éditorial :*

**Les immigrants doivent avoir leur place  
dans le train de la reprise**

La récente récession a entraîné une baisse des flux migratoires, principalement ceux répondant à une demande de main-d'œuvre. Les flux n'ont pas cessé pour autant car les migrations familiales et à caractère humanitaire sont moins sensibles aux changements intervenus sur le marché du travail. Il existe aussi des besoins structurels en main-d'œuvre et il faut également tenir compte des tendances démographiques. La dégradation de la situation de l'emploi occulte pour l'instant le vieillissement des populations qui se profile et commence à se traduire dans plusieurs pays par une diminution de la population en âge de travailler.

La crise a aussi eu pour effet de pousser de nombreux immigrés hors du marché du travail, et ce de manière plus forte que pour les travailleurs nés dans le pays. Beaucoup de ces immigrés venaient d'arriver. Par le passé, le chemin du retour à l'emploi a toujours été long pour les immigrés. Avec les pertes d'emplois engendrées par la crise, il est probable que cette situation perdure. En outre, dans plusieurs pays de l'OCDE, même pendant les périodes plus fastes, l'intégration des immigrés et de leurs enfants sur le marché du travail n'a pas toujours été à la hauteur des attentes.

La situation actuelle des immigrés et plus particulièrement des jeunes est vraiment difficile. C'est parmi les jeunes immigrés que la baisse de l'emploi est la plus marquée, notamment dans les pays les plus touchés par la crise. Il est fort à craindre que cette situation entraînera des effets négatifs à long terme sur leur intégration.

Il est important de souligner que les immigrés ont apporté leur contribution à l'économie nationale en période de croissance et donc de ne pas les considérer comme un fardeau quand la situation économique se dégrade. Les immigrés qui sont au chômage doivent avoir les mêmes chances que les chômeurs autochtones d'accroître leurs qualifications et d'intégrer les rangs de ceux qui bénéficieront de la reprise de l'emploi. L'accès à l'emploi est la meilleure assurance contre l'exclusion sociale et la marginalisation des immigrés et de leurs enfants. Il contribue à leur intégration, à une plus grande cohésion sociale et à atténuer les inquiétudes de l'opinion publique envers l'immigration.

Sans aucun doute, une augmentation des migrations à des fins d'emploi s'avèrera indispensable à l'avenir dans de nombreux pays de l'OCDE avec la consolidation de la reprise et l'absorption des réserves de main-d'œuvre non utilisée. Plusieurs raisons méritent à cet égard d'être considérées.

Une part croissante des nouveaux emplois dans les pays de l'OCDE sont hautement qualifiés, mais il n'est pas toujours facile de les pourvoir. À l'avenir, le recrutement à l'étranger est une solution à laquelle auront recours plusieurs pays, comme ils l'ont fait avant la récession.

De nombreux emplois moins qualifiés ne sont pas suffisamment pourvus par les jeunes en âge de travailler. Souvent, ce sont les immigrés qui ont accepté ces emplois dans l'industrie alimentaire, les services de nettoyage, l'hôtellerie-restauration et la construction. Sans ces immigrés, les services dans ces domaines auraient été plus difficiles à obtenir et les prix plus élevés.

Les soins aux personnes représentent un secteur où les besoins en main-d'œuvre sont importants, non seulement pour accompagner les personnes âgées dépendantes mais également les enfants dont les mères souhaitent poursuivre leur carrière ou entrer dans la vie active. C'est sans doute l'immigration qui alimentera les besoins de main-d'œuvre dans ces secteurs.

Les systèmes publics de pension, de même que les soins de santé, sont largement financés par les personnes ayant un emploi. La baisse du taux de natalité qui a marqué les années 70 suggère qu'il n'y aura pas assez de travailleurs pour payer les pensions des personnes partant à la retraite et les augmentations des dépenses de santé afférentes. Après avoir tenté d'augmenter le taux d'emploi de la population résidente, un des moyens de limiter le recours à une augmentation des impôts et le déficit des finances publiques est de recourir à un plus grand nombre de travailleurs immigrés qui contribueront au régime de pensions et aux soins de santé sans en profiter dans l'immédiat.

Le taux d'emploi dans de nombreux pays de l'OCDE se situe à un niveau déjà élevé et, bien que la mobilisation des ressources en main-d'œuvre résidente soit le meilleur moyen de répondre aux perspectives de déclin de la population en âge de travailler, cette mobilisation pourrait s'avérer insuffisante. Les politiques visant à accroître les taux d'emploi seront de plus en plus difficiles à mettre en œuvre, ce qui rend fort probable un recours croissant à l'immigration de travail.

Dans quelles circonstances serait-il politiquement possible d'accroître le recours aux migrations de travail? Deux conditions importantes devraient être remplies. La première est que les immigrés déjà présents sur le territoire aient de bonnes performances sur le marché du travail. La seconde est que les migrations de travail correspondent aux besoins réels du marché.

Les bonnes performances des immigrés ne sont pas seulement souhaitables. C'est un impératif que les économies des pays de l'OCDE ne doivent pas ignorer. Les immigrés doivent être activement engagés sur le marché du travail et acquérir leur indépendance de la même manière que les personnes nées dans le pays et possédant les niveaux d'éducation et de qualifications comparables. Cela veut dire que les immigrés ne devront pas manquer le train de la reprise quand il repartira et que l'emploi augmentera. La situation démographique peut à cet égard y contribuer, car chaque année de plus en plus de personnes nées juste après la Seconde Guerre mondiale prendront leur retraite. Mais cela ne garantit pas que les immigrés ne soient pas laissés pour compte. Des politiques appropriées et renforcées sont nécessaires pour surmonter les obstacles que rencontrent les immigrés en matière de qualifications, d'accès au marché du travail et d'obtention d'emplois stables.

Une meilleure maîtrise de la langue du pays d'accueil doit être encouragée et financée. Les bonnes pratiques en matière de formation professionnelle en réponse aux besoins du marché du travail sont coûteuses mais elles s'avèrent judicieuses. Les contacts avec les employeurs et les informations sur certains types d'emplois peu familiers aux immigrés doivent être renforcés. Des formations ciblées sur les emplois disponibles doivent être organisées et adaptées aux immigrés comme aux personnes nées dans le pays. Dans un monde où le travail tend à se raréfier, les employeurs doivent savoir que les immigrés sont une ressource non négligeable. La discrimination, qu'elle soit basée sur des préjugés ou des informations tronquées, doit être combattue efficacement. Tout le monde a le droit à la reprise, les immigrés comme les personnes nées dans le pays.

Le recours à de nouveaux travailleurs immigrés, plus que jamais, doit répondre aux besoins du marché du travail. Priorité doit être accordée en cas de faible demande sur le marché du travail aux chômeurs qui résident déjà dans le pays et/ou aux personnes qui peuvent rapidement être formées pour occuper les emplois disponibles. C'est un impératif à respecter avant de recourir à de nouveaux travailleurs recrutés à l'étranger. Il n'est pas toujours facile de remplir cet objectif, mais un suivi précis et régulier des besoins du marché du travail peut faciliter la tâche. Il en va de même des mesures visant à diminuer le coût du recrutement d'un travailleur résident (par exemple à l'aide de subventions à l'emploi ou de programmes de formation professionnelle), de celles augmentant les coûts relatifs au recrutement à l'étranger et celles visant un contrôle plus efficace des frontières et des inspections sur les lieux de travail.

S'assurer que les immigrés déjà installés dans le pays et ceux qui viennent d'arriver avec des origines culturelles et sociales différentes ont un rôle productif suppose la mise en place de bonnes politiques pour de bonnes performances. Le rôle productif des immigrés doit être reconnu en tant que tel. La crise n'a pas facilité le succès des immigrés mais, face à un futur marqué par le vieillissement démographique, leur réussite est encore plus nécessaire que jamais.

John P. Martin



Directeur de l'emploi, du travail et des affaires sociales

# Introduction

---

*L'édition 2010 de la publication  
Perspectives des migrations internationales  
fait état d'un ralentissement des flux migratoires  
vers les pays de l'OCDE...*

---

L'immigration légale à caractère permanent de ressortissants étrangers (environ 4.4 millions de personnes) a chuté de 6 % en 2008, première baisse après cinq années d'augmentation de 11 % en moyenne. Cependant, cette diminution est imputable à un nombre limité de pays ainsi qu'au niveau particulièrement élevé des flux en 2007. Le repli des flux migratoires s'est toutefois poursuivi en 2009 dans la plupart des pays de l'OCDE, suite à la crise économique.

---

*... notamment au sein des espaces de libre  
circulation et pour les migrations familiales*

---

Les migrations au sein des espaces de libre circulation représentent un quart de l'ensemble des migrations dans les pays de l'OCDE, et 44 % en Europe. En Autriche, au Danemark, en Norvège et en Suisse, ce type de migration représente plus de la moitié de l'ensemble des flux. Parmi les pays européens, l'Espagne, l'Italie, le Portugal et le Royaume-Uni ont été les principaux pays d'immigration de travail en 2008, avec 20 à 30 % des migrants permanents entrant au titre du travail. Dans les autres pays de l'OCDE, à l'exception de la Corée et du Japon, les migrations familiales prédominent dans les flux à caractère permanent. C'est le cas en particulier aux États-Unis (65 %), en France et en Suède.

---

*Bien qu'affectés par la crise économique, les flux  
de migrations temporaires restent élevés...*

---

Les migrations temporaires, en augmentation depuis le milieu des années 2000, ont diminué en 2008, bien que ce déclin concerne les programmes de migrations temporaires de travail. En 2008, les pays de l'OCDE ont accueilli plus de 2.3 millions de travailleurs immigrés temporaires, en repli de 4 % après quatre années de hausse continue. Tout semble indiquer que cette tendance se poursuivra en 2009. Le travail saisonnier, les programmes de vacanciers actifs ainsi que les transferts de personnel intra-entreprise ont connu une augmentation en 2008, alors que les autres catégories – en grande partie des migrations de travail à durée déterminée – ont baissé. Les migrations de travail temporaires ont aussi été l'une des premières filières d'immigration affectées par la crise économique.

---

*... tandis que le nombre de demandeurs d'asile continue d'augmenter*

---

Les demandes d'asile dans les pays de l'OCDE sont reparties à la hausse depuis 2006. Avec 39 400 réfugiés, les États-Unis sont en tête des pays d'accueil en 2008. Le Canada, la France, l'Italie et le Royaume-Uni ont reçu chacun plus de 30 000 demandeurs d'asile. La Norvège, la Suède et la Suisse sont les pays d'accueil les plus importants, en proportion de leur population totale. L'Afghanistan, l'Irak et la Serbie sont les principaux pays d'origine.

---

*L'augmentation des flux d'étudiants étrangers mène à des installations définitives*

---

Le nombre d'étudiants internationaux a plus que doublé entre 2000 et 2007, dépassant 2 millions. L'Allemagne, l'Australie, la France, les États-Unis et le Royaume-Uni sont les principaux pays d'accueil. En pourcentage, les augmentations les plus marquées ont concerné la Nouvelle-Zélande et la Corée, puis les Pays-Bas, la Grèce, l'Espagne, l'Italie et l'Irlande. Les étudiants internationaux constituent un vivier de futurs travailleurs immigrés hautement qualifiés pour les pays de l'OCDE. Cette publication propose une première analyse des taux de rétention (changement de statut de ceux qui n'ont pas renouvelé leur permis d'étudiant). Ces taux de rétention varient selon les pays de 15 à 35 %, avec une moyenne de 21 %.

---

*La Chine, en tant que pays d'origine, représente 10 % des flux, la Pologne, l'Inde et le Mexique, moins de 5 %*

---

En 2008, les vingt premiers pays d'origine des immigrants représentent plus de la moitié de ces mouvements, la Chine, la Pologne, l'Inde et le Mexique se classant aux quatre premières places. Par rapport aux flux observés à la fin des années 90, la Colombie, la Chine, la Roumanie et le Maroc ont enregistré les plus fortes augmentations du nombre de départs. En revanche, la Fédération de Russie et les Philippines connaissent une baisse des flux depuis 2000. Les départs de Polonais à destination d'autres pays européens sont restés élevés en 2008.

---

*Ces dernières années, la croissance démographique dans de nombreux pays de l'OCDE ainsi qu'une part substantielle de la cohorte entrant dans la population d'âge actif ont été en grande partie dues aux migrations internationales...*

---

Si les soldes migratoires se maintiennent à leurs niveaux actuels, la population d'âge actif dans les pays de l'OCDE augmentera de 1.9 % au cours de la décennie 2010-2020, contre 8.6 % entre 2000 et 2010. Entre 2003 et 2007, 59 % de la croissance démographique provenait des flux migratoires. Un tiers des nouvelles entrées dans la population d'âge actif est issu de l'immigration, même si l'arrivée d'enfants et d'immigrés plus âgés tend à réduire cette proportion. La France, les États-Unis et la Nouvelle-Zélande sont les seuls

pays où l'accroissement naturel demeure le principal vecteur de la croissance démographique. Dans certains pays ou régions – Europe du Sud, Autriche et République tchèque – près de 90 % de la croissance démographique est imputable aux migrations.

---

*... pourtant, une grande partie de la croissance de l'emploi s'explique par l'augmentation des taux d'emploi des résidents plutôt que par le recours à de nouveaux travailleurs immigrés*

---

En moyenne, 51 % de la croissance de l'emploi entre 2005 et 2008 s'explique par l'augmentation des taux d'emploi des résidents, et 39 % par l'apport des migrations internationales. Ces pourcentages varient largement d'un pays à l'autre. Plusieurs pays, dans lesquels la croissance de l'emploi est due principalement à une plus forte mobilisation de la population active résidente, présentent des taux d'emploi relativement élevés (supérieurs à 75 %). C'est le cas notamment au Danemark, en Suisse et en Suède. À l'opposé, et à l'exception du Royaume-Uni, les pays où la croissance de l'emploi provient pour une large part de sources extérieures enregistrent un taux d'emploi inférieur à la moyenne des pays de l'OCDE.

---

*Le rapport propose cette année un examen des développements structurels et institutionnels en matière de politiques migratoires...*

---

L'intérêt particulier porté aux migrants hautement qualifiés persiste, y compris par la mise en place de systèmes à points (Danemark, Pays-Bas, Royaume-Uni), de même que la tendance à délaissier les approches fondées sur l'offre pour favoriser les candidats en possession de propositions de travail dans des programmes d'immigration permanente (Australie, Canada). Si un pays, la Suède, s'est ouvert aux migrations de travail à tous les niveaux de qualification, partout ailleurs la seule ouverture vers une immigration moins qualifiée se situe dans des programmes de travail saisonnier afin d'encourager cette forme d'immigration temporaire (Australie, Pologne).

---

*... dont les politiques d'intégration et de naturalisation*

---

Les politiques de regroupement familial ont eu tendance à imposer des critères plus restrictifs, tels que des conditions de résidence ou de revenus. Le recours à des tests de connaissance de la langue et de la citoyenneté, préalables au regroupement familial et à la naturalisation, est de plus en plus fréquent.

---

*Certains changements sont liés à la crise*

---

Parmi les nouvelles initiatives adoptées en matière de politique migratoire au cours de la période 2008-2009, plusieurs d'entre elles ont eu pour but de répondre aux défis posés par la crise économique. Dans nombre de pays de l'OCDE, les canaux de migrations de travail ont été examinés attentivement et les critères d'admission ont été affinés. Des dispositifs concernant les immigrés au chômage ne pouvant pas obtenir le renouvellement de leurs



permis temporaires ont été mis en place (Espagne, Irlande), ainsi que des aides au retour (Espagne, Japon, République tchèque). Dans quelques pays, les plafonds numériques ont été réduits (Italie, Corée, Espagne, Australie).

---

*Le rapport examine l'impact disproportionné de la crise économique sur l'emploi des immigrés dans les pays de l'OCDE*

---

La hausse du chômage entre 2008 et 2009 a été plus élevée pour les immigrés que pour les autochtones dans presque tous les pays de l'OCDE. De même, dans la plupart des pays de l'OCDE, les taux d'emploi ont davantage baissé pour les immigrés que pour les autochtones, même si, dans plusieurs pays cet impact a été neutralisé par la hausse des taux de participation des immigrés. Alors que l'emploi total des autochtones a diminué dans presque tous les pays de l'OCDE pendant la crise, plusieurs pays ont toutefois enregistré une augmentation significative de l'emploi total des immigrés. Néanmoins, en raison de l'afflux continu des travailleurs immigrés, cette hausse de l'emploi des immigrés n'a pas suivi le rythme de croissance de la population active immigrée.

---

*Les jeunes immigrés sont particulièrement concernés...*

---

Dans la plupart des pays de l'OCDE, les jeunes immigrés ont connu une plus forte baisse du taux d'emploi que les jeunes autochtones. Alors que la contraction totale de l'emploi des jeunes (15-24 ans) a été de 7 % dans l'année suivant le deuxième trimestre de 2008, elle a été plus de deux fois supérieure pour les jeunes immigrés. En outre, le taux de chômage des jeunes immigrés était déjà élevé (15 % aux États-Unis, 20 % au Canada et 24 % pour l'UE15 en 2009). Si l'on considère que l'intégration rapide sur le marché du travail des jeunes immigrés et des immigrés arrivés récemment a été identifiée comme l'un des facteurs clés de leur intégration sur le long terme, de faibles taux d'emploi sont préoccupants. La récession risque de pénaliser durement les immigrés qui n'ont pas réussi à obtenir un emploi rapidement après leur arrivée, en les stigmatisant sur le marché du travail. Les mesures pour favoriser l'apprentissage de la langue, la formation, le mentorat et le développement des contrats d'apprentissage apparaissent comme des réponses politiques importantes qui devraient être renforcées en période de récession.

---

*... et les femmes immigrées s'en sortent mieux que les hommes*

---

Les femmes immigrées ont été moins touchées par la crise que les hommes, car ces derniers sont concentrés dans les secteurs qui ont le plus durement souffert (bâtiment, industrie, services financiers). Dans tous les pays, à l'exception de la Belgique et de la Hongrie, le taux de chômage des femmes immigrées a moins augmenté que celui des hommes immigrés. Dans certains pays, le taux de participation des femmes immigrées a augmenté pour compenser les pertes de revenus des autres membres de leurs familles.

---

*Les facteurs responsables de la plus grande vulnérabilité des immigrés sur le marché du travail rendent difficile la mise en œuvre des politiques actives du marché du travail*

---

Le rapport examine les déterminants des résultats récents des immigrés sur le marché du travail. Les immigrés ont tendance à être surreprésentés dans des secteurs sensibles aux fluctuations économiques. Ils ont généralement des contrats plus précaires, moins d'ancienneté dans leur poste de travail, et peuvent être victimes de licenciements sélectifs. Les immigrés peuvent être exclus *de facto* de certaines mesures liées par exemple à la durée de séjour dans le pays d'accueil ou à leur statut administratif. C'est le cas notamment des programmes d'emploi dans le secteur public, ou ceux qui requièrent une ancienneté minimale dans le poste ou un contrat permanent. Le rapport identifie certains domaines dans lesquels les politiques peuvent aider à réduire les effets négatifs à long terme sur l'emploi des immigrés.

---

*Deux chapitres spéciaux abordent des thèmes d'actualité...*

---

Deux questions particulièrement importantes sont abordées dans les chapitres spéciaux. Le premier examine comment se forme l'opinion publique vis-à-vis de l'immigration. Le deuxième traite de l'impact des naturalisations sur l'intégration des immigrés sur le marché du travail.

---

*... le premier chapitre spécial aborde le thème de l'opinion publique et de l'immigration*

---

Ce chapitre analyse plusieurs enquêtes d'opinion conduites au cours des dix dernières années et présente de nouveaux résultats empiriques concernant la formation de l'opinion publique en matière d'immigration. Le rôle des caractéristiques individuelles, tant dans l'élaboration des opinions sur les conséquences économiques et culturelles de l'immigration, que dans la formation des préférences sur les politiques migratoires est évalué. L'un des aspects qui ressort de cette analyse est que les convictions sur l'impact économique et culturel de l'immigration influencent de manière significative les attitudes individuelles quant à l'immigration. Le débat public sur les thèmes de l'immigration et la politique migratoire est encore largement déterminé par la manière dont les médias abordent ce sujet et par les effets d'un certain nombre de croyances collectives. Certains groupes de populations sont susceptibles d'adopter des positions différentes sur l'immigration et ses effets redistributifs, et aussi selon l'importance qu'ils accordent, entre autres, à la diversité culturelle. Ce qui est le plus important, ce n'est pas tant de chercher à obtenir le consensus de l'opinion publique sur les questions migratoires, mais plutôt de limiter l'effet des croyances populaires et des idées reçues. Dans ce contexte, les réformes des politiques migratoires doivent viser à renforcer la connaissance publique et la compréhension de l'impact économique, social et culturel des migrations. Pour réaliser cet objectif, il est essentiel d'assurer la transparence de l'information quant au volume des flux migratoires, ainsi qu'un meilleur accès à l'information et aux statistiques standardisées en matière de migrations internationales. Un dialogue ouvert avec les

différents groupes d'intérêts, basé sur les résultats des recherches dans ce domaine, devrait avoir lieu régulièrement. La connaissance publique du phénomène migratoire pourrait aussi être améliorée grâce à la diffusion par les médias d'une information objective et complète sur les questions migratoires.

---

*...et le deuxième chapitre spécial analyse  
l'impact de la naturalisation sur l'intégration  
sur le marché du travail*

---

Au sein de la zone OCDE, la fréquence d'acquisition de la citoyenneté parmi les immigrés varie fortement selon les pays. Dans les pays traditionnels d'immigration, pratiquement tous les immigrés en situation régulière sont naturalisés dans les dix ans suivant leur arrivée. Dans les pays européens de l'OCDE, la proportion d'immigrés résidents de longue durée ayant adopté la nationalité du pays d'accueil semble avoir augmenté au cours de la dernière décennie. Le taux de naturalisation varie selon les groupes d'immigrés. Dans presque tous les pays, les immigrés originaires de pays à bas revenus sont plus susceptibles d'opter pour la naturalisation que les immigrés originaires de pays à hauts revenus et membres de l'OCDE. De même, les femmes ainsi que les titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur ont plus fréquemment la nationalité du pays d'accueil que les immigrés d'un niveau de formation moins élevé. Les immigrés naturalisés obtiennent en général de meilleurs résultats sur le marché du travail. Cela est particulièrement vrai pour les immigrés originaires de pays à faibles revenus, et pour les femmes immigrées. Les immigrés qui optent pour la naturalisation ont déjà en général de meilleurs résultats sur le marché du travail avant de l'avoir obtenue, mais on observe des progrès supplémentaires après l'acquisition de la nationalité, ce qui laisse à penser que cette dernière a en tant que telle un impact sur les résultats des immigrés. Ces progrès peuvent être imputables à la réduction des obstacles sur le marché du travail, à l'accroissement de la mobilité et à la baisse des discriminations. La naturalisation semble notamment promouvoir l'accès des immigrés à des emplois mieux rémunérés et à l'emploi dans le secteur public. L'une des leçons qui peuvent être tirées de ce chapitre est que la réduction des obstacles à l'acquisition de la nationalité – comme les limites à la double nationalité et les critères d'éligibilité trop restrictifs – contribuerait à améliorer globalement les résultats des immigrés sur le marché du travail. Par ailleurs, ceux qui sont déjà éligibles devraient être encouragés à prendre la nationalité du pays d'accueil.



## *PARTIE I*

# **Tendances récentes des migrations internationales**

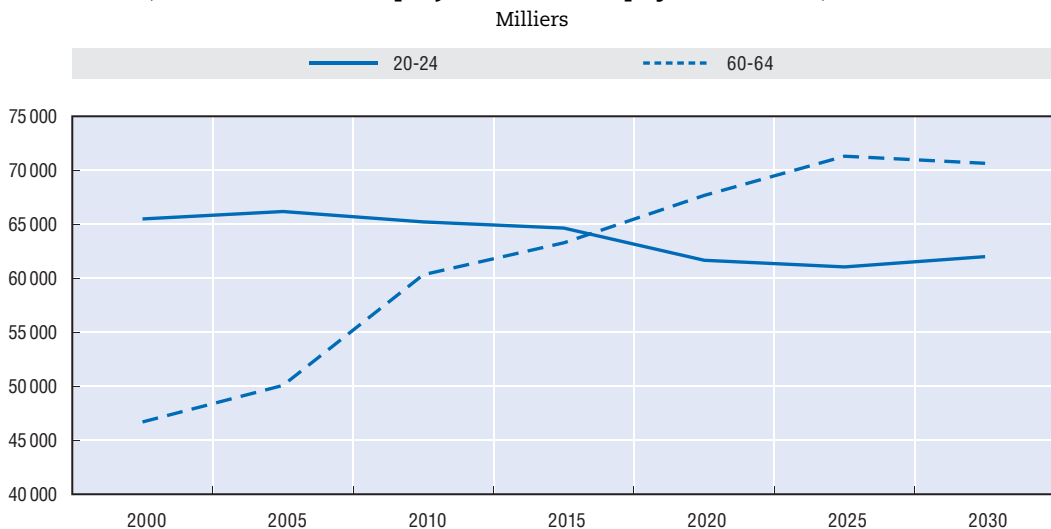
## A. Flux récents, évolution démographique et migrations

### 1. Introduction

Pour les pays de l'OCDE, les années 2005 à 2015 constituent une période de transition du point de vue de l'impact démographique du baby-boom sur la population en âge de travailler et la population active. Les personnes nées après 1945 atteignent maintenant la soixantaine, et prendront leur retraite au cours de cette période si elles ne l'ont déjà fait avant leur soixantième anniversaire. Ces cohortes de baby-boomers sont sensiblement plus importantes que celles qui les ont précédées. Si, en 2005, les cohortes de jeunes en âge d'entrer dans la vie active (20-24 ans) des pays de l'OCDE comptaient, en moyenne<sup>1</sup>, environ 32 % d'individus de plus que les cohortes des futurs retraités (60-64 ans), la situation sera nettement différente en 2015 où cette proportion ne sera plus que de 2 % (voir graphique I.1). D'ici 2020, elles compteront même environ 9 % d'individus de moins. Dès 2015, dans la quasi-totalité des pays de l'OCDE, la taille des cohortes sortantes sera supérieure à celle des nouveaux entrants sur le marché du travail. À cet égard, les pays où le phénomène de vieillissement des actifs est le plus marqué sont l'Allemagne et le Japon, les pays d'Europe du Sud mais aussi la Hongrie, la Pologne et la République tchèque.


Mais, au moment où beaucoup de pays de l'OCDE étaient, semble-t-il, en passe de connaître une contraction de l'offre de main-d'œuvre (ce qui aurait vraisemblablement

Graphique I.1. **Cohortes entrant (20-24) et sortant (60-64) de la population d'âge actif, taille observée et projetée dans les pays de l'OCDE, 2000-2030**



Note : Les données excluent le Mexique et la Turquie.

Source : Perspectives démographiques mondiales : la révision de 2008, Division de la population des Nations Unies.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/885753728566>

entraîné un recours plus important à des travailleurs immigrés), la crise économique est arrivée, qui a mis un frein aux flux d'immigration. On trouvera plus loin (dans la partie II de cette publication) un aperçu de la présence des immigrés sur les marchés du travail de la zone OCDE pendant toute la durée de la crise économique. Dans la présente partie, nous nous concentrerons sur les flux migratoires observés en 2008 et 2009, en rappelant que l'ampleur de la crise ne s'est révélée qu'à l'automne 2008. C'est aussi à ce moment-là que l'on a compris qu'aucun pays ne serait épargné. Rappelons, cependant, que dans certains pays et en Irlande en particulier, le PIB était déjà en recul au premier trimestre 2008 et que, dès le deuxième trimestre, la croissance du PIB des grandes économies européennes et du Japon était devenue négative. Cette évolution a été suivie, au troisième trimestre 2008, d'une montée du chômage dans la plupart des pays. Il est vrai que, dans certains d'entre eux, la baisse de la migration de travail était déjà amorcée et n'a fait que s'amplifier tout au long de l'année. Pourtant, en 2008, les flux totaux d'immigration n'ont guère évolué. En effet, une partie des mouvements migratoires était déjà planifiée, et n'a pas été remise en question malgré la crise qui s'amorçait.

## 2. Flux migratoires internationaux courant 2008

Globalement, les flux internationaux d'immigration permanente ont reculé de 6 % environ entre 2007 et 2008, pour atteindre 4.4 millions d'individus (tableau I.1). C'était la première fois, depuis la standardisation des statistiques par l'OCDE fondée sur le concept de « migration permanente », que l'on observait un déclin (voir encadré I.1)<sup>2</sup>. L'immigration avait pourtant augmenté de plus de 11 % par an, en moyenne, depuis 2003. Toutefois, le déclin global est le produit des baisses enregistrées dans certains pays et de l'augmentation des flux dans d'autres, qui reflètent les débuts de crise différents dans les différents pays ainsi que les différences dans l'ampleur relative de la migration de travail et des mouvements dans le cadre des accords de libre circulation. En effet, ces deux types de flux ont été plus affectés par la situation du marché du travail que la migration pour raisons familiales ou celles à caractère humanitaire.

L'Espagne, l'Irlande, l'Italie et la République tchèque sont les pays où le recul de l'immigration a été le plus marqué (environ 25 %, voire plus), alors qu'au Danemark, au Mexique et au Portugal, l'accroissement des entrées dépassait les 40 %. Dans certains cas, la baisse (ou la hausse) est en partie liée à des anomalies statistiques, et ne reflète pas complètement l'évolution réelle des flux migratoires. En Italie, par exemple, les chiffres des entrées de 2007 ont été artificiellement gonflés par l'adhésion de la Roumanie et de la Bulgarie à l'Union européenne. La hausse des chiffres tient au fait que de très nombreux ressortissants de ces deux pays arrivés clandestinement sur une période de plusieurs années ont été formellement intégrés dans les statistiques de l'immigration cette année-là, ce qui donne l'impression d'une diminution des flux en 2008. Il est effectivement possible que les effectifs soient en baisse, mais pas dans les proportions indiquées.

Dans le même ordre d'idées, la forte augmentation de l'immigration observée au Portugal entre 2007 et 2008 est la conséquence d'un programme spécial permettant aux Brésiliens arrivés dans le pays plusieurs années auparavant de régulariser leur situation et, partant, d'être pris en compte dans les statistiques.

La baisse des flux d'entrée observée en 2008 concerne essentiellement les migrants de travail venus dans le cadre d'un régime de libre circulation ou de la migration de travail discrétionnaire<sup>3</sup>, dont les effectifs ont baissé respectivement de 21 et 7 %. Le recul de la

Tableau I.1. Flux d'entrées d'étrangers, 2003-2008

	Migration de type permanent (données standardisées)						Variation 2007-2008	
	2003	2004	2005	2006	2007	2008		
							%	
Espagne	..	..	..	..	682 300	391 900	-290 400	-43
République tchèque	57 100	49 700	55 900	63 000	98 800	71 800	-27 000	-27
Italie	120 100	153 100	193 500	171 300	571 500	424 700	-146 800	-26
Irlande	42 400	41 800	66 100	88 900	89 500	67 600	-21 900	-24
Japon	87 500	94 100	98 700	104 100	108 500	97 700	-10 800	-10
Royaume-Uni	260 200	322 900	369 400	354 200	364 400	347 400	-17 000	-5
Suède	47 900	49 300	53 700	74 400	74 400	71 300	-3 100	-4
Allemagne	231 300	230 100	196 100	166 400	232 800	228 300	-4 500	-2
Nouvelle-Zélande	48 400	41 600	59 400	54 800	52 000	51 700	-300	-1
France	170 200	173 300	167 800	168 100	160 700	167 500	6 800	4
Canada	221 400	235 800	262 200	251 600	236 800	247 200	10 400	4
États-Unis	703 500	957 900	1 122 400	1 266 300	1 052 400	1 107 100	54 700	5
Autriche	..	..	..	32 900	50 200	52 900	2 700	5
Corée	82 200	88 900	153 600	189 400	184 200	194 700	10 500	6
Australie	125 900	150 000	167 300	179 800	191 900	205 900	14 000	7
Belgique	..	..	35 000	35 600	40 300	43 900	3 600	9
Finlande	9 400	11 500	12 700	13 900	17 500	19 900	2 400	14
Suisse	79 700	80 700	78 800	86 300	122 200	139 300	17 100	14
Norvège	22 200	24 900	25 700	28 000	43 800	51 000	7 200	16
Pays-Bas	60 700	53 800	60 300	61 300	69 800	82 500	12 700	18
Danemark	16 800	15 400	16 900	20 200	26 400	37 500	11 100	42
Portugal	11 000	13 100	11 500	25 100	42 900	65 900	23 000	54
Mexique	4 800	8 500	9 200	6 900	6 800	15 100	8 300	122
<b>Total</b>					<b>4 520 400</b>	<b>4 183 000</b>	<b>-337 400</b>	<b>-7</b>
<b>Total sans l'Espagne, l'Autriche et la Belgique</b>	<b>2 402 700</b>	<b>2 796 500</b>	<b>3 181 300</b>	<b>3 374 000</b>	<b>3 747 500</b>	<b>3 694 200</b>	<b>-53 300</b>	<b>-1</b>
Variation en %							-7	
Variation en % sans l'Espagne, l'Autriche et la Belgique		16	14	6	11	-1		
	Données nationales (non standardisées)							
Turquie	147 200	148 000	169 700	191 000	174 900	175 000	100	0
Pologne	30 300	36 900	38 500	34 200	40 600	41 800	1 200	3
Luxembourg	12 600	12 200	13 800	13 700	15 800	16 800	1 000	6
République slovaque	4 600	7 900	7 700	11 300	14 800	16 500	1 700	11
Hongrie	19 400	22 200	25 600	19 400	22 600	..	..	..
<b>Total sans la Hongrie</b>	<b>194 700</b>	<b>205 000</b>	<b>229 700</b>	<b>250 200</b>	<b>246 100</b>	<b>250 100</b>	<b>4 000</b>	<b>2</b>
Variation en % (sans la Hongrie)		5	12	9	-2	2		

Sources et définitions : voir encadré I.1.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/886574727422>**Encadré I.1. Statistiques standardisées des flux d'immigration permanente**

Les statistiques présentées dans le tableau I.1 sont extraites d'une série définie par l'OCDE qui s'efforce de standardiser les statistiques des flux d'entrée à partir d'une définition commune. Les flux d'immigration couverts par les statistiques sont ceux dont on peut considérer qu'ils correspondent à une immigration permanente, dans l'optique du pays de destination. Dans le cas des migrations régulées, cette immigration est constituée d'individus auxquels est accordé un titre de séjour plus ou moins indéfiniment renouvelable, bien que la possibilité de renouvellement soit



### Encadré I.1. **Statistiques standardisées des flux d'immigration permanente** (suite)

parfois subordonnée à certaines conditions comme l'exercice d'un emploi, par exemple. Sont donc exclus les individus tels que les étudiants internationaux, les stagiaires, les personnes participant à des programmes d'échange, les travailleurs saisonniers ou contractuels, les prestataires de services, les monteurs, les artistes entrant dans le pays pour donner des spectacles ou les personnes participant à des manifestations sportives, etc.

S'agissant des mouvements de personnes dans le cadre de la libre circulation, l'identification des immigrants permanents pose souvent problème parce qu'ils sont rarement soumis à d'éventuelles restrictions de leurs déplacements ou de la durée de leur séjour. Il peut même arriver qu'ils soient impossibles à distinguer de manière explicite dans les statistiques nationales. Dans certains cas, les migrants dans le cadre de la libre circulation se voient accorder un permis de pure forme mais d'une durée précise, utilisé par la suite pour déterminer si leur immigration est ou non susceptible d'être permanente. Dans d'autres cas, un critère d'une année est appliqué, autrement dit un migrant permanent bénéficiant de la libre circulation est considéré comme une personne qui séjourne, ou entend séjourner au moins un an dans le pays de destination. Une catégorie fait exception : celle des étudiants internationaux qui ne sont pas classés parmi les « immigrants permanents », ce qui correspond à la pratique applicable aux étudiants originaires de pays ne participant pas à un régime de libre circulation.

Pour ces statistiques, l'année de référence est souvent l'année où le titre de séjour a été accordé et non l'année d'entrée sur le territoire car ces deux années ne coïncident pas toujours. Les données peuvent également inclure les personnes ayant changé de statut, autrement dit les personnes admises à titre temporaire qui ont par la suite déposé une demande de statut d'immigrant permanent et l'ont obtenu. Les étudiants internationaux qui deviennent des migrants de travail permanents en sont un exemple.

En l'occurrence, le terme « permanent » ne signifie pas que l'admission de ces migrants est assortie d'un droit de séjour permanent. Ce droit n'est attribué que dans les pays d'installation, dans lesquels c'est le régime principal d'entrée des migrants. Ces pays (Australie, Canada, Nouvelle-Zélande et États-Unis) ont accueilli de manière permanente des immigrés tout au long de leur histoire. D'autres pays ne procèdent de la même façon que dans des circonstances particulières. D'une manière générale, les nouveaux arrivants n'obtiennent qu'un permis temporaire. Pour autant, ce n'est pas parce qu'un individu reçoit un permis temporaire que son pays de destination le considère toujours comme un immigrant temporaire. Certains migrants se voient accorder un permis temporaire renouvelable en attendant l'octroi d'un permis plus stable, ou l'acquisition de la nationalité du pays de destination. Il en va différemment des migrants qui bénéficient également d'un titre de séjour temporaire mais, généralement, de plus courte durée et non renouvelable, ou bien renouvelable dans certaines limites uniquement. De surcroît, le terme « permanent » ne signifie pas que les migrants restent dans le pays de résidence de façon permanente, mais qu'ils sont, en principe, inscrits dans une « filière » migratoire ouvrant la voie à la résidence permanente ou pouvant aboutir à ce statut.

Tout est mis en œuvre pour standardiser les statistiques nationales d'après cette définition commune, en tenant compte de la disponibilité des données et des limites qu'elles présentent. Le résultat obtenu est une approximation qui constitue cependant une amélioration considérable par rapport à la compilation de statistiques nationales dont la couverture peut varier dans une proportion de un à trois.

Depuis la dernière publication de ces statistiques (2008), cinq nouveaux pays sont venus s'y ajouter : Corée, Espagne, Irlande, Mexique et République tchèque.

migration de travail s'est accéléré en 2009, ce qu'attestent amplement les statistiques nationales. Par ailleurs, la migration à caractère familial, qui inclut les membres de la famille accompagnant les migrants de travail, les entrées au titre du regroupement familial et les personnes arrivées pour se marier ou à la suite d'un mariage, a légèrement augmenté (d'un peu plus de 3 %). C'est la seule catégorie migratoire qui n'a pas diminué en 2008.

### 3. Flux d'immigration par catégorie d'entrée

L'augmentation de la libre circulation au sein de l'Espace économique européen (EEE) est une caractéristique nouvelle du paysage migratoire international des pays de l'OCDE depuis le premier élargissement de l'Union européenne (en 2004), et jusqu'en 2007, année d'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie à l'UE. La migration dans le cadre de ce régime représente actuellement près d'un quart de la totalité des migrations permanentes dans les pays de l'OCDE, et 44 % de l'ensemble des migrations dans l'Espace économique européen, où elle dépasse de manière significative la migration familiale de personnes originaires de pays extérieurs à l'EEE (28 % du total) ainsi que la migration de travail en provenance de pays tiers (voir graphique I.2).

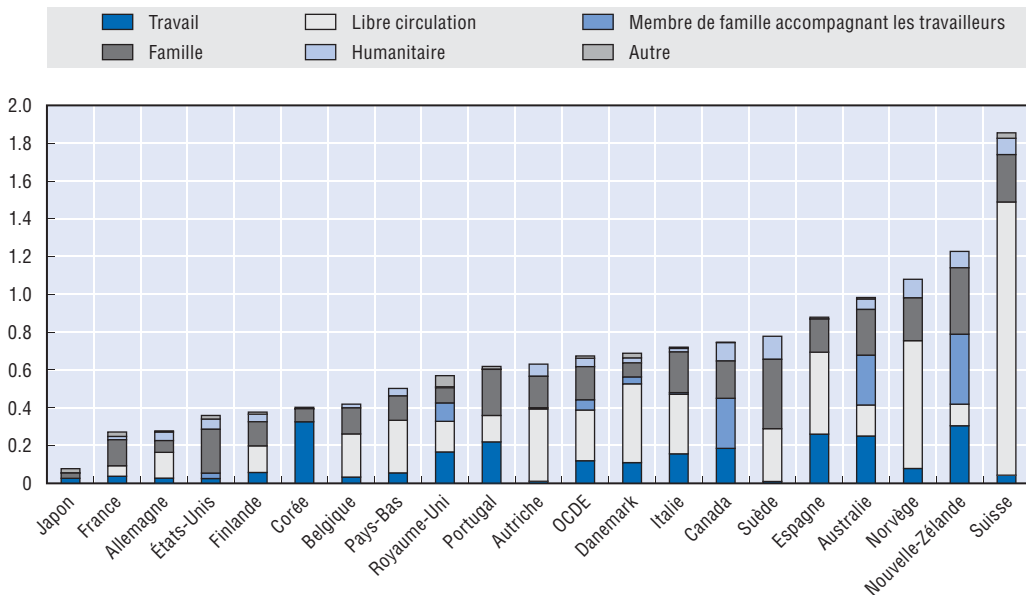
La Norvège et la Suisse, qui ne sont ni l'une ni l'autre membres de l'UE mais qui, dans les faits, adhèrent au régime communautaire de libre circulation, sont les pays où l'immigration dans ce cadre est désormais la plus courante, avec près de 78 % de la totalité des migrations permanentes en Suisse et 63 % en Norvège. Ce fait nouveau s'explique sans doute pour une bonne part par le niveau élevé des salaires dans ces pays. Parmi les pays de l'UE, ceux où la libre circulation est le plus souvent à l'origine de l'immigration (en pourcentage de l'immigration totale) sont l'Autriche et le Danemark, soit 61 % de la migration permanente en 2008.

En 2008, la migration discrétionnaire de travail représentait quelque 20 % de la totalité de l'immigration dans les pays de l'OCDE comme dans ceux de l'EEE qui sont membres de l'OCDE. Elle est très répandue dans les pays d'installation sauf aux États-Unis, mais aussi en Europe du Sud, au Royaume-Uni et en Corée.


Les quatre pays les plus peuplés de l'OCDE (exception faite du Mexique et de la Turquie) sont ceux où, en 2008, l'immigration permanente légale a été la plus faible en proportion de la population totale. Pour autant, la situation démographique de ces pays est loin d'être homogène, l'Allemagne et le Japon enregistrant les taux de fécondité les plus faibles de la zone OCDE, tandis qu'aux États-Unis et en France, ce taux avoisine le taux de remplacement (2.1). Si l'on incluait la migration irrégulière dont les flux sont estimés à quelque 500 000 individus par an, les États-Unis glisseraient vers le côté droit du graphique I.2 (Passel et Cohn, 2008), mais le niveau relatif de la migration demeurerait néanmoins inférieur à la moyenne OCDE. Outre le faible niveau de migration de travail permanente, les États-Unis se caractérisent aussi par la proportion la plus élevée de migration à caractère familial rapportée à l'immigration totale dans la zone OCDE, avec près de 65 %. Précisons qu'aux États-Unis, cette catégorie migratoire englobe non seulement les proches (conjoint et enfants mineurs) mais aussi les frères et sœurs et les enfants d'âge adulte ainsi que les parents.

Graphique I.2. **Migration de type permanent par catégorie d'entrée, 2008**

Pourcentage de la population totale



Sources et définitions : voir encadré I.1.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/885777176608>

#### 4. Migration temporaire de travailleurs

En 2008, le nombre de travailleurs temporaires admis dans les pays de l'OCDE a diminué par rapport à 2007 (de 4 % environ), alors qu'au cours des quatre années précédentes, il avait augmenté de 7 % en moyenne (tableau I.2). On en a dénombré 2.3 millions environ en 2008, chiffre sensiblement supérieur aux effectifs de migrants de travail permanents dont le nombre s'établissait *grosso modo* à 1.5 million<sup>4</sup>. Cette migration s'opère pour une bonne part entre pays de l'OCDE.

La migration temporaire de travail est le fait de personnes hautement qualifiées mais aussi d'individus peu qualifiés, depuis les mutations intragroupe de cadres supérieurs des multinationales jusqu'aux saisonniers peu qualifiés travaillant dans l'agriculture. Dans les pays d'installation, cette migration inclut les travailleurs recrutés à l'étranger pour répondre à des besoins de main-d'œuvre conjoncturels ou saisonniers, mais correspond aussi à des situations où les employeurs ne peuvent se permettre d'attendre jusqu'à l'aboutissement de la procédure d'immigration permanente, vu la longueur des délais. La catégorie la plus nombreuse (« Autres travailleurs temporaires ») est extrêmement hétérogène, et regroupe beaucoup de groupes différents, depuis les informaticiens de haut niveau jusqu'aux cuisiniers employés dans la restauration rapide et au personnel hôtelier.

En 2008, les vacanciers actifs ont constitué près de 11 % des travailleurs temporaires, et les saisonniers plus d'un quart de cette catégorie. Deux pays ont représenté près de la moitié, sinon plus, de la demande dans chacune de ces catégories : l'Allemagne, pour ce qui est des travailleurs saisonniers, et l'Australie pour ce qui concerne les vacanciers actifs.

Le nombre de vacanciers actifs a augmenté de plus de 12 % en 2008, chiffre en hausse dans tous les pays pour lesquels on dispose de données sauf au Royaume-Uni. Aucune autre catégorie de travailleurs temporaires n'a enregistré de hausses importantes en 2008. Les autres catégories ont affiché une légère augmentation (travailleurs saisonniers ou

Tableau I.2. **Entrées de travailleurs temporaires dans les pays de l'OCDE, 2003-2008**

Milliers

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Variation 2008/2007 (%)
Stagiaires	85	97	105	121	138	136	-1
Vacanciers actifs ( <i>Working holiday makers</i> )	187	208	221	225	245	274	12
Mutation de cadres	85	86	85	98	116	118	2
Travailleurs saisonniers	537	594	615	605	619	642	4
Autres travailleurs temporaires	985	1 147	1 136	1 313	1 303	1 148	-12
<b>Toutes catégories</b>	<b>1 879</b>	<b>2 133</b>	<b>2 163</b>	<b>2 362</b>	<b>2 421</b>	<b>2 319</b>	<b>-4</b>
Variation annuelle (%)		13	1	9	3	-4	
Suède	10	8	5	5	9	14	51
Canada	103	113	123	139	165	193	17
Australie	152	159	183	219	258	300	17
Belgique	2	2	5	16	30	34	14
Espagne	56	106	97	167	164	183	12
Danemark	5	5	5	5	7	7	11
Autriche	23	21	18	15	15	16	4
Finlande	14	15	19	22	24	25	4
Portugal	3	13	8	7	5	5	0
Nouvelle-Zélande	63	68	78	87	99	99	0
Japon	217	230	202	164	165	161	-2
Allemagne	402	406	390	353	349	332	-5
États-Unis	326	361	367	426	484	443	-8
Suisse	142	116	104	117	109	99	-9
Corée	26	26	29	39	53	47	-12
Norvège	41	61	51	73	86	74	-15
Mexique	45	42	46	40	28	23	-16
Royaume-Uni	117	239	275	266	225	184	-18
France	25	26	27	29	30	22	-25
Italie	69	70	85	98	66	40	-39
Pays-Bas	39	45	47	75	52	17	-67
<b>Tous pays</b>	<b>1 879</b>	<b>2 133</b>	<b>2 163</b>	<b>2 362</b>	<b>2 421</b>	<b>2 319</b>	<b>-4</b>

Source : Base de données OCDE sur les migrations internationales.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/886587721044>

personnes mutées à l'intérieur de leur groupe) quand elles n'ont pas diminué (de 12 % dans le cas des « autres travailleurs temporaires »).

Les statistiques des travailleurs temporaires sont incomplètes, que ce soit par pays ou par catégorie. De plus, dans certains pays, les migrations figurant comme « temporaires » dans le tableau relèvent en fait de la catégorie « migrants permanents » parce que les migrants en question, par exemple les personnes mutées au sein de leur entreprise, se voient accorder un statut qui, en fait, les positionne dans une filière d'immigration permanente. Il n'est pas possible d'identifier expressément certaines migrations, celles concernant les prestataires de services transfrontaliers, par exemple. Il y a aussi des cas où le détachement est de courte durée, ce qui fait que le migrant peut très bien échapper totalement au recensement. Les statistiques présentées ici n'en offrent pas moins un tableau relativement complet des migrations temporaires de travail, cohérent dans le temps, qui fournit quelques indications sur l'évolution dans ce domaine.

## 5. Flux migratoires internationaux et crise économique

S'agissant des flux migratoires internationaux, les effets de la crise sont de plus en plus perceptibles. Si la baisse de la demande des employeurs ne s'est pas traduite immédiatement par une baisse des flux, fin 2008, l'impact de la crise se ressentait dans la plupart des pays de l'OCDE et, en 2009, la quasi-totalité des pays ont vu s'amenuiser les flux d'immigration.

Dans les pays où la migration de travail est directement tributaire de la demande des employeurs, on a observé un peu partout des baisses significatives en 2009. Le nombre de demandes de recrutement de travailleurs à l'étranger émanant des employeurs est un indicateur de ce phénomène. Aux États-Unis, le nombre de demandes de travailleurs temporaires validées dans le cadre du programme H-1B s'est effondré : après avoir atteint des niveaux records au cours de l'exercice budgétaire 2007 (soit 729 000 demandes), leur nombre est passé à 694 000 en 2008, puis tombé à 479 000 en 2009. Les validations dans le cadre du programme H-2B ont aussi diminué de manière spectaculaire, passant de 254 000 au cours de l'exercice 2008 à 154 000 en 2009. Précisons toutefois que le recul des demandes n'entraîne pas de baisse correspondante des flux étant donné que les admissions sont plafonnées à 85 000 (avec quelques dérogations) dans le programme H-1B et à 66 000 dans le programme H-2B.

Dans d'autres pays, la baisse de la demande des employeurs a conduit à une diminution des admissions. Au Canada, les avis favorables concernant l'impact sur le marché du travail de la venue de travailleurs temporaires ont chuté de 41 % en 2009 par rapport à 2008. En Australie, le niveau des demandes de travailleurs temporaires qualifiés déposées par les employeurs en 2009 n'était plus que de 60 % de celui de 2008. En Finlande, la demande a reculé de 43 %. Les premiers pays touchés par la crise (notamment l'Espagne et l'Irlande) ont enregistré certaines des plus fortes diminutions de la migration induite par la demande. En Espagne, la migration de travail relevant du régime général s'est effondrée : elle est ainsi passée de plus de 200 000 demandes en 2007 à 137 000 en 2008 et à moins de 16 000 en 2009. Dans ce pays, le programme d'emploi de travailleurs saisonniers a enregistré une baisse encore plus spectaculaire : les demandes, qui étaient au nombre de 41 300 en 2008, ont chuté, représentant à peine 3 600 en 2009. En Irlande, le nombre de nouveaux permis de travail délivrés à des ressortissants de pays non membres de l'EEE est passé de 10 200 à 8 600 pour tomber à 3 900 entre 2007 et 2009. Au Japon, le nombre de nouveaux stagiaires en entreprise a diminué de 30 % environ.

Un certain nombre de pays ont fixé des chiffres cibles ou des plafonds numériques dans leurs programmes d'immigration permanente de travail. Mais comme le nombre d'immigrants prévus par ces programmes dépend de l'offre de travail, il y a plus souvent plus de candidats que d'emplois. Par ailleurs, comme le Canada, les États-Unis ou la Nouvelle-Zélande n'ont pas modifié leurs niveaux cibles, les entrées n'ont pas diminué. En revanche, face au ralentissement de l'activité économique, l'Australie a abaissé son niveau cible, d'où une diminution des admissions de migrants de travail.

Il semble que la conjoncture économique influe tout particulièrement sur le nombre de personnes qui émigrent dans le cadre de la liberté de circulation au sein de l'Union européenne (dont un fort pourcentage à des fins d'emploi). La migration en provenance de pays ayant adhéré à l'UE en 2004, et de Pologne en particulier, a baissé de manière significative. Le nombre de nouveaux candidats au *Worker Registration Scheme* du Royaume-Uni a diminué de 26 % en 2008 et de 34 % en 2009. En Irlande, le nombre de ressortissants

étrangers ayant déposé une demande de numéro de sécurité sociale a baissé de 42 % en 2008 et de 60 % en 2009. En Norvège et en Suisse, le recul des flux d'immigration au titre de la libre circulation est de l'ordre de 30 % entre 2008 et 2009.

D'autres formes de migrations internationales ne sont pas aussi étroitement tributaires de l'évolution de la conjoncture. Elles peuvent aussi être touchées de manière différente. Dans certains pays de l'OCDE, le regroupement familial a progressé, ce qui tient en partie à une augmentation antérieure de l'admission d'immigrants non accompagnés de leur famille. Mais dans d'autres pays, il a diminué dans la mesure où la population immigrée, de plus en plus touchée par le chômage, s'est vue confrontée à des difficultés croissantes du point de vue de la prise en charge financière de leurs proches et du coût du voyage pour les faire venir.

En dépit de la nette tendance à la baisse des flux d'immigration vers les pays de l'OCDE, ces derniers voyaient rarement diminuer les effectifs de migrants car les flux d'entrée se poursuivaient et dépassaient généralement les flux de sortie. Néanmoins, quelques pays de l'Organisation, surtout les plus durement touchés par la crise, à savoir l'Irlande et l'Islande, ont observé un nombre important de migrations de retour. Ces pays ont aussi enregistré un accroissement des départs de leurs propres citoyens. En Irlande, après plusieurs années où le nombre de retours d'Irlandais expatriés dépassait le nombre de départs de citoyens de ce pays, l'émigration a augmenté de 37 % entre avril 2008 et avril 2009, d'où un solde migratoire nul. L'Islande a elle aussi observé une évolution de son solde migratoire : alors que les flux d'immigration nette représentaient plus de 1.5 % de la population totale en 2007, l'émigration a provoqué une baisse démographique dans les mêmes proportions (émigration nette de 1.5 %) en 2009, environ la moitié de ce déclin s'expliquant par les départs de citoyens islandais.

La migration dans le cadre de régimes de libre circulation a évolué plus fortement face à la situation des marchés du travail que la migration de travail discrétionnaire parce que les emplois occupés par les migrants libres de circuler étaient généralement peu qualifiés et correspondaient précisément à des professions ou des secteurs jusqu'alors en plein essor comme le bâtiment ou l'hôtellerie-restauration. Par contre, la migration de travail discrétionnaire de candidats à l'immigration permanente dans les pays de l'OCDE est généralement sélective, et concerne les professions ou les compétences de haut niveau pour lesquelles il existe un déficit structurel (autrement dit, quand le système éducatif national ne produit pas une offre suffisante d'actifs de ce type formés en deçà des frontières). En règle générale, cette forme de migration de travail a été moins affectée par la crise économique mais les effectifs ont tout de même baissé.

## 6. Continents, régions et pays d'origine des immigrants

En 2008, environ la moitié des migrants à destination d'un pays de l'OCDE se sont rendus en Europe, un tiers en Amérique du Nord, 10 % au Japon ou en Corée, et 8 % en Australie ou en Nouvelle-Zélande. Mais comme ces pourcentages sont calculés à partir de données qui ne sont pas normalisées<sup>5</sup>, il convient de les traiter avec circonspection. Ils sont présentés uniquement afin de donner un ordre de grandeur de l'immigration vers la zone OCDE.

Les facteurs déterminant la distribution par région d'origine sont multiples. La proximité géographique joue un rôle particulièrement important lorsqu'il existe des écarts de revenu significatifs entre pays d'origine et pays de destination limitrophes. De surcroît, les liens tissés par l'histoire entre les pays et la présence d'immigrés de même origine

résidant déjà dans le pays de destination expliquent que, du point de vue géographique, l'origine des migrants actuels ne soit pas la même en Europe, en Amérique du Nord, en Asie ou en Océanie. Globalement, la moitié des migrants arrivés dans les pays européens en 2008 provenaient de l'intérieur de l'Europe, et les proportions d'arrivées en Europe de ressortissants de pays d'Afrique/du Moyen-Orient ou de la région Asie/Pacifique étaient à parts égales (environ 14 % dans les deux cas) (tableau I.3). Les migrants à destination de l'Amérique du Nord étaient en grande partie originaires d'Amérique latine ou des Caraïbes (37 %) ou d'Asie (35 %). Les flux migratoires à destination du Japon ou de la Corée étaient moins hétérogènes, plus de 75 % des immigrants étant originaires d'Asie. Enfin, près de la moitié des nouveaux migrants en Australie ou en Nouvelle-Zélande provenaient de la région Asie/Pacifique, 22 % d'Europe et 15 % d'autres pays de la région Océanie/Pacifique Sud.

La part des différentes régions du monde représentées dans les flux migratoires est très variable. En particulier, les individus originaires des pays les plus pauvres sont les moins enclins à émigrer vu le coût élevé d'une migration internationale (tableau I.4). En 2008, 8 % des flux migratoires totaux avaient pour origine des pays à bas revenu (revenu intérieur brut inférieur ou égal à 975 USD en 2008 d'après le classement de la Banque mondiale<sup>6</sup>), qui représentait 14 % de la population mondiale. À noter que les catégories figurant dans le tableau ci-après sont définies en fonction de la richesse moyenne du pays et non de la situation individuelle des migrants. À titre d'exemple, les immigrants originaires d'un pays pauvre peuvent être relativement aisés au regard du niveau de revenu moyen de leur pays d'origine. De la même façon, le niveau de revenu des migrants en provenance des pays riches est très variable.

Parmi les pays à revenu faible-moyen figurent la Chine, l'Inde et l'Indonésie, ainsi que la plupart des pays d'Asie du Sud-Est. Cette catégorie est nettement sous-représentée dans les flux récents (35 % des flux totaux en 2008) en comparaison de son poids démographique, qui est considérable (56 % de la population mondiale en 2007). Le tableau I.4 ci-dessous montre que ce sont les personnes originaires de pays appartenant à la catégorie de revenu intermédiaire (tranche supérieure) qui ont la plus forte propension à émigrer. Ce groupe se compose de pays où l'émigration est significative, les principaux étant la Bulgarie, la Colombie, le Mexique, la Pologne, la Roumanie, la Russie et la Turquie,

**Tableau I.3. Répartition des entrées d'étrangers, par région d'origine et par région de destination, 2008**

Région d'origine	Région de destination (zone OCDE)				Total	
	Japon/Corée	Europe	Amérique du Nord	Australie/Nouvelle-Zélande	('000)	%
	Pourcentages					
Afrique	0.9	5.0	7.8	8.7	294	5.4
Asie et Pacifique	75.8	13.6	34.6	46.0	1 525	27.8
Europe <sup>1</sup>	8.3	49.0	11.7	22.3	1 842	33.6
Amérique latine et Caraïbes	3.2	10.0	37.2	1.4	857	15.6
Moyen-Orient et Afrique du Nord	0.5	8.9	5.2	3.0	366	6.7
Amérique du Nord	9.0	2.6	2.1	2.4	179	3.3
Océanie et Pacifique Sud	1.1	0.9	0.5	14.9	80	1.5
Non précisé	1.1	10.0	0.9	1.3	344	6.3
<b>Total</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>5 487</b>	<b>100.0</b>

1. Y compris les républiques de l'ex-URSS.

Source : Base de données OCDE sur les migrations internationales.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/886634075285>

Tableau I.4. **Entrées d'étrangers dans la zone OCDE par groupe de revenus et région d'origine, 2008**

Groupe de revenus	Région d'origine	Entrées (% du total d'entrées)	Population en 2007 (% de la population mondiale)	Entrées pour 10 000 habitants dans la région d'origine en 2007	
Faible revenu	Europe <sup>1</sup>	1	1	8	
	Asie de l'Est et Pacifique	2	3	7	
	Asie du Sud	1	3	4	
	Afrique du Nord et Moyen-Orient	0	0	3	
	Afrique subsaharienne	3	7	3	
	Amérique latine et Caraïbes	1	0	32	
	<b>Total</b>		<b>8</b>	<b>14</b>	<b>5</b>
Revenu intermédiaire – Tranche inférieure	Europe <sup>1</sup>	4	1	29	
	Asie de l'Est et Pacifique	15	26	5	
	Asie du Sud	6	20	2	
	Afrique du Nord et Moyen-Orient	6	4	12	
	Afrique subsaharienne	2	4	3	
	Amérique latine et Caraïbes	3	1	27	
	<b>Total</b>		<b>35</b>	<b>56</b>	<b>5</b>
Revenu intermédiaire – Tranche supérieure	Europe <sup>1</sup>	14	5	23	
	Asie de l'Est et Pacifique	1	0	11	
	Afrique du Nord et Moyen-Orient	1	1	12	
	Afrique subsaharienne	1	1	7	
	Amérique latine et Caraïbes	12	7	13	
	<b>Total</b>		<b>28</b>	<b>14</b>	<b>16</b>
	Revenu élevé	Europe <sup>1</sup>	16	7	21
Asie		3	3	7	
Afrique		0	0	48	
Amérique du Nord		3	5	5	
Amérique latine et Caraïbes		0	0	14	
Océanie		1	0	27	
<b>Total</b>			<b>24</b>	<b>16</b>	<b>12</b>
Non précisé	Non précisé	5			
<b>Total</b>	<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>8</b>	

Note : Groupes de revenus selon la classification de la Banque mondiale (voir encadré I.2).

1. Y compris les républiques de l'ex-URSS.

Source : Base de données OCDE sur les migrations internationales.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/886635246164>

mais aussi le Brésil et le Chili. En 2008, cette catégorie de pays était nettement surreprésentée dans le flux total de migrants (28 % du total des émigrants à destination des pays de l'OCDE alors que, par rapport à la population mondiale, leur poids démographique n'est que de 14 %). Les pays à revenu élevé sont également surreprésentés, bien que dans une moindre mesure (24 % des flux mais 16 % de la population).

Les 20 premiers pays d'origine des immigrants de fraîche date (graphique I.3 et tableau I.5) représentent un peu plus de la moitié des entrées dans les pays de l'OCDE, les Chinois arrivant en tête (10 % des flux en 2008), suivis des Polonais (5 % environ), des Indiens et des Mexicains (près de 4 % dans les deux cas). Les ressortissants des pays d'Europe orientale demeurent fortement enclins à émigrer. C'est en particulier le cas de la Bulgarie (en 2008, les flux de départ ont représenté plus de 1 % de la population bulgare) et, dans une moindre mesure, de la Roumanie et de la Pologne (respectivement 8 et 6 pour mille).



### Encadré I.2. Classement des pays d'origine par niveau de revenu national

Tous les ans la Banque mondiale produit un classement des économies nationales en fonction de leur revenu national brut (RNB) converti en USD. La méthode comporte un ajustement pour corriger les effets des fluctuations de taux de change. En 2008, le revenu national par habitant des économies les moins développées (à revenu faible) était inférieur ou égal à 975 USD. Les économies à revenu intermédiaire se divisent en deux groupes : les pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure) dont le RNB par habitant varie entre 975 et 3 855 USD, et les économies à revenu intermédiaire (tranche supérieure) dont le RNB par habitant se situe entre 3 856 et 11 905 USD. Le quatrième et dernier groupe se compose des économies dont le RNB par habitant est supérieur à ce dernier chiffre.

Une économie peut changer de catégorie en fonction de l'évolution de son classement relatif parmi les économies du monde. Le rang qu'elle occupe peut s'améliorer ou baisser. Ainsi, la Chine était classée parmi les économies à faible revenu jusqu'en 1997, année où elle a accédé à la catégorie des économies à revenu intermédiaire (tranche inférieure). C'est également le cas de l'Inde (2007), de la Moldavie (2005), du Nicaragua (2005) et de l'Ukraine (2002). La position relative du Brésil, classé dans la catégorie des économies à revenu intermédiaire (tranche supérieure), a varié considérablement dans les années 90 et 2000. De nombreux autres changements sont intervenus, qu'il serait trop long d'expliquer ici. D'après le classement ci-dessus, 14 % de la population mondiale vivaient dans un des 43 pays à faible revenu (7 % en Afrique subsaharienne, 3 % en Asie du Sud et 3 % en Asie de l'Est ou dans la région Pacifique).

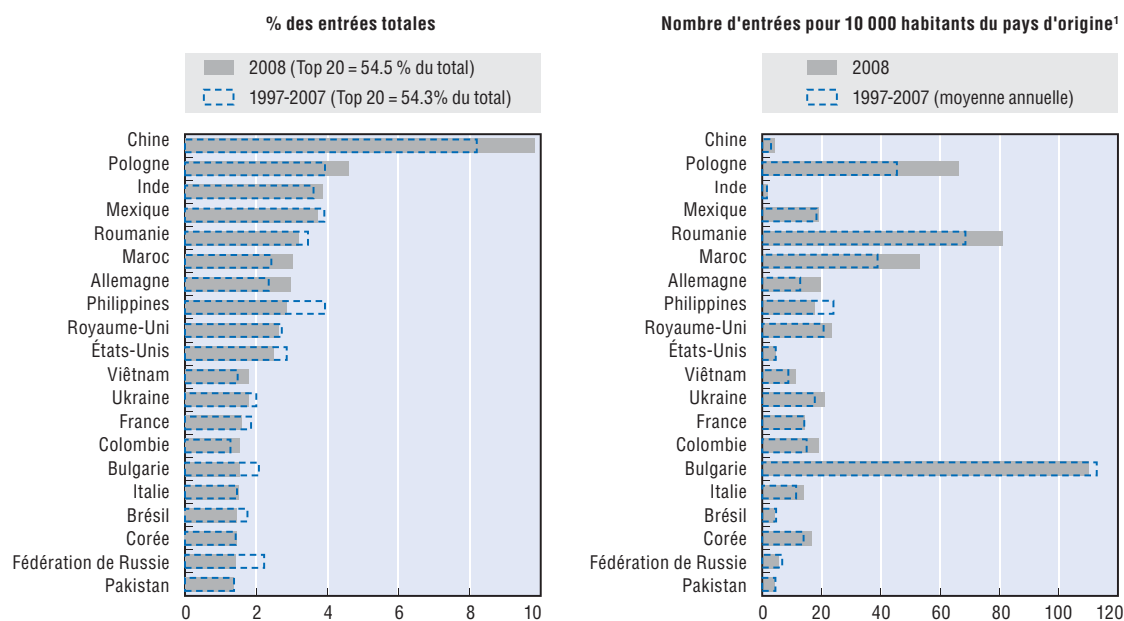
En règle générale, dans les analyses de l'immigration suivant les pays d'origine, on classe les pays en fonction de leur situation géographique, notamment par continent ou par région. Par cette méthode, on s'efforce de rendre compte de différences culturelles/linguistiques/ethniques et non économiques. Pourtant, la situation économique est généralement l'élément moteur des mouvements migratoires internationaux. Les statistiques présentées ici correspondent à une première tentative de prise en compte de considérations d'ordre économique dans le classement des pays d'origine. En l'occurrence, elles permettent d'examiner la relation entre le niveau de revenu national et la propension à émigrer, ainsi que la sous/surreprésentation des migrants relevant d'une catégorie de revenu national particulière dans les migrations internationales.

Pour plus d'informations, voir <http://data.worldbank.org/about/country-classification>.

Les Mexicains ont tendance à émigrer vers les États-Unis et les Polonais vers d'autres pays européens de l'OCDE mais plus de la moitié des migrants chinois sont allés au Japon ou en Corée, 20 % en Europe, 15 % aux États-Unis et 11 % en Australie, au Canada ou en Nouvelle-Zélande. Les flux récents d'émigration des Indiens se répartissent de manière très différente dans l'ensemble de la zone OCDE : 30 % ont pour destination les États-Unis, 22 % le Royaume-Uni (et 19 % un autre pays d'Europe), et 12 % le Canada. Parmi les 20 premiers pays d'origine, ce sont la Colombie, la Chine, le Maroc et la Roumanie qui enregistrent le plus fort taux d'augmentation des flux de départ depuis 1995 (tableau I.5).

Si l'on compare les chiffres avec ceux des migrations observées pendant la période 1997-2007, on constate une augmentation significative des flux d'immigration de ressortissants chinois au Japon et en Corée et, dans une moindre mesure, en Australie, en Finlande, en Hongrie, en Nouvelle-Zélande et au Royaume-Uni (graphique I.4). L'émigration des Indiens a augmenté, en particulier à destination de l'Australie et du Royaume-Uni. Les flux de départ des Allemands vers les pays voisins comme l'Autriche, la République

Graphique I.3. 20 principaux pays d'origine des flux d'entrée dans les pays de l'OCDE, 1997-2008



Note : Les données d'entrées n'étant pas disponibles en 2008 pour la Belgique, le Danemark et l'Italie, leur niveau est supposé être identique à celui de 2007.

1. La population de référence pour le nombre d'entrées pour 10 000 habitants sur la période 1997-2007 est la population de 1997.  
Source : Base de données OCDE sur les migrations internationales.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/885787555137>

Tableau I.5. Évolution des entrées d'étrangers dans la zone OCDE, 1995-2008  
20 principales nationalités en 2008

	Moyenne annuelle (milliers)				% du nombre total d'entrées				Ratio : niveau 2008/moyenne d'entrées 1995-1999
	1995-1999	2000-2004	2005-2007	2008	1995-1999	2000-2004	2005-2007	2008	
Chine	144	335	483	539	4.9	7.6	9.0	9.8	3.7
Pologne	102	135	264	253	3.4	3.1	4.9	4.6	2.5
Inde	78	152	189	212	2.6	3.4	3.5	3.9	2.7
Mexique	139	186	174	205	4.7	4.2	3.2	3.7	1.5
Roumanie	44	137	239	174	1.5	3.1	4.4	3.2	4.0
Maroc	40	112	141	165	1.3	2.5	2.6	3.0	4.2
Allemagne	57	88	126	162	1.9	2.0	2.3	3.0	2.8
Philippines	112	193	172	157	3.8	4.4	3.2	2.9	1.4
Royaume-Uni	83	116	155	143	2.8	2.6	2.9	2.6	1.7
États-Unis	93	115	120	136	3.1	2.6	2.2	2.5	1.5
Viêtnam	49	59	83	98	1.6	1.3	1.5	1.8	2.0
Ukraine	38	91	104	97	1.3	2.1	1.9	1.8	2.6
France	59	72	74	88	2.0	1.6	1.4	1.6	1.5
Colombie	18	61	79	84	0.6	1.4	1.5	1.5	4.7
Bulgarie	57	91	93	84	1.9	2.1	1.7	1.5	1.5
Italie	63	54	63	82	2.1	1.2	1.2	1.5	1.3
Brésil	35	76	104	80	1.2	1.7	1.9	1.5	2.3
Corée	45	63	69	80	1.5	1.4	1.3	1.5	1.8
Fédération de Russie	69	102	82	77	2.3	2.3	1.5	1.4	1.1
Pakistan	33	55	65	74	1.1	1.2	1.2	1.3	2.2
<b>Total 20 principaux pays</b>	<b>1 357</b>	<b>2 295</b>	<b>2 878</b>	<b>2 991</b>					2.2
<b>% du total d'entrées</b>	<b>45.8</b>	<b>51.9</b>	<b>53.4</b>	<b>54.5</b>					
<b>Nombre total d'entrées</b>	<b>2 963</b>	<b>4 420</b>	<b>5 394</b>	<b>5 487</b>					

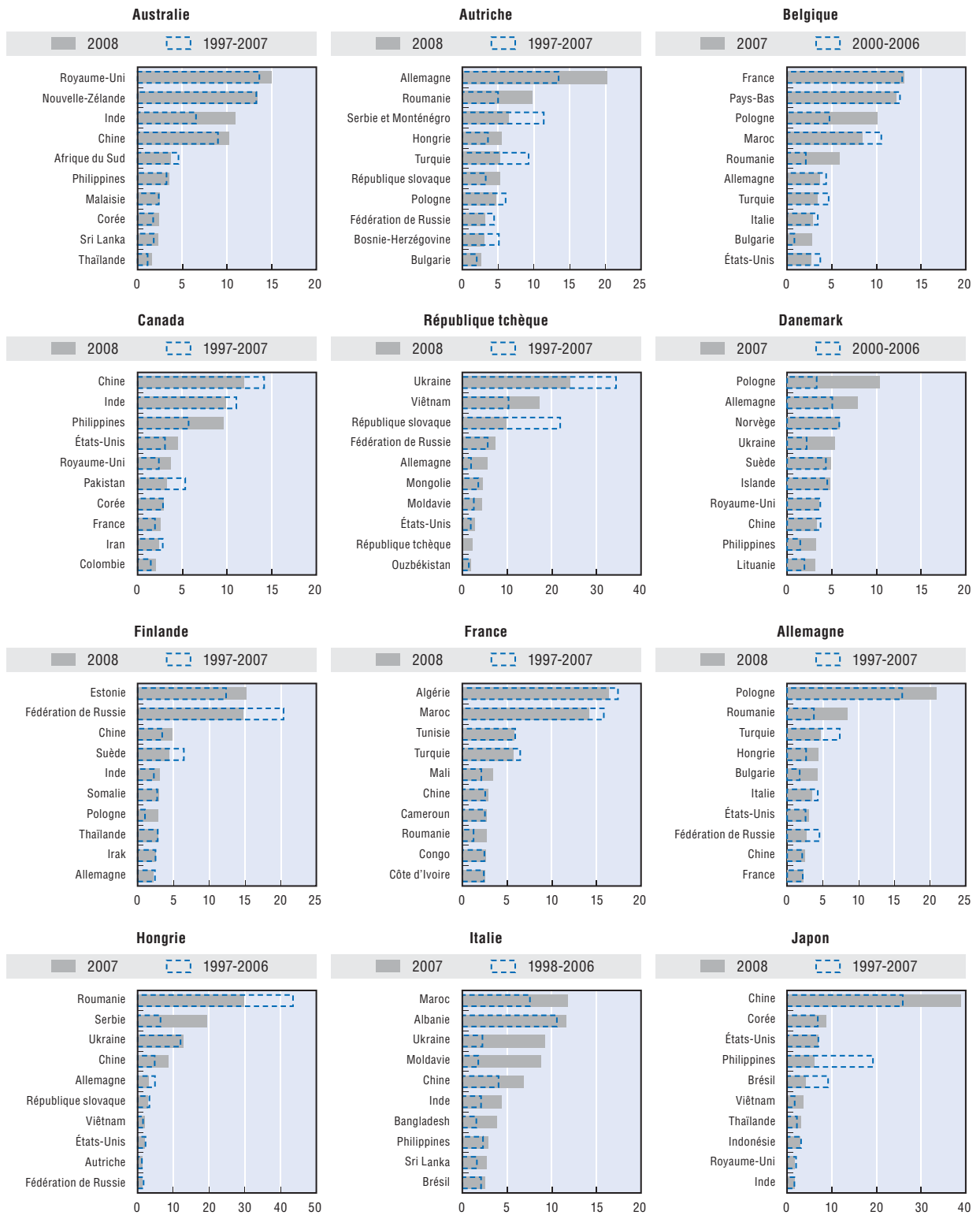
Note : 20 principaux pays classés par ordre décroissant du niveau de 2008.

Source : Base de données OCDE sur les migrations internationales.


StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/886733856316>

### Graphique I.4. Évolution des flux d'immigration par pays d'origine dans les pays de l'OCDE, 1997-2007 et 2008

10 principaux pays d'origine en 2008 en pourcentage des entrées

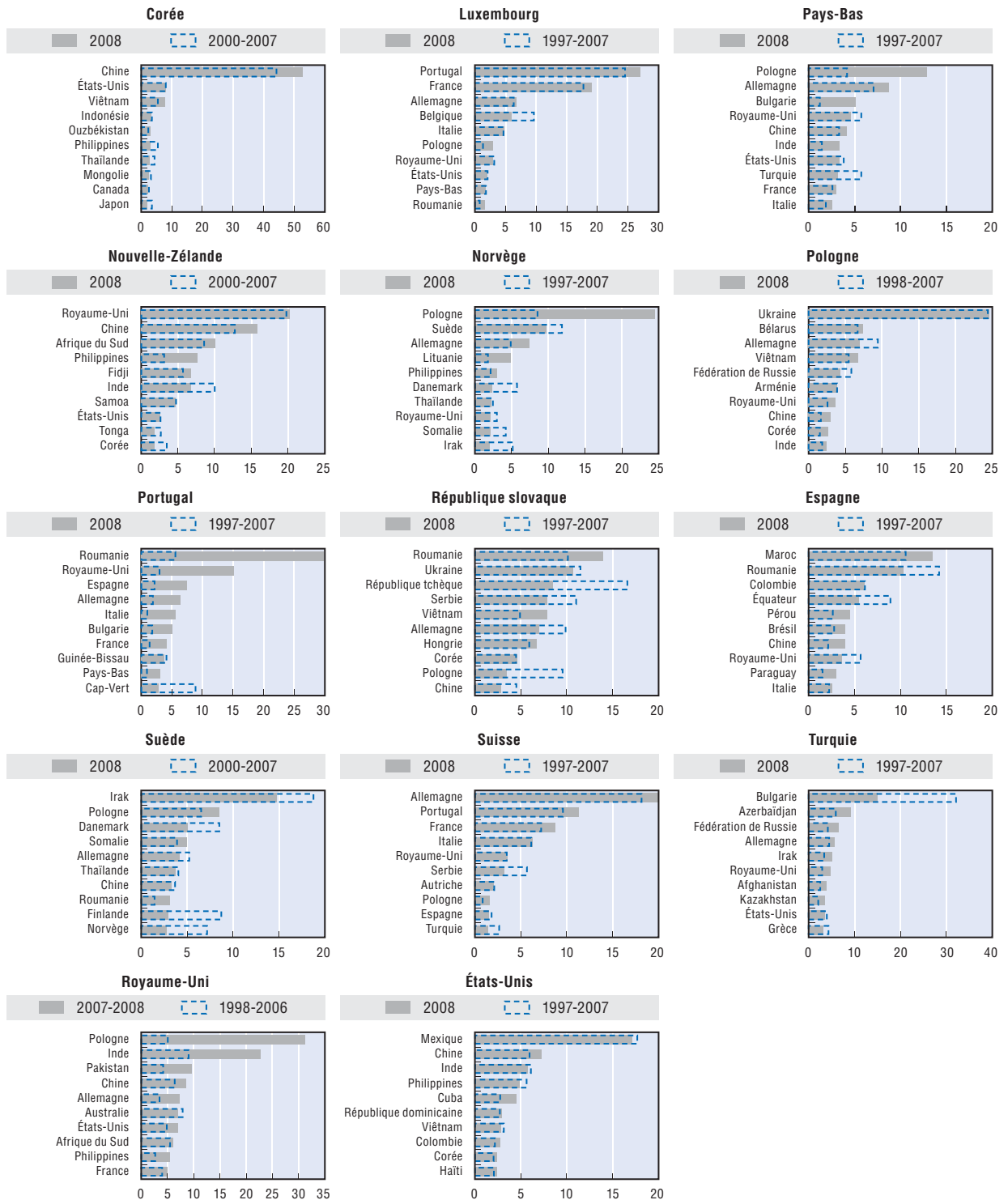


Source : Base de données OCDE sur les migrations internationales.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/885800762366>

### Graphique I.4. Évolution des flux d'immigration par pays d'origine dans les pays de l'OCDE, 1997-2007 et 2008 (suite)

10 principaux pays d'origine en 2008 en pourcentage des entrées



Source : Base de données OCDE sur les migrations internationales.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/885800762366>

tchèque, les Pays-Bas, la Norvège et la Suisse, mais aussi vers le Royaume-Uni, ont progressé également.

Les effectifs d'immigrants polonais ont augmenté dans un grand nombre de pays d'Europe, surtout en Belgique, au Danemark, en Irlande, aux Pays-Bas, en Norvège, en Suède et au Royaume-Uni. Et même si ces flux ont rapidement diminué en 2008 par suite de la crise économique, leur volume cette année-là est resté largement supérieur au niveau moyen enregistré pendant la période 1997-2007.

Les flux de Roumains à destination de l'Italie, de l'Espagne ou de la Hongrie ont diminué sensiblement en 2008<sup>7</sup>. En revanche, ils ont considérablement augmenté au Portugal mais aussi en Allemagne, en Autriche, en Belgique, en République slovaque et en Suède.

## 7. Demandeurs d'asile

Après une baisse record des demandes d'asile (dont le nombre avait chuté à 283 000 en 2006), le nombre de requérants a augmenté en 2008 pour la deuxième année consécutive pour atteindre 355 000, ce qui représente une progression de 14 % environ par rapport à 2007 (tableau I.6). Cinq pays, à savoir le Canada, les États-Unis, la France, l'Italie et le Royaume-Uni, ont reçu entre 30 000 et 40 000 demandes mais d'après les chiffres par habitant, ce sont la Norvège, suivie de la Suède et de la Suisse qui ont reçu le plus de demandes d'asile, soit plus de 2 000 par million d'habitants. En revanche, le nombre de demandeurs d'asile qui choisissent comme destination la Corée, le Japon ou le Portugal demeure extrêmement limité.

En Europe, c'est dans les pays situés en périphérie comme la Grèce, l'Italie, la Pologne et la Turquie que les demandes d'asile ont le plus augmenté depuis 2000. Pour les trois premiers, ce phénomène pourrait traduire en partie l'impact de la Convention de Dublin qui stipule qu'une demande d'asile doit être instruite dans le premier État européen où le requérant est arrivé. Mais en dépit de cette règle, le nombre de demandes demeure élevé dans un certain nombre de pays qui ne sont pas situés aux frontières de l'Europe comme l'Allemagne, la France ou la Suède.

En 2008, quelque 45 000 demandes d'asile ont été déposées par des Irakiens, suivis de ressortissants de Serbie, d'Afghanistan, de Russie, de Somalie ou de Chine, chacun de ces pays représentant un nombre de demandes égal à près de la moitié de celui des Irakiens.

D'après les premiers chiffres de 2009, dans l'ensemble de la zone OCDE, le nombre total de demandeurs d'asile n'a pratiquement pas évolué. Les légères augmentations enregistrées dans les pays européens de l'Organisation et, de façon plus marquée, en Australie et en Nouvelle-Zélande, ont compensé la baisse des chiffres observée en Amérique du Nord. Les effectifs de demandeurs d'asile originaires d'Afghanistan accusent une hausse assez importante mais le nombre de requérants irakiens a fortement diminué. Il semble donc, d'après ces chiffres, que l'Afghanistan devance maintenant l'Irak comme principal pays d'origine.

Sachant que, chaque année, plus de 4 millions d'immigrants de type permanent arrivent dans des pays de l'OCDE mais qu'une minorité de demandeurs d'asile sont reconnus comme réfugiés ou se voient accorder la protection temporaire, cette forme de migration est devenue, sinon un phénomène mineur, du moins une source relativement limitée d'immigration légale permanente. Elle risque néanmoins de constituer une source non négligeable de migration illégale si les demandeurs d'asile déboutés ne quittent pas le pays.

Tableau I.6. Flux de demandeurs d'asile dans les pays de l'OCDE, niveaux, évolution, et principaux pays d'origine, 2007-2008

	2007	2008	2008		2008
	Indice (2000 = 100)		Niveau	Pour 1 000 000 habitants	3 principaux pays d'origine
Australie	30	37	4 800	224	Chine, Sri Lanka, Inde
Autriche	65	70	12 800	1 535	Fédération de Russie, Afghanistan, Serbie
Belgique	26	29	12 300	1 158	Fédération de Russie, Irak, Serbie
Canada	83	102	34 800	1 045	Mexique, Haïti, Colombie
République tchèque	21	19	1 700	163	Ukraine, Turquie, Mongolie
Danemark	15	19	2 400	437	Irak, Afghanistan, Iran
Finlande	45	127	4 000	753	Irak, Somalie, Afghanistan
France	76	91	35 400	568	Fédération de Russie, Serbie, Mali
Allemagne	24	28	22 100	269	Irak, Serbie, Turquie
Grèce	815	645	19 900	1 778	Pakistan, Afghanistan, Géorgie
Hongrie	44	40	3 100	308	Serbie, Pakistan, Somalie
Islande	175	321	100	313	Serbie, Afghanistan, Nigeria
Irlande	36	35	3 900	882	Nigeria, Pakistan, Irak
Italie	90	195	30 300	511	Nigeria, Somalie, Érythrée
Japon	378	740	1 600	13	Myanmar, Turquie, Sri Lanka
Corée	1 667	847	400	8	Sri Lanka, Pakistan, Myanmar
Luxembourg	69	75	500	1 033	Serbie, Bosnie-Herzégovine, Irak
Pays-Bas	16	31	13 400	815	Irak, Somalie, Chine
Nouvelle-Zélande	16	16	300	70	Irak, Iran, Sri Lanka
Norvège	60	133	14 400	3 020	Irak, Érythrée, Afghanistan
Pologne	157	157	7 200	189	Fédération de Russie, Irak, Vietnam
Portugal	100	72	200	19	Sri Lanka, Colombie, Rép. dém. du Congo
République slovaque	170	58	900	166	Géorgie, Moldavie, Pakistan
Espagne	97	57	4 500	99	Nigeria, Colombie, Côte d'Ivoire
Suède	223	149	24 400	2 646	Irak, Somalie, Serbie
Suisse	59	94	16 600	2 171	Érythrée, Somalie, Irak
Turquie	134	228	13 000	184	Irak, Afghanistan, Iran
Royaume-Uni	29	32	31 300	510	Zimbabwe, Afghanistan, Iran
États-Unis	99	96	39 400	130	Chine, El Salvador, Mexique
<b>OCDE</b>	<b>58</b>	<b>66</b>	<b>355 400</b>	<b>329</b>	<b>Irak, Serbie, Afghanistan</b>

Source : UNHCR.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/886738518250>

## 8. Étudiants internationaux

Dans les flux migratoires internationaux enregistrés par les pays de l'OCDE, les étudiants internationaux constituent désormais une catégorie non négligeable. Leurs effectifs ont augmenté par suite de la généralisation des politiques visant à attirer et retenir des migrants hautement qualifiés sur le marché du travail. Cette évolution s'inscrit largement dans le contexte de ce qu'il est convenu d'appeler « la migration en deux étapes » suivant laquelle des migrants sont, dans un premier temps, attirés comme étudiants internationaux puis, dans un deuxième temps, retenus comme travailleurs hautement qualifiés pour une longue durée. Beaucoup de pays de l'OCDE ont pris des mesures en ce sens, les unes n'allant pas sans les autres. Cette section offre un panorama plus vaste de la population d'étudiants internationaux et présente, pour la première fois, des estimations du nombre et du pourcentage de diplômés qui s'installent dans le pays où ils ont suivi leurs études.

### **Migration des étudiants internationaux**

Soucieux d'accroître leurs effectifs d'étudiants internationaux, nombre de pays de l'OCDE et d'universités de ces pays ont mis en place des mesures destinées à rendre plus attrayantes les études hors du pays d'origine, en réduisant les droits de scolarité et les autres frais liés au séjour, en offrant des cours d'anglais, en facilitant le transfert de points capitalisés (crédits), mais en permettant aussi de travailler à temps partiel tout en étudiant. À la suite de ces mesures (OCDE, 2004), mais également en raison de l'accroissement de la mobilité internationale d'une manière générale, le nombre d'étudiants internationaux a sensiblement augmenté ces dernières années.

D'après les chiffres les plus récents, les pays de l'OCDE accueillent entre 2 et 2.5 millions d'étudiants internationaux originaires de toutes les régions du monde (tableau I.7 et encadré I.3), ce qui correspond à 84 % environ de la totalité des étudiants effectuant leur cursus à l'étranger (OCDE, 2009a). La tendance générale à l'augmentation des effectifs d'étudiants internationaux observée ces dernières années s'est poursuivie en 2007. Quand on compare les pays, on constate qu'en moyenne, le nombre d'étudiants internationaux a doublé entre 2000 et 2007. Par rapport à 2000, les pays de l'OCDE ont tous observé une augmentation des effectifs d'étudiants internationaux. Les hausses les plus fortes ont été enregistrées en Corée et en Nouvelle-Zélande où, en l'espace de sept ans, les chiffres ont pratiquement décuplé dans le premier cas, et été multipliés par 8 dans le second (OCDE, 2009a).

Avec près de 600 000 individus en 2007, ce sont les États-Unis qui comptent l'effectif le plus important d'étudiants internationaux alors que leur part du nombre total d'étudiants inscrits dans ce pays ne représente que la moitié environ de la moyenne OCDE (7.1 %), le Japon se trouvant à peu près dans le même cas. En revanche, la Suisse et la Nouvelle-Zélande accueillent moins d'étudiants internationaux (environ 30 000 dans chacun de ces deux pays), mais leur part du nombre total d'inscriptions et de la population étudiante est, dans les deux cas, proche du double de la moyenne OCDE.

S'agissant des programmes de recherches approfondies, la proportion d'étudiants internationaux inscrits est nettement plus élevée dans tous les pays : généralement, elle représente au moins le double de la part d'étudiants internationaux inscrits dans l'enseignement supérieur.

Tout comme les États-Unis et le Japon, l'Allemagne, l'Australie, la France et le Royaume-Uni demeurent les principales destinations des étudiants internationaux qui s'inscrivent dans des établissements d'enseignement supérieur ou à des programmes de recherches approfondies. Ensemble, ces six pays représentent environ 75 % de la totalité des étudiants internationaux de la zone OCDE. Par ailleurs, ce sont le plus souvent aussi les principaux pays de l'OCDE dont sont originaires les étudiants internationaux, auxquels il faut ajouter la Corée, la Chine et l'Inde (OCDE, 2009a).

### **Comment retenir les étudiants internationaux ayant obtenu leur diplôme**

Comme indiqué précédemment, la plupart des pays ont adapté leur politique migratoire de manière à retenir les étudiants internationaux (OCDE, 2008a) ayant obtenu leur diplôme. Les avantages du recrutement de personnes ayant suivi leurs études dans le pays hôte ne se limitent pas au fait qu'elles sont titulaires de diplômes locaux, reconnus par les employeurs, qu'elles connaissent les pratiques et la réglementation locales du travail et ont une meilleure maîtrise de la langue. Ils englobent aussi les compétences

Tableau I.7. **Étudiants en mobilité internationale et étudiants étrangers dans l'enseignement tertiaire en 2007 et évolution depuis 2000**

Étudiants en mobilité internationale en 2007			Étudiants étrangers en 2007						Nombre d'étudiants en 2007	
Enseignement tertiaire			Programmes de recherche de haut niveau	Enseignement tertiaire		Programmes de recherche de haut niveau	Indice de variation du nombre d'étudiants étrangers, enseignement tertiaire		Étudiants en mobilité internationale	Étudiants étrangers
Pourcentage des effectifs d'étudiants	Pour 1 000 habitants	Pourcentage des effectifs d'étudiants	Pourcentage des effectifs d'étudiants	Pour 1 000 habitants	Pourcentage des effectifs d'étudiants	2000 = 100	2007/2006			
<b>Pays membres de l'OCDE</b>										
Australie <sup>1</sup>	19.5	10.1	20.8	22.5	11.6	31.5	200	113	211 500	244 300
Autriche <sup>1</sup>	12.4	3.9	15.1	16.7	5.3	21.5	143	111	32 400	43 600
Belgique <sup>1, 2</sup>	7.5	2.4	20.5	12.2	3.9	29.9	107	102	25 200	41 400
Canada <sup>1, 3, 4, 5</sup>	7.7	2.1	21.2	14.8	4.0	39.0	140	89	68 500	132 200
République tchèque <sup>1</sup>	5.6	2.0	7.2	6.8	2.4	8.9	448	115	20 200	24 500
Danemark <sup>1</sup>	5.5	2.3	6.6	9.0	3.8	21.5	162	109	12 700	20 900
Finlande <sup>6</sup>	4.1	2.4	7.8	3.3	1.9	8.0	181	113	12 700	10 100
France	..	..	..	11.3	3.9	37.9	180	100	..	246 600
Allemagne <sup>6</sup>	..	2.5	..	11.3	3.1	..	138	99	206 900	258 500
Grèce <sup>3</sup>	..	..	..	3.5	1.9	..	246	128	..	21 200
Hongrie <sup>1</sup>	3.0	1.3	6.7	3.5	1.5	7.5	153	104	12 900	15 100
Islande <sup>6</sup>	5.2	2.6	11.9	4.9	2.6	14.4	194	112	800	800
Irlande <sup>6</sup>	8.8	4.0	..	..	..	..	226	..	16 800	..
Italie	..	..	..	2.8	1.0	5.9	230	117	..	57 300
Japon <sup>1</sup>	2.9	0.9	16.1	3.1	1.0	16.8	189	97	115 100	125 900
Corée	..	..	..	1.0	0.7	5.5	947	143	..	31 900
Luxembourg	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Mexique	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Pays-Bas <sup>3</sup>	4.7	1.7	..	6.4	2.3	..	270	106	27 400	37 600
Nouvelle-Zélande <sup>1</sup>	13.6	7.8	26.6	26.8	15.4	45.7	791	96	33 000	65 000
Norvège <sup>1</sup>	2.2	1.0	4.8	7.3	3.3	23.4	180	109	4 800	15 600
Pologne	..	..	..	0.6	0.3	2.8	213	114	..	13 000
Portugal	..	..	..	4.9	1.7	9.6	169	105	..	18 000
République slovaque <sup>1</sup>	0.9	0.4	0.8	0.9	0.4	0.9	128	115	1 900	2 000
Espagne <sup>1</sup>	1.8	0.7	9.9	3.4	1.3	21.9	235	117	32 300	59 800
Suède <sup>1</sup>	5.4	2.4	5.9	10.3	4.7	21.7	167	103	22 100	42 800
Suisse <sup>3, 6</sup>	14.0	4.0	45.0	19.3	5.5	45.0	158	104	29 800	41 100
Turquie	..	..	..	0.8	0.3	2.6	109	101	..	19 300
Royaume-Uni <sup>1</sup>	14.9	5.8	42.1	19.5	7.6	46.0	158	110	351 500	460 000
États-Unis <sup>1</sup>	3.4	2.0	23.7	..	..	..	125	..	595 900	..
<b>Moyenne de l'OCDE</b>	<b>7.1</b>	<b>3.0</b>	<b>16.3</b>	<b>8.7</b>	<b>3.5</b>	<b>20.4</b>	<b>235</b>	<b>105</b>	<b>1 834 500</b>	<b>2 048 200</b>
<b>Total pour les pays avec les deux catégories<sup>7</sup></b>							<b>104</b>		<b>1 221 700</b>	<b>1 641 200</b>

1. Les étudiants en mobilité internationale sont définis sur la base de leur pays de résidence permanente.

2. L'enseignement de promotion sociale est exclu.

3. Les pourcentages pour l'ensemble du tertiaire sont sous-estimés en raison de l'exclusion de certaines formations.

4. Année de référence : 2006.

5. Les établissements privés sont exclus.

6. Les étudiants en mobilité internationale sont définis sur la base du pays dans lequel ils étaient scolarisés auparavant.

7. Ne sont inclus que les pays pour lesquels les données sont disponibles à la fois pour les étudiants en mobilité internationale et les étudiants étrangers.

Source : Regards sur l'éducation, OCDE, 2009. [www.oecd.org/edu/eag2009](http://www.oecd.org/edu/eag2009); Base de données sur l'éducation : [www.oecd.org/education/database](http://www.oecd.org/education/database) ; OECD.Stat : <http://stats.oecd.org/index.aspx>.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/886773864076>



**Encadré I.3. Définition de la notion « d'étudiants en mobilité internationale »**

Parce que les données sont limitées, on ne peut définir de façon certaine l'ampleur exacte de la migration des étudiants internationaux même si on se fait une idée assez bonne des ordres de grandeur. Depuis plus d'une décennie, on recueille des données sur les *étudiants étrangers* mais les chiffres incluent souvent un nombre considérable d'étudiants qui ont immigré avec leurs parents avant de commencer leurs études, voire, dans certains cas, résidant dans le pays hôte depuis leur naissance. Toutefois, les étudiants qui nous intéressent dans le contexte des migrations internationales sont ceux qui se sont expatriés dans le but précis de faire leurs études. Ces *étudiants en mobilité internationale* sont définis dans les statistiques nationales soit comme des étudiants non résidents, soit comme des étudiants dont le parcours d'études antérieur s'est déroulé dans un pays différent. Dans un cas comme dans l'autre, les statistiques des étudiants internationaux englobent un petit groupe de nationaux non résidents revenus dans le pays dont ils sont ressortissants pour étudier, mais le fait d'inclure cette catégorie fausse beaucoup moins les statistiques que le fait de se baser sur la définition « d'étudiant étranger ». En moyenne, les étudiants en mobilité internationale représentent à peu près les trois quarts de la population d'étudiants étrangers, sauf dans les pays scandinaves mais aussi au Canada et en Nouvelle-Zélande où les pourcentages sont moins élevés. Dans la suite du présent ouvrage, c'est donc le concept « d'étudiants en mobilité internationale » qui a été retenu pour l'analyse tout en gardant à l'esprit que, pour certains pays et à certaines périodes, les statistiques auxquelles on se réfère concernent en réalité les étudiants étrangers.

immatérielles comme la connaissance des normes sociales et culturelles. Le fait d'avoir fait leurs études dans le pays hôte témoigne aussi de la capacité de ces diplômés à s'intégrer socialement et économiquement dans la société de ce pays et d'autres caractéristiques comportementales comme la persévérance et la gestion de soi (OCDE, 2009c).

Parmi les mesures prises ces dernières années par les pays de l'OCDE pour faciliter la migration des étudiants internationaux (OCDE, 2008a; ICPMD, 2006; voir aussi la partie V de cette publication), figurent l'aide au passage du statut d'étudiant à celui de travailleur, par exemple en proposant des cours de la langue du pays hôte<sup>8</sup> (comme en Finlande où sont dispensés des cours de finnois et de suédois), et l'intermédiation afin de trouver des stages pour les étudiants internationaux (ce que fait le Service public de l'emploi au Japon). Ces dernières années, les pays de l'OCDE ont également facilité les procédures d'obtention de visa pour les étudiants et les diplômés internationaux en autorisant, par exemple, le dépôt d'une demande d'immigration permanente dans le pays. C'est ce qu'a fait l'Australie, pays où cette pratique n'était pas autorisée auparavant. Certains pays comme la Finlande et la Norvège ont modifié leur législation en matière de naturalisation, et tiennent maintenant compte des années de séjour en tant qu'étudiant dans l'évaluation de l'admissibilité. Dans beaucoup de pays dont la Suède, la Norvège, la République tchèque ou l'Australie, la facilitation et l'autorisation d'exercice d'un emploi pendant les études sont des mesures qui ont eu des retombées positives sur la décision des diplômés de rester dans le pays hôte. Les entreprises ayant accueilli des étudiants internationaux comme travailleurs à temps partiel sont désormais autorisées à les garder comme salariés ordinaires une fois leur diplôme en poche. Ces diplômés ont en effet acquis une précieuse expérience des conditions de travail propres au pays d'accueil qui leur sera utile pour y exercer un emploi.

Aujourd'hui, la plupart des pays de l'OCDE accordent aux étudiants internationaux la possibilité de chercher du travail pendant une période précise après la fin de leurs études. La durée de cette période oscille entre six mois en France, en Nouvelle-Zélande ou en Finlande et un an en Allemagne ou en Norvège. Elle a même été prolongée ces dernières années dans certains pays : aux Pays-Bas, par exemple, elle est ainsi passée de trois mois à un an. Au Canada, il est désormais plus facile aux diplômés internationaux d'obtenir un titre de séjour permanent.

Les *taux d'installation*, qui sont des indicateurs de la part d'étudiants internationaux restés dans le pays hôte pour y travailler ou pour d'autres motifs, permettent d'évaluer le succès des mesures visant à retenir les étudiants internationaux comme migrants hautement qualifiés sur le marché du travail national. Concrètement, on calcule le pourcentage d'étudiants qui changent de statut en cédant leur visa d'études et obtenant d'autres types de titres de séjour, en particulier ceux assortis d'un permis de travail. En matière d'estimation des taux d'installation, une certaine prudence est de mise en raison des limites inhérentes aux données mais aussi parce que les personnes prises en compte dans les estimations n'ont pas nécessairement terminé leurs études. Les étudiants peuvent très bien changer de statut avant d'avoir obtenu leur diplôme, par exemple s'ils se marient avec un citoyen du pays hôte. Certains peuvent être autorisés à rester pour des motifs humanitaires ou autres sans avoir obtenu leur diplôme. En principe, on voudrait déterminer le nombre de diplômés qui s'installent, mais les données relatives aux changements de statut ne permettent pas de savoir si les étudiants ont ou non terminé leurs études. Toutefois, comme les critères d'obtention d'un permis de travail par les étudiants internationaux exigent en général d'être titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur et d'un emploi correspondant à la discipline étudiée, il est fort probable que les étudiants internationaux qui exercent un emploi après avoir changé de statut et de permis sont pour la plupart des diplômés internationaux<sup>9</sup>.

Toutefois, pour des raisons de cohérence et de comparabilité entre pays, les taux d'installation indiqués dans le tableau I.8 ont été calculés en utilisant comme dénominateur le nombre total d'étudiants n'ayant pas renouvelé leur visa d'études. À noter que ces taux ne tiennent pas compte des étudiants relevant d'un régime de libre circulation qui n'ont pas besoin de visa d'études ni de permis de travail pour rester dans le pays où ils étudient.

Le nombre de changements de statut varie en fonction du niveau d'inscriptions d'étudiants internationaux. Il oscille entre moins de 300 en Autriche ou en Belgique et 10 000 à 18 000 dans des pays comme l'Allemagne, la France ou le Canada (voir tableau I.8). En dépit de la largeur de cette fourchette, dans tous les pays figurant sur le tableau sauf l'Allemagne, la majorité des étudiants internationaux présents dans les pays de l'OCDE changent de statut pour des raisons liées à l'emploi (61 % en moyenne). En Allemagne, ce sont les changements de statut pour constitution d'une famille qui sont proportionnellement plus nombreux. Au Canada, le pourcentage de changements de statut pour raisons humanitaires est plus élevé mais cette situation n'est pas destinée à durer.

Selon les estimations, les taux d'installation tous motifs confondus oscillent entre 15 et 35 %, la moyenne se situant aux alentours de 21 %<sup>10</sup>. Comme, selon toute vraisemblance, le pourcentage d'individus ayant effectivement obtenu leur diplôme est plus élevé parmi ceux qui s'installent que parmi ceux qui repartent, on peut considérer que

Tableau I.8. **Changements de statut des étudiants en mobilité internationale et taux de rétention dans quelques pays de l'OCDE, 2007**

Changements de statut	Répartition			Tous changements de statut	Changements de statut vers le travail	Taux de rétention <sup>1</sup>	
	Travail	Famille	Autre	En proportion de l'ensemble de l'immigration permanente	En proportion de l'immigration permanente de travail		
Niveau	Pourcentage						
Autriche	200	n.a.	n.a.	n.a.	0.4	n.a.	18.0
Belgique	280	66	17	17	0.7	7.3	n.a.
Canada (temporaire)	12 830	70	n.a.	30	n.a.	n.a.	18.8
Canada (permanent)	10 010	76	20	4	4.2	14.1	14.7
France	14 680	56	39	5	9.1	68.4	27.4
Allemagne	10 180	46	47	7	4.4	26.5	29.5
Japon <sup>2</sup>	10 260	100	n.a.	n.a.	n.a.	29.4	19.8
Pays-Bas	1 010	65	34	1	1.4	8.1	15.0
Norvège	660	80	18	2	1.5	16.9	22.5

n.a. : Sans objet.

1. Le taux de rétention est le nombre de changements de statut en pourcentage du nombre d'étudiants en mobilité internationale qui n'ont pas renouvelé leur permis. Ce dernier chiffre est estimé comme suit :  $[I - (S_t - S_{t-1})]$ , où  $I$  est le nombre de nouveaux étudiants en mobilité internationale et  $(S_t - S_{t-1})$  est la différence entre le nombre d'étudiants en mobilité internationale de l'année en cours par rapport à l'année précédente (non compris les étudiants en libre circulation dans les pays EEE).
2. Les données sur les changements vers d'autres statuts ne sont pas disponibles.

Sources : Autriche : ministère de l'Intérieur – Alien Information System (BMI-FIS); Belgique : SPF (Service public fédéral) – Bureau pour les étrangers; Canada : Citoyenneté et Immigration Canada; France : ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire; Allemagne : Bureau fédéral pour les migrations et les réfugiés, AZR (Registre central des étrangers); Japon : Bureau de l'immigration, ministère de la Justice; Pays-Bas : Service de l'immigration et de la naturalisation IND, ministère de la Justice; Norvège : Direction norvégienne de l'immigration.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/886776128113>

les taux d'installation indiqués dans ce tableau correspondent à une estimation basse des taux basés exclusivement sur les étudiants ayant achevé leurs études.

Les étudiants internationaux ne s'expatrient pas tous avec l'intention de rester en tant que migrants de travail. Pour beaucoup, étudier à l'étranger s'inscrit dans une stratégie destinée à améliorer leurs chances d'emploi sur le marché du travail intérieur de leur pays d'origine. Pour d'autres, qui se maintiennent sur le territoire du pays hôte, l'installation n'est pas nécessairement définitive. Dans certains pays, les étudiants internationaux sont autorisés à travailler après l'obtention de leur diplôme, mais ils se heurtent à des obstacles en matière de progression dans leur carrière dans les entreprises qui les ont employés (JILPT, 2009). Les mesures restreignant l'emploi de ressortissants étrangers (voir partie IV de cette publication) contribuent probablement aussi à leur départ au bout de quelques années.

## 9. Évolution démographique des pays de l'OCDE et migrations internationales

La crise économique ayant mis un frein (même si, dans certains, cas, l'arrêt n'est pas total) aux mouvements migratoires de travailleurs, la période actuelle est un moment propice pour réexaminer l'évolution démographique liée au vieillissement des populations des pays de l'OCDE, et pour déterminer dans quelle mesure les migrations internationales

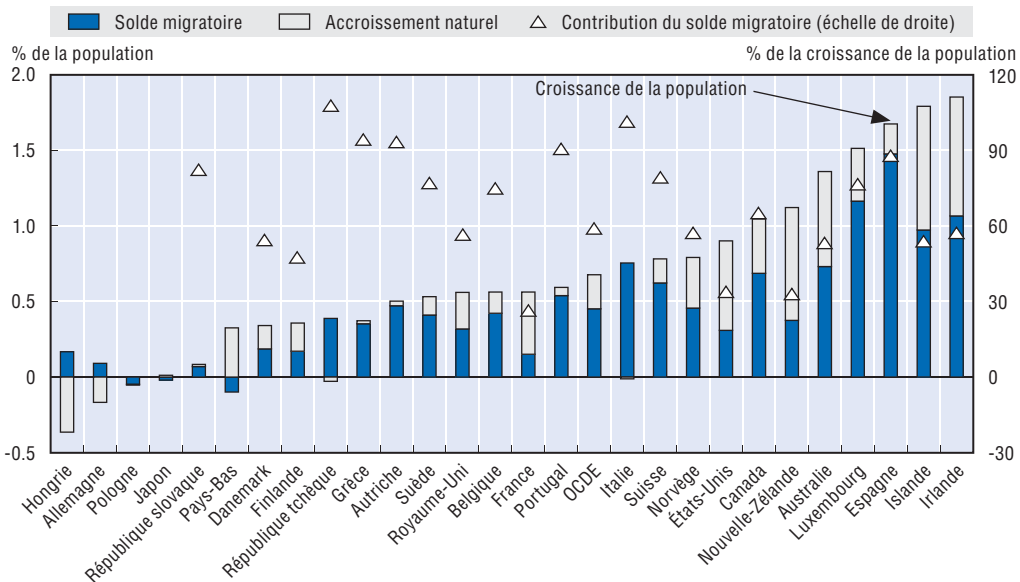
peuvent influencer sur cette évolution à court et moyen terme. Nous nous intéresserons ici à l'impact sur la population d'âge actif et non sur la population totale, qui en ressentira les effets plus tard, à mesure que la mortalité des baby-boomers augmentera. Auparavant, nous examinerons l'importance des migrations internationales pour la croissance démographique de ces dernières années.

**Contribution de la migration nette à la croissance démographique**

Le graphique I.5 illustre la contribution de la migration nette et de l'accroissement naturel (excédent des naissances par rapport aux décès) à la croissance démographique entre 2003 et 2007. En moyenne, dans les pays de l'OCDE, 59 % de cette croissance au cours de la période considérée s'explique par des flux migratoires. Dans certains pays, en particulier en Europe du Sud, en Autriche ou en République tchèque, près de 90 % (sinon plus) de la croissance démographique est imputable aux migrations. En réalité, au cours de cette période, la Hongrie, l'Allemagne, la Pologne et le Japon ont même enregistré un déclin de leur population. Les Pays-Bas font figure d'exception car ils sont le seul pays où la population a continué d'augmenter en dépit d'un dépeuplement provoqué par l'émigration. La France, les États-Unis et la Nouvelle-Zélande sont, *grosso modo*, les seuls pays où l'accroissement naturel demeure le principal déterminant de la croissance démographique, la migration nette représentant moins d'un tiers de cette croissance<sup>11</sup>.

Ainsi, les migrations internationales contribuent-elles déjà fortement à la croissance démographique dans beaucoup de pays. Ce phénomène devrait s'amplifier dans l'avenir, à mesure que la mortalité de la génération vieillissante des baby-boomers augmentera, et que l'importance relative de l'accroissement naturel diminuera.

**Graphique I.5. Contribution de l'accroissement naturel et du solde migratoire à la croissance annuelle moyenne de la population, 2002-2006**



Source : Base de données OCDE sur les statistiques de population et les statistiques vitales.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/885803338042>

Cette comparaison de la migration nette et de l'accroissement naturel est certes précise du point de vue de la comptabilité démographique, mais elle peut se révéler trompeuse s'agissant de la contribution de la migration à la population active. Pour être plus précis, du point de vue démographique, l'accroissement naturel et la migration nette ne concernent pas les mêmes populations. Généralement, c'est dans la population des 15 à 39 ans que l'on dénombre le plus de migrants (85 % environ dans certains pays d'Europe)<sup>12</sup>, alors que l'accroissement naturel concerne principalement les classes d'âge les plus élevées et les plus faibles. Dans l'idéal, il faudrait pouvoir se faire une meilleure idée de l'importance numérique de la migration par rapport à une catégorie de résidents qui se prête mieux aux comparaisons et contribue aussi à la population active.

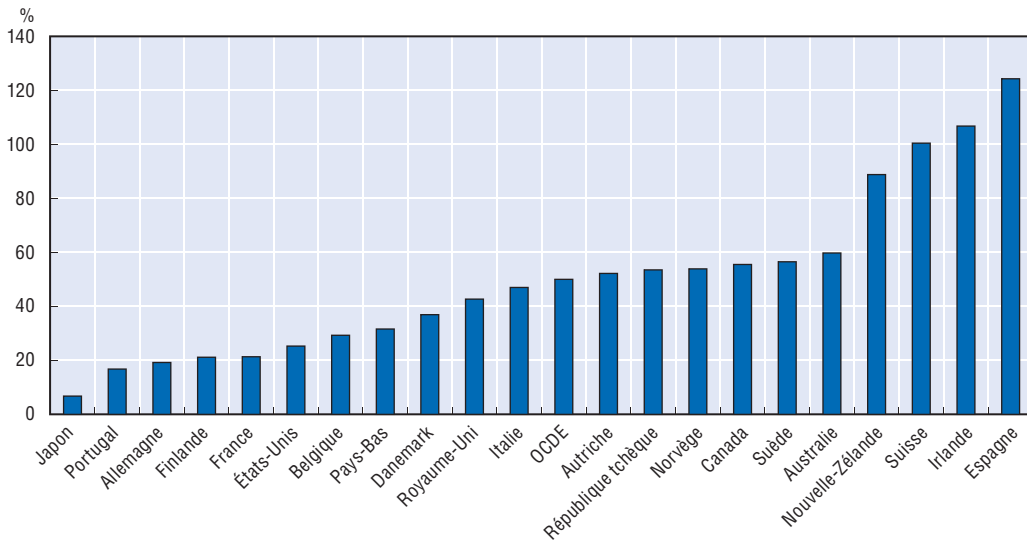
### **Ampleur des migrations internationales par rapport aux cohortes d'entrants dans la vie active**

Dans cette section, nous nous intéresserons au niveau d'immigration, d'une part, et à la taille des cohortes de résidents en âge d'entrer dans la vie active, d'autre part. En outre, comme ce sont les flux d'immigration à caractère permanent qui ont des incidences budgétaires et institutionnelles durables sur le pays de destination, c'est cette forme de migration que nous étudions ici, sans oublier pour autant qu'un nombre significatif d'immigrés retournent volontairement dans leur pays d'origine, même parmi ceux ayant obtenu un visa de séjour de longue durée (OCDE, 2008b).

Pour évaluer l'ampleur relative des migrations internationales, on considère, en première approximation, que le groupe de référence a la taille moyenne d'une cohorte d'une seule année dans la tranche d'âge des 20 à 24 ans. Un certain nombre d'affinements sont possibles pour parvenir à la définition d'une population de référence plus pertinente mais le groupe de référence des 20-24 ans suffit pour les besoins de la présente analyse.


On voit d'après les résultats (graphique I.6) que, dans les différents pays de l'OCDE, les migrations de type permanent ont représenté environ 50 % d'une cohorte de jeunes adultes sur la période 2004-2007. Autrement dit, toutes choses égales par ailleurs, environ un tiers des nouvelles entrées dans la population d'âge actif, voire dans la population active, est issu de l'immigration. Ce chiffre est loin d'être négligeable mais, dans les faits, un certain nombre de facteurs interviennent, qui tendent à réduire cette proportion.

Tout d'abord, les immigrants qui arrivent n'appartiennent pas tous à la population d'âge actif. Certains sont des retraités et d'autres des enfants, encore que ces derniers intégreront à terme le monde du travail. Par ailleurs, certains immigrants peuvent ne pas rester dans le pays de destination mais retourner dans leur pays d'origine ou repartir pour un autre pays. Il est vrai aussi que certains autochtones émigrent, mais dans des proportions beaucoup plus faibles que les immigrants. Enfin, si l'on pense en termes de contribution à la population active, le taux d'activité de nombreux immigrants et, en particulier, des migrants pour raisons familiales ou humanitaires, est généralement faible à leur arrivée, bien qu'il tende à augmenter avec le temps, et à constituer un apport significatif à la population active<sup>13</sup>. Dans les pays à fort taux d'immigration de travail comme l'Espagne, l'Irlande ou la Suisse, les augmentations de la population d'âge actif du fait de l'immigration ont été supérieures à la taille moyenne d'une cohorte de jeunes sur la période 2004-2007. Dans la majorité des pays représentés, le nombre d'immigrants qui arrivent représente plus de la moitié d'une cohorte de jeunes nés une année donnée. On peut en déduire que beaucoup de pays sont d'ores et déjà tributaires de l'immigration pour compléter leurs viviers locaux de main-d'œuvre.

Graphique I.6. **Immigration de type permanent en proportion de la taille moyenne d'une cohorte 20-24, 2004-2007**

Note : La taille moyenne d'une cohorte 20-24 est obtenue en divisant la cohorte totale 20-24 par 5.

Source : Base de données OCDE sur les migrations internationales et Perspectives démographiques mondiales : la révision de 2008, Division de la population des Nations Unies.

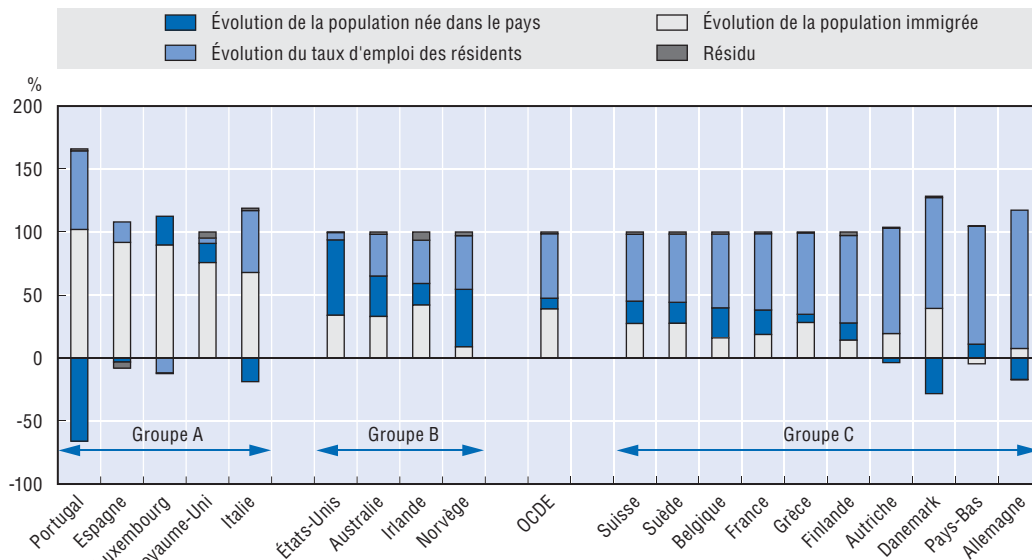
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/885807276523>

### Rôle des migrations internationales dans la croissance de l'emploi


Dans de nombreux pays, la migration n'a pas été la seule source d'augmentation de l'offre de main-d'œuvre ou de l'emploi. La mobilisation des personnes résidant déjà sur le territoire est généralement considérée comme la meilleure façon de répondre aux besoins intérieurs en main-d'œuvre. C'est un phénomène que l'on a très souvent observé dans beaucoup de pays de l'OCDE, par suite à la fois de l'augmentation du taux d'activité et de la baisse du chômage. Le graphique I.7 montre les effets de la croissance démographique (chez les immigrés comme chez les autochtones) et du rapport emploi/population des résidents (nés sur ou hors du territoire) sur la croissance de l'emploi sur la période 2005-2008<sup>14</sup>.

En moyenne, dans la zone OCDE, pas moins de 51 % de la croissance de l'emploi s'explique par l'augmentation des taux d'emploi des résidents, et 39 % par l'accroissement des migrations internationales entre 2005 et 2008. À ces chiffres s'ajoute 9 % de croissance de l'emploi imputable à un accroissement de la population autochtone. Mais ces moyennes masquent des disparités considérables, rendant difficile toute généralisation. Tous les viviers de main-d'œuvre ont joué un rôle dans la croissance de l'emploi, dans certains pays du moins.

Sur le graphique I.7, les pays où la croissance de l'emploi est en grande partie le résultat des migrations internationales figurent à gauche (groupe A), alors que les pays où cette croissance est davantage liée aux viviers de main-d'œuvre intérieurs sont représentés à droite (groupe C). Le deuxième groupe (groupe B) figurant côté gauche est composé des pays où la croissance de l'emploi doit beaucoup à l'accroissement de la population en âge de travailler, qu'il s'agisse des allochtones ou de autochtones. Le groupe figurant à droite comprend des pays où les taux d'emploi des résidents étaient déjà relativement élevés

Graphique I.7. **Distribution des composantes de la croissance de l'emploi, 2005-2008, dans quelques pays de l'OCDE**

Sources : Pays européens : Enquêtes sur la population active (Eurostat); États-Unis : Current Population Survey (March supplements); Australie : Labour Force Survey.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/886000534523>

en 2005. Dans la mesure où ces taux étaient déjà supérieurs à 75 % (au Danemark, en Suisse ou en Suède), on aurait pu penser qu'il serait difficile d'enregistrer de nouvelles progressions de ces chiffres.

Contre toute attente, plusieurs des pays où la croissance de l'emploi provenait pour une bonne part de sources extérieures enregistraient en 2005 un taux d'emploi relativement faible (moins de 65 %) au regard de la moyenne OCDE. Le Royaume-Uni est le seul pays où ce taux (71 %) était supérieur à cette moyenne. Dans tous ces pays, plus des deux tiers de la croissance de l'emploi avaient pour origine les migrations internationales. Ce taux dépassait même les 90 % en Espagne et au Luxembourg. Et même si la croissance de l'emploi est allée de pair avec une hausse du taux d'emploi des résidents en Italie et au Portugal, les migrations internationales n'en demeurent pas moins le principal vivier de main-d'œuvre additionnelle.

En résumé, on peut dire que les pays ont eu recours à différentes formules pour répondre à la demande de main-d'œuvre des employeurs, mais qu'il est loin d'être évident de savoir quels ont été les moteurs de l'évolution enregistrée. Les migrants internationaux récents ne constituent un vivier de nouveaux travailleurs que dans une minorité de pays. Dans un certain nombre d'autres pays où la population d'actifs autochtones est en déclin (Allemagne et Danemark), la hausse des taux d'emploi des personnes en âge de travailler fait plus que compenser ce phénomène.

Dans l'immédiat, la crise économique a engendré une atténuation temporaire des pressions démographiques. De nombreux pays enregistrent une atonie du marché du travail qui devra être redynamisé avant que l'on puisse envisager de recourir de nouveau aux migrants internationaux comme autre source possible de main-d'œuvre.

Les résultats exposés dans ce chapitre conduisent à penser que subsiste un potentiel considérable de mobilisation des viviers locaux de main-d'œuvre, du moins pour certains types d'emplois. Et de fait, c'est ce que l'on observe dans de nombreux pays. Mais certains emplois ne trouvent pas preneur dans la population locale, soit parce qu'ils ne sont guère attrayants, soit parce que le système éducatif ne produit pas suffisamment d'individus dotés des compétences requises. À mesure que les départs à la retraite des baby-boomers se feront plus nombreux, il sera de plus en plus difficile de compenser la tendance en trouvant de nouveaux moyens d'augmenter les taux d'emploi. Il est probable que les pays où les taux d'activité sont déjà élevés se retrouvent dans cette situation.

### **Évolution de la population d'âge actif dans les 10 prochaines années**

Considérant la taille de la population en âge de travailler, quelle évolution peut-on envisager pour les dix prochaines années? La seule inconnue significative à cet égard est l'ampleur des migrations internationales étant donné que les futurs entrants dans la population d'âge actif sont déjà nés, et que les taux de mortalité ne risquent guère de changer au sein de cette classe d'âge. Le tableau I.9 présente une projection des résultats, en prenant comme hypothèse les niveaux de migration nette spécifiés dans la première colonne<sup>15</sup>, qui correspondent pour l'essentiel aux niveaux récemment enregistrés.

En moyenne, dans les pays de l'OCDE, la population d'âge actif augmentera de 1.9 % au cours de la décennie 2010-2020, contre 8.6 % entre 2000 et 2010. Comme le montre clairement le tableau, la situation varie considérablement d'un pays à l'autre, le Japon, l'Allemagne, l'Italie, la Finlande et les pays d'Europe centrale voyant tous diminuer leur population d'âge d'actif alors que dans les pays d'installation traditionnels, mais aussi en Irlande, en Islande, au Luxembourg, au Mexique et en Turquie, la taille de cette population continuera d'augmenter. Toutefois, dans la quasi-totalité des pays, les taux de croissance seront bien plus faibles que par le passé (de 6.7 % en moyenne). Cela signifie, toutes choses égales par ailleurs, qu'au cours de la prochaine décennie, les taux de croissance du PIB par habitant seront en moyenne inférieurs à ceux de la précédente décennie d'un montant correspondant à ce chiffre, encore que cette évolution puisse être compensée par des gains de productivité et une augmentation de la proportion d'actifs occupés.

Pour autant que les migrants internationaux soient des travailleurs (et non des inactifs), un accroissement de leurs effectifs peut aussi avoir un effet stimulant, mais moindre que celui que procurerait une hausse du taux d'emploi des personnes déjà résidentes. Les immigrés ne sont pas que des « producteurs ». Ce sont aussi de nouveaux consommateurs. Par conséquent, toute amélioration des niveaux nationaux de revenu qu'ils peuvent procurer est généralement tempérée par la hausse de leurs effectifs, ce qui n'est pas le cas des personnes déjà résidentes, qui contribuent au revenu national sans que la population locale n'augmente. Néanmoins, à condition d'être occupés, les immigrés sont généralement des contributeurs nets aux systèmes de protection sociale. Mais les immigrés vieillissent également et, à l'instar des autochtones, deviennent des bénéficiaires nets. L'idéal serait qu'ils le deviennent lorsque les taux de dépendance s'inscriront sur une pente descendante après avoir atteint un point haut.

### **Taux de dépendance dans les dix prochaines années**


Du fait des départs à la retraite de la génération du baby-boom, la population qui n'est pas en âge de travailler (tranches d'âge des 0 à 19 ans, et des plus de 65 ans)<sup>16</sup> va augmenter de manière significative dans la prochaine décennie. D'après les projections



**Tableau I.9. Croissance observée (2000-2010) et projetée (2010-2020) de la population en âge de travailler (20-64) à des niveaux de migration définis**

	Croissance observée de la population en âge de travailler		Croissance observée de la population en âge de travailler aux niveaux de migration nette définis (% par rapport au niveau de 2010)			Différence entre les taux de croissance décennaux (« - » = baisse) (B) - (A)
	2000-2010 (A)	Niveaux de migration nette définis (000s) 2010-2020	2010-2015	2015-2020	2010-2020 (B)	
Japon	-4.2	54	-5.7	-3.8	-9.5	-5.3
Pologne	8.1	-11	-1.3	-4.4	-5.7	-13.8
République tchèque	4.9	21	-1.8	-3.8	-5.6	-10.5
Hongrie	-0.3	15	-1.3	-4.0	-5.3	-5.0
Finlande	2.4	8	-2.1	-2.3	-4.5	-6.9
Allemagne	-2.2	110	-0.7	-2.8	-3.4	-1.2
Italie	2.9	185	-1.0	-1.5	-2.5	-5.4
République slovaque	9.3	4	0.7	-3.0	-2.3	-11.6
France	6.5	100	-1.1	-1.0	-2.1	-8.6
Portugal	6.3	23	-0.6	-1.4	-2.0	-8.3
Grèce	3.8	30	-0.7	-1.2	-2.0	-5.8
Pays-Bas	2.8	20	-1.1	-0.7	-1.8	-4.5
Danemark	-1.7	6	-1.1	-0.2	-1.3	0.4
Belgique	5.4	20	0.0	-0.8	-0.8	-6.2
Suède	4.6	25	0.9	-0.3	0.6	-3.9
Autriche	5.1	20	1.2	-0.2	1.0	-4.1
Suisse	5.9	20	0.9	0.3	1.2	-4.7
Corée	7.6	-6	2.8	0.3	3.1	-4.5
Royaume-Uni	6.3	178	1.6	1.6	3.1	-3.2
Espagne	14.6	251	2.4	0.8	3.3	-11.4
Norvège	9.2	18	2.8	2.5	5.2	-3.9
Canada	12.9	210	3.9	1.7	5.6	-7.3
États-Unis	11.8	1 071	3.8	2.2	6.0	-5.8
Australie	13.4	100	3.6	2.8	6.4	-7.0
Nouvelle-Zélande	13.2	10	4.1	2.6	6.7	-6.5
Irlande	27.1	20	4.3	3.9	8.2	-18.9
Islande	23.5	2	7.9	3.5	11.3	-12.2
Luxembourg	13.8	4	6.5	6.0	12.5	-1.3
Mexique	21.1	-371	8.8	6.8	15.5	-5.6
Turquie	24.3	2	8.8	7.7	16.5	-7.8
<b>Moyenne OCDE</b>	<b>8.6</b>	<b>..</b>	<b>1.5</b>	<b>0.4</b>	<b>1.9</b>	<b>-6.7</b>

Source : *Perspectives démographiques mondiales : la révision de 2008*, Division de la population des Nations Unies.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/886777126761>

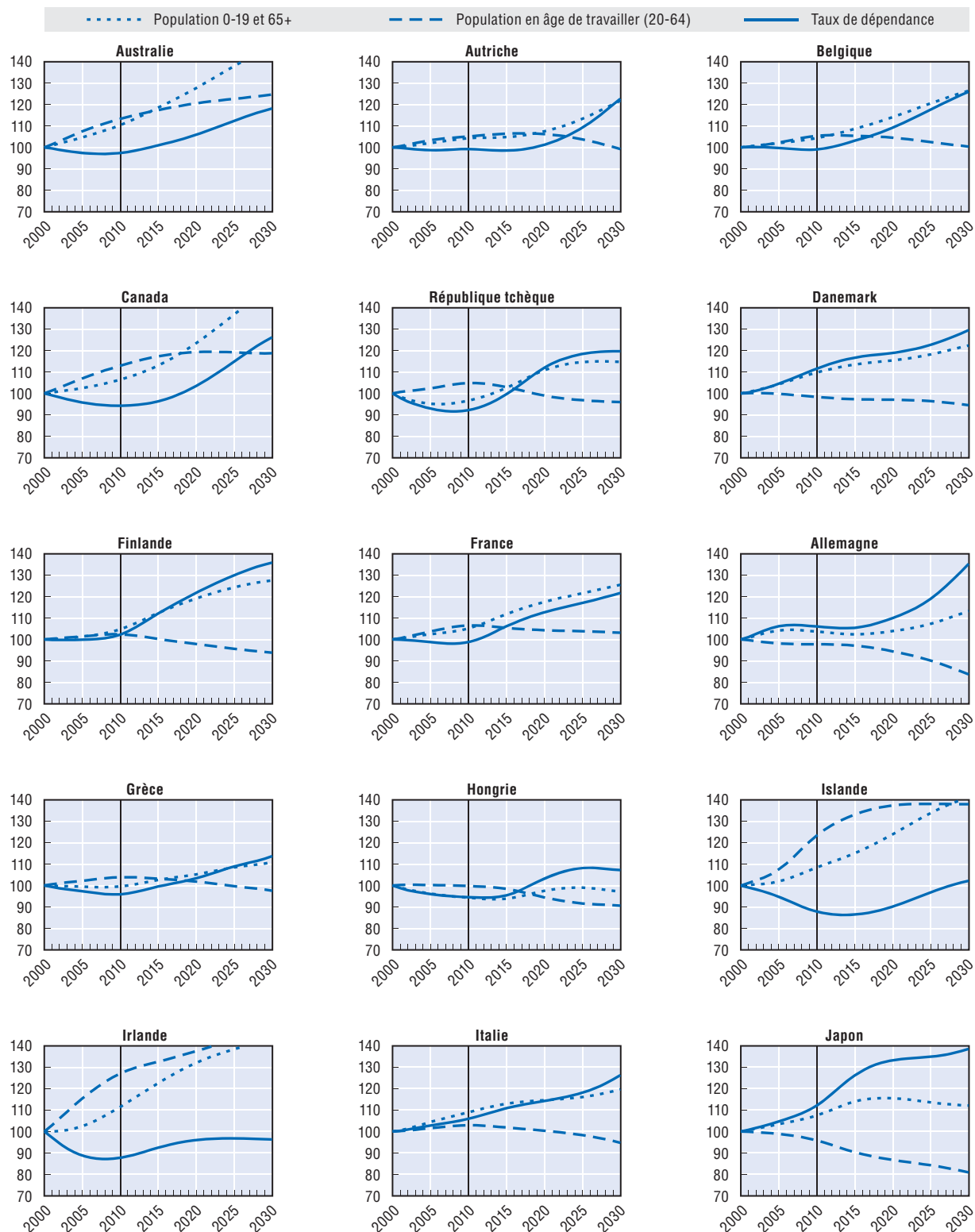
fondées sur les niveaux migratoires actuels, dans de nombreux pays le taux d'accroissement de cette population sera vraisemblablement supérieur à celui de la population d'âge actif (voir tableau I.9). Pour beaucoup de pays, l'année de basculement se situe au cours de cette décennie. Au-delà, les taux de dépendance<sup>17</sup> commenceront à augmenter, et même assez fortement dans certains cas.

Les pays de l'OCDE ont enregistré en moyenne une baisse des taux de dépendance de l'ordre de 4 % sur la période 2000-2010. Concrètement, toutes choses égales par ailleurs, un recul de ce taux devrait pouvoir se traduire par une diminution des dépenses sociales et d'éducation par individu appartenant à la population d'âge actif. Or, un certain nombre de


pays ont déjà observé une augmentation du taux au cours de la présente décennie. Ce sont : le Danemark et le Japon (+12 %), l'Allemagne et l'Italie (+6 %), les Pays-Bas (4 %) et, dans une moindre mesure, la Finlande et la Suède. Pour ces pays, les dépenses sociales et d'éducation par individu en âge de travailler étaient potentiellement plus élevées à la fin de la décennie qu'au début. Dans les 10 ans à venir, le taux moyen de dépendance devrait augmenter de quelque 8 % dans les pays de l'OCDE (graphique I.8), sa progression atteignant même près de 20 % au Japon, en Finlande et en République tchèque. Un certain nombre d'autres pays (Espagne, Belgique, Pays-Bas, Pologne et France) devraient enregistrer des augmentations du taux de dépendance oscillant entre 10 et 15 %. La plupart des autres pays de l'OCDE verront le taux progresser dans une fourchette de 4 à 10 %. En Allemagne, en Autriche et en Islande, ce taux ne devrait pas dépasser 4 %, tandis qu'en Corée, au Luxembourg mais aussi au Mexique et en Turquie, il continuera de baisser. Comme les migrants internationaux sont généralement des personnes en âge de travailler, les migrations internationales pourraient contribuer à la modération de cette progression à court terme. Mais ce n'est que le début de la nouvelle décennie. L'augmentation des taux de dépendance se poursuivra après 2020, et commencera alors à poser d'énormes défis pour les finances publiques. Pour autant, il va de soi que, compte tenu de la conjoncture actuelle, caractérisée par la faiblesse de la demande et l'atonie des marchés du travail, proposer une augmentation de la migration de travail pour remédier à cette situation pose problème. Mais à mesure que la reprise économique progressera, le recours aux migrants internationaux comme solution possible aux problèmes engendrés par le vieillissement de la population redeviendra une priorité de l'action publique.

### Graphique I.8. Évolution des taux de dépendance sur la période 2000-2030 dans les pays de l'OCDE

2000 = 100

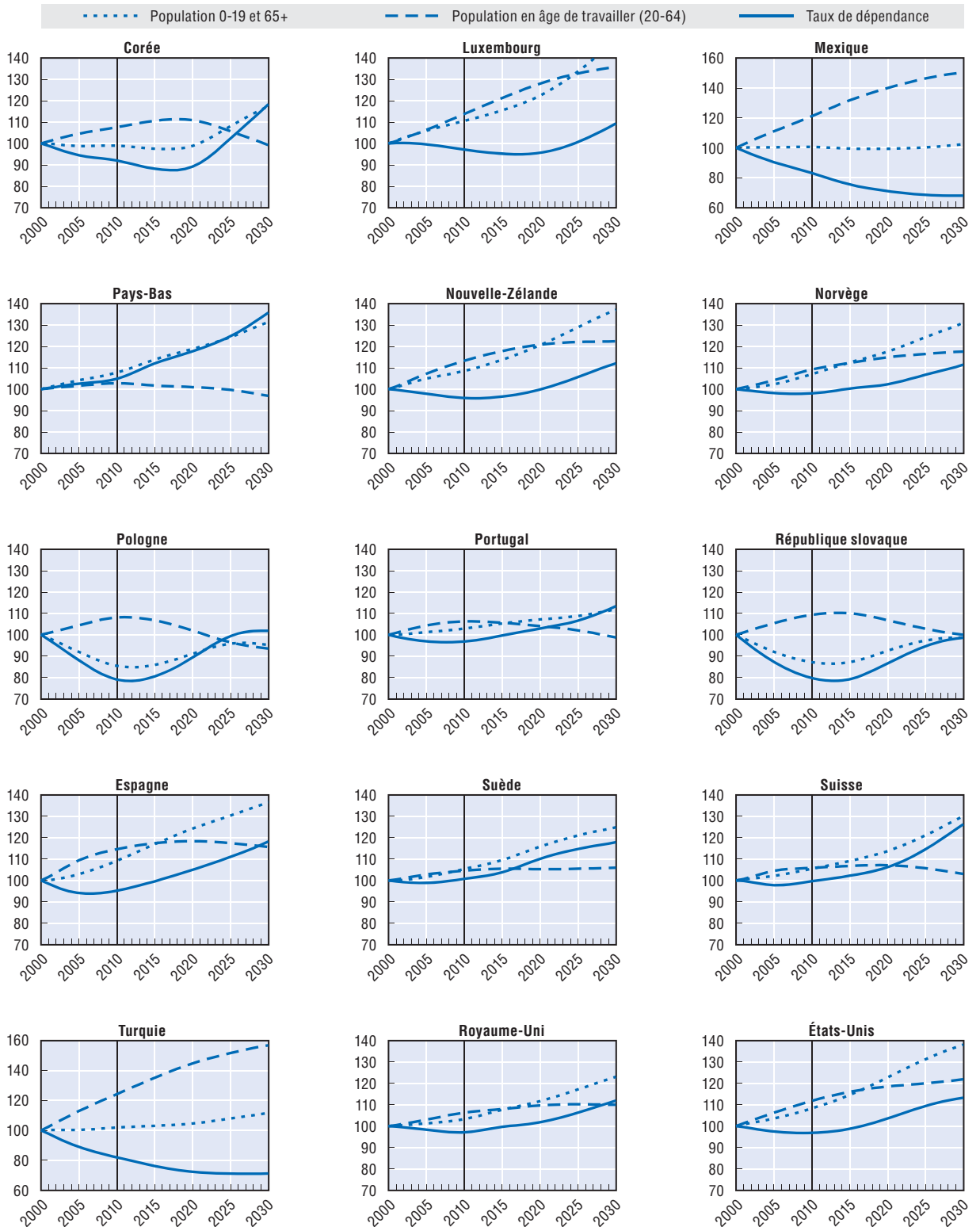


Source : Perspectives démographiques mondiales : la révision de 2008, Division de la population des Nations Unies.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/886006076708>

Graphique I.8. Évolution des taux de dépendance sur la période 2000-2030 dans les pays de l'OCDE (suite)

2000 = 100



Source : Perspectives démographiques mondiales : la révision de 2008, Division de la population des Nations Unies.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/886006076708>

## B. L'évolution des politiques migratoires dans les pays de l'OCDE<sup>18</sup>

### 1. Introduction

Cette section traite de l'évolution des politiques et de la législation dans les pays de l'OCDE ainsi qu'en Bulgarie, Lituanie et Roumanie en 2008 et 2009. En l'absence de vagues migratoires de grande ampleur, cette période a politiquement été dominée par des mesures mises en œuvre en réponse au ralentissement économique. Quelques politiques migratoires – pour l'essentiel sous la forme de politique d'immigration de travail plus restrictive – ont ainsi été élaborées, même si les évolutions opérationnelles et législatives opérées ont plutôt prolongé ou complété les examens et les réformes en cours. Certains gouvernements ont entrepris des révisions complètes des cadres politiques existants; d'autres ont innové de manière notable; d'autres encore se sont contentés de petites mises à jour des systèmes existants ou ont adopté de nouvelles mesures ciblées. Pour les pays de l'OCDE qui sont aussi membres de l'Union européenne et/ou de l'AELE, l'élaboration des politiques migratoires a été influencée en partie par la mise en œuvre de l'acquis européen.

La seconde partie de cette section présente un examen systématique, sujet par sujet, des principaux thèmes abordés par cette nouvelle évolution des politiques migratoires. Il s'agit d'identifier les champs pour lesquels ces politiques ont été les plus actives et d'indiquer leurs tendances principales. Dans un premier temps, les procédures et les structures administratives au niveau général seront abordées. Les politiques liées à la migration du travail, relative aux étudiants internationaux et aux demandeurs d'asile seront ensuite examinées. Suivent les contrôles aux frontières, leur application et les accords internationaux et, enfin, les politiques d'intégration. La conclusion résumera la tendance principale de l'évolution de la politique migratoire et indiquera dans quelle mesure les pays de l'OCDE évoluent dans des directions similaires à 2008.

### 2. Politiques migratoires liées au travail

Sur la période concernée, les politiques migratoires des pays de l'OCDE ont surtout porté sur la gestion des migrations du travail. Les taux élevés de migration sur la période précédant le ralentissement économique et la demande de travail ont poussé la plupart des gouvernements des pays de l'OCDE à expérimenter de nouvelles mesures et même lorsque le ralentissement a commencé à se faire ressentir – et souvent pour cette raison – de nombreux gouvernements ont changé ou adopté de nouvelles politiques d'immigration liée au travail. Au regard de la concurrence internationale en matière de hautes compétences et de l'apparition de pénuries dans des secteurs ou des professions spécifiques, l'attention porte surtout sur des mesures visant à attirer ou retenir les travailleurs qualifiés et à résoudre le problème des métiers en tension. D'autre part, en réaction à des mouvements internationaux importants, certains pays se sont aussi penchés sur l'émigration et/ou le retour des travailleurs immigrés.

### **Cadre de migration du travail**

L'évolution des politiques liées à la migration du travail résultant de conditions économiques changeantes est particulièrement visible dans certains pays. Généralement, les politiques favorisant les migrations de travail ont été restreintes, à l'exception de celles concernant les travailleurs qualifiés.

Par exemple, la Corée a imposé de nouvelles restrictions en matière de politique migratoire en réponse au ralentissement économique de 2009, réduisant considérablement les quotas d'étrangers d'ascendance coréenne (âgés de 25 ans ou plus et vivant en Chine ou dans un ancien pays d'Union soviétique). Elle n'a également pas établi de quotas pour le secteur de la construction, au sein duquel la concurrence entre Coréens et personnes d'ascendance coréenne est forte. En Italie, aucun quota relatif à la migration du travail n'a été mis en place en 2009. En Espagne, les quotas relatifs au système de recrutement anonyme ont presque tous été supprimés pour 2009 et 2010.

Au Royaume-Uni, le ralentissement économique a retardé le déploiement complet du système à points. Lancé en 2008, celui-ci devait prendre plein effet en 2010. Selon le système des « 5 Niveaux », chaque Niveau comporte un test à points pour les personnes concernées. Fondé sur la demande, le Niveau 1 permet aux migrants hautement qualifiés d'entrer sur le territoire ou de trouver du travail et s'adresse également aux nouveaux diplômés. Le Niveau 2 concerne les migrants hautement qualifiés qui disposent d'une offre d'emploi. Le Niveau 3 s'adresse aux migrants peu qualifiés. Le Niveau 4 porte sur les étudiants internationaux et le Niveau 5 sur divers programmes d'échange. La récession a affecté les seuils de revenu, les qualifications, les listes de postes et les évaluations de la situation de l'emploi déterminant le nombre de points des postulants. Depuis avril 2009, l'évaluation de la situation de l'emploi interne pour les postes qualifiés du Niveau 2 a été renforcée de sorte que les employeurs sont obligés de publier les annonces adressées aux travailleurs résidents sur le réseau des agences pour l'emploi et dans l'EEE avant de faire appel à un travailleur hors EEE ou issu du reste du monde. Le Niveau 3 n'a pas été modifié, les emplois étant pourvus par des Bulgares ou des Roumains.

En Bulgarie, où la politique gouvernementale de 2008 avait toujours pour objectif d'attirer des migrants afin de renforcer l'offre de travail et de pourvoir aux déficits du marché, les consultations de préparation des traités bilatéraux sur le travail ont été lancées conjointement avec l'Arménie, la Macédoine, la Moldavie et l'Ukraine. Cependant, l'évaluation de la situation de travail a été renforcée afin de favoriser l'emploi des travailleurs bulgares au sein d'importants projets d'infrastructures. Les employeurs doivent désormais publier leurs offres d'emploi pendant 30 jours au lieu de 15 et s'assurer qu'aucun autre travailleur européen possédant les qualifications requises n'est inscrit en Bulgarie.

Pourtant, certains pays n'ont pas imposé de restrictions à l'emploi d'immigrants considérés comme importants. En réalité, des pays présentant des systèmes de permis restrictifs ont ouvert de nouvelles filières pour les migrants très prisés. En République tchèque, un système de « carte verte » prévu de longue date a été mis en place en janvier 2009 et géré par trois ministères différents. Les cartes vertes, nouvelle sorte de permis de résidence de longue durée pour trouver un travail, sont délivrées à trois catégories d'étrangers : les travailleurs qualifiés diplômés et les professionnels essentiels/clé (3 ans de validité); les travailleurs occupant des postes requérant au moins un diplôme d'apprentissage (2 ans de validité) et les autres travailleurs (2 ans de validité).

La Pologne a ouvert l'accès à son marché du travail aux travailleurs saisonniers en février 2009, avec l'adoption d'un nouveau système de permis de travail en une étape. Les frais de délivrance ont été réduits et la durée maximale d'emploi des travailleurs saisonniers originaires du Bélarus, de Russie, d'Ukraine et de Moldavie étendue à six mois sur une période de douze mois sans permis de travail nécessaire, sous réserve que l'employeur prouve au bureau du travail local son intention d'employer cette personne.

Face au déclin démographique de sa population active, la Finlande a développé et adopté un programme d'action relatif aux migrations en novembre 2009. Sa mise en œuvre, prévue jusqu'en 2011, sera pilotée par un groupe réunissant des responsables gouvernementaux et des partenaires sociaux. En outre, l'évaluation de la situation de l'emploi sera abandonnée, même si les offres d'emploi devront toujours être publiées sur EURES (Portail européen sur la mobilité de l'emploi).

Le lien unissant permis de travail et permis de résidence, un aspect de la réforme finlandaise, se retrouve également dans d'autres réformes des politiques migratoires. La Norvège a modifié sa réglementation le 1<sup>er</sup> janvier 2010 afin d'inclure dans le permis de résidence l'accès au marché du travail. Les Pays-Bas prévoient de fusionner permis de travail et permis de résidence. Cette proposition inclut également un système commun de droits alloués à tous les ressortissants étrangers vivant et résidant légalement en Europe, comparable à ceux des citoyens européens. Le Luxembourg a adopté une nouvelle législation en octobre 2008 abolissant le système de permis de travail et la loi de 1972 relative à l'entrée et à la résidence des étrangers sur le territoire. Désormais, un seul document remplace à la fois le permis de résidence et le permis de travail.

De nombreux pays ont simplifié leurs procédures. La France a retiré son interdiction pour un étranger de travailler sur son territoire avec un contrat de travail temporaire issu d'une agence de travail temporaire. En outre, les visites médicales peuvent désormais se dérouler après et non plus seulement avant la signature du contrat de travail. Hors de l'OCDE, la Roumanie a décentralisé la délivrance d'autorisations de travail aux employeurs vers les régions en septembre 2008 afin de gérer plus efficacement l'admission et la régulation du droit de séjour des étrangers pour motif de travail.

### **Conditions de travail**

Certains gouvernements ont traité des questions relatives aux conditions de travail des immigrants. Pour l'essentiel, ces mesures visent à empêcher que le travail des immigrants n'empiète sur celui des travailleurs locaux ou à prévenir l'exploitation des travailleurs immigrés par les employeurs.

En avril 2009, le gouvernement australien a annoncé une série de changements relatifs au visa temporaire de longue durée délivré pour affaires suite aux inquiétudes concernant la fiabilité de ce visa, notamment l'exploitation des travailleurs étrangers et le non-respect des conditions de travail des travailleurs australiens. Les mesures principales annoncées ont été les suivantes : l'obligation pour les employeurs de s'aligner sur les salaires des travailleurs australiens tels qu'ils sont pratiqués sur le marché et non sur le salaire minimum (application prévue dès septembre 2009), la suppression des professions peu qualifiées, une augmentation du niveau d'anglais minimum requis et l'obligation pour les employeurs parrains de s'engager à former leurs propres employés. Le gouvernement a souligné que ces changements ne constituaient aucunement une réponse à la crise économique mondiale.

Aux États-Unis, les mesures adoptées ont essentiellement porté sur une réduction de l'immigration temporaire liée au travail. La loi sur l'emploi des travailleurs américains (EAWA), intégrée à la loi américaine de 2009 sur la reprise et le réinvestissement, a pour objet d'empêcher les entreprises bénéficiaires de subventions de remplacer des travailleurs américains par des travailleurs qualifiés temporaires détenteurs d'un visa H-1B. Les employeurs bénéficiaires de ces financements sont soumis à des conditions plus strictes lorsqu'ils font appel à des migrants dotés d'un visa H-1B. Cette nouvelle mesure a été appliquée en novembre 2008 concernant le visa pour activité liée à la religion R-1, rendant ainsi le processus d'examen plus long et la production de justificatifs plus rigoureuse. L'introduction de travailleurs ayant une activité liée à la religion au sein de la catégorie de préférence des immigrants EB-4 a été suspendue en septembre 2009, tandis que le programme H-1C des infirmières diplômées dans des domaines de santé en pénurie a expiré en décembre 2009. Enfin, de nouvelles dispositions concernant le programme des travailleurs agricoles H-2A ont été prises début 2010, augmentant les conditions salariales.

En Irlande, la proposition de loi sur la réglementation de l'emploi de 2008 présente des mesures visant à renforcer la capacité de l'État à assurer le respect de la législation du travail. En vertu de cette proposition de loi, les inspecteurs du travail peuvent demander aux immigrants de présenter leur permis. En mai 2008, le gouvernement irlandais a annoncé un traitement plus souple envers les ressortissants étrangers dont le permis de travail a expiré. En outre, il a accepté de modifier les dispositions conférant aux détenteurs d'un permis de travail le droit de changer d'employeur, dans certaines limites. Au terme d'au moins une année de travail auprès du même employeur, les détenteurs d'un permis de travail peuvent désormais changer d'employeur, sous réserve que le nouvel emploi reste dans le même secteur d'activité que le précédent, ou concerne un autre secteur autorisé, sans évaluation de la situation de l'emploi.

Les étrangers ayant perdu leur emploi suite à la récession économique disposent de davantage de temps pour trouver du travail en Nouvelle-Zélande et au Japon. Afin de protéger les travailleurs étrangers durant cette période, la République tchèque a adopté un nouvel amendement législatif établissant une période de 60 jours pour la recherche d'emploi, au cours de laquelle les étrangers sans emploi malgré eux peuvent en chercher un nouveau. Les agences publiques de sécurité de l'emploi aident les employeurs en leur fournissant des informations concernant les offres d'emploi et des possibilités de formation professionnelle. La Nouvelle-Zélande a adopté une nouvelle mesure pour les détenteurs de permis de travail spécifique qui ont été licenciés au cours d'une période d'essai de 90 jours. Au Japon, depuis octobre 2008, les employeurs de travailleurs étrangers doivent faire des efforts pour aider ces derniers en cas de licenciement. L'Irlande a également annoncé en 2008 qu'elle prévoyait le renouvellement du permis de travail des ressortissants étrangers ayant perdu leur emploi au cours des trois derniers mois.

Afin d'empêcher l'exploitation de travailleurs étrangers et de protéger les travailleurs résidents, la Norvège a adopté en 2008 de nouvelles mesures visant à lutter contre le « *dumping social* ». Ces mesures comprennent davantage d'inspections et de sanctions en cas de non-respect des conditions de travail, le renforcement de règles à l'embauche, une obligation d'assurer qu'un salaire et des conditions de travail légaux sont respectés par les sous-traitants et la création d'une carte d'identité pour les travailleurs des secteurs de la construction et du bâtiment. Parallèlement, un plan d'action pour combattre la pauvreté touchant les plus défavorisés, en encourageant les opportunités de participation à la vie active, devrait être utile à de nombreux immigrants.



Au Japon, le code du travail a été étendu aux stagiaires du secteur industriel, lesquels perçoivent désormais des salaires normaux.

### **Politiques mises en œuvre pour attirer les travailleurs très qualifiés**

Les politiques visant à attirer les travailleurs très qualifiés et les entrepreneurs se sont poursuivies même si la récession économique a rendu l'identification précise des pénuries de travailleurs qualifiés encore plus difficile dans certains pays.

Au Royaume-Uni, suite à l'examen de la liste des professions en pénurie d'octobre 2008, un certain nombre d'emplois en ont été retirés en 2009. En Australie par exemple, les autorités ont considéré que ces listes n'étaient pas suffisamment adaptées à la récession et ont été modifiées. Durant 2009, le gouvernement australien a ainsi réduit le flux de travailleurs qualifiés, modifié ses modalités de fonctionnement prioritaires et revu sa liste des professions en pénurie. Un nouveau traitement prioritaire favorise les candidats bénéficiant du soutien de leur employeur pour la résidence permanente, suivis de ceux soutenus par les gouvernements des États et des Territoires. Une liste des qualifications essentielles (*Critical Skills List*) comprenant 58 professions déficitaires malgré la récession économique (par la suite ramenée à 42 en mars 2009) devait être créée. Les candidats à l'immigration qualifiée indépendante dont la profession figurait sur cette liste arrivaient en troisième place en terme d'ordre de traitement, suivis par ceux dont la profession figurait sur la liste des professions en tension ouvertes à la migration (*Migration Occupations in Demand List*), puis tous les autres, y compris les candidats à l'immigration dans la catégorie des travailleurs qualifiés sans offre d'emploi préalable. La liste des qualifications essentielles est transitoire en attendant les résultats d'une étude menée sur la liste des professions en tension ouvertes à la migration, le gouvernement ayant considéré la liste des professions en tension ouvertes à la migration trop peu réactive aux évolutions du marché du travail. Suite à la récession, la Nouvelle-Zélande a également revu ses listes de pénuries, la liste des pénuries de long terme des compétences (LTSSL) et la liste des pénuries immédiates des compétences (ISSL). Huit professions ont été retirées de la liste des pénuries de long terme des compétences et 44 de la liste des pénuries immédiates de compétences en juillet 2009.

Certains pays ont revu leurs programmes destinés aux entrepreneurs. La Nouvelle-Zélande a introduit une nouvelle série de mesures liées aux migrations d'affaires en juillet 2009. Celles-ci visent à encourager les performances économiques en rendant le pays plus attractif pour les migrants liés au monde des affaires et à l'esprit d'entreprise. Deux catégories d'investisseurs (*Investor* et *Investor Plus*) ont remplacé les trois catégories (globale, professionnelle et générale). Une nouvelle catégorie, *Entrepreneur Plus*, enrichira la catégorie des *Entrepreneur* existante. Cette nouvelle mesure présente des attentes réalistes en matière d'investissement et d'exigence d'aptitudes linguistiques en anglais. La Norvège a également pris des mesures pour favoriser les entrepreneurs migrants se trouvant déjà sur le territoire. En 2008, deux centres régionaux pour l'entrepreneuriat de souche ont bénéficié de soutien financier pour proposer formation, orientation et élargissement de leur réseau aux immigrants afin de leur donner les connaissances et le soutien nécessaires pour développer leurs idées d'entreprise. Sur la base de projets pilotes, des recommandations ont été faites en 2009 pour qu'un dispositif pérenne visant à promouvoir un taux plus élevé d'entrepreneurs parmi les immigrants puisse être mis en place courant 2010.

Trois pays européens ont instauré des systèmes à points afin de gérer l'immigration de travail : le Royaume-Uni (octobre 2008), le Danemark (juillet 2008) et les Pays-Bas (janvier 2009) (voir l'encadré I.4). Au Royaume-Uni, ce système est appelé « Niveau 2 » et concerne les travailleurs hautement qualifiés qui figurent sur une liste de professions en pénurie, sont recrutés sur appréciation de la situation de l'emploi ou proviennent de mutations internes aux entreprises. Une Commission indépendante et consultative sur les migrations (*Migration Advisory Committee*) a été originalement créée pour identifier les pénuries de qualifications, mais a eu une extension de son mandat en 2009 pour traiter de questions plus larges. Les listes de professions en pénurie – un composant du système à points – sont examinées tous les six mois.

#### Encadré I.4. **Évolution des systèmes à points concernant la migration de travail qualifié dans les pays de l'OCDE**

Les systèmes à points ainsi que les listes de professions qualifiées sont de plus en plus utilisés comme outils de recrutement par les pays de l'OCDE afin de sélectionner les immigrants. À l'origine, les systèmes à points ont été mis en place dans les pays traditionnels d'immigration (Australie, Canada et Nouvelle-Zélande) pour sélectionner les candidats parmi un très grand nombre de postulants pour un nombre de visas limité. Ces pays revoient périodiquement leurs systèmes à points afin de les adapter aux évolutions de la demande et d'assurer un recrutement efficace. Ces dernières années, certains pays européens – le Royaume-Uni, les Pays-Bas et le Danemark – ont mis en place leurs propres systèmes.

Les systèmes à points existants présentent un certain nombre de paramètres communs, comme la profession, l'expérience professionnelle, le niveau d'éducation, l'âge et les compétences linguistiques. Les seuils ou les conditions de base doivent être examinés. De nombreux pays demandent une indépendance financière sur une période initiale. L'accent est généralement placé sur la profession et les qualifications; les autres catégories ne permettent pas à elles seules d'atteindre un nombre suffisant de points.

La préférence va habituellement aux plus jeunes travailleurs qualifiés. Les expériences professionnelles et/ou le niveau d'éducation dans le pays hôte sont considérés comme favorisant l'adaptation des candidats et comptent souvent pour de nombreux points, par exemple les caractéristiques familiales, comme le fait d'avoir des liens familiaux dans le pays ou un conjoint hautement diplômé. Les aspects financiers, comme le niveau de salaire précédent ou une proposition de travail pour un certain niveau de salaire, sont également importants pour l'évaluation. Les points supplémentaires concernant les emplois en pénurie dans des régions reculées visent à équilibrer la répartition géographique inégale de la main-d'œuvre.

Tout en s'inspirant de systèmes existants, les systèmes à points récemment mis en place en Europe s'appuient sur de nouveaux paramètres. Par exemple, le Royaume-Uni évalue les revenus dans les pays d'origine. Le Danemark et les Pays-Bas, afin de résoudre le problème de l'évaluation des qualifications obtenues à l'étranger, utilisent des systèmes de classement internationaux des diplômes. Tandis que dans la plupart des pays, l'expérience professionnelle et/ou universitaire obtenue dans le pays rapporte des points, le Danemark crédite également les expériences acquises partout dans l'EEE ainsi qu'en Suisse. La condition de maîtrise d'une langue n'est pas restreinte à la langue du pays, ce qui constitue un élément caractéristique. D'autres langues européennes, comme l'anglais, l'allemand ou, en Scandinavie, d'autres langues scandinaves sont également acceptées.


Tableau I.10. **Points attribués dans différents systèmes de recrutement, dans quelques pays de l'OCDE, 2010**

Caractéristique	RU Niveau 1	RU Niveau 2 général	Danemark	Pays-Bas	Australie GSM	Canada	Nouvelle-Zélande
Profession qualifiée					Obligatoire/40-60	Obligatoire	50-60
Profession en pénurie		50	10				
Offre d'emploi						10	50
Autres facteurs professionnels		30					
Expérience professionnelle spécifique			10-15		5-10	15-21	10-30
Expérience professionnelle (en général)			5		(10)	Obligatoire	
Expérience professionnelle (dans le pays/la région)	5		5-10	5	10	5	5-15
Diplôme (en général)	30-45	0-15	30-80	25-30		5-25	
Diplôme (du pays/de la région)	5		5-10	Obligatoire*/5	5-25	5	5-10
Diplôme (d'une université de haut niveau)			5-15	Obligatoire*			
Compétence linguistique	Obligatoire/10	Obligatoire/10	5-30	5	Obligatoire/15-25	0-24	Obligatoire
Compétence linguistique dans la profession			5		5		
Âge	0-20		10-15	5	15-30	0-10	5-30
Ressources suffisantes pour la période initiale	Obligatoire/10	Obligatoire/10	Obligatoire			Obligatoire	
Salaire (Récent (Niveau 1)/Prévu (Niveau 2))	0-75	0-25					
Diplôme/qualification du conjoint					5-10	3-5	20
Offre d'un emploi qualifié pour le conjoint							20
Membres de famille dans le pays/la région						5	10
Parrainage par des membres de la famille dans la région d'installation					25		
Province/territoire d'installation, nomination gouvernementale					10		10-15
<b>Minimum de points nécessaire</b>	<b>95</b>	<b>70</b>	<b>100</b>	<b>35</b>	<b>100</b>	<b>67</b>	<b>100</b>

\* Critères alternatifs.

« obligatoire/x » signifie que le critère est exigé, mais que des points sont attribués selon le niveau ou que des points bonus sont donnés si d'autres critères sont satisfaits.

Danemark : un maximum de 105 points peut être attribué pour une qualification académique, des compétences linguistiques dans une langue nordique, en allemand ou en anglais; 5 points bonus pour des compétences en danois et un maximum de 15 points pour une expérience professionnelle ou éducative. Canada: tous les critères spécifiques au pays ou à la région s'appliquent aussi au conjoint; les points obtenus pour le conjoint sur la base de critères spécifiques au pays ou à la région ou d'un diplôme ne peuvent pas dépasser 10 points.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/886804764763>

Ailleurs, certains pays mettent en place de nouvelles mesures destinées à attirer les travailleurs hautement qualifiés ou modifient des mesures déjà existantes. La phase pilote d'un projet tchèque consistant à attirer des jeunes gens qualifiés intéressés par une installation pérenne dans le pays a pris fin. Ce projet est désormais ouvert aux citoyens de pays hors UE. L'Allemagne a aussi cherché à attirer davantage de migrants hautement qualifiés dans le contexte d'une concurrence internationale des compétences et de pénuries croissantes de travailleurs qualifiés dans certains secteurs, dans le cadre d'un programme d'action. En 2009, certaines mesures prévoyaient l'exemption de tests pour tous les migrants diplômés de l'enseignement supérieur provenant des nouveaux pays membres de l'UE et d'Allemagne. Ces derniers doivent néanmoins disposer d'une offre d'emploi en adéquation avec leur niveau de qualification. Les diplômés issus d'écoles supérieures allemandes à l'étranger ou issus d'écoles de formation complémentaire en Allemagne sont également dispensés d'appréciation de la situation de l'emploi et soumis aux mêmes critères de qualifications à l'emploi. Le seuil auquel les migrants hautement qualifiés reçoivent un permis de résidence (« immigration ») a aussi été ramené à 66 000 EUR contre 86 400 EUR.

De la même manière, en août 2009, la Lituanie a simplifié les procédures d'immigration pour les proches des spécialistes hautement qualifiés, les scientifiques et les chercheurs et d'autres catégories d'employés; les membres de la famille peuvent désormais accompagner les travailleurs de ces catégories, au lieu d'attendre deux ans. Elle a également simplifié les procédures d'embauche des travailleurs hautement qualifiés issus de pays hors EEE en supprimant les permis de travail pour certaines professions, tout en accélérant le traitement d'autres demandes.

### **Mutations au sein d'une même entreprise**

Dans de nombreux pays, un grand nombre de travailleurs hautement qualifiés entrent sur le territoire de manière temporaire suite à une mutation au sein de leur société. La mondialisation croissante des entreprises et le renforcement de la concurrence relative à leur localisation incitent les pays hôtes à prendre de plus en plus de mesures destinées à faciliter ces mutations. La Belgique a amendé les conditions de délivrance de ses permis de travail afin de permettre aux cadres subalternes de bénéficier des mêmes avantages que le personnel de direction. Selon le « régime des entreprises » danois, les ressortissants étrangers employés par des filiales ou des départements étrangers d'entreprises danoises et devant travailler pour l'entreprise danoise à des fins d'éducation, de développement et d'innovation peuvent obtenir un permis de résidence sous réserve que les conditions de salaires et de travail soient conformes aux normes danoises. Les ressortissants étrangers couverts par ce système peuvent prétendre à un permis de résidence initial allant jusqu'à trois ans avec une possibilité de prolonger cette période. En France, les nouvelles dispositions législatives prises fin 2007 ont été appliquées en 2008. Elles assouplissent les conditions de délivrance d'un permis de résidence aux personnes mutées au sein de leur entreprise en réduisant la période minimale de détachement de 6 à 3 mois.

L'Allemagne ne procède pas à des appréciations de la situation d'emploi pour les personnes mutées au sein d'une entreprise ou pour les membres de leur famille vivant en Allemagne. En outre, l'accord de l'Agence fédérale pour l'emploi n'est plus obligatoire pour les personnes suivant jusqu'à trois mois de formation au sein de la branche allemande de leur entreprise. La Pologne a également créé un nouveau permis de travail pour les travailleurs hautement qualifiés, notamment les personnes mutées au sein d'une même entreprise, qui restent entre 3 et 5 ans selon leur ancienneté.

Au contraire, le Royaume-Uni a renforcé ses mesures en matière de mutations au sein d'une même entreprise. En 2009, la période durant laquelle un employé devait avoir travaillé avant d'être muté est passée de 6 à 12 mois. Cela était principalement dû à l'afflux important de personnes dans le domaine de l'information, de la communication et de la technologie détachées au Royaume-Uni par des entreprises d'externalisation des TIC. En 2010, les règles ont été à nouveau modifiées afin de faciliter les mutations de court terme des personnels moins qualifiés et de relever les conditions de mutations de plus long terme. La Suède a également éliminé son permis permanent accordé auparavant à la plupart des cadres supérieurs dès leur arrivée, et délivre désormais un permis temporaire renouvelable.

### **L'emploi saisonnier**

L'Australie et la Nouvelle-Zélande ont modifié leurs mesures relatives au travail saisonnier afin de faciliter le recrutement de travailleurs saisonniers. En août 2008, le gouvernement australien a annoncé un programme pilote sur le travail saisonnier dans le

Pacifique. Prévu pour une durée de trois ans, ce projet draine jusqu'à 2 500 travailleurs saisonniers originaires des Kiribati, de Papouasie-Nouvelle-Guinée, des îles Tonga et du Vanuatu venus occuper des emplois peu qualifiés dans le secteur de l'horticulture dans des régions australiennes jusqu'à sept mois sur une période de douze mois. Ces travailleurs auront la possibilité de retourner en Australie lors des saisons suivantes pendant la durée du projet. Le projet étant fondé sur la demande de travail, les employeurs doivent prouver qu'ils n'ont pas pu trouver de travailleurs saisonniers sur le marché du travail australien. Ce projet pilote pour les travailleurs saisonniers du Pacifique ayant été lancé au plus fort de la crise économique mondiale, la participation lors de la première année a été plus faible que ce qui était escompté.

La politique d'emploi saisonnier agréé de Nouvelle-Zélande (*Recognised Seasonal Employment*) a été modifiée en 2009 afin de donner aux employeurs davantage de latitude pour recruter des travailleurs hors de la zone pacifique s'ils ont des liens établis antérieurement avec ces personnes. Dans le cadre de cette politique, les conditions de déduction des salaires des travailleurs ont été alignées sur celles des travailleurs néo-zélandais. Les employeurs doivent également fournir une assurance-maladie (mais pas nécessairement la financer) aux travailleurs. En outre, une nouvelle politique d'emploi saisonnier à l'attention des étrangers se trouvant déjà sur le territoire, la politique d'emploi saisonnier supplémentaire (*Supplementary Seasonal Employment*), a été mise en place. Cette mesure permet aux employeurs du secteur horticole et viticole d'« optimiser » leur main-d'œuvre pendant les pics saisonniers lorsque les Néo-Zélandais ne sont pas disponibles.

### **Les programmes de retour pour les immigrants sans emploi**

La plupart des pays d'immigration disposent de programmes de retour volontaire pour certaines catégories d'immigrants, en particulier les réfugiés; certains sont en cours de modification. Depuis septembre 2009, les ressortissants étrangers séjournant en Norvège de manière illégale et originaires de pays en développement au sens de l'OCDE peuvent bénéficier d'indemnités de réintégration s'ils choisissent de repartir volontairement. Des mesures de réintégration supplémentaires sont proposées aux ressortissants afghans et irakiens. Ces mesures prévoient un refuge, un service de consultation, une formation professionnelle et une assistance pour lancer leur propre entreprise à leur retour dans leur pays d'origine.

La crise économique a conduit plusieurs pays à lancer des programmes de retour volontaire pour les immigrants sans emploi. En 2008, l'Espagne a créé un programme, essentiellement en raison de la hausse du taux de chômage des immigrants résultant de la crise. Les candidats doivent être sans emploi et remplir les critères pour percevoir les indemnités et être ressortissant d'un pays qui n'a pas signé de convention bilatérale de sécurité sociale avec l'Espagne (la plupart des pays d'Amérique latine d'où proviennent de nombreux flux migratoires vers l'Espagne sont signataires de ces conventions). Ils sont payés 40 % d'une somme forfaitaire en Espagne lorsque la demande est accordée et 60 % dans leur pays d'origine. Le second paiement est acquitté lorsque les candidats se présentent en personne à la représentation diplomatique ou consulaire espagnole de leur pays d'origine dans les 30 jours suivant le premier paiement. Les bénéficiaires sont soumis à une interdiction d'entrer sur le territoire espagnol pendant 3 ans, suite à laquelle ils sont prioritaires pour y retourner. La politique tchèque consiste également à favoriser le retour au pays d'origine pour ceux qui ont perdu leur emploi. En septembre 2009, la seconde phase du projet de retour volontaire des migrants est entrée en vigueur, sans être limitée

dans le temps : les participants reçoivent un billet d'avion et 400 EUR du ministère de l'Intérieur. Les étrangers sans emploi d'origine japonaise peuvent se faire aider pour retourner dans leur pays s'ils le souhaitent, mais ils ne peuvent pas revenir avec le même type de visa.

### **Inciter les ressortissants étrangers à revenir dans leur pays**

Plusieurs pays d'Europe centrale et d'Europe de l'Est ont pris des mesures visant à encourager leurs citoyens vivant à l'étranger à revenir dans leur pays d'origine. En juin 2008, le gouvernement bulgare a adopté une stratégie de migration et d'intégration (2008-2015). Il s'agit notamment de promouvoir le retour des Bulgares et des personnes d'origine bulgare vivant à l'étranger. Afin d'y parvenir, un certain nombre de mesures ont été appliquées. Des bases de données répertorient la diaspora bulgare selon le sexe, l'âge et le niveau d'éducation. Le nombre d'enfants d'origine bulgare vivant à l'étranger a été estimé et un programme d'éducation comportant notamment la création d'écoles bulgares à l'étranger a été lancé. À ce jour, 22 écoles ont été ouvertes dans 12 pays. Le réseau des agences de migration au sein des ambassades bulgares s'est élargi et de nouvelles agences ont été ouvertes à Dublin et Nicosie afin de promouvoir les migrations de retour et améliorer les services. Le ministère du Travail et de la Politique sociale a mené une campagne d'information à l'étranger afin de promouvoir le retour des migrants qualifiés. À la suite d'une étude sur les comportements de retour réalisée sur la base d'un sondage auprès des Bulgares résidant en Espagne, le gouvernement a organisé une session spéciale de recrutement au sein de son ambassade à Madrid. Enfin, le gouvernement a créé en 2009 un poste de ministre chargé des Bulgares vivant et travaillant à l'étranger.

Les objectifs principaux de la stratégie de régulation des migrations économiques, approuvés par le gouvernement lituanien en 2007, visent à satisfaire la demande du marché du travail lituanien et encourager les migrants économiques à retourner dans leur pays natal. À cette fin, un plan de recherche sur les migrations économiques doit être mené sur la période 2008-2012. Afin d'empêcher le travail clandestin, il prévoit la dissémination d'informations concernant les offres d'emploi légales à l'étranger. À l'automne 2008, le gouvernement a lancé un projet visant à encourager le retour de citoyens qui avaient quitté la Lituanie pour des raisons économiques et à les intégrer sur le marché du travail. À cet effet, quatre salons d'information sur l'emploi à l'attention des Lituaniens ont été organisés en Irlande et au Royaume-Uni en novembre 2008. Un projet supplémentaire a été conçu pour encourager le retour des professionnels hautement qualifiés en recherche scientifique vivant à l'étranger à retourner en Lituanie, par le biais de visites organisées dans des institutions scientifiques et des établissements du secteur de l'éducation lituanien. En juillet 2008, le gouvernement a approuvé une stratégie de long terme (2008-20) ciblant les Lituaniens vivant à l'étranger et a créé une commission chargée de sa coordination et de sa supervision. Il s'agit principalement d'aider les Lituaniens de l'étranger à conserver leur identité nationale, à entretenir des liens avec la Lituanie, la culture et la langue et également à préparer les enfants de descendance lituanienne ne vivant pas en Lituanie, à retourner dans leur pays dans les années à venir. Une procédure a également été approuvée pour conduire, analyser et prévoir la situation des Lituaniens de l'étranger.

La Roumanie, elle aussi, cherche à encourager ses citoyens vivant à l'étranger à revenir. En 2008, le gouvernement a organisé des salons de l'emploi en Italie et en Espagne afin d'inciter les émigrés roumains à revenir dans leur pays. En 2009, un accord a été signé

avec l'Espagne afin de permettre aux agences pour l'emploi du service public d'afficher des offres d'emplois en Roumanie.

### 3. Étudiants internationaux

Ces dernières années, la migration internationale des étudiants est de plus en plus perçue comme jouant un rôle notable dans le système de mobilité mondiale. Pour les pays de destination les plus prisés, ils peuvent être perçus comme une source importante des établissements du système éducatif, réduisant ainsi le recours aux fonds publics. Les doctorants notamment sont souvent vus comme des créateurs de savoir susceptibles de contribuer à la croissance économique directement ou indirectement. Il est établi qu'un nombre croissant d'entreprises mondialisées ciblent de manière active les étudiants internationaux dans le but de les recruter. Les politiques relatives aux étudiants internationaux constituent désormais un élément important de la concurrence internationale pour attirer les qualifications de haut niveau. Récemment, des pays ont pris conscience que les parcours d'entrée des étudiants devraient faire l'objet d'une gestion plus prévoyante de la part de l'État et des établissements du système éducatif.

#### **Sélection et entrée**

Certains pays présentant une réglementation stricte à l'égard des étudiants internationaux ont en fait permis aux étudiants d'entrer sur le territoire, de suivre des études et de travailler plus facilement. Ailleurs, dans les pays où le système éducatif s'est rapidement développé, les questions relatives à la qualité de l'éducation ont engendré des changements.

L'Australie s'intéresse à l'aspect qualitatif et à la réinscription de tous les prestataires internationaux du secteur de l'enseignement et a, à cet effet, créé un examen du cadre de réglementation de l'enseignement international. Afin de lutter contre la fraude avérée de visas étudiants, le gouvernement australien a renforcé ses procédures de candidature de visa et s'assure que les étudiants ont les moyens d'être financièrement indépendants au cours de leur séjour en Australie. Parmi les mesures adoptées, on trouve les suivantes : renforcer le programme d'entretiens menés dans les pays identifiés comme étant à haut risque afin d'évaluer la légitimité des candidats et de vérifier leur capacité financière; retirer ou limiter l'accès aux applications permettant d'utiliser l'Internet à certains étudiants pour lesquels la fraude a été établie; limiter l'accès à l'Internet à un nombre spécifique de dossiers lorsque la fraude s'avère incontestable. Au Royaume-Uni, le Niveau 4 du nouveau système de gestion de l'immigration à points concerne les étudiants. Tous les établissements du système éducatif désirant recruter des étudiants internationaux doivent figurer sur une liste de parrainage approuvée par l'Agence britannique pour la gestion des frontières, une antenne du ministère de l'Intérieur. Les universités et les autres établissements du secteur de l'éducation ne peuvent recruter des étudiants originaires de pays hors EEE ne figurant pas sur une liste. Le coût du visa étudiant a également été augmenté.

Au Luxembourg, la question principale a porté sur le droit des étudiants internationaux à travailler pendant leurs études. En 2008, des modifications juridiques définissent les conditions de résidence des étudiants originaires de pays du tiers-monde devant s'inscrire auprès de l'Université du Luxembourg. Quelle que soit leur nationalité, les étudiants ont le droit de travailler sous certaines conditions, mais doivent obtenir le permis de résidence étudiant. Les étudiants inscrits en master ou en doctorat peuvent occuper un

emploi 10 heures par semaine au maximum sur une période d'un mois en plus du temps alloué à leurs études. Le travail effectué par les étudiants en période de vacances a été limité à deux mois maximum par année civile.

En Suède, le gouvernement a assigné à un certain nombre d'universités et d'écoles la tâche d'organiser des cours supplémentaires destinés aux personnes diplômées à l'étranger. La Lituanie a adopté des mesures facilitant l'entrée de ces étudiants. Les étudiants étrangers peuvent entrer en Lituanie avec le visa national D d'une validité d'un an et n'ont pas besoin de demander de permis de résidence (« Règlements sur l'octroi des visas »).

### **Le travail après les études**

La plupart des pays de l'OCDE disposent de mesures visant à encourager les étudiants à rester et à entrer sur leurs marchés du travail afin de garder ces migrants hautement qualifiés et formés sur leur sol. Les difficultés liées à la reconnaissance des diplômes et à la barrière de la langue qui constituent habituellement des obstacles à la migration hautement qualifiée sont largement écartées lorsque ces étudiants restent après leurs études.

La Catégorie de l'expérience canadienne, mise en œuvre en septembre 2008, facilite l'accès à la résidence permanente pour les étudiants internationaux ayant effectué un travail qualifié au Canada. Cette mesure fait partie d'un programme plus large visant à encourager la rétention des personnes ayant acquis une bonne expérience professionnelle au Canada et des références prouvant leur capacité à s'intégrer dans la société canadienne. Ces mesures visant à encourager les étudiants internationaux à rester et travailler fait également partie du nouveau système de carte verte en République tchèque. Depuis 2009, les personnes ayant suivi un enseignement secondaire ou des études supérieures dans le pays n'ont pas besoin de permis de travail. De la même manière, les étudiants ayant obtenu un master ou un doctorat en Italie peuvent demander la conversion de leur permis de résidence étudiant en un permis de travail ou de recherche de travail d'une durée de 12 mois.

La Finlande a pris des mesures visant à favoriser les ressortissants étrangers ayant étudié dans le pays ou disposant d'un diplôme de l'enseignement supérieur à rester et travailler sur le territoire. Une stratégie d'internationalisation des établissements de l'enseignement supérieur finlandais a pris fin en janvier 2009. L'objectif consistait à développer une communauté internationale forte et attractive au niveau de la recherche et de l'enseignement supérieur en Finlande et à augmenter le nombre d'étudiants étrangers et faisant partie d'un programme d'échange dans le système éducatif supérieur. Notamment, la loi sur l'université, entrée en vigueur au début 2010, autorise la collecte de frais d'inscription auprès des étudiants originaires de pays hors EEE et suivant certains programmes de master. Cette expérience a pour objectif d'encourager la mondialisation d'établissements de l'enseignement supérieur. Les dispositions relatives au programme de formation susceptibles de faire payer des frais sont exposées par un décret du ministère de l'Éducation. En outre, la loi sur la nationalité a été amendée de sorte que la moitié du temps passé en Finlande consacré aux études sera prise en compte pour déterminer la durée d'attente nécessaire pour avoir le droit de demander la nationalité finlandaise.

L'Allemagne a également facilité l'accès au marché du travail pour les étudiants internationaux et les étudiants formés dans d'autres pays, essentiellement en supprimant



le recours obligatoire à l'appréciation de la situation de l'emploi. Les diplômés de l'enseignement supérieur, sous réserve que leur emploi corresponde à leurs qualifications, en sont dispensés. L'accès au marché du travail est facilité pour les étudiants en formation professionnelle. L'appréciation de la situation de l'emploi n'est également plus exigée dans le cas d'étudiants issus d'écoles allemandes à l'étranger et inscrits en formation professionnelle dans le but de trouver un emploi correspondant à leur niveau de qualification. Certains travailleurs qualifiés sont également dispensés de l'appréciation de la situation de l'emploi et, s'ils suivent une formation professionnelle quelle qu'elle soit, ne subissent pas de vérification de leurs conditions de travail. Une loi visant à accorder la reconnaissance des qualifications acquises à l'étranger lorsque celles-ci ne diffèrent pas fondamentalement du système allemand est à l'étude. Comme l'Allemagne, la Pologne a également supprimé l'appréciation de la situation de l'emploi pour ses étudiants internationaux.

Au Royaume-Uni, les étudiants ayant terminé leurs études font partie du Niveau 1 dans le nouveau système à points. Cette catégorie constitue une filière pour le travail qualifié et hautement qualifié. Les diplômés internationaux acceptés au Niveau 1 peuvent rester au Royaume-Uni et chercher du travail sans être parrainés. Ceux qui peuvent rester en tant que travailleurs après leurs études doivent changer de catégorie dans le système à points le plus rapidement possible.

#### 4. Politiques humanitaires

Les flux de demandeurs d'asile sont moins politiquement préoccupants dans les pays de l'OCDE par rapport au début des années 2000 : les demandes d'asile étant généralement moins élevées en 2007-2008. Les initiatives destinées à améliorer l'efficacité des procédures de demandes d'asile, à réduire et prévenir les retards de traitement de dossiers, se poursuivent néanmoins. En outre, les pays membres de l'UE ont transposé les directives européennes en droit interne.

##### **Modifications des procédures d'asile**

Les modifications opérées au niveau des politiques humanitaires de nombreux pays ont été conduites par l'UE. Cette nouvelle législation, incluant les directives de l'UE, est entrée en vigueur en Hongrie début 2008. En introduisant le concept de protection subsidiaire dans la législation hongroise et en simplifiant les règles de procédure de reconnaissance de protection temporaire, la loi sur l'asile instaure une procédure unifiée et unique pour l'octroi de ce statut. Les personnes bénéficiant d'une protection humanitaire subsidiaire ont les mêmes droits et obligations que les réfugiés, notamment le droit au regroupement familial. Le principal changement juridique en République tchèque, opéré en janvier 2008, a consisté à intégrer les directives appropriées de l'UE à sa loi sur le droit d'asile. En Espagne, la loi sur le droit d'asile de 2009 visait à essentiellement à adapter la législation espagnole aux nouvelles réformes de l'UE sur le sujet. Entre-temps, la Turquie prend des mesures visant à aligner sa législation sur les acquis de l'UE.

Certains pays modifient ou ont modifié les procédures concernant certaines catégories de demandeurs d'asile. Le Danemark a abandonné ses dispositions particulières relatives aux demandeurs d'asile iraqiens déboutés en 2008 et 2009 parce que les critères n'étaient plus respectés étant donné que les retours forcés de citoyens iraqiens étaient devenus possibles. La Finlande met en œuvre des mesures visant à réduire le nombre de demandes d'asile infondées en instaurant une procédure judiciaire pour déterminer l'âge

des requérants et en modifiant les dispositions régissant le regroupement familial et le droit de travailler pour les demandeurs de protection internationale. En France, la législation autorise les étrangers qui se sont vus refuser l'entrée en France et se trouvant à la frontière à faire appel, ce qui a pour effet de retarder la décision de refus d'entrer sur le territoire.

La proposition de loi de 2008 du gouvernement irlandais sur l'immigration, la résidence et la protection consiste à supprimer certaines dispositions juridiques et réglementaires. Les modifications proposées consistent notamment à adopter une procédure unique d'examen de toutes les demandes de protection, y compris les demandes concernant à la fois l'asile et la protection subsidiaire, en première instance. La création d'un tribunal chargé d'examiner les demandes de protection est également proposée en vertu de ce projet de loi et remplacerait le tribunal de révision des décisions de protection. L'Autriche a clarifié les procédures selon lesquelles le droit de résider sur le territoire peut être accordé aux demandeurs d'asile déboutés pour des raisons humanitaires en amendant ses lois sur la résidence et le droit d'asile en 2009, de sorte que le statut de résident pour raison humanitaire est désormais examiné séparément.

Les propositions du gouvernement hollandais ont pour objet d'accélérer et d'améliorer les procédures de demandes d'asile. Le temps alloué à la préparation des cas est étendu de deux à huit jours, l'objectif étant d'accélérer l'étape suivante de la procédure et de réduire le nombre d'appels qui en résultent. Au Luxembourg, une convention a été signée en 2008 avec l'OIM au sujet de l'assistance au rapatriement et à la réintégration volontaires en faveur des demandeurs d'asile kosovars déboutés depuis janvier 2005. Un soutien est fourni pour le logement, ainsi qu'une somme d'argent en liquide et une aide à la recherche d'emploi.

### **Droits octroyés et conditions requises**

En Norvège, la loi sur l'immigration de 2008 présente plusieurs mesures relatives à l'asile. Une définition plus large du statut de réfugié a été adoptée et le droit au regroupement familial a été renforcé, éliminant les conditions de revenu pour les personnes bénéficiant d'une protection subsidiaire. En outre, de nouvelles orientations adoptées en 2008 désignent le sexe comme un critère déterminant le statut de réfugié lorsque toutes les conditions de la Convention de Genève sont remplies. En revanche, d'autres mesures, motivées par la nette augmentation du nombre de demandeurs d'asile sans fondement, durcissent le système depuis juin 2008. Elles comprennent des conditions de subsistance plus strictes pour certaines catégories de familles d'immigrants, une procédure accélérée pour certains demandeurs d'asile et des règles plus strictes de regroupement familial pour certains groupes. En juillet 2009, de nouvelles mesures ont été adoptées afin de rapprocher les pratiques norvégiennes de celles des pays européens.

En Suisse, une politique plus restrictive est à l'étude. La révision, initiée en 2009, propose d'accélérer les procédures, de les rendre plus efficaces et d'empêcher les abus. Les personnes victimes de préjudices, objecteurs de conscience ou ayant abandonné leur pays ne peuvent demander l'asile et ne pourront plus soumettre de demande d'asile auprès d'une représentation suisse à l'étranger.

Dans d'autres pays, la politique d'asile est devenue moins sévère. La République slovaque a amendé sa loi afin d'inclure un niveau de protection supplémentaire à l'attention des personnes soumises à des traitements injustifiés dans leur pays d'origine.

Elle a également amendé son droit du travail afin de permettre aux demandeurs d'asile dans l'attente d'une décision pendant plus de douze mois d'obtenir un permis de travail. En Espagne, un nouveau projet de loi sur l'asile relève les normes de la protection internationale, en plaçant le statut de protection subsidiaire au même niveau que le statut de réfugié (notamment la protection contre le retour, le renouvellement du permis de résidence et de travail, l'accès aux services publics de l'emploi, l'éducation et les soins de santé). Pour la première fois, le sexe et l'orientation sexuelle sont expressément mentionnés comme éléments décisifs déterminant la reconnaissance du statut de réfugié. S'il ne sera plus possible de demander l'asile auprès des ambassades ou des consulats espagnols à l'étranger, les ambassadeurs espagnols pourront faciliter les transferts de demandeurs d'asile vers l'Espagne afin que ceux-ci puissent présenter leur demande. Une nouvelle procédure accélérée a été mise en place pour les demandes d'asile présentées en Espagne (après avoir franchi la frontière). La nouvelle loi régit également la réinstallation des réfugiés et prévoit que les ministres s'accorderont chaque année sur le nombre de réfugiés que l'Espagne accueillera en accord avec les programmes du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). La Bulgarie a adopté un programme d'intégration des réfugiés en 2008 afin de respecter les conditions de la Convention de 1951, du Protocole de 1967 et des directives européennes. Les mesures de ce programme comprennent des critères linguistiques, un système d'appel, la communication d'informations, une aide au logement et l'encouragement vers une participation au marché du travail et à l'esprit d'entreprise. Le programme prévoit des mesures visant à faciliter l'accès à des services sociaux spéciaux fournis aux citoyens bulgares.

## 5. Procédures et structure administratives générales

Plusieurs pays de l'OCDE ont effectué des changements de procédure afin de gérer plus efficacement les systèmes de délivrance de permis ou d'attribuer à différents organes gouvernementaux le traitement des questions d'immigration. Il s'est également agi de rendre les critères de rassemblement familial plus stricts.

### **Procédures d'entrée et de résidence**

Le Japon et la République tchèque ont procédé à des modifications de procédure. Au Japon, des dispositions législatives comprenant un nouveau système de gestion de la résidence, notamment la délivrance d'une carte de résident, ont été adoptées à la mi-2009 et doivent être toutes appliquées avant la mi-2012, certains aspects devant être mis en place avant cette date. Fondé sur des informations fournies par le biais de la loi sur le contrôle de l'immigration et la loi sur le registre des étrangers, ce nouveau système s'adresse aux ressortissants étrangers résidant légalement sur le territoire japonais à moyen ou long terme. Il prolonge la durée maximale d'un permis avant renouvellement de trois à cinq ans. En outre, un système « équivalent au permis de réentrée », dispensant les candidats de demander une autorisation d'entrer de nouveau au Japon dans l'année suivant leur départ, sera mis en œuvre. Le gouvernement tchèque a amendé sa législation relative à la résidence des étrangers en revoyant les vérifications obligatoires des casiers judiciaires et a transféré la responsabilité des permis de résidence de la police au ministère de l'Intérieur. Les questions liées aux droits à pension ont également été traitées. Les ressortissants européens peuvent désormais demander la résidence permanente après un séjour ininterrompu de deux ans dans le pays.

En janvier 2008, le gouvernement irlandais a publié un projet de loi sur l'immigration, la résidence et la protection pour codifier, intégrer et mettre à jour différentes mesures législatives existantes et présenter un cadre législatif de la gestion de l'immigration en Irlande. En cours d'examen au Parlement, il propose un premier statut pour la délivrance et le retrait des procédures de demande de visa et un nouveau système comprenant différents permis de résidence. Il crée également un permis de résident de long terme, initialement de cinq ans, accordant à peu près les mêmes droits de déplacement, de travail, d'accès aux soins de santé et aux services de l'aide sociale que les citoyens irlandais. Les frais d'inscription pour les ressortissants de pays hors EEE en Irlande ont été modifiés en août 2008. Tous les ressortissants de pays hors EEE résidant légalement sur le territoire irlandais et y étant entrés dans l'intention de résider en Irlande pour une période de plus de trois mois doivent s'inscrire auprès de l'agent chargé de l'enregistrement de l'immigration de leur localité. Les ressortissants de pays hors EEE doivent s'acquitter de frais pour obtenir leur certificat d'immigration délivré par le bureau de police national chargé de l'immigration.

La tendance à un renforcement des critères de rassemblement familial, observée dans un certain nombre de pays de l'OCDE, s'est poursuivie. En Norvège, la loi sur l'immigration de mai 2008 stipule que les membres des familles proches des Norvégiens, des ressortissants nordiques et étrangers qui ont obtenu un accord illimité pour résider en Norvège ont le droit de résider sur le territoire. Les catégories les plus importantes de membres de la famille proche sont les suivantes : partenaire, conjoint, enfants non mariés de moins de 18 ans, parents clairement identifiés d'enfants non mariés de moins de 18 ans. En général, le parrain résidant en Norvège doit remplir des critères de revenu qui ont été revus, en particulier pour lutter contre les mariages forcés et les demandes d'asile abusives. Une mesure restrictive prise en 2008 impose une condition de quatre ans d'études ou de travail en Norvège lorsque le parrain dispose de i) l'asile, ii) la résidence pour raison humanitaire ou iii) la résidence pour raison de liens familiaux sur le territoire. En outre, cette mesure s'applique uniquement dans des cas de formation familiale (c'est-à-dire la constitution d'une famille/une vie de famille future) et non dans des cas de regroupement familial, bien que cela soit en cours d'examen.

Au Royaume-Uni, l'âge minimal requis pour pouvoir faire une demande de visa de mariage a été relevé de 18 à 21 ans en 2008 afin de lutter contre les mariages forcés et les abus liés au système de visa de mariage.

En Espagne, une loi de 2009 renforce les conditions de regroupement familial concernant les parents des migrants. Ces derniers doivent avoir 65 ans ou plus (il n'existait pas de limite d'âge auparavant) et le parrain doit être résident de long terme (plutôt qu'un résident temporaire ayant effectué un renouvellement de permis). D'un autre côté, le droit au regroupement familial a été étendu aux personnes vivant en couple. Les personnes entretenant une relation sentimentale avec un résident étranger, à l'image des concubins, bénéficient des mêmes dispositions juridiques que les époux ou épouses dans le cadre du regroupement familial.

Ailleurs, le parcours d'obtention d'un titre de séjour permanent a été facilité. En 2009, le Mexique a procédé à un changement important en rendant plus facile l'accès à la résidence permanente aux étrangers temporairement résidents. Nécessitant auparavant trois étapes pour obtenir un statut de résident complet, le processus n'en comprend plus que deux, simplifiées et plus rapides. En Grèce, les changements de règles de résidence

avaient pour objectif d'améliorer le processus législatif et l'intégration sociale des ressortissants grecs rapatriés (les « Pontiques »), des immigrés et des enfants immigrés nés en Grèce.

La Finlande a instauré un système électronique de gestion des cas pour l'immigration. L'objectif est d'améliorer l'orientation et la gestion des processus entre les différentes administrations, la transparence et la qualité de la gestion des cas, la satisfaction des utilisateurs, l'efficacité opérationnelle et de réduire les délais de traitement et les coûts. La Finlande a accru son personnel des services de l'immigration de 30 % en 2010 afin de gérer le nombre croissant de dossiers.

Le Canada a élargi son programme d'aide de préparation à la migration (Orientation canadienne à l'étranger) à quatre nouveaux pays : la Colombie, le Népal, le Sri Lanka et la Jordanie. Un Projet pilote d'intégration et d'engagement actif a également été lancé fin 2008 pour le Taipei chinois et la Corée pour assurer des sessions d'orientations de groupes et des ateliers concernant des sujets spécifiques à toutes les catégories d'immigrants, à l'exception des réfugiés.

En Australie, l'évolution principale porte sur les mesures, les procédures et les systèmes de soutien à l'administration des conditions de santé. Les initiatives mises en œuvre en 2008 et 2009 comprennent notamment : une nouvelle documentation, des mesures visant à une plus grande uniformité et consistance en matière d'examen de santé mené auprès des candidats et le renforcement de la procédure d'examen de santé incluant le suivi et la gestion de certains groupes.

### **Changement structurel et administratif**

Les gouvernements conduisent leur politique migratoire par le biais de nombreuses structures et institutions évoluant selon les priorités et les approches adoptées. De récentes modifications résultent des pressions exercées par la situation économique en déplaçant les responsabilités au sein des différents départements gouvernementaux ou par la nécessité d'obtenir une plus grande efficacité administrative.

Suite aux élections nationales de 2008, l'Espagne a changé son ministère de l'Emploi et des Affaires sociales pour un ministère de l'Emploi et de l'Immigration, signe de l'importance politique croissante donnée à la question de l'immigration. Au cours de l'été 2008, la coordination de la mise en œuvre de la politique d'intégration en République tchèque a été retirée au ministère du Travail et des Affaires sociales et confiée au ministère de l'Intérieur. Afin de mieux prévoir la demande sur le marché du travail, la Bulgarie a créé un conseil national sur la migration du travail au sein du ministère du Travail en 2008.

La Norvège, qui avait auparavant centralisé l'ensemble de ses compétences en matière d'immigration et d'intégration au sein du ministère du Travail et de l'Inclusion sociale, a modifié son organisation le 1<sup>er</sup> janvier 2010. Le Département de la migration est désormais placé sous l'autorité du ministère de la Justice et de la Police; le Département de l'intégration et de la diversité est placé sous l'autorité du ministère de l'Administration gouvernementale, de la Réforme et des Affaires religieuses (FAD). La Suisse a également réorganisé sa structure administrative en matière d'immigration, laquelle doit entrer en vigueur en septembre 2010, en regroupant les services aux étrangers avec ceux des demandes d'asile et supprimant le service d'entrée, de séjour et de retour.

### **Implications de la législation européenne et de l'élargissement de l'espace Schengen**

Contrairement aux autres pays de l'OCDE, les États membres de l'UE ont dû répondre aux directives et réglementations de la Commission européenne et aux décisions prises par le Conseil. Ceci implique généralement d'incorporer des mesures décidées par le corps supranational à leur législation. Ce processus est normalement continu. L'élargissement de l'espace de visa Schengen et la suppression du contrôle aux frontières internes présentent également des implications au niveau national. Enfin, les membres des pays de l'UE d'avant 2004 (l'Europe des 15) ont dû décider du degré d'ouverture de leurs marchés du travail aux citoyens des nouveaux pays membres.

Tandis que la plupart des pays de l'Europe des 15 ont imposé des périodes de transition avant d'accorder un accès total de leurs marchés du travail aux citoyens des nouveaux pays membres, tous à l'exception de l'Autriche et de l'Allemagne les ont désormais ouverts aux citoyens des pays qui sont entrés en 2004. Les gouvernements des États membres de l'AELE, également signataires des conventions sur la liberté de circulation, ont fait de même. Cependant, la plupart des pays – à l'exception de la Suède et de la Finlande – ont imposé des restrictions quant à l'accès au marché du travail des citoyens bulgares et roumains dont les pays sont entrés dans l'UE en 2007. Dans certains cas, néanmoins, comme en Italie et en Espagne, ces restrictions se limitent à des procédures administratives. Ailleurs, l'accès est plus restreint. La Suisse a imposé une évaluation de la situation de l'emploi et un quota pour ces citoyens. Depuis 2009, les Bulgares et les Roumains peuvent occuper des emplois en Hongrie à l'exception d'emplois peu qualifiés pour lesquels une évaluation est nécessaire; les emplois saisonniers du secteur agricole nécessitent un permis délivré automatiquement, sans évaluation.

Les pays d'Europe de l'Est ont pris soin d'intégrer la législation de l'UE à la leur. Les modifications législatives concernent en particulier la résidence de long terme, la politique humanitaire et la libre circulation des citoyens de l'UE. La Pologne, la Hongrie, la République tchèque, la République slovaque et la Lituanie ont également intégré Schengen fin 2007 et ont appliqué ses mesures, abolissant ainsi les contrôles aux frontières terrestres et aériennes. En Hongrie, le système de visa et de permis de résidence de long terme a dû être amendé pour permettre aux ressortissants d'un pays tiers de demander le permis de résidence auprès d'un consulat à l'étranger. La liste des interdictions d'entrée pour ces pays a été transférée au Système d'information Schengen.

La Suisse a également modifié son régime de visa qui devrait être appliqué en 2010 suite à un accord passé avec la Commission européenne. Le nouveau code énonce les procédures et les conditions de délivrance de visas de tourisme ou de visas de résidence d'une durée maximale de trois mois, valides à l'intérieur de l'espace Schengen. La Turquie est en cours de modernisation de ses postes frontières pour les aligner sur les normes de Schengen.

## **6. Application et contrôle aux frontières**

Différents pays continuent à prendre de nouvelles mesures visant à dissuader les personnes n'ayant pas le droit de se trouver sur leur territoire, à améliorer le respect de la législation sur l'immigration, à procéder à des réglementations dans certains cas et à lutter contre les migrations irrégulières et le trafic.

### **Le contrôle aux frontières**

Plusieurs pays ont pris des mesures destinées à rendre les contrôles de leurs frontières plus rigoureuses. L'Italie a intensifié les contrôles de ses côtes et de ses frontières afin de décourager et repousser les immigrants clandestins. Face à la tendance à la fraude à l'identité généralisée à travers le monde, le gouvernement australien a fait du recours à la biométrie à la frontière une priorité. Le Département des affaires étrangères et du commerce a créé le premier passeport électronique australien en 2005 et l'a modernisé en 2009. Entre temps, le Japon a commencé à recourir aux bases de données d'Interpol pour les vols et les pertes de documents au cours d'examen de dossiers et du travail du bureau des contrefaçons et des contre-mesures. Au Canada, en mars 2009, Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) a obtenu un accord préliminaire pour que son projet biométrique commence à être appliqué fin 2011. L'application de méthodes biométriques dans le Programme des résidents temporaires permettra aux agents chargés des visas d'outremer et aux agents des services frontaliers de prendre de meilleures décisions fondées sur des données exactes en matière d'identité et d'admissibilité à l'immigration et aux agents des services frontaliers de vérifier l'identité des demandeurs aux points d'entrée du Canada.

En janvier 2008, la Hongrie a procédé à des changements structurels au sein de son système de contrôle frontalier. Les gardes frontaliers ont été intégrés à la police, ce qui a permis de réduire les effectifs de part et d'autre. La Lituanie, en 2008 et 2009, a conduit des consultations techniques intenses avec la République du Bélarus et la Fédération de Russie afin de trouver des accords sur le trafic local frontalier.

### **Faire face aux migrants clandestins**

Tandis qu'aucune régularisation de grande ampleur n'a eu lieu, les pays de l'OCDE ont proposé plusieurs moyens pour des étrangers sans papiers d'obtenir des permis de résidence. Parallèlement, des mesures ont été prises pour durcir les sanctions en matière d'emploi illégal d'étrangers, de crime transfrontalier et d'immigration clandestine.

En 2009, la Belgique a simplifié les procédures de régularisation au cas par cas d'immigrants illégaux. Il y a cinq critères principaux d'éligibilité. Premièrement, lorsque la procédure de demande d'asile est longue (trois ans pour les familles avec enfants en âge d'aller à l'école, quatre ans pour les individus et les familles). Deuxièmement, lorsque les familles avec enfants vivent en Belgique depuis au moins cinq ans et que la procédure de demande d'asile a duré au moins un an et a pris fin. Troisièmement, lorsque le rapatriement d'un individu constituerait une violation des droits humains fondamentaux reconnus par la Belgique. Quatrièmement, lorsque les personnes résidant en Belgique de façon continue pendant au moins cinq ans ont eu un statut légal pendant un certain temps et peuvent faire preuve d'attaches locales établies de longue date. Enfin, lorsqu'il existe des attaches locales accompagnées d'un contrat de travail. La période de traitement des demandes pour le dernier groupe s'étendait de septembre à décembre 2009; les demandes sont en cours de traitement pour les autres catégories. Depuis novembre 2007, la France a également procédé à des régularisations au cas par cas. Les bénéficiaires sont des étrangers en situation irrégulière qui trouvent du travail dans des professions et des zones géographiques où le recrutement est difficile ou des exceptions octroyées sur une base discrétionnaire. La Pologne étudie également l'adoption de « régularisation gagnée » dans une nouvelle loi sur les étrangers en vigueur en 2010.

En 2008, la situation des personnes amnistiées aux Pays-Bas a été régularisée suite à la « grâce générale » de 2007. Pour avoir le droit d'obtenir un permis de résidence selon cette grâce, il fallait résider sur le territoire sans interruption depuis avril 2001. Les étrangers en situation irrégulière, les auteurs d'infractions pénales ou les « fauteurs de troubles » risquent l'expulsion. Si le rapatriement est impossible, ils seront maintenus en détention.

En 2009, le gouvernement italien a pris deux mesures contrastées pour traiter le problème de l'immigration : une régularisation par secteur et un renforcement des contrôles d'entrées illégales. Premièrement, la nouvelle loi permet la régularisation de citoyens non européens employés en tant qu'aide ménagère et aide à domicile ; 295 000 personnes travaillant et vivant déjà en Italie ont déposé une demande. Deuxièmement, une nouvelle loi sur la sécurité, entre autres éléments, a pour objectif de lutter contre l'immigration clandestine en faisant de l'entrée et du séjour illégaux sur le territoire italien un crime. Cette infraction est punissable d'une amende (d'au moins 5-10 000 EUR) et d'une expulsion immédiate. Les personnes ayant favorisé cette immigration clandestine encourent des peines incompressibles. D'autres dispositions rendent le port d'un permis de résidence obligatoire pour les ressortissants étrangers. En Espagne, la nouvelle loi sur l'immigration présentée en 2009 prévoit notamment des sanctions à l'encontre des personnes ayant invité un étranger dans le pays lequel y reste clandestinement après l'expiration de son visa ou autorisation tout en se trouvant sous la responsabilité de cette personne. Néanmoins, la durée d'interdiction de territoire maximale pour les étrangers reconduits hors des frontières espagnoles a été réduite de 10 à 5 ans.

Au Royaume-Uni, de nouvelles mesures de lutte contre le travail illégal, présentées par la loi sur la nationalité, l'asile et l'immigration, sont entrées en application en février 2008. Les employeurs n'ont pas l'obligation de procéder à la vérification des documents présentés par leurs futurs employés, mais le gouvernement recommande pour établir une excuse légale afin d'éviter la responsabilité de payer une amende civile, qu'ils soient en mesure de prouver un processus de recrutement transparent et ouvert et des méthodes de recrutement exemptes de discriminations raciales. Un système d'amendes civiles à l'encontre des employeurs qui recrutent des travailleurs clandestins a été mis en place, les montants pouvant atteindre 10 000 livres par travailleur illégal. Toute nouvelle infraction consistant à employer sciemment un travailleur illégal peut donner lieu à une peine maximale de deux ans d'emprisonnement et/ou une amende sans limitation de montant.

Les questions de sécurité et de criminalité sous-tendent les nouvelles politiques menées par le Danemark, la Finlande, le Mexique et les États-Unis. Un amendement à la loi danoise sur les étrangers, entrée en vigueur en juillet 2009, instaure de nouvelles procédures d'expulsion des étrangers considérés comme dangereux au regard de la sécurité nationale. Cette nouvelle situation confère un droit spécifique de procéder à un examen judiciaire d'évaluation du risque et d'ordre d'expulsion. En Finlande, un programme d'actions contre l'immigration illégale est inclus dans le programme de sécurité interne. Il porte essentiellement sur la lutte contre l'immigration illégale et sur les mesures à prendre conjointement avec des pays tiers et les autorités des pays voisins. En outre, la coopération et l'échange d'informations entre les autorités financières et les autorités chargées de l'immigration doit être intensifié afin de limiter la progression des crimes financiers et de l'économie grise, les amendements juridiques nécessaires entrant en vigueur début 2010.



Partiellement en réponse à la hausse des pratiques d'enlèvement de personnes, le cabinet mexicain de la sécurité nationale a adopté une stratégie de sécurité aux frontières afin de lutter contre les organisations criminelles, notamment celles impliquées dans le trafic d'êtres humains, dans les régions frontalières du sud. Cette stratégie implique que les agences fédérales et locales se coordonnent pour enquêter, surveiller et partager les informations qu'ils détiennent afin de repérer, contenir et lutter contre les organisations criminelles. Cette stratégie comprend un certain nombre de mesures comme le développement des infrastructures frontalières et les incitations fiscales destinées aux communautés de la frontière guatémaltèque pour encourager les populations à utiliser des dispositifs légaux d'importation et d'exportation de biens et services. En outre, dans une démarche de reconnaissance du caractère binational de l'économie régionale, les autorités mexicaines ont créé un permis de migration afin de faciliter et de sanctionner le commerce transfrontalier ainsi qu'un permis de travail temporaire, principalement destiné aux travailleurs du secteur de la construction et du secteur des services à la personne. Aux États-Unis, le Département de la sécurité intérieure a renforcé ses tentatives pour se débarrasser des criminels étrangers. Conformément à la loi locale, les empreintes digitales des ressortissants étrangers qui ont été arrêtés pour activités criminelles sont recueillies afin d'identifier les personnes dont le passé criminel peut entraîner l'expulsion. La Lituanie a constitué un groupe de travail chargé d'amender la loi existante sur le statut légal des étrangers.

### **La lutte contre la contrebande et le trafic d'êtres humains**

Plusieurs pays ont adopté un plan d'action de lutte contre le trafic d'êtres humains. En juin 2008, la Finlande a adopté un plan national d'action contre le trafic d'êtres humains et un médiateur pour les minorités a été désigné par le rapporteur national du trafic d'êtres humains. L'ignorance des victimes de leurs droits faisant obstacle à leur identification, le rapporteur a proposé en mars 2009 de développer une aide et un conseil juridiques à l'attention des victimes de ce trafic. En 2009, la Nouvelle-Zélande a adopté un plan d'action interdépartemental, visant à empêcher ces trafics en amont plutôt que d'en traiter les conséquences. La Roumanie a également créé un plan interdépartemental de lutte contre l'immigration illégale et le trafic, et a développé un nouveau système d'informations afin d'identifier les individus vivant clandestinement dans le pays. En mars 2009, la Turquie a ratifié la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite d'êtres humains.

Des mesures juridiques de grande ampleur concernant la lutte contre le trafic ont été prises par l'Irlande en juin 2008. La loi pénale sur le trafic d'êtres humains distingue différentes catégories d'infraction : le trafic d'enfants pour exploitation de leur main-d'œuvre ou pour enlèvement d'organes; le trafic d'enfants pour exploitation sexuelle; le trafic d'adultes pour exploitation de leur force de travail, exploitation sexuelle ou enlèvement d'organes. La loi punit également le fait de vendre ou proposer de vendre, acheter ou proposer d'acheter une personne pour quelque but que ce soit. Depuis août 2008, afin de protéger les victimes ou les victimes présumées d'un trafic d'êtres humains hors de l'EEE, une période de « rétablissement et de réflexion » de 45 jours en Irlande peut leur être accordée ainsi que, dans certaines situations, une ou plusieurs périodes de résidence temporaire sur le territoire irlandais. Cette période de 45 jours a été ensuite allongée à 60 jours en novembre 2008.

Le soutien aux victimes de trafic est prévu par de nouvelles mesures en Norvège. En novembre 2008, le ministère du Travail et de l'Inclusion sociale a ordonné à la direction de

L'immigration de permettre aux victimes témoignant dans des affaires pénales de trafic d'êtres humains d'obtenir des permis de résidence et une chance de s'établir dans le pays. Il s'agit de s'assurer que les victimes peuvent témoigner sans peur des représailles qu'elles pourraient subir dans leur pays d'origine, et ainsi d'appréhender davantage de trafiquants. Ces mesures ont été complétées par une clause ajoutée au code pénal rendant illégal le paiement d'actes sexuels.

La protection des enfants est un fondement du nouveau projet des Pays-Bas, conduit en 2008, qui prévoit des structures d'accueil protégées à l'attention des mineurs non accompagnés âgés de 13 à 18 ans qui ont été victimes de trafic d'êtres humains ou risquent de l'être. Ce projet devait faire l'objet d'une évaluation fin 2009.

## 7. Accords internationaux

Plusieurs pays ont conclu des accords bilatéraux ou multilatéraux, et ce pour différentes raisons. Dans certains cas, il s'agit de contrôler plus efficacement les frontières, dans d'autres d'agir sur le marché du travail ou les liens régionaux.

Le contrôle renforcé des frontières constitue l'objet du « *Business Mobility Group* » sur la carte électronique mise en place par la Coopération économique pour l'Asie Pacifique (APEC) qui réunit l'Australie, le Canada et la Nouvelle-Zélande. Ce groupe vise à fournir des informations et des orientations aux États membres pour le développement de passeports électroniques, notamment en matière de gestion de l'identité. Sous le contrôle des responsables des agences d'immigration de la Conférence des cinq nations, l'Australie a conclu un accord avec le Canada et le Royaume-Uni sur le partage/l'échange de données relatives aux empreintes digitales en août 2009. Les États-Unis et la Nouvelle-Zélande projettent de s'y joindre en temps voulu.

D'autres pays ont modifié leur régime de visa pour mieux gérer les flux migratoires. Aux États-Unis, au Canada, au Japon, au Royaume-Uni et dans les pays de l'espace Schengen demandant des visas mexicains, les étrangers disposant d'un statut de résidence temporaire ou permanente devraient être autorisés à se rendre au Mexique dans les 48 heures. Des mesures similaires sont en cours d'examen pour les ressortissants brésiliens, russes, indiens et chinois voyageant vers le Mexique. Un accord bilatéral a été signé entre le Mexique et Cuba pour assurer des flux migratoires légaux, ordonnés et sécurisés entre ces deux pays. L'Espagne a conclu plusieurs accords de coopération en matière d'immigration avec le Cap-Vert, le Mali et le Niger. La Suisse a signé des accords concernant des partenariats de migration et de réadmission avec la Bosnie (2008) et la Serbie (2009).

Dans ce contexte d'amélioration des contrôles frontaliers, la Pologne et la Lituanie ont renforcé leurs liens avec les états voisins. L'un des objectifs principaux de la politique migratoire récemment élaborée par la Pologne est de faciliter les contacts avec les pays de l'Est voisins, principalement par le biais d'accords sur le trafic frontalier. L'accord conclu entre la Pologne et l'Ukraine, ratifié en mars 2008 et mis en œuvre depuis juillet 2009, délivre aux citoyens de ces deux pays vivant près de la frontière (à l'intérieur des 30 kilomètres longeant la frontière) des permis d'entrées multiples à la place de visas. La Lituanie a conclu un certain nombre d'accords bilatéraux interdépartementaux avec ses pays voisins afin de renforcer les dispositifs de contrôle frontalier. Des protocoles d'entente ont été signés en 2008 avec les services des gardes-frontières en Lettonie et en Estonie pour élargir le champ des opérations des agents au Bélarus et à la Géorgie. La Lituanie poursuit

ses efforts de prévention de l'immigration illégale à la frontière de la Fédération de Russie (à Kaliningrad Oblast).

En 2008, l'Italie et la Libye ont convenu d'une collaboration afin de lutter contre le terrorisme, le crime organisé, le trafic de drogue et l'immigration illégale. En février 2009, les deux pays ont signé un protocole pour une patrouille commune des eaux méditerranéennes afin de lutter contre l'immigration illégale.

La question du travail sous-tend les accords passés entre la Nouvelle-Zélande, les Philippines et le Viêtnam, conçus pour faciliter l'entrée sur le marché du travail néo-zélandais d'un nombre limité de professionnels hautement qualifiés, sous réserve que le candidat dispose d'une offre de travail sérieuse et de qualifications et/ou d'une expérience de travail spécifiques. On compte parmi ces expériences de travail spécifiques des postes d'infirmières, de dirigeants de fermes et des ingénieurs pour les Philippines ainsi que des chefs de cuisine et des ingénieurs pour le Viêtnam.

## 8. Politiques d'intégration

Au cours de la période examinée, la plupart des pays de l'OCDE ont adopté de nouvelles mesures concernant l'entrée et le droit d'obtenir un permis de résidence et/ou à la promotion de l'intégration. Deux thèmes ressortent : les liens entre droit de résidence et droit de travail et une tendance générale à prendre davantage de mesures pour promouvoir une intégration économique et sociale plus rapide.

### **Citoyenneté et intégration civique**

La citoyenneté et ses conditions d'accès constituent désormais une question politique d'ampleur dans un certain nombre de pays européens. Le débat est compliqué par des préoccupations sécuritaires ou le besoin des populations autochtones de voir les immigrants montrer leur engagement aux droits et privilèges associés à la citoyenneté de leur pays d'adoption. Plusieurs pays ont pris des mesures visant à renforcer les liens et la loyauté des immigrants à l'égard de leur pays hôte. Certains pays ont rendu l'accès à la naturalisation plus difficile; d'autres au contraire le facilitent. L'importance de la maîtrise de la langue et de l'éducation dans le processus de naturalisation ne faiblit pas.

Certains pays ont élargi les conditions d'accès à la citoyenneté. En 2008, le gouvernement australien a amendé la loi sur la citoyenneté de 2007 pour reconnaître les couples du même sexe et leurs enfants à des fins de migration et de citoyenneté, les couples de même sexe obtenant ainsi les mêmes droits et responsabilités que les couples de sexes opposés. D'autres amendements ont été effectués pour assurer, d'une part, que les demandeurs de citoyenneté par octroi, âgés de moins de 18 ans, sont résidents permanents au moment de la demande et au moment de la décision, et, d'autre part, pour fournir deux critères de résidence spécifiques permettant un séjour en Australie moins important pour certains groupes dont le travail exige qu'ils passent beaucoup de temps hors du pays.

Les pays où les enfants d'immigrants n'acquièrent pas la nationalité à la naissance ont proposé des mesures de simplification pour un nombre croissant de ressortissants étrangers nés sur leur sol. En Italie, le Parlement examine un projet de loi permettant aux mineurs étrangers nés en Italie de parents étrangers d'obtenir la nationalité si l'un des deux parents réside en Italie depuis au moins cinq ans et aux mineurs ayant effectué et achevé leur scolarité en Italie. Ce même projet de loi propose également une réduction

pour les adultes de la période requise de résidence en Italie et contrôle pour les adultes la qualité de leur présence et leur intégration effective. Au contraire, une nouvelle loi de 2009 établit à au moins trois ans, et non plus six mois, à compter de la date du mariage, la période légale de résidence pour obtenir la nationalité. De la même façon, le gouvernement grec a soumis un projet de loi en 2010 visant à accorder la nationalité aux enfants d'immigrants sous réserve que leurs deux parents résident légalement depuis 5 ans sur le territoire et qu'ils aient effectué 6 ans de scolarité en Grèce pour ceux nés à l'étranger.

La Suède a simplifié les procédures de demandes de naturalisation pour les enfants élevés sur le territoire suédois. Les parents responsables d'un enfant de nationalité étrangère peuvent soumettre une notification de nationalité suédoise au nom de l'enfant si celui-ci dispose d'un permis de résidence permanente et a vécu en Suède au cours des cinq dernières années, ou des trois dernières années s'il est apatride. Le Bureau de la migration doit être notifié avant les 18 ans de l'enfant. Les enfants apatrides peuvent obtenir la nationalité si les parents notifient les autorités juste après la naissance.

En Finlande, les discussions visant à amender la loi sur la nationalité ont commencé en 2008. L'objectif de ces modifications est de renforcer le sentiment d'appartenance sociale et l'intégration des résidents permanents en Finlande en rendant l'acquisition de la nationalité finlandaise plus flexible. L'une des propositions consiste à raccourcir la période de résidence nécessaire pour l'obtention de la nationalité. Parallèlement, il sera plus facile aux étudiants ayant vécu en Finlande d'acquérir la nationalité. Les propositions doivent être soumises au Parlement au printemps 2010.

Au contraire, le Royaume-Uni a restreint l'accès à la nationalité pour les immigrants nés à l'étranger. La loi sur les frontières, la citoyenneté et l'immigration de 2009 prévoit un système d'acquisition de la citoyenneté qui doit être appliqué en 2011. Cette loi est fondée sur le principe selon lequel la citoyenneté britannique est un privilège qui doit s'acquérir et les personnes entrant au Royaume-Uni avec l'intention d'y faire leur vie devraient être encouragées à effectuer un parcours d'obtention de la citoyenneté. Ce parcours consiste en une période de « citoyenneté probatoire » qui peut être accélérée par différentes actions de citoyenneté active et peut être à l'inverse ralentie ou interrompue en cas d'actes délictueux. Pour y parvenir, un nouveau test à points de citoyenneté probatoire sera mis en place afin de mieux gérer les personnes autorisées à s'établir de façon permanente au Royaume-Uni.

Le Canada a également revu les dispositions régissant la délivrance de la citoyenneté. Une nouvelle loi modifiant la loi sur la citoyenneté est entrée en vigueur en avril 2009. La nouvelle loi accorde la citoyenneté à certaines personnes qui l'avaient perdue et à d'autres qui sont reconnues comme citoyens pour la première fois. La loi limite également la transmission de la citoyenneté par filiation à la première génération née à l'étranger.

Le Luxembourg a tempéré son approche de la double nationalité. En janvier 2009, le principe de double nationalité a été introduit dans la loi luxembourgeoise, l'objectif étant de renforcer l'intégration des résidents étrangers du Grand-Duché souhaitant acquérir la nationalité luxembourgeoise tout en conservant leur nationalité d'origine. Plusieurs conditions doivent être remplies : résider au Luxembourg depuis 7 ans et avoir acquis un degré d'intégration suffisant; faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue, des institutions et des droits élémentaires du pays. Tout enfant né sur le territoire du Grand-Duché de parents non luxembourgeois ou d'un seul parent luxembourgeois peut obtenir la nationalité luxembourgeoise.

En Pologne, c'est la question de savoir à qui incombe le droit d'accorder la citoyenneté qui s'est posée. En avril 2009, une nouvelle loi sur la citoyenneté a été votée par le Parlement polonais. Les gouverneurs régionaux peuvent désormais octroyer la nationalité polonaise, auparavant prérogative exclusivement présidentielle. Cette loi est actuellement suspendue dans l'attente de la décision du tribunal constitutionnel. La décentralisation de la prise de décision en matière de citoyenneté a également été débattue en Suisse. En janvier 2009, une modification de la loi fédérale concernant l'acquisition ou la déchéance de nationalité suisse a été appliquée. Les nouvelles conditions contrôlent les aptitudes des cantons d'un point de vue procédural et le droit de faire appel. Elles obligent les cantons à proposer un droit de faire appel à leur niveau administratif lorsque la décision de naturalisation est négative. Elles obligent également les cantons à orienter les procédures utilisées pour s'assurer que les droits des personnes sont respectés. Fin 2009, la Suisse a entamé une révision de la loi sur la nationalité pour rendre le processus plus efficace, plus simple et bien réparti entre les différents cantons.

La Bulgarie examine actuellement deux propositions visant à accélérer l'accès à la citoyenneté pour deux groupes. Afin de promouvoir l'immigration hautement qualifiée, le conseil sur la citoyenneté devra rendre ses décisions dans les trois mois pour les demandeurs diplômés de l'enseignement universitaire bulgare. Cet amendement accorde également la citoyenneté aux candidats dont le pays était un territoire bulgare avant 1947 et dont la citoyenneté a été révoquée sans leur accord.

Le gouvernement lituanien s'est également penché sur la question de la double nationalité. Depuis 2006, celle-ci est acceptée seulement pour des cas exceptionnels, mais des débats ont été rouverts en raison du grand nombre de Lituaniens vivant à l'étranger. En juillet 2008, une nouvelle version, temporaire, de la loi sur la citoyenneté a été adoptée. Les principales modifications concernent la citoyenneté des enfants : tous les enfants dont les parents sont lituaniens, que ceux-ci aient une autre citoyenneté ou non, le sont également. À l'âge de 18 ans, les enfants ayant une double nationalité doivent choisir l'une des deux.

### **Tests de citoyenneté et offre linguistique**

Plusieurs pays ont réexaminé leurs tests de citoyenneté et leur offre linguistique généralement pour les rendre plus sévères. Selon l'examen du test de citoyenneté australien de 2008, la promesse d'engagement pour la citoyenneté australienne devrait constituer la priorité de ces tests afin de placer les convictions démocratiques, les responsabilités et les privilèges liés à la citoyenneté et l'obligation de respecter et faire respecter la loi australienne au centre du test. Aux États-Unis, un nouveau test de naturalisation, entré en vigueur en octobre 2008, vise à déterminer si les candidats possèdent de bonnes connaissances de l'histoire américaine et des valeurs civiques ainsi qu'un niveau suffisant d'anglais. En Hongrie, la loi sur la citoyenneté de 2008 a été amendée afin de permettre au gouvernement de mettre en place de nouveaux critères, procédures et régulations nécessaires au déroulement de l'examen de citoyenneté.

Le Danemark a renforcé les dispositions en vigueur en matière de connaissance du danois, attestée par un certificat délivré par un centre de formation linguistique ou un autre établissement, et la connaissance de la société, de la culture et de l'histoire danoises, attesté par un certificat de citoyenneté spécifique, et la capacité de subvenir à ses besoins. Cette condition d'autosuffisance financière a été renforcée. Aux Pays-Bas, depuis 2008, les conditions requises pour passer l'examen d'intégration civique ont également été renforcées et le candidat devra donner davantage de bonnes réponses pour l'obtenir. En

outre, les ressortissants étrangers qui ont l'obligation de suivre des programmes d'intégration civique peuvent avoir une amende s'ils ne le font pas. De la même manière, le cabinet hollandais a retardé l'introduction de l'examen d'intégration civique, l'une des conditions sous-jacentes à la délivrance du permis de résidence, de septembre 2008 à janvier 2010.

D'autres pays ont pris des mesures pour améliorer l'offre linguistique. En 2008 et 2009, le Canada a rehaussé la qualité des formations linguistiques dispensées aux nouveaux arrivants. Le programme Cours de langue pour les immigrants au Canada (CLIC) a été étendu pour inclure désormais des formations délivrant des aptitudes linguistiques des langues officielles plus poussées. En République tchèque, la connaissance du tchèque est devenue une condition préalable nécessaire à l'obtention de la résidence permanente en 2009. En Hongrie, la nouvelle loi sur l'asile a élargi la gratuité des cours de langue et de l'examen linguistique aux bénéficiaires de protection subsidiaire et temporaire, outre les réfugiés.

### **Intégration sociale**

Un certain nombre de mesures ont été prises principalement pour améliorer l'intégration sociale. Un nouveau projet de loi d'ampleur a fait l'objet d'un examen par le Parlement espagnol en juin 2009. Le projet donne aux étrangers, notamment ceux qui n'ont pas de permis de résidence, les mêmes droits de rassemblement, de manifestation, d'association, de syndicalisation et de grève que ceux des résidents réguliers. En outre, le droit à une justice gratuite doit être étendu à tous les étrangers selon les mêmes dispositions que pour les Espagnols. Le droit de travailler a été donné aux parents venus en Espagne au titre du regroupement familial : le conjoint et les enfants de plus de 16 ans auront le droit de travailler à compter de la date de délivrance de leur permis de résidence. Le gouvernement a également négocié le droit de vote aux élections municipales pour les citoyens étrangers habitant en Espagne depuis cinq ans et originaires de pays avec lesquels il y a eu un accord concernant le principe de réciprocité.

En juillet 2009, l'Australie a lancé son programme de soutien et d'assistance aux communes (CAS) à l'intention des personnes non citoyennes, en règle et éligibles qui vivent dans une commune pendant que leur statut migratoire est en cours d'examen. Il prévoit un ensemble de services délivrés individuellement, notamment les soins de santé, l'aide sociale et un soutien financier aux personnes hautement vulnérables dans des situations exceptionnelles afin de faciliter le traitement de leur statut.

En Suisse, de 2008 à 2011, les politiques d'intégration ont privilégié la langue, la formation professionnelle et les services d'intégration au niveau des cantons ainsi que l'encouragement de projets pilotes.

La décentralisation des responsabilités en matière d'intégration sous-tend le développement de nouvelles politiques en Finlande. En avril 2009, le gouvernement a décidé de réformer la loi sur l'intégration des immigrants pour intégrer toute personne résidant normalement au moins un an, sans tenir compte des raisons d'entrée dans le pays. En outre, le ministère de l'Intérieur prépare un projet pilote pour promouvoir l'intégration des immigrants par le biais de mesures intersectorielles au niveau local. Les municipalités peuvent expérimenter de nombreux modèles pour répondre à leurs besoins locaux. Dans certaines municipalités, les expériences cibleront des mesures réservées aux quartiers dans lesquels l'immigration est importante et d'autres cibleront l'encouragement

du travail et de la formation au moyen de sessions de présentation et d'orientation. Un autre projet concerne le développement d'indicateurs afin d'orienter et d'évaluer l'intégration et les relations ethniques, et pour examiner le point de vue des immigrants sur l'intégration. Une révision totale de la loi sur l'intégration a débuté à l'automne 2009. L'objectif est d'évaluer si la portée de la loi peut être étendue, de sorte que les mesures individuelles d'intégration pourraient également s'appliquer aux personnes venue en Finlande pour le travail. Le projet de loi doit être présenté au Parlement au printemps 2010.

Comme son voisin scandinave, la Suède a aussi introduit une nouvelle stratégie d'intégration dont la mise en œuvre est prévue de 2008 à 2010. Cette stratégie est fondée sur l'analyse de problèmes existants en matière d'intégration et sur les mesures à prendre pour y faire face. Plusieurs facteurs d'importance ont été identifiés : le niveau général de l'offre et de la demande de travail, les aptitudes linguistiques des immigrants, leurs domaines d'étude et leur niveau d'éducation, la capacité de l'employeur à évaluer correctement les mérites professionnels et éducatifs acquis à l'étranger, la discrimination, la performance générale du système éducatif, sa capacité à répondre aux besoins individuels, l'accès à la formation professionnelle pour adultes et l'accès à une formation complémentaire en matière d'éducation pour les immigrants ayant reçu une solide éducation. En retour, un plan stratégique en sept étapes a été établi et couvre : l'accueil et l'introduction effectifs des nouveaux arrivants; l'emploi et l'esprit d'entreprise; un enseignement plus efficace et plus d'égalité au sein des écoles; des formations linguistiques et un enseignement aux adultes; un développement local dans les quartiers des villes où l'exclusion est grande ; et des valeurs communes.

En 2007, le gouvernement a lancé son programme d'emplois « tremplins » pour financer le coût salarial des nouveaux arrivants sans travail. Le cadre réglementaire du programme été amendé en juin 2008 pour permettre à davantage de nouveaux immigrants d'y participer. À la délivrance du permis de résidence, la période de temps au cours de laquelle une personne peut recevoir des emplois « tremplins » a été allongée de deux à trois ans et la durée de subvention de 18 à 24 mois. La subvention salariale représente 75 % du salaire brut. Les immigrants peuvent également percevoir une aide du programme « nouveau départ » qui subventionne les coûts salariaux de l'employeur pour les chômeurs de longue durée. Introduites en 2007, le gouvernement a doublé le montant de ces subventions pour rehausser l'aptitude à l'emploi des chômeurs de longue durée de plus de 25 ans.

Dans plusieurs pays, la priorité a été accordée à l'intégration sur le marché du travail ou à des mesures destinées à contrer les effets de la récession. Suite au plan d'intégration national mis en place en Allemagne et appliqué en 2007, la coopération entre le gouvernement et les acteurs civils – les organisations de migrants, notamment – a été institutionnalisée. Une initiative commune visant à améliorer l'intégration sur le marché du travail des migrants a été lancée par le ministère fédéral du Travail et des Affaires sociales, le Commissaire à l'intégration et l'Agence fédérale pour l'emploi. Des groupes de travail ont été créés pour traiter des compétences linguistiques en allemand professionnel, de l'esprit d'entreprise, du conseil, des niveaux de compétence et de questions culturelles. La mise en œuvre des éléments du premier programme a commencé début 2009 dans des lieux précis. Ailleurs, l'Autriche a lancé un plan d'action national sur l'intégration fin 2009 et, face à la récession économique, le Japon a renforcé les mesures de soutien destinées aux résidents étrangers sans emploi notamment ceux d'origine japonaise.

L'échec des relations au sein des couples a guidé les nouvelles mesures d'intégration de la Nouvelle-Zélande. En mars 2009, le département a apporté des améliorations aux critères de la politique d'immigration à l'attention des victimes de violence domestique (originellement mise en application en 2001). Cette politique fournit désormais un filet de sécurité aux personnes ayant migré en Nouvelle-Zélande pour s'installer en couple avec un citoyen néo-zélandais ou un résident permanent, mais qui ont vu leur relation prendre fin en raison de la violence domestique exercée à leur rencontre par ce conjoint.

En Pologne, au Luxembourg et en Roumanie, l'accent a été placé sur la scolarisation. À compter de janvier 2010, tous les étrangers résidant en Pologne auront accès à l'enseignement élémentaire et secondaire dans les mêmes conditions que les Polonais. En Janvier 2009, trois projets de loi ont été présentés par le gouvernement luxembourgeois concernant l'enseignement primaire dans le pays et doivent être mis en application au début de l'année scolaire 2009/10. Ils concernent tous les enfants âgés de 3 à 12 ans, quelle que soit leur nationalité. Une mesure spécialement conçue pour aider les enfants originaires de pays pauvres prévoit qu'à partir de mars 2009 l'État et les communes proposent au moins trois heures gratuites d'accueil par semaine à tous les enfants de moins de 13 ans, quelle que soit la situation de leurs parents. De la même manière, deux nouveaux projets sont en cours de validation par le ministère de l'Éducation, de la Recherche et de l'Innovation. Ils portent sur l'organisation et la dispense de cours de langue roumaine et la scolarisation des détenteurs de droit de résidence ou de la protection et des citoyens de l'EEE. Le premier concerne les enfants d'étrangers, le deuxième les adultes.

### **La lutte contre la discrimination**

Plusieurs pays, notamment les quatre pays scandinaves, ont pris des mesures pour lutter contre la discrimination et la radicalisation. En avril 2008, une nouvelle division du ministère en charge des Réfugiés, des Migrations et de l'Intégration au Danemark a été établie : la Division pour la cohésion et la prévention de la radicalisation. L'objectif est de renforcer la cohésion démocratique de la société afin que tous les citoyens soient conscients de leurs droits et de leurs devoirs en tant que citoyens danois. Cela comprend l'encouragement des jeunes gens à participer au processus démocratique. Un plan d'action a été publié en janvier 2009. Parallèlement, un nouveau bureau des plaintes sur l'égalité de traitement a été créé. Ce bureau est compétent pour tous les aspects de la législation antidiscrimination danoise (discrimination raciale, sociale, nationale ou ethnique, sexuelle, liée à la couleur de peau, religieuse ou liée à la croyance, politique, préférence sexuelle, âge ou handicap) et permet d'accorder aux victimes de discrimination une compensation pour des dommages non pécuniaires.

La Suède est allée plus loin, avec une nouvelle loi antidiscrimination adoptée en janvier 2009. Cette loi stipule que les autorités publiques, les employeurs publics et privés et les partenaires sociaux du monde du travail doivent favoriser l'égalité et lutter contre les discriminations. Elle prévoit des mesures visant à assurer le respect de la protection juridique contre la discrimination; elle attire l'attention du public sur ce qu'est la discrimination et les moyens de la combattre; elle renforce les compétences du secteur public visant à assurer une égalité de traitement au niveau des services publics et lutter contre la discrimination : elle lutte contre les pratiques de recrutement préférentiel du monde du travail, des organes de gouvernance et des postes d'élus. En général, ces mesures ciblent les situations où les personnes issues de minorités sont particulièrement



vulnérables à la discrimination. Ceci concerne surtout le secteur privé, mais l'administration publique constitue également une zone prioritaire d'importance : l'une de ces mesures porte sur le recrutement actif des immigrants au sein de l'administration publique et des autorités de santé.

La Finlande est également en train de réformer sa législation antidiscrimination et sur l'égalité. Le processus a pour objet d'unifier la législation relative à différents motifs de discrimination. L'examen de son programme de politiques migratoires de février 2009 indique que la Finlande a décidé d'intensifier ses efforts pour lutter contre le racisme, multiplier les enquêtes sur les crimes racistes, améliorer la réglementation entourant les conditions d'emploi illégal et s'engage à un objectif de tolérance zéro sur ces questions. En Italie, l'objectif a consisté à réduire la discrimination exercée sur le marché du travail. En octobre 2009, une charte pour l'égalité des chances et pour l'égalité sur le lieu de travail a été présentée par le gouvernement, sous l'approbation générale du secteur privé et des institutions publiques, à l'image d'initiatives prises en France et en Allemagne. Cette charte est une déclaration d'intention, signée volontairement par des entreprises de toutes tailles afin de promouvoir une culture d'entreprise où la discrimination et les préjugés n'ont pas leur place.

## 9. Politiques migratoires des pays de l'OCDE

À quelques exceptions notables près, les pays de l'OCDE semblent converger en matière de politiques migratoires d'ensemble. Les pays dont les politiques étaient restrictives tendent à les libéraliser, tandis que les pays qui ont été plus ouverts ont pris des mesures de restriction supplémentaires. Les politiques fondées sur la demande, caractérisées par la sélection et dont les droits et les responsabilités incombant aux migrants sont plus clairement énoncés, se poursuivent. Le grand nombre de mesures relatives aux flux de demandeurs d'asile et aux migrations irrégulières ont réduit la pression pour privilégier de nouvelles politiques dans ces domaines, bien que des changements soient toujours en cours. L'intégration sociale et civique devient plus formalisée.

Tandis que la gestion de la migration du travail reste le domaine principal du développement de mesures, la récession économique a porté l'attention sur l'identification et la prévention de pénuries endémiques de compétences. Des mesures visant à attirer une main-d'œuvre hautement qualifiée, souvent perçue comme une clé de la réussite économique mondiale, sont toujours soutenues et évoluent. Le travail moins qualifié a cependant, dans la plupart des cas, fait l'objet de davantage de mesures de restriction à mesure que les pays s'inquiètent de protéger leurs marchés du travail.

L'évolution des politiques migratoires liées au travail présente de nombreux aspects. Dans de nombreux pays, la réaction face à la récession économique a consisté à restreindre l'accès aux filières légales de migration du travail en réduisant les quotas (Italie, Corée, Espagne), en modifiant les évaluations de la situation sur le marché du travail (Royaume-Uni, Canada, Bulgarie) et en établissant des listes de professions en pénuries (Australie, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni).

Certains pays ont procédé à des modifications au niveau du spectre de leurs compétences, notamment par le biais de procédures simplifiées, de mesures prises pour faire face à la récession économique et de nouvelles méthodes stratégiques (Bulgarie, République tchèque, Finlande, France, Corée, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Roumanie, Suède, Royaume-Uni). D'autres se sont concentrés sur les conditions générales d'emploi,

notamment les mesures visant à protéger les travailleurs autochtones tout en aidant les étrangers sans emploi (Australie, République tchèque, Irlande, Japon, Nouvelle-Zélande, Norvège, États-Unis).

La plupart des pays de l'OCDE ayant mis en œuvre de nouvelles mesures pour les travailleurs les plus qualifiés ces dix dernières années, de nouvelles politiques vigoureuses sont moins visibles qu'il y a deux ans. Il existe toujours une dichotomie au niveau des méthodes. Tandis que la République tchèque, l'Allemagne et la Lituanie ont abaissé le curseur, l'Australie, le Danemark, les Pays-Bas, la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni l'ont relevé. Conscients que la mondialisation des entreprises ne cesse de croître, la Belgique, le Danemark, la France et l'Allemagne ont facilité les mutations internes, mais le Royaume-Uni, destination parmi les plus importantes, a imposé davantage de restrictions. Seules l'Australie et la Nouvelle-Zélande ont adopté de nouvelles réglementations concernant les travailleurs saisonniers du secteur de l'agriculture. Dans certains pays d'Europe de l'Est (Bulgarie, Lituanie, Roumanie), les mesures ont surtout consisté à encourager le retour de leurs expatriés de l'étranger. Le Japon, la République tchèque et l'Espagne ont pris des mesures visant à promouvoir le retour volontaire des travailleurs immigrants sans emploi.

La plupart des pays de l'OCDE ayant désormais pris des dispositions en faveur de l'emploi et du séjour qui suit la fin des études des étudiants internationaux, peu de nouvelles mesures ont été prises en la matière. Tandis que l'Australie et le Royaume-Uni, qui avaient été relativement ouverts, ont imposé de nouvelles limites, des pays restrictifs comme la Lituanie ont rendu l'entrée sur leur territoire plus facile. Le principal domaine d'intérêt politique reste celui des étudiants diplômés ayant terminé leurs études, dans les pays où les incitations à rester sont fortes (Canada, République tchèque, Finlande, Allemagne, Italie, Japon, Royaume-Uni).

Même si aucun pays n'a fait état de la mise en place de nouvelles cérémonies d'accès à la citoyenneté, plusieurs ont amendé activement les conditions d'octroi de la nationalité, notamment par la promotion d'examens préliminaires à l'intégration civique (Australie, Canada, Italie, Suède, Royaume-Uni, Bulgarie). Le Luxembourg et la Lituanie ont adopté une attitude plus positive en acceptant la double nationalité.

Un grand nombre de mesures relatives à l'intégration sociale ont été prises, bien qu'il ne s'en dégage aucune orientation principale. Elles comprennent des modifications et des clarifications de procédure (Australie, République tchèque, Irlande, Japon, Norvège), un soutien aux immigrants (Australie, Espagne, Suède), une attention accrue à l'intégration des immigrants sur les marchés du travail (Autriche, Allemagne, Japon, Suède), la scolarisation des enfants immigrés (Luxembourg Pologne, Roumanie) et des mesures de lutte contre la discrimination et la radicalisation (Danemark, Finlande Suède). D'autres mesures concernent le mariage et les questions personnelles (Royaume-Uni, Nouvelle-Zélande).

Même si les questions humanitaires relatives à l'asile se posent toujours dans de nombreux pays, les mesures qui ont été prises se limitent plus à des modifications de procédures et moins à des modifications de leur cadre. De nouvelles mesures prises par la République tchèque et la Hongrie ont été conduites par leur adhésion à l'UE. Le droit à la protection a convergé, se renforçant en Norvège et en Suisse, mais se relâchant en Bulgarie, en République slovaque et en Espagne. Au Danemark, en Finlande et en France, l'accent est mis sur des groupes spécifiques de demandeurs d'asile; l'Irlande et l'Espagne ont adopté

des changements relatifs à leurs procédures de détermination et le Luxembourg à sa politique de départ volontaire.

Les contrôles aux frontières sont dans l'ensemble devenus plus rigoureux, notamment par le biais de systèmes d'informations, de patrouilles et d'infrastructures frontalières plus performants (Canada, Hongrie, Italie, Japon, Lituanie). Des régularisations ont été réalisées dans plusieurs pays (Belgique, France, Italie, Pays-Bas, Pologne), bien qu'aucun pays n'ait proclamé de nouvelle amnistie générale. Les sanctions à l'encontre des employeurs (Espagne et Royaume-Uni) et la sécurité d'État (Danemark, Finlande et Mexique) ont également été renforcées. Des mesures de lutte contre le trafic ont été adoptées en Finlande, Irlande, Nouvelle-Zélande et Roumanie, ainsi que le soutien aux victimes aux Pays-Bas et en Norvège.

La liberté de circulation a constitué une source de préoccupation pour les nouveaux et les anciens pays membres de l'UE. La Belgique, le Luxembourg, les Pays-Bas et le Royaume-Uni ont restreint l'entrée de leurs marchés du travail tandis que l'Australie, l'Allemagne et la Suisse ont poursuivi leur période de transition pour les citoyens A8 également. Les pays d'Europe de l'Est ont pris des mesures pour intégrer les acquis de Schengen à leurs systèmes juridiques (Hongrie, Pologne, République slovaque, Lituanie). Un petit nombre de pays ont conclu différents accords bilatéraux et multilatéraux relatifs aux déplacements, aux visas et aux réseaux régionaux (Australie, Canada, Italie Mexique, Nouvelle-Zélande, Pologne, Espagne, Lituanie).

En résumé, les tendances récentes des politiques migratoires des pays de l'OCDE sont les suivantes

- Les États membres ont adopté un large panel de modifications juridiques et politiques même s'ils ont procédé à peu de révisions fondamentales, même durant la récession économique.
- Il existe toujours une tendance générale à la sélection des immigrants, en particulier des immigrés hautement qualifiés.
- Les systèmes de sélection à points sont de plus en plus utilisés en Europe.
- Les politiques de migration du travail deviennent plus restrictives, en partie en raison de la récession économique, au moyen d'un durcissement des mécanismes administratifs existants.
- Une amélioration de l'intégration sociale et civique, notamment l'accès à la résidence permanente et à la citoyenneté, fait l'objet d'une promotion active.
- L'adhésion à l'UE continue à conduire les changements législatifs en Europe, mais le rythme est désormais moins soutenu par rapport au début de la décennie et après la dernière vague d'adhésion.
- Les gouvernements poursuivent la mise en place de structures visant à mieux gérer l'immigration, bien que cela ait déjà été fait dans de nombreux cas et que l'accent soit mis sur les aspects de procédure.

## Notes

1. Mexique et Turquie non compris.
2. Nous sommes partis du principe que 70 % des flux d'entrée dans les pays pour lesquels des statistiques standardisées ne pouvait être produites correspondaient à une immigration de nature permanente. La baisse de 6 % tient compte également des flux enregistrés par ce groupe de pays.

3. Il s'agit de la migration régulée, dont les chiffres sont tributaires des changements de politique, et qui peut être soit restreinte, soit assouplie. Elle s'oppose à la migration de travail au titre de la libre circulation dont les gouvernements n'ont plus guère la maîtrise une fois qu'un régime de libre circulation a été mis en place.
4. Pour cette estimation, nous partons du principe que les trois quarts des personnes bénéficiant du régime de libre circulation ont migré pour des raisons liées à l'emploi.
5. Dans certains pays, les statistiques incluent les déplacements de courte durée alors que, dans d'autres pays, seules les migrations à caractère permanent sont prises en compte. Faire la somme des flux des différents pays, veut dire, en pratique, combiner les flux à caractère permanent de quelques pays avec les flux d'autres pays, qui couvrent toutes les durées. D'où le risque de fausser les résultats statistiques.
6. Pour plus de détails sur le classement utilisé, voir encadré I.2.
7. Les statistiques présentées dans les graphiques ci-après sont, dans le cas de l'Italie, fondées sur les permis de séjour accordés. De surcroît, depuis 2007, elles n'englobent plus les ressortissants des nouveaux États membres de l'UE. La forte présence de Roumains dans ce pays est le fruit d'une estimation à partir de l'évolution des effectifs de Roumains, qui ont beaucoup diminué en 2008 par rapport à 2007.
8. Pour attirer des étudiants internationaux, des cours de langue anglaise ont été mis en place dans de nombreuses universités. Bien que cet objectif ne soit pas hors de portée, les étudiants inscrits à ces cours peuvent très bien terminer leurs études sans pour autant maîtriser suffisamment la langue du pays hôte pour y exercer un emploi hautement qualifié.
9. Ce n'est pas forcément le cas en Suède où les étudiants internationaux sont autorisés à changer leur statut pour celui de travailleur avant d'avoir terminé leurs études.
10. Dans le passé, des chiffres similaires avaient été obtenus alors qu'on utilisait d'autres méthodes (OCDE, 2009; ICMPD, 2006). En Australie, le *Department of Immigration and Citizenship* estime que le taux d'installation se situe aux alentours de 30 %. Au Canada, les estimations font apparaître des proportions légèrement supérieures à celles obtenues lors d'estimations antérieures, tandis qu'en Norvège, les chiffres demeurent à peu près les mêmes.
11. On ne sait pas exactement dans quelle mesure la migration non autorisée est prise en compte dans les statistiques de la migration nette, ni dans quelles proportions celle-ci influe sur les pourcentages présentés ici.
12. Cette estimation s'appuie sur des statistiques extraites de la base de données en ligne d'Eurostat sur les migrations internationales pour l'année 2004, concernant des pays pour lesquels on dispose à la fois de données sur l'immigration et de données sur l'émigration par groupe d'âge (République tchèque, Danemark, Allemagne, Lituanie, Pays-Bas, Slovénie, République slovaque, Finlande, Suède, Norvège et Suisse).
13. En France, par exemple, on estime qu'environ 20 % seulement des immigrés ayant intégré le marché du travail au cours de la période 2004-2007 l'ont fait directement, autrement dit qu'ils avaient un emploi à leur arrivée (Léger, 2008). Les autres sont entrés sur le marché du travail un certain temps après leur arrivée. Ces chiffres traduisent en partie le faible niveau de la migration de travail en France au cours de la période considérée, mais le nombre total d'entrées sur le marché du travail des immigrés représente néanmoins quelque 14 % de la totalité des nouveaux actifs.
14. La décomposition provient d'une analyse standard de la variation des parts relatives de la croissance de l'emploi tout au long de la période étudiée, dans laquelle on considère la contribution globale de la hausse des taux d'emploi des autochtones et des allochtones. Le résidu représente l'effet conjoint de l'évolution de la taille de la population et des taux d'emploi. Il est calculé séparément pour les autochtones, d'une part, et les allochtones, d'autre part, puis on fait la somme des deux. Comme les termes résiduels font intervenir le produit de deux différences, ils sont généralement faibles.
15. Les niveaux de migration nette pris comme hypothèse sont ceux servant de base pour la variante médiane des projections démographiques dans les scénarios des Nations Unies.
16. En l'occurrence, les âges limites fixés ne tiennent pas compte du fait que, dans certains pays, de nombreux étudiants travaillent, du moins à temps partiel, ni du fait que l'âge de départ en retraite est ou sera effectivement repoussé au-delà de 65 ans.
17. Le taux de dépendance est défini comme le rapport entre la population 0-19, 65+, et la population d'âge actif (20-64).

18. La section B a été rédigée par le secrétariat avec l'aide de John Salt, du *University College London*, correspondant du SOPEMI pour le Royaume-Uni. Elle a bénéficié aussi d'une contribution de Philippe de Bruycker, Université libre de Bruxelles, en particulier pour ce qui concerne la politique migratoire européenne.

### **Références**

- ICMPD (2006), *Comparative Study on Policies towards Foreign Graduates. Study on Retention Policies towards Foreign Students in Industrialised Countries*, ICMPD, Vienne.
- JILPT (2009), *Survey on the Employment of International Students in Japanese Companies*, Survey Series n° 57. JILPT, Tokyo.
- Léger, J.-F. (2008), « Les entrées annuelles des ressortissants des pays tiers sur le marché de l'emploi de 2004 à 2006 », *Infos migrations* n° 1, octobre 2008, ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire.
- OCDE (2004), *Internationalisation and Trade in High Education: Opportunities and Challenges*, Éditions de l'OCDE, Paris.
- OCDE (2008a), *Tertiary Education for the Knowledge Society, vol. 2. Special features. Equity, Innovation, Labour Market, Internationalisation*, Éditions de l'OCDE, Paris.
- OCDE (2008b), *Perspectives des migrations internationales*, Éditions de l'OCDE, Paris.
- OCDE (2009a), *Regards sur l'éducation*, Éditions de l'OCDE, Paris.
- OCDE (2009b), *L'enseignement supérieur à l'horizon 2030, volume 2, Globalisation*, Éditions de l'OCDE, Paris.
- OCDE (2009c), *Perspectives des migrations internationales*, Éditions de l'OCDE, Paris.
- Passel, J. et C. D'Vera (2008), « Trends in unauthorized migration », Pew Hispanic Center, 2 octobre.



## *PARTIE II*

# **Les migrants sur les marchés du travail de la zone OCDE pendant la crise**

La crise financière qui sévit depuis la fin de 2007 a rapidement conduit à une récession majeure et à une forte détérioration du marché du travail. À son niveau le plus bas (5.8 %) depuis 28 ans fin 2007, le taux de chômage de la zone OCDE est passé à 8.8 % au cours du quatrième trimestre de 2009, ce qui représentait une augmentation de 18 millions du nombre de chômeurs (OCDE, 2010a). La plupart des données récentes montrent que le taux de chômage avait probablement atteint un niveau record aux États-Unis et au Japon à la fin de 2009; elles montrent aussi que les projections initiales, selon lesquelles la barre des 10 % serait franchie fin 2010 dans la zone OCDE, péchaient peut-être par excès de pessimisme. Il n'en reste pas moins que la crise économique actuelle présente des analogies avec les deux grandes récessions de l'après-guerre, intervenues dans les années 70 et 90.

En supposant que l'emploi ait pu augmenter, depuis le début de la récession, au même rythme que la population en âge de travailler, ce sont quasiment 20 millions de personnes supplémentaires qui auraient trouvé un travail au quatrième trimestre de 2009 (OCDE, 2010a). On est donc en présence d'un déficit égal à 3.7 % du nombre total d'emplois, un chiffre comparable à celui enregistré lors du deuxième choc pétrolier, à la fin des années 70. Si les perspectives macroéconomiques se sont améliorées récemment, il n'est pas encore certain que cette reprise permette, dans la plupart des pays de l'OCDE, une création d'emplois suffisante pour combler le déficit susmentionné avant la fin de 2011.

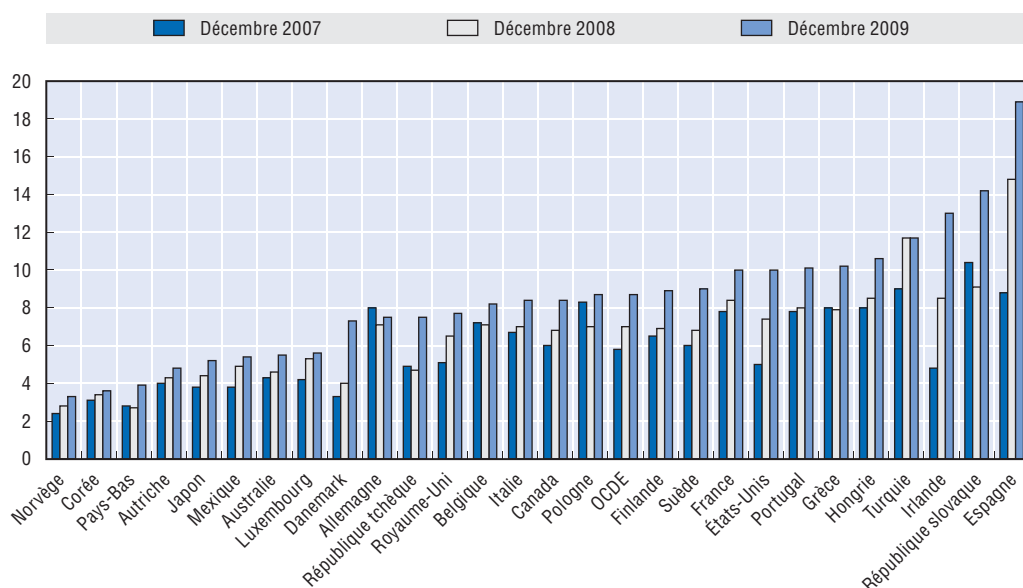

L'une des caractéristiques les plus frappantes de la récession actuelle tient au fait que son impact sur le marché du travail n'est pas du tout le même d'un pays à l'autre. Ses conséquences en matière de chômage varient en fonction de l'ampleur du choc macroéconomique, mais aussi des caractéristiques du marché de l'emploi et de la nature des réponses apportées par les pouvoirs publics. Alors que le taux global de chômage a augmenté en moyenne de 3 % dans la zone OCDE entre décembre 2007 et décembre 2009, il a enregistré une hausse inférieure à 1 % en Belgique, en Corée, en Norvège ou en Pologne, et a même baissé de 0.5 % en Allemagne (voir le graphique II.1). Au cours de la même période, il s'est aggravé de plus de 10 % en Espagne, et de 8.6 % et 5 % en Irlande et aux États-Unis respectivement. Dans d'autres pays, le taux de chômage a tout de même connu une évolution plus importante que la moyenne : c'est le cas au Danemark, en République tchèque ou en Suède. Il conviendra de garder à l'esprit ces différences lorsque nous examinerons, dans les pages qui suivent, les conséquences de la crise pour les travailleurs immigrés.

L'édition 2010 des *Perspectives de l'emploi de l'OCDE* (OCDE, 2010a), qui analyse en profondeur la sensibilité de l'emploi à la baisse du PIB, montre que le choix entre emploi et ajustement du temps de travail est essentiel pour comprendre les différences entre les pays. De manière générale, l'Autriche, l'Allemagne et la Norvège ont tendance à privilégier la deuxième option; en ce qui concerne la Nouvelle-Zélande, l'Espagne et les États-Unis, par contre, les changements affectent majoritairement l'emploi. La récession a entraîné



Graphique II.1. **Taux de chômage harmonisés, 2007-2009**

Pourcentage de la population active

Source : Principaux indicateurs économiques de l'OCDE ([www.oecd.org/std/pie](http://www.oecd.org/std/pie)).StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/886008285610>

des modifications particulièrement importantes du temps de travail dans plusieurs pays, par exemple : la Belgique, la France, le Japon et les Pays-Bas. À mesure que la crise prend de l'ampleur, toutefois, il devient plus difficile de continuer de réduire le temps de travail : on s'attend par conséquent à ce que les ajustements nécessaires se fassent davantage au détriment de l'emploi.

Compte tenu du rôle essentiel de l'immigration dans la dynamique des marchés de l'emploi de la zone OCDE au cours des décennies qui ont précédé la crise économique de 2007/2008, il paraît important de mieux comprendre l'évolution de la main-d'œuvre étrangère pendant la crise, ainsi que le rôle qu'elle pourrait jouer pendant la phase de reprise. Il est en outre nécessaire de suivre de près les performances des migrants sur le marché de l'emploi, de manière à déterminer plus précisément si – et pourquoi – ils sont plus vulnérables à une baisse des besoins en main-d'œuvre. Une telle analyse devrait aider les pouvoirs publics à définir des mesures permettant d'éviter certaines conséquences durables sur l'intégration des immigrés et de leurs enfants, observées lors des récessions précédentes, notamment en Europe.

En s'appuyant sur l'analyse préliminaire de l'impact de la crise sur les migrations, publiée dans l'édition 2009 des *Perspectives des migrations internationales* (OCDE, 2009a), mais aussi sur les statistiques actualisées et détaillées faisant état de la situation du marché du travail en fonction du lieu de naissance jusqu'au dernier trimestre de 2009, la présente partie expose sous un éclairage nouveau les conséquences de la crise économique pour les travailleurs migrants, ainsi que l'influence de l'immigration sur l'ajustement de la main-d'œuvre en période de crise.

## 1. Brève analyse de la dynamique de l'emploi des personnes nées à l'étranger dans les pays de l'OCDE pendant la crise

La main-d'œuvre étrangère a souvent joué un rôle d'amortisseur sur le marché de l'emploi, aussi bien en période de prospérité qu'en cas de détérioration de la conjoncture économique. Les migrations de travail permettent de limiter l'augmentation du coût de la main-d'œuvre en période de croissance économique rapide; par ailleurs, les entrées de travailleurs étrangers diminuent en principe, de manière plus ou moins automatique, lorsque la récession s'installe. Le tableau II.1 illustre ce phénomène avec les chiffres de certains pays de l'OCDE lors du second choc pétrolier. En Allemagne, par exemple, le taux de chômage a augmenté deux fois plus vite pour les étrangers que pour les nationaux entre 1980 et 1984. Dans le même temps, le nombre d'entrées de travailleurs étrangers était divisé par trois.

Tableau II.1. **Taux de chômage et entrées de travailleurs étrangers dans quelques pays européens membres de l'OCDE lors du second choc pétrolier**

Pourcentages de la population active et milliers

		Taux de chômage		Entrées de travailleurs étrangers <sup>2</sup>
		Nationaux <sup>1</sup>	Étrangers	
		% de la population active		
Autriche	1980	1.9	2.1	95.4
	1981	2.4	3.4	81.9
	1983	4.4	6.2	52.7
Allemagne	1980	5.0	3.8	82.6
	1982	7.5	11.9	25.9
	1984	9.6	14.7	24.0 <sup>3</sup>
France	1976	3.8	5.4	18.4 <sup>4</sup>
	1981	6.9	10.2	11.5 <sup>5</sup>
	1984	8.8	14.7	18.5 <sup>3</sup>
Pays-Bas	1979	5.1	7.9	72.2
	1980	5.9	9.2	79.8
	1981	9.0	13.3	50.4
Suède	1980	2.0	4.0	34.4
	1982	3.1	5.8	25.1

1. Population totale pour l'Allemagne (1982), la France, les Pays-Bas et la Suède.

2. Pays-Bas et Suède : nombre total d'entrées d'étrangers.

3. 1983.

4. 1978

5. Non compris environ 22 000 travailleurs régularisés.

Source : Rapports SOPEMI 1981, 1982, 1983 et 1984 (OCDE).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/886824787682>

Il est particulièrement difficile de recueillir des données concernant les performances des travailleurs sur le marché de l'emploi selon leur lieu de naissance ou leur nationalité, d'autant qu'elles peuvent parfois manquer de cohérence au fil du temps. Les courbes du graphique II.2 (Partie A) montrent, sur la base d'enquêtes menées sur la main-d'œuvre de huit pays de l'OCDE, l'évolution du taux d'emploi des travailleurs nés dans le pays concerné et des travailleurs nés à l'étranger. La période couverte englobe les trois grandes récessions les plus récentes du milieu des années 90, du début des années 2000 et de 2007/2008. Les graphiques fournissent un aperçu sommaire des conséquences qu'une situation économique difficile pourrait avoir sur l'emploi des migrants.

Plusieurs constatations s'imposent au vu de ces graphiques. Premièrement, dans la plupart des pays pour lesquels on dispose de données, le taux d'emploi des personnes nées à l'étranger et des autochtones évolue de manière relativement synchronisée. Cependant, on observe parfois un temps de réaction plus important pour les travailleurs de la première catégorie, ce qui s'explique probablement par l'inertie des flux migratoires. Les délais d'autorisation d'entrée des travailleurs migrants peuvent être longs dans certains pays. Il peut donc s'écouler un certain temps entre le moment où la crise atteint le marché de l'emploi et celui où le nombre d'entrées commence à diminuer. Dans l'intervalle, même si le recul des flux d'immigration n'est pas immédiat, il est probable que le taux de chômage des immigrés augmente rapidement. Après six mois au maximum, les deux effets se conjuguent et le taux d'emploi des migrants commence à baisser.

Ce type de réaction a fait son apparition lors de l'éclatement de la bulle Internet, au tout début de ce siècle. Une situation analogue a pu être constatée dans plusieurs pays lors de la récente crise économique. Ainsi, le taux d'emploi des personnes nées à l'étranger était toujours en hausse, en 2008, en Espagne, en Irlande et au Portugal et, en 2009, en Norvège, en Suède et en Italie, alors que les autochtones avaient déjà plus de mal à trouver du travail. Cette constatation ne vaut cependant pas pour tous les pays, et certainement pas pour les États-Unis. La Partie B du graphique II.2 illustre l'évolution trimestrielle de l'emploi (non corrigée des variations saisonnières) selon le lieu de naissance dans huit pays de l'OCDE depuis le premier trimestre de 2007. On observe que les chiffres relatifs aux autochtones et aux étrangers coïncident parfaitement aux États-Unis et au Canada, alors que le délai de réaction pour l'emploi des travailleurs étrangers peut être de un à trois trimestres en Espagne, en France ou au Royaume-Uni. L'Autriche et les Pays-Bas présentent un troisième type de situation car l'emploi des personnes nées à l'étranger a accusé une baisse avant celui des autochtones. Il convient d'analyser plus avant les raisons pour lesquelles l'emploi des travailleurs migrants n'évolue pas de la même façon dans tous les pays en période de crise économique, mais on pourrait faire le lien avec les caractéristiques propres à l'emploi immigré ou avec le degré de souplesse du marché de l'emploi dans son ensemble.

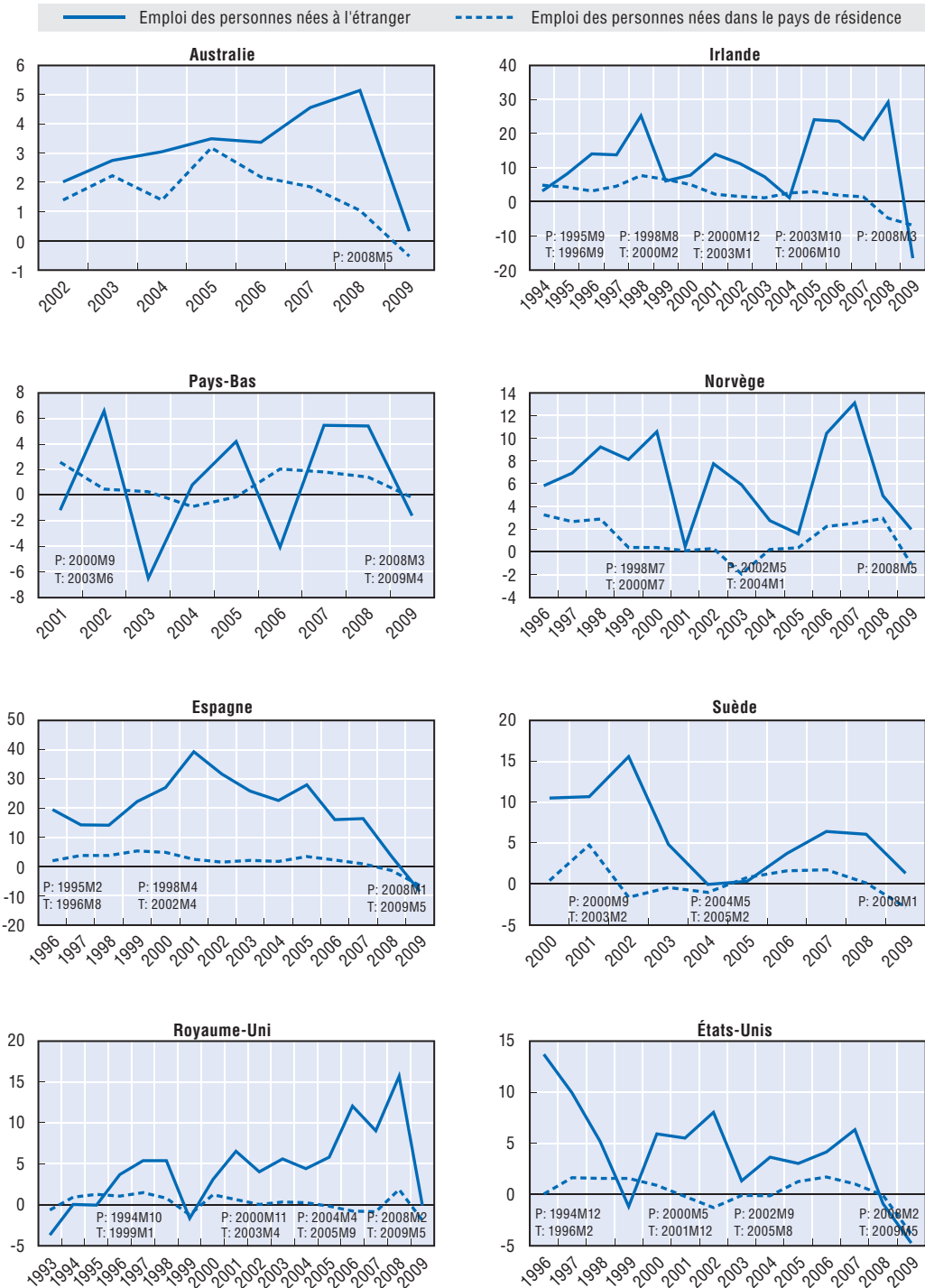
Dans tous les cas, néanmoins, le déclin de l'emploi immigré s'avère très marqué dès lors que le processus est amorcé. En Espagne, le nombre total de migrants pourvus d'un emploi a reculé de 8.5 % entre 2008 et 2009. La baisse a frôlé 17 % en Irlande; elle a atteint 4.7 % aux États-Unis (6.3 % entre 2007 et 2009) et 3 % en France.

Deuxième constatation : au cours de la décennie écoulée, les travailleurs immigrés ont généralement apporté une contribution majeure à la croissance de l'emploi, nettement plus importante que leur participation initiale à l'emploi global (voir la partie I). Au sein de l'UE15, le nombre total d'emplois a augmenté de 14.5 millions pendant les sept années précédant 2008, dont 58 % étaient dus à une hausse de l'emploi immigré (+8.4 millions). Les chiffres correspondants pour les États-Unis et l'Australie étaient respectivement de 32 % (+5 millions de travailleurs étrangers) et 19 % (+590 000 travailleurs étrangers). C'est donc dans ce contexte qu'il faut examiner le recul considérable du nombre d'emplois immigrés enregistré lors de la crise économique de 2007/2008.

Troisièmement : les changements semblent plus marqués en ce qui concerne l'emploi des personnes immigrées que dans le cas des autochtones. En d'autres termes, l'emploi des étrangers se montre plus instable, une tendance confirmée par le fait que, pour les pays de l'UE15, l'écart-type de la croissance de l'emploi des immigrés<sup>1</sup> s'avère en moyenne,

### Graphique II.2. Évolution de l'emploi selon le lieu de naissance au cours de la récente crise économique dans quelques pays de l'OCDE

Partie A. Taux de croissance annuel de l'emploi selon le lieu de naissance (%)

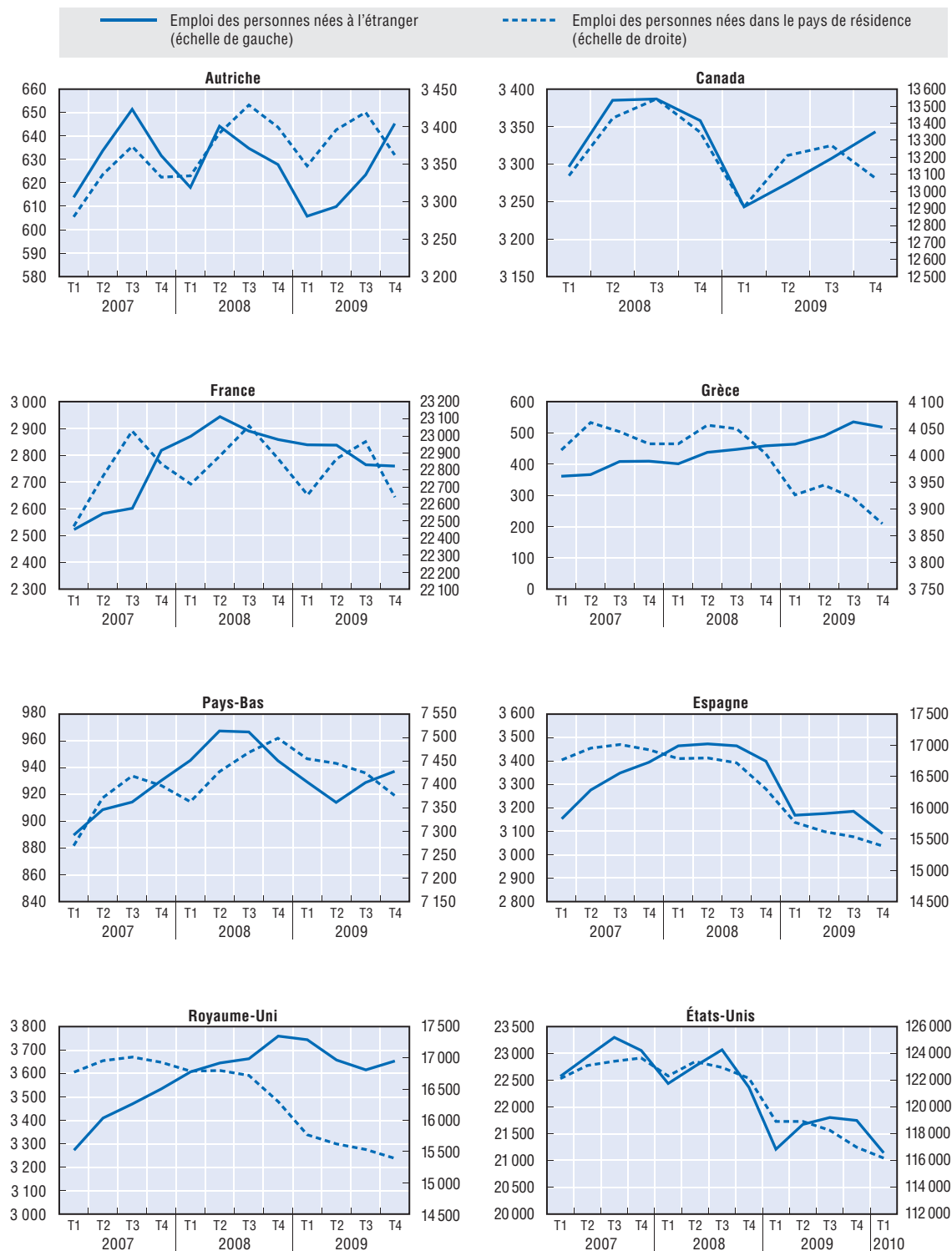


Sources : Enquêtes européennes sur la population active (Eurostat); États-Unis : Current Population Survey (enquête complémentaire de mars); Australie : Enquête sur la population active; Série de composantes de l'indicateur composite avancé de l'OCDE et points de retournement (P : pics; T : creux).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/886032855143>

**Graphique II.2. Évolution de l'emploi selon le lieu de naissance au cours de la récente crise économique dans quelques pays de l'OCDE (suite)**

Partie B. Évolution trimestrielle de l'emploi selon le lieu de naissance (non ajusté des variations saisonnières), T1 2007 à T4 2009 (milliers)



Sources : Enquêtes européennes sur la population active (Eurostat); États-Unis : Current Population Survey (données mensuelles); Canada : Enquête sur la population active (données mensuelles).

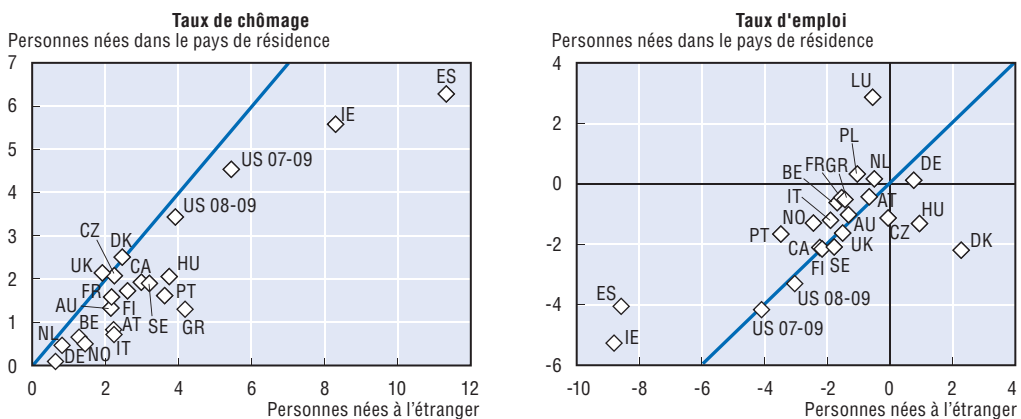
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/886032855143>

entre 2000 et 2009<sup>2</sup>, cinq fois plus élevé que pour les autochtones. Une enquête plus approfondie serait nécessaire afin de déterminer avec davantage de certitude si cette situation s'explique principalement par la conjoncture économique ou par d'autres facteurs, parmi lesquels certaines évolutions démographiques.

L'évolution du marché du travail dans son ensemble peut aller de pair avec celle de la main-d'œuvre et du chômage, susceptible de variations selon que les personnes concernées sont autochtones ou nées à l'étranger. Il est donc indispensable, afin de mieux comprendre l'impact que peut avoir, pendant la crise, la dynamique de l'emploi concernant ces deux catégories de population, de distinguer les conséquences des changements pour les migrants et les autochtones en âge de travailler, les taux de participation et les taux de chômage par rapport aux taux d'emploi. Avant de procéder à cette analyse, nous présentons ci-après les changements intervenus récemment dans les taux de chômage et d'emploi<sup>3</sup> selon le lieu de naissance (graphique II.3 et annexe II.A1).

Entre les trois premiers trimestres de 2008 et de 2009, le taux de chômage des migrants s'est accru de façon sensible dans tous les pays de l'OCDE. Il a augmenté de 11 % en Espagne et d'environ 8 % en Irlande et en Islande. Aux États-Unis, le nombre d'immigrés sans emploi a augmenté de 1.2 million (soit 18 % de la hausse globale du chômage) entre 2007 et 2009, le taux de chômage dans cette catégorie de population passant de 4.3 % à 9.7 %. La hausse est moins prononcée dans certains pays de l'UE, ainsi qu'en Australie et au Canada; dans tous les cas, cependant – à l'exception du Royaume-Uni – elle est plus rapide que pour les autochtones. Dans les pays de l'UE15, le taux de chômage des immigrés a augmenté en moyenne de 3.4 % entre les trois premiers trimestres de 2008 et de 2009, ce qui représente un bond deux fois plus important que pour les populations autochtones. La situation particulière du Royaume-Uni peut s'expliquer en partie par une émigration sélective et par la croissance soutenue de l'emploi dans plusieurs secteurs d'activité pour lesquels les migrants jouent un rôle important.

Graphique II.3. **Évolution des taux d'emploi et de chômage selon le lieu de naissance, 2008-2009**  
Points de pourcentage



Note : Les données pour les pays européens portent sur l'évolution entre les 3 premiers trimestres 2008 et les 3 premiers trimestres 2009. Pour les États-Unis, l'évolution entre 2007 et 2009 est présentée (US 07-09) ainsi que l'évolution entre 2008 et 2009 (US 08-09). Les données pour l'Australie et le Canada présentent les évolutions entre 2008 et 2009.

Sources : Enquêtes européennes sur la population active (Eurostat) pour les pays européens; *Current Population Surveys* pour les États-Unis; Enquêtes nationales sur la population active pour l'Australie et le Canada (moyennes des taux mensuels).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/886068502248>

Au cours du dernier trimestre de 2009, le taux de chômage des populations immigrées s'élevait à 28.3 % en Espagne (contre 16.7 % pour les autochtones) et à plus de 15 % en Belgique, en Irlande, en Finlande, en France et en Suède. En ce qui concerne l'Autriche, la Belgique, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Norvège et la Suède, le pourcentage était au moins le double de celui des autochtones (voir annexe II.A1).

L'évolution des taux d'emploi suit la tendance inverse : on observe en effet des baisses considérables, pour les migrants comme pour les autochtones. Dans trois pays de l'OCDE, toutefois, les chiffres relatifs aux migrants enregistrent une hausse et non pas un déclin. Il s'agit du Danemark, de la Hongrie et de l'Allemagne, où le rôle des migrants sur le marché du travail a enregistré une amélioration sensible dans la plupart des pays.

Au cours du dernier trimestre de 2009, le taux d'emploi des immigrés était inférieur d'au moins 7 points de pourcentage à celui des autochtones dans les pays suivants : Autriche, Belgique, Allemagne, Danemark, France, Hongrie, Pays-Bas, Norvège et Suède. Il ne dépassait pas 53 % en Belgique et 58 % en France et en Espagne (voir annexe II.A1).

L'importance relative des changements intervenus dans la population en âge de travailler, dans le taux de participation et dans le taux de chômage, par rapport à l'évolution de l'emploi global, peut se définir par le biais d'une analyse de la variation des parts relatives, dont la formule figure ci-après :

$$\Delta E = \underbrace{P(1-u)\Delta x}_{\text{Taux de participation}} + \underbrace{x(1-u)\Delta P}_{\text{Population}} + \underbrace{Px\Delta(1-u)}_{\text{Taux de chômage}} + \underbrace{P\Delta x\Delta(1-u) + x\Delta P\Delta(1-u) + (1-u)\Delta P\Delta x + \Delta P\Delta x\Delta(1-u)}_{\text{Résidu}}$$

E = Emploi  
 P = Population 15-64 ans  
 x = Taux d'activité  
 u = Taux de chômage

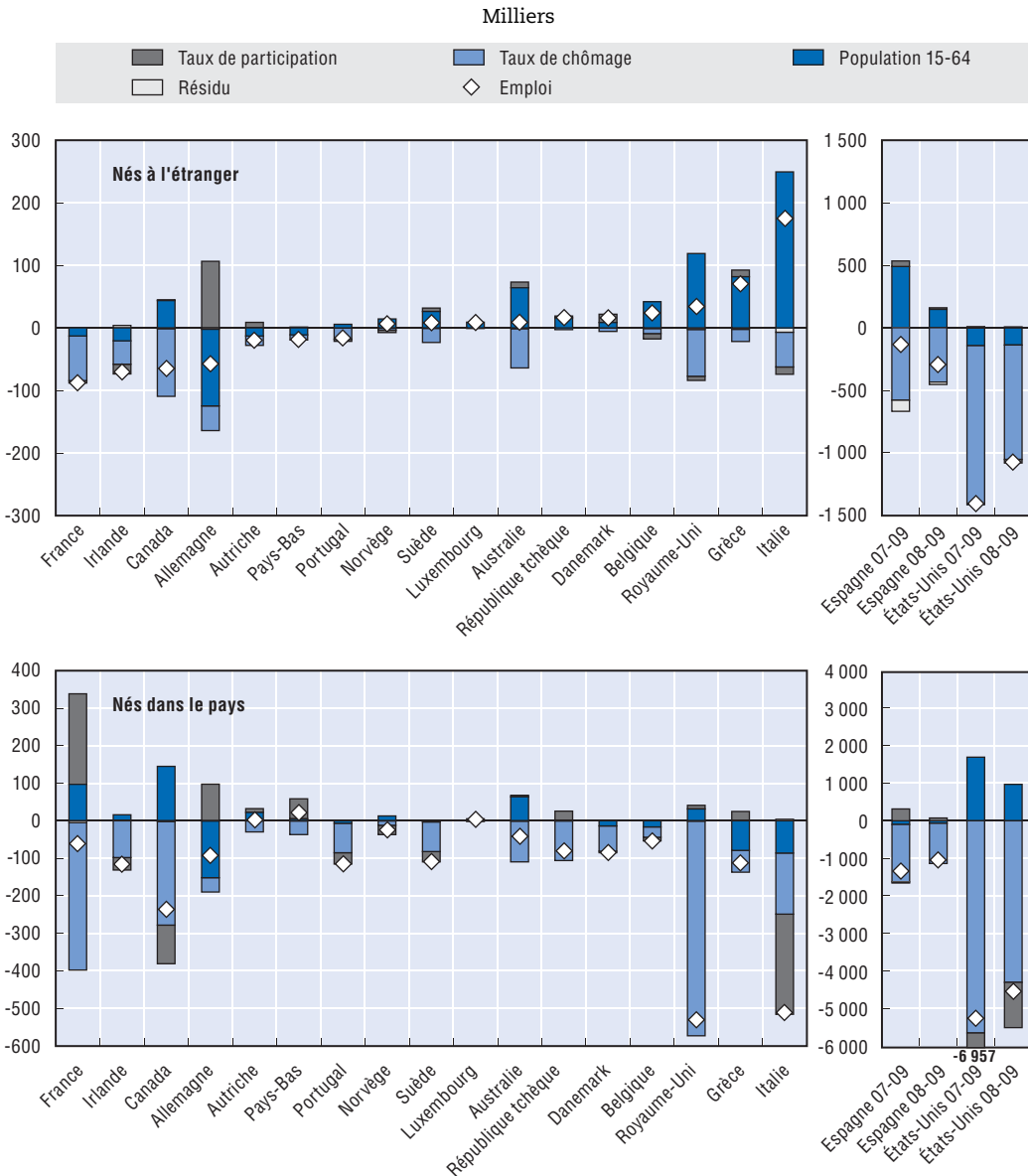
Le graphique II.4 présente les résultats de cette ventilation pour les autochtones et les immigrés entre 2008 et 2009, mais aussi entre 2007 et 2009 dans le cas de l'Espagne et des États-Unis, où la crise a commencé plus tôt. Ainsi que nous l'avons indiqué, l'emploi autochtone a reculé dans la quasi-totalité des pays de l'OCDE, à l'exception notable de la Pologne et des Pays-Bas. Il en va tout autrement pour l'emploi des personnes nées à l'étranger. En Italie, par exemple, le nombre d'emplois occupés par des migrants a augmenté de 175 000, et de 70 000 en Grèce. À l'inverse, les baisses les plus importantes ont été enregistrées aux États-Unis (-1.4 million entre 2007 et 2009), en Espagne (-295 000 entre 2008 et 2009) et en France (-88 000 entre les trois premiers trimestres de 2008 et 2009).

Les pays dans lesquels on a constaté une augmentation du nombre d'emplois immigrés sont également ceux dans lesquels la population étrangère âgée de 15 à 64 ans a connu la plus forte augmentation entre 2008 et 2009. D'après les données d'enquête sur la main-d'œuvre, c'est le cas en Italie (+380 000) et, dans une moindre mesure, en Espagne (+265 000), au Royaume-Uni (+175 000) ou en Grèce (+120 000)<sup>4</sup>. Parmi ces pays, l'Espagne est le seul dans lequel l'aggravation du chômage a été supérieure à l'augmentation du nombre de migrants. Plusieurs autres pays de l'OCDE ont enregistré une diminution de leur population immigrée en âge de travailler et affichent un solde migratoire négatif. C'est notamment le cas aux États-Unis, en Allemagne, en Irlande, en France, en Autriche et aux Pays-Bas. Pour la moitié environ des pays mentionnés dans le graphique II.4, le

vieillesse de la population se traduit par un recul du nombre d'autochtones âgés de 15 à 64 ans, et l'évolution démographique contribue à exacerber le déclin de l'emploi global.

Il est intéressant de souligner que dans tous les pays, à l'exception de l'Australie, du Canada, du Royaume-Uni et de l'Allemagne, les populations autochtone et étrangère en âge de travailler connaissent des évolutions opposées. Les différences de dynamique sont donc essentielles pour analyser les tendances en matière d'emploi selon le lieu de naissance.

Graphique II.4. **Contribution de divers facteurs à l'évolution de l'emploi selon le lieu de naissance, entre 2008 et 2009**



Note : Les données pour les pays de l'UE se réfèrent à l'évolution entre les 3 premiers trimestres de 2008 et les 3 premiers trimestres de 2009; Les données pour les États-Unis se réfèrent à l'évolution entre 2007 et 2009, et entre 2008 et 2009; Les données pour l'Australie et le Canada se réfèrent à l'évolution entre 2008 et 2009.

Sources : Enquêtes européennes sur la population active (Eurostat) pour les pays européens; *Current Population Surveys* pour les États-Unis; Enquêtes nationales sur la population active pour l'Australie et le Canada (moyennes des taux mensuels).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/886076225876>



S'agissant des taux de participation, il semble que migrants et autochtones aient réagi différemment à l'aggravation de la situation sur le marché du travail dans un certain nombre de pays. C'est par exemple le cas en France ou au Royaume-Uni, où l'on observe l'effet « *travailleur ajouté* »<sup>5</sup>, mais seulement chez les autochtones. À l'inverse, le taux de participation des migrants au marché de l'emploi a fortement augmenté au Danemark (+4.5 %) et, dans une moindre mesure, en Allemagne (+1.5 %) et en Autriche (+1 %). Par ailleurs, l'effet « *travailleur découragé* »<sup>6</sup> est difficilement repérable chez les migrants, excepté en Irlande, où le taux de participation a chuté de 3 % (deux fois plus que chez les autochtones).

Dans la totalité des pays, et pour ces deux groupes de population, le chômage s'aggrave et, le plus souvent, explique en grande partie le déclin de l'emploi global. C'est très clairement le cas en Espagne et en Irlande, où le taux de chômage connaît la plus forte augmentation; la même constatation s'impose néanmoins en France, au Canada, en Allemagne, en Autriche et aux Pays-Bas.

En résumé, l'expérience de la crise précédente a montré que l'emploi des migrants a le plus souvent un rôle d'amortisseur important en période de déclin économique. C'est ce qui se passe également dans le contexte actuel, malgré des différences non négligeables entre les pays, qui reflètent à la fois les disparités observées en règle générale en matière d'impact sur le marché du travail et les variations concernant la résilience des migrations de travail.

## 2. En quoi les différents groupes de migrants sont-ils touchés par la détérioration du marché de l'emploi?

Les tendances globales observées quant aux performances des migrants sur le marché de l'emploi masquent des écarts importants entre les différents groupes. Si l'on considère les disparités liées au sexe, on constate que les femmes sont moins touchées que les hommes par la crise. Cette dernière a entraîné des pertes d'emplois extrêmement nombreuses chez les hommes, notamment parce qu'ils sont surreprésentés dans les secteurs les plus gravement atteints (bâtiment, industrie manufacturière, finance). Lors des crises précédentes, l'impact sur l'emploi avait été le même pour les hommes et les femmes. L'annexe II.A1 présente séparément les chiffres trimestriels de l'emploi et du chômage des hommes et des femmes en 2008 et 2009 dans la plupart des pays de l'OCDE. Il ressort de ces données que le taux de chômage des femmes nées à l'étranger a augmenté dans la majorité de ces pays, à l'exception de ceux dans lesquels la crise n'a que peu affecté l'emploi global (Allemagne et Norvège, par exemple). L'augmentation est en outre assez limitée en Autriche, au Danemark, en Italie et au Luxembourg. Dans les autres pays, le chômage des femmes immigrées s'est aggravé, mais le plus souvent dans les mêmes proportions que celui des femmes autochtones.

C'est en Espagne que le taux de chômage des femmes étrangères a connu la hausse la plus forte (+7.7 % entre les trois premiers trimestres de 2008 et de 2009); elle n'a cependant représenté – même dans ce pays – que la moitié environ de l'augmentation relevée chez les hommes immigrés (+14.4 %). Dans l'ensemble des pays (Belgique et Hongrie exceptées), le taux de chômage des étrangères a moins progressé que celui des hommes immigrés.

Bien que les femmes immigrées aient également été confrontées à des difficultés sur le marché de l'emploi, il semble que l'écart entre autochtones et migrants en matière de chômage se creuse surtout au détriment des hommes étrangers. Cette situation tient à différents facteurs, parmi lesquels figure la répartition des emplois entre les femmes

immigrées par secteur d'activité. Ainsi que nous le verrons ci-après de manière plus détaillée, les secteurs en rapport avec les services sociaux ou les services à la personne ont connu, y compris pendant la crise, une croissance positive dans de nombreux pays. Ce sont, à l'évidence, les secteurs dans lesquels les femmes immigrées représentent une proportion élevée de la main-d'œuvre.

Dans plusieurs pays, le taux de participation des femmes immigrées sur le marché de l'emploi s'est accru récemment, ce qui leur permet de compenser les pertes de revenus de leurs conjoints. Entre les trois premiers trimestres de 2008 et de 2009, ce taux a augmenté de 0.8 % en moyenne dans les pays de l'UE15, de 0.6 % aux États-Unis et de 0.9 % au Canada<sup>7</sup>. Très limitées, ces hausses ont pourtant eu – dans certains pays où le chômage ne s'est pas aggravé de manière trop sensible – une influence positive sur le taux d'emploi des migrantes. Ce fut le cas, notamment, en Autriche, au Danemark et en Allemagne. On ne peut affirmer avec certitude que ces conséquences perdureront après la crise, mais cette constatation n'en reste pas moins intéressante.

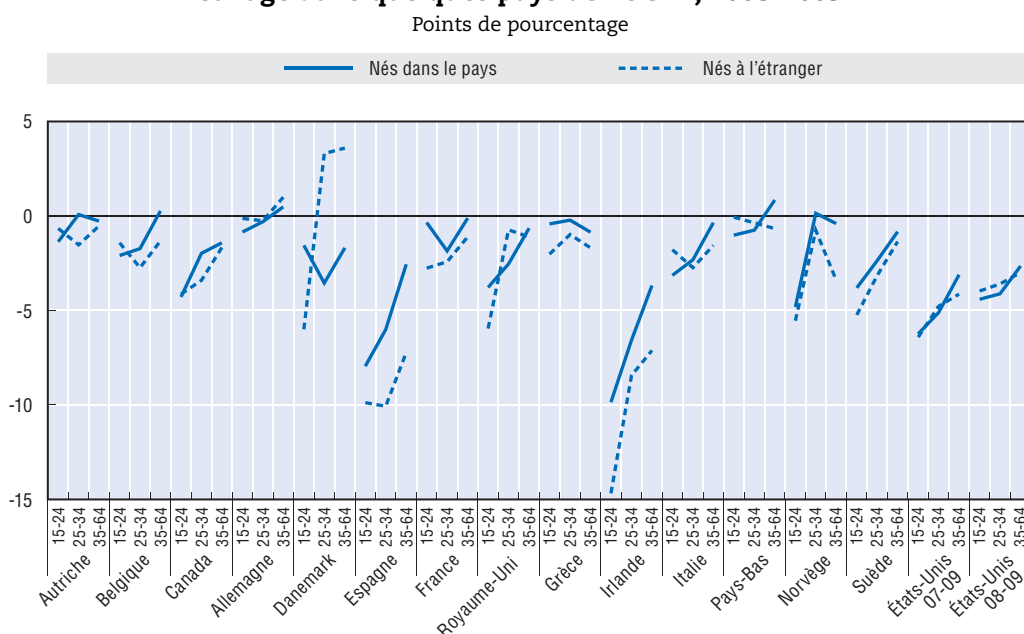
Les jeunes constituent l'un des groupes les plus vulnérables en période de ralentissement économique. D'après l'OCDE (2010a), l'emploi des jeunes a montré, lors de récessions antérieures, une sensibilité à la conjoncture de 80 % supérieure à celle de l'emploi global. Entre le deuxième trimestre de 2008 et celui de 2009, le taux d'emploi des 15-24 ans a chuté en moyenne de 7 % dans la zone OCDE. Il va de soi que ce phénomène constitue une source de préoccupation majeure, à la fois parce que le chômage des jeunes était déjà élevé dans de nombreux pays avant la crise, et en raison d'un risque de stigmatisation : de nombreuses études soulignent en effet que les jeunes pourraient rester confrontés à des difficultés pour trouver un emploi bien après la fin de la crise, surtout s'ils sont alors en concurrence avec de nouveaux venus sur le marché du travail, plus jeunes qu'eux.

Ce risque existe également pour les jeunes migrants. Lorsque viendra la reprise, les employeurs, qui auront face à eux de très nombreux candidats à l'emploi, pourraient considérer de plus en plus souvent la maîtrise de la langue ou le pays d'obtention des diplômes comme des critères de sélection. Dans tous les pays dont le marché de l'emploi a été durement touché par la crise – à l'exception de ceux où le taux d'emploi des jeunes était déjà particulièrement faible, comme la Grèce, la Belgique et la France – l'emploi des autochtones diminue avec l'âge (graphique II.5). La comparaison avec la situation des immigrés est édifiante. En Irlande, par exemple, le taux d'emploi des immigrés de la tranche d'âge 15-24 ans a chuté de 15 %, soit quasiment le double du chiffre enregistré pour les jeunes nés dans le pays. L'écart est moins marqué dans les autres pays, mais les jeunes immigrés restent confrontés à davantage de difficultés que les jeunes autochtones sur le marché de l'emploi. Cela est vrai, par exemple, au Danemark, en Espagne ou au Royaume-Uni. La situation est plus équilibrée aux États-Unis, au Canada, en Autriche, en Allemagne, aux Pays-Bas et en Norvège.


À partir de 2009, le taux de chômage des immigrés âgés de 15 à 24 ans a atteint 15.3 % aux États-Unis, 20.2 % au Canada et 24.1 % en moyenne dans les pays de l'UE15, avec des chiffres record en Espagne et en Suède (40.8 % et 35.7 % respectivement)<sup>8</sup>. Le règlement de ce problème, notamment par la mise en place de mesures spécifiques, devrait être une priorité afin d'éviter que celui-ci n'entrave durablement l'intégration de ces populations sur le marché du travail, entraînant ainsi leur stigmatisation et un risque d'agitation sociale.

L'une des raisons pour lesquelles les jeunes immigrés sont relativement plus exposés au chômage vient du fait qu'ils sont également moins qualifiés que leurs homologues

Graphique II.5. Évolution des taux d'emploi selon le lieu de naissance et l'âge dans quelques pays de l'OCDE, 2008-2009



Sources : Enquêtes européennes sur la population active (Eurostat), T1-T3 2008 et T1-T3 2009; Canada : Enquêtes sur la population active; États-Unis : Current Population Surveys.

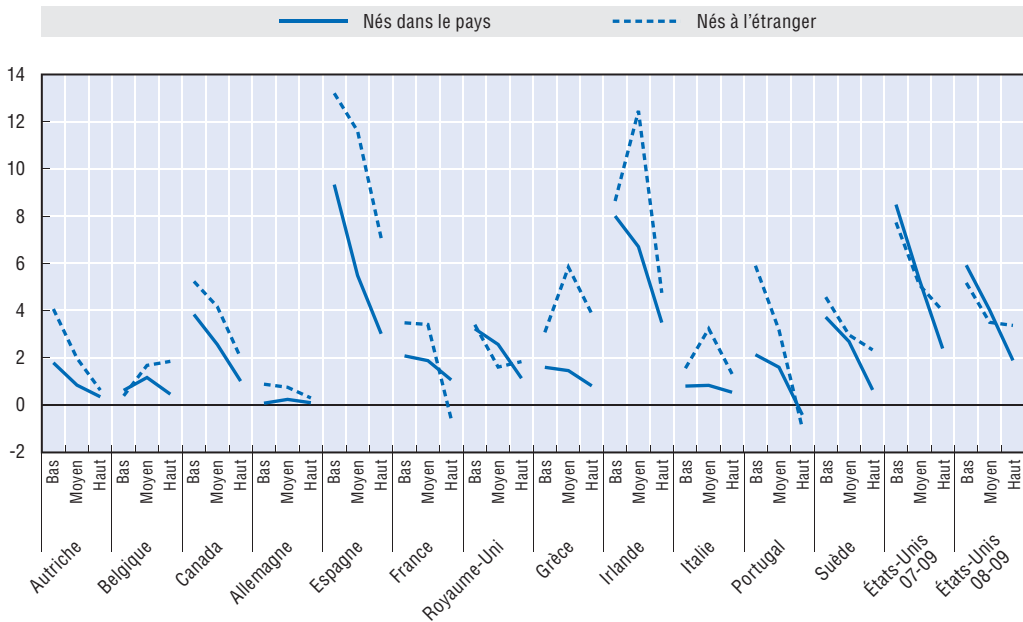
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/886101320774>

autochtones<sup>9</sup>. Pendant la récession, les pertes d'emplois ont été particulièrement nombreuses dans certains secteurs, non seulement en raison de l'éclatement de la bulle immobilière, mais aussi à cause du déclin du commerce mondial et des répercussions majeures qui en ont découlé. Dans ce contexte, le bâtiment, l'industrie manufacturière, ainsi que l'activité minière et l'exploitation des carrières ont été durement touchées. Les pertes d'emplois ont donc été exceptionnellement fortes chez les travailleurs moyennement qualifiés, du moins par comparaison avec la situation des personnes très spécialisées. Ce phénomène est illustré par la forme en « ^ » ou en « \ » des courbes représentant l'évolution du taux de chômage des autochtones en fonction de leur niveau d'instruction dans de nombreux pays, et notamment en Europe (voir graphique II.6). La situation n'est pas la même au Canada et aux États-Unis, ni en Espagne ou en Autriche.


La tendance observée pour les personnes nées à l'étranger est similaire à celle qui concerne les autochtones, en plus marqué dans la majorité des cas. En Espagne, par exemple, le chômage des immigrants peu qualifiés a augmenté de plus de 13 points de pourcentage. En Irlande, le pourcentage relevé est du même ordre, mais concerne plutôt les travailleurs moyennement qualifiés. Même dans des pays comme l'Autriche ou l'Italie, où le taux de chômage global des immigrants n'a pas connu une flambée de la même ampleur, on constate des variations sensibles selon les niveaux de compétences. Il est intéressant de noter que, dans certains pays, et plus spécialement aux États-Unis et au Royaume-Uni, les migrants hautement qualifiés semblent avoir souffert excessivement de la crise par rapport à leurs homologues nés sur place. Cette constatation vaut aussi pour la Belgique et le Luxembourg. Il s'agit vraisemblablement d'une conséquence de l'impact particulier de la crise sur le secteur financier, qui employait dans ces pays un grand nombre de migrants très qualifiés avant la crise de 2007/2008.

Graphique II.6. **Évolution des taux de chômage selon le lieu de naissance et le niveau d'éducation dans quelques pays de l'OCDE, 2008-2009**

Points de pourcentage



Sources : Enquêtes européennes sur la population active (Eurostat), T1-T3 2008 et T1-T3 2009; Canada : Enquêtes sur la population active; États-Unis : Current Population Surveys.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/886148658037>

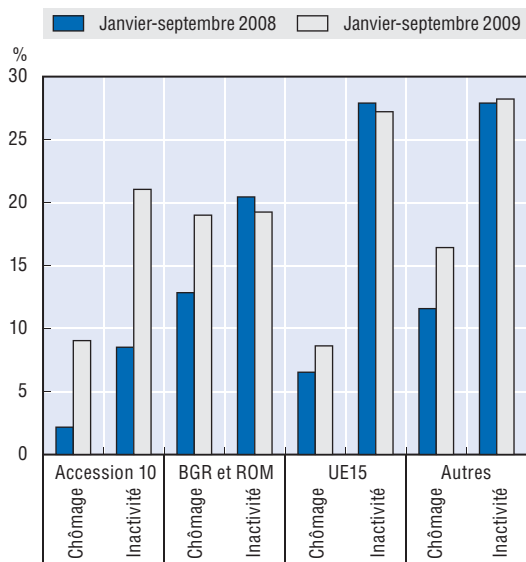
Les différentes catégories de migrants peuvent ne pas ressentir les effets de la crise de la même façon. Plusieurs facteurs permettent d'expliquer ce phénomène, parmi lesquels : la durée moyenne du séjour dans le pays, la concentration de l'emploi dans certains secteurs d'activité, les disparités dans l'ampleur et la sélectivité des migrations de retour, ainsi que les caractéristiques sociodémographiques des migrants.

Il n'est guère surprenant que les groupes d'immigrés ayant eu le plus de mal à entrer sur le marché du travail soient généralement plus exposés si la demande de main-d'œuvre baisse. C'est le cas, par exemple, des Mexicains aux États-Unis, des Bangladais et des Pakistanais au Royaume-Uni ou des Nord-Africains en Espagne, en Belgique, en France et aux Pays-Bas. Au Royaume-Uni, par exemple, le taux de chômage des personnes nées au Pakistan est passé de 7.4 % à 17.3 % entre le deuxième trimestre de 2007 et le troisième trimestre de 2009, contre une hausse de seulement 7.7 % à 9.8 % pour l'ensemble des immigrés. Aux États-Unis, le taux de chômage des personnes originaires du Mexique a quasiment triplé depuis le troisième trimestre de 2007, atteignant 11.7 % à la fin de 2009. S'agissant des travailleurs philippins installés aux États-Unis, sensiblement moins touchés, le pourcentage a néanmoins connu une forte augmentation, de 2.5 % à 7.7 % au cours de la même période. Dans le même temps, le taux de chômage des migrants des autres pays d'Amérique latine a doublé, suivant une courbe identique à celle des autochtones.

Le graphique II.7 porte sur l'évolution des taux de chômage, selon les principales régions d'origine, dans les pays de l'UE15 mais aussi en Espagne, au Royaume-Uni et aux États-Unis. S'agissant de l'UE (graphique II.7a), il apparaît clairement que les ajustements ont concerné pour l'essentiel les migrants originaires des dix premiers nouveaux pays adhérents, pour lesquels le taux de chômage a explosé et où le taux d'activité accuse une chute de 10 %.

### Graphique II.7. Évolution de la situation sur le marché du travail selon les principales régions d'origine, 2007-2009

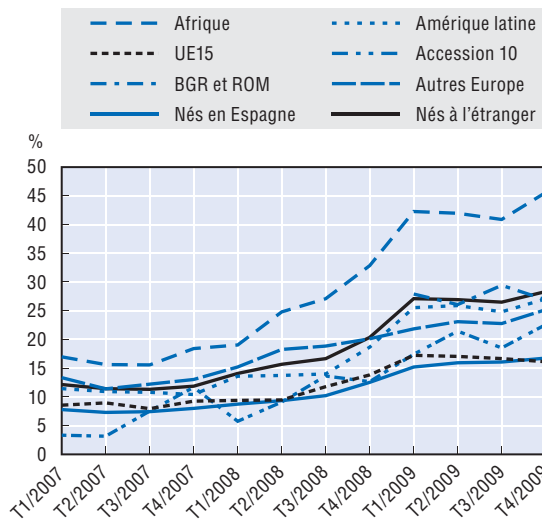
Graphique II.7a. Taux de chômage et d'inactivité des personnes nées à l'étranger par région d'origine, UE15, 2008-2009



Source : Enquêtes européennes sur la population active (Eurostat), T1-T3 2008 et T1-T3 2009.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/886157046070>

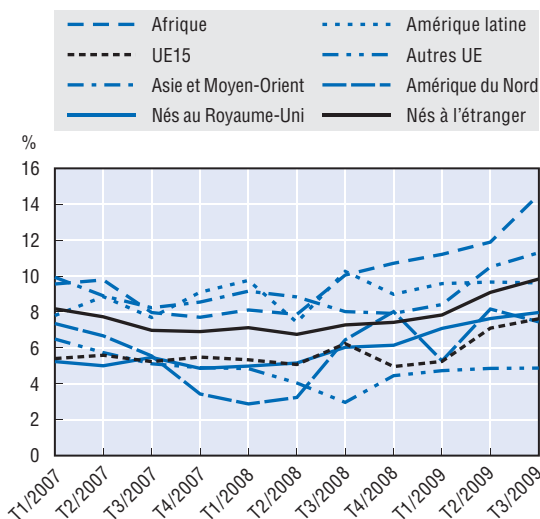
Graphique II.7b. Taux de chômage en Espagne par région d'origine, 2007-2009



Source : Enquêtes trimestrielles sur la population active (EPA), Institut national de statistique.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/886202878364>

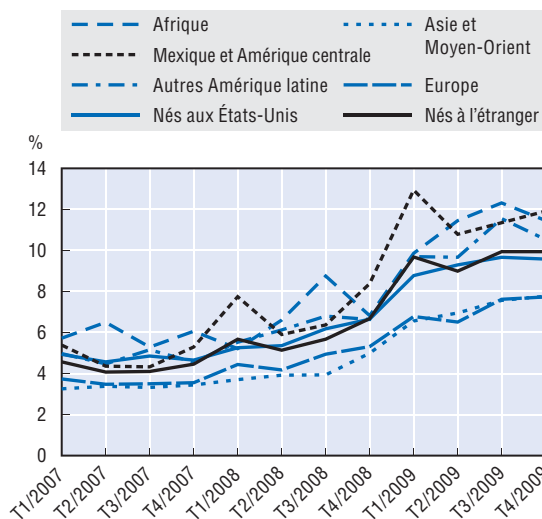
Graphique II.7c. Taux de chômage au Royaume-Uni par région d'origine, 2007-2009



Source : Enquêtes trimestrielles sur la population active du Royaume-Uni, ONS.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/886242681853>

Graphique II.7d. Taux de chômage aux États-Unis par région d'origine, 2007-2009



Source : Current Population Surveys (CPS).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/886261855261>

Cependant, le nombre de migrants originaires des dix pays ayant adhéré à l'Union européenne en 2004 (pays A10) n'a pas diminué dans les pays de l'UE15 entre 2008 et 2009, mais a au contraire augmenté. Il en va de même pour le nombre d'immigrés issus des nouveaux membres, la Bulgarie et la Roumanie. Les migrants en provenance de ces pays ont également vu s'envoler leur taux de chômage, qui atteignait 19.2 % au troisième trimestre de 2009. Dans la quasi-totalité des pays de l'UE15, les Bulgares et les Roumains sont confrontés à un taux de chômage plus élevé que les immigrés originaires des pays A10.

S'agissant plus spécifiquement du Royaume-Uni (graphique II.7c), le taux de chômage des migrants issus de nouveaux membres de l'UE semble connaître une évolution aussi forte que dans les pays de l'UE15. On pourrait supposer que la cause est à chercher dans une émigration sélective – ce qui est probablement vrai – mais les données des enquêtes sur la population active montrent que le nombre total de migrants originaires de pays ayant adhéré en 2004 n'a pas diminué, et que celui des Bulgares et des Roumains s'est accru de 25 000 entre les trois premiers trimestres de 2008 et de 2009. Le taux de chômage des immigrés nés en Asie a augmenté plus rapidement, tout comme celui des personnes originaires d'Afrique.

En règle générale, les immigrés nés en Afrique semblent appartenir au groupe le plus vulnérable sur le marché de l'emploi pour la présente récession. En ce qui les concerne, le taux de chômage se situe à 12 % aux États-Unis, et atteint 45 % en Espagne (graphiques II.7b et d).

### 3. Quels sont les principaux facteurs déterminants pour expliquer les récents résultats des immigrés sur le marché du travail ?

Plusieurs éléments permettent de comprendre pourquoi la situation des migrants sur le marché du travail peut être plus sensible que celle des autochtones aux fluctuations de la conjoncture économique (OCDE, 2009a) : i) ils sont souvent surreprésentés dans des secteurs plus vulnérables aux variations économiques; ii) leurs contrats de travail sont, en général, plus précaires; par ailleurs, ils occupent plus fréquemment des emplois temporaires qui seront les premiers supprimés en cas de détérioration de la situation économique; iii) en moyenne, un immigré occupe un même poste moins longtemps qu'un autochtone; iv) ils peuvent faire l'objet de licenciements sélectifs. La présente section examine ces différents arguments à la lumière de données actualisées et plus complètes concernant la main-d'œuvre.

L'une des caractéristiques marquantes de la crise actuelle réside dans l'impact négatif majeur qu'elle a eu sur les secteurs du bâtiment et de la finance. Les industries manufacturières, et en particulier la fabrication de biens durables, ont également enregistré de nombreuses pertes d'emplois suite à l'effondrement des échanges mondiaux. D'autres secteurs, comme le commerce de gros et de détail, subissent toujours de plein fouet les récessions, ce qui n'a pas manqué de se vérifier cette fois encore.

L'annexe II.2 recense les dix secteurs d'activité dans lesquels l'emploi des autochtones et des étrangers a connu l'évolution la plus importante en Europe (2008-2009) et aux États-Unis (2007-2009). Dans les deux cas, c'est le bâtiment qui a enregistré l'hémorragie la plus sévère : 1.1 million et 2.2 millions respectivement. Les immigrants représentent environ un quart du total en Europe, et un peu plus du tiers aux États-Unis<sup>10</sup>. Le secteur financier a lui aussi été durement touché. Aux États-Unis, plus de 370 000 emplois ont été perdus dans cette branche entre 2007 et 2009, dont 144 000 chez les immigrés<sup>11</sup>. Les chiffres sont similaires pour ce qui concerne l'Europe (363 000 emplois perdus, dont

114 000 occupés par des immigrés<sup>12,13</sup>), mais reflètent principalement la situation du Royaume-Uni. Enfin, il importe de mentionner l'industrie automobile, gravement pénalisée par la crise économique en dépit des plans gouvernementaux visant à favoriser l'achat de véhicules (Haugh *et al.*, 2010). Au total, ce sont plus de 250 000 emplois qui ont été supprimés dans le secteur automobile européen, dont 30 000 chez les immigrés, tandis qu'aux États-Unis, la fabrication de matériel de transport accuse à elle seule la perte de 386 000 emplois entre 2008 et 2009, dont 53 000 étaient occupés par des immigrés<sup>14</sup>.

Tous les secteurs n'ont pas réduit leur activité au cours des deux dernières années; l'emploi s'est même développé dans de nombreuses branches d'activité, et notamment dans les services sociaux. Le nombre d'emplois dans les *Services éducatifs* a augmenté de 2 % (+236 000) aux États-Unis pendant cette période, et de 5 % (+320 000) en Europe entre 2008 et 2009. En revanche, c'est l'inverse qui est vrai en matière de santé : le nombre d'emplois s'est accru de 5 % aux États-Unis (+700 000<sup>15</sup>), contre 3 % en Europe (+229 000). Les migrants, qui représentent une part non négligeable de la main-d'œuvre dans ces deux secteurs, ont bénéficié de la dynamique positive de l'emploi, en particulier dans le domaine de l'éducation. En Europe, cependant, c'est dans les *Structures d'accueil* que l'emploi des immigrés s'est le plus développé (+110 000 entre 2008 et 2009). Les augmentations les plus spectaculaires ont été enregistrées au Royaume-Uni, en Allemagne et, dans une moindre mesure, en Espagne. L'emploi immigré affiche en outre une hausse importante dans le domaine des *Services domestiques* en Italie (+46 000) et, pour plusieurs pays européens, dans la *Restauration*.

Il a été montré que la relative vulnérabilité de l'emploi immigré en période de ralentissement économique est liée à la concentration d'étrangers dans des secteurs où la situation de l'emploi peut fluctuer davantage (OCDE, 2009a). Les éléments présentés à l'appui de cette constatation comparaient la répartition des emplois occupés en 2007 par des autochtones et par des immigrés récents en fonction de la sensibilité des différents secteurs à la conjoncture économique. Dans le présent document, nous avons évalué dans quelle mesure la variation observée de l'emploi immigré peut être liée à la répartition initiale de celui-ci par secteur d'activité.

Le taux de croissance de l'emploi des autochtones par secteur d'activité entre 2008 et 2009 a été appliqué à l'emploi immigré sectoriel au début de la période; la différence a ensuite été corrigée de manière à prendre en compte l'écart entre les deux groupes dans le taux de croissance de la population en âge de travailler. Les résultats détaillés de ces calculs sont présentés dans le graphique II.8.

Trois groupes de pays peuvent être comptabilisés. Pour le premier, qui comprend l'Autriche, la République tchèque et la Suède, les variations observées dans l'emploi immigré sont dues entièrement à la répartition initiale de ce dernier par secteur d'activité.

Le deuxième groupe se compose de deux pays très différents, l'Allemagne et les États-Unis. D'après ces pays, dès lors que l'on prend en considération la croissance des populations autochtones et étrangères en âge de travailler, on constate que l'emploi immigré aurait dû diminuer plus rapidement qu'il ne l'a fait en réalité s'il avait suivi la même dynamique que celui des nationaux dans chaque secteur d'activité. Dans le cas de l'Allemagne, l'emploi des étrangers a augmenté plus que prévu dans certains secteurs – comme l'éducation ou les structures d'accueil – en raison du vieillissement de la population et de la main-d'œuvre, et l'impact global de la crise sur l'emploi est resté limité. Aux États-Unis, le résultat observé s'explique entièrement par l'ajustement destiné à

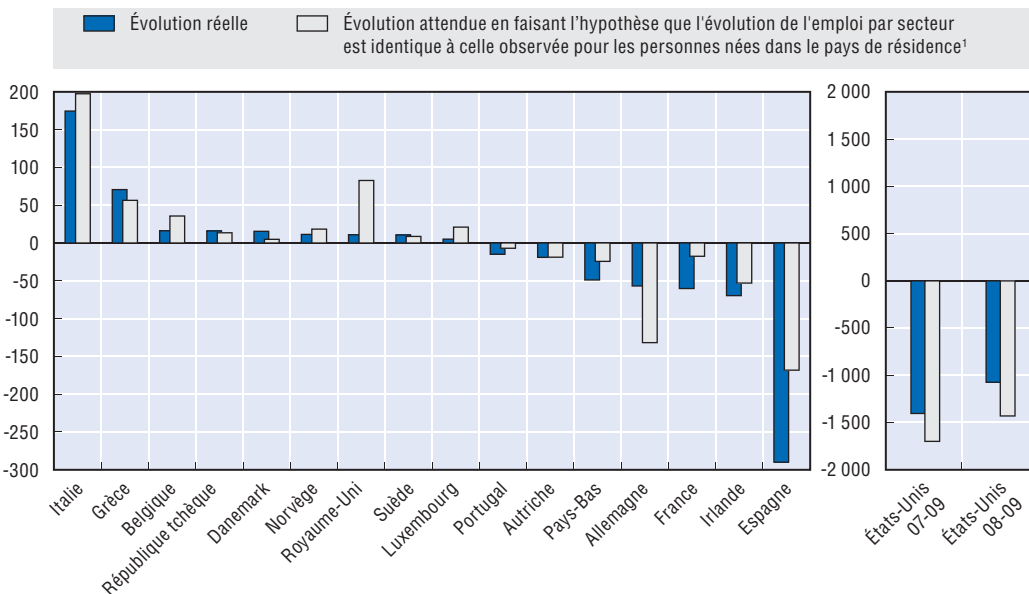
prendre en compte l'évolution de la population en âge de travailler, autochtone (en hausse) et immigrée (en baisse)<sup>16</sup>. Il est également vrai, cependant, que la surexposition des migrants dans certains secteurs touchés de plein fouet par la crise, que nous avons évoquée plus haut, est partiellement compensée par une croissance de l'emploi supérieure à la moyenne dans d'autres branches, comme l'industrie agro-alimentaire, les services sociaux ou l'administration publique.

Le dernier groupe de pays comprend l'Espagne, la France, la Belgique, le Royaume-Uni, les Pays-Bas et, dans une moindre mesure, l'Irlande. Dans tous ces pays, l'emploi immigré aurait dû reculer beaucoup moins qu'il ne l'a fait en réalité (ou aurait dû progresser davantage en ce qui concerne la Belgique et le Royaume-Uni) s'il avait suivi la même dynamique que l'emploi autochtone dans chaque secteur. Toutes choses égales par ailleurs, la répartition initiale sectorielle de l'emploi immigré explique environ 60 % du déclin enregistré par ce dernier en Espagne, 75 % pour l'Irlande, 80 % pour la Suède, 50 % pour les Pays-Bas, et seulement 30 % pour la France.

S'agissant des pays du troisième groupe, d'autres facteurs doivent être pris en compte pour comprendre la surreprésentation des migrants dans les pertes d'emploi. Dans les pays où l'immigration est relativement récente ou s'est développée récemment, les étrangers conservent en moyenne leur emploi moins longtemps. En 2008, le tiers des

Graphique II.8. **Évolution réelle et attendue de l'emploi immigré dans quelques pays de l'OCDE entre 2008 et 2009**

Milliers



1. En appliquant le taux de croissance de l'emploi des personnes nées dans le pays de résidence par secteur à l'emploi immigré. Ce taux attendu est ajusté pour tenir compte de la croissance négative de la population autochtone en âge de travailler et de la croissance positive de la population immigrée en âge de travailler.

Sources : Enquêtes européennes sur la population active (Eurostat), T1-T3 2008 et 2009; États-Unis : Current Population Survey.

travailleurs immigrés que comptaient l'Irlande et l'Espagne avaient été recrutés au cours des douze mois précédents, contre moins de 15 % pour les autochtones (voir le tableau II.2).



On relève également des disparités considérables à cet égard en Finlande et, dans une moindre mesure, en Autriche, en Belgique, au Portugal et au Royaume-Uni. Quoi qu'il en soit, dans tous les pays pour lesquels on dispose de données, il est fréquent que les immigrés aient des contrats de moins longue durée, ce qui accentue pour eux le risque de voir leur emploi supprimé pendant la récession économique.

Autre explication possible : les immigrés sont davantage susceptibles que les autochtones d'avoir des contrats temporaires. Le risque de perdre son emploi n'est pas du tout le même selon que le contrat est permanent ou temporaire, d'autant que la plupart des employeurs s'efforcent en premier lieu d'adapter leur demande de main-d'œuvre en ne renouvelant pas les contrats temporaires pendant la phase initiale d'une récession. On peut d'ailleurs constater le phénomène inverse au moment de la reprise. Sur la base de données concernant une récession antérieure, les calculs de l'OCDE (2010a) montrent que la main-d'œuvre temporaire est deux fois plus sensible aux cycles conjoncturels que la main-d'œuvre globale. Le tableau II.2 indique que, dans la plupart des pays de l'OCDE, les immigrés sont surreprésentés dans les emplois temporaires. C'est le cas plus particulièrement en Belgique, en République tchèque, en Grèce, en Norvège, au Portugal, en Espagne et au Royaume-Uni où, avant que la crise ne se déclenche en 2008, la proportion d'immigrés occupant ce type d'emplois dépassait d'au moins 50 % celle des autochtones. En Espagne, par exemple, près de 48 % du nombre total de travailleurs migrants avaient des contrats temporaires en 2008. Sans surprise, l'emploi immigré s'est adapté très rapidement.

Comme nous l'avons indiqué dans la première section, l'ajustement du temps de travail constitue un autre moyen d'adapter l'offre de main-d'œuvre à une conjoncture économique moins favorable. Les entreprises peuvent faire le choix de garder leurs employés tout en réduisant le nombre d'heures ouvrées, afin d'éviter les frais de recrutement lors de la reprise, ainsi que les pertes en capital social et humain. Les exemples de *réduction de main-d'œuvre* sont nombreux, notamment pour ce qui concerne les travailleurs très qualifiés, les petites entreprises et les secteurs de haute technologie (OCDE, 2010a). En règle générale, ce type d'ajustement s'applique essentiellement aux titulaires de contrats permanents. Le fait que les immigrés aient moins de chances d'obtenir de tels contrats signifie donc que, toutes choses égales par ailleurs, ils sont également moins susceptibles de rester dans une même entreprise et de conserver leur emploi grâce à la pratique de la rétention de main-d'œuvre.

On peut également parler de réduction du temps de travail lorsque davantage de personnes désireuses d'occuper un emploi à temps plein ont dû se résigner à accepter un travail à temps partiel. Le graphique II.9 illustre l'évolution de l'emploi à temps partiel, à la fois chez les immigrés et pour l'ensemble de la main-d'œuvre, entre 2008 et 2009. On observe que, dans les pays où l'emploi immigré a augmenté – Grèce, Italie, Royaume-Uni – l'emploi à temps partiel des étrangers s'est développé sensiblement, et davantage que celui des autochtones. En outre, il a parfois augmenté dans des pays ayant enregistré une baisse de l'emploi immigré, par exemple en Autriche, au Canada, en Allemagne et en Espagne, où les migrants ont un rôle d'amortisseur sur le marché du travail, compte tenu de la réduction de l'emploi global et de la multiplication des emplois à temps partiel.

Tableau II.2. **Part de différents types d'emploi dans l'emploi total selon le lieu de naissance (15-64 ans), 2008**

Pourcentages

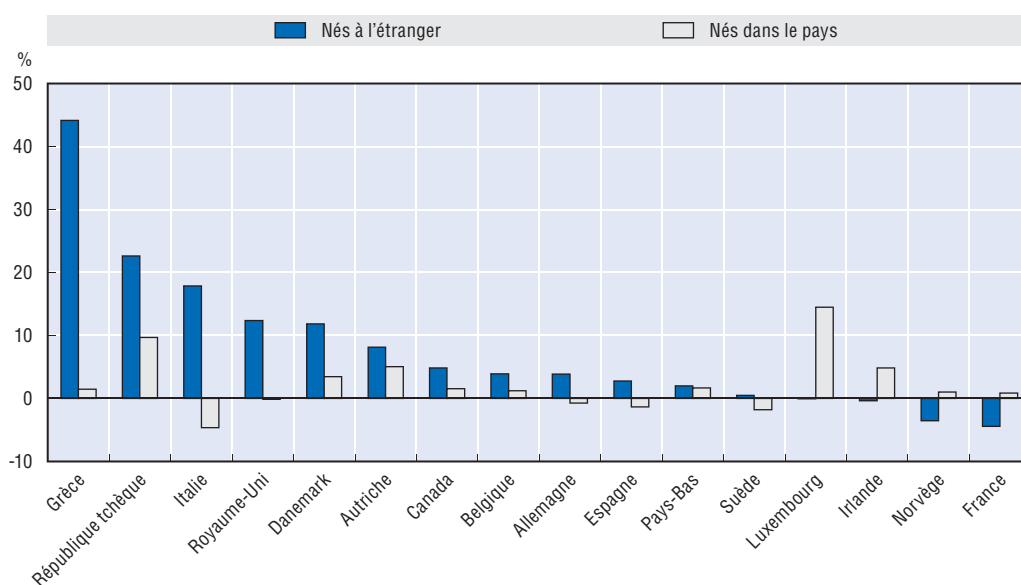
	Emploi temporaire		Emploi récent (< 12 mois)	
	Nés dans le pays	Nés à l'étranger	Nés dans le pays	Nés à l'étranger
Autriche	9.0	9.4	12.9	20.4
Belgique	7.6	13.5	11.0	17.2
Canada	12.4	10.8	..	..
République tchèque	7.1	14.3	9.4	12.9
Allemagne	14.4	16.2	13.1	17.8
Danemark	8.2	10.3	22.3	28.6
Espagne	25.7	47.7	15.4	34.1
Finlande	15.3	19.7	17.6	28.4
France	14.1	15.7	11.7	14.1
Royaume-Uni	4.8	8.2	15.8	22.3
Grèce	10.6	16.5	7.8	12.7
Hongrie	7.7	9.1	12.2	12.8
Irlande	7.9	10.5	14.2	27.3
Italie	13.2	15.8	10.5	16.3
Luxembourg	7.1	5.5	7.8	9.7
Pays-Bas	16.9	25.2	9.0	11.7
Norvège	8.8	13.2	17.7	22.2
Portugal	21.6	36.3	11.5	18.9
Suède	15.5	21.2	16.2	19.4

Sources : Enquêtes européennes sur la population active (Eurostat), T1-T3 2008; Canada : Enquête sur la population active.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/886835311836>

Graphique II.9. **Croissance de l'emploi à temps partiel selon le lieu de naissance dans quelques pays de l'OCDE, 2008-2009**

Pourcentages



Sources : Enquêtes européennes sur la population active (Eurostat), T1-3 2008 et T1-3 2009; Canada : Enquête sur la population active.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/886404712512>

#### 4. Aider les immigrés pendant et après la crise

Les changements observés jusqu'au quatrième trimestre de 2009 concernant l'emploi et le chômage des migrants, à la fois en termes absolus et par rapport aux autochtones, confirment que les immigrés sont en première ligne, dans de nombreux pays de l'OCDE, dès lors que la situation se détériore sur le marché de l'emploi. La portée de l'impact varie beaucoup d'un pays à un autre, en partie du fait des disparités dans les répercussions que la crise économique peut avoir sur le marché du travail dans son ensemble; dans tous les pays de l'OCDE, cependant, le nombre d'immigrés au chômage s'est accru. La période d'intégration des migrants est souvent longue, mais avec la récession actuelle, c'est un retour en arrière qui s'opère.

Les moyennes ont par ailleurs tendance à occulter les écarts considérables qui peuvent exister entre différents groupes d'immigrés. L'analyse précédente révèle, par exemple, que l'aggravation des disparités entre autochtones et étrangers en matière d'emploi a touché principalement les hommes immigrés. Elle montre aussi que les jeunes migrants, tout comme les jeunes en général, sont particulièrement affectés par la crise économique actuelle. Cela nécessite la prise immédiate de mesures afin d'éviter que les problèmes d'intégration perdurent, avec les conséquences économiques et sociales qui pourraient en découler.

Si les pays de l'OCDE se sont montrés très réactifs face à la crise de l'emploi et ont eu recours à un large éventail d'actions politiques applicables au marché du travail, peu nombreux sont ceux qui ont envisagé la mise en place de nouveaux programmes d'aide aux immigrés pendant la crise. Le Japon constitue une exception remarquable à cet égard : il a en effet adopté des mesures axées sur la réintégration des étrangers au chômage dans le circuit de l'emploi (voir encadré II.1). Pourtant, en dépit de contraintes plus pesantes dans le domaine des finances publiques, peu de pays ont réduit les montants consacrés au financement de programmes d'intégration.

La plupart des pays s'en sont remis aux mesures déjà en vigueur pour favoriser l'intégration des migrants et de leurs enfants sur le marché du travail, et/ou sur les initiatives de portée plus globale prises dans le contexte de la crise. On dispose malheureusement de très peu d'informations sur la participation des immigrés à des programmes d'emploi, spécifiques ou généraux. On citera l'exemple de la Norvège, où, entre les mois de novembre 2008 et 2009, le nombre total de participants aux programmes ordinaires de soutien à l'emploi est passé de 13 000 à presque 22 000, la part des immigrés enregistrant un léger recul, de 40.5 % à 37.5 %.

Jusqu'à quel point les mesures en place peuvent-elles atteindre les migrants, qui forment l'un des groupes de population les plus vulnérables en période de récession? Ceux-ci peuvent se trouver exclus de fait de certaines initiatives, pour lesquelles l'éligibilité dépend, de manière explicite ou implicite, de la durée du séjour dans le pays ou du statut administratif de la personne concernée. Ce peut être le cas, par exemple, des programmes d'aide à l'emploi dans le secteur public, dans la mesure où tous les résidents de nationalité étrangère ne pourraient y prétendre. De même, les immigrés récents pourraient se trouver exclus implicitement des programmes de formation nécessitant un minimum d'ancienneté dans l'emploi visé. Les programmes d'indemnisation du travail à temps partiel figurent au nombre des principales initiatives de plusieurs pays, mais ils ne s'appliquent généralement pas aux travailleurs temporaires, parmi lesquels les immigrés sont fréquemment surreprésentés. Plus généralement, la situation des immigrés de fraîche

### Encadré II.1. Impact de la crise économique sur les travailleurs immigrés au Japon – Réponse des pouvoirs publics

Au Japon, les travailleurs étrangers sont particulièrement vulnérables en période de récession. Les secteurs d'activités tels que les industries manufacturières et le bâtiment, qui emploient de nombreux immigrés, ont été frappés de plein fouet. Entre novembre 2008 et janvier 2009, 9 300 demandeurs d'emploi supplémentaires se sont inscrits dans les agences *Hello Work* des régions comptant une proportion élevée de résidents étrangers (soit environ 11 fois plus que l'année précédente au cours de la même période). De janvier à mars 2009, ce chiffre est passé à 14 800. Selon les données les plus récentes, relatives à la période octobre-décembre 2009, le nombre de chômeurs étrangers est proche de 3 200.

Le ministère de la Santé, du Travail et des Affaires sociales a pris plusieurs mesures afin de réintégrer sur le marché du travail les étrangers ayant perdu leur emploi. La capacité de conseil et d'assistance des Agences publiques de sécurité de l'emploi (*Hello Work*) a été sensiblement renforcée, notamment dans les zones où résident de nombreux étrangers d'ascendance japonaise. Le nombre d'agences *Hello Work* disposant d'interprètes a quasiment doublé (il est désormais de 126); par ailleurs, 31 centres de services à guichet unique ont été créés en coopération avec les municipalités. Le nombre de consultants présents à temps plein dans ces agences est passé de 11 à 197, et celui des heures de consultation hebdomadaires a été multiplié par six entre les exercices 2008 et 2009.

La difficulté du retour à l'emploi des travailleurs étrangers étant accentuée par une maîtrise insuffisante de la langue japonaise et par une connaissance limitée du fonctionnement du marché du travail dans le pays, les demandeurs d'emploi étrangers d'ascendance japonaise se voient proposer une mise à niveau de leurs compétences et une formation linguistique (l'objectif étant de former 5 000 personnes par an, avec un budget de 1.08 milliard de JPY). Les cours, dispensés pendant environ trois mois, portent notamment sur les méthodes japonaises de communication, fournissent des connaissances de base sur la législation du travail, les pratiques en vigueur en matière d'emploi et le système d'assurance japonais, et donnent également des orientations concernant la procédure à suivre pour postuler. À l'issue de ce parcours, des navigateurs d'aide à la recherche d'emploi permettent aux candidats d'accéder à une formation et à un soutien plus poussés jusqu'à ce qu'ils obtiennent un emploi sûr. Les demandeurs d'emploi perçoivent des allocations de chômage pendant la durée de leur formation (90 jours).

date présente de nombreuses analogies avec celle des jeunes qui s'efforcent d'entrer sur le marché du travail (et notamment le manque d'expérience des spécificités des pays d'accueil en matière d'emploi); ils risquent toutefois de ne pas avoir accès aux programmes élaborés, dans le contexte de crise actuelle, à l'intention des nouveaux venus sur le marché du travail : soit parce qu'ils sont trop âgés, soit parce qu'ils ne réunissent pas encore les conditions d'admission. À l'inverse, les immigrés sont très nombreux à bénéficier de programmes sectoriels, par exemple dans le bâtiment. D'un point de vue global, il est indispensable de mieux évaluer la capacité, en matière d'aide aux immigrés, des programmes mis sur pied en réponse à la crise de l'emploi.

Les pays pourraient, par ailleurs, envisager l'adaptation des programmes d'intégration existants de manière à surmonter les défis particuliers qu'a fait naître la crise économique. Ainsi, le marché du travail s'étant détérioré, les réseaux ont tendance à jouer un rôle accru dans le processus de recherche d'emploi. Or, il est manifeste que les migrants sont

désavantagés à cet égard. Des initiatives intéressantes visant à compenser l'absence de capital social comprennent des programmes de mentorat et des programmes de formation en entreprise, qu'il serait possible de développer et de généraliser dans le contexte économique actuel.

Il est établi que l'un des éléments clés de l'intégration à long terme des immigrés récents consiste à faciliter leur entrée rapide sur le marché du travail. Ce facteur prend une importance plus grande encore en cas de récession; il s'agit en effet d'éviter les risques de mise à l'écart, puisqu'un immigré ayant échoué à se faire embaucher rapidement après son arrivée peut se trouver stigmatisé sur le marché de l'emploi. Les programmes les plus fructueux sont ceux qui font le lien entre acquisition de la langue et expérience professionnelle, ou qui permettent une entrée progressive sur le marché du travail (formation sur le tas, emplois subventionnés et, finalement, emploi fixe). Alors que les possibilités d'embauche sont limitées, donner plus de place à la formation professionnelle, à l'apprentissage de la langue du pays hôte, ainsi qu'à l'évaluation des qualifications et de l'expérience acquises à l'étranger – dans le cadre de programmes-relais – facilitera l'accès des migrants à l'emploi lorsque la situation se redressera.

Enfin – et surtout – il importe de souligner la nécessité de maintenir un suivi des performances des immigrés pendant la récession actuelle et au cours de la reprise. Il est aussi indispensable de poursuivre la lutte contre les discriminations pendant la crise et au-delà, tout en renforçant la prévention et les sanctions à cet égard; le risque de voir s'accroître les stéréotypes ethniques ou l'exclusion s'accroît généralement avec la crise, ce qui peut compromettre l'intégration à long terme des migrants.

## Notes

1. La croissance annuelle de l'emploi selon le lieu de naissance a été calculée à partir de données trimestrielles sur l'évolution de la main-d'œuvre entre 2000 et 2009 dans les pays de l'UE15, à l'exception de l'Allemagne, de l'Italie et de l'Irlande.
2. S'agissant des États-Unis, les données annuelles sur l'emploi pour la période 1995-2009 montrent que l'écart-type du taux de croissance de l'emploi est deux fois plus important pour les personnes nées à l'étranger que pour les autochtones.
3. L'expression « taux d'emploi » fait référence au ratio emploi-population.
4. L'évolution des populations nées à l'étranger doit être interprétée avec prudence, car des problèmes non imputables aux erreurs d'échantillonnage sont possibles. Au cours de la période considérée, le nombre de personnes dont on ignore le lieu de naissance est relativement faible et stable, sauf en Allemagne, où il a augmenté d'environ 100 000 (ce qui représente la moitié de la baisse constatée dans la population étrangère en âge de travailler).
5. Tendances de certaines personnes à se présenter sur le marché du travail pour tenter de compenser la perte de revenus d'autres membres de leur famille.
6. Il s'agit du fait que les travailleurs quittent le marché du travail car ils ne pensent pas pouvoir trouver un emploi quand le taux de chômage est élevé.
7. Au cours de la même période, le taux de participation des hommes immigrés est resté stable dans les pays de l'UE15, et a diminué de presque 1 point de pourcentage aux États-Unis comme au Canada.
8. Les chiffres relatifs aux jeunes de sexe masculin sont plus élevés de 1 à 2 %.
9. Dans l'UE15, par exemple, 34,3 % des autochtones âgés de 15 à 24 ans sont peu qualifiés, contre 46,5 % chez les jeunes nés à l'étranger.
10. Les immigrés occupaient 14,4 % des emplois dans le secteur du bâtiment en Europe en 2008 et 24,7 % aux États-Unis en 2007.

11. En 2007, dans ce secteur les immigrés représentaient 38.6 % du total des pertes d'emplois, mais seulement 14.1 % de l'emploi global.
12. En Europe, les pertes correspondent à la somme de celles enregistrées dans les secteurs *Services financiers (à l'exception des assurances et des fonds de pension)* et *Activités juridiques et comptables*.
13. Les migrants représentaient 18 % du nombre total des pertes d'emplois entre 2008 et 2009, mais occupaient seulement 7 % des emplois du secteur au début de cette période.
14. La part des immigrés dans le nombre total des pertes d'emplois enregistrées aux États-Unis entre 2008 et 2009 s'élevait à 13.8 %, mais représentait 13.3 % de l'emploi global dans ce secteur au début de la période considérée. S'agissant de l'Europe, les chiffres sont du même ordre de grandeur, soit de 12 à 13 %.
15. Le secteur de la santé comprend les rubriques « Soins de santé, à l'exception des hôpitaux » et « Hôpitaux ».
16. Le document OCDE 2009a est parvenu à la conclusion inverse pour la période comprise entre novembre 2007 et novembre 2008, sans toutefois vérifier l'évolution des différences entre populations autochtones et étrangères en âge de travailler. Il apparaît en outre que le déclin de l'emploi immigré a été particulièrement marqué au cours du deuxième semestre de 2008, tandis que l'emploi des autochtones a reculé plus nettement en 2009.

### **Références**

- Haugh D., A. Mourougane et O. Chatal (2010), « L'industrie automobile pendant et après la crise », Département des affaires économiques de l'OCDE, *Document de travail n° 745*.
- OCDE (2009a), « Migrations internationales et crise économique : comprendre les liens et élaborer des politiques appropriées », *Perspectives des migrations internationales*, Éditions de l'OCDE, Paris.
- OCDE (2009b), « Migrations internationales : quelle ligne de conduite adopter suite à la crise? », *Synthèses (juin 2009) de l'OCDE*, Éditions de l'OCDE, Paris.
- OCDE (2009c), « La crise de l'emploi – quelles sont les conséquences pour les politiques sociales et de l'emploi? », *Perspectives de l'emploi de l'OCDE*, Éditions de l'OCDE, Paris.
- OCDE (2010a), « Sortir de la crise de l'emploi », *Perspectives de l'emploi de l'OCDE*, Éditions de l'OCDE, Paris.

## ANNEXE II.A1

Tableau II.A1.1. Taux d'emploi et de chômage trimestriels (15-64 ans) selon le lieu de naissance et le sexe dans quelques pays de l'OCDE, 2007-2009

Pourcentages

HOMMES ET FEMMES																								
	AUS	AUT	BEL	CAN	CZE	DEU	DNK	ESP	FIN	FRA	GBR	GRC	HUN	IRL	ITA	LUX	NLD	NOR	PRT	SVK	SWE	USA		
<i>Taux d'emploi</i>																								
Nés dans le pays	2007 T1	74.2	71.7	63.2		65.6		78.4	64.3	68.6	64.6	71.9	60.4	56.8		57.4	58.9	76.8	76.4	67.1	60.1	74.7	71.6	
	2007 T2	74.9	72.8	63.0		66.0		78.9	65.1	71.5	65.4	71.9	61.1	57.5		58.3	58.1	77.8	77.4	67.2	60.3	76.3	71.9	
	2007 T3	75.0	73.8	63.7		66.2		78.8	65.2	71.9	66.1	72.3	61.2	57.5		58.4	59.6	78.2	77.8	67.6	60.7	77.8	71.8	
	2007 T4	75.1	72.7	64.2		66.5		79.0	64.9	70.1	65.8	72.6	60.9	57.0		58.1	60.2	78.0	78.1	67.5	61.5	76.0	71.7	
	<b>2007</b>	<b>74.8</b>	<b>72.7</b>	<b>63.5</b>		<b>66.1</b>		<b>78.8</b>	<b>64.9</b>	<b>70.5</b>	<b>65.5</b>	<b>72.2</b>	<b>60.9</b>	<b>57.2</b>		<b>58.0</b>	<b>59.2</b>	<b>77.7</b>	<b>77.4</b>	<b>67.3</b>	<b>60.7</b>	<b>76.2</b>	<b>71.8</b>	
	2008 T1	74.8	72.6	64.1	73.1	66.1	71.6	78.5	64.5	69.7	65.3	72.2	60.8	56.0	67.6	57.8	58.6	78.0	78.0	67.7	61.3	75.4	70.9	
	2008 T2	75.1	73.5	63.2	75.1	66.6	71.9	79.5	64.5	72.6	65.7	72.2	61.7	56.3	67.3	58.7	58.9	78.7	78.9	68.1	61.6	76.8	71.4	
	2008 T3	75.0	74.4	64.0	75.5	66.7	72.9	79.7	64.2	72.4	66.1	72.2	61.6	57.1	67.6	58.2	60.4	78.9	79.0	67.6	63.1	77.7	71.0	
	2008 T4	74.8	73.7	63.7	74.0	66.8	73.0	79.4	62.7	70.6	65.5	71.9	61.1	56.5	65.1	57.7	59.7	79.1	77.9	67.3	62.9	75.2	70.1	
	<b>2008</b>	<b>74.9</b>	<b>73.6</b>	<b>63.8</b>	<b>74.4</b>	<b>66.6</b>	<b>72.4</b>	<b>79.3</b>	<b>64.0</b>	<b>71.3</b>	<b>65.7</b>	<b>72.1</b>	<b>61.3</b>	<b>56.5</b>	<b>66.9</b>	<b>58.1</b>	<b>59.4</b>	<b>78.7</b>	<b>78.5</b>	<b>67.7</b>	<b>62.2</b>	<b>76.3</b>	<b>70.8</b>	
	2009 T1	73.8	72.4	63.2	71.4	65.5	72.0	77.1	60.7	68.6	64.9	71.0	60.5	54.9	62.8	56.8	60.2	78.8	77.4	66.6	61.0	73.8	68.0	
	2009 T2	74.0	73.1	63.2	72.9	65.4	72.3	77.2	60.3	70.0	65.5	70.3	61.0	55.4	62.1	57.3	63.3	78.7	77.8	66.3	60.4	74.9	68.0	
	2009 T3	..	73.8	63.1	73.1	65.2	72.5	76.8	60.1	69.5	65.4	70.4	61.0	55.3	61.9	56.9	62.9	78.6	76.8	65.4	60.1	74.9	67.5	
	2009 T4	..	73.0	63.4	71.9	65.3	73.2	75.2	59.5	67.5	64.6	70.4	60.2	55.3	60.5	56.5	61.0	78.1	76.4	65.5	59.2	73.3	66.6	
	<b>2009</b>	<b>..</b>	<b>73.1</b>	<b>63.2</b>	<b>72.3</b>	<b>65.4</b>	<b>72.5</b>	<b>76.6</b>	<b>60.1</b>	<b>68.9</b>	<b>65.1</b>	<b>70.5</b>	<b>60.7</b>	<b>55.2</b>	<b>61.8</b>	<b>56.9</b>	<b>61.9</b>	<b>78.6</b>	<b>77.1</b>	<b>66.0</b>	<b>60.2</b>	<b>74.2</b>	<b>67.5</b>	
	Nés à l'étranger	2007 T1	67.0	63.7	51.8		63.0		61.7	69.4	60.5	57.6	65.9	65.2	64.6		63.9	70.7	63.0	68.5	70.8	66.5	61.6	71.2
		2007 T2	67.4	65.3	51.1		67.0		63.7	69.8	64.8	58.5	66.6	65.9	63.9		66.1	71.7	64.0	69.6	72.3	66.8	63.2	71.8
		2007 T3	67.8	66.3	49.9		69.9		62.5	70.0	66.5	58.0	67.5	68.2	66.0		67.2	71.8	65.0	71.4	74.4	65.1	64.2	72.8
		2007 T4	68.7	64.8	50.5		69.0		63.1	68.8	63.2	58.5	67.3	67.1	63.6		66.4	70.2	65.8	72.1	74.7	65.9	63.5	71.8
		<b>2007</b>	<b>67.7</b>	<b>65.0</b>	<b>50.8</b>		<b>67.3</b>		<b>62.7</b>	<b>69.5</b>	<b>63.8</b>	<b>58.2</b>	<b>66.8</b>	<b>66.6</b>	<b>64.5</b>		<b>65.9</b>	<b>71.1</b>	<b>64.5</b>	<b>70.4</b>	<b>73.1</b>	<b>66.1</b>	<b>63.1</b>	<b>71.9</b>
2008 T1		68.7	63.3	52.9	70.4	65.2	61.8	62.6	68.0	66.8	59.2	67.9	66.5	63.8	72.4	63.7	68.5	66.0	72.5	73.0	68.2	62.7	71.0	
2008 T2		68.6	66.5	54.6	71.0	66.8	62.2	68.8	67.0	66.7	60.4	67.6	67.7	64.3	71.3	64.3	71.9	67.4	73.2	74.7	67.5	64.3	71.7	
2008 T3		68.6	65.5	53.9	70.8	66.4	63.8	68.8	66.0	66.4	59.9	67.4	68.4	65.1	70.0	66.6	68.9	68.4	73.6	74.1	70.3	65.3	71.7	
2008 T4		69.1	65.3	54.7	70.7	67.2	62.7	68.2	63.6	61.9	59.2	67.3	67.4	65.4	67.9	65.5	66.6	68.2	73.3	74.1	66.6	63.9	70.2	
<b>2008</b>		<b>68.7</b>	<b>65.1</b>	<b>54.0</b>	<b>70.7</b>	<b>66.4</b>	<b>62.6</b>	<b>67.1</b>	<b>66.1</b>	<b>65.5</b>	<b>59.7</b>	<b>67.6</b>	<b>67.5</b>	<b>64.7</b>	<b>70.4</b>	<b>65.0</b>	<b>69.0</b>	<b>67.5</b>	<b>73.1</b>	<b>74.0</b>	<b>68.2</b>	<b>64.0</b>	<b>71.2</b>	
2009 T1		67.8	63.4	53.4	68.3	66.3	63.0	67.7	58.7	64.8	58.5	67.0	65.0	64.8	62.8	62.9	69.6	67.8	70.5	71.0	64.9	62.2	67.8	
2009 T2		67.0	64.8	51.4	68.4	66.9	63.4	67.0	58.3	64.5	58.4	65.5	66.3	66.0	62.9	63.5	68.6	65.9	71.0	71.3	61.4	61.9	68.8	
2009 T3		..	65.1	51.4	68.4	65.1	63.7	71.8	58.2	64.1	57.8	66.0	67.1	65.3	61.5	62.6	69.4	66.6	70.5	69.0	56.6	62.8	68.2	
2009 T4		..	65.5	52.6	68.8	64.9	64.0	65.6	56.8	61.8	57.2	65.6	65.6	65.8	60.7	62.3	69.6	66.0	68.9	68.0	58.1	61.5	67.7	
<b>2009</b>		<b>..</b>	<b>64.7</b>	<b>52.2</b>	<b>68.5</b>	<b>65.8</b>	<b>63.5</b>	<b>68.1</b>	<b>58.0</b>	<b>63.8</b>	<b>58.0</b>	<b>66.0</b>	<b>66.0</b>	<b>65.5</b>	<b>62.0</b>	<b>62.8</b>	<b>69.3</b>	<b>66.6</b>	<b>70.2</b>	<b>69.8</b>	<b>60.3</b>	<b>62.1</b>	<b>68.1</b>	



Tableau II.A1.1. Taux d'emploi et de chômage trimestriels (15-64 ans) selon le lieu de naissance et le sexe dans quelques pays de l'OCDE, 2007-2009 (suite)

Pourcentages

HOMMES ET FEMMES																							
	AUS	AUT	BEL	CAN	CZE	DEU	DNK	ESP	FIN	FRA	GBR	GRC	HUN	IRL	ITA	LUX	NLD	NOR	PRT	SVK	SWE	USA	
<i>Taux de chômage</i>																							
Nés dans le pays	2007 T1	4.9	3.6	6.8		6.0		4.0	7.8	7.3	7.9	5.2	9.1	7.6		6.2	4.2	3.2	2.4	8.7	11.7	6.0	4.9
	2007 T2	4.2	3.5	6.5		5.3		3.4	7.3	7.6	7.0	4.9	8.1	7.1		5.6	3.5	2.8	2.4	8.1	11.2	6.1	4.5
	2007 T3	4.0	3.8	6.3		5.1		3.6	7.4	5.9	7.1	5.4	8.1	7.3		5.6	3.8	2.5	2.2	8.3	11.4	4.6	4.8
	2007 T4	4.2	3.2	6.1		4.8		2.7	8.0	5.9	6.9	4.8	8.2	7.8		6.5	2.8	2.5	2.0	8.3	10.5	4.6	4.6
	<b>2007</b>	<b>4.3</b>	<b>3.5</b>	<b>6.5</b>		<b>5.3</b>		<b>3.4</b>	<b>7.6</b>	<b>6.7</b>	<b>7.2</b>	<b>5.1</b>	<b>8.4</b>	<b>7.5</b>		<b>6.0</b>	<b>3.6</b>	<b>2.8</b>	<b>2.2</b>	<b>8.4</b>	<b>11.2</b>	<b>5.3</b>	<b>4.7</b>
	2008 T1	4.5	3.4	5.8	6.2	4.7	7.3	2.9	8.7	6.5	6.8	4.9	8.4	8.1	4.4	7.0	2.7	2.5	2.3	7.9	10.5	5.4	5.2
	2008 T2	4.3	2.9	5.3	5.9	4.2	7.0	2.8	9.3	7.1	6.4	5.1	7.4	7.7	5.0	6.6	4.7	2.3	2.6	7.6	10.1	6.0	5.3
	2008 T3	3.9	3.2	6.6	5.9	4.3	6.4	3.2	10.2	5.3	6.7	6.0	7.3	7.8	6.5	6.0	4.1	2.1	2.2	8.0	9.0	4.7	6.2
	2008 T4	4.2	3.2	5.8	5.9	4.4	6.1	3.3	12.5	5.8	7.4	6.1	8.0	8.1	7.2	6.9	3.4	2.2	2.2	8.1	8.7	5.2	6.6
	<b>2008</b>	<b>4.2</b>	<b>3.2</b>	<b>5.9</b>	<b>6.0</b>	<b>6.0</b>	<b>6.0</b>	<b>6.0</b>	<b>6.0</b>	<b>6.0</b>	<b>6.0</b>	<b>6.0</b>	<b>6.0</b>	<b>6.0</b>	<b>6.0</b>	<b>6.0</b>	<b>6.0</b>	<b>6.0</b>	<b>6.0</b>	<b>6.0</b>	<b>6.0</b>	<b>6.0</b>	<b>6.0</b>
	2009 T1	5.7	3.7	6.6	8.1	5.8	7.1	4.9	15.2	7.5	8.2	7.0	9.2	9.7	9.4	7.8	3.9	2.7	2.7	9.0	10.5	6.9	8.8
	2009 T2	5.4	3.9	6.3	8.0	6.3	6.9	5.6	16.0	9.4	8.1	7.5	8.7	9.7	11.4	7.0	3.2	2.8	3.0	9.3	11.3	8.0	9.3
	2009 T3	..	4.3	6.8	8.1	7.3	7.0	5.9	16.1	7.3	8.4	7.9	9.2	10.4	12.0	7.0	3.5	3.0	3.0	10.1	12.5	7.0	9.7
	2009 T4	..	3.8	6.8	7.4	7.3	6.4	6.4	16.7	8.0	9.1	7.5	10.1	10.6	11.9	8.2	2.7	3.3	2.5	10.4	13.9	7.1	9.6
<b>2009</b>	..	<b>3.9</b>	<b>6.6</b>	<b>7.9</b>	<b>6.7</b>	<b>6.9</b>	<b>5.7</b>	<b>16.0</b>	<b>8.0</b>	<b>8.4</b>	<b>7.5</b>	<b>9.3</b>	<b>10.1</b>	<b>11.2</b>	<b>7.5</b>	<b>3.3</b>	<b>2.9</b>	<b>2.8</b>	<b>9.7</b>	<b>12.0</b>	<b>7.2</b>	<b>9.3</b>	
Nés à l'étranger	2007 T1	5.5	9.9	16.9		10.0		9.8	12.1	18.0	15.0	8.1	10.7	5.0		8.8	5.0	8.6	6.3	10.8	5.4	12.7	4.7
	2007 T2	5.1	9.3	16.8		9.6		6.8	11.4	13.6	13.5	7.6	9.2	4.5		7.4	4.4	6.5	6.7	11.0	5.9	12.7	4.2
	2007 T3	4.6	8.5	15.4		8.4		8.2	11.3	13.2	13.8	6.9	7.1	3.6		6.6	4.2	6.0	5.2	8.9	7.8	11.4	4.2
	2007 T4	4.3	8.4	16.2		8.2		8.1	11.9	12.7	12.8	6.9	7.7	4.3		8.8	4.9	5.5	4.3	8.0	7.9	11.7	4.5
	<b>2007</b>	<b>4.9</b>	<b>9.0</b>	<b>16.3</b>		<b>9.1</b>		<b>8.2</b>	<b>11.7</b>	<b>14.4</b>	<b>13.8</b>	<b>7.4</b>	<b>8.7</b>	<b>4.3</b>		<b>7.9</b>	<b>4.6</b>	<b>6.7</b>	<b>5.6</b>	<b>9.7</b>	<b>6.7</b>	<b>12.1</b>	<b>4.4</b>
	2008 T1	4.6	8.5	15.6	7.1	8.1	13.4	9.3	14.1	12.7	12.5	7.1	8.3	5.2	5.8	9.0	6.2	6.9	5.0	9.5	7.9	12.1	5.7
	2008 T2	4.6	6.6	13.8	7.1	6.8	12.3	6.5	15.7	13.2	11.2	6.7	7.2	6.0	6.8	8.8	5.4	6.4	4.7	8.6	6.9	12.8	5.2
	2008 T3	4.7	7.0	15.6	7.5	6.7	11.5	5.4	16.7	12.4	11.6	7.1	6.8	5.6	8.4	7.3	7.2	4.3	5.7	9.8	5.8	11.5	5.7
	2008 T4	4.6	8.1	13.4	7.1	6.4	12.1	7.4	20.3	13.3	12.1	7.4	8.8	7.4	9.2	8.9	7.7	5.7	5.8	9.9	6.8	12.3	6.7
	<b>2008</b>	<b>4.6</b>	<b>7.5</b>	<b>14.6</b>	<b>7.2</b>	<b>7.0</b>	<b>12.3</b>	<b>7.1</b>	<b>16.7</b>	<b>12.9</b>	<b>11.8</b>	<b>7.1</b>	<b>7.8</b>	<b>6.0</b>	<b>7.6</b>	<b>8.5</b>	<b>6.6</b>	<b>5.8</b>	<b>5.3</b>	<b>9.5</b>	<b>6.9</b>	<b>12.2</b>	<b>5.8</b>
	2009 T1	6.5	10.0	16.1	9.7	8.5	13.2	9.1	27.1	14.0	14.0	7.9	12.0	9.2	14.2	10.6	7.7	6.3	6.9	12.6	8.4	14.3	9.8
	2009 T2	7.0	9.2	15.4	10.6	9.5	13.0	10.1	26.9	17.2	13.8	9.0	11.4	8.9	15.2	10.7	7.3	7.2	7.1	12.4	13.6	16.7	9.1
	2009 T3	..	9.5	17.4	10.8	10.3	13.0	8.8	26.5	14.9	14.0	9.7	11.4	10.1	16.6	10.4	5.4	6.7	5.9	13.9	17.3	15.0	10.0
	2009 T4	..	9.5	16.0	9.7	10.0	12.2	11.5	28.3	15.6	15.1	9.0	13.2	8.2	15.8	12.3	8.1	7.3	7.3	13.6	14.1	15.5	10.1
<b>2009</b>	..	<b>9.5</b>	<b>16.2</b>	<b>10.2</b>	<b>9.6</b>	<b>12.8</b>	<b>9.9</b>	<b>27.2</b>	<b>15.4</b>	<b>14.2</b>	<b>8.9</b>	<b>12.0</b>	<b>9.1</b>	<b>15.4</b>	<b>11.0</b>	<b>7.1</b>	<b>6.8</b>	<b>6.8</b>	<b>13.1</b>	<b>13.3</b>	<b>15.4</b>	<b>9.7</b>	

Note : Les données ne sont pas corrigées des variations saisonnières. Les comparaisons doivent donc être effectuées entre les trimestres correspondant de 2007, 2008 et 2009, et non sur des trimestres consécutifs.

Sources : Enquêtes européennes sur la population active (Eurostat) pour les pays européens, données provenant des *Current Population Surveys* pour les États-Unis, et des enquêtes nationales sur la population active pour l'Australie et le Canada (moyennes des taux mensuels).

Tableau II.A1.1. Taux d'emploi et de chômage trimestriels (15-64 ans) selon le lieu de naissance et le sexe dans quelques pays de l'OCDE, 2007-2009 (suite)

Pourcentages

HOMMES																							
		AUS	AUT	BEL	CAN	CZE	DEU	DNK	ESP	FIN	FRA	GBR	GRC	HUN	IRL	ITA	LUX	NLD	NOR	PRT	SVK	SWE	USA
<i>Taux d'emploi</i>																							
Nés dans le pays	2008 T1	80.7	78.2	69.5	75.2	74.9	76.0	81.7	74.8	71.2	69.3	77.3	73.7	62.3	75.2	68.8	66.3	83.6	80.2	73.6	68.9	77.2	75.1
	2008 T2	80.7	79.3	68.7	77.6	75.2	76.4	83.1	74.4	74.8	69.9	77.3	74.4	63.0	74.6	70.0	68.5	84.3	81.4	73.7	69.2	78.4	75.9
	2008 T3	80.8	80.2	69.5	79.0	75.7	77.7	83.4	73.9	74.7	70.2	77.4	74.2	63.7	74.7	69.5	69.8	84.3	81.6	73.3	70.8	79.3	75.6
	2008 T4	80.5	79.0	69.1	76.3	75.8	77.2	82.3	71.3	72.2	69.6	76.8	73.6	62.4	71.4	68.7	68.3	84.4	80.2	73.1	70.8	76.8	73.8
	<b>2008</b>	<b>80.7</b>	<b>79.2</b>	<b>69.2</b>	<b>77.0</b>	<b>75.4</b>	<b>76.8</b>	<b>82.6</b>	<b>73.6</b>	<b>73.2</b>	<b>69.7</b>	<b>77.2</b>	<b>74.0</b>	<b>62.8</b>	<b>74.0</b>	<b>69.3</b>	<b>68.2</b>	<b>84.2</b>	<b>80.8</b>	<b>73.4</b>	<b>69.9</b>	<b>77.9</b>	<b>75.1</b>
	2009 T1	78.9	76.5	68.4	72.3	74.2	76.0	79.5	68.7	69.2	68.8	75.5	72.6	60.5	67.4	67.6	67.3	83.8	79.0	71.7	68.6	75.1	71.0
	2009 T2	78.6	77.7	67.8	74.5	73.9	76.1	79.4	67.9	70.6	69.3	74.6	73.1	61.3	66.3	68.1	71.1	83.9	79.8	71.2	68.0	76.0	71.1
	2009 T3	..	78.6	67.9	75.8	73.7	76.6	79.1	67.5	70.6	69.2	74.6	73.1	61.0	66.0	67.9	70.0	83.6	78.7	70.2	67.4	76.3	71.2
	2009 T4	..	78.2	68.5	73.4	73.6	76.9	77.3	66.6	67.9	68.3	74.6	72.0	60.8	64.2	67.3	68.4	82.8	77.8	70.0	66.1	74.8	69.5
	<b>2009</b>	<b>..</b>	<b>77.7</b>	<b>68.1</b>	<b>74.0</b>	<b>73.8</b>	<b>76.4</b>	<b>78.8</b>	<b>67.7</b>	<b>69.6</b>	<b>68.9</b>	<b>74.8</b>	<b>72.7</b>	<b>60.9</b>	<b>66.0</b>	<b>67.7</b>	<b>69.2</b>	<b>83.5</b>	<b>78.8</b>	<b>70.8</b>	<b>67.5</b>	<b>75.6</b>	<b>70.7</b>
Nés à l'étranger	2008 T1	77.6	71.0	63.2	77.1	77.4	70.8	70.2	76.6	71.3	67.7	78.2	84.3	73.8	80.5	80.2	76.9	75.2	76.2	80.2	74.5	67.9	82.5
	2008 T2	77.0	77.2	65.4	77.9	79.6	71.5	76.3	74.6	73.1	68.8	77.8	85.7	71.9	79.5	79.5	78.6	76.4	78.0	81.2	74.0	70.1	83.7
	2008 T3	76.5	75.9	62.2	78.4	77.3	72.9	77.1	72.3	73.1	69.4	77.1	86.1	72.6	78.3	82.8	76.2	77.6	77.1	81.0	77.0	71.8	84.4
	2008 T4	76.8	75.4	66.9	77.9	75.9	71.5	75.0	68.9	67.4	68.6	77.7	84.0	73.1	76.1	80.8	71.8	76.8	75.4	79.6	75.9	69.9	81.2
	<b>2008</b>	<b>77.0</b>	<b>74.9</b>	<b>64.4</b>	<b>77.8</b>	<b>77.6</b>	<b>71.7</b>	<b>74.6</b>	<b>73.1</b>	<b>71.2</b>	<b>68.6</b>	<b>77.7</b>	<b>85.0</b>	<b>72.9</b>	<b>78.6</b>	<b>80.8</b>	<b>75.9</b>	<b>76.5</b>	<b>76.7</b>	<b>80.5</b>	<b>75.4</b>	<b>69.9</b>	<b>82.9</b>
	2009 T1	75.5	70.0	62.1	73.8	73.9	71.5	73.3	62.6	68.6	66.2	76.9	80.3	75.6	69.5	77.8	76.4	76.1	72.6	76.1	75.7	66.8	77.6
	2009 T2	74.8	72.4	61.1	73.6	74.2	71.1	70.0	61.8	67.9	65.5	74.6	80.9	75.7	68.8	77.9	79.0	74.5	75.2	75.7	71.6	66.2	79.9
	2009 T3	..	74.1	61.7	74.0	74.8	72.2	76.8	60.7	68.5	66.2	75.2	81.3	71.2	66.7	77.6	78.8	74.8	74.0	73.5	67.7	67.5	78.6
	2009 T4	..	73.4	60.4	74.1	75.4	71.9	74.0	59.4	65.7	64.8	73.7	79.3	73.0	65.8	76.0	78.2	73.7	74.0	73.7	73.7	66.1	77.5
	<b>2009</b>	<b>..</b>	<b>72.5</b>	<b>61.4</b>	<b>73.9</b>	<b>74.6</b>	<b>71.7</b>	<b>73.5</b>	<b>61.1</b>	<b>67.7</b>	<b>65.7</b>	<b>75.1</b>	<b>80.5</b>	<b>73.9</b>	<b>67.7</b>	<b>77.3</b>	<b>78.1</b>	<b>74.8</b>	<b>74.0</b>	<b>74.8</b>	<b>72.2</b>	<b>66.7</b>	<b>78.4</b>

Tableau II.A1.1. Taux d'emploi et de chômage trimestriels (15-64 ans) selon le lieu de naissance et le sexe dans quelques pays de l'OCDE, 2007-2009 (suite)

Pourcentages

HOMMES																							
	AUS	AUT	BEL	CAN	CZE	DEU	DNK	ESP	FIN	FRA	GBR	GRC	HUN	IRL	ITA	LUX	NLD	NOR	PRT	SVK	SWE	USA	
<i>Taux de chômage</i>																							
Nés dans le pays	2008 T1	4.2	3.3	5.3	7.2	3.7	7.4	2.7	7.0	6.3	6.4	5.4	5.7	7.8	5.3	5.8	2.3	2.4	2.5	6.8	9.2	5.1	5.8
	2008 T2	4.1	2.6	4.9	6.6	3.5	6.9	2.4	7.9	6.9	5.8	5.6	4.8	7.5	6.2	5.4	3.9	2.1	2.7	6.6	9.1	5.8	5.6
	2008 T3	3.6	2.9	5.7	5.9	3.3	6.0	2.7	9.0	4.8	6.2	6.6	4.8	7.5	7.5	5.0	2.4	2.0	2.3	6.8	7.7	4.5	6.3
	2008 T4	4.1	2.8	5.1	6.7	3.4	6.1	3.2	11.3	5.7	6.8	6.9	5.3	8.1	9.1	6.1	1.3	2.0	2.2	7.1	7.7	5.1	7.4
	<b>2008</b>	<b>4.0</b>	<b>2.9</b>	<b>5.3</b>	<b>6.6</b>	<b>3.5</b>	<b>6.6</b>	<b>2.8</b>	<b>8.8</b>	<b>5.9</b>	<b>6.3</b>	<b>6.1</b>	<b>5.2</b>	<b>7.7</b>	<b>7.0</b>	<b>5.6</b>	<b>2.5</b>	<b>2.1</b>	<b>2.4</b>	<b>6.8</b>	<b>8.4</b>	<b>5.1</b>	<b>6.3</b>
	2009 T1	5.8	3.8	6.3	10.1	5.0	7.5	5.7	14.3	8.3	8.0	8.0	6.5	10.1	12.3	6.7	4.3	2.7	3.0	8.3	9.7	7.1	10.4
	2009 T2	5.7	3.8	6.3	9.6	5.5	7.2	6.2	15.1	10.3	7.8	8.8	6.0	10.0	14.7	6.2	2.6	2.7	3.4	8.9	10.5	8.2	10.6
	2009 T3	..	4.2	6.2	8.6	6.4	7.3	6.5	15.3	7.5	7.9	9.1	6.3	10.6	15.1	6.2	2.7	2.9	3.1	9.2	11.9	7.3	10.4
	2009 T4	..	3.9	6.7	8.8	6.5	6.7	7.1	15.9	8.7	8.9	8.7	7.3	10.8	15.3	7.2	2.7	3.3	2.9	9.8	13.5	7.5	10.9
	<b>2009</b>	<b>..</b>	<b>3.9</b>	<b>6.4</b>	<b>9.3</b>	<b>5.9</b>	<b>7.2</b>	<b>6.4</b>	<b>15.1</b>	<b>8.7</b>	<b>8.2</b>	<b>8.7</b>	<b>6.5</b>	<b>10.4</b>	<b>14.4</b>	<b>6.6</b>	<b>3.1</b>	<b>2.9</b>	<b>3.1</b>	<b>9.0</b>	<b>11.4</b>	<b>7.5</b>	<b>10.5</b>
Nés à l'étranger	2008 T1	4.1	8.8	15.9	6.8	5.7	13.7	7.8	12.5	13.1	12.5	6.7	5.0	4.3	6.3	6.1	2.6	6.2	4.7	6.9	6.4	11.7	5.8
	2008 T2	4.1	6.1	13.8	7.1	4.0	12.0	4.6	14.8	14.4	11.1	6.6	4.3	7.7	7.1	6.0	4.7	5.9	5.6	7.5	5.1	11.9	4.8
	2008 T3	4.3	6.5	16.7	7.0	3.4	11.2	5.5	17.2	9.5	10.6	6.8	4.3	5.6	8.9	5.0	8.0	3.8	6.1	7.7	4.1	10.6	5.2
	2008 T4	4.1	7.9	11.2	6.7	5.0	12.2	8.3	20.8	12.5	11.3	7.0	6.3	7.4	10.6	6.6	10.4	5.5	7.4	8.9	5.3	11.9	6.8
	<b>2008</b>	<b>4.2</b>	<b>7.3</b>	<b>14.4</b>	<b>6.9</b>	<b>4.5</b>	<b>12.3</b>	<b>6.5</b>	<b>16.3</b>	<b>12.4</b>	<b>11.4</b>	<b>6.8</b>	<b>5.0</b>	<b>6.3</b>	<b>8.2</b>	<b>5.9</b>	<b>6.4</b>	<b>5.3</b>	<b>6.0</b>	<b>7.8</b>	<b>5.2</b>	<b>11.5</b>	<b>5.7</b>
	2009 T1	6.3	11.6	15.8	10.4	7.8	13.6	8.8	29.0	12.1	13.8	7.8	10.3	7.4	16.2	8.9	6.0	6.3	9.9	11.6	6.3	14.7	10.5
	2009 T2	7.2	10.6	15.4	11.3	9.6	14.3	10.2	29.4	19.9	14.1	8.9	9.8	8.0	18.2	8.9	6.2	7.5	7.3	12.6	11.5	18.0	9.2
	2009 T3	..	10.1	17.0	11.1	8.2	13.2	9.9	29.3	15.7	13.4	10.0	9.8	10.6	19.2	9.4	4.9	7.1	7.8	14.9	18.7	16.2	10.2
	2009 T4	..	10.5	17.0	10.0	8.2	13.3	11.2	31.4	16.1	15.3	9.0	11.5	8.6	19.3	10.4	6.4	8.0	8.8	13.8	13.6	16.0	10.5
	<b>2009</b>	<b>..</b>	<b>10.7</b>	<b>16.3</b>	<b>10.7</b>	<b>8.5</b>	<b>13.6</b>	<b>10.0</b>	<b>29.8</b>	<b>16.0</b>	<b>14.1</b>	<b>8.9</b>	<b>10.4</b>	<b>8.6</b>	<b>18.2</b>	<b>9.4</b>	<b>5.9</b>	<b>7.2</b>	<b>8.5</b>	<b>13.2</b>	<b>12.5</b>	<b>16.2</b>	<b>10.1</b>

Note : Les données ne sont pas corrigées des variations saisonnières. Les comparaisons doivent donc être effectuées entre les trimestres correspondant de 2008 et 2009, et non sur des trimestres consécutifs.

Sources : Enquêtes européennes sur la population active (Eurostat) pour les pays européens, données provenant des Current Population Surveys pour les États-Unis, et des enquêtes nationales sur la population active pour l'Australie et le Canada (moyennes des taux mensuels).


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/886814507018>

Tableau II.A1.1. Taux d'emploi et de chômage trimestriels (15-64 ans) selon le lieu de naissance et le sexe dans quelques pays de l'OCDE, 2007-2009 (suite)

Pourcentages

FEMMES																							
		AUS	AUT	BEL	CAN	CZE	DEU	DNK	ESP	FIN	FRA	GBR	GRC	HUN	IRL	ITA	LUX	NLD	NOR	PRT	SVK	SWE	USA
<i>Taux d'emploi</i>																							
Nées dans le pays	2008 T1	68.8	67.0	58.6	71.0	57.3	67.2	75.3	53.9	68.0	61.5	67.1	47.9	50.0	59.8	46.7	50.9	72.3	75.8	61.8	53.7	73.6	66.9
	2008 T2	69.4	67.6	57.5	72.5	57.9	67.3	75.9	54.4	70.3	61.7	67.2	49.0	50.0	60.0	47.1	49.0	72.8	76.3	62.5	54.1	75.0	67.0
	2008 T3	69.2	68.5	58.4	71.9	57.7	68.0	75.8	54.2	70.0	62.1	67.0	49.0	50.8	60.5	46.6	50.9	73.4	76.3	61.9	55.4	76.0	66.5
	2008 T4	69.1	68.3	58.2	71.7	57.7	68.7	76.3	53.8	68.9	61.5	67.1	48.7	50.9	58.8	46.6	50.8	73.6	75.6	61.5	55.1	73.6	66.5
	<b>2008</b>	<b>69.1</b>	<b>67.9</b>	<b>58.2</b>	<b>71.8</b>	<b>57.6</b>	<b>67.8</b>	<b>75.8</b>	<b>54.1</b>	<b>69.3</b>	<b>61.7</b>	<b>67.1</b>	<b>48.6</b>	<b>50.4</b>	<b>59.8</b>	<b>46.8</b>	<b>50.4</b>	<b>73.0</b>	<b>76.0</b>	<b>62.0</b>	<b>54.6</b>	<b>74.5</b>	<b>66.7</b>
	2009 T1	68.7	68.2	57.9	70.4	56.7	67.9	74.6	52.4	68.1	61.1	66.5	48.5	49.5	58.1	46.0	53.1	73.8	75.7	61.6	53.3	72.5	65.2
	2009 T2	69.3	68.5	58.5	71.4	56.7	68.4	74.9	52.4	69.3	61.8	66.0	49.0	49.7	57.8	46.4	55.3	73.5	75.7	61.3	52.8	73.6	65.0
	2009 T3	..	69.0	58.3	70.5	56.6	68.3	74.5	52.4	68.4	61.9	66.3	48.9	49.7	57.8	45.6	55.4	73.4	74.9	60.7	52.8	73.4	64.0
	2009 T4	..	67.7	58.2	70.5	56.7	69.4	73.0	52.2	67.1	61.0	66.3	48.3	50.0	56.9	45.6	53.5	73.3	74.9	61.1	52.3	71.7	63.7
	<b>2009</b>	<b>..</b>	<b>68.3</b>	<b>58.2</b>	<b>70.7</b>	<b>56.7</b>	<b>68.5</b>	<b>74.3</b>	<b>52.4</b>	<b>68.2</b>	<b>61.4</b>	<b>66.3</b>	<b>48.7</b>	<b>49.7</b>	<b>57.6</b>	<b>45.9</b>	<b>54.4</b>	<b>73.5</b>	<b>75.3</b>	<b>61.2</b>	<b>52.8</b>	<b>72.8</b>	<b>64.5</b>
Nées à l'étranger	2008 T1	59.8	56.6	43.3	63.9	53.2	53.0	55.8	59.5	62.3	51.4	57.8	48.4	55.9	63.9	48.9	59.5	57.8	68.9	66.1	60.1	57.9	58.9
	2008 T2	60.4	57.2	44.9	64.5	54.0	53.3	61.7	59.3	60.4	52.4	57.7	49.3	58.4	62.6	51.1	65.1	59.3	68.4	68.5	60.5	59.1	59.0
	2008 T3	60.6	56.2	45.9	63.7	55.5	54.9	61.5	59.8	59.6	51.2	58.3	50.3	59.4	61.2	52.3	61.0	60.0	70.1	68.0	63.4	59.5	58.3
	2008 T4	61.3	56.2	42.4	64.0	58.4	54.4	62.1	58.2	56.4	50.5	57.4	50.1	59.5	59.5	52.0	61.3	60.3	71.1	69.2	57.6	58.4	58.3
	<b>2008</b>	<b>60.5</b>	<b>56.6</b>	<b>44.2</b>	<b>64.0</b>	<b>55.3</b>	<b>53.9</b>	<b>60.2</b>	<b>59.2</b>	<b>59.7</b>	<b>51.4</b>	<b>57.8</b>	<b>49.5</b>	<b>58.3</b>	<b>61.8</b>	<b>51.1</b>	<b>61.7</b>	<b>59.3</b>	<b>69.6</b>	<b>68.0</b>	<b>60.4</b>	<b>58.7</b>	<b>58.6</b>
	2009 T1	60.1	57.3	44.8	63.2	58.5	54.9	62.5	54.9	60.5	51.2	57.6	49.2	56.9	55.8	49.6	62.3	60.3	68.5	66.6	54.7	58.0	57.4
	2009 T2	59.4	57.7	42.1	63.5	59.4	56.0	64.3	54.8	60.8	51.6	56.9	51.4	58.8	57.0	51.1	58.2	58.1	66.8	67.4	53.4	57.9	57.0
	2009 T3	..	56.8	41.5	63.3	55.5	55.4	67.4	55.7	59.9	50.3	57.3	52.3	60.9	56.1	49.9	60.1	59.2	67.0	65.2	47.7	58.7	57.2
	2009 T4	..	58.3	45.2	63.8	53.9	56.5	58.6	54.2	58.4	50.1	57.7	51.5	60.6	55.5	50.2	60.6	59.2	63.8	63.1	45.1	57.2	57.4
	<b>2009</b>	<b>..</b>	<b>57.5</b>	<b>43.4</b>	<b>63.4</b>	<b>56.8</b>	<b>55.7</b>	<b>63.2</b>	<b>54.9</b>	<b>59.9</b>	<b>50.8</b>	<b>57.4</b>	<b>51.1</b>	<b>59.3</b>	<b>56.1</b>	<b>50.2</b>	<b>60.3</b>	<b>59.2</b>	<b>66.5</b>	<b>65.6</b>	<b>50.2</b>	<b>57.9</b>	<b>57.2</b>

Tableau II.A1.1. Taux d'emploi et de chômage trimestriels (15-64 ans) selon le lieu de naissance et le sexe dans quelques pays de l'OCDE, 2007-2009 (suite)

Pourcentages

FEMMES																							
		AUS	AUT	BEL	CAN	CZE	DEU	DNK	ESP	FIN	FRA	GBR	GRC	HUN	IRL	ITA	LUX	NLD	NOR	PRT	SVK	SWE	USA
<i>Taux de chômage</i>																							
Nées dans le pays	2008 T1	4.9	3.5	6.5	5.0	5.9	7.2	3.1	11.1	6.7	7.2	4.3	12.3	8.4	3.3	8.6	3.1	2.7	2.0	9.2	12.2	5.6	4.6
	2008 T2	4.4	3.1	5.7	5.0	5.1	7.1	3.2	11.3	7.4	7.0	4.4	11.0	8.0	3.4	8.3	5.9	2.7	2.4	8.8	11.3	6.2	5.1
	2008 T3	4.2	3.5	7.6	6.0	5.5	6.8	3.8	11.9	5.9	7.2	5.3	10.9	8.1	5.2	7.6	6.2	2.3	2.1	9.4	10.5	5.0	6.0
	2008 T4	4.2	3.7	6.6	4.9	5.7	6.1	3.3	14.1	5.9	8.0	5.1	11.7	8.0	4.8	8.2	6.2	2.4	2.2	9.3	10.0	5.3	5.9
	<b>2008</b>	<b>4.4</b>	<b>3.5</b>	<b>6.6</b>	<b>5.3</b>	<b>5.6</b>	<b>6.8</b>	<b>3.3</b>	<b>12.1</b>	<b>6.5</b>	<b>7.4</b>	<b>4.8</b>	<b>11.5</b>	<b>8.1</b>	<b>4.2</b>	<b>8.2</b>	<b>5.4</b>	<b>2.5</b>	<b>2.2</b>	<b>9.1</b>	<b>11.0</b>	<b>5.5</b>	<b>5.4</b>
	2009 T1	5.6	3.6	7.1	5.9	6.8	6.7	4.1	16.4	6.6	8.5	5.8	12.9	9.4	5.7	9.2	3.3	2.7	2.3	9.9	11.4	6.6	7.0
	2009 T2	5.0	4.0	6.3	6.2	7.4	6.5	5.0	17.1	8.4	8.5	6.1	12.5	9.2	7.3	8.3	3.9	2.8	2.5	9.8	12.3	7.8	7.9
	2009 T3	..	4.5	7.5	7.5	8.5	6.6	5.2	17.0	7.2	8.8	6.4	13.1	10.1	8.1	8.2	4.5	3.1	2.8	11.1	13.3	6.6	8.9
	2009 T4	..	3.7	7.0	5.9	8.2	6.1	5.5	17.8	7.2	9.2	6.2	14.0	10.3	7.6	9.6	2.8	3.3	2.0	11.1	14.4	6.6	8.2
	<b>2009</b>	<b>..</b>	<b>3.9</b>	<b>7.0</b>	<b>6.4</b>	<b>7.7</b>	<b>6.5</b>	<b>5.0</b>	<b>17.1</b>	<b>7.3</b>	<b>8.7</b>	<b>6.1</b>	<b>13.2</b>	<b>9.8</b>	<b>7.2</b>	<b>8.8</b>	<b>3.6</b>	<b>3.0</b>	<b>2.4</b>	<b>10.5</b>	<b>12.8</b>	<b>6.9</b>	<b>8.0</b>
Nées à l'étranger	2008 T1	5.3	8.1	15.1	7.4	11.4	13.1	11.0	16.0	12.2	12.4	7.6	13.7	6.2	5.1	13.1	10.7	7.8	5.3	12.4	10.3	12.5	5.7
	2008 T2	5.2	7.3	13.9	7.2	10.6	12.7	8.5	16.7	11.8	11.3	6.8	11.9	4.4	6.5	12.2	6.3	6.9	3.7	9.9	9.3	13.7	5.7
	2008 T3	5.2	7.5	14.1	8.1	11.0	12.0	5.2	16.0	15.8	12.9	7.6	10.9	5.5	7.7	10.3	6.1	5.0	5.3	11.9	7.8	12.4	6.4
	2008 T4	5.2	8.3	16.6	7.5	8.1	12.0	6.5	19.7	14.3	13.1	7.9	12.7	7.3	7.3	11.9	4.1	5.9	4.0	10.8	8.6	12.8	6.5
	<b>2008</b>	<b>5.2</b>	<b>7.8</b>	<b>14.9</b>	<b>7.6</b>	<b>10.3</b>	<b>12.4</b>	<b>7.8</b>	<b>17.1</b>	<b>13.5</b>	<b>12.4</b>	<b>7.5</b>	<b>12.3</b>	<b>5.8</b>	<b>6.6</b>	<b>11.9</b>	<b>6.8</b>	<b>6.4</b>	<b>4.6</b>	<b>11.3</b>	<b>9.0</b>	<b>12.9</b>	<b>6.1</b>
	2009 T1	6.8	8.1	16.6	8.8	9.3	12.5	9.4	24.8	16.1	14.3	8.1	14.8	10.9	11.4	12.8	9.8	6.3	3.5	13.5	10.9	13.9	8.9
	2009 T2	6.8	7.4	15.3	9.9	9.3	11.2	10.1	23.8	13.6	13.6	9.2	13.7	9.6	11.2	12.9	8.8	6.8	6.8	12.2	15.9	15.3	9.0
	2009 T3	..	8.8	17.8	10.5	13.0	12.7	7.7	23.2	14.1	14.6	9.4	13.8	9.7	13.1	11.7	6.2	6.1	3.6	12.8	15.5	13.7	9.6
	2009 T4	..	8.3	14.7	9.3	12.4	10.9	11.8	24.7	15.2	14.9	9.1	15.6	7.9	11.2	14.6	10.1	6.5	5.5	13.4	14.8	15.0	9.4
	<b>2009</b>	<b>..</b>	<b>8.2</b>	<b>16.1</b>	<b>9.6</b>	<b>11.0</b>	<b>11.8</b>	<b>9.8</b>	<b>24.1</b>	<b>14.7</b>	<b>14.3</b>	<b>8.9</b>	<b>14.5</b>	<b>9.5</b>	<b>11.7</b>	<b>13.0</b>	<b>8.7</b>	<b>6.4</b>	<b>4.9</b>	<b>13.0</b>	<b>14.3</b>	<b>14.5</b>	<b>9.2</b>

Note : Les données ne sont pas corrigées des variations saisonnières. Les comparaisons doivent donc être effectuées entre les trimestres correspondant de 2008 et 2009, et non sur des trimestres consécutifs.

Sources : Enquêtes européennes sur la population active (Eurostat) pour les pays européens, données provenant des Current Population Surveys pour les États-Unis, et des enquêtes nationales sur la population active pour l'Australie et le Canada (moyennes des taux mensuels).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/886814507018>

**Tableau II.A1.2a. Dix principaux secteurs où l'emploi immigré et autochtone a le plus fortement évolué entre les trois premiers trimestres 2008 et 2009 dans les pays européens**

Variation entre T1-T3 2008 and T1-T3 2009

	Autochtones		Immigrés		
	Variation (000)	%	%	Variation (000)	
Génie civil	366.8	32.4	23.8	109.8	Hébergement médico-social et social
Enseignement	249.1	1.9	6.9	71.9	Enseignement
Hébergement médico-social et social	211.3	6.2	7.1	59.5	Services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager
Activités pour la santé humaine	208.4	1.9	47.4	48.5	Activités des sièges sociaux; conseil de gestion
Activités des sièges sociaux; conseil de gestion	190.1	20.0	2.6	42.5	Restauration
Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	166.4	21.7	43.9	41.2	Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques
Services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager	163.5	6.8	9.5	40.5	Hébergement
Réparation et installation de machines et d'équipements	151.6	16.8	5.7	29.7	Transports terrestres et transport par conduites
Construction de bâtiments	128.5	3.1	2.4	26.2	Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	120.4	9.8	7.1	25.4	Culture et production animale, chasse et services annexes
Télécommunications	-150.3	-12.2	-12.9	-22.4	Activités de poste et de courrier
Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles	-154.2	-4.4	-8.2	-25.2	Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite
Culture et production animale, chasse et services annexes	-185.2	-2.9	-7.6	-30.3	Industrie automobile
Entreposage et services auxiliaires des transports	-185.5	-8.5	-16.1	-32.7	Activités liées à l'emploi
Autres services personnels	-196.7	-7.6	-20.8	-36.8	Activités administratives et autres activités de soutien aux entreprises
Activités juridiques et comptables	-209.2	-6.7	-17.3	-40.3	Activités juridiques et comptables
Industrie automobile	-220.8	-8.5	-14.8	-58.0	Entreposage et services auxiliaires des transports
Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles	-287.8	-1.8	-15.4	-78.2	Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements
Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	-379.6	-10.8	-10.6	-107.0	Construction de bâtiments
Travaux de construction spécialisés	-1 303.2	-14.1	-14.4	-185.3	Travaux de construction spécialisés

Note : Pays européens membres de l'OCDE, sauf la Suisse. NACE Rév. 2.

Source : Enquêtes européennes sur la population active (Eurostat), T1-T3 2008 et T1-T3 2009.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/886820418423>

Tableau II.A1.2b. **Dix principaux secteurs où l'emploi immigré et autochtone a le plus fortement évolué entre 2007 et 2009 aux États-Unis**

	Autochtones		Immigrés		
	Variation (000)	%	%	Variation (000)	
Acitivités de santé, sauf hôpitaux	391	5.5	16.2	69	Industries alimentaires
Hôpitaux	224	4.5	18.2	67	Action sociale
Services éducatifs	200	1.8	6.2	52	Hôpitaux
Restauration	156	2.6	9.0	40	Administration publique
Arts et divertissement	134	5.7	30.9	38	Activités des organisations associatives
Services aux personnes	49	3.1	3.2	36	Services éducatifs
Production cinématographique, sonore et musicale	41	11.9	2.7	33	Acitivités de santé, sauf hôpitaux
Production et distribution d'électricité et de gaz	29	2.6	8.1	16	Industrie chimique
Administration publique	27	0.4	0.8	15	Restauration
Agriculture	18	1.4	32.6	8	Boissons et produits à base de tabac
Finance	-229	-5.8	-11.6	-41	Produits informatiques et électroniques
Produits en caoutchouc et en plastique	-245	-40.2	-4.1	-42	Transport et entreposage
Immobilier	-260	-12.4	-34.9	-47	Industrie du meuble
Fabrication de matériel de transport	-277	-14.4	-19.0	-69	Immobilier
Métallurgie, fabrication de produits métalliques	-287	-18.2	-24.6	-70	Industries du textile, de l'habillement et du cuir
Activités administratives et de soutien aux entreprises	-361	-8.6	-11.3	-71	Commerce de gros
Transport et entreposage	-452	-8.7	-5.3	-114	Commerce de détail
Commerce de gros	-489	-13.7	-8.7	-121	Activités administratives et activités de soutien aux entreprises
Commerce de détail	-538	-4.0	-22.2	-144	Finance
Construction	-1 401	-16.1	-27.3	-783	Construction

Note : Les secteurs sont dérivés de la « Censu 2002 Classification ».

Source : Current Population Surveys (CPS).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/886820418423>





## *PARTIE III*

# **Opinions publiques et immigration : attitudes individuelles, groupes d'intérêt et médias<sup>1</sup>**

## Résumé

L'accroissement et la diversification des flux migratoires vers les pays de l'OCDE au cours des quinze dernières années ont été accompagnés de changements plus fréquents qu'auparavant dans les politiques migratoires et celles-ci occupent désormais une place prioritaire dans l'agenda politique d'un grand nombre de pays de l'OCDE. L'élaboration des politiques migratoires est le résultat d'un processus complexe, dans lequel l'opinion publique et les différents acteurs qui participent au débat public jouent un rôle non négligeable.

Dans le contexte actuel de la crise économique, où la situation de l'emploi se détériore dans la plupart des pays de l'OCDE, il semble particulièrement important d'étudier la question des déterminants des opinions vis-à-vis de l'immigration. Il est donc nécessaire d'une part, de mieux appréhender pourquoi et comment les différents acteurs peuvent influencer l'élaboration des politiques migratoires et, d'autre part, de mieux comprendre les mécanismes de formation de l'opinion publique en matière d'immigration, afin d'être en mesure de faire face à un éventuel regain d'hostilité envers les immigrés et l'immigration, et aux tensions que celui-ci pourrait soulever.

L'objectif de cette étude est de faire le point sur la littérature concernant l'opinion publique vis-à-vis de l'immigration, d'identifier les principaux résultats mais également de proposer de nouveaux résultats empiriques sur le sujet. Le document aborde dans un premier temps la définition du concept d'opinion publique et présente une approche comparative internationale des différences d'opinion sur l'immigration. Dans un deuxième temps, les principaux déterminants des opinions individuelles vis-à-vis de l'immigration sur la base d'enquêtes ou de sondages sont analysés. Enfin, le rôle de certains acteurs organisés (syndicats, associations d'employeurs, partis politiques, etc.) et des médias est mis en évidence.

## Introduction

L'accroissement des flux migratoires vers les pays de l'OCDE dans les 15 dernières années a conduit d'une part à la transformation de plusieurs anciens pays européens d'émigration en pays d'immigration (Espagne, Italie, Irlande, Portugal, Grèce) et, d'autre part, à la diversification des pays d'origine des immigrés. Ces changements ont eu pour conséquence des ajustements plus fréquents qu'auparavant dans les politiques migratoires. Ces dernières, en particulier lorsqu'elles concernent les migrations de travail et les questions d'intégration, occupent désormais à une place prioritaire dans l'agenda politique de plusieurs pays de l'OCDE.

L'élaboration des politiques migratoires est le résultat d'un processus complexe, dans lequel l'opinion publique et les différents acteurs qui participent au débat public (médias, syndicats de travailleurs, associations d'employeurs, partis politiques, etc.) jouent un rôle non négligeable. Dans les années qui ont précédé la crise économique de 2008/09, l'amélioration progressive de la situation de l'emploi, voire l'apparition de pénuries de

main-d'œuvre dans certain pays et secteurs, avait contribué à apaiser le débat sur les migrations de travail et à réduire la part des opinions défavorables à l'accroissement de l'immigration dans de nombreux pays de l'OCDE. La crise économique actuelle risque cependant de raviver l'opposition à l'immigration et les sentiments anti-immigrés. De fait, certaines personnes expriment à nouveau des inquiétudes sur ce qu'elles perçoivent comme une concurrence déloyale des immigrés sur le marché du travail. Gérer ces sources potentielles de tensions va constituer un défi important pour les gouvernements des pays de l'OCDE, et ce d'autant plus que les dynamiques démographiques à l'œuvre conduiront dans les années à venir, dans presque tous les pays, à réévaluer le rôle des migrations, notamment à des fins d'emploi.

Dès lors, il semble particulièrement opportun d'étudier la question de la formation des opinions des différents segments de la société vis-à-vis de l'immigration. Cela doit permettre d'aider les décideurs politiques à mieux appréhender les principaux mécanismes de formation de l'opinion publique sur l'immigration et, partant, d'être en mesure de faire face à un éventuel regain des opinions hostiles aux immigrés, et aux tensions que celui-ci pourrait susciter.

L'objectif de ce chapitre est de faire le point sur la littérature concernant l'opinion publique vis-à-vis de l'immigration mais également de proposer de nouveaux résultats empiriques sur le sujet. L'analyse de plusieurs enquêtes d'opinion entre 2002 et 2008 permet en effet de distinguer, pour la première fois, l'effet des caractéristiques individuelles sur, d'une part, la formation des opinions sur les conséquences économiques et culturelles de l'immigration et, d'autre part, les préférences en matière de politique migratoire. Cela permet notamment de faire ressortir l'importance des croyances dans la formation de l'opinion publique sur l'immigration. Ce chapitre met également en avant le rôle des différents acteurs clés en matière d'élaboration des politiques migratoires. Il apparaît notamment qu'au cours des dernières décennies, le traitement des questions migratoires dans les médias a sensiblement évolué et qu'il joue un rôle majeur pour façonner l'opinion publique. Parallèlement, les partenaires sociaux ont également modifié leur façon d'appréhender les questions migratoires, et cherchent à jouer un rôle plus important dans la définition et l'élaboration des politiques publiques dans ce domaine.

L'étude est organisée comme suit. La section 1 propose une définition du concept d'opinion publique et aborde la question de sa mesure (1.1). Elle présente ensuite un aperçu des différences internationales en matière d'opinion sur l'immigration, qui permet d'identifier un premier ensemble de faits stylisés (1.2). La section 2 propose de nouvelles analyses empiriques concernant les déterminants individuels de l'opinion sur l'immigration. Elle s'intéresse à l'interaction entre facteurs socioéconomiques et croyances individuelles, en cherchant à évaluer le poids respectif des dimensions économique, culturelle et politique (2.1). L'analyse traite également des liens entre les droits sociaux octroyés aux immigrés et les préférences en matière de politique migratoire (2.2). Dans la section 3, le rôle de certains acteurs organisés dans la promotion d'intérêts particuliers auprès des gouvernements et des élus, mais également auprès de l'opinion publique, est étudié. Enfin, la section 4 est consacrée au rôle des médias dans la formation de « l'opinion publique » et à sa diffusion vers les décideurs politiques (4.1), ainsi qu'au rôle des croyances des individus quant aux conséquences économiques et sociales de l'immigration dans le débat public (4.2).

## 1. Opinion publique sur l'immigration et systèmes migratoires

### 1.1. Opinion publique sur l'immigration : définitions et sources de données

La question de l'opinion publique traverse les frontières de plusieurs disciplines des sciences sociales, notamment la science politique et la sociologie, et de façon plus indirecte, l'économie. Chacun de ces champs disciplinaires privilégie naturellement les dimensions du concept d'opinion publique qui sont les plus proches de ses problématiques, et il n'existe pas de définition unique de ce qu'est l'opinion publique.

La science politique s'intéresse au rôle de l'opinion publique dans le système politique et dans l'élaboration des politiques publiques. Elle associe donc généralement, l'opinion publique à l'*agrégation des opinions individuelles* sur une question donnée d'intérêt public, appréhendées notamment au travers d'enquêtes. En sociologie, l'opinion publique est davantage perçue comme le *produit d'une discussion publique* : l'opinion publique se manifeste dans le processus même d'interaction entre les participants à ce débat, mais est irréductible aux positions individuelles exprimées dans ce cadre.

L'appréhension de l'opinion publique comme agrégation des opinions individuelles se prête à une interprétation de la formation de ces dernières comme le résultat de choix rationnels effectués par les individus. En revanche, l'approche « sociologique » insiste sur le rôle de l'opinion publique comme instrument de contrôle social, en ce sens que sa manifestation est perçue comme l'aboutissement d'un processus de recherche d'un consensus national.

Dans le cadre du modèle de choix rationnel, le recours aux enquêtes ou sondages d'opinion afin de caractériser et analyser l'opinion publique sur une large palette de sujets de société est une pratique courante. De façon générale, un certain nombre de questions préétablies sont posées à un échantillon représentatif d'individus, la définition *a priori* et le nombre limité des réponses possibles permettant alors d'obtenir une représentation de la distribution des opinions dans la population. Les modalités majoritaires sont alors généralement présentées comme l'expression plus ou moins précise de l'opinion majoritaire et plus généralement de la « volonté populaire » (cf. notamment Page et Shapiro, 1992).

La portée des résultats d'enquêtes d'opinion fait l'objet de nombreuses critiques, tant au plan technique (constitution des échantillons, conception des questionnaires) que sur l'interprétation même des réponses recueillies. L'argumentation de Pierre Bourdieu (1973), par exemple, met en avant trois problèmes fondamentaux liés à l'interprétation des résultats d'enquête comme reflet de l'opinion publique. Premièrement, il conteste que chaque individu soit en mesure de produire une opinion sur tout sujet. Or, ce postulat conduit notamment à ignorer les non-réponses dans l'analyse, alors que leurs prévalences relatives au sein de différents groupes de population révèlent précisément que la capacité à produire une opinion est socialement construite. Deuxièmement, Bourdieu remet en cause l'équivalence des réponses d'un individu à l'autre : les réponses aux questions ne sont pas nécessairement les produits d'un cadre de réflexion commun<sup>2</sup>, ce qui conduit à douter de la pertinence de l'agrégation des réponses individuelles comme représentative d'une opinion publique. Troisièmement, les enquêtes reposent sur l'hypothèse d'un consensus implicite sur les questions qui intéressent la société.

L'abondante littérature économique analysant les opinions individuelles en matière d'immigration et de politiques migratoires repose dans une large mesure sur des données d'enquête de ce type et se trouve donc sujette à ces critiques. La démarche empirique

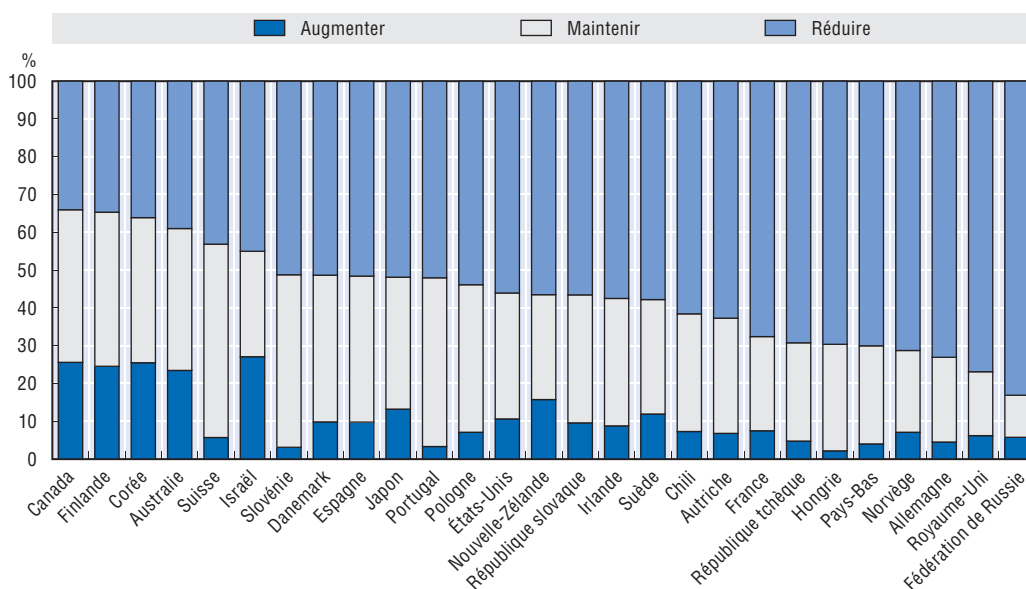
généralement retenue dans cette littérature vise à mesurer la corrélation entre le niveau d'acceptation de l'immigration et certaines caractéristiques individuelles (comme l'âge, le sexe, le niveau d'éducation, etc.) de façon à mettre en évidence le rôle éventuel de certains déterminants économiques ou socioculturels de l'opinion sur les migration (cf. annexe III.A1 pour une présentation détaillée des différentes enquêtes). Cette littérature, ainsi que de nouveaux résultats issus des enquêtes les plus récentes, feront l'objet d'une présentation détaillée à la section 2. Auparavant, il semble toutefois utile de procéder à un bref état des lieux des opinions en matière d'immigration dans les pays de l'OCDE.

### 1.2. Déterminants des différences internationales en matière d'opinions sur l'immigration

Les enquêtes d'opinion internationales révèlent des différences importantes concernant les positions individuelles moyennes sur l'ouverture souhaitée à l'immigration. Dans la plupart des pays de l'OCDE, une large part (souvent proche de la majorité) des personnes interrogées se prononcent en règle générale en faveur d'une immigration strictement encadrée ou d'une réduction des flux. Dans l'enquête *International Social Survey Programme* (ISSP) de 2003, cette proportion atteignait plus de 70 % au Royaume-Uni, en Allemagne, en Norvège ou aux Pays-Bas, tandis qu'elle était de moins de 40 % au Canada, en Finlande, en Corée ou en Australie (voir graphique III.1). Ce constat de diversité des opinions se retrouve à l'identique dans les autres enquêtes d'opinion internationales, comme l'*European Social Survey* (ESS) centrée sur l'Europe ou le *World Value Survey* (WVS).

Les différences d'appréciation moyenne concernant l'immigration et les politiques migratoires observées entre pays peuvent être liées à de multiples facteurs, non mutuellement exclusifs. Une première explication concerne l'ampleur et la dynamique des

Graphique III.1. Proportion de répondants souhaitant une augmentation, un maintien ou une réduction de l'immigration dans leur pays, 2003



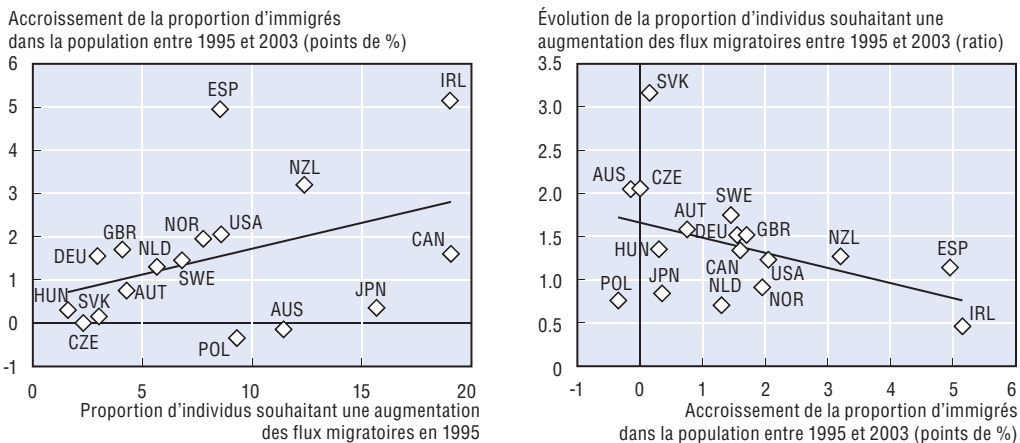
Note : Pourcentages calculés en excluant les non-réponses. Données pondérées.

Source : *International Social Survey Programme*, 2003.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/886424652882>

flux migratoires. Une population immigrée perçue comme trop importante, ou une augmentation des flux durant la période précédant le sondage, pourrait par exemple conduire à une opinion plus négative vis-à-vis de l'immigration. Ainsi, en s'appuyant sur les résultats issus des enquêtes ISSP 1995 et 2003 pour un certain nombre de pays de l'OCDE, deux faits intéressants apparaissent. Premièrement, il existe une corrélation positive assez nette entre la proportion d'individus souhaitant un accroissement des flux migratoires en 1995 et l'augmentation de la part des immigrés dans la population sur la période 1995-2003. Cette relation tend à suggérer une relative adéquation entre les aspirations de l'opinion publique et l'évolution des flux migratoires, sans qu'une relation de causalité puisse toutefois être identifiée dans ce cadre. L'augmentation des migrations sur la période considérée semble par ailleurs être allée de pair avec une diminution de l'adhésion de l'opinion publique à l'accroissement des flux. C'est tout du moins ce que laisse entendre la relation identifiée par le graphique III.2 entre l'évolution de la part des immigrés dans la population entre 1995 et 2003 et l'évolution de la part de la population en faveur d'un accroissement des migrations.

**Graphique III.2. Opinions favorables à un accroissement de l'immigration et évolution de la proportion d'immigrés dans la population dans certains pays de l'OCDE, 1995-2003**

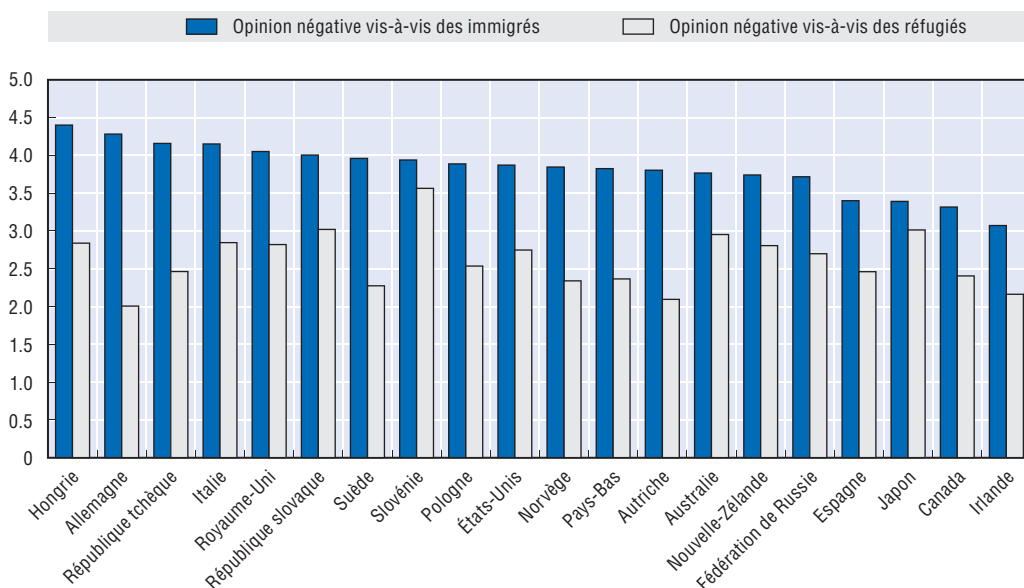


Note : Pourcentages calculés en excluant les non-réponses. Données pondérées.

Sources : *International Social Survey Programme*, 1995 et 2003; United Nations, 2009, *International Migrant Stock: The 2008 Revision*.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/886454642352>

Les caractéristiques du système d'immigration constituent un autre groupe de facteurs susceptibles d'expliquer les différences d'opinion moyenne sur l'immigration entre pays. Il s'agit notamment des principaux canaux d'entrée, du mode de sélection des immigrés et des droits sociaux et politiques auxquels ils ont accès. S'agissant des différences en termes de catégories d'immigrants, notamment la distinction entre immigrants de travail et réfugiés, deux types d'arguments peuvent prévaloir, l'un humanitaire, l'autre économique. Comme le montrent Mayda (2006) et O'Rourke et Sinnott (2006), les opinions publiques sont en moyenne plus favorables aux réfugiés qu'aux autres types d'immigrants (voir graphique III.3). Toutefois, Bauer et al. (2000) soulignent que les habitants des pays accueillant relativement plus de réfugiés et de demandeurs d'asile peuvent se montrer plus inquiets des conséquences de l'immigration que les habitants des

Graphique III.3. **Opinions moyennes envers les immigrés et envers les réfugiés, 1995**

Note : Les données de ce graphique portent sur l'enquête ISSP 1995. Malheureusement, le questionnaire du supplément sur l'identité nationale de l'ISSP 2003 ne comporte aucune question sur l'opinion vis-à-vis des réfugiés. Ce graphique est construit à partir des réponses à deux questions de l'ISSP 1995 : « Le nombre d'immigrants devrait-il être accru, maintenu ou réduit ? » et « Les réfugiés devraient-ils être autorisés à rester dans le pays ? ». Dans les deux cas, un score supérieur à 3 indique un souhait de restrictions accrues. Données pondérées.

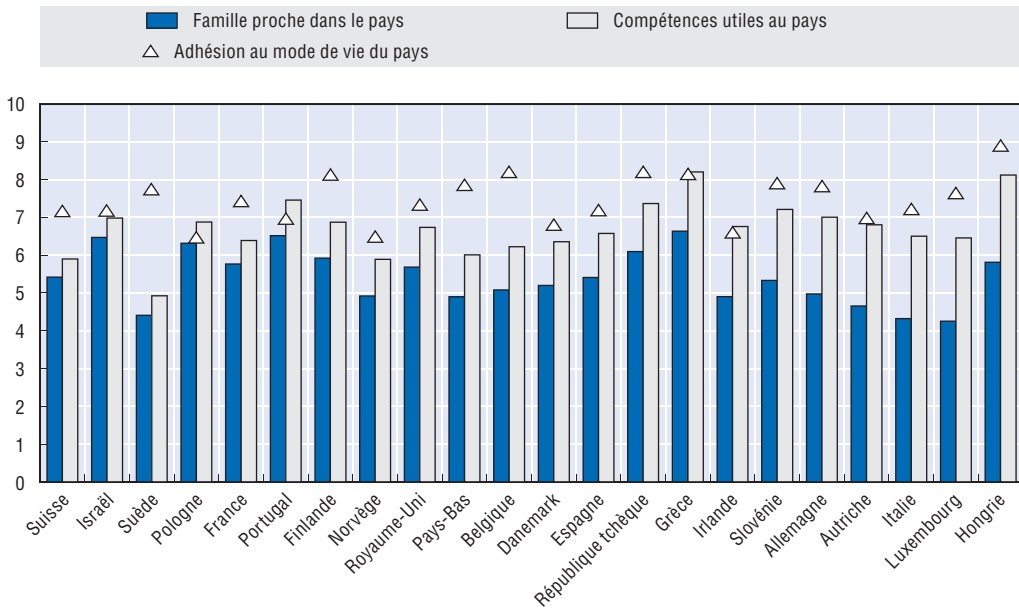
Source : *International Social Survey Programme*, 1995.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/886466585154>

pays pratiquant une politique migratoire sélective, ce qui peut s'expliquer par les difficultés spécifiques auxquelles sont confrontés les migrants humanitaires en matière d'intégration sur le marché du travail et dans la société du pays d'accueil.

Dans le même esprit, certaines enquêtes d'opinion s'intéressent à l'importance attribuée par les personnes interrogées à différents critères d'admission des immigrés sur le territoire national. C'est par exemple le cas de l'enquête ESS 2002. Parmi les critères possibles figurent notamment le fait de disposer de compétences professionnelles utiles au pays, le fait d'avoir de la famille proche déjà présente dans le pays et l'adhésion au « mode de vie » du pays<sup>3</sup>. Comme le montre le graphique III.4, dans tous les pays considérés, le critère de sélection reposant sur l'utilité économique des immigrés l'emporte sur le critère concernant la présence antérieure de membres de la famille. De plus, le critère d'adhésion au mode de vie du pays est presque partout considéré plus important que les deux autres critères. Bien que cela n'indique pas un rejet de l'immigration familiale de la part des personnes enquêtées, cela indique clairement qu'ils considèrent que les migrants susceptibles d'apporter une contribution économique sont prioritaires par rapport aux membres de la famille, pour lesquels le travail n'est pas nécessairement le motif principal de la migration<sup>4</sup>. À cet égard, Bauer *et al.* (2000) montrent que les individus interrogés sont plus favorables à l'immigration si les immigrants sont sélectionnés en fonction des besoins du marché du travail. D'une manière générale, il existe une corrélation assez forte entre la proportion d'individus considérant que les immigrés apportent une contribution positive à l'économie et le solde d'opinions favorables à l'immigration (voir graphique III.5). Néanmoins, il demeure des différences

Graphique III.4. **Opinions sur l'importance de différents critères de sélection pour l'immigration, 2002**

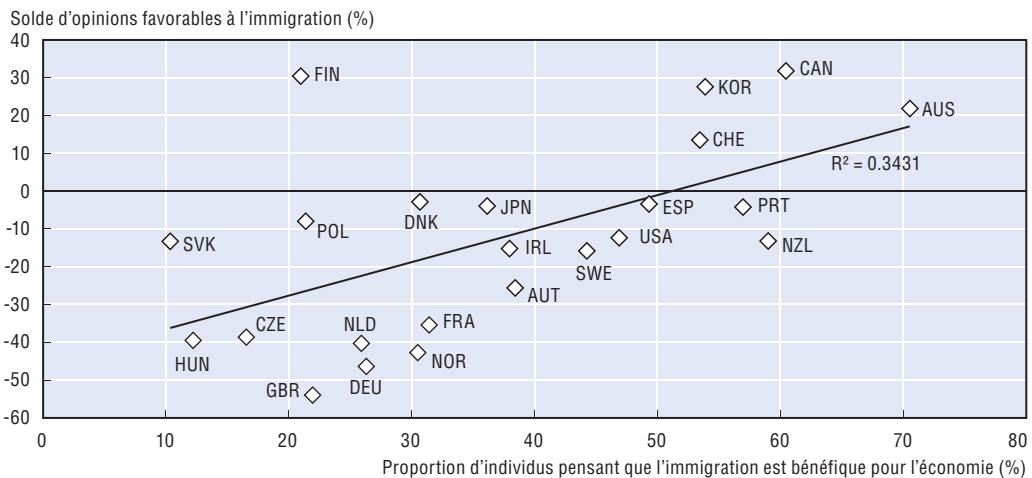


Note : Une valeur plus élevée du score d'opinion indique que le critère est jugé d'autant plus important. Données pondérées.

Source : European Social Survey, 2002.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/886472381720>

Graphique III.5. **Opinions sur l'impact des immigrés sur l'économie et solde d'opinions favorables à l'immigration dans certains pays de l'OCDE, 2003**



Note : Le solde d'opinions favorables est la différence entre la proportion de personnes souhaitant une augmentation ou un maintien de l'immigration et celle des personnes souhaitant une diminution. Pourcentages calculés en excluant les non-réponses. Données pondérées.

Source : International Social Survey Programme, 2003.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/886480210738>

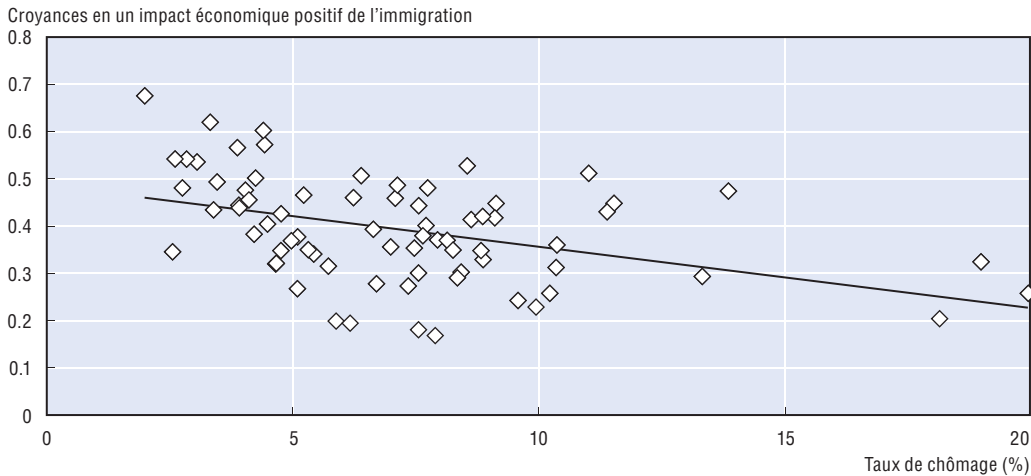


assez sensibles d'un pays à l'autre quant à la primauté donnée à tel ou tel critère. Ces différences tirent une grande part de leurs origines tout aussi bien dans l'historique des migrations, que dans les programmes d'intégration et de régulation des flux migratoires liés aux besoins du marché du travail (voir notamment sous-section 4.2. *infra*).

Les principaux pays d'origine des migrants, ou du moins la perception qu'ont les résidents des pays de destination de cette géographie des migrations, peuvent également influencer sur l'opinion publique vis-à-vis de l'immigration. L'enquête ESS 2002 révèle les préférences quant à la provenance des migrations selon deux dimensions : le caractère européen ou non et le niveau de vie du pays d'origine. Ainsi, dans tous les pays représentés dans cette enquête européenne, le solde d'opinions favorables à l'immigration en provenance d'autres pays européens est supérieur à celui obtenu pour les pays non européens. Les pays où cette préférence est la plus marquée sont le Danemark, la France, la Finlande et la Norvège, tandis que l'inverse est vrai dans les pays d'Europe du Sud et en République tchèque. Dans la plupart des pays, les individus expriment une préférence pour les migrants en provenance de pays riches, à l'exception notable de la Suède, de la Norvège, de la Suisse et des Pays-Bas.


La conjoncture économique est également un facteur déterminant des attitudes vis-à-vis de l'immigration. Dans une étude portant sur les pays de l'UE15 sur la période 1993-2000, Kessler et Freeman (2005) soulignent qu'à mesure que la conjoncture (représentée par la croissance du PIB et le taux de chômage) se dégrade, l'opinion devient rétive à l'immigration. Le rejet de l'immigration atteint ainsi un pic au milieu des années 90, avant de refluer en 2000. Wilkes *et al.* (2008) aboutissent au même résultat s'agissant du Canada, sur la période 1975-2000. Il est à noter cependant que les résultats de ces derniers apparaissent nettement plus robustes au plan statistique, du fait de la longueur de la période d'estimation, que ceux de Kessler et Freeman (2005), obtenus sur un nombre d'observations beaucoup plus faible, et donc sujets à caution. Plus récemment, dans le contexte de la crise économique actuelle, le *Transatlantic Trends Survey* (German Marshall Fund, 2009) montre que la proportion de personnes qui considèrent que les migrations sont un problème plutôt qu'une opportunité s'est accrue, par exemple de plus de 4 points de pourcentage aux États-Unis et au Royaume-Uni, et de 9 points aux Pays-Bas. L'exploitation des quatre vagues de l'enquête ESS de 2002 à 2008 souligne qu'une dégradation de la conjoncture mesurée par l'augmentation du taux de chômage semble influencer négativement la perception de l'impact de l'immigration sur l'économie. C'est le sens de la relation entre le taux de chômage dans les pays européens et l'impact de l'immigration sur l'économie décrite par le graphique III.6. On notera que la dimension temporelle a un pouvoir explicatif sensiblement plus important que la variabilité du taux de chômage entre pays.

Pour résumer, l'analyse précédente révèle plusieurs faits stylisés importants. Tout d'abord, il existe une assez grande diversité dans les opinions moyennes entre pays : certains pays apparaissent nettement plus favorables à l'immigration que d'autres. Ces différences ne s'expliquent pas de façon triviale par des différences d'exposition à l'immigration, mais l'opinion publique semble être, dans une certaine mesure du moins, sensible à la dynamique des flux migratoires. Ensuite, l'opinion s'avère particulièrement sensible à l'apport économique de l'immigration et à l'adhésion des immigrés au mode de vie du pays d'accueil. Même si les préoccupations humanitaires sont importantes, l'opinion est en fait plus circonspecte envers les migrations humanitaires ou familiales que vis-à-vis des migrations à des fins d'emploi. Ce constat révèle que les préférences des personnes enquêtées en matière d'immigration obéissent à des logiques multiples, et que

Graphique III.6. **Relation entre taux de chômage et croyances en un impact économique positif de l'immigration**

Note : la variable de croyances est construite sur la base des réponses à la question « Pensez-vous que l'immigration est bonne ou mauvaise pour l'économie? ».

Source : European Social Survey, 2002, 2004, 2006, 2008; OECD 2010, *Annual Labour Force Statistics*.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/886503240538>

la question de l'opinion vis-à-vis de l'immigration n'est pas réduite à la seule dimension économique. Enfin, dans la plupart des pays, l'opinion publique privilégie l'immigration en provenance de pays relativement développés, et en ce qui concerne les pays européens, l'immigration en provenance d'autres pays proches.

Comme nous allons le voir dans la section suivante, les opinions concernant l'immigration ne sont bien évidemment pas homogènes au sein des pays et dépendent d'un grand nombre de déterminants individuels.

## 2. Les déterminants des préférences en matière d'immigration

La littérature académique récente, notamment en économie et en sciences politiques, s'est largement penchée sur l'analyse des déterminants des préférences individuelles en matière de politique migratoire, mettant en exergue non seulement l'importance de la perception de l'impact économique des migrations, mais également les préoccupations liées à l'impact de l'immigration sur le mode de vie des populations locales. Pour autant, la perception de l'impact des migrations et les préférences en matière d'ouverture aux migrations sont influencées par les mêmes déterminants, ou pour le moins intimement liées. Isoler l'impact des caractéristiques individuelles sur chacune de ces variables nécessite donc de prendre en compte l'endogénéité des croyances quant à l'impact de l'immigration. La section suivante procède à une telle analyse en tirant profit des dernières données d'enquête disponibles.

### 2.1. Facteurs socioéconomiques et croyances individuelles : le poids respectif des dimensions économique, culturelle et politique

Concernant la dimension économique de l'impact de l'immigration, la littérature s'est principalement concentrée sur deux aspects majeurs. Le premier concerne l'impact de l'immigration sur le marché du travail national, tandis que le second porte sur l'impact des nouveaux arrivants sur les finances publiques et les systèmes de protection sociale.

L'arrivée des immigrés sur le marché du travail national peut être perçue par les actifs locaux comme une concurrence pour l'attribution des emplois offerts. Ce n'est pas tant l'intensité réelle de cette compétition (inégaie selon les secteurs et les niveaux de qualification, notamment) que la perception qu'ils en ont qui peut influencer les opinions des actifs autochtones sur l'immigration.

Sous l'hypothèse d'une substituabilité imparfaite entre les différents types de travail, la structure de qualification des immigrés est déterminante pour comprendre l'impact de l'immigration sur le marché du travail. Lorsque la main-d'œuvre immigrée est peu qualifiée (respectivement très qualifiée) par rapport aux autochtones, ce sont les travailleurs résidents peu qualifiés (respectivement très qualifiés) qui devront affronter la concurrence des travailleurs étrangers<sup>5</sup>. Dans ce cadre, les opinions individuelles des résidents sur l'immigration seront donc fonction de leur niveau de qualification mais également des caractéristiques de la politique migratoire<sup>6</sup>.

S'agissant de l'impact supposé sur les finances publiques, l'immigration est susceptible d'avoir deux effets contradictoires :

- un impact positif : l'afflux d'immigrants, de préférence moyennement ou hautement qualifiés, peut constituer une réponse adéquate aux problèmes croissants de financement des systèmes de retraite par répartition posés par le vieillissement démographique dans les pays développés<sup>7</sup>.
- un impact négatif : des immigrés peu qualifiés accompagnés de leurs familles peuvent devenir bénéficiaires nets du système de protection sociale, au travers des assurances maladie et chômage, ou du système d'allocations familiales, par exemple. Dans cette optique, l'immigration aggrave le problème du financement des systèmes de redistribution au lieu d'y répondre.

Il n'existe pas de consensus dans la littérature académique en faveur de l'un ou l'autre de ces deux effets, et les études concluent généralement à un impact négligeable ou minime de l'immigration sur les finances publiques (Rowthorn, 2008). Toutefois, c'est la perception *subjective* de ces effets (et non leur évaluation *objective*) qui peut conduire les individus à se déterminer en faveur ou en défaveur de l'immigration.

Certaines analyses théoriques s'attachent à comprendre la façon dont l'impact potentiel de l'immigration sur les systèmes de redistribution peut affecter les préférences des agents en matière d'immigration, se référant en règle générale au modèle d'économie politique de l'électeur médian. L'intuition est simple : l'électeur médian bénéficie de transferts sociaux et est en conséquence partisan d'un système de redistribution généreux; mais il est également un contribuable, et à ce titre, il peut s'inquiéter des conséquences de l'immigration sur le montant de sa contribution. D'un point de vue théorique, Facchini et Mayda (2009) avancent que le revenu est une variable clé déterminant les préférences en matière d'immigration *via* l'impact supposé de celle-ci sur le système de protection sociale. Cependant, le mécanisme analytique sous-jacent est ambivalent. D'une part, l'impact d'une immigration peu qualifiée sur le financement de la protection sociale est censé affecter davantage les individus à hauts revenus, les plus exposés à une augmentation des impôts. D'autre part, à ressources constantes, l'immigration peu qualifiée expose les individus à faibles revenus à une diminution des transferts sociaux dont ils bénéficient.

Par ailleurs, il est très vraisemblable que les préférences en matière d'immigration sont également tributaires de déterminants non exclusivement économiques, mais de

facteurs politiques et culturels reflétant un certain niveau de conservatisme, le degré d'attachement à une certaine forme d'identité nationale, voire à l'extrême, l'expression de sentiments xénophobes envers les immigrants.

La plupart des travaux empiriques cherchant à mettre en évidence séparément le rôle des facteurs économiques d'un côté, politiques et culturels de l'autre, sont confrontés à la difficulté d'inscrire clairement le niveau d'éducation dans l'une ou l'autre de ces dimensions. Comme le montrent Hainmueller et Hiscox (2007) pour les pays de l'Union européenne (ESS, 2002), si le niveau d'éducation est un déterminant clé de l'opinion individuelle en matière d'immigration, cette relation ne s'exerce pas seulement au travers d'une crainte de la concurrence des immigrants sur le marché du travail, mais reflète également des différences de valeurs culturelles. Les individus les plus éduqués sont significativement plus attachés à la diversité culturelle que les autres. Ils sont également plus enclins à croire aux bénéfices économiques de l'immigration.

De plus, compte tenu de la corrélation généralement très étroite entre l'éducation et le niveau de revenu, il n'est pas toujours possible d'identifier correctement l'influence respective de l'un et de l'autre sur les motivations économiques des préférences en matière d'immigration. Typiquement, si l'équilibre budgétaire du système de protection sociale s'effectue par un ajustement des prestations, les individus les moins éduqués et les moins riches sont à double titre moins favorables à l'immigration peu qualifiée que les autres : parce que les immigrants leur seraient substituables sur le marché du travail, et parce que leur arrivée affecterait négativement leurs prestations sociales. En revanche, si l'ajustement se fait par une augmentation des impôts, l'acceptation de l'immigration peu qualifiée est ambiguë pour les individus éduqués et riches qui bénéficieront d'un effet positif sur le marché du travail mais qui seront confrontés à une hausse sans contrepartie de la fiscalité (voir Facchini et Mayda, 2009). L'analyse empirique fait donc face à une double ambiguïté. Premièrement, dans le cas du modèle à fiscalité constante, les impacts attendus pour l'éducation et le revenu sont identiques, la corrélation entre les deux variables rendant impossible l'identification séparée de leurs effets. Deuxièmement, dans le cas du modèle à prestations constantes, les deux effets sont susceptibles de se neutraliser. Il est donc empiriquement très délicat d'attribuer de façon certaine au niveau de revenu ou à l'éducation une influence claire sur l'un ou l'autre de ces canaux.

La démarche empirique en deux étapes retenue dans ce chapitre vise à résoudre un certain nombre des difficultés rencontrées dans la littérature présentée précédemment. Dans un premier temps, l'approche retenue vise à analyser les déterminants individuels des croyances concernant les impacts économiques et culturels de l'immigration. Dans un second temps, l'impact de ces croyances sur les préférences en matière de politique migratoire est analysé.

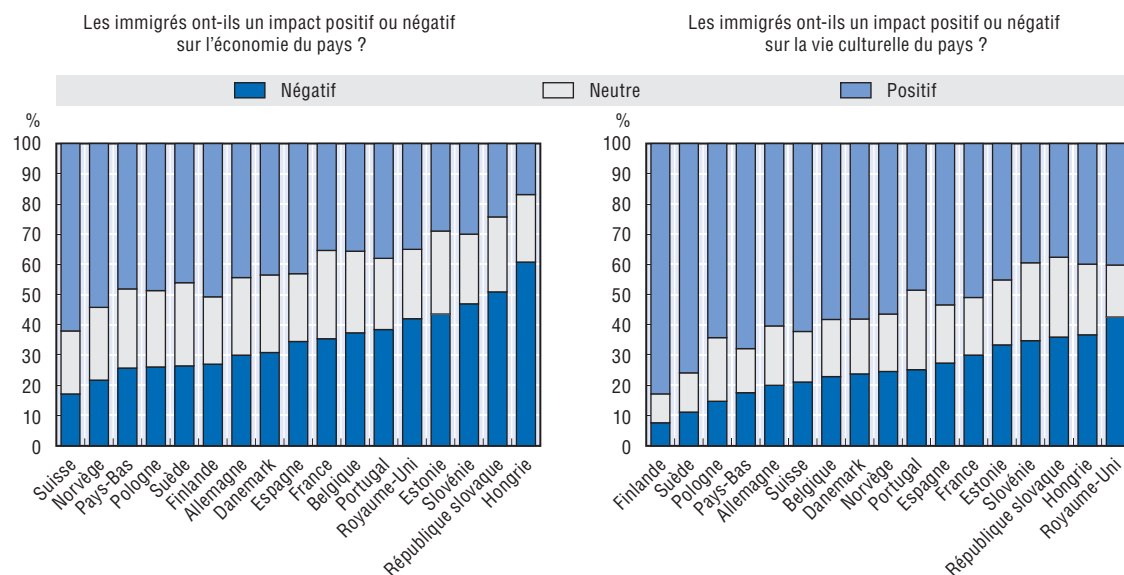
L'estimation de **première étape** prend en compte des variables démographiques (genre, âge), de positionnement politique, de niveau d'éducation (primaire, secondaire, supérieure), de situation sur le marché du travail (actif employé, inactif, chômeur), ainsi que des variables reflétant l'exposition ou la proximité à l'altérité (résidence rurale ou urbaine, origine nationale ou étrangère de la personne interrogée et de ses ascendants). La spécification estimée inclut également des variables indicatrices par pays et par année, afin de contrôler pour les caractéristiques inobservées au niveau national (concernant les politiques migratoires, les systèmes de protection sociale, le niveau de vie, etc.) et temporel (chocs conjoncturels communs aux pays).

Dans le cas de l'ESS qui ne couvre que des pays européens, les deux variables dépendantes considérées renvoient à la perception des conséquences de l'immigration sur l'économie d'une part, et la culture d'autre part. Elles comprennent dix modalités, de 0 (perception totalement négative) à 10 (perception totalement positive). Le graphique III.7 montre que dans les pays européens les opinions moyennes concernant l'impact sur la vie culturelle sont plus souvent positives que celles concernant l'impact sur l'économie. L'estimation repose sur une équation linéaire standard et inclut, en plus des variables mentionnées ci-dessus, trois variables reflétant l'exposition aux informations générales et à des sujets politiques et de société, au travers de différents médias (télévision, radio, presse écrite). Dans le cadre de notre procédure en deux étapes, ces trois variables instrumentales permettent de contrôler le caractère endogène des croyances sur les préférences en matière de politique migratoire (cf. *infra*).

L'enquête ISSP permet d'élargir l'analyse à des pays de l'OCDE non européens. Dans cette enquête, les deux variables dépendantes considérées portent sur l'opinion concernant l'impact (favorable ou défavorable) de l'immigration sur l'économie et la culture. Le caractère discret des variables dépendantes implique le recours à une méthode d'estimation non linéaire de type probit. Les variables explicatives sont très proches de celles utilisées pour les estimations basées sur l'enquête ESS.

La **seconde étape** de l'analyse empirique s'intéresse alors aux déterminants des préférences en matière de politique migratoire. L'équation estimée inclut l'ensemble des variables explicatives de la première étape (à l'exception des variables instrumentales) ainsi que les variables représentant les croyances sur l'impact des migrations. Concernant l'enquête ESS, l'estimation prend en compte l'endogénéité de ces variables de croyance, en remplaçant les valeurs observées de ces dernières par les valeurs prédites par les estimations de première étape. Cela est impossible avec l'enquête ISSP, faute d'instruments valides dans l'estimation de première étape.

Graphique III.7. Impact perçu de l'immigration sur l'économie et la vie culturelle, 2008



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/886504148186>

### 2.1.1. Analyse globale

Les tableaux III.1 et III.2 présentent les résultats des estimations, respectivement pour les enquêtes ESS et ISSP. Les variables considérées ont été harmonisées autant que possible entre les différentes enquêtes, de façon à faciliter la comparaison des résultats. (cf. annexe III.A1 pour le détail des pays couverts par chacune des enquêtes; voir annexe III.A2 pour des résultats similaires à partir de l'enquête WVVS). Afin de mettre en relief d'éventuelles différences d'impact de certaines variables explicatives d'un pays à l'autre, le tableau III.3 présente les résultats d'estimations effectuées, respectivement pour cinq pays d'Europe (l'Allemagne, l'Espagne, la France, le Royaume-Uni et l'Irlande) à partir des quatre vagues de l'enquête ESS, et pour trois pays non européens (Australie, États-Unis, Japon) à partir des données de l'enquête ISSP de 2003.

L'analyse des déterminants des croyances concernant l'effet des migrations (**première étape**) souligne une grande proximité entre les déterminants selon que l'on analyse l'impact économique ou culturel (colonnes 1 et 4 du tableau III.1, et colonnes 1 et 3 du tableau III.2). Dans les deux cas, le positionnement sur l'échiquier politique influence très significativement les croyances des personnes interrogées : la perception d'un impact négatif de l'immigration s'accroît avec le déplacement vers la droite sur l'échelle idéologique. Il est intéressant de remarquer que ce résultat est nettement plus accentué s'agissant des aspects culturels. On notera également que la variable « positionnement politique » n'a pas d'effet significatif en Irlande et au Japon ainsi que sur les aspects économique en Australie et aux États-Unis (tableau III.3). Ceci constitue en soi un résultat remarquable, vraisemblablement représentatif d'un certain consensus quant aux conséquences économiques de l'immigration au sein des différents partis politiques dans ces pays. *A contrario*, l'Allemagne et la France apparaissent comme les deux pays les plus clivés politiquement quant à la formation des croyances concernant l'immigration.

L'impact de la variable de genre est quant à lui différent selon le type d'impact étudié. Il apparaît en effet que les femmes ont une perception plus négative que les hommes de l'impact des migrations sur l'économie, mais pas sur la culture.

Le sens de l'impact de l'âge sur les croyances est également variable. L'estimation à partir de l'enquête ESS montre que les personnes les plus âgées ont une perception plus négative de l'impact de l'immigration, à la fois sur le plan économique et culturel. Quant aux estimations issues de l'enquête ISSP, si elles ne parviennent pas à mettre en relief un impact significatif de l'âge sur les croyances liées à l'impact de l'immigration sur la vie culturelle, elles aboutissent, en ce qui concerne les croyances se rapportant à l'impact de l'immigration sur l'économie, à un résultat inverse de celui obtenu dans le cadre de l'enquête ESS. Ces résultats apparemment contradictoires reflètent les difficultés de la littérature à parvenir à une justification théoriquement solide de l'impact de l'âge, bien qu'un certain nombre d'articles empiriques s'accordent sur une influence négative.

L'effet des variables liées à l'éducation est conforme aux attentes. De façon générale, les personnes bénéficiant d'un niveau d'éducation plus élevé sont davantage enclines à croire aux bénéfices de l'immigration pour l'économie et la culture du pays (tableaux III.1 et III.2). Un résultat qui semble très robuste quel que soit le pays considéré, exception faite du Japon (tableau III.3). Le positionnement par rapport au marché du travail apparaît également comme un déterminant significatif. Les croyances des chômeurs quant à l'impact de l'immigration sont en effet en moyenne nettement plus négatives que dans le cas des actifs employés<sup>8</sup>. Le statut d'inactif n'a, à l'inverse, aucun impact dans un sens ou dans l'autre.

Tableau III.1. **Déterminants des croyances sur l'impact de l'immigration et préférences en matière de politique migratoire, enquêtes ESS, 2002-2008**

Variables	Première étape	Deuxième étape		Première étape	Deuxième étape	
	Immigration bénéfique pour l'économie	Politique migratoire et bénéfices économiques de l'immigration		Immigration bénéfique pour la vie culturelle	Politique migratoire et bénéfices culturels de l'immigration	
		Immigration semblable	Immigration différente		Immigration semblable	Immigration différente
	1	2	3	4	5	6
Immigration bénéfique pour l'économie du pays		-0.136*** (0.009)	-0.168*** (0.008)			
Immigration bénéfique pour la vie culturelle du pays					-0.146*** (0.008)	-0.175*** (0.005)
Positionnement idéologique gauche-droite	-0.098*** (0.023)	0.003 (0.003)	0.014*** (0.002)	-0.163*** (0.029)	-0.008*** (0.003)	-0.001 (0.003)
Femme	-0.284*** (0.028)	-0.024*** (0.007)	-0.044*** (0.008)	0.042 (0.064)	0.018** (0.008)	0.011* (0.006)
Âge 25-34	-0.257*** (0.047)	0.039*** (0.011)	0.021* (0.012)	-0.212*** (0.058)	0.040*** (0.013)	0.021* (0.012)
Âge 35-44	-0.230*** (0.034)	0.041*** (0.013)	0.034** (0.014)	-0.173*** (0.056)	0.047*** (0.015)	0.037*** (0.016)
Âge 45-54	-0.202*** (0.048)	0.055*** (0.015)	0.071*** (0.016)	-0.317*** (0.078)	0.032** (0.016)	0.039** (0.018)
Âge 55-64	-0.361*** (0.063)	0.053*** (0.017)	0.095*** (0.014)	-0.574*** (0.085)	0.011 (0.021)	0.038* (0.020)
Âge 65-74	-0.523*** (0.098)	0.078*** (0.014)	0.126*** (0.012)	-0.826*** (0.096)	0.014 (0.016)	0.046*** (0.014)
Âge 75+	-0.536*** (0.059)	0.104*** (0.017)	0.156*** (0.011)	-0.922*** (0.094)	0.026* (0.015)	0.059*** (0.015)
Éducation secondaire	0.382*** (0.054)	-0.039*** (0.008)	-0.013** (0.007)	0.411*** (0.088)	-0.021** (0.010)	0.007 (0.008)
Éducation supérieure	1.335*** (0.118)	-0.064*** (0.015)	-0.033*** (0.013)	1.389*** (0.173)	-0.023 (0.023)	0.014 (0.021)
Inactif	0.054* (0.033)	-0.006 (0.005)	-0.009 (0.009)	0.038 (0.028)	-0.005 (0.005)	-0.009 (0.008)
Chômeur	-0.381*** (0.106)	0.005 (0.005)	-0.023*** (0.007)	-0.235** (0.092)	0.018 (0.011)	-0.005 (0.012)
Milieu rural	-0.205*** (0.044)	0.004 (0.006)	0.016** (0.007)	-0.229*** (0.068)	-0.003 (0.006)	0.006 (0.005)
Né dans le pays de parents nés à l'étranger	0.383*** (0.087)	-0.010 (0.019)	-0.006 (0.013)	0.463*** (0.060)	0.010 (0.016)	0.017 (0.011)
Né à l'étranger de parents nés à l'étranger	1.100*** (0.102)	0.037* (0.021)	0.068*** (0.016)	0.960*** (0.143)	0.041 (0.028)	0.067*** (0.014)
Né à l'étranger de parents nés dans le pays	0.379*** (0.130)	-0.017 (0.028)	-0.028 (0.035)	0.389*** (0.131)	-0.001 (0.028)	-0.013 (0.035)
Temps consacré à regarder des émissions TV d'informations, de politique et de société	0.009 (0.019)			0.013 (0.018)		
Temps consacré à écouter des émissions radio d'informations, de politique et de société	0.055*** (0.021)			0.049*** (0.019)		
Temps consacré à lire des journaux d'informations, de politique et de société	0.203*** (0.024)			0.165*** (0.018)		
Observations	120 340	120 340	120 256	120 646	120 646	120 551

Note : \*\*\*, \*\*, \* représentent les niveaux de significativité, respectivement à 1, 5 et 10 %. Écarts-types robustes entre parenthèses, corrigés pour l'hétéroscédasticité groupée par pays. Estimation conjointe des équations de première et de seconde étape par le maximum de vraisemblance. Le test de suridentification des instruments de Amamiya-Lee-Newey ne rejette pas les instruments choisis. Le test de Wald rejette l'hypothèse nulle d'exogénéité de la variable de croyance au seuil de 1 %. Pour la seconde étape, effets marginaux reportés à la moyenne pour les variables continues. Toutes les régressions incluent des variables muettes pays et année. Les modalités de référence sont : homme, âge 15-24, éducation primaire, actif employé, milieu urbain, né dans le pays de parents nés dans le pays. « Immigration semblable » : immigration d'origine ethnique semblable à la majorité des résidents. « Immigration différente » : immigration d'origine ethnique différente de la majorité des résidents.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/886840871125>

Tableau III.2. **Déterminants des croyances sur l'impact de l'immigration et préférences en matière de politique migratoire, enquêtes ISSP, 2003**

Variables	Croyances		Politique migratoire	
	Immigration bénéfique pour l'économie	Favorable à une réduction de l'immigration	Immigration bénéfique pour la vie culturelle	Favorable à une réduction de l'immigration
	1	2	3	4
Immigration bénéfique pour l'économie du pays		-0.334*** (0.017)		
Immigration bénéfique pour la vie culturelle du pays				-0.343*** (0.016)
Positionnement idéologique gauche-droite	-0.037*** (0.008)	0.066*** (0.012)	-0.061*** (0.011)	0.061*** (0.010)
Femme	-0.056*** (0.008)	0.006 (0.009)	0.016 (0.011)	0.028*** (0.008)
Âge 25-34	0.000 (0.018)	0.007 (0.016)	-0.036** (0.018)	-0.004 (0.015)
Âge 35-44	0.040** (0.019)	0.046*** (0.016)	-0.019 (0.021)	0.035** (0.016)
Âge 45-54	0.081*** (0.020)	0.058*** (0.018)	-0.003 (0.018)	0.043** (0.017)
Âge 55-64	0.097*** (0.027)	0.092*** (0.017)	-0.026 (0.026)	0.064*** (0.017)
Âge 65-74	0.106*** (0.025)	0.091*** (0.020)	-0.011 (0.029)	0.065*** (0.019)
Âge 75+	0.100*** (0.031)	0.113*** (0.026)	-0.052 (0.038)	0.078*** (0.027)
Éducation secondaire	0.068*** (0.020)	-0.080*** (0.015)	0.070*** (0.016)	-0.076*** (0.012)
Éducation supérieure	0.155*** (0.018)	-0.182*** (0.014)	0.178*** (0.017)	-0.169*** (0.013)
Inactif	-0.003 (0.011)	0.004 (0.010)	-0.019 (0.012)	-0.004 (0.009)
Chômeur	-0.065*** (0.015)	0.036 (0.023)	-0.045** (0.019)	0.042** (0.020)
Milieu rural	-0.038*** (0.009)	0.024*** (0.009)	-0.049*** (0.012)	0.022** (0.009)
Né dans le pays de parents nés à l'étranger	0.162*** (0.017)	-0.100*** (0.016)	0.150*** (0.014)	-0.106*** (0.014)
Né à l'étranger de parents nés à l'étranger	0.266*** (0.033)	-0.222*** (0.037)	0.185*** (0.037)	-0.251*** (0.044)
Né à l'étranger de parents nés dans le pays	0.157*** (0.038)	-0.139 (0.086)	0.029 (0.058)	-0.192*** (0.072)
Observations	24 923	23 034	25 302	23 292

Note : \*\*\*, \*\*, \* représentent les niveaux de significativité, respectivement à 1, 5 et 10 %. Écarts-types robustes entre parenthèses, corrigés pour l'hétéroscédasticité groupée par pays. Estimation par le maximum de vraisemblance. Effets marginaux reportés à la moyenne pour les variables continues. Toutes les régressions incluent des variables muettes pays. Les modalités de référence sont : homme, âge 15-24, éducation primaire, actif employé, milieu urbain et né dans le pays de parents nés dans le pays.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/886843405755>



**Tableau III.3. Déterminants des croyances sur l'impact de l'immigration et préférences en matière de politique migratoire, analyse par pays**

	Immigration bénéfique pour l'économie	Immigration bénéfique pour la vie culturelle	Positionne- ment idéologique gauche-droite	Éducation secondaire	Éducation supérieure	Inactif	Chômeur	Observations
<i>Pays européens (ESS 2002, 2004, 2006 et 2008)</i>								
<b>Allemagne</b>								
Immigration bénéfique pour l'économie			-0.172***	0.248	0.994***	-0.027	-0.703***	9 573
Favorable à une réduction de l'immigration	-0.149***		0.020**	-0.026	-0.054	-0.017	-0.011	9 557
Immigration bénéfique pour la vie culturelle			-0.244***	0.294	1.053***	-0.011	-0.393***	9 732
Favorable à une réduction de l'immigration		-0.180***	-0.007	0.018	0.035	-0.010	0.012	9 713
<b>Espagne</b>								
Immigration bénéfique pour l'économie			-0.124***	0.497***	1.194***	0.130	-0.341**	5 442
Favorable à une réduction de l'immigration	-0.100**		0.029***	-0.026	-0.139**	-0.007	-0.045	5 429
Immigration bénéfique pour la vie culturelle			-0.176***	0.336***	0.863***	0.061	-0.090	5 405
Favorable à une réduction de l'immigration		-0.126**	0.018	-0.021	-0.122*	-0.007	-0.021	5 390
<b>France</b>								
Immigration bénéfique pour l'économie			-0.150***	0.577***	1.691***	0.150*	-0.086	5 872
Favorable à une réduction de l'immigration	-0.204***		0.006	-0.006	0.022	0.011	-0.020	5 897
Immigration bénéfique pour la vie culturelle			-0.247***	0.632***	1.818***	0.124	0.162	5 886
Favorable à une réduction de l'immigration		-0.185***	-0.011*	0.001	0.031	-0.001	0.027	5 911
<b>Royaume-Uni</b>								
Immigration bénéfique pour l'économie			-0.076***	0.341	1.579***	0.200**	-0.083	5 343
Favorable à une réduction de l'immigration	-0.178***		0.020***	-0.153	-0.173	0.024	-0.085**	5 347
Immigration bénéfique pour la vie culturelle			-0.120***	0.085	1.544***	0.161*	0.081	5 347
Favorable à une réduction de l'immigration		-0.178***	0.007	-0.153	-0.102	0.015	-0.043	5 355
<b>Irlande</b>								
Immigration bénéfique pour l'économie			0.017	0.510***	1.438***	-0.031	-0.419*	5 293
Favorable à une réduction de l'immigration	-0.133***		0.009*	-0.019	-0.047	-0.015	0.056	5 276
Immigration bénéfique pour la vie culturelle			0.012	0.561***	1.613***	-0.005	-0.143	5 259
Favorable à une réduction de l'immigration		-0.143***	0.008*	0.003	-0.004	-0.014	0.082*	5 237
<i>Pays non européens (ISSP 2003)</i>								
<b>Australie</b>								
Immigration bénéfique pour l'économie			-0.012	0.069**	0.126***	-0.021	-0.194**	1 985
Favorable à une réduction de l'immigration	-0.400***		0.053***	-0.085**	-0.137***	-0.009	0.022	1 864
Immigration bénéfique pour la vie culturelle			-0.046***	0.103***	0.127***	-0.036	-0.115	2 013
Favorable à une réduction de l'immigration		-0.396***	0.041***	-0.067*	-0.132***	-0.010	0.065	1 889
<b>États-Unis</b>								
Immigration bénéfique pour l'économie			-0.019	0.115**	0.237***	-0.018	-0.100	1 177
Favorable à une réduction de l'immigration	-0.328***		0.060***	-0.023	-0.094	-0.000	0.106	1 073
Immigration bénéfique pour la vie culturelle			-0.053***	0.012	0.220***	-0.069*	-0.107	1 183
Favorable à une réduction de l'immigration		-0.363***	0.045**	-0.038	-0.072	-0.033	0.110	1 076
<b>Japon</b>								
Immigration bénéfique pour l'économie			-0.044	-0.023	0.052	-0.110***	-0.209***	880
Favorable à une réduction de l'immigration	-0.188***		0.058*	-0.077	-0.163***	0.027	0.142	744
Immigration bénéfique pour la vie culturelle			-0.019	-0.068*	-0.002	0.007	-0.143***	872
Favorable à une réduction de l'immigration		-0.252***	0.056*	-0.089*	-0.137**	0.036	0.145	743

Note : \*\*\*, \*\* \* représentent les niveaux de significativité, respectivement à 1, 5 et 10 %. La significativité est évaluée au moyen d'écart-types robustes (non reportés). Les méthodes d'estimations, les variables incluses dans les estimations et les modalités de référence sont respectivement les mêmes que pour les tableaux III.1 (pays européens, enquêtes ESS) et III.2 (pays non européens, enquête ISSP). Pour les pays européens : estimation simultanée des deux équations; pour les pays non européens, estimation séparée sans prise en compte de l'endogénéité des variables de croyances. Afin de rendre la présentation aussi claire que possible, nous ne reportons ici que les coefficients des variables clés de détermination des croyances et des préférences en matière d'immigration, à savoir : le type de croyances quant à l'impact de l'immigration (sur l'économie ou la culture), le positionnement politique, le niveau d'éducation et le statut dans l'emploi. Les autres variables (cf. tableaux III.1 et III.2) ont bien évidemment été incluses dans l'estimation.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/886850345058>

On trouve par ailleurs que les personnes interrogées vivant en milieu rural croient plus fréquemment à un impact négatif de l'immigration et, qu'à l'inverse, les personnes qui ont un passé migratoire sont plus enclines à attendre des bénéfices économiques et culturels liés à l'immigration.

Enfin, deux des trois variables instrumentales utilisées dans le cadre des estimations issues de l'enquête ESS ont un impact sur la formation des croyances quant aux conséquences de l'immigration sur l'économie et la culture. Il apparaît ainsi que l'exposition aux émissions radiophoniques et aux articles de presse écrite traitant de l'actualité politique et sociale accroissent les croyances dans les vertus bénéfiques de l'immigration. De façon plus surprenante, le temps passé devant des émissions télévisées du même type n'a pas d'influence significative sur les croyances.

Les estimations de la **seconde étape** portent sur les déterminants de préférences en matière de politique migratoire (voir colonnes 2, 3, 5 et 6 du tableau III.1, et colonnes 2 et 4 du tableau III.2). Tout d'abord, elles permettent de circonscrire le poids des croyances dans la formation des préférences en matière de politique migratoire. Ensuite, dans le cas de l'enquête ESS, la méthode d'estimation retenue permet de distinguer entre l'influence directe de ces variables sur les préférences en matière de politique migratoire et leur influence indirecte, c'est-à-dire transitant par le biais des croyances.

Un premier aperçu général des résultats souligne alors le poids très important des croyances, et ce, quelle que soit l'enquête considérée (y compris *World Value Survey*, voir annexe III.A2). Les croyances en un impact positif de l'immigration conduisent à souhaiter des politiques migratoires plus ouvertes. L'effet semble un peu plus marqué lorsqu'on considère les croyances en matière d'impact sur la vie culturelle. Mayda (2006), Facchini et Mayda (2008) ont également montré que les individus croyant à un impact positif de l'immigration sur l'économie et la culture du pays d'accueil sont plus favorables aux immigrants. Malchow-Møller et al. (2008) approfondissent ce diagnostic, en montrant que les individus croyant à une concurrence des immigrants sur le marché du travail sont significativement plus opposés à l'immigration. Leur analyse souligne également que le rejet de l'immigration se trouve renforcé lorsque la personne interrogée est sans emploi ou en dessous du seuil de pauvreté.

L'enquête ESS permet de distinguer les préférences en matière d'immigration selon le type de migration envisagé, qu'elle soit « de même origine ethnique ou raciale que la plupart des résidents » ou au contraire « d'une autre origine ethnique ou raciale que la plupart des résidents ». Il apparaît que l'effet des croyances est nettement plus marqué lorsque la politique migratoire concerne des immigrés d'origine ethnique différente de la majorité et ce, que l'on considère la dimension économique ou culturelle. Jamais mis en avant à notre connaissance par les précédents travaux sur la question, ces résultats soulignent que les individus interrogés exigent davantage en termes de bénéfice économique ou culturel de la part des immigrés d'ethnie différente par rapport aux immigrés d'ethnie semblable.

L'analyse pays par pays présentée dans le tableau III.3 confirme la robustesse de ce résultat. Au sein des pays européens, le poids des croyances est plus important, par ordre décroissant, en France, au Royaume-Uni et en Allemagne, par rapport à l'Irlande ou à l'Espagne. Toutes choses égales par ailleurs, cela implique que les natifs français, britanniques et allemands sont plus exigeants quant aux bénéfices à attendre de l'immigration afin d'accepter une politique migratoire plus ouverte. Au sein des pays non

européens, les pays anglo-saxons (Australie et États-Unis) se détachent assez nettement du Japon, où l'impact des croyances sur la formation des préférences en matière de politique migratoire est moindre.

Une partie de l'influence des caractéristiques individuelles sur les préférences en matière de politique migratoire transite en réalité par le biais des croyances concernant l'impact de l'immigration. L'analyse des coefficients de l'estimation de seconde étape dans le cas de l'ESS permet, à croyance donnée, d'appréhender plus précisément l'effet des variables individuelles sur les préférences en matière d'immigration.

Le positionnement idéologique conserve une partie de son influence directe sur les préférences en matière de politique migratoire dans un sens comparable à celui observé dans l'estimation de première étape. Il ressort qu'après avoir contrôlé pour l'effet économique ou culturel attendu des migrations, les électeurs de droite sont, toutes choses égales par ailleurs, moins favorables à une politique migratoire ouverte. Ces résultats sont similaires à ceux obtenus, entre autres, par Kessler et Freeman (2005), Mayda (2006), Facchini et Mayda (2008), Miguet (2008) et Malchow-Møller *et al.* (2008)<sup>9</sup>.

Les résultats sont nettement plus nuancés s'agissant du genre. Concernant l'enquête ESS, dans le cas où la variable de croyance renvoie à l'impact de l'immigration sur l'économie, il apparaît que les femmes sont en moyenne plus favorables à une politique migratoire ouverte, notamment lorsqu'elle doit concerner des migrants d'origines ethniques différentes de la majorité. À l'inverse, lorsque la variable de croyance renvoie à l'impact de l'immigration sur la vie culturelle, il apparaît que les femmes sont en moyenne moins favorables à une politique migratoire ouverte. Ce résultat se retrouve dans l'estimation portant sur les données de l'enquête ISSP. L'ambiguïté de ces résultats fait écho aux difficultés de la littérature à fournir une grille d'analyse cohérente sur l'impact potentiel du genre en matière de politique migratoire.

Les résultats de la littérature récente sont de fait confrontés au même type d'ambiguïté. Bauer *et al.* (2000), O'Rourke et Sinnott (2006), Facchini et Mayda (2008), par exemple, ne parviennent pas à illustrer un effet spécifique lié au genre en termes de préférence migratoire alors que Mayda (2006), Hatton (2007), Malchow-Møller *et al.* (2008) concluent que les femmes sont moins ouvertes à l'immigration que leurs homologues masculins. Le fait de contrôler explicitement pour l'endogénéité des croyances concernant l'impact des migrations n'est *a priori* pas suffisant pour éclairer la question, et des analyses complémentaires semblent donc nécessaires avant de pouvoir conclure sur ce point.

Concernant l'âge, les estimations de première étape ne permettaient pas de conclure dans un sens ou dans l'autre. L'estimation de seconde étape en revanche fait valoir un effet systématiquement négatif de l'âge sur l'ouverture à l'immigration. Autrement dit, à croyance donnée concernant l'effet économique ou culturel des migrations, les personnes les plus âgées seront en faveur de politiques migratoires plus restrictives. Ce résultat est particulièrement visible lorsque les flux migratoires concernent des immigrés d'origine différente de la majorité (colonnes 3 et 6 du tableau III.1). La littérature empirique observe également dans la plupart des cas un effet négatif de l'âge sur l'opinion en matière d'immigration (cf. Kessler et Freeman, 2005; Mayda, 2006; O'Rourke et Sinnott, 2006; et Malchow-Møller *et al.*, 2008). Facchini et Mayda (2008) confirment ce résultat pour l'année 1995, mais pas pour 2003. Si les approches théoriques liant l'effet de l'âge sur les opinions en matière d'immigration à une préoccupation économique ne fournissent pas de réponse tranchée, il n'est donc pas à exclure que l'effet observé de l'âge sur les opinions

individuelles capture une dimension non économique renvoyant à des préférences politiques ou culturelles.

L'impact de l'éducation sur les préférences en matière d'immigration apparaît comme l'un des résultats les plus robustes, quelle que soit l'enquête considérée. En substance, les personnes les plus éduquées sont plus favorables à une politique ouverte en matière d'immigration. Ce résultat apparaît quelle que soit la variable de croyance considérée dans le cas de l'ISSP (mais également dans le cas de l'enquête WVS, voir annexe III.A2). Dans le cas de l'ESS, ce résultat est d'autant plus fort qu'il est obtenu en contrôlant pour l'effet de l'éducation sur la perception de l'impact économique de l'immigration. Il doit cependant être nuancé dans la mesure où l'effet de l'éducation sur les préférences migratoires disparaît en partie lorsque l'on contrôle pour la perception de l'impact culturel de l'immigration (colonnes 5 et 6 du tableau III.1).

Daniels et Von der Ruhr (2003) montrent également que le niveau de qualification constitue un déterminant robuste des préférences en matière de politique d'immigration, et que les travailleurs les moins qualifiés sont plus enclins à afficher des préférences pour des politiques restrictives en matière d'immigration. Mayda (2006) montre pour sa part que les travailleurs qualifiés sont davantage en faveur de l'immigration dans les pays où les natifs sont plus qualifiés que les immigrés, les travailleurs peu qualifiés s'y opposant au contraire. O'Rourke et Sinnott (2006) confirment ces conclusions, ainsi que les prédictions théoriques de Bilal *et al.* (2003) selon lesquelles l'accroissement des inégalités de revenu aggrave l'hostilité envers les immigrants. Enfin, Ortega et Polavieja (2009) prolongent et enrichissent ces résultats en étudiant le lien entre le degré d'exposition du marché du travail à la concurrence des immigrés et les préférences en matière d'immigration. Ils montrent en effet que les individus employés dans des secteurs moins exposés à la concurrence de la main-d'œuvre immigrée sont relativement plus favorables à l'immigration. En outre, leurs estimations suggèrent que la protection offerte par la qualification spécifique à chaque emploi se distingue clairement de celle offerte par le niveau d'éducation. Ces résultats soulignent la nécessité d'approfondir, dans les recherches à venir, la distinction entre niveau d'éducation scolaire/universitaire et degré de qualification propre à l'emploi occupé dans la détermination des préférences en matière de politique migratoire.

Concernant le statut dans l'emploi, la plus grande partie de nos résultats tend à souligner que l'effet de ce dernier sur les préférences en matière de politique migratoire transite en réalité par la variable de croyance. En effet, les coefficients sur les variables « inactif » et « chômeur » sont la plupart du temps non significatifs, quelles que soient les enquêtes ou les variables de croyance considérées. Deux exceptions sont à signaler. Dans l'enquête ESS tout d'abord, les chômeurs se montrent en moyenne significativement moins rétifs aux immigrants d'origine ethnique différente de la majorité (mais pas aux autres), résultat qui semble *a priori* contre-intuitif. Dans l'enquête ISSP enfin, lorsque la variable de croyance renvoie à des considérations culturelles, les chômeurs se montrent en moyenne plus favorables à une politique migratoire restrictive. Ces résultats sont cohérents avec ceux mis en avant ci-dessus concernant l'éducation, et plus généralement avec ceux d'Hainmueller et Hiscox (2007) : ces derniers montrent que, si le niveau d'éducation (fortement corrélé avec le statut d'emploi) est un déterminant clé de l'opinion individuelle en matière d'immigration, cette relation ne s'exerce pas seulement au travers d'une crainte de la concurrence des immigrés sur le marché du travail, mais reflète également des différences de valeurs culturelles.

Concernant la variable se rapportant au lieu d'habitation des individus interrogés, les résultats tendent à montrer que les personnes vivant en milieu rural sont toutes choses égales par ailleurs plus favorables à une politique migratoire restrictive. Cet effet est cependant fortement atténué dans le cas de l'ESS où l'on contrôle pour l'endogénéité des croyances concernant l'impact des migrations.

Dans le même ordre d'idées, mais de façon plus générale, les personnes ayant vécu ou ayant des racines familiales à l'étranger peuvent être plus spontanément ouvertes à d'autres cultures, et donc plus favorables à l'immigration. L'estimation de première étape avait montré que ces personnes ont une perception plus positive de l'impact économique et culturel des migrations. Dans le cas de l'ISSP, les résultats indiquent que les individus ayant un passé migratoire sont plus favorables à une politique migratoire ouverte. Les résultats de l'estimation de seconde étape obtenue à partir de l'ESS font apparaître un résultat inverse dans certains cas. Ce résultat s'explique par la prise en compte de l'endogénéité des croyances concernant l'impact de l'immigration dans ces estimations, absente des autres études empiriques en la matière<sup>10</sup>. Il est possible d'interpréter ce résultat sous deux angles. Une première interprétation amène à considérer que, par rapport aux autres individus manifestant des préférences similaires en matière de politique migratoire, les personnes issues de l'immigration forment des croyances exagérément positives concernant l'impact de l'immigration. Alternativement, on peut envisager que les personnes issues de l'immigration sont en moyenne plus rétives à l'immigration que les autres individus ayant des croyances similaires quant aux bénéfices de l'immigration. Ces résultats permettent donc de nuancer et d'affiner ceux précédemment obtenus dans la littérature (cf. Haubert et Fussel, 2006; Hatton, 2007; et Facchini et Mayda, 2008)<sup>11</sup>.

## **2.2. La question de l'accès des immigrants à des droits sociaux et politiques**

Au-delà de la question de la politique migratoire proprement dite, l'opinion publique exprime également des préférences en ce qui concerne les droits sociaux dont sont susceptibles de bénéficier les migrants. Cette question est à la fois sensible et centrale dans la mesure où elle est liée à l'impact économique et fiscal des migrations et donc *in fine* aux préférences en matière de politique migratoire.

Dans la dernière enquête ESS (2008), un module spécial consacré aux services et prestations sociales contient des questions concernant les préférences en matière d'accès des immigrants aux services sociaux. Comme le montre le tableau III.4, dans la majorité des pays considérés, plus d'un tiers des répondants est favorable à conditionner l'accès des immigrants aux droits sociaux à l'acquisition de la citoyenneté, voire à ne jamais leur en accorder. Cette proportion est particulièrement élevée (proche de 50 % ou plus) dans les pays d'Europe centrale (Hongrie, Slovaquie, Pologne), aux Pays-Bas ou en Finlande, tandis qu'elle est la plus faible au Portugal, en Suisse, en Espagne et en France (30 % ou moins). Les répondants des pays nordiques (Suède, Danemark, Norvège) sont ceux où l'attribution de droits sociaux aux immigrants sans condition de contribution préalable est plébiscitée le plus fréquemment (accès aux droits dès l'arrivée ou après un an de résidence, sans avoir nécessairement travaillé).

Les préférences en matière d'accès des immigrants au système de protection sociale sont largement expliquées par des caractéristiques individuelles. Le tableau III.5 montre tout d'abord, de façon assez logique, que les individus pensant que les immigrants sont bénéficiaires nets du système de protection sociale sont plus hostiles à l'idée que ceux-ci

**Tableau III.4. Différences internationales d'opinion sur les conditions d'accès des immigrés aux mêmes droits et services sociaux que les citoyens déjà présents dans le pays, 2008**

Pourcentage

	Sans condition de contribution au système de protection sociale	Après avoir contribué au système de protection sociale pendant au moins un an	Accès uniquement pour les citoyens ou les natifs du pays
Portugal	21	61	18
Suisse	25	56	19
Espagne	20	54	27
France	23	46	31
Suède	36	32	32
Belgique	17	48	35
Allemagne	21	43	36
Danemark	30	32	38
Norvège	26	34	39
République slovaque	12	48	40
Royaume-Uni	11	48	40
Finlande	18	37	45
Pays-Bas	17	36	47
Pologne	13	39	48
Slovénie	9	33	58
Hongrie	5	30	65

Note : Données de l'enquête ESS 2008. La première colonne regroupe les modalités « Dès leur arrivée » et « Après un an de résidence, qu'ils aient travaillé ou pas ». La troisième colonne regroupe les modalités « Après être devenus citoyens » et « Jamais ».

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/886855178227>

reçoivent des prestations sociales, que ce soit de façon inconditionnelle ou même après avoir travaillé et payé des impôts pendant un an.

Dans le cas des États-Unis, Ilias *et al.* (2008) montrent également que la perception des coûts de l'immigration par les individus est le principal déterminant de leurs préférences en la matière. Il semble néanmoins que certains pays échappent à cet arbitrage entre immigration et protection sociale.

D'une manière générale, les individus susceptibles de dépendre le plus des prestations sociales manifestent plus fréquemment le souhait de restreindre l'accès des immigrés à celles-ci, probablement parce qu'ils pensent être en concurrence avec ces derniers pour l'accès aux prestations. C'est par exemple le cas des personnes âgées et, dans une moindre mesure, des chômeurs. Dans le cas de l'Union européenne ce résultat a également été mis en évidence par Malchow-Møller *et al.* (2008). À l'inverse, les personnes les plus éduquées, qui reçoivent moins souvent une part significative de leurs revenus du système de protection sociale, sont nettement plus favorables à une ouverture inconditionnelle de droits aux immigrés. La proximité avec la droite politique est associée à une vision plus restrictive de l'accès aux droits sociaux pour les immigrés. Le fait de résider en ville ou d'avoir des origines étrangères conduit en revanche à une attitude plus libérale en la matière.

La nature du système de protection sociale peut également influencer les préférences en matière de politique migratoire. Les enquêtes d'opinion indiquent généralement que l'opposition à l'immigration est plus forte dans les pays où le système social est plus protecteur et où le marché du travail est plus rigide. À partir d'un examen des votes au Congrès américain sur les questions d'immigration entre 1979 et 2006, Milner et Tingley

Tableau III.5. **Déterminants individuels des opinions quant à l'accès aux droits sociaux pour les immigrés, enquête ESS 2008**

	Quand les immigrés devraient-ils obtenir l'accès à des prestations sociales ?				
	Dès leur arrivée	Après un an de résidence, qu'ils aient travaillé ou pas	Après avoir travaillé et payé des impôts pendant au moins un an	Après être devenus citoyens	Jamais
Contribution nette des immigrés au système de protection sociale	0.017*** (0.001)	0.014*** (0.001)	0.015*** (0.001)	-0.034*** (0.003)	-0.012*** (0.001)
Positionnement idéologique gauche-droite	-0.007*** (0.001)	-0.005*** (0.001)	-0.006*** (0.001)	0.013*** (0.002)	0.005*** (0.001)
Femme	0.004*** (0.001)	0.003*** (0.001)	0.003*** (0.001)	-0.008*** (0.003)	-0.003*** (0.001)
Âge 25-34	-0.014*** (0.004)	-0.012*** (0.003)	-0.015*** (0.005)	0.030*** (0.008)	0.011*** (0.004)
Âge 35-44	-0.006 (0.005)	-0.005 (0.004)	-0.005 (0.005)	0.012 (0.011)	0.004 (0.004)
Âge 45-54	-0.013** (0.005)	-0.011** (0.005)	-0.014** (0.006)	0.028** (0.012)	0.010** (0.004)
Âge 55-64	-0.010* (0.005)	-0.009* (0.005)	-0.010* (0.006)	0.022* (0.012)	0.008* (0.004)
Âge 65-74	-0.017*** (0.006)	-0.015*** (0.005)	-0.019** (0.008)	0.037** (0.014)	0.014** (0.005)
Âge 75+	-0.014*** (0.004)	-0.012*** (0.004)	-0.015*** (0.005)	0.031*** (0.010)	0.011*** (0.003)
Éducation secondaire	0.016*** (0.003)	0.013*** (0.002)	0.015*** (0.003)	-0.032*** (0.005)	-0.011*** (0.003)
Éducation supérieure	0.040*** (0.005)	0.030*** (0.003)	0.026*** (0.003)	-0.073*** (0.008)	-0.023*** (0.004)
Inactif	-0.008 (0.005)	-0.006 (0.004)	-0.007* (0.004)	0.015 (0.009)	0.005 (0.003)
Chômeur	-0.013* (0.007)	-0.011* (0.006)	-0.014* (0.008)	0.028* (0.015)	0.010 (0.006)
Milieu rural	-0.016*** (0.004)	-0.012*** (0.003)	-0.012*** (0.004)	0.030*** (0.008)	0.010*** (0.003)
Né dans le pays de parents nés à l'étranger	0.015*** (0.001)	0.012*** (0.001)	0.011*** (0.001)	-0.029*** (0.003)	-0.009*** (0.001)
Né à l'étranger de parents nés à l'étranger	0.062*** (0.012)	0.042*** (0.008)	0.022*** (0.002)	-0.099*** (0.015)	-0.027*** (0.005)
Né à l'étranger de parents nés dans le pays	0.036** (0.016)	0.026** (0.011)	0.018*** (0.002)	-0.062*** (0.023)	-0.018*** (0.006)
Observations	27 661	27 661	27 661	27 661	27 661

Note : \*\*\*, \*\*, \* représentent les niveaux de significativité, respectivement à 1, 5 et 10 %. Écarts-types robustes entre parenthèses, corrigés pour l'hétéroscédasticité groupée par pays. Estimation par le maximum de vraisemblance. Effets marginaux reportés à la moyenne pour les variables continues. Toutes les régressions incluent des variables muettes pays. Les modalités de référence sont : homme, âge 15-24, éducation primaire, actif employé, milieu urbain et né dans le pays de parents nés dans le pays.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/886857547082>

(2008) soulignent à cet égard une ambiguïté intéressante. D'un côté, les États caractérisés par un haut niveau de dépenses publiques ont tendance à être davantage en faveur de l'immigration, mais de l'autre, les représentants des districts les plus riches à l'intérieur de ces mêmes États ont tendance à être plus réticents à l'immigration. Betts (2002) effectue la

même démonstration *a contrario* pour l'Australie. Afin d'expliquer la décline des opinions négatives envers l'immigration entre 1996 et 2001-2002<sup>12</sup>, Betts souligne certes le rôle de la baisse du taux de chômage, mais également celui de la réforme législative interdisant aux migrants le bénéfice du système d'aide sociale dès leur arrivée. L'auteur insiste également sur la perception subjective des Australiens des réductions des dépenses sociales, qu'ils ont largement surestimées.

Gorodzeisky et Semyonov (2009) s'inscrivent dans une approche globale dans laquelle les opinions défavorables aux immigrés non européens trouvent en réalité leurs racines dans deux dimensions distinctes : le refus d'accès de ces minorités au territoire national d'un côté, le refus d'attribution de droits semblables à ceux des nationaux d'autre part. Basés sur l'enquête ESS 2002, leurs résultats tendent à montrer que le rejet de l'attribution de droits égaux à ceux des citoyens est globalement moins prononcé que le rejet de l'admission des immigrés sur le territoire. À l'image des résultats précédents concernant les opinions en matière de politique migratoire, les auteurs mettent également en relief une différenciation assez nette entre les attitudes envers les étrangers dans leur ensemble et celles envers les minorités ethniques. Les individus exprimant des préférences pour une politique migratoire restrictive ont également davantage tendance à refuser l'accès des migrants à des droits semblables à ceux des autochtones. Les auteurs montrent par ailleurs que les femmes, les personnes plus âgées, les chômeurs, les individus se situant à droite de l'échiquier politique ou vivant en milieu rural sont en moyenne plus fermés aux migrations et restrictifs dans l'attribution de droits sociaux. À l'inverse, les individus bénéficiant d'un niveau d'éducation ou de revenus plus élevés ont une attitude plus favorable aux immigrés, qu'il s'agisse de l'accès au territoire national ou aux droits. Fait intéressant, le pourcentage de population issue de pays non membres de l'UE semble également jouer dans le sens d'une attitude restrictive envers les immigrés, qu'il s'agisse là encore d'accès au territoire ou aux droits.

Enfin, il est essentiel de remarquer que Gorodzeisky et Semyonov (2009) appréhendent dans cet article la notion de droits comme un « système de droits et de privilèges » (*system of rights and privileges*). Si elle l'inclut évidemment, cette acception va au-delà de la simple notion de droits sociaux, entendus comme un accès au système de protection sociale. Plus large encore que celle des droits sociaux, c'est donc la question des droits politiques offerts par l'accès à la citoyenneté qui est ici posée.

### 3. L'influence des groupes organisés sur la formation de la politique migratoire

Les développements précédents ont largement insisté sur le rôle des perceptions des coûts et des gains de l'immigration pour les individus résidant dans les pays d'accueil. Il est donc naturel que ces derniers fassent entendre leurs voix au travers des différents canaux de représentation à leur disposition, qu'il s'agisse de syndicats, partis politiques ou autres groupes de pression. Au plan théorique, Freeman (2002) montre par exemple que la politique d'immigration peut s'interpréter comme le produit de la lutte entre lobbies pro et anti-immigration.

Pour les détenteurs de capital, ou plus simplement les employeurs, l'immigration permet un accès plus facile à la main-d'œuvre dont ils ont besoin et éventuellement de profiter d'une réduction des coûts salariaux (3.1). En revanche, les travailleurs étrangers sont susceptibles d'entrer en concurrence avec les travailleurs autochtones sur le marché du travail; dans ce contexte l'attitude des syndicats de travailleurs sur la question de



l'immigration est ambiguë même si elle a fortement évolué au cours du temps (3.2). D'autres groupes, comme des organisations religieuses ou des associations de migrants, interviennent généralement en faveur des immigrés (3.3). Ces différents groupes de pression produisent des clivages au sein des partis politiques qui transcendent souvent le clivage droite-gauche (3.4).

### 3.1. Les associations d'employeurs

« De nos jours, la politique d'immigration est déterminée par les entreprises en fonction de leurs besoins de main-d'œuvre, qu'elle soit qualifiée ou non qualifiée, en situation régulière ou irrégulière » (Goldsborough, 2000).

Les études empiriques portant sur l'impact des associations d'employeurs sur les politiques migratoires sont relativement peu nombreuses (par comparaison avec celles portant sur les syndicats de travailleurs) et concernent essentiellement le cas des États-Unis. Plusieurs résultats intéressants s'en dégagent. Facchini *et al.* (2008), dans une étude mettant en avant l'impact des *lobbies* sur la formation des politiques migratoires, soulignent que les barrières à l'immigration sont significativement plus faibles dans les secteurs d'activité où les associations d'employeurs sont plus influentes. Leurs estimations indiquent qu'une hausse de 10 % des dépenses de *lobbying* des groupements de chefs d'entreprise entraîne un accroissement de 2.3 à 7.4 % du nombre de visas délivrés pour les entreprises des secteurs concernés. Dans la même perspective, Hanson et Spilimbergo (2001) montrent que les contrôles à la frontière entre le Mexique et les États-Unis sont moins intenses lorsque la demande de travailleurs augmente aux États-Unis dans les États frontaliers. En effet, lorsque la conjoncture dans l'ouest des États-Unis s'améliore dans certains secteurs économiques recourant de façon importante à la main-d'œuvre immigrée, l'intensité des contrôles à la frontière mexicaine semble diminuer significativement.

Comparant les cas de l'Allemagne, de la France et du Royaume-Uni, Menz (2007) note que les employeurs allemands et britanniques sont les plus prompts à essayer d'influencer les politiques migratoires en leur faveur. Un consensus s'est établi au sein des associations d'employeurs allemandes et britanniques quant à la nécessité de recourir à l'immigration afin de résoudre les pénuries de main-d'œuvre dont souffrent certains secteurs.

Par ailleurs, les préférences des employeurs en termes d'immigration de travail dépendent étroitement de la structure de l'économie considérée. Dans le contexte de la tertiarisation avancée de l'économie britannique, les employeurs ont cherché à promouvoir les politiques favorisant le recrutement de travailleurs étrangers dotés des compétences requises afin de résoudre les pénuries de main-d'œuvre dans les secteurs de l'ingénierie, des technologies de l'information et de la finance. En revanche, les entrepreneurs français, moins confrontés à ces tensions sur le marché du travail, ont été jusqu'à récemment moins enclins à essayer d'influencer les politiques migratoires. Les industriels allemands, et particulièrement ceux du secteur de la métallurgie, ont fortement appuyé les migrations de travailleurs hautement qualifiés, afin de renforcer leur spécialisation dans les productions à forte valeur ajoutée.

### 3.2. Les syndicats de travailleurs

Les intérêts des syndicats de travailleurs en matière de politique migratoire apparaissent nettement moins tranchés que ceux des associations d'employeurs. Il existe en effet plusieurs motivations qui peuvent conduire les syndicats à être soit favorables, soit

défavorables aux travailleurs immigrants. D'une part, les syndicats peuvent se positionner comme pro-immigration pour des motifs ayant trait à la protection des plus faibles et à l'universalité de la lutte des classes, ou de façon plus pragmatique en vue d'élargir la base de leurs adhérents. D'autre part, la volonté de protéger les travailleurs locaux de la pression à la baisse sur les salaires engendrée par une offre de travail plus nombreuse peut à l'inverse justifier une attitude hostile des syndicats envers l'immigration. Cette ambiguïté fondamentale explique la diversité et parfois les contradictions des différentes études sur le sujet, qu'elles soient empiriques ou historiques.

La plupart des études reposant sur des mises en perspectives historiques soulignent l'évolution de l'attitude des syndicats envers les travailleurs immigrants au cours de l'histoire : d'abord largement hostiles aux vagues migratoires (Goldin, 1993), la plupart des grands syndicats américains et européens ont choisi d'enrôler les immigrants comme nouveaux adhérents plutôt que de persister à tenter de bloquer leur intégration au marché du travail (Haus, 1995; Watts, 2002). À cet égard, l'étude de quelques cas particuliers permet d'éclairer les raisons de ce changement.

Haus (1999) s'intéresse à l'évolution des positions des syndicats en France, de l'entre-deux-guerres à la fin du XX<sup>e</sup> siècle. Historiquement, ces derniers ont en effet soutenu les mesures restrictives en matière d'immigration décidées dans les années 30, avant de s'opposer par la suite à la politique de « laissez-faire » mise en place durant la période des Trente glorieuses afin de compenser les pénuries de main-d'œuvre dans certains secteurs de l'économie française, tels que le bâtiment ou la construction automobile. En revanche, à partir des années 80 et 90, les grandes centrales syndicales ont pris pour habitude de s'opposer aux mesures de limitation de l'immigration mises en place par les différents gouvernements en France. Pour autant, il ne faut pas en conclure à une mue altruiste des syndicats français. L'étude de Haus souligne en effet que ceux-ci demeurent très réticents à l'ouverture des frontières<sup>13</sup> et n'hésiteraient pas à s'opposer vigoureusement à une politique de « laissez-faire » à l'image de celle mise en place durant les Trente glorieuses. C'est en réalité la perception par les syndicats de la capacité des pouvoirs publics à contrôler efficacement les flux migratoires qui a changé. Selon les chiffres présentés par Haus, les syndicats français considèrent en effet que le contrôle public des flux migratoires, déjà imparfait auparavant, s'est dégradé encore davantage du fait de la mondialisation, du progrès technique et des changements de nature des flux migratoires. Les syndicats ont donc modifié leur position vis-à-vis de la politique d'immigration en fonction de leurs intérêts propres. Ils mettent ainsi en avant que les politiques restrictives mises en place ces dernières décennies, plutôt que d'atteindre les objectifs affichés de ralentissement des entrées et d'accroissement des sorties du territoire, créent pour les immigrants des difficultés croissantes pour obtenir un statut légal. Ce phénomène entraîne mécaniquement une hausse du nombre d'immigrés clandestins, qui sont autant d'adhérents en moins pour les centrales syndicales. De façon plus secondaire, Haus montre également que la prise en compte des droits de l'Homme et la crainte d'être associé aux partis d'extrême droite jouent également un rôle dans la définition du positionnement de certaines centrales syndicales.

S'intéressant au cas de l'Australie sur longue période (1830-1988), Quinlan et Lever-Tracy (1990) identifient le même mouvement historique de la part des syndicats, mais avec des motivations sensiblement différentes. Alors que les syndicats australiens avaient apporté un fort soutien à la politique de « l'Australie blanche » au début du XX<sup>e</sup> siècle – conduisant notamment à une exclusion massive des immigrants d'origine asiatique – ils

ont non seulement renoncé progressivement à ce biais anti-asiatique à partir de la fin de la Seconde Guerre mondiale, mais ont adopté officiellement une position antiraciste au nom de l'intégration des minorités et de la solidarité de classe. Les motivations des syndicats australiens semblent donc assez différentes de celles de leurs homologues français. Quinlan et Lever-Tracy mettent plus précisément en avant quatre déterminants à même d'expliquer cette évolution :

- *Les changements structurels de l'économie australienne après la Seconde Guerre mondiale.* La croissance économique rapide, associée au progrès technique, a engendré de nouvelles opportunités d'emplois plus qualifiés pour les travailleurs australiens natifs, auxquelles les travailleurs immigrés ne pouvaient avoir accès du fait de la barrière de la langue, de leurs qualifications ou de la non-reconnaissance de leurs diplômes.
- *Le changement de positionnement de l'Australie dans les échanges mondiaux.* Alors que l'Australie entretenait auparavant des relations commerciales privilégiées avec l'Europe, l'intégration économique progressive de la région Asie-Pacifique a conduit les Australiens à accepter plus facilement l'immigration asiatique.
- *Le rejet croissant des opinions racistes par les partis politiques de gauche,* desquels les syndicats sont proches.
- *Le renforcement du pouvoir syndical au travers de l'intégration des travailleurs immigrés.* On retrouve ici une motivation similaire à celle observée dans le cas français.

Pour autant, peut-on en conclure que les syndicats ont de nos jours une attitude systématiquement pro-immigration, favorisant par là-même des politiques migratoires plus souples? La réponse semble loin d'être tranchée empiriquement. Dans le cas des États-Unis, par exemple, Haus (1995) soutient que l'internationalisation du marché du travail opérée lors des Trente glorieuses se reflète désormais dans la diversité des adhérents. Selon l'auteur, ceci explique que les politiques migratoires mises en place aux États-Unis lors des périodes de récession économique récentes aient été beaucoup moins restrictives que celles observées pendant les années 20-30 : les syndicats n'ont plus les mêmes préférences en termes d'immigration, et préfèrent désormais se consacrer à la syndicalisation des travailleurs étrangers. Pourtant, Facchini *et al.* (2008) montrent qu'un accroissement de 1 % du taux de syndicalisation<sup>14</sup> entraîne une réduction du nombre de visas de 2.6 à 10.4 % dans les secteurs étudiés. En l'état actuel de la recherche économique et sociologique, l'ambiguïté ne peut être levée.

### **3.3. Les organisations non gouvernementales**

Des groupes d'intérêt non économiques se préoccupent également de la politique migratoire. À travers l'histoire se retrouvent ainsi régulièrement d'un côté, des associations de migrants récemment arrivés ou constituées sur l'appartenance à un même pays d'origine, et de l'autre, des organisations patriotiques ou « nativistes » (Fuchs, 1990). De nos jours, les groupements hostiles à l'immigration invoquent les problèmes liés aux capacités d'accueil limitées des pays et les atteintes à l'identité nationale engendrée par l'immigration. À l'autre extrémité du spectre se trouvent une vaste myriade d'organisations de défense des libertés civiles soutenant des politiques en faveur de l'immigration (Schuck, 1998). De façon générale, l'analyse des scrutins électoraux et des votes parlementaires tant aux États-Unis qu'en Europe souligne assez clairement l'influence des groupes d'intérêt non économiques sur la politique d'immigration (Kessler, 1999; Money, 1999).

### 3.4. Les partis politiques

Si la classification habituelle des préférences politiques entre droite et gauche se trouve remise en cause sur la question de l'immigration, il convient d'expliquer pour quelles raisons les politiques d'immigration, bien que marquées par certaines restrictions ces dernières années, ont été relativement plus souples que ce que les précédents historiques auraient pu laisser croire. Ceci résulterait notamment du fait que les bénéfices liés à l'immigration sont concentrés sur un petit nombre d'acteurs dotés d'organes de représentations puissants, alors que les coûts éventuels de l'immigration sont répartis entre un plus grand nombre d'individus, et ses adversaires, divisés. C'est pourquoi Freeman (1995, 2001) considère la formation de la politique d'immigration comme le fruit d'un processus clientéliste, les décideurs politiques étant influencés par les groupes en faveur de l'immigration.

Certains sont pourtant en désaccord avec cette interprétation de l'écart entre les opinions publiques telles qu'exprimées dans les enquêtes, majoritairement hostiles à l'immigration, et les politiques effectivement menées. Dans leur étude sur la politique d'immigration britannique, Statham et Geddes (2006) confirment que les groupes pro-immigration sont plus visibles que leurs homologues anti-immigration<sup>15</sup>. En revanche, leur analyse conclut clairement que ces lobbies favorables à l'immigration n'ont pas le pouvoir que leur prête Freeman sur les gouvernements quant à la définition de la politique d'immigration. Bien au contraire, ces derniers semblent ne pas être fortement influencés lors de la conception des politiques d'immigration, qui afficheraient, dans le cas du Royaume-Uni, un biais restrictif<sup>16</sup>. S'intéressant aux cas du Royaume-Uni et de l'Irlande, Smith (2008) souligne que ces deux pays ont accueilli ces dernières années un grand nombre de travailleurs immigrés, notamment en provenance des nouveaux pays membres de l'UE. En outre, à l'inverse de la majorité des pays d'Europe continentale, aucun de ces deux pays n'a constaté l'émergence de partis d'extrême droite puissants<sup>17</sup>. Ce sont donc les partis de gouvernement traditionnels de centre-droit et de centre-gauche qui ont géré les politiques de contrôle des flux migratoires et d'intégration des immigrés. L'analyse met alors en avant que les différences entre les deux partis ont été essentiellement rhétoriques : si le Parti conservateur a souvent adopté un ton plus dur vis-à-vis de l'immigration, aucune différence significative n'émerge dans les pratiques politiques des différents gouvernements sur les quarante dernières années (Favell, 1998). Cette tendance au consensus est encore davantage marquée en Irlande, où les deux principaux partis (*Fianna Fail*, centre-gauche et *Fine Gael*, démocratie-chrétienne) sont de fait très proches idéologiquement sur ce sujet<sup>18</sup>. Smith (2008) explique cette tendance au consensus au sein des deux pays par deux facteurs majeurs. Premièrement, les principaux partis de gouvernement ont tous adopté une vision positive de la mondialisation et des bénéfices qu'elle peut entraîner. Deuxièmement, dans un contexte politique où l'extrême droite se trouve marginalisée, le gain politique d'une orientation plus restrictive de la politique d'immigration s'avère nettement limité au regard des coûts potentiels liés à l'aliénation de l'électorat centriste. Cette étude offre un contraste saisissant avec la situation de la France, par exemple, où le principal parti d'extrême droite, le Front national, a connu une ascension électorale régulière jusqu'en 2002.

Breunig et Luedtke (2008) confirment le diagnostic selon lequel la politique d'immigration – ou tout du moins, les préférences des partis politiques en la matière – se trouve être largement indépendante du clivage gauche-droite. Leur résultat est d'autant plus significatif que leur analyse s'appuie sur un panel de dix-huit pays de l'OCDE<sup>19</sup> sur la

période 1987-1999. Leurs résultats soulignent que l'écart entre l'opinion publique, majoritairement anti-immigration, et les positions effectivement adoptées par les partis s'explique en réalité par le degré de contrainte institutionnelle subie par le sentiment majoritaire (anti-immigration, donc), que les auteurs nomment « verrous » institutionnels. Ces facteurs institutionnels déterminent la marge de manœuvre dont disposent les acteurs politiques opposés à l'immigration pour faire entendre leur voix et par conséquent, influencer les préférences des partis politiques vers davantage de restriction des flux migratoires ou dans les conditions pour l'accès à la nationalité<sup>20</sup>. Dans les systèmes où les verrous institutionnels sont nombreux, les partis politiques seront davantage influencés par les acteurs en faveur de l'immigration. À l'inverse, dans les systèmes où le sentiment majoritaire est moins contraint, les positions des partis seront nettement plus restrictives. Parmi les verrous institutionnels avancés par les auteurs se trouvent notamment :

- *Les règles électorales* : les modes de scrutin de type proportionnel et/ou un faible seuil minimum de suffrages afin d'obtenir des élus favorisent la représentation des partis politiques extrémistes.
- *La composition de l'assemblée législative* : l'écho rencontré par le sentiment majoritaire croît en fonction du nombre de partis politiques représentés (un grand nombre de petits partis peuvent se saisir de la question de l'immigration pour se disputer les voix des électeurs), du degré de polarisation (un parti extrême a plus d'opportunités d'exploiter le sentiment anti-immigration) et de la taille de la majorité.
- *Les contre-pouvoirs au pouvoir exécutif* : le pouvoir judiciaire en offre plusieurs exemples. Le contrôle de constitutionnalité des lois vient naturellement à l'esprit, mais le rôle des juridictions ordinaires, qui s'attachent plus souvent à défendre les droits des minorités et offrent des tribunes aux groupes pro-immigration, n'est pas à négliger.

L'analyse empirique de Breunig et Luedtke confirme fortement ces intuitions théoriques. De fait, les auteurs soulignent également que les grands partis politiques des pays bâtis sur l'immigration (Australie, Canada, États-Unis) sont en moyenne davantage favorables à l'immigration que dans les autres pays considérés.

#### 4. Rôle des médias et poids des croyances dans la formation de l'opinion publique

La question de l'influence des médias sur l'opinion publique est l'objet de nombreuses recherches en sciences politiques et en sociologie. Un consensus s'est ainsi formé pour reconnaître l'impact homogénéisateur des médias vis-à-vis de l'opinion publique, entraînant de ce fait un affaiblissement des clivages ethniques, géographiques et socio-économiques. Un certain nombre d'études soulignent ainsi que les médias ont favorisé le déclin du sentiment de classe (Butler et Stokes, 1974) et des fractures religieuses (Mendelsohn et Nadeau, 1996), réduit l'identification aux partis politiques (Wattenberg, 1991), accru l'influence des dirigeants nationaux au détriment des dirigeants locaux (Nimmo et Combs, 1992), et plus généralement, contribué à l'émergence d'une opinion publique nationale (Shaw et Martin, 1992).

Dans ce contexte, les questions liées à la couverture médiatique de l'immigration et de la politique migratoire ont été la matière de nombreuses recherches. Questions aux multiples dimensions sociales et politiques, elles ont bénéficié d'une attention constante des médias depuis le début des années 70. Un grand nombre d'analyses soulignent que la commercialisation croissante des ressources des grands médias a pu les conduire à

privilégier une recherche systématique du sensationnel, contribuant à sa perception négative par la population (4.1). Par ailleurs, les croyances (au niveau individuel, mais aussi collectif) ne sont pas neutres sur le contexte dans lequel se tient le débat, et par conséquent, se forment les opinions individuelles (4.2).

#### **4.1. Des opinions individuelles à l'opinion publique : le rôle des médias dans la formation d'une « opinion publique » sur l'immigration**

Les analyses empiriques de la couverture médiatique des sujets liés à l'immigration reposent la plupart du temps sur l'exploitation d'articles de la presse quotidienne et hebdomadaire, ainsi que des journaux télévisés (analyse de contenu/*content analysis*), avec une attention accrue ces dernières années au rôle des nouveaux médias et notamment Internet. Certaines études s'appuient également sur des enquêtes menées auprès de journalistes, hommes politiques ou universitaires en lien avec le sujet de l'immigration. Ces travaux accordent généralement une attention particulière aux périodes de pics médiatiques, c'est-à-dire lorsque le débat autour de l'immigration atteint une intensité particulière du fait des circonstances.

Benson (2002) s'intéresse à l'évolution de la couverture du phénomène migratoire par les médias français sur la période 1973-1991. Cette période a en effet été marquée par un glissement net du sentiment général vis-à-vis de l'immigration, d'une attitude altruiste envers la souffrance sociale des travailleurs immigrés à une angoisse aux formes diverses (problèmes d'insécurité dans les banlieues concentrant une forte proportion de population d'origine nord-africaine, résurgence de l'extrême droite, menaces supposées sur la culture française faute d'une politique d'intégration efficace des immigrés, etc.). Dans un contexte de critique croissante de la commercialisation des médias (voir notamment Bourdieu, 1996), nombreux sont ceux qui ont mis en avant le rôle des médias dans cette modification de l'opinion publique et *in fine* des politiques migratoires. Le poids croissant des recettes publicitaires dans les revenus des médias a en effet renforcé la concurrence pour la recherche des parts d'audience. Cette dernière conduit alors à privilégier les informations à fort contenu émotionnel, et plus généralement à une dramatisation accrue dans la présentation des faits, l'immigration étant un des sujets se prêtant idéalement à de telles présentations. À cet égard, Benson propose une analyse empirique rigoureuse de la question, ne se bornant pas à une approche descriptive. Il s'appuie en effet sur une analyse des articles des trois premiers quotidiens nationaux (*Le Monde*, *Le Figaro* et *Libération*) et des journaux télévisés du soir des deux principales chaînes de télévision afin de mettre en évidence le degré d'évolution (ou de continuité) de la couverture médiatique de l'immigration. La période considérée (1973-91) recouvre en effet plusieurs transformations majeures du secteur des médias, avec notamment l'accroissement de la part des recettes publicitaires dans les grands quotidiens nationaux et la privatisation de la principale chaîne de télévision en 1987. Trois pics médiatiques sont identifiés pour chacune des trois décennies : 1973, 1983, 1991<sup>21</sup>. L'analyse de Benson démontre que l'attitude des médias sur la question de l'immigration a bien changé au cours de cette période, avec un rétrécissement du spectre idéologique représenté et un sensationnalisme accru dans le traitement de l'information. Mais le traitement médiatique est également marqué par une certaine continuité. Benson explique cette relative stabilité par le rôle des contraintes institutionnelles entourant l'activité des médias, ce que Bourdieu (1996) nomme le « champ journalistique », et que l'on pourrait résumer sous la forme de « règles (déontologiques) du jeu » tacites. Ces dernières ont généré de forts effets d'inertie dans le

traitement de l'information qui, associés à la relative stabilité de la réglementation publique du secteur, ont limité les effets de la commercialisation croissante des médias et expliquent donc la relative continuité du traitement médiatique de l'immigration sur la période.

Benson et Saguy (2005) prolongent et complètent cette étude par une analyse comparative du traitement médiatique en France et aux États-Unis entre 1973 et 1994. Les médias considérés dans le cas de la France sont identiques à ceux étudiés par Benson (2002); pour les États-Unis, les auteurs considèrent le *New York Times* et le *Los Angeles Times* et les journaux télévisés du soir des trois principaux réseaux nationaux. Leur analyse cherche à mettre en évidence le rôle de trois facteurs dans les évolutions du traitement médiatique de l'immigration dans ces deux pays :

- *Les contextes culturels.* Le contenu des débats médiatiques sur la question de l'immigration en France et aux États-Unis diffère significativement en fonction des différences culturelles. Les médias français sont ainsi plus enclins à mentionner les problèmes sociaux auxquels font face les immigrés, mais également les problèmes posés à la société par leurs différences culturelles, que leurs homologues américains. À l'inverse, ces derniers sont plus enclins à mettre en avant l'impact de l'immigration sur les finances publiques. Les auteurs imputent alors ces différences d'approche des médias aux contextes culturels des pays, car aucun élément factuel lié à la réalité de l'immigration ne peut les justifier.
- *L'environnement légal et institutionnel.* Les caractéristiques structurelles expliquent également de façon significative l'attention portée par les médias à certains aspects particuliers de l'immigration. Ainsi, alors qu'en 1983 le gouvernement français mettait en place une politique destinée à favoriser la diversité culturelle, la couverture médiatique de l'impact de la politique d'immigration sur la diversité culturelle s'est accrue. En 1991, à l'inverse, un consensus s'était établi au niveau politique pour reconnaître que l'intégration des immigrés était préférable à une approche multiculturaliste : les sujets sur le caractère positif de la diversité culturelle se font alors quatre fois plus rares que huit ans plus tôt, tandis que les références aux problèmes posés par les différences culturelles des immigrés représentent plus d'un tiers des sujets en relation avec l'immigration. Sur la même période, les médias américains abordent davantage la question de l'immigration sous l'angle des discriminations : 18 % des sujets sur l'immigration aux États-Unis adoptent cet angle d'analyse en 1986, contre 1 % seulement pour les médias français en 1983. Le même écart se retrouve dans les années 90, avec 11 % des sujets aux États-Unis en 1994, contre 5 % des sujets en France en 1991. Le refus d'établir des statistiques ethniques en France d'une part, et le poids des politiques de discrimination positives aux États-Unis d'autre part s'imposent comme deux explications plausibles de cette différence de traitement.
- *Les relations du monde journalistique avec les pouvoirs publics et le marché.* Du fait de lois anti-diffamation à la portée assez large et des restrictions dans l'accès aux documents gouvernementaux, les médias français, lors de leur couverture des sujets liés à l'immigration, sont moins enclins que leurs homologues américains à proposer des enquêtes sur le fonctionnement interne des administrations gérant l'immigration.

D'autres études décrivent les conséquences sur l'opinion publique du positionnement des médias sur la question de l'immigration, comme Akdenizili et al. (2008) dans le cas des États-Unis. Analysant la couverture médiatique du phénomène à partir de 1980, mais avec

une insistance particulière sur les débats vifs des années 2006 et 2007 concernant la proposition de réforme de la politique migratoire américaine, les auteurs concluent à une radicalisation et à une défiance sans précédent de l'opinion publique américaine sur l'immigration, rendant par là-même très difficile la recherche de compromis politique au niveau du pouvoir législatif. L'étude rend principalement responsable la fragmentation croissante du secteur des médias aux États-Unis, marquée par le déclin d'audience de la presse écrite et des journaux télévisés nationaux du soir, au profit des chaînes câblées, des émissions radiophoniques de débat et d'Internet. Cette fragmentation croissante du secteur a intensifié la concurrence pour les parts d'audience. Anciens comme nouveaux médias sont alors devenus plus enclins à favoriser et à accentuer la couverture des sujets concernant les difficultés économiques et sociales du pays. Ainsi, les médias se focalisent sur l'immigration lorsque celle-ci est associée aux problèmes de criminalité, de crise économique ou de controverse politique violente. Hommes politiques et immigrés eux-mêmes sont mis au premier plan, à l'exclusion d'autres acteurs essentiels, comme les employeurs et les travailleurs. Pour les auteurs, ce cadrage médiatique biaisé de l'immigration ne rend pas compte de la réalité d'un phénomène démographique certes massif, mais qui s'est opéré sur plusieurs décennies et principalement de façon légale.

Tsoukala (2002) s'inscrit dans la même perspective, en mettant en avant la criminalisation de l'immigration dans les discours médiatiques en France, en Allemagne, en Italie et en Grèce dans les années 90. L'auteur considère que les médias, « loin de refléter la réalité, structurent une réalité qui finit par influencer, à des degrés divers, la formation de l'opinion publique ». Sans être directement déterminée par les médias, l'opinion publique « tend alors à être déterminée par le cadre d'interprétation idéologique fourni par les médias (Van Dijk, 1993) ». L'étude en elle-même consiste essentiellement en une analyse qualitative du contenu des principaux quotidiens nationaux, plus épisodiquement de la presse hebdomadaire et des médias télévisés. Selon Tsoukala, la couverture médiatique de l'immigration légitime un discours général associant la délinquance, l'immigration, et les violences urbaines. L'auteur conclut en soulignant que ces représentations médiatiques ont conduit au fil du temps à des amalgames entre immigrés clandestins, immigrés en situation régulière et immigrés de la deuxième génération, mais également entre étrangers et nationaux issus d'une minorité ethnique ou religieuse.

Les travaux de Merolla et Pantoja (2008) se placent dans le cadre de l'économie expérimentale, afin d'étudier l'impact des perspectives adoptées par les médias<sup>22</sup> sur la formation de l'opinion publique en matière d'immigration. L'expérience, menée sur un échantillon d'étudiants, a consisté à répartir les individus en six groupes exposés à autant de cadrages médiatiques, concentré chacun sur un aspect supposé lié à l'immigration : i) cadrage économique négatif; ii) cadrage économique positif; iii) cadrage social positif; iv) cadrage social négatif; v) aucun cadrage particulier (ou groupe de contrôle). Les résultats de l'expérience soulignent que chacun de ces différents cadrages influence, à des degrés certes divers, le sentiment général envers l'immigration légale et irrégulière et les croyances quant aux conséquences économiques et sociales de l'immigration.

#### **4.2. Le rôle des croyances dans le cadrage du débat et la formation de l'opinion publique**

Nombre des études évoquées précédemment ont souligné l'importance du rôle des médias dans la formation de l'opinion publique, notamment par leur pouvoir de légitimation de discours plus généraux sur l'immigration. Il semble donc pertinent d'aller



plus avant sur la forme et l'origine de ces croyances, afin de mieux appréhender la façon dont elles façonnent à la fois le champ politique et l'opinion publique envers l'immigration.

Plusieurs études montrent notamment que la croyance (fortement enracinée) que les relations entre les autochtones et les immigrés constituent un *jeu à somme nulle*<sup>23</sup> peut expliquer une part significative des attitudes hostiles envers l'immigration et envers toute forme de solidarité envers les immigrants. Dans la mesure où les immigrés sont perçus comme des concurrents potentiels pour l'acquisition de ressources rares, leur venir en aide ou laisser croître leur nombre ne peut qu'aboutir à un renforcement de leur « pouvoir de marché » (cf. notamment Esses *et al.*, 1998, 1999; Jackson et Esses, 2000). Esses *et al.* (2001) confirment et étendent ce résultat à partir d'études expérimentales menées dans deux universités canadiennes. Dans une autre série d'études conduites à la fois au Canada et aux États-Unis, ces mêmes auteurs s'interrogent à nouveau sur la notion de concurrence entre groupes pour la captation de ressources rares, mais également sur celle de « préjugé ethnique ». Cette dernière notion est plus générale que la simple compétition pour les ressources, puisqu'elle englobe des dimensions sociales et culturelles. L'analyse conclut alors à un rôle assez faible de cette notion de « préjugé ethnique » dans la détermination des attitudes envers l'immigration. C'est véritablement la concurrence intergroupe pour des ressources limitées dans le cadre d'un jeu à somme nulle qui constitue le cadre de référence dans lequel se forment les opinions publiques.

L'analyse d'Esses *et al.* (2001) montre par la suite que l'on peut amender l'opinion des individus vis-à-vis de l'immigration, précisément en ciblant cette croyance d'un jeu à somme nulle dans les relations entre les groupes, par exemple par des discours et politiques publiques favorisant l'émergence d'une identité commune. Ceci peut s'interpréter comme une nécessité de formation, ou d'éducation, de l'opinion publique, ce qui renvoie à la problématique de l'impact des formes et du contenu des discours publics. Selon Boswell (2009a et b), la façon dont les questions de politique migratoires sont abordées et débattues dans l'arène publique constitue en soi une problématique essentielle de l'analyse politique de l'immigration.

Sur le fond, Boswell (2009a) centre son analyse sur l'utilisation de la connaissance et de l'expertise comme source de légitimation de leurs discours par les partis politiques. Afin d'illustrer son propos, l'auteur procède à une analyse des débats consacrés à l'immigration au Royaume-Uni entre 2002 et 2004. Sur cette période, neuf questions de politique migratoire ont fait l'objet de débats, dont trois impliquant le recours à la recherche scientifique : le niveau réel de l'immigration, l'impact économique de l'immigration au Royaume-Uni et les conséquences de l'élargissement de l'UE sur l'immigration en provenance des pays d'Europe centrale et orientale. L'analyse de la couverture médiatique de ces trois événements montre clairement la tendance des médias à exploiter la recherche afin de créer une atmosphère de scandale autour des pouvoirs publics, décrits comme incompetents lors des prises de décisions dans les domaines politiques à risque. Boswell montre également que, si les hommes politiques sont prompts à invoquer la recherche scientifique pour légitimer leurs politiques, ils sont en règle générale dubitatifs quant à la capacité de la science à prévoir les résultats des politiques menées. C'est ce que Boswell nomme « la déconnexion paradoxale entre l'acceptation rituelle des modes technocratiques d'évaluation et la portée limitée de la connaissance scientifique dans la résolution des débats politiques ».

Boswell (2009b) étend la recherche précédente en étudiant l'opposition entre argumentation « technocratique » et argumentation « démocratique » dans le cadre du débat sur l'immigration. L'argumentation « technocratique », basée sur la recherche scientifique, centre le débat sur les besoins du marché du travail, plutôt que sur des considérations culturelles. Le résultat en est souvent une approche plus souple et ouverte de l'immigration. Cependant, les partis politiques d'opposition ou les médias de masse peuvent combattre ce type d'approches – jugées trop élitistes, au service des besoins des employeurs ou sans rapport avec les véritables inquiétudes des individus sur l'immigration – et vouloir recentrer le débat sur un terrain moins technocratique en mettant en avant les conflits d'intérêt ou de valeurs. L'auteur se concentre principalement sur deux exemples de débats portant sur les immigrés en recherche d'emploi : l'Allemagne sur la période 2000-2003, et le Royaume-Uni sur la période 2002-2004. Sur ces périodes, les deux pays étaient gouvernés par des partis de centre-gauche enclins à mettre en place des politiques d'ouverture en faveur de l'immigration de travail. Néanmoins, tant le rôle de la recherche scientifique et l'issue des débats ont été différents dans les deux pays. Au Royaume-Uni, le débat sur les politiques d'immigration a été mené dans un cadre technocratique, un consensus s'étant formé entre les trois principaux partis politiques pour reconnaître les bénéfices d'un tel type d'immigration pour l'économie britannique. En Allemagne, au contraire, les tentatives du gouvernement pour défendre sa politique d'immigration au moyen d'arguments économiques ont rapidement échoué, l'opposition étant parvenue à dramatiser les questions culturelles. Boswell identifie principalement deux facteurs à l'origine de cette divergence : les clivages politiques et la mémoire collective des résultats des politiques migratoires antérieures. L'auteur souligne que les Allemands considèrent les politiques migratoires d'accueil de travailleurs temporaires des années 60 comme un échec, beaucoup d'entre eux s'étant installés définitivement en Allemagne. Le Royaume-Uni n'a pas le souvenir d'un tel « échec », les mouvements migratoires dont il a fait l'objet étant principalement issus des pays du *Commonwealth*. De façon générale, les pays qui considèrent avoir connu un échec en matière de politique d'immigration (Allemagne, Danemark, France, Italie, Pays-Bas) vont être plus prompts à poser le débat en termes démocratiques. À l'inverse, les pays (Espagne, Irlande, Royaume-Uni, Suède) n'ayant pas cette mémoire d'un « échec » en matière de politique migratoire auront une approche plus technocratique du problème.

## Conclusion

De façon générale, et malgré des exceptions notables dans les pays traditionnels d'immigration et disposant de politiques migratoires sélectives, les enquêtes d'opinion dans la plupart des pays de l'OCDE révèlent un sentiment plutôt négatif vis-à-vis de l'impact économique et culturel des migrations et envers les politiques prônant l'ouverture des flux migratoires. Les opinions varient largement entre les pays, pour des raisons qui tiennent tant à la dynamique des flux qu'aux caractéristiques des systèmes d'immigration, et aux expériences passées des pays en la matière. Au sein d'un même pays, les opinions individuelles diffèrent également en fonction d'un ensemble de facteurs explicatifs, de nature économique, démographique, culturelle ou politique. Si un consensus empirique existe sur l'impact de certains de ces facteurs, comme le niveau d'éducation ou le positionnement idéologique, par exemple, le rôle d'autres variables est plus incertain et diffère selon le contexte. En outre, les interactions entre ces groupes de variables explicatives jouent également un rôle, si bien que les approches théoriques simples ne

parviennent pas nécessairement à capturer la complexité des déterminants des opinions individuelles sur l'immigration.

Un des principaux résultats de l'analyse qui précède consiste à souligner l'importance des croyances concernant l'impact économique et culturel des migrations sur les préférences individuelles en matière d'ouverture aux migrations. Les débats publics sur les questions d'immigration et de politiques migratoires demeurent largement structurés par la couverture qu'en font les médias, et le poids d'un certain nombre de croyances collectives. Certains médias, sous la pression concurrentielle, peuvent véhiculer un discours simplificateur et ne retenir que le côté sensationnel de la question de l'immigration, ce qui peut contribuer à renforcer les *a priori*, en partie alimentés par les résultats moins favorables des politiques migratoires et d'intégration passées.

Plusieurs groupes de population sont susceptibles d'adopter des positions différentes sur les questions d'immigration, en raison des effets distributifs mais également parce que ces groupes se distinguent par la façon dont ils valorisent notamment la diversité culturelle. La question n'est donc pas tant de chercher à obtenir un consensus dans l'opinion publique sur les questions d'immigration que de limiter le poids des croyances et des idées reçues sur l'immigration. Dans ce contexte, les réformes envisagées concernant les politiques migratoires devraient s'appuyer sur un travail de fond visant à améliorer la connaissance et la compréhension du public des phénomènes migratoires et notamment de leurs impacts économiques, sociaux et culturels.

Atteindre cet objectif suppose de promouvoir la transparence en matière de mesure des migrations internationales, de faciliter l'accès à des données les plus à jour possible et d'améliorer la comparabilité internationale des statistiques migratoires. Cela requiert également un débat régulier et ouvert avec les groupes d'intérêts, s'appuyant sur des travaux de recherche pertinents. Cela nécessite, enfin, un traitement objectif et approfondi de la question migratoire et la volonté d'éviter les tentations d'instrumentalisation de cette question à des fins politiques.

Par ailleurs, cette partie aborde uniquement la dimension nationale de l'économie politique des migrations internationales, mais d'autres facteurs sont susceptibles d'influencer ou de limiter les possibilités de réforme des politiques migratoires. Il s'agit en particulier des aspects internationaux, liés aux engagements pris par les États, aux relations bilatérales tissées avec les pays d'origine, lesquelles sont ancrées dans l'histoire et la géographie, et aux cadres de négociation multilatéraux. Une analyse plus approfondie des liens entre ces aspects et la formation des politiques migratoires serait nécessaire pour mieux appréhender les marges de manœuvre disponibles pour adapter les politiques migratoire des pays de l'OCDE face aux grands défis démographiques et économiques à venir dans les prochaines décennies.

## Notes

1. Ce document a été rédigé par Jérôme Héricourt (maître de conférences à l'Université de Lille 1) et Gilles Spielvogel (maître de conférences à l'Université de Paris 1), consultants auprès de l'OCDE.
2. Alors que certains vont formuler un jugement sur la base de critères d'évaluation « rationnels » fondés sur leurs compétences politiques, d'autres vont réagir en fonction de leur « éthos de classe », c'est-à-dire un système de valeurs implicites transmis par l'environnement social de l'individu.
3. Les autres critères sont : le fait d'avoir un bon niveau d'éducation; de savoir parler la langue du pays; d'être d'origine chrétienne; d'être blanc; d'être riche.

4. Certaines enquêtes d'opinion nationales s'intéressent également à ce sujet. Dans le cas de l'Australie, l'enquête Australian Election Study (AES) de 2001 révèle que le solde d'opinions favorables à davantage de migration qualifiée (41 %) était largement supérieur à celui concernant la migration de personnes ayant de la famille dans le pays (19 %), ce qui révèle, comme dans le cas des pays européens, une préférence nette pour la migration de travail (Betts, 2002).
5. Les études empiriques demeurent toutefois partagées sur le sujet. Alors que Borjas (2003) identifie un impact négatif de l'immigration peu qualifiée sur les salaires des travailleurs peu qualifiés déjà résidents du pays de destination, Card (2005) et Ottaviano et Peri (2008) ne trouvent que des effets faibles ou non significatifs.
6. Dans une approche théorique voisine, Bilal et al. (2003) étudient l'impact d'un changement dans la distribution des revenus sur l'attitude des ménages envers l'immigration peu qualifiée. Ils montrent qu'un accroissement des inégalités de revenu est susceptible de radicaliser les attitudes des résidents envers ce type d'immigration.
7. Il pourrait être évidemment argué que l'effet ne serait que temporaire dans la mesure où, parvenus au terme de leur vie active, les immigrés perçoivent également des retraites. Cependant, rien ne permet d'imaginer actuellement que les flux migratoires vont se tarir dans les années à venir; par conséquent, il est tout à fait plausible qu'une nouvelle génération d'actifs immigrés vienne à son tour contribuer au financement des retraites.
8. Dans les estimations pays par pays, ce résultat n'est toutefois observé ni aux États-Unis, ni en France ni au Royaume-Uni (tableau III.3).
9. Il est à noter cependant que certaines études mettent en avant le poids de certaines spécificités nationales en la matière. Ilias et al. (2008) montrent, par exemple, que dans le cas des États-Unis, le fait même d'appartenir à un parti politique conditionne les préférences en matière d'immigration, mais l'identification à la droite ou à la gauche de l'échiquier politique n'a pas d'impact.
10. Afin de tester cette intuition, nous avons effectué pour l'enquête ESS des estimations similaires à celles présentées pour l'enquête ISSP. Elles révèlent bien que, lorsque le caractère endogène des croyances n'est pas pris en compte, les individus issus de l'immigration apparaissent bien comme plus favorables à une politique migratoire ouverte.
11. O'Rourke et Sinnot (2006) apportent néanmoins une contribution plus nuancée sur le sujet pour les pays de l'enquête ISSP. S'ils confirment que les individus n'ayant jamais vécu à l'étranger ont en moyenne des opinions plus défavorables à l'immigration, ils obtiennent cependant des résultats statistiques ambigus sur le rôle des variables d'ouverture (né à l'étranger, parents étrangers, etc.).
12. Entre 2001 et 2002, de 35 à 41 % des Australiens déclaraient que les flux d'immigrants étaient trop élevés, contre 70 % au début des années 90.
13. Bien que plus récente, la polémique soulevée par la Directive européenne « services », dite directive « Bolkestein », constitue une illustration patente de ce biais restrictif. Cette directive entendait favoriser la libre circulation des travailleurs au sein de l'Union européenne, en permettant leur embauche sous le régime du droit du travail de leur pays d'origine. La levée de boucliers (notamment syndicale) qui s'en est suivie, singulièrement en France, a conduit au gel de l'application du texte.
14. Variable utilisée, faute d'alternative satisfaisante, comme variable d'approximation des dépenses de lobbying des syndicats.
15. On notera toutefois que ce constat n'est probablement pas vérifié dans les autres pays européens, où les groupes anti-immigration semblent à l'inverse plus présents dans le débat public.
16. Du moins jusqu'au retour du Parti travailliste au pouvoir en 1997, celui-ci ayant adopté une politique d'immigration nettement plus souple que son prédécesseur Conservateur.
17. Néanmoins, au Royaume-Uni, le *British National Party*, un parti d'extrême droite, a réussi à obtenir deux sièges au Parlement européen en 2009 avec une campagne largement ciblée sur les questions d'immigration.
18. D'abord terre d'émigration du fait de son retard chronique de développement, l'Irlande est devenue un pays d'immigration lors de son décollage économique rapide entamé au milieu des années 80. Dans un tel contexte, la population a vraisemblablement développé un biais favorable en faveur de l'immigration de travail. Il n'est pas impossible que la récession très sévère à laquelle fait face actuellement le pays change la donne en la matière.

19. Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, États-Unis, Finlande, France, Irlande, Japon, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède et Suisse.
20. Les politiques d'immigration et d'intégration se sont progressivement durcies dans plusieurs pays européens de l'OCDE au cours des dernières années (voir OCDE 2007 et 2008a), en parallèle à une influence croissante des prises de position anti-immigration dans la sphère politique et dans l'opinion publique (voir Penninx, 2005 pour le cas des Pays-Bas).
21. Les pics médiatiques correspondent aux années pour lesquelles le plus grand nombre d'occurrences relatives à l'immigration ont été détectées.
22. Par la suite, on emploiera l'expression de « cadrage médiatique »
23. Si les immigrés obtiennent davantage, les nationaux ont forcément moins. Dans ce contexte, toute politique publique de soutien à l'intégration et à la réussite économique des immigrés sera perçue comme une spoliation par les nationaux.

## Références

- Akdenizli, B., E.J. Dionne, M. Kaplan, T. Rosenstiel et R. Suro (2008), *Democracy in the Age of New Media: A Report on the Media and the Immigration Debate*, The Brookings Institution, Washington DC.
- Bauer, T., M. Lofstrom et K.F. Zimmermann (2000), « Immigration policy, assimilation of immigrants, and natives' sentiments towards immigrants: Evidence from 12 OECD countries », *Swedish Economic Policy Review*, vol. 7, 11-53.
- Benson, R. (2002), « The political/literary model of French journalism: Change and continuity in immigration news coverage, 1973-1991 », *Journal of European Area Studies*, vol. 10, 49-70.
- Benson, R. et A. Saguy (2005), « Constructing social problems in an age of globalization: A French-American comparison », *American Sociological Review*, vol. 70, 233-259.
- Betts, K. (2002), « Immigration and public opinion: Understanding the shift », *People and Place*, vol. 10, 24-37.
- Bilal, S., J.-M. Grether et J. de Melo (2003), « Attitudes towards immigration: A trade-theoretic approach », *Review of International Economics*, vol. 11, 253-267.
- Borjas, G. (2003), « The labor demand curve is downward sloping: Reexamining the impact of immigration on the labor market », *Quarterly journal of Economics*, vol. 118, 1335-1374.
- Boswell, C. (2009a), « Selling labour migration: Democratic vs. technocratic modes of justification », CESPI Issue Paper DOC 3/09.
- Boswell, C. (2009b), « Knowledge, legitimation and the politics of risk: The functions of research in public debates on migration », *Political Studies*, vol. 57, 165-186.
- Bourdieu, P. (1973), « L'opinion publique n'existe pas », *Les Temps Modernes*, n° 318, 1292-1309.
- Bourdieu, P. (1996), *Sur la télévision*, Paris : Raisons d'agir.
- Breunig, C. et A. Luedtke (2008), « What motivates the gatekeepers? Explaining governing party preferences on immigration », *Governance*, vol. 21, 123-146.
- Butler, D. et D. Stokes (1974), *Political change in Britain: The evolution of electoral choice*, London: Macmillan.
- Card, D. (2005), « Is the new immigration really so bad », *Economic Journal*, vol. 115, 300-323.
- Card, D., C. Dustmann et I. Preston (2009), « Immigration, Wages, and Compositional Amenities », NBER Working Paper n° 15521.
- Cornelius, W. et M. Rosenblum (2005), « Immigration and politics », *Annual Review of Political Science*, vol. 8, 99-119.
- Daniels, J.P. et M. Von Der Ruhr (2003), « The determinants of immigration-policy preferences in Advanced Economies: A cross-country study », *Atlantic Economic Journal*, vol. 31, 146-158.
- Esses, V.M., J.F. Dovidio, L.M. Jackson et T.L. Armstrong (2001), « The immigration dilemma: The role of perceived group competition, ethnic prejudice, and national identity », *Journal of Social Issues*, vol. 57, 389-412.
- Esses, V.M., L.M. Jackson et T.L. Armstrong (1998), « Intergroup competition and attitudes toward immigrants and immigration: An instrumental model of group conflicts », *Journal of Social Issues*, vol. 54, 699-724.

- Esses, V.M., L.M. Jackson, J.M. Nolan et T.L. Armstrong (1999), « Economic threats and attitudes toward immigrants », in S. Halli et L. Drieger (eds.): *Immigrant Canada: Economic, Demographic and Social Challenges*, Toronto: University of Toronto Press.
- Facchini, G., A.M. Mayda et P. Mishra (2008), « Do interest groups affect US immigration policy? », CEPR Discussion Paper n° 6898.
- Facchini, G. et A.M. Mayda (2008), « From individual attitudes towards migrants to migration policy outcomes: Theory and evidence », *Economic Policy*, vol. 23, 651-713.
- Facchini, G. et A.M. Mayda (2009), « Does the welfare state affect individual attitudes toward immigrants? Evidence across countries », *Review of Economics and Statistics*, vol. 91, 295-314.
- Favell, A. (1998), « Multicultural race relations in Britain: problems of interpretation and explanation », in C. Joppke (ed.), *Challenge to the Nation-State: Immigration in Western Europe and the United States*, Oxford: Oxford University Press.
- Freeman, G. (1995), « Modes of immigration politics in liberal democratic states », *International Migration Review*, vol. 29, 881-902.
- Freeman G. (2001), « Client politics or populism: Immigration reform in the United States », in V. Guiraudon et C. Joppke (eds.), *Controlling a New Migration World*, New York: Routledge.
- Freeman, G. (2002), « Winners and losers: Politics and the costs and benefits of migration », in A.M. Messina (ed.), *Western European Immigration and Immigration Policy*, Westport, Conn.: Praeger.
- Fuchs, L.H. (1990), *The American Kaleidoscope: Race, Ethnicity, and the Civic Culture*, Hanover, NH: Univ. Press New England.
- Gerdes, C. et E. Wadensjö (2008), « The impact of immigration on election outcomes in Danish municipalities », IZA Discussion Paper n° 3586.
- German Marshal Fund (2009), *Transatlantic Trends. Key findings on immigration 2009* ([www.gmfus.org/trends/immigration/](http://www.gmfus.org/trends/immigration/)).
- Goldin, C. (1993), « The political economy of immigration restrictions in the United States, 1890 to 1921 », NBER Working Paper n° 4345.
- Goldsborough, J. (2000), « Out-of-control immigration », *Foreign Affairs*, vol. 79, 89-101.
- Gorodzeisky A. et M. Semyonov, (2009), « Terms of exclusion: public view towards admission and allocation of rights to immigrants in European countries », *Ethnic and Racial Studies*, vol. 32, 401-423.
- Hainmueller, J. et M.J. Hiscox (2007), « Educated preferences: Explaining attitudes toward immigration in Europe », *International Organization*, vol. 61, 399-442.
- Hanson, G.H. et A. Spilimbergo (2001), « Political economy, sectoral shocks, and border enforcement », *Canadian Journal of Economics*, vol. 34, 612-638.
- Hatton, T.J. (2007), « Should we have a WTO for international migration? », *Economic Policy*, vol. 22, 341-383.
- Haubert, J. et E. Fussell (2006), « Explaining pro-immigrant sentiment in the US: Social class, cosmopolitanism and perceptions of immigrants », *International Migration Review*, vol. 40, 489-507.
- Haus, L. (1995), « Openings in the wall: Transnational migrants, labor unions, and US immigration policy », *International Organization*, vol. 49, 285-313.
- Haus, L. (1999), « Labor unions and immigration policy in France », *International Migration Review*, vol. 33, 683-716.
- Ilias, S., K. Fennelly et C.M. Federico (2008), « American attitudes toward guest worker policies », *International Migration Review*, vol. 42, 741-766.
- Jackson, L. et V.M. Esses (2000), « Effects of perceived economic competition on people's willingness to help empower immigrants », *Group Processes & Intergroup Relations*, vol. 3, 419-435.
- Kessler, A.E. (1999), *Globalization, domestic politics, and the « curious coalitions » of postwar American immigration reform*, presented at Annual Meeting of the American Political Science Association, Atlanta, GA.
- Kessler, A.E. et G.P. Freeman (2005), « Public opinion in the EU on immigration from outside the Community », *Journal of Common Market Studies*, vol. 43, 825-850.
- Malchow-Møller, N., J.R. Munch, S. Schroll et J.R. Skaksen (2008), « Attitudes towards immigration – Perceived consequences and economic self-interest », *Economics Letters*, vol. 100, 254-257.

- Mayda, A.M. (2006), « Who is against immigration? A cross-country investigation of individual attitudes towards immigrants », *The Review of Economics and Statistics*, vol. 88, 510-530.
- Mendelsohn, M. et R. Nadeau (1996), « The magnification and minimization of social cleavages by the broadcast and narrowcast news medias », *International Journal of Public Opinion Research*, vol. 8, 374-389.
- Mendelsohn, M. et R. Nadeau (1997), « The religious cleavage and the media in Canada », *Canadian Journal of Political Science/Revue canadienne de science politique*, vol. 30, 129-146.
- Menz, G. (2007), « Employers, Trade Unions and Labor Migration Policies: Examining the Role of Non-State Actors », Paper presented at the European Union Studies Association Tenth Biennial Conference, Montreal, Canada.
- Merolla, J.L. et A. Pantoja (2008), « The Effects of Media Framing on Attitudes toward Undocumented Immigration », presented at the 2008 Annual Meeting of the Western Political Science association, April 20th-April 22nd, San Diego, California.
- Miguet, F. (2008), « Voting about immigration policy: What does the Swiss experience tell us? », *European Journal of Political Economy*, vol. 24, 628-641.
- Milner H. et D. Tingley (2008), « What makes legislators more favorable to immigration? The economic and political influences on immigration policy in the US », Annual Meeting of the American Political Science Association, Boston.
- Money, J. (1999), *Fences and Neighbors: The Political Geography of Immigration Control in Advanced Market Economy Countries*, Ithaca, NY: Cornell Univ. Press.
- Nimmo, D. et J. Combs (1992), *The Political Pundits*, New York: Praeger.
- OCDE (2007), *Jobs for Immigrants (vol. 1): Labour Market Integration in Australia, Denmark, Germany and Sweden*, Éditions de l'OCDE, Paris.
- OCDE (2008a), *Les migrants et l'emploi (vol. 2) : l'intégration sur le marché du travail en Belgique, en France, aux Pays-Bas et au Portugal*, Éditions de l'OCDE, Paris.
- OCDE (2008b), « Les migrations de retour : un nouveau regard », in *Perspectives des migrations internationales 2008*, Éditions de l'OCDE, Paris.
- OCDE (2009), « Travailler au-delà des frontières : feuille de route pour la gestion des migrations de main-d'œuvre », in *Perspectives des migrations internationales 2009*, Éditions de l'OCDE, Paris.
- Ortega, F et J.G. Polavieja (2009), Labor-Market Exposure as a Determinant of Attitudes toward Immigration, IZA Discussion Paper n° 4519.
- O'Rourke, K.H. et R. Sinnott (2006), « The determinants of individual attitudes towards immigration », *European Journal of Political Economy*, vol. 22, 838-861.
- Ottaviano, G. et G. Peri (2008), « Immigration and national wages: Clarifying the theory and the empirics », NBER Working Paper n° 14188.
- Page, B.I. et R.Y. Shapiro (1992), *The Rational Public*, Chicago : University of Chicago Press.
- Penninx, R. (2005), « Dutch integration policies after the Van Gogh murder », University of Amsterdam, mimeo.
- PNUD (2009), *Lever les barrières : mobilité et développement humain, Rapport sur le développement humain*, New York : Palgrave Mac Millan.
- Pritchett, L. (2006), *Let Their People Come: Breaking the Deadlock in International Labor Mobility*, Center for Global Development: Brookings Institution Press.
- Quinlan, M. et C. Lever-Tracy (1990), « From labour market exclusion to industrial solidarity: Australian trade union responses to Asian workers, 1830-1988 », *Cambridge Journal of Economics*, vol. 14, 159-181.
- Rowthorn, R. (2008), « The fiscal impact of immigration on the advanced economies », *Oxford Review of Economic Policy*, vol. 24, 560-580.
- Shaw, D.L. et S.E. Martin (1992), « The function of mass media agenda-setting », *Journalism Quarterly*, vol. 69, 902-920.
- Schuck, P.H. (1998), « The re-evaluation of American citizenship », in C. Joppke: *Challenge to the Nation State: Immigration in Western Europe and the United States*, Oxford/New York: Oxford Univ. Press.
- Smith, J. (2008), « Towards consensus? Centre-right parties and immigration policy in the United Kingdom and Ireland », *Journal of European Public Policy*, vol. 15, 415-431.

- Statham, P. et A. Geddes (2006), « Elites and the 'organised public': Who drives British immigration politics and in which direction? », *West European Politics*, vol. 29, 248-269.
- Tsoukala, A. (2002), « Le traitement médiatique de la criminalité étrangère en Europe », *Déviance et Société*, vol. 26, 61-82.
- Van Dijk, T. (1993), *Elite discourse and racism*, London, New Delhi : Sage publications.
- Wattenberg, M. (1991), *The Rise of Candidate-centered Politics: Presidential Elections of the 1980's*, Cambridge, Harvard University Press.
- Watts, J. (2002), *Immigration Policy and the Challenge of Globalization: Unions and Employers in Unlikely Alliance*, Ithaca, NY: Cornell Univ. Press.
- Wilkes, R., N. Guppy et L. Farris (2008), « "No thanks, we're full": Individual characteristics, national context, and changing attitudes toward immigration », *International Migration Review*, vol. 42, 302-329.




## ANNEXE III.A1

*Présentation des enquêtes*

Les enquêtes exploitées dans les analyses empiriques des sections III.1 et III.2 sont les quatre vagues d'enquêtes de l'*European Social Survey* (voir tableau III.A1.1), toutes les enquêtes postérieures à 1994 du programme *World Value Survey* (voir tableau III.A1.2) et l'édition 2003 de l'*International Social Survey Programme* comportant un module spécial sur l'identité nationale (voir tableau III.A1.3).

**Tableau III.A1.1. Pays européens inclus dans les analyses basées sur les enquêtes European Social Survey**

	2002	2004	2006	2008
Allemagne	Oui	Oui	Oui	Oui
Autriche	Oui	Oui	Oui	<i>Non</i>
Belgique	Oui	Oui	Oui	Oui
Danemark	Oui	Oui	Oui	Oui
Espagne	Oui	Oui	Oui	Oui
Estonie	<i>Non</i>	Oui	Oui	Oui
Finlande	Oui	Oui	Oui	Oui
France	Oui	Oui	Oui	Oui
Grèce	Oui	Oui	<i>Non</i>	<i>Non</i>
Hongrie	Oui	Oui	Oui	Oui
Irlande	Oui	Oui	Oui	<i>Non</i>
Italie	Oui	Oui	<i>Non</i>	<i>Non</i>
Luxembourg	Oui	Oui	<i>Non</i>	<i>Non</i>
Norvège	Oui	Oui	Oui	Oui
Pays-Bas	Oui	Oui	Oui	Oui
Pologne	Oui	Oui	Oui	Oui
Portugal	Oui	Oui	Oui	Oui
République tchèque	Oui	Oui	<i>Non</i>	<i>Non</i>
Royaume-Uni	Oui	Oui	Oui	Oui
République slovaque	<i>Non</i>	Oui	Oui	Oui
Slovénie	Oui	Oui	Oui	Oui
Suède	Oui	Oui	Oui	Oui
Suisse	Oui	Oui	Oui	Oui

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/886873363402>

**Tableau III.A1.2. Pays inclus dans les analyses basées sur les enquêtes World Value Survey**


	Années		Années
Allemagne	1997; 2006	Norvège	1996; 2008
Australie	1995; 2005	Nouvelle-Zélande	1998; 2004
Canada	2000; 2006	Pays-Bas	2006
Corée	1996; 2001; 2005	Pologne	1997; 2005
Espagne	1995; 2000; 2007	République slovaque	1998
États-Unis	1995; 1999; 2006	République tchèque	1998
Finlande	1996; 2005	Royaume-Uni	1998; 2006
France	2006	Slovénie	1995; 2005
Hongrie	1998	Suède	1996; 1999; 2006
Italie	2005	Suisse	1996; 2007
Japon	2000; 2005	Turquie	1996; 2001; 2007

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/886883385467>

**Tableau III.A1.3. Pays inclus dans les analyses basées sur l'enquête International Social Survey Programme, 2003**

Pays inclus dans les analyses basées sur l'enquête International Social Survey Programme (2003)

Allemagne	Japon
Australie	Norvège
Autriche	Nouvelle-Zélande
Canada	Pays-Bas
Corée	Pologne
Danemark	Portugal
Espagne	République slovaque
États-Unis	République tchèque
Finlande	Royaume-Uni
France	Slovénie
Hongrie	Suède
Irlande	Suisse

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/887038268442>

Les questions concernant l'opinion individuelle vis-à-vis de l'immigration sont formulées différemment selon les enquêtes. Dans le cas de l'enquête ESS, par exemple, la question principale était rédigée de la façon suivante et accompagnée des réponses ci-dessous :

Combien de gens [des pays d'origine] devrait-on laisser s'installer [dans le pays enquêté]?

- Un grand nombre.
- Un certain nombre.
- Quelques uns.
- Aucun.
- Ne sait pas.

Dans le cas de l'ISSP 2003, la question la plus comparable à celle de l'ESS portant sur l'opinion en matière de politique migratoire était :

Pensez-vous qu'aujourd'hui, le nombre d'immigrants vers [le pays enquêté] devrait être...

- Beaucoup augmenté.
- Augmenté modérément.
- Demeurer identique.
- Réduit modérément.
- Beaucoup réduit.
- Ne sait pas.
- Ne veut pas répondre.

Les libellés des réponses possibles peuvent induire un doute sur la manière dont les réponses à ces questions peuvent être interprétées. Dans quelle mesure les individus répondent-ils de façon abstraite, ou bien en référence aux politiques en vigueur dans leur pays? Dans le cas de l'ESS, par exemple, il n'est ainsi pas possible de savoir si les individus répondant qu'ils souhaitent « aucune » immigration sont conscients de l'impossibilité pratique d'une telle proposition. En effet, les accords internationaux régissant les migrations humanitaires, ou les droits fondamentaux à vivre en famille, reconnus par tous les pays de l'OCDE, limitent la marge de manœuvre des politiques migratoires pour les catégories autres que la migration de travail. De fait, les enquêtes ne déclinent pas les questions ci-dessus selon les catégories d'immigration (notamment discrétionnaire vs. non discrétionnaire).

Par ailleurs, ces deux exemples révèlent, d'une part, que la comparaison – ou l'agrégation – des réponses de différents individus repose sur l'hypothèse forte que toutes les personnes enquêtées interprètent de façon suffisamment similaire les modalités de réponses possibles et, d'autre part, que la comparaison entre pays des réponses à cette question requiert une certaine homogénéité dans la perception de ces catégories. Or, du fait des différences dans les systèmes migratoires et le contexte historique et culturel touchant à la question de l'immigration, il semble peu probable que cette hypothèse de comparabilité puisse être totalement vérifiée. De plus, les questions portant sur l'immigration posées dans les enquêtes d'opinion internationales sont, en raison de l'harmonisation des questionnaires, peu spécifiques et ne permettent donc pas d'appréhender les perceptions individuelles des politiques migratoires particulières mises en œuvre dans les pays enquêtés.

Au-delà de ces questions portant sur les souhaits quantitatifs en matière d'immigration, certaines enquêtes comportent également des questions centrées sur les perceptions individuelles de l'impact économique, social ou culturel de l'immigration dans le pays\*. Ces questions permettent d'affiner l'analyse des déterminants des opinions vis-à-vis de l'immigration puisqu'elles sont susceptibles de révéler à quelles dimensions de la

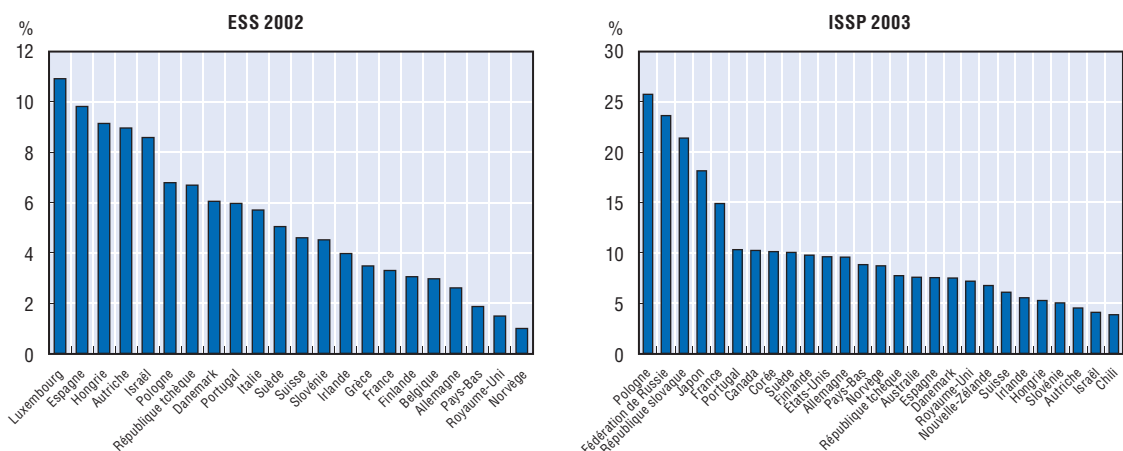
\* Par exemple, dans le cas de l'ESS 2002, les questions suivantes sont posées : « Dans l'ensemble, diriez-vous que c'est mauvais ou bon, pour l'économie du pays, que des étrangers viennent vivre [dans le pays enquêté]? », « Diriez-vous que la culture [du pays enquêté] est plutôt menacée ou plutôt enrichie par la présence d'immigrés ? », « À votre avis, est-ce que la présence d'immigrés [dans le pays enquêté] augmente ou diminue les problèmes de délinquance ? ». Des questions similaires sont présentes dans l'ISSP 2003.

vie publique les individus sont les plus sensibles lorsqu'est abordée la question de l'immigration.

La sensibilité de la question de l'immigration, et plus généralement de l'acceptation de l'autre, peut également conduire à s'interroger sur le degré de sincérité des réponses à ces questions. Certains individus ne souhaiteront pas se montrer très hostiles à l'immigration et privilégieront une réponse neutre ou une non-réponse, tandis que d'autres n'hésiteront pas à faire état d'opinions extrêmes qu'ils peuvent ne pas concrétiser dans leurs votes. Bien que ces biais puissent éventuellement se neutraliser et révéler une tendance proche de l'opinion « réelle », il est également possible que ça ne soit pas le cas, notamment si ces biais dépendent de caractéristiques individuelles réparties de façon non-uniforme dans la population.

La proportion de non-réponses à ces questions révèle par ailleurs l'étendue du problème de « non-production » d'une opinion sur ce sujet (cf. graphique III.A1.1). Dans le cas de l'ESS 2002, la proportion des non-réponses atteint environ 10 % pour le Luxembourg ou l'Espagne, alors qu'elle est inférieure à 2 % pour la Norvège et le Royaume-Uni. Dans l'ISSP 2003, le taux de non-réponses est nettement plus élevé pour un certain nombre de pays, notamment la Pologne, la Russie et la République slovaque (près de 20 % de non-réponses, voire au-delà). Selon que l'on interprète les non-réponses comme des réponses « neutres », comme l'expression d'un désintérêt pour la question, ou encore comme révélant une ignorance sur le sujet, l'image de l'opinion publique qui ressort des enquêtes est donc très différente.

Graphique III.A1.1. **Proportion de non-réponses aux questions portant sur l'évolution souhaitée des flux d'immigration**



Note : Données pondérées.

Sources : European Social Survey, 2002, International Social Survey Programme, 2003.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/886506485527>

## ANNEXE III.A2


*Déterminants des croyances sur l'impact de  
l'immigration et préférences en matière de politique  
migratoire à partir de l'enquête World Value Survey  
(WVS)*

Dans le cas de l'enquête WVS, les deux variables dépendantes considérées renvoient, d'une part, au souhait d'une préférence nationale en matière d'emploi (suggérant l'idée d'une concurrence entre immigrés et locaux sur le marché du travail) et, d'autre part, à l'acceptation d'immigrés comme voisins (reflétant la dimension culturelle). Ici, le caractère binaire des variables dépendantes nous conduit à privilégier une estimation au moyen d'un modèle de type probit. Dans cette enquête, les variables explicatives disponibles se limitent toutefois aux variables démographiques, de positionnement politique, de niveau d'éducation et de situation sur le marché du travail.

Tableau III.A2.1. **Déterminants des croyances sur l'impact de l'immigration et préférences en matière de politique migratoire, enquêtes WVS, 1995-2008**

Variables	Croyances	Politique migratoire	Croyances	Politique migratoire
	Non favorable à la préférence nationale en matière d'emploi	Favorable à des limites strictes ou à l'interdiction de l'immigration de travail	Pas d'aversion à avoir des immigrés comme voisins	Favorable à des limites strictes ou à l'interdiction de l'immigration de travail
	1	2	3	4
Non favorable à la préférence nationale en matière d'emploi		-0.208*** (0.034)		
Pas d'aversion à avoir des immigrés comme voisins				-0.154*** (0.032)
Positionnement idéologique gauche-droite	-0.021*** (0.004)	0.017*** (0.002)	-0.011*** (0.002)	0.018*** (0.002)
Femme	0.011 (0.007)	0.009 (0.007)	0.011** (0.005)	0.009 (0.006)
Âge 25-34	-0.027* (0.015)	0.020 (0.016)	-0.007 (0.006)	0.021 (0.017)
Âge 35-44	-0.045*** (0.017)	0.029* (0.016)	-0.001 (0.005)	0.037** (0.016)
Âge 45-54	-0.062*** (0.020)	0.031 (0.022)	-0.007 (0.006)	0.035* (0.021)
Âge 55-64	-0.085*** (0.019)	0.045** (0.020)	-0.006 (0.008)	0.052*** (0.020)
Âge 65-74	-0.112*** (0.018)	0.042*** (0.016)	-0.022 (0.017)	0.051*** (0.016)
Âge 75+	-0.153*** (0.018)	0.051*** (0.018)	-0.052** (0.022)	0.069*** (0.020)
Éducation secondaire	0.065*** (0.011)	-0.045*** (0.009)	0.042*** (0.014)	-0.049*** (0.012)
Éducation supérieure	0.199*** (0.020)	-0.155*** (0.012)	0.080*** (0.012)	-0.173*** (0.019)
Inactif	-0.005 (0.008)	-0.017* (0.009)	-0.004 (0.009)	-0.016* (0.009)
Chômeur	-0.034 (0.021)	0.026 (0.016)	-0.005 (0.009)	0.031 (0.020)
Observations	43 342	39 683	42 181	38 484

Note : \*\*\*, \*\*, \* représentent les niveaux de significativité, respectivement à 1, 5 et 10 %. Écarts-types robustes entre parenthèses, corrigés pour l'hétéroscédasticité groupée par pays. Estimation par le maximum de vraisemblance. Effets marginaux reportés à la moyenne pour les variables continues. Toutes les régressions incluent des variables muettes pays et année. Les modalités de référence sont : homme, âge 15-24, éducation primaire, actif employé.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/887041308685>

## PARTIE IV

# Naturalisation et intégration des immigrés sur le marché du travail<sup>1</sup>

## Principaux résultats

Ce chapitre examine les données disponibles sur l'acquisition par les immigrés de la nationalité du pays d'accueil et les liens entre naturalisation et résultats sur le marché du travail. Ses principales conclusions sont les suivantes :

- Au sein de l'OCDE, la fréquence d'acquisition de la citoyenneté parmi les immigrés varie fortement selon les pays. Dans les pays d'immigration traditionnels, pratiquement tous les immigrés (réguliers) sont naturalisés dans la décennie suivant leur arrivée. Dans les pays européens membres de l'OCDE, les chiffres de naturalisation les plus élevés sont enregistrés en Suède et aux Pays-Bas, les plus bas au Luxembourg et en Suisse.
- La proportion d'immigrés résidents de longue durée qui adoptent la nationalité du pays d'accueil semble avoir augmenté pendant la dernière décennie dans les pays européens membres de l'OCDE. Le fait est particulièrement évident en Belgique et en Suède où l'on observe de fortes augmentations des naturalisations d'immigrés originaires de pays non membres de l'OCDE, suite à un assouplissement des conditions d'accès à la citoyenneté.
- Le taux de naturalisation varie selon le groupe d'immigrés. Dans presque tous les pays, les immigrés originaires de pays à faibles revenus sont plus susceptibles d'opter pour la naturalisation que les immigrés venus de pays à hauts revenus et membres de l'OCDE. Les immigrés issus des pays d'Afrique tendent à afficher le taux le plus élevé d'acquisitions de la nationalité.
- Les femmes immigrées ont plus fréquemment la nationalité du pays d'accueil que les hommes. De même, les immigrés titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur ont plus de chances d'avoir la nationalité du pays hôte que les immigrés ayant un niveau de formation moins élevé.
- Les immigrés naturalisés obtiennent en général de meilleurs résultats sur le marché du travail, en particulier lorsqu'ils sont originaires d'un pays à faibles revenus. Dans les pays membres de l'OCDE pour lesquels on dispose de données, le taux d'emploi des hommes immigrés naturalisés provenant d'un pays à bas revenus est en moyenne supérieur de 12 points de pourcentage à celui des immigrés non naturalisés. L'écart est encore plus marqué pour les femmes (14 points). Ces différences portent dans les deux cas sur les immigrés résidant depuis au moins dix ans dans le pays d'accueil.
- Les immigrés qui optent pour la naturalisation ont déjà en général de meilleurs résultats sur le marché du travail avant la naturalisation mais on observe des progrès supplémentaires après la naturalisation, ce qui laisse à penser que celle-ci a en tant que telle un impact sur les résultats des immigrés. La naturalisation semble notamment promouvoir l'accès des immigrés à des emplois mieux rémunérés.
- La naturalisation semble avoir des incidences positives sur les résultats des immigrés sur le marché du travail, par le biais de divers facteurs, en particulier la réduction des obstacles sur le marché du travail, l'accroissement de la mobilité et la baisse des discriminations.



- La naturalisation augmente clairement les chances d'accès des immigrés à un emploi dans le secteur public. Néanmoins, dans la plupart des pays, même les immigrés naturalisés restent sous-représentés dans le secteur public.

## Introduction

L'accès à la nationalité du pays d'accueil constitue un élément important de la politique d'intégration. Il permet aux immigrés de disposer de l'ensemble des droits et obligations qui s'appliquent aux ressortissants du pays d'accueil. Dans la mesure où elle donne légalement aux immigrés la possibilité de devenir un membre à part entière et de participer pleinement à la société du pays d'accueil, l'acquisition de la nationalité est généralement perçue comme un geste « d'appartenance » à ce pays.

L'impact du processus de naturalisation sur la question plus générale de l'intégration socioéconomique des immigrés a connu depuis plusieurs années un regain d'intérêt, et ceci pour plusieurs raisons. Tout d'abord, dans beaucoup de pays membres de l'OCDE, la population immigrée a augmenté de façon significative pendant la dernière décennie, un certain nombre de ces pays étant devenus pour la première fois des pays de destination des immigrés. L'installation définitive d'une large proportion d'immigrés récents dans les pays de destination soulève presque inévitablement la question de leur accès à la citoyenneté du pays d'accueil<sup>2</sup>. La question est aussi d'importance en ce qui concerne le rôle attendu des migrations du travail pour aider à combler, en conjonction avec d'autres politiques, les lacunes de l'offre de travail liées, dans de nombreux pays, au départ à la retraite de la génération du « baby-boom » et à la diminution du nombre de jeunes entrant sur le marché du travail. On peut s'attendre, en effet, à ce que l'accès à la citoyenneté agisse sur la capacité des pays d'accueil à attirer et retenir les immigrés.

L'accès à la nationalité du pays d'accueil est aussi perçu par beaucoup comme un moyen de promouvoir l'identification des immigrés au pays hôte. Dans cette optique, un grand nombre de pays membres de l'OCDE ont récemment renforcé la place que tient l'accès à la citoyenneté parmi les diverses mesures publiques visant à favoriser l'intégration, par exemple en organisant des cérémonies officielles d'acquisition de la nationalité.

Les pays d'installation de l'OCDE (Australie, Canada, Nouvelle-Zélande et États-Unis) ont traditionnellement opté pour un accès relativement rapide des nouveaux arrivants à la citoyenneté, en accordant le statut de résident permanent à tous les nouveaux immigrés non temporaires dès leur arrivée et en instaurant également un délai de résidence obligatoire assez court pour l'accès à la naturalisation. Cette approche de la citoyenneté est généralement considérée comme un élément du patrimoine national. L'Australie, par exemple, organise depuis 1949 de grandes cérémonies d'acquisition de la citoyenneté le jour de la fête nationale (26 janvier) et incite activement les immigrés à acquérir la nationalité australienne (voir OCDE, 2007).

Certains pays européens membres de l'OCDE, comme la Belgique, ont assoupli les normes de naturalisation au cours des dernières années, dans l'objectif de promouvoir l'intégration des immigrés sur le marché du travail et dans la société dans son ensemble<sup>3</sup>. En effet, l'un des constats essentiels qui se dégage des études de l'OCDE sur l'intégration des immigrés sur le marché du travail (OCDE 2008b, 2007) est que les immigrés naturalisés obtiennent fréquemment de meilleurs résultats sur le marché du travail que les non-naturalisés nés à l'étranger<sup>4</sup>. Toutefois, on sait peu de choses sur les facteurs qui

sous-tendent concrètement le lien observé entre acquisition de la nationalité du pays hôte et intégration des immigrés.

La question qui suscite sans doute le plus de controverses dans le débat politique sur la naturalisation est celle de savoir si l'obtention de la citoyenneté doit être un instrument de promotion de l'intégration ou bien plutôt le couronnement d'un processus d'intégration réussi. Il suffit d'étudier les différents droits de la nationalité à l'échelle internationale pour comprendre qu'il n'existe pas de réponse simple à cette question. D'un côté les immigrés doivent remplir divers critères liés à la question de l'intégration avant de pouvoir prétendre à la naturalisation. De l'autre, comme on le verra plus bas, l'acquisition de la nationalité peut accélérer le processus d'intégration.

Ce chapitre fait le bilan des données disponibles sur la naturalisation des immigrés et ses liens avec les résultats sur le marché du travail. Il cherche à éclaircir les points essentiels suivants : premièrement, comment la situation des immigrés naturalisés sur le marché du travail des différents pays se compare-t-elle à celle de leurs homologues non naturalisés ? Deuxièmement, les immigrés pour lesquels on observe de meilleurs résultats étaient-ils déjà en fait mieux intégrés avant leur naturalisation ou bien les améliorations sont-elles devenues effectives après la naturalisation ? Troisièmement, si les résultats s'améliorent après la naturalisation, pourquoi est-ce le cas ?

### **Définition de la notion de « naturalisation »**

L'acquisition de la nationalité peut avoir lieu de façon automatique (principalement à la naissance) ou bien sur demande. La naturalisation désigne généralement l'acquisition non automatique de la citoyenneté par un individu qui n'était pas citoyen du pays concerné à sa naissance. Elle exige le dépôt d'une demande par l'immigré et une décision d'octroi de la citoyenneté par le pays d'accueil<sup>5</sup>. En un sens plus restreint, la naturalisation ne couvre pas les cas où un individu obtient une autre nationalité par simple déclaration ou acquisition automatique (par exemple au moment du mariage, à la naissance ou en atteignant l'âge adulte)<sup>6</sup>. L'acquisition de la citoyenneté à la naissance ou à l'âge adulte concerne en général uniquement les enfants d'immigrés nés dans le pays d'accueil, tandis que l'acquisition de la citoyenneté par mariage est un moyen important, et fréquemment utilisé, d'obtenir la nationalité du pays hôte pour les personnes nées à l'étranger. En 2008, en Allemagne, par exemple, 21 % des naturalisations résultaient d'un mariage ou d'une extension de la nationalité à un membre de la famille<sup>7</sup>. La proportion est semblable en Suisse où près de 18 % de toutes les acquisitions de citoyenneté ont lieu *via* les procédures de naturalisation dites « simplifiées » qui s'appliquent en cas de mariage ainsi qu'aux enfants de citoyens suisses (Steinhardt et al., 2009). Au Royaume-Uni également, 22 % des naturalisations ont lieu sur la base du mariage (Home Office, 2009).

Il serait préférable, dans l'idéal, de pouvoir distinguer entre la « naturalisation » telle que définie ci-dessus et d'autres formes d'acquisition de la nationalité présentant un caractère automatique. Cela permettrait de saisir de façon plus précise les différentes manières dont l'acquisition de la nationalité du pays d'accueil affecte l'intégration des immigrés. En pratique, il n'est généralement pas possible d'identifier comment les immigrés ont obtenu la nationalité du pays d'accueil. Dans les séries de données administratives, l'identification des immigrés ayant acquis la nationalité du pays d'accueil est souvent difficile parce que ces sources de données n'incluent normalement aucune information sur l'acquisition de la citoyenneté. Les données d'enquête sur la population active, d'autre part, contiennent bien des informations sur la nationalité et le pays de

naissance des répondeurs mais généralement aucune sur le mode d'acquisition de la nationalité. Même dans les études longitudinales qui suivent les immigrés sur une certaine période de temps, il est généralement possible d'isoler uniquement l'acquisition de la citoyenneté par les immigrés mais non de distinguer entre ses différents modes d'acquisition<sup>8</sup>. Du fait de ces obstacles, les études empiriques s'appuient en général sur une définition plus large de la naturalisation incluant l'ensemble des étrangers ayant acquis la nationalité du pays d'accueil.

Lorsqu'il est nécessaire de s'appuyer sur les données d'enquête concernant la population active comme dans l'analyse empirique et comparative au plan international présentée ci-dessous, les immigrés « naturalisés » désignent les personnes nées à l'étranger qui ont la nationalité du pays d'accueil. Ce groupe comprend les personnes nées à l'étranger qui avaient déjà la nationalité du pays d'accueil avant d'y entrer comme, par exemple, les enfants d'expatriés qui sont nés à l'étranger. Dans la plupart des pays pris en compte dans l'analyse empirique qui suit, ce groupe est en général peu important, sauf dans le cas de la France qui a connu un mouvement migratoire de grande ampleur lors du retour des émigrants et de leurs enfants qui a suivi l'accès des anciennes colonies françaises à l'indépendance. Les statistiques françaises sur la population active incluent des données sur la nationalité à la naissance. Par conséquent, dans le cas de la France, les personnes nées à l'étranger ayant acquis la nationalité française à la naissance ont été exclues de l'analyse.

## 1. Naturalisation des immigrés : aperçu général de la situation dans plusieurs pays de l'OCDE

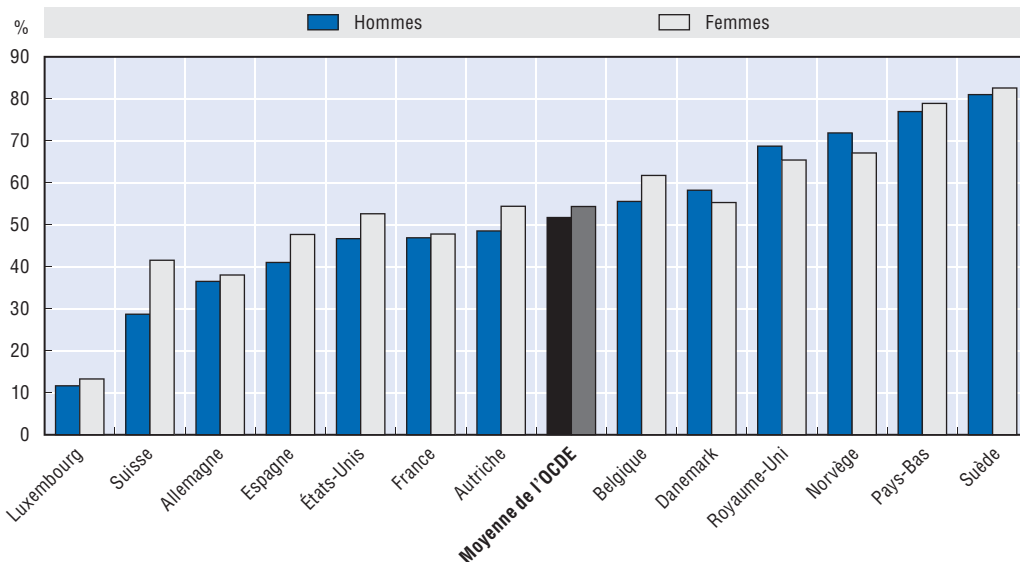
Cette section présente un constat général de la naturalisation des immigrés dans les pays membres de l'OCDE et des caractéristiques sociodémographiques qui distinguent les immigrés naturalisés des immigrés non naturalisés. Il importe de garder à l'esprit que les immigrés doivent normalement avoir résidé plusieurs années dans le pays d'accueil avant de pouvoir accéder à la naturalisation. Dans la plupart des pays membres de l'OCDE, l'acquisition de la citoyenneté est possible au bout de cinq à huit années environ. L'objectif étant de comparer les immigrés naturalisés et les immigrés non naturalisés pouvant prétendre à l'acquisition de la citoyenneté, l'analyse empirique ci-dessous porte uniquement sur les immigrés ayant dix ans ou plus de résidence dans le pays d'accueil<sup>9</sup>. On ne dispose pas de données pour l'Australie, le Canada et la Nouvelle-Zélande, trois pays dont le peuplement résulte de l'immigration et où la grande majorité des immigrés acquièrent la nationalité du pays d'accueil dans les cinq à dix années qui suivent leur arrivée. De plus, seuls les pays membres de l'OCDE dont la proportion d'immigrés était égale ou supérieure à 5 % au moment du recensement de l'an 2000 sont pris en compte. Le Portugal et la Grèce ont été exclus du groupe parce que les données disponibles ne permettent pas d'identifier les enfants nés à l'étranger de nationaux expatriés. Cette catégorie est en effet assez importante dans les deux pays et tend à afficher des résultats en matière d'emploi plus proches de ceux des populations autochtones que les autres catégories d'immigrés (voir OCDE, 2008b). L'objet d'étude étant ici le lien entre naturalisation et caractéristiques d'emploi, l'analyse ci-dessous prend en compte uniquement les immigrés âgés de 15 à 64 ans qui ne sont pas inscrits dans un établissement éducatif.

Comme le montre le graphique IV.1, le pourcentage d'immigrés naturalisés varie fortement entre les pays de l'OCDE. On observe la proportion la plus élevée d'immigrés

naturalisés en Suède, où 81 % des hommes immigrés et 83 % des femmes immigrées sont naturalisés. À l'autre extrémité du spectre se trouve le Luxembourg avec seulement 12 % d'hommes immigrés et 13 % de femmes immigrées ayant acquis la nationalité du pays d'accueil.

En moyenne, dans les pays de l'OCDE, un peu plus de la moitié de tous les hommes immigrés sont naturalisés. La proportion est plus élevée pour les femmes dans tous les pays à l'exception du Danemark, de la Norvège et du Royaume-Uni. Le taux de naturalisation généralement plus élevé des femmes pourrait tenir en partie au fait qu'elles sont surreprésentées parmi les personnes ayant immigré du fait d'un mariage avec un citoyen du pays d'accueil. Comme indiqué plus haut, ce groupe bénéficie en général d'une procédure de naturalisation simplifiée.


**Graphique IV.1. Part de la population née à l'étranger qui possède la nationalité du pays d'accueil, par sexe, dans quelques pays de l'OCDE, autour de 2007**



Note : Les données se réfèrent aux immigrés âgés de 15 à 64 ans, en dehors du système éducatif, et résidents du pays d'accueil depuis 10 ans ou plus.

La moyenne de l'OCDE est la moyenne non pondérée des pays inclus dans le graphique.

Source : Voir annexe méthodologique.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/886550151362>

L'accès au marché du travail des immigrés originaires de pays à hauts revenus et membres de l'OCDE est soumis à des restrictions moindres (en particulier dans les zones de libre circulation comme l'Union européenne). Pour autant qu'elle contribue à réduire les obstacles sur le marché du travail, la naturalisation tend à être plus avantageuse pour les immigrés issus de pays à bas revenus (voir Bevelander et DeVoretz, 2008). De plus, les immigrés originaires de pays à hauts revenus sont plus enclins à retourner dans leur pays (OCDE, 2008a) et cela peut les dissuader d'acquérir la nationalité du pays d'accueil s'ils doivent abandonner leur nationalité d'origine. La perte de la nationalité d'origine a en effet généralement un coût plus élevé (en termes de renoncement à certaines opportunités) pour les immigrés originaires de pays à hauts revenus que pour les immigrés issus de pays à bas revenus. On s'attendrait donc à ce que les immigrés originaires de pays à bas revenus


acquièrent plus fréquemment la citoyenneté du pays d'accueil. Le tableau IV.1 montre que les taux de naturalisation observés – c'est-à-dire la proportion d'immigrés naturalisés – corroborent généralement cette attente. Les immigrés venus de pays à hauts revenus et membres de l'OCDE optent moins souvent pour la naturalisation que l'immigré moyen. Alors qu'en moyenne dans l'ensemble de l'OCDE, 56 % des immigrés sont naturalisés, la part des immigrés naturalisés qui sont originaires d'un pays à hauts revenus et membre de l'OCDE est de 46 % seulement. L'Autriche est le seul pays dans lequel la proportion de personnes naturalisées est plus élevée parmi les immigrés issus d'un pays à hauts revenus et membre de l'OCDE.

Tableau IV.1. **Taux de naturalisation (%) par origine, autour de 2007**

Pays	Total	Pays à haut niveau de revenu et membres de l'OCDE	Pays européens non UE/AELE	Pays d'Amérique centrale et du Sud, et Caraïbes	Asie de l'Est et du Sud-Est	Afrique du Nord et Proche/Moyen-Orient	Autres pays africains
Autriche	52	<b>56</b>	45	<i>(58)</i>	72	<b>86</b>	<b>73</b>
Belgique	59	37	<b>78</b>	<b>74</b>	<b>79</b>	<b>77</b>	<b>83</b>
Suisse	35	35	27	<b>63</b>	<b>44</b>	<b>64</b>	<b>46</b>
Allemagne	37	35	29	40	37	<b>48</b>	..
Danemark	57	49	41	..	64	<b>65</b>	..
Espagne	44	46	25	<b>60</b>	32	26	29
France	47	36	40	<b>59</b>	<b>87</b>	<b>50</b>	<b>55</b>
Luxembourg	12	11	..	..	(35)	..	(33)
Pays-Bas	78	55	74	<b>96</b>	<b>90</b>	75	82
Norvège	70	47	<b>84</b>	77	<b>90</b>	<b>99</b>	<b>96</b>
Suède	82	65	<b>94</b>	<b>87</b>	<b>91</b>	<b>97</b>	<b>96</b>
Royaume-Uni	67	44	59	<b>73</b>	<b>79</b>	<b>75</b>	<b>81</b>
États-Unis	50	47	<b>78</b>	40	<b>65</b>	<b>80</b>	<b>60</b>
Moyenne OCDE	56	46	57	<b>66</b>	<b>70</b>	<b>71</b>	<b>70</b>

Note : Les données se réfèrent aux immigrés âgés de 15 à 64 ans, en dehors du système éducatif, et résidents du pays d'accueil depuis 10 ans ou plus. « .. » signifie que le chiffre n'est pas statistiquement significatif. La fiabilité des valeurs entre parenthèses est limitée. La moyenne OCDE est la moyenne non pondérée des pays dans le tableau; par manque de données publiables dans certaines catégories, la moyenne OCDE ne comprend pas le Danemark et le Luxembourg. Les chiffres en gras indiquent que le taux de naturalisation du groupe est plus élevé que celui de tous les autres migrants, les chiffres en italique indiquent que le taux de naturalisation du groupe est plus faible que celui de tous les autres migrants. Dans tous les autres cas, la différence avec les autres migrants n'est pas significative au risque 5 %.

Source : Voir annexe méthodologique.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/887044480052>

Les immigrés d'Afrique et d'Asie affichent en général les taux de naturalisation les plus élevés. Le taux de naturalisation de ces groupes est en moyenne supérieur de 14 points de pourcentage à celui de l'ensemble des immigrés. Cela tient sans doute au fait que les immigrés originaires de ces régions sont souvent des réfugiés accompagnés de leur famille pour qui le retour n'est pas une option. Bien qu'ils soient moins fréquemment dans ce cas, les immigrés originaires d'Afrique du Nord n'en constituent pas moins l'un des groupes les plus défavorisés sur le marché de l'emploi. L'Espagne fait exception au schéma observé. Le seul groupe présentant un taux de naturalisation notablement plus élevé en Espagne est celui des immigrés d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud. En raison de ses liens historiques, culturels et linguistiques avec l'Espagne, ce groupe a souvent bénéficié de facilités d'accès à la citoyenneté espagnole. Le faible taux de naturalisation des immigrés originaires d'Afrique en Espagne peut sans doute être attribué au fait que les

immigrés issus de ces pays sont souvent des migrants de travail entrés initialement dans le pays par des voies irrégulières et qui, dans bien des cas, n'ont pas acquis un nombre suffisant d'années de séjour légal dans le pays pour obtenir la naturalisation.

Certaines données semblent indiquer que l'acquisition de la citoyenneté est devenue récemment plus fréquente, notamment parmi les immigrants issus de pays à bas revenus. Le tableau IV.2 permet de comparer le pourcentage d'immigrés de longue durée (plus de dix ans de résidence) qui ont acquis la nationalité du pays d'accueil dans un petit nombre de pays pour lesquels cette information est disponible, à la fois récemment et depuis une dizaine d'années. En Belgique et en Suède, on observe une forte augmentation dans le cas des immigrants provenant de pays non membres de l'UE depuis l'introduction de mesures ayant assoupli l'accès à la citoyenneté et/ou facilité la double nationalité (voir encadré IV.1). On observe aussi de légères augmentations aux Pays-Bas, en Norvège et au Royaume-Uni. L'inverse est vrai au Danemark qui a récemment restreint l'accès à la citoyenneté.

**Tableau IV.2. Part de la population née à l'étranger qui possède la nationalité du pays d'accueil, 1999/2000 et 2007/2008, par région d'origine, dans quelques pays européens membres de l'OCDE**

Pays	Tous immigrants 1999/2000	Tous immigrants 2007/2008	Immigrés de pays de l'UE 1999/2000	Immigrés de pays de l'UE 2007/2008	Immigrés de pays non UE 1999/2000	Immigrés de pays non UE 2007/2008
Autriche	52	52	66	56	48	49
Belgique	40	59	33	37	48	78
Danemark	64	57	65	46	64	61
Luxembourg	13	12	11	11	29	25
Pays-Bas	75	78	51	53	81	84
Norvège	68	70	47	46	80	85
Suède	71	82	61	65	79	93
Royaume-Uni	65	67	40	42	74	76
Moyenne OCDE	56	59	47	45	63	69

Note : Pour des raisons de disponibilité de données, pour 1999/2000 « UE » se réfère à UE15, tandis que les données 2007/2008 se réfèrent à UE27 et à l'AELE. Les résultats se réfèrent aux immigrants âgés de 15 à 64 ans, qui ne sont plus dans le système éducatif et qui résident dans le pays d'accueil depuis dix ans ou plus.

Source : Enquête sur la population active, Eurostat.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/887066542378>

L'accès à la citoyenneté du pays d'accueil est généralement sélectif, non seulement parce que les immigrants doivent décider de la demander ou non, mais aussi parce que les pays d'accueil imposent fréquemment des conditions comme la maîtrise de la langue du pays d'accueil ou l'aptitude à subvenir à ses besoins. Le tableau IV.3 montre que cette sélection est fortement favorable aux immigrants plus qualifiés, en particulier ceux d'entre eux qui ne sont pas nés dans un pays à hauts revenus et membre de l'OCDE. Aux États-Unis, l'écart de prévalence entre les deux groupes du point de vue des études supérieures est particulièrement net : 20 % des immigrants non naturalisés provenant d'un pays à bas revenus sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur, contre 44 % des immigrants naturalisés. Cela tient peut-être en partie au taux important de migrants irréguliers, dont le niveau de formation est en général peu élevé. Dans tous les pays, les immigrants issus de pays à faibles revenus qui ont acquis la nationalité du pays d'accueil ont un niveau de formation en moyenne plus élevé que leurs homologues non naturalisés<sup>10</sup>. En moyenne, 26 % des immigrants naturalisés issus de pays à bas revenus ont un niveau de

### Encadré IV.1. La double nationalité

La double nationalité est un aspect particulier de la naturalisation. Au moment de la naturalisation, les immigrés sont soit obligés de renoncer à leur nationalité antérieure, soit autorisés à la conserver; ils peuvent donc détenir une nationalité unique ou une double nationalité dans le pays d'accueil. La double nationalité peut aussi résulter de l'application du *jus sanguinis*, par exemple dans le cas d'un enfant né de parents de nationalités différentes, ou de l'application concomitante du *jus sanguinis* et du *jus solis*, la personne concernée recevant à la fois la nationalité de ses parents et celle de son pays de naissance. Moins fréquents sont l'application du *jus matrimonii*, aux termes duquel un individu reçoit automatiquement la nationalité de son conjoint au moment du mariage, et le recouvrement de la citoyenneté par les membres d'une minorité ethnique revenant vivre au pays de ses ancêtres, cas particulier de l'application du *jus sanguinis*.

La double nationalité implique généralement une reconnaissance mutuelle. Le pays de destination et le pays d'origine doivent autoriser l'un et l'autre la double nationalité. Lorsque la double nationalité n'est pas permise, toute personne acquérant la citoyenneté d'un autre pays perd automatiquement sa nationalité d'origine (par exemple au Japon), au moins en principe, ou bien le renoncement à la citoyenneté antérieure est une condition préalable à l'obtention du passeport du pays d'accueil (par exemple en Allemagne; ce renoncement peut aussi être exigé en Italie). Cependant, lorsqu'une personne acquiert la double nationalité de façon involontaire, sous l'effet de l'application du *jus solis* ou bien en tant qu'enfant de parents de nationalités différentes, le maintien de la double nationalité est généralement autorisé jusqu'à l'âge de la majorité légale. À l'intérieur de l'Union européenne, les ressortissants d'un État membre sont généralement autorisés à conserver la citoyenneté d'un autre État membre; toutefois, cela ne s'applique pas nécessairement aux ressortissants de pays tiers.

Depuis quelques années, un nombre croissant de pays ont assoupli la réglementation en matière de double citoyenneté, bien que d'importantes différences subsistent entre pays. Ces différences concernent aussi bien l'acquisition d'une deuxième nationalité par un ressortissant d'un pays hôte que l'acquisition de la nationalité d'un pays hôte par un immigrant.

Un grand nombre de pays membres de l'OCDE autorisent à la fois les immigrés et les émigrants naturalisés à l'étranger à conserver la citoyenneté de leur pays d'origine, en particulier les pays d'immigration traditionnels comme les États-Unis, le Canada, le Royaume-Uni et la France. D'autres pays ont aussi récemment assoupli la législation sur la citoyenneté afin d'autoriser les nationalités multiples. C'est le cas, par exemple, de la Suède (2001), de l'Australie (2002), de la Finlande (2003) et de la Belgique (2008). D'autres pays encore, tout en maintenant les restrictions s'appliquant à la double nationalité, se montrent de plus en plus flexibles en la matière, notamment l'Autriche et l'Allemagne. Enfin, dans les pays qui n'acceptent pas la double nationalité, la réglementation prévoit maintenant des exceptions plus nombreuses, par exemple lorsqu'un État refuse d'accepter le renoncement à la citoyenneté antérieure ou lui attache des conditions prohibitives, ou lorsque le candidat à la naturalisation peut faire valoir que l'abandon de sa nationalité antérieure entraînerait pour lui la perte de certains biens. Les Pays-Bas ont restreint l'accès à la double citoyenneté en 1997 mais, en pratique, la majorité des immigrés conservent leur nationalité d'origine (van Oers *et al.*, 2006). De manière plus générale, il existe souvent un écart entre tolérance *de fait* de la double citoyenneté et situation *de droit*. Les personnes concernées conservent souvent deux passeports, même lorsqu'elles sont normalement tenues de renoncer à l'un des deux, en particulier lorsque n'est effectué aucun contrôle administratif bilatéral, ce qui est généralement le cas.

### Encadré IV.1. La double nationalité (suite)

Le débat sur l'opportunité d'une reconnaissance de la double nationalité lors de la naturalisation est vaste et présente un aspect pluridisciplinaire. Les préoccupations juridiques soulevées dans ce contexte portent principalement sur les conflits administratifs potentiels liés à la double nationalité, notamment en ce qui concerne la conscription militaire et, dans certains cas, l'assujettissement à l'impôt. Ces questions peuvent être résolues au moyen d'accords pluri-ou bilatéraux. Les aspects sociopolitiques et culturels de la discussion portent sur des questions comme le droit de vote multiple ou les conséquences en termes de « loyauté » et de réseaux de migrants, tandis que, sous l'angle économique, la préoccupation principale est celle de savoir si l'acquisition d'une deuxième nationalité favorise ou retarde l'intégration. Malgré le débat en cours, la tendance générale, comme on l'a vu plus haut, s'oriente en pratique vers la tolérance des nationalités multiples (voir par exemple Brøndsted Sejersen, 2008; Blatter et al., 2009).

On pourrait s'attendre *a priori* à ce que la double nationalité favorise l'intégration économique et sociale, puisque le droit de conserver la nationalité d'origine tend à abaisser le coût de la naturalisation. Toutefois, s'agissant des immigrants qui auraient opté de toute façon pour la naturalisation (c'est-à-dire même si la double nationalité n'était pas permise), il se peut que le droit à la double citoyenneté contribue à accroître la migration de retour, et cette possibilité pourrait avoir aussi des incidences sur leur investissement en termes de capital humain. D'un autre côté, la double citoyenneté peut apparaître comme un moyen pour les pays d'accueil d'attirer et de retenir les migrants, en particulier les migrants hautement qualifiés. On ignore cependant dans quelle mesure cela est confirmé dans les faits.

Les données sur le statut de double nationalité sont rares et les données empiriques sur les effets de la double nationalité sont donc, elles aussi, rares. Les quelques enquêtes qui existent à ce sujet portent sur l'intégration politique des détenteurs d'une double citoyenneté (Staton et al., 2007) ou d'autres aspects sociaux (Bloemraad, 2004). Leurs résultats font apparaître un constat assez mitigé. La deuxième de ces études révèle une corrélation négative entre double nationalité et attachement au pays d'accueil (Canada) et, en même temps, une corrélation positive forte entre double nationalité et niveau de formation. Staton et al. (2007) ont constaté une absence de sentiment « d'appartenance politique » aux États-Unis chez les Latinos détenteurs d'une double nationalité, telle que mesurée en particulier sur la base de l'auto-identification comme « Américains » et de la participation aux élections. Ceci est à mettre en regard du fait que l'assouplissement des conditions d'accès à la double nationalité se traduit en général par une augmentation des naturalisations. Une augmentation du taux de naturalisation après l'introduction de la double citoyenneté a été observée aux États-Unis en ce qui concerne les immigrants d'Amérique latine, ainsi qu'aux Pays-Bas (Mazzolari, 2009; Bevelander et Veenman, 2008; OCDE, 2008b).

En résumé, dans la mesure où l'accès à la double nationalité renforce la propension à la naturalisation qui est elle-même associée à de meilleurs résultats, le bilan général de la double nationalité paraît positif, tout au moins sur le plan économique.

formation élevé, soit le double du pourcentage observé chez leurs homologues non naturalisés.

Au niveau le plus bas de l'échelle des qualifications, l'écart est particulièrement marqué en Allemagne : alors que 54 % des immigrants non naturalisés ont un niveau de formation peu élevé, le chiffre correspondant pour les immigrants naturalisés est de 26 % seulement.




Tableau IV.3. **Part des immigrés à faible et haut niveau d'éducation, par statut de citoyenneté et par origine, autour de 2007**

	Pourcentage d'immigrés à faible niveau d'éducation						Pourcentage d'immigrés à haut niveau d'éducation					
	Total		Pays à haut niveau de revenu et membres de l'OCDE		Autres pays		Total		Pays à haut niveau de revenu et membres de l'OCDE		Autres pays	
	Non naturalisés	Différence entre naturalisés et non naturalisés	Non naturalisés	Différence entre naturalisés et non naturalisés	Non naturalisés	Différence entre naturalisés et non naturalisés	Non naturalisés	Différence entre naturalisés et non naturalisés	Non naturalisés	Différence entre naturalisés et non naturalisés	Non naturalisés	Différence entre naturalisés et non naturalisés
Autriche	41	-7	11	(3)	53	-9	13	3	30	(-5)	6	5
Belgique	50	(-4)	46	(-4)	60	-13	24	(1)	26	(-1)	18	6
Suisse	42	-21	39	-23	46	-19	17	15	22	14	10	15
Allemagne	54	-28	42	-23	63	-26	12	8	19	4	8	9
Danemark	33	(-3)	(11)	9	48	-14	26	(3)	41	(-1)	16	9
Espagne	48	-10	29	13	60	-25	23	10	40	(-6)	12	20
France	68	-24	65	-17	71	-27	11	12	13	3	10	16
Luxembourg	44	-15	45	-17	32	(-2)	23	(0)	23	(-1)	27	(1)
Pays-Bas	42	-5	21	(2)	59	-19	23	(0)	37	(-4)	11	10
Norvège	19	12	13	(4)	45	(-7)	53	-19	59	-15	..	..
Suède	26	(-3)	23	(-3)	35	-11	27	(-1)	30	(-3)	..	..
États-Unis	38	-22	8	(0)	43	-26	24	22	47	(3)	20	24
Moyenne OCDE	46	-14	32	-6	53	-18	20	7	30	1	14	12

Note : La part des immigrés non naturalisés est en pourcentage. « .. » signifie que le chiffre n'est pas statistiquement significatif. La fiabilité des valeurs entre parenthèses est limitée. La différence entre naturalisés and non naturalisés est indiquée en points de pourcentage. Les différences qui ne sont pas significatives (probabilité > = 10 %) sont entre parenthèses. La moyenne OCDE est la moyenne non pondérée des pays dans le tableau; par manque de données publiables dans certaines colonnes, la moyenne OCDE ne comprend pas la Norvège et la Suède. Faible niveau d'éducation se réfère aux niveaux CITE 0, 1 et 2; haut niveau d'éducation se réfère aux niveaux CITE 5 et 6. Les données se réfèrent aux immigrés âgés de 15 à 64 ans, en dehors du système éducatif, et résidents du pays d'accueil depuis dix ans ou plus.

Source : Voir annexe méthodologique.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/887080710528>

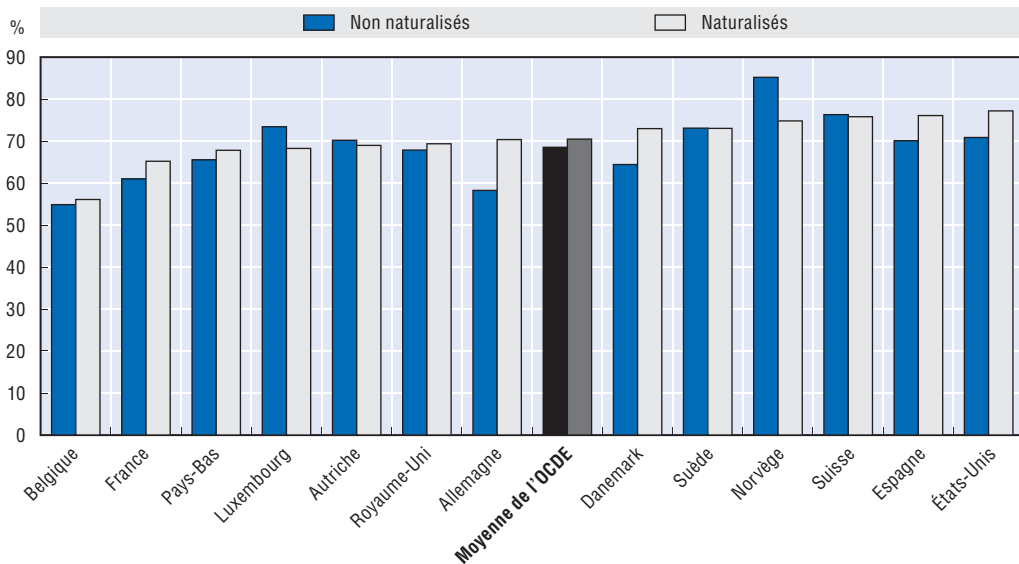
Un certain nombre d'études de cas empiriques basées sur des microdonnées corroborent ces observations pour certains pays de l'OCDE (pour un aperçu général, voir Bevelander et DeVoretz, 2008). La sélectivité ne concerne pas seulement le niveau de formation mais aussi d'autres variables comme l'âge et l'expérience professionnelle antérieure (voir, par exemple, DeVoretz et Pivnenko, 2008). En résumé, et de toute évidence, les immigrés issus de pays à bas revenus qui ont opté pour la naturalisation ont en général un niveau de formation plus élevé que leurs homologues non naturalisés<sup>11</sup>.

## 2. Résultats des immigrés naturalisés et non naturalisés sur le marché du travail

Cette section présente une vue d'ensemble des résultats obtenus en matière d'emploi par les immigrés naturalisés par rapport à leurs homologues non naturalisés, sur la base de trois critères : l'accès à l'emploi, le niveau d'emploi et la rémunération. La question de l'accès aux emplois du secteur public est également abordée, étant donné son importance en relation avec la naturalisation.


### Taux d'emploi

Le graphique IV.2 fournit un aperçu général des taux d'emploi des immigrés naturalisés et non naturalisés dans les pays de l'OCDE<sup>12</sup>. Ce tableau révèle une tendance à

Graphique IV.2. **Taux d'emploi des immigrés par statut de citoyenneté, autour de 2007**

Note : Les données se réfèrent aux immigrés âgés de 15 à 64 ans, en dehors du système éducatif, et résidents du pays d'accueil depuis 10 ans ou plus. La moyenne de l'OCDE est la moyenne non pondérée des pays inclus dans le graphique.

Source : Voir annexe méthodologique.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/886554720305>

un taux d'emploi plus élevé parmi les immigrés naturalisés, bien que l'écart ne soit guère important – sauf en Allemagne et au Danemark, où il est de l'ordre de 10 points de pourcentage. Par contre, en Autriche, au Luxembourg et en Suisse, les immigrés naturalisés affichent des taux d'emploi légèrement inférieurs à ceux de leurs homologues non naturalisés; en Norvège, l'écart atteint même près de 10 points de pourcentage. Dans les pays de l'OCDE pris en compte ici, le taux d'emploi des immigrés naturalisés est supérieur en moyenne de 3 points de pourcentage à celui des immigrés non naturalisés. Étant donné les différences assez importantes observées quant au niveau de formation, cet écart très réduit est quelque peu surprenant.

Comme on l'a vu dans la section précédente, l'acquisition de la citoyenneté varie de façon significative en fonction à la fois du pays d'accueil et du pays d'origine, et aussi selon le sexe. Les femmes et les immigrés issus de pays à bas revenus ont plus de chances de figurer parmi les personnes ayant obtenu la nationalité du pays d'accueil. Ces deux groupes affichant en général des taux d'emploi moins élevés dans la plupart des pays, on pourrait s'attendre *a priori* à observer des écarts plus importants entre immigrés naturalisés et non naturalisés en isolant les données par sexe et par région d'origine. Les tableaux IV.A1 et IV.A2 de l'annexe montrent les résultats ainsi obtenus. Parmi les hommes, les écarts entre immigrés naturalisés et non naturalisés originaires de pays à hauts revenus et membres de l'OCDE sont généralement peu élevés et non significatifs sur le plan statistique. En revanche, on observe des écarts importants et, dans la plupart des cas, significatifs sur le plan statistique pour les immigrés qui ne sont pas nés dans un pays à hauts revenus et membre de l'OCDE : 78 % des immigrés naturalisés originaires de ces pays occupent un emploi, contre 70 % pour les immigrés non naturalisés. Ces écarts sont particulièrement prononcés en Suède, en Allemagne, en Belgique, en France et au Danemark, où ils dépassent 12 points de pourcentage. Si l'on désagrège par région les

données concernant les hommes immigrés originaires d'un pays ne faisant pas partie des pays à hauts revenus et membres de l'OCDE, on observe des écarts importants pour les immigrés originaires des pays d'Afrique et, en particulier, d'Afrique du Nord. Cependant, dans un grand nombre de cas, les écarts observés reposent sur des échantillons de petite taille et ne sont souvent pas significatifs sur le plan statistique.

Le constat est le même pour les femmes, bien que les différences de résultats en matière d'emploi entre femmes naturalisées et non naturalisées originaires de pays à bas revenus soient un peu plus marquées que celles observées pour les hommes. Ces différences sont particulièrement nettes aux Pays-Bas, au Danemark et en Allemagne, où elles atteignent 18 points de pourcentage et plus. Elles sont aussi importantes en Belgique (16 points) et aux États-Unis (14 points).

Il est possible d'affiner l'analyse en prenant en compte d'autres caractéristiques des migrants tels que l'âge et l'éducation. Pour ce faire, on a établi des modèles de probabilité linéaire par pays et par sexe. Cette méthode permet d'évaluer l'écart de pourcentage concernant la probabilité d'occuper un emploi entre personnes naturalisées et non naturalisées, en maintenant constants les critères d'éducation, de groupe d'origine et d'âge. Comme indiqué plus haut, les immigrés issus de pays à hauts revenus et membres de l'OCDE ont en général peu à gagner en acquérant la nationalité du pays d'accueil et cela est confirmé par les statistiques descriptives. Il ne semble pas exister de liens mesurables entre naturalisation et emploi pour les immigrés originaires de ces pays<sup>13</sup>. Ces immigrés, par conséquent, sont exclus de l'analyse de régression qui suit. Les coefficients de naturalisation du modèle de probabilité linéaire (avec l'emploi comme variable dépendante) sont présentés au tableau IV.4. Un coefficient positif et statistiquement significatif au regard de la variable de naturalisation indique l'existence d'une corrélation positive entre la naturalisation et la probabilité d'occuper un emploi, à condition de garder fixes les différences de niveau de formation, d'âge et de pays d'origine. Dans la plupart des cas, le coefficient est significatif et présente le signe attendu. La corrélation est particulièrement forte en Belgique, au Danemark et en Allemagne pour les deux sexes et en Suède pour les hommes. Cependant, les hommes immigrés en Autriche font exception à ce modèle.

Afin de déterminer si un taux d'emploi plus élevé est observé pour toutes les catégories de migrants, on a établi un modèle supplémentaire avec des variables d'interaction<sup>14</sup>. S'agissant des hommes, les immigrés originaires d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient sont ceux qui présentent les différences les plus marquées de taux d'emploi entre immigrés naturalisés et non naturalisés, suivis par les immigrés d'autres pays africains. Dans le cas des femmes immigrées, c'est ce dernier groupe d'origine qui présente l'écart le plus grand. Plus généralement, l'augmentation observée de la probabilité d'occuper un emploi qui est liée à la naturalisation est plus forte pour les catégories de migrants ayant un taux d'emploi particulièrement peu élevé<sup>15</sup>.

### **Types d'emplois occupés**

Quelles différences peut-on observer entre les types d'emplois occupés par les immigrés naturalisés et non naturalisés? Le tableau IV.5 montre la proportion d'immigrés naturalisés et non naturalisés occupant des emplois peu ou hautement qualifiés, par sexe. Pour les hommes, dans les pays de l'OCDE pour lesquels des données sont disponibles, le pourcentage de personnes employées dans des emplois peu qualifiés est en moyenne inférieur de 2 points de pourcentage chez les immigrés naturalisés par rapport aux

Tableau IV.4. **Estimation de l'augmentation de la probabilité d'être employé qui est associée à la naturalisation, autour de 2007**

	Hommes	Femmes
Autriche	-4***	6***
Belgique	14***	10***
Suisse	6**	(4)
Allemagne	12***	11***
Danemark	12**	14***
Espagne	(3)	(2)
France	5***	5***
Luxembourg	(3)	(7)
Pays-Bas	(1)	10**
Norvège	(1)	(-9)
Suède	20***	(-4)
États-Unis	(1)	8***

Note : \*/\*\*/\*\*: Valeurs significatives au risque 10 %/5 %/1 %, respectivement. Les données se réfèrent aux immigrants âgés de 15 à 64 ans, provenant de pays à bas revenus, en dehors du système éducatif, et résidents du pays d'accueil depuis 10 ans ou plus. Variable dépendante: emploi; les variables de contrôle sont la nationalité du pays d'accueil (oui/non), origine (régions d'origine telles que dans l'annexe méthodologique), âge (tranches d'âge de 10 ans) et éducation (trois niveaux).

Source : Voir annexe méthodologique.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/887160414761>

immigrés non naturalisés. L'écart entre les deux groupes est encore plus prononcé s'agissant des emplois hautement qualifiés, la probabilité étant plus grande pour les immigrants naturalisés de se trouver parmi les salariés hautement qualifiés. Dans la plupart des pays, les immigrants naturalisés occupent plus fréquemment des emplois hautement qualifiés<sup>16</sup>. On observe des résultats similaires pour les femmes, avec des écarts plus marqués au bas de l'échelle des emplois.

Ces résultats pourraient être imputés en partie au fait que les immigrants naturalisés disposent en moyenne d'un niveau de formation plus élevé, et aussi à des facteurs liés aux pays d'origine. Pour isoler ces facteurs, on a établi un modèle de probabilité linéaire, avec pour variable dépendante « occupant un emploi hautement qualifié ». Les résultats sont présentés ci-dessous (tableau IV.6).

Toutes les corrélations importantes des résultats de l'évaluation pour les hommes présentent effectivement le signe attendu. En France, par exemple, la probabilité d'occuper un emploi hautement qualifié est plus forte de 7 points de pourcentage pour les hommes immigrants naturalisés que pour leurs homologues non naturalisés. Les résultats obtenus pour les femmes sont aussi conformes à ce qu'on attendait, sauf dans le cas de la Norvège.

D'autres études empiriques ont obtenu des résultats similaires. Fougère et Safi (2008) constatent que les immigrants naturalisés ont plus de chances d'être employés comme cadres, dans une profession de niveau intermédiaire ou comme employés de bureau en France. Akbari (2008) montre que, parmi les immigrants originaires de pays en développement installés aux États-Unis, la proportion d'immigrants naturalisés travaillant dans une profession libérale ou occupant un poste de direction est plus élevée que parmi les immigrants non naturalisés. En revanche, parmi les immigrants issus d'un pays développé, il ne constate aucune différence de niveau d'emploi se rapportant au statut de citoyeneté.

Tableau IV.5. Répartition des immigrés employés par niveau de profession, par sexe et par statut de citoyenneté, autour de 2007

	Hommes				Femmes			
	Peu qualifiés		Très qualifiés		Peu qualifiés		Très qualifiés	
	Non naturalisés	<i>Différence entre immigrés naturalisés et non naturalisés</i>	Non naturalisés	<i>Différence entre immigrés naturalisés et non naturalisés</i>	Non naturalisés	<i>Différence entre immigrés naturalisés et non naturalisés</i>	Non naturalisés	<i>Différence entre immigrés naturalisés et non naturalisés</i>
Autriche	21	(-4)	21	9	44	-13	22	(3)
Belgique	10	(3)	43	(-4)	18	(-1)	40	(-1)
Suisse	8	-4	27	20	22	-11	26	20
Allemagne	13	(-1)	24	(2)	28	(-7)	25	(8)
Danemark	21	-8	35	12	24	-14	33	8
Espagne	15	-5	29	12	33	-13	31	(5)
France	13	-2	19	15	48	-23	15	12
Luxembourg	10	..	40	(5)	34	-22	38	(8)
Pays-Bas	16	-4	37	(2)	22	(-5)	45	(-5)
Norvège	..	..	57	-16	..	..	66	-22
Suède	..	..	39	(-5)	..	..	40	(-3)
Royaume-Uni	13	(-2)	50	(3)	11	(-3)	48	(-3)
Moyenne OCDE	14	-2	32	8	28	-10	32	5

Note : La part des immigrés non naturalisés est exprimée en pourcentage. « .. » signifie que le chiffre n'est pas statistiquement significatif. La différence entre naturalisés et non naturalisés est indiquée en points de pourcentage. Les différences qui ne sont pas significatives (probabilité > = 10 %) sont entre parenthèses. La moyenne OCDE est la moyenne non pondérée des pays dans le tableau; par manque de données publiables dans certaines colonnes, la moyenne OCDE ne comprend pas le Luxembourg, la Norvège et la Suède. « Peu qualifiés » se réfère à des professions élémentaires (CITP 9), « Très qualifiés » incluent des membres de l'exécutif et des corps législatifs, hauts fonctionnaires, dirigeants, professions intellectuelles et scientifiques, professions intermédiaires (CITP 1-3). Les données se réfèrent aux immigrés âgés de 15 à 64 ans, en dehors du système éducatif, et résidents du pays d'accueil depuis dix ans ou plus.

Source : Voir annexe méthodologique.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/887172704543>

### Niveau de rémunération

Le salaire est sans doute le résultat en matière d'emploi qui a été le plus largement étudié en relation avec la naturalisation. Dans une enquête qui a fait date, Chiswick (1978) en s'appuyant sur des données transversales extraites du recensement de 1970, a étudié l'assimilation économique des immigrés en comparant les revenus des hommes nés aux États-Unis et ceux des hommes nés à l'étranger. Il a constaté un lien positif entre naturalisation et revenus mais ce lien est apparu non significatif après neutralisation du nombre d'années de résidence. Chiswick en a conclu par conséquent qu'on ne peut parler d'une prime de rémunération pour les immigrés naturalisés, dès lors que la durée de leur séjour dans le pays est prise en compte.


Bevelander et Veenman (2008) ont analysé la relation entre naturalisation et revenus salariaux en se servant de données transversales des Pays-Bas portant sur sept groupes d'immigrés originaires de pays à bas revenus. Ils constatent, eux aussi, que les immigrés naturalisés gagnent en général plus que les immigrés non naturalisés, à l'exception des hommes de Turquie et des femmes d'Afghanistan. L'écart de rémunération le plus large qu'ils observent concerne les hommes naturalisés originaires de Somalie, dont la rémunération est supérieure de 23 % à celle des immigrés non naturalisés. Toutefois, ils notent aussi que le coefficient de naturalisation est généralement non significatif une fois

**Tableau IV.6. Estimation de l'augmentation de la probabilité d'occuper un emploi hautement qualifié associée à la naturalisation (en points de pourcentage), autour de 2007**

	Hommes	Femmes
Autriche	5***	4**
Belgique	(1)	8**
Suisse	9***	(6)
Allemagne	3***	6***
Danemark	10*	12***
Espagne	11***	(4)
France	7***	5***
Luxembourg	(7)	(1)
Pays-Bas	5**	(1)
Norvège	16*	-19**
Suède	11***	(-1)
États-Unis	2*	5***

Note : L'échantillon est restreint aux individus employés âgés de 15 à 64 ans et ayant résidé 10 ans ou plus dans le pays d'accueil. Le tableau montre les coefficients de la variable naturalisation. La variable dépendante est la variable dichotomique « occupant un emploi hautement qualifié ». La variable « emploi hautement qualifié » est définie différemment dans les données concernant les États-Unis (voir annexe méthodologique). Dans les données européennes, elle comprend les membres de l'exécutif et des corps législatifs, hauts fonctionnaires, dirigeants (à l'exclusion des dirigeants de petites entreprises), professions intellectuelles et scientifiques, professions intermédiaires. La régression comprend des variables de contrôle sur le pays d'origine, l'âge et le niveau d'éducation. \*/\*\*/\*\* : Valeurs significatives au risque 10%/5%/1% respectivement.

Source : Voir tableaux IV.4 et IV.5, et l'annexe méthodologique.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/887180442836>

prises en compte certaines différences démographiques et d'accès au marché du travail entre immigrés naturalisés et non naturalisés. Ils enregistrent néanmoins une rémunération légèrement supérieure pour les immigrés naturalisés originaires de l'ex-Yougoslavie, d'Iran et d'Irak (Bevelander et Veenman, 2008).

L'écart de rémunération entre immigrés naturalisés et non naturalisés semble dans une large mesure imputable aux différences de niveau de formation observées. Il est possible de mettre cette hypothèse à l'épreuve à l'aide de la méthode de décomposition mise au point par Oaxaca et Blinder (Oaxaca, 1973; Blinder, 1973). Cette méthode permet de décomposer l'écart de rémunération entre plusieurs groupes (à savoir, dans le cas qui nous occupe, immigrés naturalisés et non naturalisés) en une partie expliquée par les ressources en capital humain (comme la formation et l'expérience) et une autre partie non expliquée due à des facteurs non observés. Cette technique de décomposition a notamment été utilisée par DeVoretz et Pivnenko (2008) pour expliquer les écarts de rémunération entre immigrés naturalisés et immigrés de nationalité étrangère au Canada. Selon leurs calculs fondés sur les résultats du recensement de 2001, l'écart de rémunération global entre les immigrés titulaires ou non de la nationalité canadienne s'établit à 29 % environ pour les immigrés originaires d'un pays non membre de l'OCDE et à 10 % pour les immigrés issus d'un pays membre de l'OCDE. Dans le cas des immigrés originaires de pays non membres de l'OCDE, l'écart de rémunération s'explique environ pour moitié par une dotation en capital humain plus élevée des immigrés qui acquièrent la nationalité, alors que dans le cas des immigrés issus de pays membres de l'OCDE, la différence de rémunération devient négligeable une fois cette variable prise en compte.

La méthode de décomposition de Blinder-Oaxaca a également été appliquée par Akbari (2008) qui constate, sur la base des données du recensement de l'an 2000 aux États-Unis, une prime de rémunération importante liée à la naturalisation des immigrés

originaires de pays en développement. Au sein de ce groupe, l'écart relatif des revenus annuels entre immigrés naturalisés et immigrés non naturalisés s'établit à 11 % environ pour les hommes et 9 % pour les femmes, après prise en compte d'autres variables comme la durée de résidence, l'âge, la formation et la profession<sup>17</sup>. L'auteur ne relève généralement, après neutralisation des variables, aucune variation de la rémunération des immigrés issus des pays de l'OCDE qui serait liée à leur statut de citoyenneté. Néanmoins, au niveau des professions libérales, il semble exister d'importantes différences entre immigrés naturalisés et non naturalisés originaires de pays membres de l'OCDE. Il est intéressant de noter, parallèlement, que les différences entre immigrés naturalisés et non naturalisés issus de pays non membres de l'OCDE sont moins importantes dans ces professions qu'au niveau des emplois moins qualifiés.

Une étude consacrée à l'Allemagne (Steinhardt, 2008) montre que, dans ce pays, les salariés naturalisés perçoivent en moyenne une rémunération supérieure de 5 % à celle des salariés de nationalité étrangère. Toutefois, la rémunération des salariés naturalisés demeure en moyenne inférieure à celle des salariés d'origine allemande. En se servant de la même méthode que DeVoretz et Pivnenko (2008), l'auteur montre que près de 40 % de l'écart de rémunération entre salariés naturalisés et salariés de nationalité étrangère est imputable aux différences de niveau de formation. En Suisse, l'écart de rémunération entre salariés naturalisés et non naturalisés est d'environ 7 % (Steinhardt *et al.*, 2009). Dans ce pays également, la rémunération des salariés naturalisés est inférieure en moyenne à celle des salariés qui sont citoyens d'origine. Jusqu'à 80 % de l'écart de rémunération entre les salariés naturalisés et les salariés de nationalité étrangère est imputable aux écarts observés en termes de capital humain<sup>18</sup>.

Dans toutes les études mentionnées ci-dessus, une part importante des différences de rémunération entre immigrés naturalisés et non naturalisés demeure inexplicée. Aucune de ces études ne prend en compte les écarts éventuels liés à l'origine des qualifications. Il se peut, en effet, que le rendement supérieur de la formation observé pour les immigrés naturalisés soit dû, au moins en partie, au fait que les qualifications de ces immigrés ont sans doute le plus souvent été obtenues dans le pays d'accueil, ce qui leur assure un meilleur rendement (voir OCDE, 2008b), mais on ne dispose pas de données solides sur ce point.

Les enquêtes sur la population active en Allemagne et en France recueillent des données sur la naturalisation, les salaires et l'origine du diplôme le plus élevé<sup>19</sup>. Avant toute prise en compte de l'effet des variables socioéconomiques, on observe une rémunération supérieure d'environ 12 % pour les immigrés naturalisés originaires de pays à bas revenus en France et d'environ 6 % pour les immigrés de ces pays en Allemagne (4 % pour les hommes et 8 % pour les femmes) (tableau IV.7). Si l'on maintient constantes les variables concernant la formation, l'âge, la durée de résidence, le statut marital et les groupes d'origine, il subsiste un écart positif d'environ 5 % pour les hommes immigrés dans les deux pays. La neutralisation du niveau d'emploi réduit encore cet écart qui reste significatif seulement en Allemagne. La prise en compte d'une variable supplémentaire sur l'origine du diplôme éducatif le plus élevé ne modifie pas le constat<sup>20</sup>. Cela semble indiquer que les différences éventuelles d'origine des qualifications ne peuvent expliquer le niveau de rémunération plus élevé dont bénéficient les immigrés naturalisés.

### **Emploi dans le secteur public**


L'un des secteurs dans lesquels l'accès à l'emploi est fréquemment lié à la citoyenneté est le secteur public. Dans tous les pays de l'OCDE, l'accès à certains postes de la fonction

Tableau IV.7. **Estimation de l'augmentation du salaire associée à la naturalisation en France et en Allemagne, par origine, autour de 2006**

		Modèle 1		Modèle 2		Modèle 3		Modèle 4	
		Pays à haut niveau de revenu et membres de l'OCDE	Autres pays	Pays à haut niveau de revenu et membres de l'OCDE	Autres pays	Pays à haut niveau de revenu et membres de l'OCDE	Autres pays	Pays à haut niveau de revenu et membres de l'OCDE	Autres pays
Hommes	DE	(2)	4***	(2)	6***	(3)	6***	(3)	6***
	FR	(3)	12***	(-3)	4**	(-3)	(3)	(-3)	(3)
Femmes	DE	(3)	8***	(1)	(3)	(0)	(2)	(0)	(2)
	FR	12***	13***	(2)	(3)	(-3)	(1)	(-2)	(1)

Note : Les chiffres représentent les différences de salaire (log) entre les immigrés naturalisés et non naturalisés, un chiffre positif indiquant des salaires plus élevés pour les immigrés naturalisés. Pour des raisons de disponibilité des données, les salaires se réfèrent aux salaires horaires pour l'Allemagne, et aux salaires mensuels pour la France. Les données se réfèrent aux employés à temps plein âgés de 15 à 64 ans, résidents du pays d'accueil depuis dix ans ou plus. Le modèle 1 montre la différence globale entre les immigrés naturalisés et non naturalisés; le modèle 2 inclut des variables de contrôle pour le niveau d'éducation, l'âge, la durée de résidence, le statut marital et le modèle français comprend aussi une variable « heures travaillées »; le modèle 3 comprend en outre une variable de contrôle pour le niveau de profession; le modèle 4 ajoute une variable de contrôle pour le pays d'acquisition du plus haut diplôme au modèle 3. \*\*\*/\*\*/\*: Valeurs significatives au risque 10%/5%/1%, respectivement.

Source : Voir annexe méthodologique.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/887232633158>

publique est réservé aux nationaux, mais selon des modalités extrêmement variables. De nombreux postes non statutaires tendent à s'ouvrir aux non-nationaux, même si les règles en la matière ne sont pas claires car il est difficile pour les immigrés d'obtenir des informations sur les restrictions d'accès s'appliquant aux emplois du secteur public. Il existe en général des modalités simplifiées d'accès pour les ressortissants des pays signataires d'accords de libre circulation, par exemple au sein de l'Union européenne. Cependant, bien que les ressortissants d'un pays membre de l'Union européenne soient en général autorisés à travailler dans le secteur public des autres pays membres de l'UE, chaque pays a le droit de « réserver aux nationaux certains postes de la fonction publique touchant à l'exercice de la puissance publique ou dont l'objet est la sauvegarde des intérêts généraux de l'État »<sup>21</sup>. La question de savoir si un poste particulier répond à ces critères est déterminée au cas par cas.

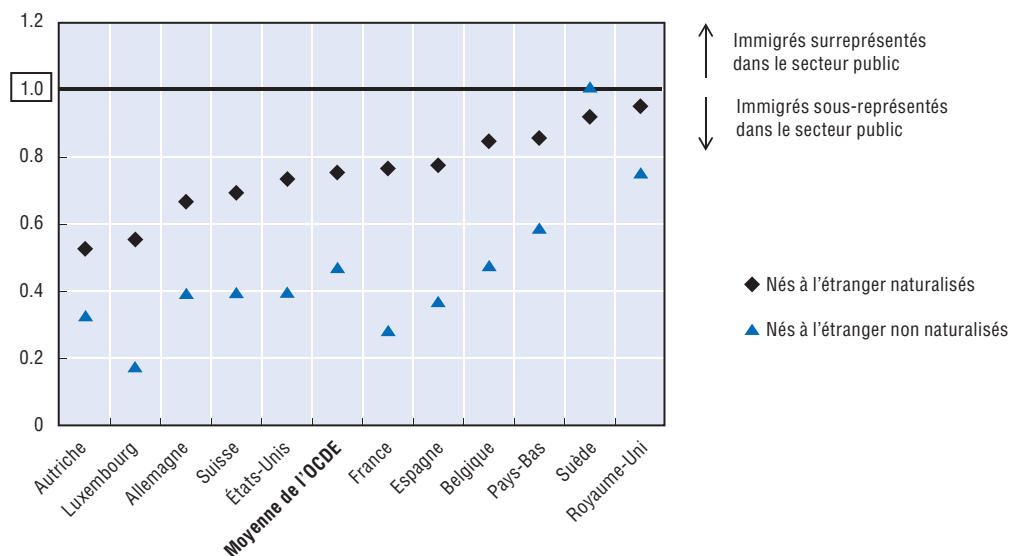
Le graphique IV.3 montre la part de l'emploi public dans l'emploi total des personnes nées à l'étranger naturalisées et non naturalisées par rapport à celle des citoyens d'origine. Dans tous les pays à l'exception de la Suède, les immigrés de nationalité étrangère sont sous-représentés dans le secteur public. Sauf en Suède, les immigrés naturalisés occupent une part plus grande d'emplois du secteur public dans l'emploi total que les immigrés de nationalité étrangère. Néanmoins, dans tous les pays, les immigrés naturalisés restent sous-représentés dans le secteur public. Les écarts sont particulièrement marqués en Autriche, au Luxembourg, en Allemagne et en Suisse.

L'analyse de régression résumée au tableau IV.8 montre que les résultats obtenus se maintiennent largement après neutralisation de plusieurs caractéristiques observables (âge, sexe et niveau de formation). Dans tous les pays à l'exception de la Suède et des États-Unis, les immigrés naturalisés ont plus de chances d'être employés dans le secteur public que les immigrés non naturalisés.

Néanmoins, dans la plupart des pays, la probabilité pour un immigré naturalisé d'être employé dans le secteur public est plus faible que pour un citoyen d'origine. Cela est particulièrement vrai pour les immigrés issus d'un pays à bas revenus. La Suède et les




**Graphique IV.3. Part du secteur public dans l'emploi total, immigrés naturalisés et non naturalisés en proportion de la part du secteur public pour les personnes nées dans le pays, autour de 2007**



Note : Le secteur public comprend les secteurs suivants : administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire, et éducation. Les données se réfèrent aux immigrés âgés de 15 à 64 ans, en dehors du système éducatif, et résidents du pays d'accueil depuis dix ans ou plus.

Source : Voir annexe méthodologique.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/886572813473>

Pays-Bas sont deux pays qui font exception à cet égard et cela tient certainement à l'impact des politiques instaurées de longue date dans ces pays afin de promouvoir l'emploi des immigrés dans le secteur public.

Afin de déterminer si la probabilité pour les immigrés d'être employés dans le secteur public est aussi plus grande dans les zones de libre circulation lorsqu'ils sont naturalisés, on a réalisé séparément des analyses de régression pour les immigrés de l'UE/AELE originaires de pays européens membres de l'OCDE. Dans ce groupe aussi, la probabilité d'être employé dans le secteur public est nettement plus forte pour ceux qui sont naturalisés et l'écart correspondant est aussi élevé (sinon plus) que pour les immigrés venus de l'extérieur de l'UE/AELE.

Les restrictions à l'accès peuvent expliquer la faible proportion d'employés migrants non naturalisés dans le secteur public de nombreux pays mais la différence entre la proportion de citoyens d'origine et celle d'immigrés naturalisés laisse au premier abord perplexe. Il n'existe en principe ni obstacle institutionnel ni incertitude pouvant empêcher les immigrés naturalisés de poser leur candidature à un emploi dans le secteur public, puisqu'ils remplissent généralement les conditions requises pour accéder à ces emplois en tant que citoyens. Toutefois, un certain nombre de facteurs contribuent sans doute à expliquer la sous-représentation persistante des immigrés naturalisés observée dans plusieurs pays.


En premier lieu, il est rare qu'un emploi du secteur public soit le premier emploi d'un immigré récent (même lorsqu'il satisfait aux conditions d'accès à ce type d'emploi). Ne pouvant prétendre à la naturalisation qu'après une période de résidence dans le pays d'accueil, la plupart des immigrés ont déjà choisi une orientation professionnelle au

Tableau IV.8. Estimation de l'augmentation de la probabilité d'être employé dans le secteur public associée à la naturalisation, autour de 2007

	Nés dans le pays comparés aux immigrés naturalisés						Immigrés naturalisés comparés aux immigrés non naturalisés					
	Modèle 1a			Modèle 2a			Modèle 1b			Modèle 2b		
	Total	Pays à haut niveau de revenu et membres de l'OCDE	Autres pays	Total	Pays à haut niveau de revenu et membres de l'OCDE	Autres pays	Total	UE/AELE	Pays non UE/AELE	Total	UE/AELE	Pays non UE/AELE
Autriche	-6***	(-2)	-8***	-6***	-5*	-7***	3***	5**	2**	3**	4**	2**
Belgique	(-3)	(3)	-6**	(-3)	(2)	-5**	7***	13***	3*	8***	12***	(2)
Suisse	-4*	(0)	-7***	-4*	(-2)	-6***	6***	9***	4***	4***	6***	2**
Allemagne	-7***	-4***	-9***	-5***	-3***	-6***	6***	9***	4***	4***	8***	3***
Espagne	(-3)	(-3)	(-3)	-4**	(-3)	-6**	5***	(1)	8***	4***	(2)	4***
France	-6***	-5***	-6***	-6***	-8***	-5***	12***	12***	11***	10***	12***	10***
Luxembourg	-14***	-14***	-14***	-16***	-15***	-17***	12***	12***	13***	12***	12***	12***
Pays-Bas	(-2)	(-1)	(-2)	(-1)	(-3)	(0)	4***	(3)	5***	2*	(4)	(2)
Suède	(-1)	(0)	(-1)	(-1)	(-2)	(0)	(-1)	(-1)	(1)	(0)	(-1)	(1)
Royaume-Uni	(-1)	(4)	(-2)	(-3)	(3)	-4*	3**	6**	4**	5***	7**	4**
États-Unis	-3**	..	..	-5**	..	..	-3***	..	..	(0)	..	..

Note : Les chiffres représentent le coefficient de naturalisation dans un modèle linéaire. Les données se réfèrent aux employés âgés de 15 à 64 ans, en dehors du système éducatif. Les modèles 1a et 2a incluent les immigrés et les individus nés dans le pays, les modèles 1b et 2b seulement les immigrés. L'échantillon des immigrés se réfère aux immigrés résidents du pays hôte depuis dix ans ou plus. Variable dépendante: Emploi dans le secteur public. Les modèles 1a et 1b montrent les différences en points de pourcentage sans variable de contrôle. Le modèle 2a contrôle l'âge (tranches d'âge de 10 ans), le sexe et le niveau d'éducation (trois niveaux). Le modèle 2a contrôle l'âge (tranches d'âge de 10 ans), le sexe et le niveau d'éducation (trois niveaux) et inclut des variables muettes sur l'origine pour les pays non UE/AELE. \*/\*\*/\*\*: Valeurs significatives au risque 10 %/5 %/1 %, respectivement.

Source : Voir annexe méthodologique.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/887238118427>

moment de la naturalisation et ceci pèse sans doute sur leurs décisions ultérieures, y compris lorsqu'ils changent d'emploi. Comme l'entrée dans le secteur public s'effectue généralement en début de carrière, la sous-représentation pourrait tenir en partie au fait que de nombreux immigrés s'orientent à leur arrivée vers un emploi du secteur privé, un effet de verrou étant peut être aussi associé à ce type d'emploi. En outre, bien que souvent la nationalité du pays d'accueil ne soit pas une condition d'accès aux postes de débutant, les perspectives de carrière plus réduites pour les non-citoyens peuvent inciter ces derniers à chercher un emploi ailleurs.

L'existence de critères d'accès à certains emplois du secteur public, plus difficiles à satisfaire pour les immigrés, constitue peut-être un deuxième facteur d'explication. L'obtention d'un diplôme portant sur un domaine d'études tout à fait spécifique au pays d'accueil (droit administratif ou droit public, par exemple) est parfois l'un des ces critères. En pareil cas, l'adaptabilité du capital humain est plus restreinte que dans d'autres emplois hautement qualifiés (par exemple dans le secteur des technologies de l'information). Quoi qu'il en soit, le fait que même les enfants d'immigrés nés dans le pays d'accueil restent sous-représentés dans le secteur public d'un certain nombre de pays (Liebig et Widmaier, 2009) laisse à penser que d'autres facteurs que l'origine des qualifications sont en jeu.

L'écart de représentation entre citoyens d'origine et immigrés naturalisés dans le secteur public pourrait s'expliquer aussi par des différences d'intérêt à l'égard des emplois de ce secteur. Parmi d'autres facteurs explicatifs possibles de la sous-représentation des immigrés même naturalisés, on peut citer l'importance attachée dans le secteur public à

une formation effectuée dans le pays d'accueil ou à d'autres aptitudes plus répandues chez les citoyens d'origine (comme la maîtrise de la langue du pays d'accueil) et/ou le fait que l'accès au secteur public exige souvent une connaissance tacite et des réseaux plus étendus que ce n'est le cas dans le secteur privé. Des enquêtes supplémentaires seraient nécessaires pour tester ces hypothèses.

### 3. Impact de la naturalisation sur les résultats des immigrés sur le marché du travail

L'ensemble des éléments présentés ci-dessus reposent sur des données transversales, c'est-à-dire sur des comparaisons entre les immigrés ayant acquis la nationalité du pays d'accueil et ceux qui ne l'ont pas fait. Cependant, on peut imaginer qu'il existe entre immigrés naturalisés et non naturalisés des différences se rapportant à d'autres facteurs que ne permettent pas de saisir les variables transversales observables comme le niveau de formation et l'âge qu'il est possible de maintenir constantes. Sous l'angle de l'action publique, en effet, il importe tout particulièrement de déterminer si les résultats plus favorables en matière d'emploi obtenus par les immigrés naturalisés sont un simple effet des divers processus de sélection en jeu dans l'accès à la nationalité du pays d'accueil ou bien s'il existe un impact direct mesurable de la naturalisation en tant que telle.

#### **Voies par lesquelles la naturalisation peut influencer sur les résultats des immigrés**

De quelle manière l'acquisition de la nationalité du pays d'accueil peut-elle favoriser les résultats des immigrés sur le marché de l'emploi<sup>22</sup> ? Premièrement, la naturalisation peut contribuer à réduire les obstacles existant sur le marché du travail. Certains emplois, par exemple, requièrent la citoyenneté, notamment dans le secteur public ou dans certaines professions réglementées comme, par exemple, celle des notaires<sup>23</sup>. Les immigrés naturalisés ont donc ainsi la possibilité d'accéder à des emplois qui leur étaient fermés tant qu'ils n'avaient pas la nationalité du pays d'accueil.

Deuxièmement, la naturalisation peut avoir pour effet de réduire pour les employeurs les coûts administratifs liés à l'emploi d'étrangers comme la vérification de leur droit au travail. La naturalisation améliore aussi l'aptitude des immigrés à remplir des fonctions transfrontières (impliquant, par exemple, des missions à l'étranger ou des voyages d'affaires), comme l'exigent certains emplois hautement qualifiés. Toutefois, il est probable que cela ne concerne qu'un nombre réduit de personnes.

Troisièmement, et ce point est lié au précédent, l'acte de naturalisation peut agir comme un signal à l'intention des employeurs. Le fait pour un candidat à un emploi d'avoir opté pour la naturalisation peut être perçu comme indiquant qu'il possède un bon niveau linguistique ou réside dans le pays depuis une période de temps minimum, ou qu'il dispose d'autres capacités (latentes) liées à l'acquisition de la citoyenneté du pays d'accueil (une plus grande ambition, par exemple). Par conséquent, la naturalisation peut être comprise par les employeurs comme un signe « d'intégration » en termes d'acquisition du capital humain du pays d'accueil. De même, le fait de la naturalisation réduit l'incertitude quant à la durée de résidence probable de l'immigré dans le pays d'accueil et/ou ses intentions de retour. L'information ainsi transmise contribue à atténuer les doutes sur la productivité d'un demandeur d'emploi. Ce type d'incertitude étant l'une des causes principales de la discrimination statistique, la naturalisation pourrait aussi avoir pour effet de réduire cette dernière<sup>24</sup>.

Quatrièmement, les individus peuvent décider d'accroître leur investissement en capital humain lorsqu'ils font le choix de la naturalisation ou à la suite de celle-ci, par exemple grâce à l'établissement d'un lien plus fort avec le pays d'accueil ou parce qu'ils escomptent un rendement supérieur de l'investissement dans des études supérieures une fois naturalisés, notamment en raison d'une discrimination moindre à l'embauche, comme indiqué ci-dessus. Les employeurs sont aussi peut-être mieux enclins à investir dans le capital humain d'un employé après la naturalisation s'ils interprètent l'acquisition de la citoyenneté comme une décision d'établissement à long terme dans le pays d'accueil. La naturalisation peut aussi faciliter l'accès aux établissements d'enseignement supérieur du pays d'accueil. En Suisse, par exemple, certaines universités limitent le pourcentage d'étudiants étrangers qu'elles accueillent. L'accès aux bourses d'études est aussi souvent lié à la nationalité.

### **Données empiriques**

Pour évaluer correctement l'impact de la naturalisation sur l'intégration des immigrés sur le marché du travail, il est nécessaire de disposer de données permettant de comparer les résultats des immigrés en matière d'emploi avant et après la naturalisation. Tel est l'avantage des données longitudinales. Les enquêtes transversales contiennent aussi parfois des informations longitudinales, par exemple les enquêtes qui recueillent des données sur les antécédents professionnels et le moment de la naturalisation. Ces éléments sont en effet nécessaires pour déterminer si l'obtention de la nationalité du pays d'accueil améliore réellement les résultats des immigrés sur le marché du travail ou si les personnes naturalisées bénéficiaient déjà de résultats plus favorables avant la naturalisation, sans que cette dernière n'entraîne pour eux de progrès supplémentaires. Les études empiriques de l'impact de la naturalisation sur les résultats des immigrés sur le marché du travail qui s'appuient sur de telles données sont restées jusqu'ici peu nombreuses (pour un aperçu général, voir tableau IV.A1.3 dans l'annexe).

Bratsberg *et al.* (2002) ont été les premiers à utiliser des données longitudinales pour évaluer l'effet de la naturalisation sur la progression de la rémunération des hommes salariés nés à l'étranger. S'appuyant sur des données tirées de l'étude longitudinale nationale sur la jeunesse (*National Longitudinal Survey of Youth, NLSY*), ils montrent que la progression de la rémunération des jeunes immigrés aux États-Unis s'accélère une fois la nationalité acquise. L'impact de la naturalisation sur la rémunération est, selon leur évaluation, de l'ordre de 6 points de pourcentage. Ce résultat est dû pour l'essentiel à l'augmentation des revenus de chaque année d'activité après la naturalisation : ils observent en effet une augmentation de près de 3 points de pourcentage après neutralisation de toute une gamme de facteurs tels que le niveau de formation, la profession, le secteur d'activité et l'expérience antérieure. Une évolution vers des emplois meilleurs, spécifiquement en direction du secteur public et des emplois de bureau, se produit en outre après la naturalisation<sup>25</sup>. Par exemple, après 5 ans de citoyenneté, la probabilité pour un immigré d'occuper un emploi du secteur public est supérieure de 3 points de pourcentage à celle d'un homologue non naturalisé. L'étude révèle donc que le renforcement de la mobilité ascendante dans l'emploi et l'amélioration de l'accès aux emplois du secteur public constituent des mécanismes essentiels par le biais desquels la naturalisation peut avoir une incidence sur l'intégration des immigrés sur le marché du travail.

Steinhardt (2008) a employé une méthodologie similaire. Les estimations qu'il a réalisées à partir des données administratives de panel sur les salariés en Allemagne montrent que l'acquisition de la citoyenneté a un impact positif pratiquement immédiat sur la rémunération des salariés, dont la progression s'accélère au cours des années suivant la naturalisation. La rémunération augmente immédiatement de 1 % après la naturalisation et, dans les années qui suivent, sa progression est supérieure d'environ 0.3 point de pourcentage par an à celle des immigrés qui optent ultérieurement pour la naturalisation<sup>26</sup>. Les immigrés aux revenus les plus faibles semblent aussi être ceux qui bénéficient le plus de l'augmentation de salaire imputable à la naturalisation. Dans son analyse de l'impact de la naturalisation sur la rémunération des salariés en Norvège, Hayfron (2008) observe également un rendement supérieur par année d'expérience après la naturalisation.

Ohlson (2009), en se servant de données longitudinales sur les revenus en Suède, isole des éléments témoignant de ce qu'il appelle un « effet de motivation » de la naturalisation dans les années qui précèdent l'acquisition de la nationalité suédoise. Les revenus des hommes et des femmes salariés commencent à augmenter d'environ 3.5 % en moyenne pendant la période, depuis quatre ans avant la naturalisation, et continuent à augmenter ensuite. Il en tire la conclusion que les immigrés qui prévoient d'opter pour la naturalisation investissent effectivement plus dans le capital humain spécifique au pays d'accueil et jouissent par conséquent de revenus plus élevés avant même la naturalisation. Scott (2008), en utilisant lui aussi des données longitudinales sur les salariés en Suède, a évalué l'évolution des salaires après la naturalisation. Il observe généralement un impact positif pour les hommes mais cet impact semble assez modeste<sup>27</sup>.

Seules deux études ont cherché à comparer l'emploi des immigrés avant et après la naturalisation. Fougère et Safi (2008) s'appuient sur l'échantillon démographique permanent (EDP), un ensemble de données qui permet de suivre les individus en se servant des informations recueillies pendant les recensements de 1968, 1975, 1982, 1990 et 1999 en France. Les auteurs comparent des personnes ayant un statut de travail, un niveau de formation et un âge identiques avant la naturalisation et observent les différences lors de chacun des recensements ultérieurs entre ceux qui ont opté pour la naturalisation et les autres. Leur évaluation de la prime imputable à l'acquisition de la nationalité française s'établit à un niveau très haut : environ 23 points de pourcentage pour les hommes et les femmes. Ils constatent également que la naturalisation semble avoir un impact très fort sur l'emploi des immigrés les plus défavorisés, c'est-à-dire ceux dont la probabilité d'accès à l'emploi est la plus faible. Ces effets importants pourraient tenir en partie au fait que les immigrés naturalisés ont un comportement différent de ceux qui n'acquièrent pas la citoyenneté, malgré le statut comparable des deux catégories de migrants sur le marché du travail au début de la période d'observation.

Afin de contourner le problème, Scott (2008) fait porter son analyse uniquement sur les immigrés qui optent à un moment ou à un autre pour la nationalité suédoise et se sert des variations de la date de naturalisation pour mesurer l'impact de la citoyenneté suédoise<sup>28</sup>. Les estimations de l'impact de la naturalisation sur l'emploi des immigrés en Suède auxquelles il parvient sont bien moins hautes. L'écart observé le plus important est celui dont bénéficient les femmes immigrées originaires d'Iran, dont le taux d'emploi augmente de 9 points de pourcentage après la naturalisation. Pour la plupart des immigrés issus de pays à bas revenus, il estime l'impact à environ 5 points de pourcentage pour les

deux sexes. En revanche, les immigrés issus de pays à hauts revenus et membres de l'OCDE ne bénéficient en général d'aucune prime de naturalisation.

Certaines données montrant que l'acquisition de la nationalité du pays d'accueil réduit la discrimination ressortent des enquêtes-tests reposant sur l'envoi de CV « équivalents » – dans lesquels seuls la nationalité et le nom (indiquant une origine immigrée) des candidats diffèrent – à des employeurs qui recrutent. Ces enquêtes montrent généralement que le fait d'être détenteur de la nationalité du pays d'accueil réduit la discrimination, même si l'impact varie selon les professions. Duguet et al. (2007), par exemple, établissent qu'en France, détenir la nationalité française contribue à réduire le nombre de demandes nécessaires pour être convoqué à un entretien d'emploi par un facteur de 5 environ pour un poste de comptable mais de seulement 0.25 environ pour un emploi de serveur<sup>29</sup>, ce qui indique que l'effet d'appel lié à la naturalisation tend à être plus important dans les professions réglementées hautement qualifiées<sup>30</sup>.

## Conclusions

Ce chapitre visait à éclaircir trois points essentiels concernant la naturalisation et l'intégration des immigrés sur le marché de l'emploi. Les questions soulevées, et les réponses obtenues à partir de l'examen des données et de la littérature spécialisée existantes, peuvent être résumées comme suit :

### **Quels résultats les immigrés naturalisés obtiennent-ils sur le marché du travail en comparaison avec leurs homologues n'ayant pas acquis la nationalité du pays d'accueil ?**

L'analyse présentée dans les pages qui précèdent montre que l'acquisition de la nationalité du pays d'accueil est généralement liée à de meilleurs résultats sur le marché du travail pour les immigrés. Les immigrés naturalisés bénéficient de résultats nettement plus favorables en matière d'emploi au regard de toute une gamme d'indicateurs, notamment une plus grande probabilité d'emploi, un statut professionnel plus élevé, un meilleur accès au secteur public et une rémunération plus élevée. Les écarts entre personnes naturalisées et non naturalisées sont en général plus marqués s'agissant des immigrés provenant de pays à bas revenus. Ces immigrés semblent être ceux qui ont le plus à gagner en obtenant la nationalité du pays d'accueil car les obstacles auxquels ils se heurtent sur le marché du travail sont souvent plus importants. Les immigrés originaires de ces pays sont aussi plus susceptibles d'acquérir la nationalité du pays d'accueil.

Les meilleurs résultats observés sont en partie imputables au fait qu'une certaine sélection positive des immigrés a lieu lors de l'accès à la citoyenneté : par exemple, les immigrés qui acquièrent la nationalité du pays d'accueil ont en général un niveau de formation plus élevé et tendent à avoir de meilleurs résultats sur le marché du travail avant même la naturalisation. Ce fait tient d'une part, à l'autosélection des immigrés « qui réussissent » et, de l'autre, aux critères requis pour obtenir la naturalisation dans les pays d'accueil. Ces critères tendent à favoriser les immigrés qui ont acquis une certaine connaissance du pays d'accueil et de sa langue et qui ont déjà obtenu de meilleurs résultats en matière d'emploi avant la naturalisation. La « sélectivité » est la plus prononcée dans le cas des immigrés issus de pays à bas revenus. Cependant, au moins dans les pays européens de l'OCDE pour lesquels on dispose de données comparables, on observe une augmentation de l'accès à la citoyenneté parmi les immigrés originaires de pays à bas revenus.

**Les meilleurs résultats obtenus par les immigrés naturalisés tiennent-ils uniquement au fait que les immigrés qui finissent par opter pour la naturalisation étaient déjà mieux intégrés auparavant, ou bien certaines améliorations de résultats interviennent-elles après la naturalisation?**

Un certain nombre de résultats obtenus sur la base de données réduites et des quelques rares études longitudinales disponibles montrent que la naturalisation exerce, en tant que telle, un effet bénéfique sur les performances des immigrés en matière d'emploi. Elle renforce non seulement les chances de trouver un emploi en général mais contribue aussi à accroître la qualité de l'emploi et la rémunération correspondante. Elle favorise également une meilleure représentation des immigrés dans le secteur public, souvent jugée cruciale aux fins de l'intégration dans la mesure où elle accroît la visibilité des immigrés dans la vie quotidienne et peut induire une meilleure prise en compte des besoins spécifiques des immigrés dans les administrations publiques. Ces effets apparaissent presque immédiatement après la naturalisation, ce qui laisse à penser que la naturalisation a une incidence positive immédiate. En outre, ils semblent les plus marqués en ce qui concerne les immigrés les plus défavorisés sur le marché de l'emploi.

**Pourquoi les résultats des immigrés s'améliorent-ils après la naturalisation?**

L'amélioration des résultats semble imputable à différents facteurs comprenant : les immigrés eux-mêmes, la levée de certains obstacles sur le marché du travail et le comportement des employeurs. Les immigrés entrent dans le secteur public après la naturalisation, ce qui suggère que la disparition de certains obstacles à l'emploi est l'une des voies d'amélioration des résultats en ce domaine. De même, l'obtention de la nationalité du pays d'accueil a pour effet de réduire la discrimination, les employeurs interprétant semble-t-il la naturalisation comme un signe de productivité plus grande et, plus généralement, de meilleure intégration. Ce facteur joue apparemment un rôle particulièrement important au niveau des emplois hautement qualifiés; en effet, l'amélioration des résultats semble pouvoir être attribuée en grande partie au fait que ces emplois sont plus accessibles après la naturalisation. Une étude conclut que les bénéfices liés à la naturalisation commencent à se concrétiser avant même l'acte de naturalisation, ce qui pourrait indiquer que la perspective d'une naturalisation prochaine a aussi un impact en termes de motivation des immigrés, par exemple en incitant ces derniers à investir plus fortement dans le capital humain spécifique du pays d'accueil.

Toutefois, on ignore encore le rôle respectif de ces différents facteurs dans les améliorations observées. De nouvelles études longitudinales seront évidemment nécessaires pour affiner l'analyse et mesurer l'impact de chaque facteur.

**Enseignements pour l'action publique**

Quels que soient les facteurs de causalité ultimes, l'impact combiné de la naturalisation sur les différents résultats en matière d'emploi semble important dans de nombreux pays, en particulier pour les immigrés qui sont en général les plus défavorisés sur le marché du travail. La naturalisation constitue donc apparemment un moyen d'intégration efficace. Les données disponibles à ce jour semblent plaider fortement en faveur de mesures visant à inciter les immigrés à acquérir la citoyenneté et/ou à réduire les restrictions d'accès à la citoyenneté là où le problème se pose. La naturalisation améliore l'accès des immigrés à l'emploi, favorise une meilleure utilisation du capital humain des immigrés et semble aussi avantageuse pour le trésor public. Ces effets sont

particulièrement marqués s'agissant des immigrés les plus défavorisés sur le marché du travail. Au moins sous l'angle économique, les pays de l'OCDE ont donc énormément à gagner d'une ouverture de l'accès à la nationalité du pays d'accueil. Certains pays membres de l'OCDE comme l'Australie, le Canada et la Nouvelle-Zélande appliquent activement depuis de nombreuses années des politiques incitant les nouveaux immigrés à opter pour la naturalisation, en tant que moyen d'intégrer rapidement ces personnes à la société dans son ensemble. Certains de ces pays mettent aussi en avant la rapidité d'accès à la citoyenneté comme moyen d'attirer et de retenir des immigrés hautement qualifiés. En Australie, au Canada et en Nouvelle-Zélande, la très grande majorité des immigrés obtiennent la naturalisation dans un délai de cinq à dix ans après leur arrivée dans le pays<sup>31</sup>.

En revanche, dans les pays européens membres de l'OCDE inclus dans ce panorama, seuls un peu plus de la moitié de l'ensemble des immigrés ayant plus de dix ans de résidence ont adopté la nationalité du pays d'accueil. Cela tient peut-être, au moins pour une part, au fait que tant la société du pays d'accueil que les immigrés eux-mêmes n'ont pas conscience des avantages économiques liés à la naturalisation des immigrés. Ces avantages mériteraient donc d'être plus largement connus, aussi bien parmi les décideurs politiques que parmi les immigrés eux-mêmes.

Dans certains de ces pays, où l'accès à la nationalité est particulièrement difficile, les obstacles restent sans doute trop élevés; abaisser ces obstacles contribuerait à améliorer les résultats agrégés des immigrés sur le marché du travail. Le coût lié pour certains immigrés au renoncement à leur nationalité d'origine peut aussi constituer un obstacle majeur; rendre possible la double nationalité permettrait de résoudre ce problème. Les pays de l'OCDE ont, semble-t-il, plus à gagner qu'à perdre d'une telle orientation; le nombre de pays membres de l'OCDE qui autorisent la double nationalité est d'ailleurs en augmentation. Les immigrés devraient être plus clairement informés de ces possibilités.

Enfin, les données d'analyse révèlent que les statistiques qui mesurent les progrès de l'intégration en s'appuyant sur la population étrangère sont de moins en moins représentatives de l'ensemble de la population immigrée. Si le suivi statistique porte uniquement sur la population étrangère, tout progrès dans l'intégration des immigrés aura tendance à être sous-estimé. Il se pourrait même que – étant donné la sélectivité observée et la tendance à l'augmentation des naturalisations, qui sont toutes deux particulièrement prononcées parmi les immigrés les plus défavorisés – les résultats des « étrangers » originaires de pays à bas revenus donnent l'impression de diminuer dans le temps, en dépit de progrès réels qui n'apparaissent que si l'observation porte de façon durable sur les mêmes individus. Pour évaluer les progrès de « l'intégration », il est donc nécessaire de prendre en compte l'ensemble de la population née à l'étranger et pas uniquement les personnes ayant conservé la nationalité de leur pays d'origine.

## Notes

1. Ce chapitre a été rédigé par Thomas Liebig (OCDE), Max Steinhardt (Institut économique international de Hambourg – HWWI) et Friederike Von Haaren (Université de Hanovre). Friederike Von Haaren remercie l'Agence nationale de la recherche (ANR) et la *Deutsche Forschungsgemeinschaft* (DFG) qui ont soutenu une partie de sa contribution à ce chapitre dans le cadre du projet « Integration of First and Second Generation Immigrants in France and Germany ».
2. Dans certains pays comme le Royaume-Uni et les États-Unis, il existe une distinction juridique entre nationalité et citoyenneté, la notion de nationalité étant de portée plus étendue. Les pays



d'installation préfèrent le terme de « citoyenneté » qui suggère l'idée d'une procédure légale; les pays européens de l'OCDE utilisent en général le terme de « nationalité » qui a des connotations à la fois ethniques/culturelles et juridiques. Dans ce chapitre, les termes de nationalité et de citoyenneté sont employés de façon interchangeable.

3. Néanmoins, des changements législatifs plus restrictifs en matière de naturalisation ont été apportés en Belgique en 2010.
4. Dans ce chapitre, les termes « immigrants » et « nés à l'étranger » sont considérés comme synonymes.
5. Cela comprend à la fois les cas dans lesquels le demandeur étranger est légalement en droit de demander la citoyenneté et ceux dans lesquels l'octroi de la citoyenneté résulte d'une décision discrétionnaire des autorités du pays d'accueil.
6. L'Observatoire de la citoyenneté de l'EUDO (European Union Democracy Observatory on Citizenship) a établi un glossaire détaillé des termes concernant la citoyenneté et la naturalisation en Europe (<http://eudo-citizenship.eu/citizenship-glossary/89>).
7. Ce dernier cas est celui où le conjoint et/ou les enfants du demandeur acquièrent simultanément la citoyenneté au moment de sa naturalisation (Bureau fédéral de la statistique, Allemagne, 2009).
8. La seule exception est Fougère et Safi (2008).
9. Parmi les pays inclus dans l'analyse, seule la Suisse exige un délai de résidence plus long (12 ans) pour la procédure de naturalisation ordinaire.
10. Dans ce chapitre, l'expression « pays à bas revenus » est employée en un sens équivalent à « pays ne faisant pas partie des pays à hauts revenus membres de l'OCDE ».
11. Il est possible aussi que les immigrants naturalisés investissent plus fréquemment dans les études supérieures après la naturalisation (parce qu'ils ont plus facilement accès aux bourses d'études, par exemple). Néanmoins, il est douteux que ce fait suffise à expliquer la plupart des différences de niveau de formation observées entre immigrants naturalisés et non naturalisés.
12. Dans ce chapitre, l'expression « taux d'emploi » est employée en un sens équivalent à « ratio emploi-population ».
13. Les résultats d'une analyse de régression distincte (non reproduite ici) pour ces pays confirment l'absence quasi-complète de lien statistiquement significatif entre naturalisation et probabilité d'emploi pour les immigrants originaires de pays à hauts revenus membres de l'OCDE.
14. Les résultats correspondants, qui ne sont pas inclus au tableau IV.4, peuvent être obtenus sur demande.
15. Il est possible également que le coefficient de naturalisation diffère entre immigrants de niveau d'éducation élevé ou faible. Néanmoins, la poursuite de l'analyse montre que, dans la plupart des pays, il n'y a pas de différence mesurable entre personnes de niveaux de formation différents. Les résultats correspondants, qui ne sont pas inclus au tableau IV.4, peuvent aussi être obtenus sur demande.
16. La seule exception notable à cet égard est la Norvège.
17. L'écart de rémunération relatif est défini comme l'écart de rémunération entre les immigrants naturalisés et leurs homologues non naturalisés exprimé en pourcentage de la rémunération des immigrants non naturalisés.
18. Les auteurs tiennent compte de plusieurs caractéristiques supplémentaires individuelles et sectorielles susceptibles d'expliquer le poids du facteur « capital humain », comme l'expérience professionnelle, la profession, la durée de résidence dans le pays d'accueil et le secteur d'activité.
19. Cette dernière information n'est pas directement disponible mais peut être établie de façon approximative à partir d'autres informations.
20. Cette observation est solidement fondée; elle se maintient avec d'autres spécifications du modèle.
21. [http://ec.europa.eu/youreurope/nav/de/citizens/working/public-employment/index\\_en.html](http://ec.europa.eu/youreurope/nav/de/citizens/working/public-employment/index_en.html) (14 octobre 2009).
22. On peut aussi envisager *a priori* que la naturalisation ait un impact négatif sur les résultats en matière d'emploi, par exemple si l'accès à certaines prestations de chômage susceptibles de réduire l'incitation à trouver un emploi est lié à l'acquisition de la nationalité du pays d'accueil. Ceci pourrait être l'une des raisons expliquant l'absence observée de « prime de naturalisation » pour certains groupes dans certains pays (par exemple, les immigrants originaires de certains pays

de l'OCDE en Suède, voir plus bas et Scott, 2008). Néanmoins, comme on le verra plus en détail plus bas, cet effet n'apparaît pas dans les données agrégées qui révèlent une amélioration notable des résultats sur le marché du travail imputable à la naturalisation, en particulier pour les immigrés provenant de pays à bas revenus.

23. En Allemagne, les médecins non ressortissants d'un pays de l'UE peuvent aussi se heurter à certaines restrictions (Yamamura, 2009).
24. La discrimination statistique se produit dans les situations d'informations asymétriques, c'est-à-dire lorsqu'un employeur juge un demandeur d'emploi non pas sur la base de sa productivité individuelle (marginale) prévisible mais sur des idées préconçues sur la productivité moyenne du groupe auquel il appartient.
25. Bratsberg *et al.* (2002) observent également une augmentation des taux de syndicalisation après la naturalisation.
26. On notera que de telles augmentations de la croissance des revenus sur une base annuelle, bien que modestes, aboutissent à des écarts substantiels sur l'ensemble d'une vie de travail.
27. Cet impact, en outre, semble varier fortement selon les groupes d'immigrés; l'impact estimé est même négatif pour les immigrés de certains pays (Grèce, Chili, Norvège et Italie).
28. Scott (2008), en modifiant l'une des spécifications longitudinales de façon à prendre en compte tous les migrants (à la fois ceux qui acquièrent la citoyenneté à un certain moment et ceux qui ne le font pas), obtient en effet une « prime de naturalisation » beaucoup plus forte. Il en conclut par conséquent que, dans les analyses longitudinales standards, la prime de naturalisation est généralement surévaluée puisque d'autres facteurs que la citoyenneté sont en jeu. Le fait de limiter l'analyse aux seuls immigrés qui optent pour la naturalisation à un certain moment permet de contourner en partie ce problème.
29. Dans les deux cas, les immigrés naturalisés avaient dû envoyer des demandes plus nombreuses que les citoyens d'origine.
30. On notera que ces enquêtes prennent en compte l'effet de variables comme le niveau de formation et le lieu de la formation; elles portent généralement sur des immigrés arrivés dans le pays d'accueil à un âge précoce et ayant reçu la totalité de leur formation dans ce pays. Les résultats seraient sans doute différents s'agissant de personnes arrivées dans le pays d'accueil à l'âge adulte et ayant obtenu leurs qualifications au moins en partie à l'étranger.
31. Les États-Unis constituent de ce point de vue un cas à part puisque une partie importante de l'immigration est irrégulière. De nombreux immigrés qui résident depuis longtemps dans le pays ne peuvent prétendre à la citoyenneté américaine.

## Références

- Akbari, A.H. (2008), « Immigrant Naturalisation and its Impact on Immigrant Labour Market Performance and Treasury », in Bevelander, P. et D.J. DeVoretz (éd.), *The Economics of Citizenship*, Université de Malmö, p. 129-154.
- Bevelander, P. et J. Veenman (2008), « Naturalisation and socioeconomic integration: The case of the Netherlands », in Bevelander P., D.J. DeVoretz (éd.), *The Economics of Citizenship*, Université de Malmö, p. 65-88.
- Blatter, J., S. Erdmann et K. Schwanke (2009), « Acceptance of Dual Citizenship: Empirical Data and Political Contexts », Working Paper Series « Global Governance and Democracy » 02, Institut de science politique, Université de Lucerne : [www.unilu.ch/files/Acceptance-of-Dual-Citizenship-wp02.pdf](http://www.unilu.ch/files/Acceptance-of-Dual-Citizenship-wp02.pdf), consulté le 18 février 2010.
- Blinder, A.S. (1973), « Wage discrimination: Reduced form and structural estimates », *Journal of Human Resources*, vol. 8, p. 436-455.
- Bloemraad, I. (2004), « Who Claims Dual Citizenship? The Limits of Postnationalism, the Possibilities of Transnationalism, and the Persistence of Traditional Citizenship », *International Migration Review*, vol. 38, p. 389-426.
- Bratsberg, B., J.F. Ragan et Z.M. Nasir (2002), « The Effect of Naturalisation on Wage Growth: A Panel Study of Young Male Immigrants », *Journal of Labour Economics*, vol. 20, p. 568-579.
- Brøndsted Sejersén, T. (2008), « I Vow to Thee My Countries – The Expansion of Dual Citizenship in the 21st Century », *International Migration Review*, vol. 42 (3), p. 523-549.

- Chiswick, B. (1978), « The effect of Americanization on the Earnings of Foreign-born Men », *The Journal of Political Economy*, vol. 69, p. 897-921.
- DeVoretz, D.J. et S. Pivnenko (2008), « The economic determinants and consequences of Canadian citizenship ascension », in P. Bevelander, D.J. DeVoretz (éd.), *The Economics of Citizenship*, Université de Malmö, p. 21-61.
- Dugue, E., N. Leandri, Y. L'Horty et P. Petit (2007), « Discriminations à l'embauche : Un testing sur les jeunes des banlieues d'Île-de-France », *Rapports et documents*, Centre d'analyse stratégique, Paris.
- Commission européenne (2007), « Travailler en Europe : Fonction publique », [http://ec.europa.eu/youreurope/nav/en/citizens/working/public-employment/index\\_fr.html#](http://ec.europa.eu/youreurope/nav/en/citizens/working/public-employment/index_fr.html#) (consulté le 14 octobre 2009).
- Federal Statistical Office Allemagne (2009), *Bevölkerung und Erwerbstätigkeit, Einbürgerungen*, Wiesbaden.
- Fougère, D. et M. Safi (2008), « L'acquisition de la nationalité française : quels effets sur l'accès à l'emploi des immigrés (France, 1968-1999) », IZA DP n° 3372.
- Hayfron, J.E. (2008), « The economics of Norwegian citizenship », in P. Bevelander, D.J. DeVoretz (éd.), *The Economics of Citizenship*, Université de Malmö, p. 89-104.
- Home Office (2009), *British Citizenship Statistics United Kingdom 2008, Statistical Bulletin 09/09*.
- Liebig, T. et S. Widmaier (2009), « Children of Immigrants in EU and OECD countries: An Overview », *Documents de travail de l'OCDE sur les affaires sociales, l'emploi et les migrations n° 97*.
- Mazzolari, F. (2009), « Dual Citizenship Rights: Do They Make More and Richer Citizens? », *Demography*, vol. 46, n° 1, p. 169-191.
- Oaxaca, R. (1973), « Male-female wage differentials in urban labour markets », *International Economic Review*, vol. 14, p. 693-709.
- OCDE (2007), *Jobs for Immigrants (vol. 1): Labour Market Integration in Australia, Denmark, Germany and Sweden*, Éditions de l'OCDE, Paris.
- OCDE (2008a), *Perspectives des migrations internationales*, Éditions de l'OCDE, Paris.
- OCDE (2008b), *Les migrants et l'emploi (vol. 2) : L'intégration sur le marché du travail en Belgique, en France, aux Pays-Bas et au Portugal*, Éditions de l'OCDE, Paris.
- Ohlsson, M. (2008), « The impact of becoming Swedish citizen on labor earnings and employment », Université de Vaxjö, mimeo.
- Scott, K. (2008), « The Economics of Citizenship: Is there a Naturalisation Effect? », in P. Bevelander, D.J. DeVoretz (éd.), *The Economics of Citizenship*, Université de Malmö, p. 107-126.
- Staton, J.K., R. Jackson et D. Canache (2007), « Dual Nationality Among Latinos: What Are the Implications for Political Connectedness? », *The Journal of Politics*, vol. 69, p. 470-482.
- Steinhardt, M.F. (2008), « Does Citizenship matter? The economic Impact of naturalisation in Allemagne », *Centro Studi Luca d'Agliano, Development Working Paper n° 266*.
- Steinhardt, M.F., T. Straubhaar et J. Wedemeier (2009), « Studie zur Einbürgerung und Integration in der Schweiz: Eine arbeitsmarktbezogene Analyse der Schweizerischen Arbeitskräfteerhebung », Étude réalisée pour l'Office fédéral des migrations, Suisse.
- Van Oers, R., B. de Hart et K. Groenendijk (2006), « The Netherlands », in R. Bauböck, E. Ersbøll, K. Groenendijk et H. Waldrauch (éd.), *Acquisition and Loss of Nationality*, Amsterdam University Press, p. 393-436.
- Yamamura, S. (2009), « "Brain Waste" ausländischer Ärztinnen und Ärzte in Deutschland », *Wirtschaftsdienst*, 89 (3), p. 196-201.

## Annexe méthodologique

Les estimations présentées dans ce chapitre se basent sur les données totalisées de l'Enquête sur la population active en Europe pour 2006 et 2007, circonscrites aux personnes âgées de 15 à 64 ans qui ne sont pas en formation et aux personnes nées à l'étranger qui ont plus de dix ans de résidence dans le pays d'accueil. Des microdonnées ont été utilisées pour l'Allemagne (Microcensus 2005), la France (Enquête Emploi 2007) et les États-Unis (Current Population Survey March Supplement 2008). Dans les analyses de régression, des microdonnées ont aussi été utilisées pour l'Autriche (Microcensus 2008) et la Suisse (Enquête sur la population active 2008). Dans le cas de l'Allemagne, les Allemands de souche (*Aussiedler* et *Spätaussiedler*) sont exclus de l'analyse. Les immigrés en France comprennent uniquement les personnes nées à l'étranger ayant une nationalité étrangère à la naissance.

Les immigrés sont regroupés par pays de naissance. L'Amérique du Nord (Mexique non inclus) et l'Océanie sont regroupées avec les pays membres de l'UE et de l'AELE au sein des « Pays à hauts revenus et membres de l'OCDE ». Par manque de données, il n'a pas été possible d'inclure le Japon et la Corée dans ce groupe. Ces pays sont compris dans la catégorie « Asie de l'Est et du Sud-Est ».

Dans les microdonnées françaises et allemandes, les pays d'origine diffèrent légèrement de ceux utilisés pour les autres pays. Dans les données allemandes, l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège ne sont pas inclus dans la catégorie des « Pays à hauts revenus et membres de l'OCDE ». Il n'était pas possible en outre de distinguer les immigrés originaires de différents pays africains en Allemagne; par conséquent, le groupe « Autres pays d'Afrique » n'existe pas pour ce pays: tous les immigrés venus d'Afrique en Allemagne sont inclus dans le groupe « Afrique du Nord et Proche-Orient ».

En France, les immigrés d'Algérie, de Tunisie et du Maroc forment à eux seuls le groupe « Afrique du Nord et Proche-Orient ». Le groupe « Asie de l'Est et du Sud-Est » comprend uniquement les immigrés du Laos, du Cambodge et du Viêtnam.

Les pays d'origine des immigrés autres que les « Pays à hauts revenus et membres de l'OCDE » sont désignés comme « Autres pays », « Pays restants » ou « Pays à bas revenus ».

Dans les données pour les États-Unis, les « professions hautement qualifiées » désignent les professions commerciales, financières et de gestion, ainsi que les professions libérales et apparentées; les « professions peu qualifiées » incluent les métiers du nettoyage et de l'assistance.

Tableau IV.A1.1. **Taux d'emploi des hommes immigrés, par statut de citoyenneté et région d'origine, autour de 2007**

Total	Pays à haut niveau de revenu et membres de l'OCDE		Autres pays													
			Total		Régions											
					Pays européens non UE/AELE		Pays d'Amérique centrale et du Sud, et Caraïbes		Asie de l'Est et du Sud-Est		Afrique du Nord et Proche/Moyen-Orient		Autres pays africains			
					Non naturalisés	immigrés naturalisés et non naturalisés	Non naturalisés	immigrés naturalisés et non naturalisés	Non naturalisés	immigrés naturalisés et non naturalisés	Non naturalisés	immigrés naturalisés et non naturalisés	Non naturalisés	immigrés naturalisés et non naturalisés	Non naturalisés	immigrés naturalisés et non naturalisés
Autriche	79	(-2)	88	-15	76	(3)	76	(3)	..	..	(92)	-11	..	..	..	..
Belgique	65	(2)	69	(-3)	53	14	53	(11)	..	..	..	..	46	16	(59)	18
Suisse	83	(1)	86	(-2)	79	5	77	7	(81)	(2)	91	(-3)	75	(6)	83	(-2)
Allemagne	68	11	77	4	62	16	62	17	77	(10)	73	(2)	55	19	-	-
Danemark	71	7	86	(2)	62	12	62	(12)	..	..	..	..	(53)	16	..	..
Espagne	77	8	77	11	77	(5)	71	(9)	78	(6)	92	(-8)	72	(7)	90	(-19)
France	69	6	75	-6	64	12	60	(1)	(85)	-15	(77)	(10)	58	17	77	(3)
Luxembourg	81	(-5)	81	(-5)	80	(0)	85	..	..	..	..	..	..	..	(72)	..
Pays-Bas	76	(1)	81	(-1)	72	(4)	79	(-6)	(81)	(-1)	84	(-2)	60	(4)	70	(13)
Norvège	87	-10	90	(-8)	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Suède	72	(5)	77	(3)	59	18	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Royaume-Uni	80	(1)	81	(5)	78	(2)	(66)	(9)	(70)	(2)	80	(-1)	(67)	(11)	82	(2)
États-Unis	83	2	85	(-5)	82	3	71	(10)	85	(0)	82	5	81	(6)	77	13
Moyenne OCDE	75	3	80	-1	70	8										

Note : La part des hommes immigrés employés non naturalisés est exprimée en pourcentage. « .. » signifie que le chiffre n'est pas statistiquement significatif. La différence entre naturalisés and non naturalisés est indiquée en points de pourcentage. Les différences qui ne sont pas significatives (probabilité > = 10 %) sont entre parenthèses. La moyenne OCDE est la moyenne non pondérée des pays dans le tableau; par manque de données publiables dans certaines catégories, la moyenne OCDE n'est pas calculée pour les régions d'origine autres que des pays à haut revenu membres de l'OCDE et ne comprend pas la Norvège. L'échantillon est seulement relatif aux immigrés âgés de 15 à 64 ans qui ne sont pas dans le système éducatif et résident depuis au moins 10 ans dans le pays d'accueil.

Source : Voir annexe méthodologique.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/887242214051>

Tableau IV.A1.2. Taux d'emploi des femmes immigrées, par statut de citoyenneté et origine, autour de 2007

Total	Pays à haut niveau de revenu et membres de l'OCDE		Autres pays													
			Total	Régions										Autres pays africains		
				Pays européens non UE/AELE		Pays d'Amérique centrale et du Sud, et Caraïbes		Asie de l'Est et du Sud-Est		Afrique du Nord et Proche/Moyen-Orient						
				Non naturalisées	immigrées et non naturalisées	Non naturalisées	immigrées et non naturalisées	Non naturalisées	immigrées et non naturalisées	Non naturalisées	immigrées et non naturalisées	Non naturalisées	immigrées et non naturalisées			
Autriche	61	(1)	71	(-12)	56	(8)	56	(8)	..	..	(55)	21	..	..	..	..
Belgique	44	(3)	50	(3)	29	16	(25)	(8)	..	..	..	..	..	..	..	..
Suisse	68	(2)	72	(-2)	63	(7)	61	(9)	70	(-2)	76	(-7)	(61)	(9)	75	(1)
Allemagne	48	14	60	7	40	18	40	16	50	14	52	(3)	29	20		(0)
Danemark	58	9	76	(-1)	47	18	51	17	.		(52)	(11)	..	..	-	-
Espagne	62	(7)	60	(4)	64	(8)	53		76	(0)	72	(11)	46	(1)	72	(2)
France	54	3	69	-8	43	11	34	15	81	(-10)	..	..	35	14	60	9
Luxembourg	65	(-5)	66	(-7)	58	(8)	(52)		.		..	..	..	..	(74)	..
Pays-Bas	55	(5)	73	(-8)	39	20	38	(11)	(49)	18	56	(6)	27	19	(49)	(18)
Norvège	83	-11	86	(-6)	..	..	..	..	..	..	..	..	.	..	..	..
Suède	74	(-5)	75	(-2)	69	(-2)	..	..	..	..	..	..	.	..	..	..
Royaume-Uni	58	(0)	67	(2)	47	9	(32)	21	69	(1)	39	(8)	(49)	(-1)	56	13
États-Unis	58	13	66	(3)	56	14	42	22	53	17	68	5	52	(13)	76	(0)
Moyenne OCDE	59	4	67	-2	51	11										

Note : La part des femmes immigrées employées non naturalisées est exprimée en pourcentage. « .. » signifie que le chiffre n'est pas statistiquement significatif. La différence entre naturalisées and non naturalisées est indiquée en points de pourcentage. Les différences qui ne sont pas significatives (probabilité > = 10 %) sont entre parenthèses. La moyenne OCDE est la moyenne non pondérée des pays dans le tableau; par manque de données publiables dans certaines catégories, la moyenne OCDE n'est pas calculée pour les régions d'origine autres que des pays à haut revenu membres de l'OCDE et ne comprend pas la Norvège. L'échantillon est seulement relatif aux immigrés âgés de 15 à 64 ans qui ne sont pas dans le système éducatif et résident depuis au moins 10 ans dans le pays d'accueil.

Source : Voir annexe méthodologique.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/887255482122>

Tableau IV.A1.3. **Études longitudinales de l'impact de la naturalisation sur les résultats des immigrés en matière d'emploi**

Étude	Pays	Données, période, type de données	N*	Méthodologie	Effets sur	Résultats	Ampleur de l'impact
Bratsberg <i>et al.</i> (2002)	USA	National Longitudinal Survey of Youth (NLSY), 1979-91, données d'enquête	2 514	Effets individuels fixes	Rémunération	Incidence positive sur la croissance de la rémunération; pas d'indication d'une croissance accélérée de la rémunération avant la naturalisation.	Le rendement par année d'expérience augmente de 2.5 points de pourcentage après la naturalisation.
Bratsberg <i>et al.</i> (2002)	USA	National Longitudinal Survey of Youth (NLSY), 1979-91, données d'enquête	2 514	Analyses de régression avec modèle probit dynamique	Emploi	Incidence positive sur l'emploi dans le secteur public et le secteur des employés de bureau.	Après 5 ans de citoyenneté la probabilité d'emploi dans le secteur public, évaluée à la moyenne de l'échantillon, augmente de 3.3 points de pourcentage par rapport à la période précédant la naturalisation.
Steinhardt (2008)	Allemagne	Échantillon IAB sur l'emploi, 1975-2001, données administratives	507 325	Effets individuels fixes	Rémunération	Incidence positive sur la croissance de la rémunération après la naturalisation; effet positif immédiat de la naturalisation.	La croissance de la rémunération après la naturalisation est supérieure de 0.3 point de pourcentage par an à celle des immigrés non naturalisés. En outre, une augmentation immédiate de l'ordre de 0.8 point de pourcentage est imputable à la naturalisation.
Fougère et Safi (2009)	France	Échantillon démographique permanent (EDP), 1968-99, données de recensement	17 386	Modèle probit bivarié	Emploi	Lien positif entre probabilité d'accès à l'emploi et naturalisation. L'ampleur varie selon les groupes d'immigrés.	La naturalisation est associée à un avantage d'emploi de 23 points de pourcentage pour les hommes et pour les femmes.
Scott (2008)	Suède	Base de données SLI (Swedish Longitudinal Immigrant), 1980-2001, données administratives	Non connu	Régressions probit	Emploi	Résultats mitigés. Le lien entre probabilité d'accès à l'emploi et naturalisation varie fortement selon les groupes d'immigrés.	Les immigrés naturalisés originaires d'Éthiopie ont une probabilité plus forte de 7 points de pourcentage d'être employés à plein-temps que leurs homologues non naturalisés. Par contre, la probabilité d'emploi des immigrés naturalisés aux USA est inférieure de 16 points de pourcentage à celle de leurs homologues non naturalisés.
Scott (2008)	Suède	Base de données SLI (Swedish Longitudinal Immigrant), 1980-2001, données administratives	Non connu	Effets aléatoires (GLS)	Rémunération	Résultats mitigés. Le lien entre probabilité d'accès à l'emploi et naturalisation varie fortement selon les groupes d'immigrés.	La rémunération des immigrés naturalisés issus de la République tchèque est supérieure de 6 % à celle de leurs homologues non naturalisés. Celle des immigrés grecs naturalisés est inférieure de 4 % à celle de leurs homologues non naturalisés.


Tableau IV.A1.3. **Études longitudinales de l'impact de la naturalisation sur les résultats des immigrés en matière d'emploi (suite)**

Étude	Pays	Données, période, type de données	N*	Méthodologie	Effets sur	Résultats	Ampleur de l'impact
Ohlson (2008)	Suède	LISA, 1990-2006, données administratives	497 293	Effets individuels fixes	Rémunération	Pas d'indication d'une incidence positive de la naturalisation sur la croissance de la rémunération; données montrant une croissance accélérée de la rémunération avant la naturalisation.	La rémunération commence à augmenter d'environ 3.5 % en moyenne 4 ans avant l'acquisition de la nationalité, et l'augmentation se poursuit après.
Hayfron (2008)	Norvège	FD-Tygd Panel, 1992-2000, données administratives	2 382	Effets aléatoires	Rémunération	Lien positif entre croissance de la rémunération et naturalisation.	En étendant la période de naturalisation d'un an, le salaire d'un immigré naturalisé augmente de 10 %, évalué à la moyenne de l'échantillon.

\* Toutes les observations se rapportent exclusivement aux immigrés non naturalisés et naturalisés.

Note : La part des femmes immigrées employées non naturalisées est exprimée en pourcentage. « .. » signifie que le chiffre n'est pas statistiquement significatif. La différence entre naturalisées and non-naturalisées est indiquée en points de pourcentage. Les différences qui ne sont pas significatives (probabilité > = 10 %) sont entre parenthèses. La moyenne OCDE est la moyenne non pondérée des pays dans le tableau; par manque de données publiables dans certaines catégories, la moyenne OCDE n'est pas calculée pour les régions d'origine autres que des pays à haut revenu membres de l'OCDE et ne comprend pas la Norvège.

Source : Voir annexe méthodologique.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/887258707468>



## *PARTIE V*

# **Récents développements des mouvements et des politiques migratoires**

(NOTES PAR PAYS)

# Allemagne



Globalement, l'immigration à long terme vers l'Allemagne s'est maintenue à un niveau modeste en 2008. La migration familiale a poursuivi sa régression. Le Fichier central des étrangers n'a enregistré que 561 000 nouveaux migrants dans cette catégorie, soit le chiffre le

plus bas depuis plus d'une décennie. L'immigration d'Allemands ethniques (*Spätaussiedler*) en provenance d'Europe orientale et d'Asie centrale a continué elle aussi de décroître. 4 300 Allemands ethniques seulement sont entrés sur le territoire en 2008, alors qu'ils étaient plus de 35 000 en 2005 et que pendant les années 90 la moyenne oscillait entre 100 000 et 230 000. Cette composante des flux migratoires semble en voie de disparition, ce qui vaut également pour la relocalisation des citoyens de confession israélite en provenance de pays de l'ancienne Union soviétique (1 400 environ en 2008, contre 15 400 en 2003).

Les informations relatives à la migration de travail permanente en provenance de pays extérieurs à l'UE restent toujours difficiles à obtenir, mais les données du Service fédéral de l'emploi relatives aux permis de travail indiquent que cette migration a sans doute poursuivi sa progression en 2008, bien qu'à un niveau modeste. L'augmentation a été particulièrement marquée pour les diplômés internationaux des établissements d'enseignement supérieur en Allemagne. En 2008, près de 6 000 diplômés internationaux ont obtenu un permis de travail, soit un chiffre près de deux fois supérieur à celui de 2006, qui était de 2 700.

On a enregistré 27 650 nouvelles demandes d'asile en 2009, ce qui représente certes une progression de 25 % par rapport à 2008 et d'environ 40 % par rapport à 2007, mais une fraction seulement du chiffre observé dans les années 90. Les entrées dans les principales catégories de la migration de travail temporaire – travailleurs saisonniers et travailleurs contractuels – ont connu de nouveau un fléchissement en 2008. 285 500 travailleurs saisonniers sont venus en Allemagne en 2008, soit le niveau le plus bas depuis l'an 2000. Le nombre de travailleurs contractuels s'établissait à 16 600, c'est-à-dire au niveau le plus bas depuis la disparition du Rideau de fer. Les deux dispositifs visaient essentiellement les ressortissants des nouveaux pays membres de l'UE, notamment de Pologne.

Environ 94 500 personnes ont été naturalisées en 2008, soit un recul de 16 % par rapport à 2007 et le chiffre le plus bas depuis la fin des années 90. En particulier, l'acquisition de la nationalité allemande par les immigrants de Turquie et leurs enfants est en régression constante depuis quelques années.

Avant la crise, et étant donné la bonne évolution de l'activité économique et les changements démographiques dont l'incidence commençait à se faire

sentir sur le marché de l'emploi, l'Allemagne avait progressivement ouvert son marché du travail à la migration de travail de type permanent, même si cette ouverture ne concernait que les actifs hautement qualifiés. Elle a décidé de maintenir cette politique d'ouverture progressive en dépit de la crise et le 1<sup>er</sup> janvier 2009, il a été mis en place une palette de mesures destinées à faciliter la migration qualifiée et hautement qualifiée vers l'Allemagne. En particulier, l'évaluation de la situation vis-à-vis de l'emploi a été abandonnée pour tous les migrants en provenance des nouveaux pays membres de l'UE titulaires d'un diplôme d'enseignement supérieur, ainsi que pour les étudiants internationaux titulaires d'un diplôme d'enseignement supérieur obtenu dans un établissement d'enseignement allemand. Mais ces derniers doivent être en possession d'une offre d'emploi correspondant à leur niveau de qualification. Cette disposition s'applique par ailleurs aux diplômés d'un établissement allemand à l'étranger qui sont titulaires d'un diplôme d'enseignement supérieur ou qui ont suivi une formation continue en Allemagne : ils sont eux aussi dispensés de l'appréciation de leur situation vis-à-vis de l'emploi.

Parallèlement, le seuil de revenu pour les migrants hautement qualifiés désireux d'obtenir un permis de séjour illimité (« permis d'installation ») dès leur arrivée a été ramené de 86 400 EUR à 66 000 EUR. Toutefois, il semble que rares soient les migrants hautement qualifiés qui en aient profité ; l'essentiel de la migration de travail hautement qualifiée passe toujours par la filière habituelle des permis de séjour liés au travail.

Par ailleurs, les personnes dites « tolérées » (étrangers sans permis de séjour dont l'expulsion a été suspendue et qui résident en Allemagne depuis plusieurs années) peuvent désormais obtenir à certaines conditions un permis de séjour lié au travail.

L'accord de coalition conclu par le nouveau gouvernement entré en fonction à la fin de 2009 contenait un certain nombre de mesures visant à renforcer la politique d'intégration. Depuis, le dispositif national d'intégration a été transformé en plan d'action doté d'objectifs mesurables et les nouveaux arrivants comme les immigrants installés signeront des « contrats d'intégration ». Par ailleurs, les immigrants dotés de qualifications acquises à l'étranger seront autorisés à faire évaluer leurs qualifications et la procédure d'évaluation comprendra un projet de formation pour pouvoir obtenir l'équivalence pleine et entière.

## Pour en savoir plus :

[www.bmas.bund.de](http://www.bmas.bund.de)

[www.bmi.bund.de](http://www.bmi.bund.de)

[www.bamf.de](http://www.bamf.de)

[www.integrationsbeauftragte.de](http://www.integrationsbeauftragte.de)

[www.destatis.de](http://www.destatis.de)

## Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

ALLEMAGNE

Flux migratoires d'étrangers Définition nationale	1995	2000	2007	2008	Moyenne		Milliers
					1997-2002	2003-2008	2008
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Entrées	9.7	7.9	7.0	7.0	7.9	7.1	573.8
Sorties	6.9	6.8	5.8	6.9	6.9	6.2	563.1
<b>Entrées d'étrangers par catégorie (long terme)</b>	<b>Milliers</b>			<b>Distribution (%)</b>		<b>10 principales nationalités en % du flux total d'étrangers</b>	
<b>Statistiques de permis de résidence (données standardisées)</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>			
Travail	17.7	21.9	7.6	9.6			
Famille (y compris la famille accompagnante)	55.2	51.2	23.7	22.4			
Humanitaire	50.9	37.5	21.9	16.4			
Libre circulation	103.3	113.3	44.4	49.6			
Autres	5.7	4.3	2.4	1.9			
Total	232.8	228.3	100.0	100.0			
<b>Migrations temporaires</b>	<b>2000</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>Moyenne 2003-2008</b>			
<i>Milliers</i>							
Étudiants	45.7	53.8	58.4	56.6			
Stagiaires	3.6	4.8	5.4	3.6			
Vacanciers actifs	..	..	..	..			
Travailleurs saisonniers	255.5	291.4	277.6	302.9			
Personnel transféré au sein de leur entreprise	1.3	5.4	5.7	4.0			
Autres travailleurs temporaires	99.8	47.7	43.8	61.7			
<b>Entrées de demandeurs d'asile</b>	<b>1995</b>	<b>2000</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>Moyenne</b>	<b>Niveau</b>	
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
	2.0	1.0	0.2	0.3	1.2	0.4	22 085
<b>Composantes de la croissance de la population</b>	<b>1995</b>	<b>2000</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>Moyenne</b>	<b>Milliers</b>	
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Total	3.4	1.2	-1.2	..	1.1	..	..
Accroissement naturel	-1.5	-0.9	-1.7	..	-1.0	..	..
Solde migratoire	4.9	2.0	0.5	..	2.0	..	..
<b>Effectifs de migrants</b>	<b>1995</b>	<b>2000</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>Moyenne</b>	<b>Milliers</b>	
<i>Croissance annuelle en %</i>							
Personnes nées à l'étranger	11.5	..	..	..	..	..	..
Population étrangère	8.8	8.9	8.2	8.2	8.9	8.3	6 728
<b>Naturalisations</b>	<b>1995</b>	<b>2000</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>Moyenne</b>	<b>Niveau</b>	
<i>En % de la population étrangère</i>							
	1.0	2.6	1.7	1.4	1.9	1.7	94 500
<b>Résultats sur le marché du travail</b>	<b>1995</b>	<b>2000</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>Moyenne</b>		
<i>Emploi/population (%)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	..	73.8	75.4	76.5	..	73.6	
Hommes nés à l'étranger	..	66.3	69.4	72.5	..	66.9	
Femmes nées dans le pays de résidence	..	59.6	66.3	67.6	..	63.8	
Femmes nées à l'étranger	..	46.6	53.1	53.7	..	50.0	
<i>Taux de chômage (% de la population active)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	..	6.9	7.7	6.8	..	9.0	
Hommes nés à l'étranger	..	12.9	14.9	11.8	..	16.2	
Femmes nées dans le pays de résidence	..	8.0	8.0	6.8	..	8.7	
Femmes nées à l'étranger	..	12.1	13.5	13.1	..	14.8	
<b>Indicateurs macroéconomiques</b>	<b>1995</b>	<b>2000</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>Moyenne</b>	<b>Niveau</b>	
<i>Croissance annuelle en %</i>							
PIB réel	1.9	3.2	2.5	1.3	1.7	1.4	
PIB/tête (niveau en dollars EU)	1.6	3.1	2.6	1.4	1.6	1.5	28 639
Emploi (niveau en milliers)	0.2	1.9	1.7	1.4	0.7	0.5	40 278
<i>Pourcentage de la population active</i>							
Chômage	7.9	7.4	8.3	7.2	8.3	9.1	

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/887517144606>

## Australie



L'immigration à caractère permanent vers l'Australie a encore progressé de près d'un tiers en 2008 par rapport à l'année précédente. Le flux d'entrée était composé de 502 800 migrants de longue durée ou permanents, alors que l'on enregistrait 224 600 émigrants, soit un solde migratoire net de 278 200. Ce chiffre record en matière de migration nette s'explique essentiellement par l'arrivée de migrants temporaires dont les effectifs ne sont pas limités, alors que la proportion de nouveaux arrivants au titre de la migration permanente ne dépassait pas un cinquième du total des arrivées. Un grand nombre (plus d'un tiers) de visas au titre de la migration permanente ont été accordés en 2008-2009 à des migrants temporaires déjà en Australie, notamment à des étudiants internationaux et à des travailleurs temporaires qualifiés.

Néanmoins, le programme de migration permanente de travailleurs qualifiés, qui, en raison de la crise financière globale, avait déjà été réduit de 14 % pour l'année 2008-2009 et ne prévoyait plus que 115 000 places, a subi une nouvelle réduction en 2009-2010, et n'atteint plus que 108 100 places. Le nouveau dispositif de migration à la demande mis en place le 1<sup>er</sup> janvier 2009 donnait la priorité aux candidats, parrainés par un employeur, disposant d'une expérience professionnelle dans les métiers en manque de main-d'œuvre figurant sur la Liste des qualifications critiques (CSL), qui comporte 58 métiers, notamment dans le secteur de la santé et de l'ingénierie. La CSL a été ramenée à 42 métiers en mars 2009. La priorité a été ensuite donnée aux candidats qui postulaient à un emploi figurant sur la liste des métiers non pourvus et accessibles aux immigrants (MODL). Au total, il a été accordé 29 000 visas de travail au titre de la Liste des qualifications critiques. Depuis la mise en place de la CSL, le nombre d'aides-soignants, de techniciens du génie mécanique et d'enseignants du secondaire a progressé de 50 % par rapport à l'année précédente, alors que le nombre de comptables, de cuisiniers et de coiffeurs a connu un fléchissement. La MODL est supprimée à compter de 2010 et l'on prévoit la suppression progressive de la CSL, qui sera remplacée par une liste plus ciblée, la Liste des métiers qualifiés (SOL) élaborée par Skills Australia et soumise à une révision annuelle. La SOL privilégie les professions et métiers à forte valeur ajoutée, et ce afin de disposer d'un outil stratégique pour faire face à la demande de qualifications à moyen et à long terme de l'Australie.

Les cinq principaux pays sources sont restés identiques entre 2007 et 2009. Pour 2008-2009, on avait le Royaume-Uni (18 %), l'Inde (15 %), la Chine (13 %), l'Afrique du Sud (9 %) et les Philippines (5 %). 31,3 % des nouveaux arrivants venaient d'autres pays de l'OCDE.

Les étudiants internationaux représentent un précieux vivier d'immigrants qualifiés. En 2008-2009, il a été accordé 227 900 visas dans cette catégorie, soit une progression de 15 % par rapport à l'année précédente. Dans le secteur de l'enseignement et de la formation, le taux de croissance a été de 71 %.

Les visas de séjour économique temporaire (sous-catégorie 457), filière de recrutement à la demande qui permet aux employeurs de répondre à un besoin urgent de qualifications en parrainant des travailleurs étrangers, ont enregistré une progression constante au cours des cinq années écoulées. La demande de visas de ce type a enregistré un pic mensuel en juin 2009, puis a décliné progressivement au cours de l'année pour atteindre en juin 2009 un niveau inférieur de 45 %, ce qui cadre avec le recul du nombre total d'offres d'emplois du fait de la récession.

En avril 2009, il a été annoncé un certain nombre de changements en ce qui concerne les visas économiques temporaires pour un séjour de longue durée, ceci afin d'éviter l'exploitation de travailleurs étrangers et une remise en cause des conditions de travail des travailleurs australiens. Il est désormais demandé aux employeurs d'offrir non plus le salaire minimum, mais la rémunération du marché dont bénéficient les travailleurs australiens exerçant le même métier; les métiers faiblement qualifiés ont été rayés de la liste; le niveau exigé en matière de maîtrise de l'anglais a été revu à la hausse; et les employeurs accordant leur parrainage doivent s'engager à assurer la formation de leur main-d'œuvre.

En 2008-2009, on recensait 13 500 visas accordés au titre du dispositif humanitaire. 82 % de ces visas ont été accordés au titre du rassemblement familial et 18 % au titre de la protection ou de l'asile national. Les principaux pays sources restent l'Irak, la Birmanie, l'Afghanistan et le Soudan. Par ailleurs, il a été accordé 200 visas à des travailleurs recrutés localement et à leur famille qui dépendaient de la Force de défense australienne et qui, travaillant comme traducteurs et interprètes, se trouvaient dans une situation exposée en Irak.

Le 17 août 2008, le gouvernement australien a annoncé un plan-pilote triennal à l'intention des travailleurs saisonniers du Pacifique. Ce plan autorise jusqu'à 2 500 saisonniers venus de Kiribati, Papouasie Nouvelle-Guinée, Tonga et Vanuatu à occuper dans les régions des emplois peu qualifiés relevant de l'horticulture, et ce pour une durée maximale de sept mois au cours d'une période de 12 mois. Du fait de la récession, 56 travailleurs seulement ont bénéficié jusqu'ici de ce programme-pilote. On s'attend en 2010 à une progression de la demande de travailleurs saisonniers pendant la période des récoltes.

### Pour en savoir plus :

[www.immi.gov.au](http://www.immi.gov.au)

## Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

## AUSTRALIE

Flux migratoires d'étrangers	1995	2000	2007	2008	Moyenne		Milliers			
					1997-2002	2003-2008	2008			
<i>Définition nationale</i>										
<i>Pour 1 000 habitants</i>										
Entrées	4.8	5.6	9.0	9.5	5.7	8.1	203.9			
Sorties	0.9	0.6	0.8	0.8	0.6	0.7	16.8			
<b>Entrées d'étrangers par catégorie (long terme)</b>	<b>Milliers</b>		<b>Distribution (%)</b>		<b>10 principales nationalités</b> <b>en % du flux total d'étrangers</b> 					
<i>Statistiques de permis de résidence (données standardisées)</i>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>						
Travail	49.6	52.3	25.9	25.4						
Famille (y compris la famille accompagnante)	98.0	99.9	51.1	51.4						
Humanitaire	14.2	11.7	7.4	5.7						
Libre circulation	28.3	34.5	14.8	16.7						
Autres	1.8	1.6	0.9	0.8						
Total	191.9	205.9	100.0	100.0						
<b>Migrations temporaires</b>	<b>2000</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>Moyenne</b>						
<i>Milliers</i>				<b>2003-2008</b>						
Étudiants	74.4	167.1	198.4	139.4						
Stagiaires	7.1	6.4	5.4	6.5						
Vacanciers actifs	71.5	134.6	154.1	114.9						
Travailleurs saisonniers	..	..	..	..						
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	..	..	..						
Autres travailleurs temporaires	54.5	116.6	140.6	90.4						
<b>Entrées de demandeurs d'asile</b>	<b>1995</b>	<b>2000</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>Moyenne</b>	<b>Niveau</b>				
<i>Pour 1 000 habitants</i>	0.4	0.7	0.2	0.2	1997-2002	2003-2008	2008			
					0.5	0.2	4 771			
<b>Composantes de la croissance de la population</b>	<b>1995</b>	<b>2000</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>Moyenne</b>	<b>Milliers</b>				
<i>Pour 1 000 habitants</i>					1997-2002	2003-2008	2008			
Total	13.5	12.3	17.3	..	11.8	..	..			
Accroissement naturel	7.2	6.3	7.0	..	6.3	..	..			
Solde migratoire	5.9	5.8	10.3	..	5.4	..	..			
<b>Effectifs de migrants</b>	<b>1995</b>	<b>2000</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>Moyenne</b>	<b>Milliers</b>				
<i>Croissance annuelle en %</i>					1997-2002	2003-2008	2008			
Personnes nées à l'étranger	23.0	23.0	25.0	25.3	23.2	24.5	5 426			
Population étrangère	..	..	..	..	..	..	..			
<b>Naturalisations</b>	<b>1995</b>	<b>2000</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>Moyenne</b>	<b>Niveau</b>				
<i>En % de la population étrangère</i>	..	..	..	..	1997-2002	2003-2008	2008			
					..	..	121 221			
<b>Résultats sur le marché du travail</b>	<b>1995</b>	<b>2000</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>Moyenne</b>					
<i>Emploi/population (%)</i>					1997-2002	2003-2008				
Hommes nés dans le pays de résidence	..	..	80.8	80.7	..	79.9				
Hommes nés à l'étranger	..	..	76.3	77.0	..	74.8				
Femmes nées dans le pays de résidence	..	..	68.8	69.1	..	67.4				
Femmes nées à l'étranger	..	..	59.2	60.5	..	57.9				
Taux de chômage (% de la population active)										
Hommes nés dans le pays de résidence	..	..	4.0	4.0	..	4.8				
Hommes nés à l'étranger	..	..	4.3	4.2	..	5.0				
Femmes nées dans le pays de résidence	..	..	4.6	4.4	..	5.1				
Femmes nées à l'étranger	..	..	5.5	5.2	..	5.6				
<b>Indicateurs macroéconomiques</b>	<b>1995</b>	<b>2000</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>Moyenne</b>	<b>Niveau</b>				
<i>Croissance annuelle en %</i>					1997-2002	2003-2008	2008			
PIB réel	4.1	1.9	3.7	2.3	3.8	3.2				
PIB/tête (niveau en dollars EU)	2.7	0.7	2.1	0.6	2.6	1.7	31 561			
Emploi (niveau en milliers)	4.3	2.7	2.9	2.0	1.7	2.5	10 792			
<i>Pourcentage de la population active</i>										
Chômage	8.2	6.3	4.4	4.2	7.0	5.0				

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/887283234542>

## Autriche



Selon les statistiques nationales, la migration de ressortissants étrangers a connu une légère progression en 2008 pour s'établir aux alentours de 95 000. L'émigration a progressé de son côté si bien que la migration nette s'est maintenue à son niveau de 2007, soit un chiffre légèrement supérieur à 95 000. L'Allemagne a été ces dernières années le principal pays d'origine de la migration vers l'Autriche; sa part dans le flux global d'entrée a doublé au cours des cinq dernières années, aussi bien en valeur absolue qu'en termes relatifs et elle représentait plus de 20 % des arrivées d'étrangers en 2008. Depuis l'entrée de la Roumanie dans l'Union européenne, le flux de Roumains a connu lui aussi une forte progression et la Roumanie se classe désormais, après l'Allemagne et au lieu de la Serbie et du Monténégro, au deuxième rang des pays d'origine. Plus de 9 000 Roumains sont entrés en Autriche en 2009.

Si l'on regarde la composition du flux de migrants, on constate un léger fléchissement de la migration permanente à titre humanitaire, ce fléchissement étant largement compensé par la progression de la migration familiale et de la migration relevant de la libre circulation des personnes. Le nombre de travailleurs immigrés originaires d'un pays hors-Union européenne bénéficiant d'un séjour permanent au titre du programme des actifs dont les compétences sont essentielles est passé de 700 en 2007 à environ 830 en 2008; ils n'occupent toutefois qu'une place modeste dans le total des flux migratoires.

Les flux d'étudiants internationaux ont enregistré une forte progression ces dernières années. On recensait en 2008 quelque 8 500 étudiants internationaux récemment arrivés, soit un chiffre près de trois fois supérieur à celui de 2005, qui s'établissait à 3 200.

Au cours de la décennie écoulée, l'Autriche a été l'un des grands pays de destination des demandeurs d'asile. Après un recul de plusieurs années, le nombre de demandeurs d'asile a augmenté en 2008 et la tendance s'est accentuée en 2009. Plus de 15 800 personnes ont demandé à bénéficier d'un asile en Autriche en 2009, soit une progression de 23 % par rapport à 2008.

Après l'adoption d'une politique plus stricte, le nombre de naturalisations a régressé ces dernières années. Moins de 8 000 personnes se sont fait naturaliser en 2009, soit le chiffre le plus bas des deux dernières décennies. À titre de comparaison, près de 45 000 étrangers avaient obtenu la nationalité autrichienne en 2003, antérieurement à cette nouvelle législation.

L'Autriche a décidé de prolonger le dispositif transitoire de libre circulation pour les pays d'Europe centrale et orientale membres de l'Union européenne ayant adhéré en 2004 (UE8). Parmi les pays de l'UE15, l'Allemagne est le

seul qui n'ait pas encore ouvert totalement son marché de l'emploi à la migration de travail en provenance de l'UE8. Néanmoins, l'immigration en provenance de l'UE8 ou bien de la Roumanie et de la Bulgarie représente environ 30 % du flux migratoire total en direction de l'Autriche, ce qui tient en partie à la proximité géographique et aux liens historiques.

Un amendement à la loi relative à l'emploi des ressortissants étrangers, entré en vigueur à partir du janvier 2008, a encore libéralisé l'accès au marché du travail pour les chercheurs étrangers, ce qui facilite l'activité scientifique dans le secteur de la recherche et de l'enseignement, y compris dans le domaine littéraire. La disposition s'applique aussi bien aux établissements publics qu'aux établissements privés. L'épouse et les enfants accompagnant les chercheurs bénéficient en règle générale d'un plein accès au marché de l'emploi.

Un programme national d'intégration a été établi en 2009. Ce programme couvre pour la première fois la totalité des mesures d'intégration régionale et locale prises par les différents acteurs. On y trouve un ensemble de mesures visant à renforcer la maîtrise de la langue allemande chez les immigrants et leurs enfants, y compris l'obligation pour les familles migrantes à faible niveau d'instruction d'acquérir les rudiments de la langue allemande avant leur arrivée. Une amélioration de l'accès au marché de l'emploi pour les migrants familiaux et pour les étudiants internationaux antérieurement et postérieurement à leur stage est par ailleurs à l'étude.

### Pour en savoir plus :

[www.bmi.gv.at](http://www.bmi.gv.at)

[www.statistik.at/web\\_en/statistics/population/index.html](http://www.statistik.at/web_en/statistics/population/index.html)

[www.integrationsfonds.at](http://www.integrationsfonds.at)

## Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

AUTRICHE

Flux migratoires d'étrangers	1995	2000	2007	2008	Moyenne		Milliers			
					1997-2002	2003-2008	2008			
<i>Définition nationale</i>										
<i>Pour 1 000 habitants</i>										
Entrées	..	8.1	11.0	11.4	8.6	11.4	94.6			
Sorties	..	5.5	6.3	6.6	5.8	6.3	55.3			
<b>Entrées d'étrangers par catégorie (long terme)</b>	<b>Milliers</b>		<b>Distribution (%)</b>		<b>10 principales nationalités</b> <b>en % du flux total d'étrangers</b>					
<i>Statistiques de permis de résidence (données standardisées)</i>	2007	2008	2007	2008						
Travail	0.7	0.8	1.5	1.6						
Famille (y compris la famille accompagnante)	15.1	14.3	30.0	27.3						
Humanitaire	6.9	5.4	13.8	10.3						
Libre circulation	27.5	32.2	54.8	60.8						
Autres	0.1	0.1	0.3	0.3						
Total	50.2	52.9	100.0	100.0						
<b>Migrations temporaires</b>	2000	2007	2008	<b>Moyenne</b>						
				<b>2003-2008</b>						
<i>Milliers</i>										
Étudiants	3.2	5.3	8.5	5.4						
Stagiaires	0.9	..	..	..						
Vacanciers actifs	..	..	..	..						
Travailleurs saisonniers	6.2	11.5	12.1	11.1						
Personnel transféré au sein de leur entreprise	0.2	0.1	0.2	0.2						
Autres travailleurs temporaires	6.0	3.4	3.4	6.2						
<b>Entrées de demandeurs d'asile</b>	1995	2000	2007	2008	<b>Moyenne</b>		<b>Niveau</b>			
					<b>1997-2002</b>	<b>2003-2008</b>	<b>2008</b>			
<i>Pour 1 000 habitants</i>	0.7	2.3	1.4	1.5	2.6	2.4	12 841			
<b>Composantes de la croissance de la population</b>	1995	2000	2007	2008	<b>Moyenne</b>		<b>Milliers</b>			
					<b>1997-2002</b>	<b>2003-2008</b>	<b>2008</b>			
<i>Pour 1 000 habitants</i>										
Total	1.2	2.5	4.3	4.4	2.8	5.2	37			
Accroissement naturel	0.9	0.2	0.2	0.3	0.2	0.3	3			
Solde migratoire	0.3	2.2	4.2	4.1	2.4	4.6	34			
<b>Effectifs de migrants</b>	1995	2000	2007	2008	<b>Moyenne</b>		<b>Milliers</b>			
					<b>1997-2002</b>	<b>2003-2008</b>	<b>2008</b>			
<i>Croissance annuelle en %</i>										
Personnes nées à l'étranger	..	10.4	15.0	15.3	..	14.6	1 277			
Population étrangère	8.4	8.7	10.0	10.4	8.7	9.8	868			
<b>Naturalisations</b>	1995	2000	2007	2008	<b>Moyenne</b>		<b>Niveau</b>			
					<b>1997-2002</b>	<b>2003-2008</b>	<b>2008</b>			
<i>En % de la population étrangère</i>	2.1	3.5	1.7	1.2	3.5	3.6	10 268			
<b>Résultats sur le marché du travail</b>	1995	2000	2007	2008	<b>Moyenne</b>					
					<b>1997-2002</b>	<b>2003-2008</b>				
<b>Emploi/population (%)</b>										
Hommes nés dans le pays de résidence	77.5	76.2	79.1	79.2	76.0	76.8				
Hommes nés à l'étranger	78.5	76.1	75.0	74.9	75.6	73.2				
Femmes nées dans le pays de résidence	59.4	59.9	66.3	67.9	60.0	64.3				
Femmes nées à l'étranger	57.5	58.3	56.1	56.6	56.7	56.0				
<b>Taux de chômage (% de la population active)</b>										
Hommes nés dans le pays de résidence	3.6	4.3	3.1	2.9	4.2	3.6				
Hommes nés à l'étranger	6.6	8.7	8.4	7.3	9.2	9.5				
Femmes nées dans le pays de résidence	4.6	4.2	4.1	3.5	4.4	4.1				
Femmes nées à l'étranger	7.3	7.2	9.7	7.8	8.0	9.2				
<b>Indicateurs macroéconomiques</b>	1995	2000	2007	2008	<b>Moyenne</b>		<b>Niveau</b>			
					<b>1997-2002</b>	<b>2003-2008</b>	<b>2008</b>			
<i>Croissance annuelle en %</i>										
PIB réel	2.5	3.7	3.5	2.0	2.5	2.5				
PIB/tête (niveau en dollars EU)	2.4	3.4	3.1	1.6	2.2	1.9	32 713			
Emploi (niveau en milliers)	0.2	1.4	1.6	2.2	0.9	1.0	4 196			
<i>Pourcentage de la population active</i>										
Chômage	5.5	4.8	5.2	4.9	5.5	5.6				

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/887305736871>

# Belgique



Comme celle de beaucoup d'autres pays de l'OCDE, l'économie belge est entrée en récession au troisième trimestre de 2008, le chômage progressant d'un point de pourcentage entre le deuxième trimestre de 2008 et le premier trimestre de 2009.

La Belgique n'en a pas moins enregistré en 2008 une progression de 8 % des permis de travail accordés (25 000) au titre de la migration de travail, soit un quasi doublement par rapport au niveau de 2006, lequel était lui-même deux fois plus élevé que le niveau de 2005. Près de la moitié des permis de travail accordés en 2008 sont allés à des ressortissants polonais, puis à hauteur de 5 500 à des ressortissants de la Bulgarie et de la Roumanie et à près de 2 000 à des ressortissants de l'Inde, suivis des États-Unis (700 environ), du Japon (500) et de la Chine (350). L'augmentation est donc imputable pour l'essentiel aux migrants venus des nouveaux pays membres de l'UE, qui occupent souvent des emplois peu qualifiés. Il s'ensuit que la proportion de travailleurs hautement qualifiés parmi les personnes qui entrent pour des raisons liées au travail est tombée d'un tiers environ en 2006 à moins d'un sixième en 2008.

Le nombre de permis accordés pour des motifs autres que le travail (25 000) s'est presque maintenu en 2008, avec toutefois un léger recul (-1 100) par rapport à l'année précédente. Les permis ne débouchent pas nécessairement sur des emplois, dans la mesure où ils sont accordés systématiquement à certaines catégories (étudiants internationaux, demandeurs d'asile) dont le dépôt de dossier remonte à six mois, et qui selon les circonstances, peuvent décider de travailler ou pas.

La migration nette reste inférieure à la moyenne de l'OCDE. Mais elle n'en représente pas moins plus de 70 % de la croissance démographique de ces dernières années.

Les personnes nées dans d'autres pays de l'Union européenne totalisaient plus de 45 % de la migration totale en 2008. Globalement, cette catégorie enregistrait un taux de chômage (près de 9 %) plus proche de celui des personnes nées en Belgique (5,9 %) que de celui des personnes nées en dehors de l'Union européenne (20,7 %).

Environ 12 250 demandes d'asile concernant près de 15 600 personnes ont été déposées en Belgique en 2008, soit une progression d'environ 10 % par rapport à 2007. Ce chiffre reste bas si on le compare à la moyenne de 18 800 observée au cours de la période 1990-2007. Le nombre de décisions favorables pour l'octroi du statut de réfugié dépassait légèrement les 2 100 en 2008.

En 2009, un accord a été conclu, prévoyant la régularisation de certains migrants en situation irrégulière. Cet accord précisait les critères à retenir dans la procédure de régularisation, qui existait déjà dans la législation belge. Sont éligibles les personnes qui attendent depuis longtemps qu'une décision soit prise sur

leur demande d'asile, les personnes en situation très précaire du point de vue humanitaire et les familles dont les enfants résident sur le territoire depuis plus de cinq ans et dont la demande d'asile a été déposée avant le 1<sup>er</sup> juin 2007. Les bénéficiaires se voient généralement accorder un permis de séjour permanent. Il est prévu une autre catégorie – pour lesquelles les demandes doivent obligatoirement avoir été déposées entre le 15 septembre et le 15 décembre 2009 – réservée aux personnes ayant tissé des « liens locaux durables » au cours d'une période de résidence de cinq ans au minimum, mais aussi aux personnes qui résident en Belgique depuis le 31 mars 2007 et qui sont en mesure de présenter un contrat de travail. En cas de décision favorable, les demandeurs se voient accorder un permis de travail type B d'un an renouvelable. On estime à 25 000 le nombre de personnes éligibles au vu de ces critères.

Les dispositions transitoires relatives aux huit nouveaux pays membres de l'Union européenne ont été levées le 1<sup>er</sup> mai 2009 et les ressortissants de ces pays jouissent de la liberté de circulation et de recherche d'emploi. D'autre part, les dispositions transitoires applicables aux Bulgares et aux Roumains resteront en place jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Enfin, la dispense, dans certaines situations, du permis de travail pour les cadres d'entreprise a été étendue à l'ensemble des professionnels dans les domaines de la gestion d'entreprise.

## Pour en savoir plus :

[www.employment.belgium.be](http://www.employment.belgium.be)

[www.ibz.be](http://www.ibz.be)

[www.dofi.fgov.be](http://www.dofi.fgov.be)



## Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

BELGIQUE

Flux migratoires d'étrangers	1995	2000	2007	2008	Moyenne		Milliers			
					1997-2002	2003-2008	2008			
<i>Définition nationale</i>										
<i>Pour 1 000 habitants</i>										
Entrées	5.2	5.6	8.8	..	5.7	..	..			
Sorties	3.3	3.5	3.6	..	3.3	..	..			
<b>Entrées d'étrangers par catégorie (long terme)</b>	<b>Milliers</b>		<b>Distribution (%)</b>		<b>10 principales nationalités en % du flux total d'étrangers</b> 					
<i>Statistiques de permis de résidence (données standardisées)</i>	2007	2008	2007	2008						
Travail	2.5	3.4	6.3	7.8						
Famille (y compris la famille accompagnante)	12.3	14.3	30.5	32.7						
Humanitaire	1.8	2.1	4.6	4.9						
Libre circulation	23.7	24.0	58.7	54.6						
Autres	0.0	..	0.0	..						
Total	40.3	43.9	100.0	100.0						
<b>Migrations temporaires</b>	2000	2007	2008	<b>Moyenne</b>						
				<b>2003-2008</b>						
<i>Milliers</i>										
Étudiants	..	..	..	..						
Stagiaires	..	..	..	..						
Vacanciers actifs	..	..	..	..						
Travailleurs saisonniers	..	16.5	19.9	8.1						
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	..	..	..						
Autres travailleurs temporaires	..	13.5	14.3	6.7						
<b>Entrées de demandeurs d'asile</b>	1995	2000	2007	2008	<b>Moyenne</b>		<b>Niveau</b>			
					<b>1997-2002</b>	<b>2003-2008</b>	<b>2008</b>			
<i>Pour 1 000 habitants</i>	1.1	4.2	1.0	1.1	2.5	1.3	12 252			
<b>Composantes de la croissance de la population</b>	1995	2000	2007	2008	<b>Moyenne</b>		<b>Milliers</b>			
					<b>1997-2002</b>	<b>2003-2008</b>	<b>2008</b>			
<i>Pour 1 000 habitants</i>										
Total	3.6	3.4	..	..	3.0	..	..			
Accroissement naturel	1.0	1.0	1.9	..	0.9	..	..			
Solde migratoire	2.7	2.5	..	..	2.8	..	..			
<b>Effectifs de migrants</b>	1995	2000	2007	2008	<b>Moyenne</b>		<b>Milliers</b>			
					<b>1997-2002</b>	<b>2003-2008</b>	<b>2008</b>			
<i>Croissance annuelle en %</i>										
Personnes nées à l'étranger	..	10.3	13.0	..	..	12.1	..			
Population étrangère	9.0	8.4	9.1	..	8.5	8.6	..			
<b>Naturalisations</b>	1995	2000	2007	2008	<b>Moyenne</b>		<b>Niveau</b>			
					<b>1997-2002</b>	<b>2003-2008</b>	<b>2008</b>			
<i>En % de la population étrangère</i>	2.9	7.2	3.7	..	5.0	..	45 204			
<b>Résultats sur le marché du travail</b>	1995	2000	2007	2008	<b>Moyenne</b>					
					<b>1997-2002</b>	<b>2003-2008</b>				
<b>Emploi/population (%)</b>										
Hommes nés dans le pays de résidence	67.8	70.8	69.7	69.1	68.9	69.1				
Hommes nés à l'étranger	59.0	62.2	60.9	63.5	60.8	60.6				
Femmes nées dans le pays de résidence	46.9	53.8	57.2	57.8	51.5	55.9				
Femmes nées à l'étranger	31.8	37.3	41.5	43.0	36.1	40.4				
<b>Taux de chômage (% de la population active)</b>										
Hommes nés dans le pays de résidence	6.3	4.2	5.6	5.5	5.5	5.9				
Hommes nés à l'étranger	16.8	14.7	15.8	15.3	15.6	15.9				
Femmes nées dans le pays de résidence	11.2	7.4	7.5	6.8	8.5	7.5				
Femmes nées à l'étranger	23.9	17.5	17.2	15.7	18.2	17.2				
<b>Indicateurs macroéconomiques</b>	1995	2000	2007	2008	<b>Moyenne</b>		<b>Niveau</b>			
					<b>1997-2002</b>	<b>2003-2008</b>	<b>2008</b>			
<i>Croissance annuelle en %</i>										
PIB réel	2.4	3.7	2.9	1.0	2.5	2.1				
PIB/tête (niveau en dollars EU)	2.2	3.4	2.2	0.2	2.2	1.5	30 567			
Emploi (niveau en milliers)	0.7	2.0	1.6	1.9	1.2	1.2	4 538			
<i>Pourcentage de la population active</i>										
Chômage	9.7	6.9	7.5	7.0	8.0	8.0				

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/887406474010>

# Bulgarie



2008 a été une année record pour la croissance économique en Bulgarie. Après cinq années marquées par un rythme de progression supérieur à 5 %, la croissance a atteint 6 % en 2008, ce qui a fait notablement augmenter la demande de main-

d'œuvre. Le taux de chômage a été ramené à 6.3 %, soit son niveau le plus bas en 16 ans, alors que les salaires nominaux ont augmenté de 10.7 %. Dans le même temps, les principaux pays d'accueil pour les migrants bulgares subissaient déjà l'impact de la crise économique et l'émigration totale à partir de la Bulgarie a connu un fléchissement en 2008 par rapport à l'année précédente. Le ministère bulgare du Travail et de la Politique sociale estime à 10 000 le nombre de Bulgares qui ont émigré en 2008. Cette estimation est sans doute légèrement inférieure à la réalité, dans la mesure où la statistique ne prend pas en compte la migration à court terme, qui est une pratique courante. Toutefois, les données émanant des pays d'accueil confirment cette tendance au recul. Les flux vers l'Espagne, qui est le pays de destination le plus important pour les migrants bulgares, ont fléchi, passant de 31 330 en 2007 à 13 000 environ en 2008. Les flux en direction de l'Allemagne, qui représente le deuxième pays de destination, sont restés stables. La Grèce a conservé son rang de troisième pays de destination. Les États-Unis, qui constituent eux aussi une destination traditionnelle, ont enregistré à nouveau un flux de 3 500 migrants, venus principalement grâce aux visas Diversité (« Loterie des cartes vertes »).

En 2008, 7 854 travailleurs bulgares ont été envoyés à l'étranger dans le cadre d'un accord bilatéral sur l'emploi. Ce chiffre élevé tient essentiellement au volet espagnol du dispositif, car l'Espagne propose des emplois et des emplois saisonniers pour une durée pouvant aller jusqu'à un an. En dépit de la crise, le dispositif a accru ses effectifs, qui atteignaient 5 906 en 2008.

Les flux d'immigration de 2008 ont continué de bénéficier des effets positifs des tendances macro-économiques en Bulgarie. L'appartenance à l'UE a par ailleurs conservé son pouvoir d'attraction sur les Bulgares de souche vivant dans les pays voisins. Ces facteurs expliquent la progression notable des permis de séjour permanents (donnant droit à un séjour illimité). Néanmoins, pour la première fois de la décennie, le nombre de permis de séjour (valables au moins un an) a diminué. Les ressortissants de l'UE, qui avaient été séduits par les perspectives d'opérations immobilières et financières, se sont faits plus rares à mesure que la crise gagnait du terrain. L'effectif global des détenteurs d'un permis de séjour (renouvelable ou bien à long terme) a connu un léger fléchissement en 2008 par rapport à 2007 (passant de 25 488 à 25 456); alors que le nombre de permis de séjour de longue durée passait de 3 588 à 4 601, le nombre de permis renouvelables était ramené de 21 900 à 20 855. Les pays d'origine traditionnels (Ancienne République yougoslave de Macédoine, Fédération de

Russie, Serbie et Ukraine) occupaient la place la plus importante dans les flux entrants.

Pour la première fois dans l'histoire de l'immigration en Bulgarie, les étudiants internationaux ont été en 2008 les principaux bénéficiaires des permis de séjour nouvellement accordés (5 751). Bien qu'en baisse le nombre des ressortissants de l'UE à qui l'on avait accordé ce statut au titre de la libre circulation, constituent toujours le deuxième groupe (4 651); ils étaient suivis des ressortissants étrangers ayant bénéficié d'un permis de séjour au titre du regroupement familial (3 971). Les permis de travail délivrés (1 871) ne représentent qu'une faible part des flux migratoires vers la Bulgarie (4.1 % du total des entrées). Comme en 2007, ce sont les ressortissants turcs travaillant essentiellement dans le secteur de l'énergie qui se sont vu attribuer le plus grand nombre de permis de travail.

En 2008, le gouvernement bulgare a annoncé et largement diffusé un certain nombre de mesures destinées à attirer les travailleurs étrangers pour faire face à la demande de main-d'œuvre; l'incidence sur la migration de travail est toutefois restée assez faible, puisque les flux entrants n'ont enregistré qu'une progression marginale, passant de 1 739 à 1 871. La crise qui s'amorçait a réduit l'attrait du recrutement international aux yeux des employeurs; l'économie bulgare était déjà en phase de ralentissement au cours du quatrième trimestre de 2008 et le PIB a chuté de 5.1 % en 2009, se contractant pour la première fois depuis 1997. Le retournement spectaculaire de la situation macro-économique en l'espace d'une année a incité le gouvernement à modifier quelque peu sa Nouvelle stratégie de migration et d'intégration (2008-2015). Adoptée en milieu d'année 2009, la réglementation relative à l'octroi, au refus et à l'annulation du permis de travail a imposé des conditions plus strictes pour l'admission de travailleurs étrangers.

Toute une gamme de mesures destinées à encourager le retour des travailleurs bulgares expatriés a été mise en place en 2008. Le nouveau gouvernement constitué en milieu d'année 2009 a par ailleurs créé un ministère des Expatriés bulgares.

Le nombre de demandes de naturalisation a baissé de 44 % entre 2007 et 2008. Toutefois, le nombre de personnes auxquelles a été accordée la nationalité bulgare a atteint le chiffre record de 7 113; il s'agissait essentiellement de Bulgares de souche.

En 2008, la Bulgarie a reçu 746 demandes d'asile, soit un recul de 24 % par rapport à 2007. 267 personnes ont été admises à titre humanitaire et 21 ont bénéficié du statut de réfugié. 361 demandes ont été rejetées, soit le taux de refus le plus élevé (48.3 %) depuis 1998. Les demandeurs d'asile étaient en majorité originaires d'Afghanistan, d'Irak, d'Arménie, de l'ARY de Macédoine et d'Iran.

## Pour en savoir plus :

[www.nsi.bg/Index\\_e.htm](http://www.nsi.bg/Index_e.htm)

[www.aref.government.bg](http://www.aref.government.bg)

[www.government.bg/cgi-bin/e-cms/vis/vis.pl?s=001&p=0136&q](http://www.government.bg/cgi-bin/e-cms/vis/vis.pl?s=001&p=0136&q)

## Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

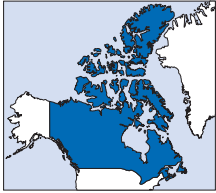
BULGARIE

Flux migratoires d'étrangers <i>Définition nationale</i>	1995	2000	2007	2008	Moyenne		Milliers			
					1997-2002	2003-2008	2008			
<i>Pour 1 000 habitants</i>										
Entrées	0.3	0.5	3.3	3.5	0.4	2.6	26.5			
Sorties	..	..	..	..	..	..	..			
Entrées d'étrangers par catégorie (long terme) <i>Statistiques de permis de résidence (données standardisées)</i>	Milliers		Distribution (%)		<b>10 principales nationalités en % du flux total d'étrangers</b>					
	2007	2008	2007	2008						
Travail	..	..	..	..						
Famille (y compris la famille accompagnante)	..	..	..	..						
Humanitaire	..	..	..	..						
Libre circulation	..	..	..	..						
Autres	..	..	..	..						
Total	..	..	..	..						
Migrations temporaires	2000	2007	2008	Moyenne				<b>10 principales nationalités en % du flux total d'étrangers</b>		
	<i>Milliers</i>									
Étudiants	1.5	3.1	..	..						
Stagiaires	..	..	..	..						
Vacanciers actifs	..	..	..	..						
Travailleurs saisonniers	..	..	..	..						
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	..	..	..						
Autres travailleurs temporaires	0.3	1.1	..	..						
Entrées de demandeurs d'asile	1995	2000	2007	2008	Moyenne		Niveau			
	<i>Pour 1 000 habitants</i>				1997-2002	2003-2008	2008			
	0.1	0.2	0.1	0.1	0.2	0.2	750			
Composantes de la croissance de la population	1995	2000	2007	2008	Moyenne		Milliers			
	<i>Pour 1 000 habitants</i>				1997-2002	2003-2008	2008			
Total	..	..	-5.1	-4.4	..	-5.1	-34			
Accroissement naturel	-5.1	-5.1	-4.9	-4.3	-5.8	-5.1	-33			
Solde migratoire	..	..	-0.2	-0.1	..	-0.2	-1			
Effectifs de migrants	1995	2000	2007	2008	Moyenne		Milliers			
	<i>Croissance annuelle en %</i>				1997-2002	2003-2008	2008			
Personnes nées à l'étranger	..	..	..	..	..	..	..			
Population étrangère	..	..	2.3	2.6	..	5.0	79			
Naturalisations	1995	2000	2007	2008	Moyenne		Niveau			
	<i>En % de la population étrangère</i>				1997-2002	2003-2008	2008			
	..	..	7.9	9.2	..	8.4	7 113			
Résultats sur le marché du travail	1995	2000	2007	2008	Moyenne					
	<i>Emploi/population (%)</i>				1997-2002	2003-2008				
Hommes nés dans le pays de résidence	..	..	..	..	..	..				
Hommes nés à l'étranger	..	..	..	..	..	..				
Femmes nées dans le pays de résidence	..	..	..	..	..	..				
Femmes nées à l'étranger	..	..	..	..	..	..				
Taux de chômage (% de la population active)	<i>Hommes nés dans le pays de résidence</i>				..	..				
Hommes nés à l'étranger	..	..	..	..	..	..				
Femmes nées dans le pays de résidence	..	..	..	..	..	..				
Femmes nées à l'étranger	..	..	..	..	..	..				
Indicateurs macroéconomiques	1995	2000	2007	2008	Moyenne		Niveau			
	<i>Croissance annuelle en %</i>				1997-2002	2003-2008	2008			
PIB réel	..	5.4	6.2	6.0	..	5.8				
PIB/tête (niveau en dollars EU)	..	..	..	..	..	..				
Emploi (niveau en milliers)	..	..	4.5	3.0	..	3.4	3 306			
Chômage	<i>Pourcentage de la population active</i>									
	..	16.4	6.9	5.7	16.4	10.8				

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/887407554024>

## Canada



En 2008, le Canada a accueilli près de 247 200 migrants permanents, soit une augmentation de 4 % par rapport à l'année précédente et supérieur à la moyenne de la décennie écoulée (235 215). Les trois principaux pays émetteurs restent la Chine (12 %), l'Inde (10 %) et les Philippines (10 %). La proportion des migrants permanents en provenance des Philippines a progressé de 24 % et celle des migrants en provenance de la Chine de 9 %, mais la proportion des migrants en provenance de l'Inde a chuté pour la troisième année consécutive, cette fois-ci de 6 %.

Un migrant permanent sur quatre arrive au Canada par la filière de l'emploi et un sur huit par le biais d'un permis de séjour pour raisons humanitaires. La migration familiale représentait en 2008 62 % du total de la migration permanente. Le niveau d'instruction des migrants est en progression depuis 1990. 54 % des résidents permanents âgés de 25 à 64 ans en 2008 étaient titulaires au minimum d'un diplôme de licence. L'anglais était la principale langue maternelle des nouveaux résidents permanents en 2008 (12 %), suivi du mandarin (11 %) et de l'arabe (9 %).

Le Canada a admis 400 000 immigrants temporaires en 2008, dont 79 500 étudiants étrangers, soit 20 % de l'effectif total des migrations temporaires. 48 % d'entre eux sont venus en qualité de travailleurs temporaires étrangers, soit une augmentation de 17 % par rapport à l'exercice précédent. Les États-Unis restent le principal pays source pour l'ensemble des étrangers venus travailler au Canada en 2008. En octobre 2009, le Gouvernement a proposé une modification du dispositif relatif aux travailleurs temporaires étrangers afin de limiter le séjour à quatre ans et d'interdire le retour sur le territoire pendant une durée de six ans, même si les intéressés peuvent déposer une demande de résidence permanente durant leur séjour au Canada, auquel cas le fait d'avoir vécu au Canada est pris en compte.

Le Canada a trois dispositifs de travail temporaire pour les étrangers : un dispositif saisonnier intéressant les travaux agricoles (SAWP) et destiné aux travailleurs agricoles du Mexique et de la zone Caraïbe, qui leur permet de venir au Canada pour participer aux récoltes; un dispositif intéressant l'aide familiale à domicile (LCP); et un programme vacances-travail. Le programme vacances-travail, qui autorise un séjour pouvant atteindre 24 mois, couvrait 21 % des résidents temporaires entrés au Canada en 2008. Les migrants entrés dans le cadre du LCP – ils ont été 12 900 en 2008 – peuvent déposer une demande de titre de séjour permanent après avoir exercé pendant deux ans un métier relevant de l'aide familiale à domicile.

En 2008, le taux de chômage parmi les allochtones était de 7.1 %, soit un chiffre supérieur de 1.2 point de

pourcentage au taux de chômage parmi les autochtones. Mais les résultats étaient meilleurs pour les migrants à long terme : 5.6 % seulement des migrants ayant au moins dix années de résidence au Canada étaient sans emploi. Entre octobre 2008 et octobre 2009, le taux de chômage a progressé, passant de 6.3 % à 8.6 %. La récession a touché tout particulièrement les immigrants dans la force de l'âge arrivés au Canada au cours des cinq années précédentes. Leur taux d'activité a baissé de 13 %, soit cinq fois plus que le taux d'activité des Canadiens de souche. En revanche, les migrants de longue date ont été moins touchés par les pertes d'emploi que les autochtones et les immigrants installés depuis plus de dix ans ont même enregistré une amélioration de leur situation en matière d'emploi.

176 500 étrangers ont acquis la nationalité canadienne en 2008. Le 17 avril 2009, est entré en vigueur un amendement de 2008 à la loi relative à la nationalité canadienne qui accordait la nationalité à des personnes jusqu'alors inéligibles. Les enfants de parents canadiens qui naissent en dehors du territoire canadien se voient automatiquement accorder la nationalité. Mais l'application du *jus sanguinis* est désormais limitée à la première génération : l'enfant n'acquiert automatiquement la nationalité canadienne que si le parent canadien est né au Canada ou a été naturalisé.

En dépit de la crise économique, le Canada a maintenu ses objectifs chiffrés en matière d'immigration pour 2010 au niveau des années précédentes (entre 240 000 et 265 000). Mais les objectifs chiffrés en matière d'admission des demandeurs d'asile ont été fortement revus à la baisse pour 2010 : ils se situent entre 9 000 et 12 000, personnes à charge comprises, soit un chiffre inférieur de plus de moitié à l'objectif de 2006.

Le Canada a renforcé son action en matière de rétention des étudiants étrangers. En 2008, le bénéfice du dispositif relatif au travail en dehors du campus (OCWP), qui vise à faciliter l'accès à un emploi à l'extérieur du campus et qui était jusqu'alors réservé aux étudiants de l'enseignement public, a été étendu à un certain nombre d'établissements privés de troisième cycle. Le dispositif du permis de travail postdiplôme a été renforcé, ce qui permet aux étudiants étrangers d'obtenir un permis de travail ouvert de trois ans une fois qu'ils ont obtenu leur diplôme.

En 2008, l'action du Bureau d'orientation des étrangers a été étendue à quatre nouveaux pays : Colombie, Népal, Sri Lanka et Jordanie. D'autres initiatives ont été prises pour faire en sorte que les étudiants bénéficient d'une meilleure préparation pour l'accès au marché de l'emploi canadien. Les cours de langue à l'intention des nouveaux arrivants ont été améliorés et renforcés.

### Pour en savoir plus :

[www.cic.gc.ca](http://www.cic.gc.ca)

## Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

CANADA

Flux migratoires d'étrangers	1995	2000	2007	2008	Moyenne		Milliers			
					1997-2002	2003-2008	2008			
<i>Définition nationale</i>										
<i>Pour 1 000 habitants</i>										
Entrées	7.3	7.4	7.2	7.4	7.0	7.5	247.2			
Sorties	..	..	..	..	..	..	..			
<b>Entrées d'étrangers par catégorie (long terme)</b>	<b>Milliers</b>		<b>Distribution (%)</b>		<b>10 principales nationalités en % du flux total d'étrangers</b>					
<i>Statistiques de permis de résidence (données standardisées)</i>	2007	2008	2007	2008						
Travail	53.8	61.3	22.7	24.8						
Famille (y compris la famille accompagnante)	143.7	143.0	60.7	62.0						
Humanitaire	39.2	32.5	16.5	13.1						
Libre circulation	..	..	..	..						
Autres	0.1	0.1	0.0	0.0						
Total	236.8	247.2	100.0	100.0						
<b>Migrations temporaires</b>	2000	2007	2008	<b>Moyenne</b>						
								<b>2003-2008</b>		
<i>Milliers</i>										
Étudiants	59.6	64.6	59.7	59.2						
Stagiaires	..	..	..	..						
Vacanciers actifs	..	31.1	39.6	29.2						
Travailleurs saisonniers	18.0	28.5	28.0	23.6						
Personnel transféré au sein de leur entreprise	3.9	8.2	10.2	7.1						
Autres travailleurs temporaires	98.6	97.1	114.8	79.3						
<b>Entrées de demandeurs d'asile</b>	1995	2000	2007	2008	<b>Moyenne</b>	<b>Niveau</b>				
					1997-2002	2003-2008	2008			
<i>Pour 1 000 habitants</i>										
	0.9	1.1	0.8	1.0	1.1	0.8	34 800			
<b>Composantes de la croissance de la population</b>	1995	2000	2007	2008	<b>Moyenne</b>	<b>Milliers</b>				
					1997-2002	2003-2008	2008			
<i>Pour 1 000 habitants</i>										
Total	10.4	9.7	11.1	..	9.4	..	..			
Accroissement naturel	5.7	3.6	3.8	..	3.8	..	..			
Solde migratoire	5.5	6.5	7.3	..	6.0	..	..			
<b>Effectifs de migrants</b>	1995	2000	2007	2008	<b>Moyenne</b>	<b>Milliers</b>				
					1997-2002	2003-2008	2008			
<i>Croissance annuelle en %</i>										
Personnes nées à l'étranger	..	..	..	..	..	..	..			
Population étrangère	..	..	..	..	..	..	..			
<b>Naturalisations</b>	1995	2000	2007	2008	<b>Moyenne</b>	<b>Niveau</b>				
					1997-2002	2003-2008	2008			
<i>En % de la population étrangère</i>										
	..	..	..	..	..	..	176 467			
<b>Résultats sur le marché du travail</b>	1995	2000	2007	2008	<b>Moyenne</b>					
					1997-2002	2003-2008				
<i>Emploi/population (%)</i>										
Hommes nés dans le pays de résidence	75.9	77.4	..	77.0	76.6	..				
Hommes nés à l'étranger	75.6	77.0	..	77.8	75.6	..				
Femmes nées dans le pays de résidence	62.0	66.0	..	71.8	65.0	..				
Femmes nées à l'étranger	55.0	59.6	..	64.0	58.0	..				
<i>Taux de chômage (% de la population active)</i>										
Hommes nés dans le pays de résidence	8.6	5.7	..	6.6	6.7	..				
Hommes nés à l'étranger	10.4	6.1	..	6.9	7.6	..				
Femmes nées dans le pays de résidence	9.8	6.2	..	5.3	7.1	..				
Femmes nées à l'étranger	13.3	8.7	..	7.6	9.1	..				
<b>Indicateurs macroéconomiques</b>	1995	2000	2007	2008	<b>Moyenne</b>	<b>Niveau</b>				
					1997-2002	2003-2008	2008			
<i>Croissance annuelle en %</i>										
PIB réel	2.8	5.2	2.5	0.4	4.0	2.3				
PIB/tête (niveau en dollars EU)	1.8	4.3	1.4	-0.8	3.0	1.3	31 490			
Emploi (niveau en milliers)	1.8	2.5	2.3	1.5	2.2	1.9	17 123			
<i>Pourcentage de la population active</i>										
Chômage	9.5	6.8	6.0	6.1	7.8	6.7				

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/887432871812>

## Corée



Contrairement à la plupart des autres pays de l'OCDE, la Corée n'a connu qu'un seul trimestre de croissance négative de son PIB pendant la récession actuelle, mais le recul, qui est intervenu au cours du quatrième trimestre de 2008, a été marqué (-5.1 %). Le chômage a progressé

au cours du trimestre suivant (passant de 3.1 % à 3.8 %), mais il a ensuite régressé.

Le recul de l'activité économique semble n'avoir guère eu d'effet sur les flux de migration permanente de travail en 2008, qui ont progressé d'environ 10 % pour atteindre pratiquement les 160 000. Il s'agit dans la plupart des cas d'emplois faiblement qualifiés. Les travailleurs qui viennent occuper ce type d'emploi sont considérés en Corée comme des « migrants temporaires », mais dans la mesure où il suffit à ces migrants « temporaires » de revenir passer un mois dans leur pays d'origine au bout de cinq ans de séjour pour pouvoir être réembauchés, ce qu'ils font dans la plupart des cas, les migrants « temporaires » s'apparentent plus ou moins à des migrants de long terme.

La migration familiale reste limitée en Corée, puisqu'elle ne représentait que 17 % des flux de migration permanente en 2008.

La migration temporaire de travail atteignait environ les 33 000 en 2008, soit un recul de près de 5 000 par rapport à l'année précédente.

La population étrangère représente en 2008 2.3 % de la population totale; elle est composée à hauteur de 40 % de travailleurs occupant un emploi faiblement qualifié, dont 300 000 travailleurs d'ascendance coréenne originaires de Chine et de Russie. Les ressortissants chinois représentent plus de la moitié de la population étrangère, suivis de ceux des États-Unis (118 000) et du Viêtnam (85 000). Les membres des professions libérales représentent à peine 3 % du total.

Le nombre de dépassements de la durée légale du séjour s'est établi à environ 200 000 en 2008, soit près de 17 % de la population étrangère. C'est le chiffre moyen au cours de la décennie écoulée, mais il est en baisse rapporté au pourcentage de la population étrangère. Le pourcentage de travailleurs étrangers faiblement qualifiés a diminué notamment à la suite de la mise en place du Système de permis de travail, qui donne aux employeurs la possibilité d'embaucher des travailleurs étrangers faiblement qualifiés à des conditions normales de rémunération et de travail. Avant 2006, les travailleurs étrangers entraient dans le pays par le biais d'un stage, qu'ils abandonnaient très vite au profit d'un emploi plus lucratif mais illégal.

Plus de 10 % des mariages en Corée unissent un ressortissant coréen et un ressortissant étranger. Dans la pratique, cela veut dire que, toutes choses égales par

ailleurs, et en dépit du fait que le pourcentage d'étrangers au sein de la population coréenne dépasse à peine les 2 %, le nombre d'enfants issus d'un mariage mixte va se rapprocher à l'avenir de celui des pays dont la population étrangère est nettement plus importante. Les mariages mixtes sont considérés par certains comme un indicateur d'intégration des immigrés. Dans les faits, l'arrivée de conjoints étrangers suite à des mariages mixtes entraîne souvent des problèmes d'intégration et pose au système éducatif et à l'ensemble de la collectivité les mêmes défis que ceux rencontrés par les immigrés et leurs enfants.

Étant donné le taux de natalité, qui s'établit à 1.26 %, et la perspective d'une aggravation des pénuries de main-d'œuvre, la politique migratoire de la Corée se fixe comme priorité d'attirer et de retenir les travailleurs pour répondre aux besoins du marché de l'emploi, à tous les niveaux de qualification. Le défi, tel que l'a formulé le gouvernement, consiste « à améliorer la compétitivité en ouvrant les frontières à toutes les compétences afin de créer une société multiculturelle respectant les droits humains des étrangers ». Le premier Plan de base de la politique migratoire (2008-2012) a été annoncé par le ministère de la Justice en décembre 2008, avec pour objectif de poser les jalons pour une politique migratoire à long terme cohérente.

### Pour en savoir plus :

[www.immigration.go.kr](http://www.immigration.go.kr)

[www.eps.go.kr](http://www.eps.go.kr)

[www.kostat.go.kr](http://www.kostat.go.kr)

[www.moj.go.kr](http://www.moj.go.kr)

## Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

CORÉE

Flux migratoires d'étrangers	1995	2000	2007	2008	Moyenne		Milliers
					1997-2002	2003-2008	2008
<i>Définition nationale</i>							
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Entrées	..	3.9	6.6	6.4	..	5.4	311.7
Sorties	..	1.9	3.4	4.4	..	3.9	215.7
<b>Entrées d'étrangers par catégorie (long terme)</b>	<b>Milliers</b>		<b>Distribution (%)</b>		<b>10 principales nationalités</b> <b>en % du flux total d'étrangers</b> 		
<i>Statistiques de permis de résidence (données standardisées)</i>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>			
Travail	142.3	157.6	77.2	81.0			
Famille (y compris la famille accompagnante)	38.6	32.8	20.9	16.9			
Humanitaire	0.0	0.0	0.0	0.0			
Libre circulation	..	..	..	..			
Autres	3.3	4.2	1.8	2.2			
Total	184.2	194.7	100.0	100.0			
<b>Migrations temporaires</b>	<b>2000</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>Moyenne 2003-2008</b>			
<i>Milliers</i>							
Étudiants	1.8	15.3	15.1	10.6			
Stagiaires	1.3	14.2	13.6	7.7			
Vacanciers actifs	0.1	0.3	0.3	0.3			
Travailleurs saisonniers	..	..	..	..			
Personnel transféré au sein de leur entreprise	10.0	8.7	..	..			
Autres travailleurs temporaires	30.6	38.4	32.6	28.7			
<b>Entrées de demandeurs d'asile</b>	<b>1995</b>	<b>2000</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>Moyenne</b>		<b>Niveau</b>
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
	..	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	364
<b>Composantes de la croissance de la population</b>	<b>1995</b>	<b>2000</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>Moyenne</b>		<b>Milliers</b>
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Total	..	..	..	..	..	..	..
Accroissement naturel	..	..	..	..	..	..	..
Solde migratoire	..	..	..	..	..	..	..
<b>Effectifs de migrants</b>	<b>1995</b>	<b>2000</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>Moyenne</b>		<b>Milliers</b>
<i>Croissance annuelle en %</i>							
Personnes nées à l'étranger	..	..	..	..	..	..	..
Population étrangère	0.2	0.4	1.7	1.8	0.4	1.3	895
<b>Naturalisations</b>	<b>1995</b>	<b>2000</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>Moyenne</b>		<b>Niveau</b>
<i>En % de la population étrangère</i>							
	..	..	1.3	1.7	..	1.9	15 258
<b>Résultats sur le marché du travail</b>	<b>1995</b>	<b>2000</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>Moyenne</b>		
<i>Emploi/population (%)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	..	..	..	..	..	..	
Hommes nés à l'étranger	..	..	..	..	..	..	
Femmes nées dans le pays de résidence	..	..	..	..	..	..	
Femmes nées à l'étranger	..	..	..	..	..	..	
<i>Taux de chômage (% de la population active)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	..	..	..	..	..	..	
Hommes nés à l'étranger	..	..	..	..	..	..	
Femmes nées dans le pays de résidence	..	..	..	..	..	..	
Femmes nées à l'étranger	..	..	..	..	..	..	
<b>Indicateurs macroéconomiques</b>	<b>1995</b>	<b>2000</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>Moyenne</b>		<b>Niveau</b>
<i>Croissance annuelle en %</i>							
PIB réel	9.2	8.5	5.1	2.2	4.5	4.0	
PIB/tête (niveau en dollars EU)	8.1	7.6	4.8	1.9	3.7	3.6	23 441
Emploi (niveau en milliers)	2.9	4.3	1.2	0.6	1.1	1.0	23 577
<i>Pourcentage de la population active</i>							
Chômage	2.1	4.4	3.2	3.2	4.6	3.5	

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/887887131752>

## Danemark



En 2008, il a été accordé 37 500 titres de séjour permanent au Danemark, soit une progression de 42 % par rapport à 2007. 60 % des titres de séjour permanent ont été accordés au titre de la libre circulation, 16 % pour raisons familiales et 16 % pour raisons

économiques. Ces chiffres s'appuient sur une analyse *a posteriori* des personnes entrées sur le territoire au cours d'une année donnée et pour un séjour d'une durée minimale de douze mois.

L'effectif des étudiants internationaux a progressé de 23 %, atteignant les 7 400, soit une progression 76 % par rapport à l'année 2000.

Le nombre total de permis de séjour accordés, qui avait déjà progressé de 25 % en 2007, a enregistré une hausse de 18 % en 2008, passant de 58 600 à 69 300. Cette progression est due en totalité à l'augmentation du nombre de titres de séjour accordés à des ressortissants de l'UE et de l'Espace économique européen, nombre qui a plus que doublé pour atteindre les 30 400. Le nombre de permis de séjour accordés au titre de l'emploi a diminué de près de moitié, passant à 10 300, alors que les permis accordés au titre du regroupement familial ont connu un léger fléchissement.

Les hommes nés à l'étranger ont moins accès à l'emploi que ceux nés sur le territoire, l'écart étant de 9 points de pourcentage. Le différentiel est encore plus marqué pour les femmes : alors que 76 % des femmes autochtones sont insérées dans l'emploi, le pourcentage n'est plus que de 59 % pour les immigrées. Le taux de chômage des immigrés est supérieur de quatre points de pourcentage à celui des autochtones.

Le nombre de naturalisations, 5 772 en 2008, est en progression par rapport à 2007 (3 648), mais il reste inférieur à la moyenne de la décennie précédente. Il a été conclu le 22 septembre 2008 un accord politique sur les nouvelles règles à appliquer en matière de naturalisation. Il a été convenu notamment que l'on se montrerait plus strict en ce qui concerne la maîtrise de la langue danoise et que la connaissance de la société, de la culture et de l'histoire danoises devrait être attestée par le biais d'un certificat ou d'un examen spécial de citoyenneté.

En 2008, il a été créé au sein du ministère de l'Intégration une « Direction de la cohésion et de la prévention de la radicalisation ». Cette nouvelle direction a pour objectif d'ensemble la prévention de la radicalisation. Les mesures concrètes d'accompagnement de cet objectif sont énumérées dans un plan d'action, « Un avenir partagé et sécurisé », publié en janvier 2009; un nouveau plan de lutte contre la discrimination était prévu pour la fin de 2009.

Il a été créé un groupe de travail interministériel réunissant des experts de l'intégration dans le cadre du

programme d'action gouvernemental « Une société du possible » (2007). Le groupe a publié en 2008/2009 un document de travail et un rapport sur les enfants et les jeunes marginalisés des minorités ethniques. En 2010, il consacre ses travaux à la citoyenneté. Le groupe organise par ailleurs des séminaires abordant les problèmes liés à l'intégration.

Le Danemark se propose en outre de relier la politique de l'intégration et la politique active du marché de l'emploi. Les cours de langue existants ont été ouverts aux migrants de travail, qui bénéficient d'un stage linguistique de durée plus réduite axé sur le travail professionnel. Pour appuyer l'intégration des conjoints et des familles de nouveaux arrivants, il a été mis en place à l'intention des migrants de travail un « bloc familial » regroupant un fascicule d'information, un cours introductif, des programmes d'accueil (mentorat) et un ensemble d'informations destinées plus particulièrement aux parents.

Pour inciter les autorités locales, qui ont en charge l'intégration des migrants, à se mobiliser, il est prévu une « prime aux résultats » qui est accordée chaque fois qu'un nouvel arrivant parvient à s'intégrer et passe donc avec succès les épreuves de langue danoise. L'utilisation de cette prime, d'un montant compris entre 4 300 et 5 000 EUR, accordée pour chaque intégration réussie d'un nouvel arrivant, est laissée à la discrétion de l'autorité locale. En novembre 2009, le ministère des Réfugiés, de l'Immigration et de l'Intégration a conclu des accords de partenariat avec six collectivités locales afin d'appuyer les autorités locales dans leur action de prévention contre la marginalisation des enfants et des jeunes des minorités ethniques.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2009, le nouveau Conseil des litiges liés aux traitements discriminatoires a pris ses fonctions. Ce Conseil des litiges traite concrètement les plaintes portant sur les traitements discriminatoires, quelle qu'en soit la nature, et il a compétence pour accorder des dommages-intérêts non monétaires aux victimes de discriminations.

Conformément à la Loi sur le rapatriement, les immigrants qui optent pour le retour dans le pays d'origine ont droit à une indemnité « de rapatriement ». En novembre 2009, il a été présenté au Parlement un projet de loi visant à renforcer l'incitation au retour pour les immigrants qui ne peuvent ou ne veulent s'intégrer dans la société danoise. L'indemnité de rapatriement, qui s'élevait à 28 256 DKK (3 800 EUR) en 2009, passerait ainsi à 116 954 DKK (15 716 EUR) en 2010.

### Pour en savoir plus :

[www.newtodenmark.dk](http://www.newtodenmark.dk)

[www.workindenmark.dk](http://www.workindenmark.dk)



## Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

DANEMARK

Flux migratoires d'étrangers	1995	2000	2007	2008	Moyenne		Milliers
					1997-2002	2003-2008	2008
<i>Définition nationale</i>							
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Entrées	6.3	4.3	4.3	..	4.1	..	..
Sorties	1.0	2.6	3.3	..	2.6	..	..
<b>Entrées d'étrangers par catégorie (long terme)</b>	<b>Milliers</b>		<b>Distribution (%)</b>		<b>10 principales nationalités en % du flux total d'étrangers</b> 		
<i>Statistiques de permis de résidence (données standardisées)</i>	2007	2008	2007	2008			
Travail	5.6	6.0	21.3	15.9			
Famille (y compris la famille accompagnante)	6.7	5.9	25.2	16.1			
Humanitaire	1.3	1.5	4.8	3.9			
Libre circulation	11.5	22.7	43.6	60.6			
Autres	1.4	1.3	5.1	3.5			
Total	26.4	37.5	100.0	100.0			
<b>Migrations temporaires</b>	2000	2007	2008	<b>Moyenne</b>			
				<b>2003-2008</b>			
<i>Milliers</i>							
Étudiants	4.2	6.0	7.4	6.3			
Stagiaires	1.4	3.2	3.1	2.3			
Vacanciers actifs	..	..	..	..			
Travailleurs saisonniers	..	..	..	..			
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	..	..	..			
Autres travailleurs temporaires	1.4	3.4	4.2	3.3			
<b>Entrées de demandeurs d'asile</b>	1995	2000	2007	2008	<b>Moyenne</b>	<b>Niveau</b>	
					<b>1997-2002</b>	<b>2003-2008</b>	<b>2008</b>
<i>Pour 1 000 habitants</i>	1.9	2.4	0.3	0.4	1.5	0.5	2 360
<b>Composantes de la croissance de la population</b>	1995	2000	2007	2008	<b>Moyenne</b>	<b>Milliers</b>	
					<b>1997-2002</b>	<b>2003-2008</b>	<b>2008</b>
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Total	6.7	3.6	5.3	6.5	3.4	3.9	36
Accroissement naturel	1.3	1.7	1.6	1.9	1.4	1.6	10
Solde migratoire	5.5	1.7	4.2	5.3	1.9	2.4	29
<b>Effectifs de migrants</b>	1995	2000	2007	2008	<b>Moyenne</b>	<b>Milliers</b>	
					<b>1997-2002</b>	<b>2003-2008</b>	<b>2008</b>
<i>Croissance annuelle en %</i>							
Personnes nées à l'étranger	4.8	5.8	6.9	7.3	5.7	6.7	402
Population étrangère	4.3	4.8	5.5	5.8	4.9	5.2	320
<b>Naturalisations</b>	1995	2000	2007	2008	<b>Moyenne</b>	<b>Niveau</b>	
					<b>1997-2002</b>	<b>2003-2008</b>	<b>2008</b>
<i>En % de la population étrangère</i>	2.4	7.3	1.2	1.8	4.9	2.9	5 772
<b>Résultats sur le marché du travail</b>	1995	2000	2007	2008	<b>Moyenne</b>		
					<b>1997-2002</b>	<b>2003-2008</b>	
Emploi/population (%)							
Hommes nés dans le pays de résidence	81.2	81.5	82.2	82.6	81.5	81.5	
Hommes nés à l'étranger	69.5	67.0	69.1	73.8	66.1	69.0	
Femmes nées dans le pays de résidence	67.8	73.3	75.2	75.8	72.4	74.1	
Femmes nées à l'étranger	47.0	53.3	57.1	59.3	53.7	55.8	
Taux de chômage (% de la population active)							
Hommes nés dans le pays de résidence	5.4	3.7	3.0	2.8	3.8	3.7	
Hommes nés à l'étranger	13.2	10.7	8.6	6.6	10.4	10.1	
Femmes nées dans le pays de résidence	8.4	4.9	3.8	3.3	5.3	4.5	
Femmes nées à l'étranger	16.7	6.6	7.9	7.5	10.0	9.2	
<b>Indicateurs macroéconomiques</b>	1995	2000	2007	2008	<b>Moyenne</b>	<b>Niveau</b>	
					<b>1997-2002</b>	<b>2003-2008</b>	<b>2008</b>
<i>Croissance annuelle en %</i>							
PIB réel	3.1	3.5	1.7	-0.9	2.1	1.6	
PIB/tête (niveau en dollars EU)	2.6	3.2	1.3	-1.4	1.7	1.2	31 082
Emploi (niveau en milliers)	0.7	0.5	2.7	0.9	0.9	0.8	2 923
<i>Pourcentage de la population active</i>							
Chômage	6.7	4.3	3.6	3.3	4.7	4.4	

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/887557380117>

## Espagne



La croissance économique, voisine de zéro en Espagne au cours du deuxième trimestre de 2008, est devenue négative (-1 %) au quatrième trimestre. Le taux de chômage avait déjà dépassé son niveau de 2007 au cours du premier trimestre de 2008 et au quatrième trimestre

il avait progressé de 5 points de pourcentage par rapport à la même période de l'année précédente. La détérioration de la situation économique a entraîné un recul de la migration de travail en 2008.

De fait, toutes les catégories de migration ont enregistré une baisse. Les effectifs de la migration de travail relevant d'une procédure discrétionnaire liée sont passés de 180 000 à 116 000 et ceux de la migration au titre de la libre circulation ont affiché un recul de 200 000 personnes, notamment parmi celles originaires de la Bulgarie et de la Roumanie. Même si les travailleurs de ces deux derniers pays n'ont pas bénéficié d'un accès totalement libre au marché de l'emploi avant janvier 2009, les restrictions n'étaient pas très importantes et ils jouissaient d'un traitement préférentiel en matière d'embauche.

La migration de type permanent (statistiques standardisées) a chuté de près de 300 000 entre 2007 et 2008, soit un recul de près de 50 %. Les sorties ont également progressé en 2008, de 15 % environ, la catégorie la plus touchée étant celle des immigrés en provenance de l'Union européenne, qui a enregistré une hausse de plus de 50 %.

En dépit de la crise économique, la migration temporaire de travail a effectivement un peu progressé, de 12 % environ, pour atteindre pratiquement les 92 000. Le régime du *contingent anonyme* a certes reculé, passant de 65 000 en 2007 à 41 000 environ, mais le phénomène a été plus que compensé par le triplement du recrutement direct des travailleurs saisonniers au titre du régime général, dont l'effectif est passé de 16 000 environ à plus de 46 000. Le quota appliqué au recrutement de travailleurs non saisonniers dans le cadre du *contingent* a été fortement revu à la baisse, puisqu'il a été ramené de 16 000 en 2008 à 901 en 2009 et à 168 seulement en 2010.

La situation des immigrants vis-à-vis de l'emploi s'est détériorée au fur et à mesure de l'aggravation de la crise. L'accès aux nouveaux emplois pour les ressortissants non espagnols a diminué de moitié, passant de 240 000 en 2007 à 120 000 en 2008 et les chiffres de 2009 semblent encore beaucoup plus défavorables. Le nombre de travailleurs non espagnols occupant un emploi et payant des contributions sociales, qui avait atteint un pic de 2.1 millions à la mi-2008, est retombé à 1.8 million en janvier 2010, alors même que le stock d'immigrants enregistrés une hausse significative. Le taux de chômage pour les ressortissants étrangers a fortement progressé avec, au quatrième trimestre, un taux de 21.3 % en 2008 et de 29.7 % en 2009.

L'Espagne reste, comparée aux autres pays de l'OCDE, l'un des pays où le nombre de demandeurs d'asile est relativement faible eu égard au chiffre de la population. Le nombre de demandes a chuté de près de 40 % pour atteindre les 4 517 en 2008, les principaux pays d'origine étant la Colombie, le Nigeria et la Côte d'Ivoire. Rares sont les demandeurs qui se voient reconnaître le statut de réfugiés.

La population immigrée représentait en 2008 14.1 % de la population, contre 4.9 % en l'an 2000. On a là, en matière de population immigrée, le plus fort taux de croissance enregistré sur une période courte dans l'ensemble des pays de l'OCDE depuis la Seconde Guerre mondiale. En Europe, seule l'Allemagne a davantage d'immigrants.

Un dispositif spécial de retour au pays a été mis en place en 2008 au moment où la crise s'amorçait. Les immigrants en provenance des pays éligibles peuvent percevoir leurs indemnités de chômage en deux versements forfaitaires, l'un avant le départ, l'autre après le retour dans le pays d'origine, mais l'accès au territoire leur est interdit pendant trois ans. Le dispositif n'a pas beaucoup servi : sur les 136 000 personnes identifiées comme éligibles en juin 2009, seules 10 000 y avaient eu recours en novembre 2009.

Le dispositif prévu pour les titulaires d'un permis d'une année ayant perdu leur emploi du fait de la crise a été quelque peu assoupli en 2009. Les titulaires de ce permis peuvent désormais changer à la fois d'emploi et de région, à certaines conditions. Par ailleurs, tout immigrant ayant travaillé neuf mois sur les douze mois écoulés a droit au renouvellement de son permis même s'il ne dispose pas d'un contrat de travail en cours de validité. Enfin, les titulaires d'un permis de travail qui perdent leur emploi peuvent changer de statut et bénéficier du regroupement familial, à condition que leur conjoint travaille en Espagne, sans avoir à retourner au pays.

Le fonds national pour l'intégration de 200 millions d'euros a été réduit de 30 % au début de 2009, puis a été rétabli à son niveau initial deux mois plus tard, les opposants trouvant mal venu le choix de ce poste pour des coupes budgétaires.

La réforme de la loi relative à l'immigration adoptée à l'automne 2009 comporte plusieurs dispositions, notamment l'extension du regroupement familial aux conjoints relevant du droit coutumier, l'introduction de sanctions à l'encontre de personnes accueillant des étrangers qui outrepassent la durée légale de leur visa et l'extension du droit de réunion, de manifestation, de syndicalisation et de grève à l'ensemble des résidents, qu'ils soient ou non en situation régulière.

### Pour en savoir plus :

<http://extranjeros.mtas.es>

[www.mtin.es/estadisticas](http://www.mtin.es/estadisticas)

[www.ine.es/inebmenu/mnu\\_migrac.htm](http://www.ine.es/inebmenu/mnu_migrac.htm)

## Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

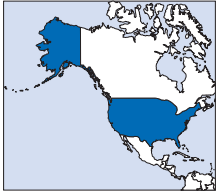
ESPAGNE

Flux migratoires d'étrangers	1995	2000	2007	2008	Moyenne		Milliers			
					1997-2002	2003-2008	2008			
<i>Définition nationale</i>										
<i>Pour 1 000 habitants</i>										
Entrées	0.5	8.2	20.5	15.2	5.6	15.8	692.2			
Sorties	..	..	4.4	5.1	..	2.4	232.0			
<b>Entrées d'étrangers par catégorie (long terme)</b>	<b>Milliers</b>		<b>Distribution (%)</b>		<b>10 principales nationalités</b> <b>en % du flux total d'étrangers</b> 					
<i>Statistiques de permis de résidence (données standardisées)</i>	2007	2008	2007	2008						
Travail	180.7	116.0	26.5	29.6						
Famille (y compris la famille accompagnante)	108.2	78.1	15.9	19.9						
Humanitaire	0.5	0.3	0.1	0.1						
Libre circulation	389.2	193.3	57.0	49.3						
Autres	3.6	4.3	0.5	1.1						
Total	682.3	391.9	100.0	100.0						
<b>Migrations temporaires</b>	2000	2007	2008	<b>Moyenne</b>						
<i>Milliers</i>				<b>2003-2008</b>						
Étudiants	28.8	40.1	41.9	35.3						
Stagiaires	..	..	..	..						
Vacanciers actifs	..	..	..	..						
Travailleurs saisonniers	..	15.7	46.2	15.6						
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	1.4	1.3	1.1						
Autres travailleurs temporaires	0.5	64.8	44.0	47.7						
<b>Entrées de demandeurs d'asile</b>	1995	2000	2007	2008	<b>Moyenne</b>		<b>Niveau</b>			
<i>Pour 1 000 habitants</i>	0.1	0.2	0.2	0.1	1997-2002	2003-2008	2008			
					0.2	0.1	4 517			
<b>Composantes de la croissance de la population</b>	1995	2000	2007	2008	<b>Moyenne</b>		<b>Milliers</b>			
<i>Pour 1 000 habitants</i>					1997-2002	2003-2008	2008			
Total	2.2	10.6	18.0	..	8.8	..	..			
Accroissement naturel	0.4	0.9	2.4	..	0.7	..	..			
Solde migratoire	0.9	8.9	16.0	..	7.4	..	..			
<b>Effectifs de migrants</b>	1995	2000	2007	2008	<b>Moyenne</b>		<b>Milliers</b>			
<i>Croissance annuelle en %</i>					1997-2002	2003-2008	2008			
Personnes nées à l'étranger	..	4.9	13.5	14.1	4.8	11.6	6 418			
Population étrangère	..	3.4	11.7	12.3	3.4	5.2	5 599			
<b>Naturalisations</b>	1995	2000	2007	2008	<b>Moyenne</b>		<b>Niveau</b>			
<i>En % de la population étrangère</i>	..	0.9	1.4	..	1997-2002	2003-2008	2008			
					1.3	..	..			
<b>Résultats sur le marché du travail</b>	1995	2000	2007	2008	<b>Moyenne</b>					
<i>Emploi/population (%)</i>					1997-2002	2003-2008				
Hommes nés dans le pays de résidence	62.0	70.8	75.3	73.3	69.1	74.1				
Hommes nés à l'étranger	61.2	75.4	80.8	73.3	74.3	78.8				
Femmes nées dans le pays de résidence	31.6	41.0	53.1	53.9	39.1	50.3				
Femmes nées à l'étranger	36.7	45.7	60.6	58.5	46.0	57.3				
Taux de chômage (% de la population active)										
Hommes nés dans le pays de résidence	17.8	9.4	6.0	8.9	10.8	7.3				
Hommes nés à l'étranger	24.1	11.8	8.3	16.0	12.7	10.7				
Femmes nées dans le pays de résidence	30.8	20.4	10.5	12.2	21.6	12.7				
Femmes nées à l'étranger	30.4	20.0	12.6	16.8	22.1	15.6				
<b>Indicateurs macroéconomiques</b>	1995	2000	2007	2008	<b>Moyenne</b>		<b>Niveau</b>			
<i>Croissance annuelle en %</i>					1997-2002	2003-2008	2008			
PIB réel	4.1	1.9	3.7	2.3	3.8	3.2				
PIB/tête (niveau en dollars EU)	2.7	0.7	2.1	0.6	2.6	1.7	31 561			
Emploi (niveau en milliers)	4.3	2.7	2.9	2.0	1.7	2.5	10 792			
<i>Pourcentage de la population active</i>										
Chômage	8.2	6.3	4.4	4.2	7.0	5.0				

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/887558401564>

## États-Unis



L'immigration permanente vers les États-Unis a progressé de 5,2 % au cours de l'année budgétaire 2008 (du 1<sup>er</sup> octobre 2007 au 30 septembre 2008), 1 107 000 personnes se voyant accorder le statut de résident permanent. L'année précédente avait enregistré un fort recul dû à la diminution de la migration

pour raisons humanitaires et des regroupements familiaux, mais aussi à la fin du dispositif traditionnel dit de « récupération » qui accordait des entrées supplémentaires au titre de l'emploi à partir du reliquat de visas non utilisés des années précédentes. D'autre part, les admissions dans la catégorie des personnes bénéficiant de la préférence en matière d'emploi sont restées relativement stables en 2008 (167 000). Plus de la moitié des visas accordés à des fins d'emploi l'ont été à des membres de la famille des demandeurs principaux. Dans les trois catégories de visas liés à l'emploi, 96 % des visas ont été accordés à des demandeurs résidant déjà aux États-Unis.

La migration pour raisons humanitaires a retrouvé en 2008 son niveau de 2006. Le nombre de réfugiés admis a progressé pour atteindre les 60 100, les principaux pays d'origine étant la Birmanie, le Bhoutan, l'Iran et Cuba; ce chiffre reste inférieur au quota, qui avait été fixé à 80 000 annuellement entre 2006 et 2008.

Le Département du travail certifie les demandes de travailleurs étrangers émanant des employeurs, pour les visas temporaires comme pour les visas permanents. La procédure de certification varie en fonction de la catégorie de visa demandée, mais elle implique généralement que l'employeur annonce la vacance de poste ou son intention d'embaucher et satisfasse à certaines conditions en matière de rémunération afin de ne pas léser les travailleurs américains. La certification est obligatoire pour toute demande de visa. Le nombre de certifications intéressant les visas permanents liés à l'emploi a fléchi, passant de 85 000 pour l'année fiscale 2007 à 49 000 pour l'année fiscale 2008 et à 30 000 seulement pour l'année fiscale 2009, ce qui indique un net fléchissement de la demande en provenance des employeurs.

Les visas H1-B autorisant l'immigration temporaire à des fins d'emploi constituent la filière habituelle empruntée par les titulaires d'un visa temporaire pour tenter de devenir résidents permanents. Le nombre de titulaires de ce type de visa a augmenté pour atteindre les 462 000 en 2007, avant de retomber à 410 000 en 2008. Avant la récession, la demande était nettement excédentaire par rapport au nombre de visas disponibles et le nombre de certifications demandées par les employeurs était nettement supérieur au nombre de visas H-1B disponibles : 727 000 demandes d'employeurs ont fait l'objet d'une certification pendant l'année fiscale 2007, contre 692 000 en 2008. Le chiffre a notablement diminué en 2009 pour s'établir à 477 000. Alors que la demande absorbe généralement la totalité des visas H-1B dès le premier jour de leur mise à disposition, il a fallu cinq semaines en 2009 pour atteindre le quota de l'année fiscale 2010 et le nombre de demandes de visas H-1B non soumis au quota a connu lui aussi une forte contraction. Autre effet de la crise, de nombreux employeurs dont les demandes de visas avaient été approuvées n'ont pas fait venir de travailleurs, ce qui laisse à penser que la demande a disparu entre-temps.

La filière de la migration temporaire au bénéfice des travailleurs faiblement qualifiés a vu elle aussi ses effectifs progresser. Le dispositif du travail agricole saisonnier (H-2A) n'est soumis à aucune limite numérique. Le nombre de demandes émanant des employeurs a progressé de 5 % en rythme annuel entre 2008 et 2009, pour atteindre les 100 000. 95 % des travailleurs de la catégorie H-2A étaient des

ressortissants mexicains. Les tests du marché du travail pour les employeurs sollicitant des visas H-2A ont été renforcés en mars 2010, de même que les conditions de salaire exigées.

Le nombre de travailleurs temporaires employés dans les autres secteurs (H-2B) est limité à 66 000; les dispenses accordées au titre d'un deuxième séjour, qui avaient atteint les 155 000, ont été supprimées en 2008. Les certifications ont dépassé les 250 000 au cours des années fiscales 2007-2009, avant de retomber à 154 000 en 2009. La filière, pourtant traditionnellement confrontée à une demande excédentaire, n'a pas atteint son quota au cours de l'année fiscale 2009, car certains visas sont restés inutilisés alors même que les demandes correspondantes avaient été acceptées.

Le nombre officiel estimé d'immigrants en situation irrégulière est retombé à 10,8 millions en 2009 contre 11,8 millions en 2007. Le renforcement des contrôles aux frontières et sur le lieu de travail au même titre que le recul des perspectives d'emploi en période de récession ont contribué à la réduction des flux d'entrées. Le nombre des interceptions à la frontière a diminué de 30 % entre 2006 et 2008 et le recul a été de 26 % pour les trois premiers trimestres de l'année fiscale 2009 comparés à ceux de la même période en 2008. Le nombre d'expulsions a progressé (13 %) et les reconduites forcées ont atteint les 300 000. Les départs volontaires ont diminué de 15 % pour s'établir à 90 000.

La grave crise de l'emploi aux États-Unis en 2008 a pénalisé les immigrés sur le marché de l'emploi, alors que ces derniers avaient bénéficié d'un taux de chômage inférieur à celui des autochtones pendant toute l'année 2007. Le taux de chômage au premier trimestre parmi les autochtones a fortement progressé, passant de 4,9 % en 2007 à 5,3 % en 2008 et 8,6 % en 2009, mais la progression a été encore plus forte pour les immigrés (passant de 4,7 % à 5,7 % puis à 9,7 %). Au troisième trimestre de 2009, le taux s'établissait à 9,5 % pour les autochtones et à 9,9 % pour les immigrés.

Les États-Unis suivent les étudiants étrangers régulièrement inscrits et les visiteurs relevant d'un programme d'échange grâce au Système d'information sur les étudiants et les visiteurs en échange (SEVIS). Le nombre d'étudiants régulièrement inscrits (titulaires de visas F et M) a enregistré une augmentation constante entre 2007 et 2009 pour s'établir à 742 000. Cette augmentation est imputable dans une large mesure à la présence de ressortissants chinois au sein de cette filière, qui a progressé de 64 % pour atteindre les 118 000. La plupart d'entre eux (70 %) suivent des études supérieures.

Un avant-projet de réforme complète de l'immigration a donné lieu à la rédaction d'un projet de loi soumis à la Chambre des représentants en décembre 2009. Ce texte couvre les mêmes domaines que le projet abandonné en 2007 : régularisation sous conditions des immigrants en situation irrégulière; modification du dispositif relatif aux travailleurs temporaires; et résorption des dossiers accumulés en matière de regroupement familial. Le projet de loi initial de la chambre basse supprimerait les filières actuelles de l'emploi temporaire et créerait une commission indépendante chargée d'évaluer la demande de main-d'œuvre. À titre de mesure intermédiaire, il accorderait aux immigrants un nombre fixe de visas à des fins de recherche d'emploi. Le projet de loi suscite une forte opposition parmi les employeurs et les adversaires de la régularisation, et le président des États-Unis a pour l'instant des priorités politiques plus importantes pour 2010.

### Pour en savoir plus :

[www.dhs.gov/ximgtn](http://www.dhs.gov/ximgtn)

[www.foreignlaborcert.doleta.gov](http://www.foreignlaborcert.doleta.gov)

[www.dol.gov/compliance/laws/comp-ina.htm](http://www.dol.gov/compliance/laws/comp-ina.htm)

## Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

ÉTATS-UNIS

Flux migratoires d'étrangers	1995	2000	2007	2008	Moyenne		Milliers			
					1997-2002	2003-2008	2008			
<i>Définition nationale</i>										
<i>Pour 1 000 habitants</i>										
Entrées	2.7	3.0	3.5	3.6	3.0	3.5	1 107.1			
Sorties	..	..	..	..	..	..	..			
<b>Entrées d'étrangers par catégorie (long terme)</b>	<b>Milliers</b>		<b>Distribution (%)</b>		<b>10 principales nationalités</b> <b>en % du flux total d'étrangers</b>					
<i>Statistiques de permis de résidence (données standardisées)</i>	2007	2008	2007	2008						
Travail	73.1	75.9	6.9	6.9						
Famille (y compris la famille accompagnante)	778.9	805.3	74.0	72.9						
Humanitaire	136.1	166.4	12.9	15.0						
Libre circulation	..	..	..	..						
Autres	64.3	58.0	6.1	5.2						
Total	1 052.4	1 107.1	100.0	100.0						
<b>Migrations temporaires</b>	2000	2007	2008	<b>Moyenne</b>						
				<b>2003-2008</b>						
<i>Milliers</i>										
Étudiants	284.1	298.4	340.7	264.2						
Stagiaires	1.5	3.1	3.4	2.2						
Vacanciers actifs	..	..	..	..						
Travailleurs saisonniers	30.2	50.8	64.4	41.0						
Personnel transféré au sein de leur entreprise	55.0	84.5	84.1	71.1						
Autres travailleurs temporaires	229.5	345.2	291.2	286.7						
<b>Entrées de demandeurs d'asile</b>	1995	2000	2007	2008	<b>Moyenne</b>	<b>Niveau</b>				
					<b>1997-2002</b>	<b>2003-2008</b>	<b>2008</b>			
<i>Pour 1 000 habitants</i>	0.6	0.1	0.1	0.1	0.2	0.1	39 362			
<b>Composantes de la croissance de la population</b>	1995	2000	2007	2008	<b>Moyenne</b>	<b>Milliers</b>				
					<b>1997-2002</b>	<b>2003-2008</b>	<b>2008</b>			
<i>Pour 1 000 habitants</i>										
Total	11.7	10.5	9.5	9.0	10.7	9.2	2 743			
Accroissement naturel	6.0	5.7	6.3	6.1	5.7	6.0	1 861			
Solde migratoire	4.4	4.6	2.9	2.9	4.2	3.1	883			
<b>Effectifs de migrants</b>	1995	2000	2007	2008	<b>Moyenne</b>	<b>Milliers</b>				
					<b>1997-2002</b>	<b>2003-2008</b>	<b>2008</b>			
<i>Croissance annuelle en %</i>										
Personnes nées à l'étranger	8.8	10.5	12.9	13.0	10.6	13.1	39 624			
Population étrangère	..	..	..	..	..	..	..			
<b>Naturalisations</b>	1995	2000	2007	2008	<b>Moyenne</b>	<b>Niveau</b>				
					<b>1997-2002</b>	<b>2003-2008</b>	<b>2008</b>			
<i>En % de la population étrangère</i>	..	..	..	..	..	..	1046 539			
<b>Résultats sur le marché du travail</b>	1995	2000	2007	2008	<b>Moyenne</b>					
					<b>1997-2002</b>	<b>2003-2008</b>				
Emploi/population (%)										
Hommes nés dans le pays de résidence	76.0	76.7	73.8	72.9	75.9	73.4				
Hommes nés à l'étranger	76.9	81.6	82.7	80.9	80.6	81.3				
Femmes nées dans le pays de résidence	65.2	67.8	66.0	65.6	67.1	65.6				
Femmes nées à l'étranger	53.3	57.3	59.1	59.1	57.3	57.6				
Taux de chômage (% de la population active)										
Hommes nés dans le pays de résidence	6.2	4.5	5.4	6.0	5.5	6.2				
Hommes nés à l'étranger	7.9	4.5	4.8	6.0	5.4	5.5				
Femmes nées dans le pays de résidence	5.3	4.2	4.3	4.8	4.6	5.0				
Femmes nées à l'étranger	8.2	5.5	4.0	5.7	6.1	5.8				
<b>Indicateurs macroéconomiques</b>	1995	2000	2007	2008	<b>Moyenne</b>	<b>Niveau</b>				
					<b>1997-2002</b>	<b>2003-2008</b>	<b>2008</b>			
<i>Croissance annuelle en %</i>										
PIB réel	2.5	4.2	2.1	0.4	3.5	2.4				
PIB/tête (niveau en dollars EU)	1.3	3.0	1.1	-0.5	2.3	1.5	38 559			
Emploi (niveau en milliers)	1.5	2.5	1.1	-0.5	1.3	1.1	145 368			
<i>Pourcentage de la population active</i>										
Chômage	5.6	4.0	4.6	5.8	4.7	5.3				

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888435427280>

## Finlande



En 2008, 29 100 personnes au total ont émigré vers la Finlande, soit un chiffre en progression de 12 % par rapport à 2007 (année au cours de laquelle le flux migratoire avait progressé de 16 %). Sur ce total, le nombre de ressortissants étrangers s'établissait à 19 900 (contre 17 500 environ en 2007). L'immigration nette de ressortissants étrangers (15 400) enregistre une progression de 7 % par rapport à l'exercice précédent. Les groupes les plus importants viennent d'Estonie, de Russie, de Chine, de Suède, d'Inde, de Somalie, de Pologne, de Thaïlande et d'Irak. En fin d'année 2008, ils étaient 143 300 ressortissants étrangers à vivre à titre permanent en Finlande, soit 2.7 % de l'effectif total de la population. On estimait que 70 000 citoyens étrangers appartenaient à la population active. En fin d'année 2008, le taux de chômage estimé des étrangers s'établissait à 21 % et le taux d'activité à 50 %.

L'immigration vers la Finlande a augmenté en 2007 et 2008. En 2008, l'immigration nette a atteint son niveau le plus élevé depuis l'accession du pays à l'indépendance. En 2009, les chiffres ont considérablement diminué du fait de la récession dont la Finlande a senti les premiers effets à l'automne 2008. Après le pic des années 2007 et 2008, l'immigration a retrouvé le niveau des premières années de la décennie écoulée. Les chiffres provisoires de Statistique Finlande indiquent que 16 950 personnes sont venues de l'étranger s'installer en Finlande entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 août 2009 (21 555 en 2008). Le nombre de demandes de titres de séjour permanents en provenance de l'UE/EEE a reculé lui aussi : en 2009, il a été enregistré 18 200 dossiers de demande (contre 22 200 en 2008). Les demandes de permis de séjour à des fins d'emploi ont enregistré la baisse la plus marquée, avec un recul d'un tiers environ, alors que les demandes déposées pour d'autres motifs (liens familiaux, études) se sont pratiquement maintenues à leur niveau de 2008.

En 2008, le nombre de demandeurs d'asile a été plus important que l'année précédente. En 2008, 4 035 personnes ont demandé l'asile à la Finlande. Le nombre de demandes (1 505) a presque triplé par rapport à 2007. La progression s'est poursuivie en 2009. À la fin du mois d'octobre 2009, le nombre des demandeurs d'asile s'établissait à 4 847. La majorité (87 %) des demandeurs d'asile étaient des citoyens irakiens et somaliens. Les autres groupes importants provenaient d'Afghanistan, de Russie et de Serbie. Un demandeur sur quatre environ était une femme. Le nombre de mineurs non accompagnés a connu une progression encore plus rapide : ils étaient 706 en 2008, alors qu'ils n'étaient que 98 en 2007. Environ 80 % des mineurs non accompagnés étaient des garçons et les groupes les plus importants venaient de Somalie, d'Irak et d'Afghanistan. La Finlande

va modifier son dispositif législatif de manière à réduire le nombre de demandes d'asile infondées; on constate une progression des temps d'attente, des coûts et du nombre des demandes injustifiées.

Le quota de relocalisation des réfugiés atteignait le chiffre de 750 pour l'année 2008. Ce quota est réexaminé tous les ans dans le cadre du budget public. Les services finlandais ont eu un entretien avec la plupart des réfugiés dans leur premier pays d'asile avant de leur accorder un titre de séjour. Les groupes les plus importants proviennent d'Irak, de la République démocratique du Congo et du Myanmar.

En 2008, les autorités ont rendu 4 917 décisions relatives à des demandes de titre de séjour déposés par des étudiants, alors le nombre de décisions s'établissait à 4 051 en 2007. Le nombre de décisions a progressé d'environ 21 % par rapport à 2007. On peut tabler sur une nouvelle poussée de la demande, notamment en provenance de l'Afrique. Ce pronostic s'appuie sur le fait que le ministère de l'Éducation a retenu parmi les objectifs prioritaires de sa stratégie de globalisation une progression notable de la mobilité des étudiants étrangers par rapport à son niveau actuel.

Un plan d'action relatif à la migration de travail a été adopté en novembre 2009 dans le cadre d'une résolution gouvernementale. Ce plan d'action a été élaboré par le ministère de l'Intérieur par l'intermédiaire d'une commission interministérielle d'orientation, après consultation des partenaires sociaux et de la société civile; ce plan prolonge les mesures figurant dans le programme politique des autorités en matière d'immigration. Il dresse le bilan de la migration de travail, évoque les politiques stratégiques de la Finlande dans ce domaine, ainsi que les ressources et les mesures nécessaires. La plupart des mesures se fixent comme objectif de préparer le pays à affronter les défis particuliers posés par la migration de travail. Il est prévu que le financement soit assuré par les dispositifs existants et non par le biais de dépenses supplémentaires.

### Pour en savoir plus :

[www.migri.fi/netcomm/?language=EN](http://www.migri.fi/netcomm/?language=EN)

[www.intermin.fi](http://www.intermin.fi)

## Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

FINLANDE

Flux migratoires d'étrangers	1995	2000	2007	2008	Moyenne		Milliers			
					1997-2002	2003-2008	2008			
<i>Définition nationale</i>										
<i>Pour 1 000 habitants</i>										
Entrées	1.4	1.8	3.3	3.7	1.8	2.7	19.9			
Sorties	0.3	0.8	0.6	0.8	0.5	0.6	4.5			
<b>Entrées d'étrangers par catégorie (long terme)</b>	<b>Milliers</b>		<b>Distribution (%)</b>		<b>10 principales nationalités en % du flux total d'étrangers</b> 					
<i>Statistiques de permis de résidence (données standardisées)</i>	2007	2008	2007	2008						
Travail	2.3	3.0	13.4	15.1						
Famille (y compris la famille accompagnante)	5.8	6.7	33.0	33.7						
Humanitaire	2.1	2.2	11.9	10.8						
Libre circulation	6.8	7.5	38.9	37.5						
Autres	0.5	0.6	2.9	2.8						
Total	17.5	19.9	100.0	100.0						
<b>Migrations temporaires</b>	2000	2007	2008	<b>Moyenne</b>						
								<b>2003-2008</b>		
<i>Milliers</i>										
Étudiants	..	3.8	4.9	4.0						
Stagiaires	..	..	..	..						
Vacanciers actifs	..	..	..	..						
Travailleurs saisonniers	8.8	14.0	12.0	12.4						
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	..	..	..						
Autres travailleurs temporaires	1.6	10.0	13.0	7.4						
<b>Entrées de demandeurs d'asile</b>	1995	2000	2007	2008	<b>Moyenne</b>		<b>Niveau</b>			
					<b>1997-2002</b>	<b>2003-2008</b>	<b>2008</b>			
<i>Pour 1 000 habitants</i>										
	0.2	0.6	0.3	0.8	0.4	0.6	4 016			
<b>Composantes de la croissance de la population</b>	1995	2000	2007	2008	<b>Moyenne</b>		<b>Milliers</b>			
					<b>1997-2002</b>	<b>2003-2008</b>	<b>2008</b>			
<i>Pour 1 000 habitants</i>										
Total	3.5	1.9	4.3	4.7	2.4	3.8	26			
Accroissement naturel	2.7	1.5	1.9	2.1	1.6	1.9	11			
Solde migratoire	0.6	0.4	2.5	2.6	0.7	1.9	14			
<b>Effectifs de migrants</b>	1995	2000	2007	2008	<b>Moyenne</b>		<b>Milliers</b>			
					<b>1997-2002</b>	<b>2003-2008</b>	<b>2008</b>			
<i>Croissance annuelle en %</i>										
Personnes nées à l'étranger	2.1	2.6	3.8	4.1	2.6	3.5	219			
Population étrangère	1.3	1.8	2.5	2.7	1.8	2.3	143			
<b>Naturalisations</b>	1995	2000	2007	2008	<b>Moyenne</b>		<b>Niveau</b>			
					<b>1997-2002</b>	<b>2003-2008</b>	<b>2008</b>			
<i>En % de la population étrangère</i>										
	1.0	3.3	3.6	4.7	3.5	4.6	6 682			
<b>Résultats sur le marché du travail</b>	1995	2000	2007	2008	<b>Moyenne</b>					
					<b>1997-2002</b>	<b>2003-2008</b>				
<i>Emploi/population (%)</i>										
Hommes nés dans le pays de résidence	61.8	71.2	72.2	73.0	69.2	71.5				
Hommes nés à l'étranger	..	49.9	69.8	73.0	59.9	67.1				
Femmes nées dans le pays de résidence	58.4	65.3	68.7	69.3	64.2	68.2				
Femmes nées à l'étranger	39.9	39.0	57.0	58.2	46.6	53.0				
<i>Taux de chômage (% de la population active)</i>										
Hommes nés dans le pays de résidence	17.7	10.3	6.5	6.0	11.5	8.5				
Hommes nés à l'étranger	..	36.6	12.0	11.0	24.3	16.8				
Femmes nées dans le pays de résidence	16.1	12.0	6.9	6.3	12.2	8.6				
Femmes nées à l'étranger	30.3	21.3	17.4	19.1	22.9	20.8				
<b>Indicateurs macroéconomiques</b>	1995	2000	2007	2008	<b>Moyenne</b>		<b>Niveau</b>			
					<b>1997-2002</b>	<b>2003-2008</b>	<b>2008</b>			
<i>Croissance annuelle en %</i>										
PIB réel	3.9	5.1	4.2	1.0	4.1	3.1				
PIB/tête (niveau en dollars EU)	3.5	4.8	3.8	0.6	3.9	2.7	31 271			
Emploi (niveau en milliers)	2.2	1.7	2.0	1.6	2.1	1.1	2 523			
<i>Pourcentage de la population active</i>										
Chômage	16.7	9.8	6.9	6.4	10.4	7.9				

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/887627460812>

## France



L'immigration à caractère permanent vers la France, estimée sur la base des statistiques standardisées, a progressé de 4.3 % en 2008 par rapport à l'année précédente. Les nouvelles entrées enregistrées ont atteint le chiffre de 167 500, soit presque 7 000 de

plus qu'en 2007. Cette progression est, en grande partie, le résultat de la hausse de la migration de travail, le nombre des nouveaux permis de travail de longue durée accordés aux ressortissants des pays hors Union européenne en 2008 ayant dépassé de 6 000 unités celui de 2007. Une partie de ces nouveaux permis ont été octroyés suite au programme de régularisation ciblé, concernant les travailleurs irréguliers employés dans certains secteurs de l'économie. La migration en provenance des nouveaux pays membres de l'UE connaît aussi une progression du fait notamment de l'application des listes des métiers en tension. En 2008, les entrées au titre du regroupement familial constituent encore plus de 50 % du total de l'immigration permanente en France. La part de la libre circulation est estimée à 20 %, celle de la migration de travailleurs en provenance des pays tiers et de migration à titre humanitaire constituant respectivement 14 % et 7 % du total. Cependant, en valeur absolue, le nombre total des nouveaux permis accordés au titre du regroupement familial a diminué légèrement en 2008 par rapport à l'année précédente, passant de 88 100 à 86 900. Cette tendance s'est poursuivie et accélérée en 2009, en conséquence de la mise en œuvre des mesures introduites par la loi du 20 novembre 2007 sur l'immigration, l'intégration et l'asile, visant à la réalisation d'un nouvel équilibre entre migration de travail et migration familiale.

La plupart des ressortissants hors Union européenne admis au séjour permanent sont originaires d'Afrique (64 %), y compris d'Afrique du Nord (38 %). Un tiers des nouveaux immigrés sont originaires d'Algérie ou du Maroc. L'Asie est la deuxième région de provenance (19 %), suivie par l'Europe (7.5 %)

La migration à caractère temporaire s'est stabilisée autour de 15 500 nouveaux permis de travail accordés aux ressortissants des pays hors-Union européenne en 2008, ce chiffre incluant 7 000 nouveaux permis de travail saisonnier. En outre, plus des deux tiers des nouveaux permis temporaires de travail sont octroyés à des immigrés résidant déjà dans le pays, au titre de catégories d'immigration non liées au travail, ce qui est le cas, notamment, des étudiants. Des politiques favorables aux étudiants étrangers ont permis de tripler le nombre d'étudiants originaires des pays hors Union européenne entre 1995 et 2004. Cette tendance croissante s'est arrêtée en 2005 et l'afflux d'étudiants étrangers a diminué, s'établissant à 43 100 en 2007. La croissance a repris

en 2008, l'afflux annuel d'étudiants étrangers atteignant 49 750. Les principaux pays d'origine sont la Chine, le Maroc, l'Algérie, la Tunisie et les États-Unis. Le nombre d'étudiants étrangers venant de Chine s'est accru en moyenne de 30.2 % par an pendant les trente dernières années.

Le nombre de demandes d'asile a baissé d'environ 38 % entre 2005 et 2006 et de nouveau en 2007 de 9.4 %, mais a augmenté rapidement après, passant de 29 400 en 2007 à 42 600 en 2008. 36 % des applications ont obtenu le statut de réfugié en 2008 (30 % en 2007). Le nombre de personnes ayant obtenu une protection subsidiaire a augmenté aussi, de 700 en 2007 jusqu'à 1 800 en 2008. Le nombre de réfugiés et de mineurs non accompagnés, respectivement 8 057 et 4 166 en 2007 est passé à 9 648 et 5 338 en 2008.

Le nombre de personnes qui obtiennent la nationalité française a diminué entre 2004 et 2007, passant de 168 800 à 132 000 mais cette tendance s'est inversée en 2008, suite à une diminution des retards accumulés sur les dossiers des dernières années. En 2008, 137 500 naturalisations ont été enregistrées.

Dans le cadre de la mise en œuvre en 2007 de la loi sur l'immigration, l'intégration et l'asile, la France a adopté le 30 octobre 2008 un décret sur la préparation à l'intégration en France des ressortissants des pays hors-Union européenne qui souhaitent s'installer dans le pays. Le décret contient une nouvelle procédure pour les réunifications familiales. Selon la nouvelle règle, pour être admis, les membres de la famille d'un immigré qui remplit toutes les conditions pour les faire bénéficier du regroupement familial, doivent passer une épreuve d'évaluation de leur connaissance de la langue française et des valeurs de la république avant même de quitter leur pays d'origine. Ceux qui obtiennent des résultats insuffisants lors de l'évaluation sont obligés de suivre des cours de langue pouvant aller jusqu'à deux mois avant de pouvoir obtenir un visa de long séjour. Le décret introduit aussi un *contrat d'accueil et d'intégration pour la famille (CAIF)* pour les ressortissants des pays tiers ayant obtenu une réunification familiale dès lors qu'un ou plusieurs enfants ont bénéficié de cette procédure de regroupement. De plus, les immigrés ayant signé le CAIF bénéficieront d'une évaluation de leurs compétences professionnelles dans le but de les encourager à s'intégrer sur le marché du travail.

### Pour en savoir plus :

[www.immigration.gouv.fr](http://www.immigration.gouv.fr)

[www.anaem.fr](http://www.anaem.fr)

[www.ofpra.fr](http://www.ofpra.fr)



## Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

FRANCE

Flux migratoires d'étrangers	1995	2000	2007	2008	Moyenne		Milliers
					1997-2002	2003-2008	2008
<i>Définition nationale</i>							
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Entrées	0.8	1.6	2.1	2.2	1.7	2.2	136.0
Sorties	..	..	..	..	..	..	..
<b>Entrées d'étrangers par catégorie (long terme)</b>	<b>Milliers</b>		<b>Distribution (%)</b>		<b>10 principales nationalités en % du flux total d'étrangers</b> 		
<i>Statistiques de permis de résidence (données standardisées)</i>	2007	2008	2007	2008			
Travail	12.0	23.1	7.4	13.8			
Famille (y compris la famille accompagnante)	88.1	86.9	54.8	51.9			
Humanitaire	8.8	11.4	5.5	6.8			
Libre circulation	38.9	33.8	24.2	20.2			
Autres	14.4	13.8	8.9	8.3			
Total	160.7	167.5	100.0	100.0			
<b>Migrations temporaires</b>	2000	2007	2008	<b>Moyenne 2003-2008</b>			
<i>Milliers</i>							
Étudiants	36.1	43.1	49.7	48.9			
Stagiaires	0.6	0.7	0.6	0.7			
Vacanciers actifs	..	..	..	..			
Travailleurs saisonniers	7.9	19.1	11.6	15.7			
Personnel transféré au sein de leur entreprise	2.2	1.1	1.0	1.3			
Autres travailleurs temporaires	5.3	8.8	8.8	8.9			
<b>Entrées de demandeurs d'asile</b>	1995	2000	2007	2008	<b>Moyenne</b>	<b>Niveau</b>	
<i>Pour 1 000 habitants</i>	0.3	0.7	0.5	0.6	1997-2002	2008	
					0.6	0.7	35 404
<b>Composantes de la croissance de la population</b>	1995	2000	2007	2008	<b>Moyenne</b>	<b>Milliers</b>	
<i>Pour 1 000 habitants</i>					1997-2002	2003-2008	2008
Total	3.2	6.9	5.4	5.5	5.6	6.4	343
Accroissement naturel	3.4	4.1	4.3	4.3	3.7	4.2	268
Solde migratoire	0.7	1.2	1.1	1.2	1.1	1.5	75
<b>Effectifs de migrants</b>	1995	2000	2007	2008	<b>Moyenne</b>	<b>Milliers</b>	
<i>Croissance annuelle en %</i>					1997-2002	2003-2008	2008
Personnes nées à l'étranger	..	..	..	..	..	..	..
Population étrangère	..	..	..	..	..	..	..
<b>Naturalisations</b>	1995	2000	2007	2008	<b>Moyenne</b>	<b>Niveau</b>	
<i>En % de la population étrangère</i>	..	..	..	..	1997-2002	2003-2008	2008
					..	..	137 452
<b>Résultats sur le marché du travail</b>	1995	2000	2007	2008	<b>Moyenne</b>		
<i>Emploi/population (%)</i>					1997-2002	2003-2008	
Hommes nés dans le pays de résidence	68.3	69.8	69.2	70.5	69.3	69.6	
Hommes nés à l'étranger	65.9	66.7	67.7	68.8	65.9	66.9	
Femmes nées dans le pays de résidence	53.6	56.6	61.3	62.1	56.0	60.3	
Femmes nées à l'étranger	44.2	45.6	50.1	52.3	45.2	49.6	
Taux de chômage (% de la population active)							
Hommes nés dans le pays de résidence	9.1	7.7	7.2	6.4	8.3	7.3	
Hommes nés à l'étranger	16.6	14.5	11.9	11.5	15.5	12.9	
Femmes nées dans le pays de résidence	13.5	11.3	7.6	7.8	11.8	8.7	
Femmes nées à l'étranger	19.0	19.7	15.1	12.8	19.0	15.6	
<b>Indicateurs macroéconomiques</b>	1995	2000	2007	2008	<b>Moyenne</b>	<b>Niveau</b>	
<i>Croissance annuelle en %</i>					1997-2002	2003-2008	2008
PIB réel	2.1	3.9	2.3	0.4	2.6	1.7	
PIB/tête (niveau en dollars EU)	1.8	3.2	1.7	-0.1	2.1	1.1	27 309
Emploi (niveau en milliers)	1.2	2.7	1.7	1.4	1.2	0.7	25 915
<i>Pourcentage de la population active</i>							
Chômage	10.1	8.6	8.0	7.4	9.2	8.4	

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/887641717414>

## Grèce



Les données administratives relatives à l'immigration vers la Grèce ne peuvent pas être obtenues de manière systématique. Les données de stock relatives aux permis ne sont pas publiées de manière irrégulière. On peut citer deux sources pour 2008 : l'Enquête sur

la population active (EPA) et les données administratives relatives au stock des permis délivrés. Selon l'EPA de mi-2008, on recensait 680 564 étrangers vivant en Grèce, soit une progression de 17 % par rapport aux estimations EPA pour l'année précédente. Selon le ministère de l'Intérieur, le stock de titulaires de permis a diminué entre octobre 2007 et avril 2008, passant de 481 000 à 432 000. Ce recul s'explique en partie par le fait que certains Roumains et Bulgares ont obtenu des permis réservés aux ressortissants de l'UE; on recensait 534 000 titulaires de permis de l'UE en avril 2008. Les Albanais sont détenteurs de la majorité (56,5 %) des permis non UE. Environ 60 % des permis accordés à des ressortissants de pays hors UE étaient des permis liés au travail.

L'immigration contribue fortement à la croissance démographique en Grèce. En 2005-2007, plus de 17 % des enfants nés en Grèce étaient de nationalité étrangère. Le taux de natalité de la Grèce est en recul et au sein de la population grecque la croissance nette est négative. L'EPA indique que la proportion de migrants au sein de la population est particulièrement forte dans la catégorie d'âge des 0-14 ans, où les étrangers représentent 8,8 % de la population.

Les immigrants tiennent par ailleurs une place de plus en plus importante dans la population active. L'EPA estimait à 530 000 à la mi-2008 l'effectif de la population étrangère en âge de travailler (15-64 ans), soit une progression de 17 % par rapport à l'année précédente; les non-Grecs totalisaient 7,3 % de la population en âge de travailler et 8 % de l'emploi. Les taux d'activité (15-64 ans) sont plus élevés pour les étrangers que pour les Grecs (74,5 % contre 66,6 %). 90 % des hommes étrangers sont en activité, alors que le taux est de 60 % pour les femmes. En 2008, 34 % des hommes insérés dans l'emploi, âgés de plus de 14 ans, travaillaient dans la construction, où ils représentaient 31,2 % de l'emploi. Les étrangers, notamment les femmes, occupent 72 % des emplois ménagers privés, ce secteur employant 14,4 % d'étrangers. Le taux de chômage était plus faible chez les allochtones de sexe masculin que chez les autochtones de sexe masculin (3,6 % contre 4,8 %). Inversement, 10,9 % des femmes autochtones étaient sans emploi, contre 11,4 % des femmes allochtones. On estime à 50 % la proportion de migrants – en situation régulière ou irrégulière – qui sont employés de manière illégale.

Une enquête spéciale conduite au cours du deuxième trimestre de 2008 en parallèle avec l'EPA s'est intéressée à l'intégration sur le marché de l'emploi des personnes nées à l'étranger et de leurs enfants. Le taux d'activité est plus élevé chez les personnes nées à l'étranger que chez les Grecs dont l'un des parents au moins était né en Grèce (72,6 % contre 58,6 %) et le taux de chômage demeure lui aussi moins élevé (6,3 % contre 7,2 %). La catégorie la

moins bien lotie est celle des ressortissants grecs dont les deux parents sont nés à l'étranger, cette catégorie étant largement constituée de Grecs de souche originaires de l'ancienne Union soviétique; leur taux d'activité était de 56 % et leur taux de chômage de 14,2 %.

La crise économique n'a frappé la Grèce qu'à une date relativement tardive. L'emploi des autochtones a chuté tandis que celui des étrangers poursuivait sa progression en termes absolus. Les données les plus récentes, qui datent du troisième trimestre de 2009, montrent que le nombre de ressortissants grecs au chômage a augmenté de 30 % environ par rapport à l'année précédente, alors que le nombre d'étrangers au chômage a doublé. Les étrangers représentent 9,8 % de l'emploi total et 10,5 % de l'ensemble des chômeurs.

Les estimations varient quant au nombre d'étrangers en situation irrégulière en Grèce, mais l'on peut donner à titre indicatif le chiffre de 200 000 pour 2008. Selon le ministère de l'Intérieur, la Grèce a appréhendé plus de 146 000 immigrants illégaux en 2008. Ce chiffre est en progression de 30 % par rapport à 2007 et de 54 % par rapport à 2006 et il s'explique avant tout par une augmentation des tentatives de franchissement de la frontière gréco-turque. Le premier trimestre de 2009 n'a pas permis de constater un recul. En 2009, le gouvernement a élargi le dispositif des centres de rétention et porté à 12 mois la durée maximale de la rétention. Le nombre de demandeurs d'asile (33 000) a poursuivi sa progression en 2008. Une très faible proportion (1 %) de ces demandeurs s'est vu accorder le statut de réfugié.

En 2008, une réforme a été adoptée visant à accorder le permis de séjour de longue durée aux enfants des migrants. Mais la sévérité des critères et le montant des droits, 900 EUR, ont eu pour effet de réduire à trois le nombre des candidatures (sur un total de plus de 80 000 bénéficiaires potentiels). Une réforme de la loi relative à la nationalité a été proposée en fin d'année 2009. Compte tenu d'une forte opposition, le texte a été amendé et n'accorde la nationalité aux enfants nés sur le territoire grec de parents étrangers que si les deux parents résident légalement en Grèce depuis cinq ans au moins. Les enfants nés à l'étranger peuvent par ailleurs déposer une demande s'ils ont suivi pendant au moins six ans les cours d'un établissement d'enseignement grec et si les deux parents satisfont aux critères légaux de résidence. Rares sont les enfants étrangers nés sur le territoire grec dont les parents satisfont à ces deux critères.

Le gouvernement grec n'a pas prévu de mesures spécifiques pour l'intégration des immigrants. Même avant la crise financière de 2010, le gouvernement grec avait de la peine à mobiliser la quote-part indispensable pour pouvoir utiliser pleinement les financements de l'UE destinés à l'intégration sociale des migrants en provenance de pays tiers et le climat budgétaire actuel rend un tel investissement encore plus difficile.

### Pour en savoir plus :

[www.imepo.gr](http://www.imepo.gr)


[www.statistics.gr](http://www.statistics.gr)

## Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

GRÈCE

Flux migratoires d'étrangers	1995	2000	2007	2008	Moyenne		Milliers
					1997-2002	2003-2008	2008
<i>Définition nationale</i>							
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Entrées	..	..	..	..	..	..	..
Sorties	..	..	..	..	..	..	..
<b>Entrées d'étrangers par catégorie (long terme)</b>	<b>Milliers</b>		<b>Distribution (%)</b>				
<i>Statistiques de permis de résidence (données standardisées)</i>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>			
Travail	..	..	..	..			
Famille (y compris la famille accompagnante)	..	..	..	..			
Humanitaire	..	..	..	..			
Libre circulation	..	..	..	..			
Autres	..	..	..	..			
Total	..	..	..	..			
<b>Migrations temporaires</b>	<b>2000</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>Moyenne 2003-2008</b>			
<i>Milliers</i>							
Étudiants	..	..	..	..			
Stagiaires	..	..	..	..			
Vacanciers actifs	..	..	..	..			
Travailleurs saisonniers	..	..	..	..			
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	..	..	..			
Autres travailleurs temporaires	..	..	..	..			
<b>Entrées de demandeurs d'asile</b>	<b>1995</b>	<b>2000</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>Moyenne</b>		<b>Niveau</b>
<i>Pour 1 000 habitants</i>	..	0.3	2.2	1.8	<b>1997-2002</b>	<b>2003-2008</b>	<b>2008</b>
					0.4	1.2	19 884
<b>Composantes de la croissance de la population</b>	<b>1995</b>	<b>2000</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>Moyenne</b>		<b>Milliers</b>
<i>Pour 1 000 habitants</i>					<b>1997-2002</b>	<b>2003-2008</b>	<b>2008</b>
Total	7.5	2.5	3.8	..	4.0	..	..
Accroissement naturel	0.1	-0.2	0.2	..	-0.1	..	..
Solde migratoire	7.3	2.7	3.6	..	4.1	..	..
<b>Effectifs de migrants</b>	<b>1995</b>	<b>2000</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>Moyenne</b>		<b>Milliers</b>
<i>Croissance annuelle en %</i>					<b>1997-2002</b>	<b>2003-2008</b>	<b>2008</b>
Personnes nées à l'étranger	..	..	..	..	..	..	..
Population étrangère	..	2.8	5.7	6.5	..	5.3	734
<b>Naturalisations</b>	<b>1995</b>	<b>2000</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>Moyenne</b>		<b>Niveau</b>
					<b>1997-2002</b>	<b>2003-2008</b>	<b>2008</b>
	..	..	..	..	..	..	..
<b>Résultats sur le marché du travail</b>	<b>1995</b>	<b>2000</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>Moyenne</b>		
					<b>1997-2002</b>	<b>2003-2008</b>	
Emploi/population (%)							
Hommes nés dans le pays de résidence	72.3	71.3	74.1	74.0	71.5	73.6	
Hommes nés à l'étranger	70.4	78.1	84.5	85.0	78.1	83.6	
Femmes nées dans le pays de résidence	37.8	41.6	47.7	48.6	40.9	46.5	
Femmes nées à l'étranger	42.5	45.0	49.2	49.5	45.9	49.3	
Taux de chômage (% de la population active)							
Hommes nés dans le pays de résidence	6.1	7.5	5.3	5.2	6.9	5.8	
Hommes nés à l'étranger	14.0	9.5	4.9	5.0	10.1	5.8	
Femmes nées dans le pays de résidence	13.7	17.0	12.8	11.5	16.2	13.9	
Femmes nées à l'étranger	20.8	21.4	14.3	12.3	21.5	15.4	
<b>Indicateurs macroéconomiques</b>	<b>1995</b>	<b>2000</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>Moyenne</b>		<b>Niveau</b>
<i>Croissance annuelle en %</i>					<b>1997-2002</b>	<b>2003-2008</b>	<b>2008</b>
PIB réel	2.1	4.5	4.5	2.0	3.8	4.0	
PIB/tête (niveau en dollars EU)	1.8	4.1	4.1	1.6	3.3	3.6	24 340
Emploi (niveau en milliers)	0.9	1.4	1.3	1.1	1.3	1.5	4 559
<i>Pourcentage de la population active</i>							
Chômage	10.4	11.4	8.3	7.7	11.1	9.1	

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/887750462631>

## Hongrie



La Hongrie est le pays de l'OCDE affichant le taux le plus élevé de décroissance de la population, et dans lequel les mouvements migratoires internationaux, qu'il s'agisse des flux d'entrées ou de sorties, tiennent une place relativement restreinte en comparaison aux autres pays de

l'OCDE. À la date du 1<sup>er</sup> janvier 2008, les immigrants représentaient 1.8 % de la population. L'immigration nette, qui est positive depuis les années 90, a gonflé progressivement le stock de ressortissants étrangers, même si son incidence reste faible.

Au 31 décembre 2008, 185 000 ressortissants de pays tiers détenaient un permis de séjour valable au moins trois mois, soit une progression de 11 % par rapport à l'année précédente. Cette progression tient sans doute à un assouplissement du dispositif relatif aux conditions de séjour aux termes de la loi de 2008.

La libre circulation a progressé, puisque 34 700 personnes (soit 18.5 % de plus qu'en 2007) ont demandé à bénéficier d'un permis de séjour au titre de la liberté de circulation et d'installation. Il a été délivré 27 400 attestations provisoires, 3 600 titres de séjour et 4 700 titres de séjour permanent. La plupart des demandes d'attestations provenaient de ressortissants roumains (16 500), allemands (3 900) et slovaques (1 600).

Le nombre de permis de travail a chuté de 27 % entre 2007 et 2008. Le nombre de permis accordé à des salariés de l'UE (24 400) avait reculé de 35 % par rapport à 2007, mais il avait progressé de 13 % pour les ressortissants non européens pour atteindre les 7 000.

La Hongrie, qui est le seul pays de l'A8 à avoir maintenu le principe de réciprocité, a accordé le libre accès à son marché de l'emploi à tous les ressortissants de l'EEE et de la Suisse le 1<sup>er</sup> janvier 2009 et a supprimé plusieurs dispositions réglementaires complexes. Les travailleurs roumains et bulgares, qui avaient été soumis à une réglementation même après l'adhésion de leur pays à l'UE, bénéficient désormais de la liberté d'accès pleine et entière. La proportion de ressortissants de l'UE travaillant en Hongrie au premier trimestre de 2009 était d'environ 60 %, celle des autres pays européens de 24 % et celle de pays tiers de 16 %, alors que le nombre de permis de travail accordé à des ressortissants de l'UE enregistrait un recul de 20 % (13 000) par rapport au premier trimestre de 2008 et de 35 % entre 2007 et 2008, alors que celle des pays tiers progressait. Entre 2008 et 2009, on a enregistré un fort recul du nombre de travailleurs slovaques et roumains sur le territoire hongrois, et ce en raison de la crise économique.

Les demandes d'asile progressaient depuis 2004, mais elles ont diminué de 8 % en 2008 pour s'établir à 3 100. La proportion d'Européens a notablement augmenté passant de 34 % en 2007 à 57 %. Les demandes, dont la

composition nationale évolue d'une année à l'autre, provenaient essentiellement de ressortissants kosovars, serbes et pakistanais. En vertu de la nouvelle loi relative au droit d'asile, entrée en vigueur en 2008, qui est une transposition de la réglementation européenne et qui prévoit des mesures préventives de lutte contre l'utilisation abusive de ce droit, le nombre de demandes d'asile réitérées a diminué de 79 %. Le nombre de personnes se voyant accorder le statut de réfugié est resté stable, à hauteur de 160, en 2008 et 88 personnes ont bénéficié de la protection subsidiaire. Les accords administratifs conclus avec la Roumanie, la République slovaque et la Bulgarie ont fait suite aux accords conclus avec d'autres États membres au cours des années antérieures, avec pour objectif d'accélérer le processus de détermination des compétences en matière d'asile.

En janvier 2009, un amendement à la loi relative à la nationalité hongroise est entré en vigueur et il a donné aux pouvoirs publics la possibilité de fixer des critères et des procédures pour l'examen et la vérification des droits des requérants. Par ailleurs, depuis juillet 2008, les demandes de naturalisation sont examinées par le Secrétariat d'état dans le cadre de la législation européenne et non plus dans le cadre du droit public. Le nombre de personnes naturalisées ou ayant recouvré leur nationalité en 2008 n'a que légèrement décliné par rapport à l'année précédente pour s'établir à 8 000. Comme par le passé, environ 90 % des personnes naturalisées étaient originaires de pays voisins : Roumanie (61 %), Serbie-Monténégro (12 %) et Ukraine (15 %). Il s'agissait dans la plupart des cas de Hongrois de souche.

Il est prévu que les mesures d'intégration, qui pour l'instant ne concernent que les réfugiés, soient étendus aux apatrides, aux résidents permanents, mais également aux Hongrois de souche et aux ressortissants de l'UE. La question du traitement à réserver à ces différentes catégories en fonction de leurs besoins est actuellement à l'étude. Il n'a pas été pris de décision sur le point de savoir si le dispositif d'intégration devait avoir un caractère obligatoire ou facultatif; il conviendra par ailleurs de se prononcer sur l'effort qui sera demandé aux autorités locales en matière de mise en œuvre et de financement. Un autre aspect fait encore débat, celui de la participation des migrants et des organisations de migrants au processus de préparation de ces mesures.

### Pour en savoir plus :

[www.mfa.gov.hu/kum/en/bal](http://www.mfa.gov.hu/kum/en/bal)

[www.magyarorszag.hu/english](http://www.magyarorszag.hu/english)

## Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

HONGRIE

Flux migratoires d'étrangers <i>Définition nationale</i>	1995	2000	2007	2008	Moyenne		Milliers			
					1997-2002	2003-2008	2008			
<i>Pour 1 000 habitants</i>										
Entrées	1.4	2.0	2.2	3.7	1.8	2.5	37.5			
Sorties	0.2	0.2	0.4	0.4	0.2	0.4	4.2			
<b>Entrées d'étrangers par catégorie (long terme)</b>	<b>Milliers</b>		<b>Distribution (%)</b>		<b>10 principales nationalités en % du flux total d'étrangers</b>					
<i>Statistiques de permis de résidence (données standardisées)</i>	2007	2008	2007	2008						
Travail	..	..	..	..						
Famille (y compris la famille accompagnante)	..	..	..	..						
Humanitaire	..	..	..	..						
Libre circulation	..	..	..	..						
Autres	..	..	..	..						
Total	..	..	..	..						
<b>Migrations temporaires</b>	2000	2007	2008	<b>Moyenne</b>						
								<b>2003-2008</b>		
<i>Milliers</i>										
Étudiants	..	..	..	..						
Stagiaires	..	..	..	..						
Vacanciers actifs	..	..	..	..						
Travailleurs saisonniers	..	..	..	..						
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	..	..	..						
Autres travailleurs temporaires	..	..	..	..						
<b>Entrées de demandeurs d'asile</b>	1995	2000	2007	2008	Moyenne		Niveau			
					1997-2002	2003-2008	2008			
<i>Pour 1 000 habitants</i>	0.1	0.8	0.3	0.3	0.7	0.2	3 118			
<b>Composantes de la croissance de la population</b>	1995	2000	2007	2008	Moyenne		Milliers			
					1997-2002	2003-2008	2008			
<i>Pour 1 000 habitants</i>										
Total	-1.5	-2.2	-2.1	..	-2.6	..	..			
Accroissement naturel	-3.2	-3.7	-3.5	..	-3.9	..	..			
Solde migratoire	1.7	1.7	1.4	..	1.4	..	..			
<b>Effectifs de migrants</b>	1995	2000	2007	2008	Moyenne		Milliers			
					1997-2002	2003-2008	2008			
<i>Croissance annuelle en %</i>										
Personnes nées à l'étranger	2.7	2.9	3.8	..	2.9	..	..			
Population étrangère	1.4	1.1	1.7	1.8	1.3	1.6	184			
<b>Naturalisations</b>	1995	2000	2007	2008	Moyenne		Niveau			
					1997-2002	2003-2008	2008			
<i>En % de la population étrangère</i>	7.2	6.9	4.8	4.4	5.2	4.5	8 060			
<b>Résultats sur le marché du travail</b>	1995	2000	2007	2008	Moyenne					
					1997-2002	2003-2008				
<i>Emploi/population (%)</i>										
Hommes nés dans le pays de résidence	..	62.6	63.9	62.8	61.7	63.3				
Hommes nés à l'étranger	..	69.4	74.3	72.9	..	73.4				
Femmes nées dans le pays de résidence	..	49.4	50.8	50.4	48.2	50.8				
Femmes nées à l'étranger	..	49.8	56.6	58.3	..	54.1				
<i>Taux de chômage (% de la population active)</i>										
Hommes nés dans le pays de résidence	..	7.3	7.2	7.7	7.8	6.9				
Hommes nés à l'étranger	..	3.5	2.6	6.3	..	3.4				
Femmes nées dans le pays de résidence	..	5.8	7.7	8.1	6.3	7.1				
Femmes nées à l'étranger	..	4.8	6.1	5.9	..	6.6				
<b>Indicateurs macroéconomiques</b>	1995	2000	2007	2008	Moyenne		Niveau			
					1997-2002	2003-2008	2008			
<i>Croissance annuelle en %</i>										
PIB réel	1.5	4.9	1.0	0.6	4.5	3.0				
PIB/tête (niveau en dollars EU)	0.8	5.2	1.1	0.8	4.8	3.2	16 022			
Emploi (niveau en milliers)	-1.8	1.6	0.1	-1.2	1.2	0.1	3 845			
<i>Pourcentage de la population active</i>										
Chômage	10.4	6.5	7.4	7.9	7.0	7.0				

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/887766856637>

## Irlande



La décennie écoulée a été caractérisée en Irlande par une forte progression des flux d'immigration, qui sont passés de 27 800 en l'an 2000 à 89 500 en 2007. Ce mouvement ascendant a commencé à s'essouffler en 2006 et 2007, puis a été suivi d'une décline en 2008

pour atteindre les 67 600. Parallèlement, les flux d'émigration progressaient, atteignant les 31 900 en 2008. Selon les données de l'Enquête sur la population active, l'Irlande a enregistré en 2009 sa première migration nette négative depuis le milieu des années 90. C'est la conséquence de la crise économique survenue dès le premier semestre de l'année 2008.

Parmi les effets de la crise économique, le pourcentage de ressortissants en provenance des nouveaux États membres de l'UE, ressortissants qui occupent généralement des emplois faiblement qualifiés, a considérablement fléchi en 2009. Alors que plus de la moitié des nouveaux migrants provenaient en 2007 des douze États dont l'adhésion à l'UE est la plus récente, leur proportion n'était plus que de 35 % en 2009. La plus forte proportion d'émigrants ayant quitté l'Irlande en 2008 était constituée de ressortissants des nouveaux États membres de l'UE (30 %), dont le taux de chômage était de 19 % au deuxième trimestre de 2009, contre 11 % pour les autochtones. L'Irlande, qui à partir de 2004 avait accueilli de forts contingents de migrants en provenance des pays de l'UE8, a annoncé en décembre 2008 qu'elle maintiendrait des restrictions sur l'accès au marché de l'emploi pour les ressortissants des pays ayant adhéré en 2007, à savoir la Roumanie et la Bulgarie.

La proportion de ressortissants non originaires de l'EEE dans les flux d'entrée a connu une décline constante depuis l'adhésion des nouveaux États membres de l'UE (32 % environ en 2009), ce qui traduit la volonté politique de l'Irlande de maintenir la migration de travail dans les limites de l'UE. Le nombre de permis de travail accordés à des travailleurs non originaires de l'EEE, après un pic en 2007, avec un chiffre de 10 100 nouveaux permis et de 13 500 renouvellements, a ensuite fortement reculé pour s'établir à 13 600 au total en 2008, avec une forte décline des renouvellements (5 100). Le nombre de « cartes vertes » au bénéfice des migrants qualifiés a chuté d'un millier pour atteindre 2 200 en 2008; la décline a été encore plus marquée au niveau des mutations internes dans les entreprises, puisque l'on est passé de 17 600 en 2007 à 7 300 en 2008, chiffres qui traduisent à la fois la crise économique et l'orientation de la politique migratoire de l'Irlande vers les pays de l'Union européenne.

Face à la crise économique, le gouvernement a imposé des restrictions aux travailleurs non originaires de l'EEE en juin 2009. Parmi les mesures adoptées figurent la

prolongation de la période d'affichage des vacances de poste au bénéfice des travailleurs de l'EEE, la limitation du nombre de permis de travail accordés au titre d'emplois peu qualifiés et la suppression de plusieurs métiers sur la liste des qualifications éligibles pour la carte verte. Parallèlement, trois mois plus tard, le ministère de la Justice a annoncé une modification du régime des permis pour les ressortissants non originaires de l'EEE touchés par une mesure de licenciement. Les personnes ayant travaillé et résidé légalement en Irlande pendant moins de cinq ans disposent de six mois, et non plus quatre, pour effectuer leur recherche d'emploi, alors que les personnes ayant plus de cinq ans d'ancienneté de séjour n'ont plus à renouveler leur permis de travail et se voient accorder un permis de séjour et de travail au titre de l'immigration.

En septembre 2009, le ministère de la Justice a créé un permis de séjour temporaire à l'intention des travailleurs migrants non originaires de l'EEE ayant perdu leur statut juridique pour des raisons indépendantes de leur volonté, par exemple du fait du non renouvellement de leur permis de travail ou d'un abus de confiance de la part de leur employeur. Ce « visa-relais » donne aux immigrants en situation irrégulière, dont les effectifs sont estimés à 30 000 environ, quatre mois pour régulariser leur situation. Le dépôt des candidatures a été clos le 31 décembre 2009.

En septembre 2009 également, le ministère a proposé de revoir le dispositif d'immigration relatif aux étudiants à temps plein non originaires de l'EEE. Il s'agit de prévenir le recours abusif au statut d'étudiant pour accéder en l'emploi en limitant la durée des études et en imposant des contrôles plus stricts. Parallèlement, il est envisagé des mesures favorisant la rétention des diplômés dans la filière de la migration hautement qualifiée.

On recensait en 2008 3 900 demandes d'asile (dont 600 ont été reconnues), soit le chiffre le plus bas depuis 1997. Ce recul fait suite aux mesures prises pour endiguer la forte poussée des demandeurs d'asile et des réfugiés au cours de la décennie antérieure à 2002 (ils étaient 39 seulement en 2002 et 11 600 une décennie plus tard). La modification apportée en 2005 à la législation relative à la nationalité irlandaise, qui réservait la nationalité aux enfants autochtones, est elle aussi en rapport avec ce recul. Du point de vue des nationalités, le Nigeria reste le premier pays source avec 1 000 demandeurs (25 %), suivi du Pakistan et de l'Irak.

### Pour en savoir plus :

[www.inis.gov.ie](http://www.inis.gov.ie)

[www.entemp.ie/labour/workpermits](http://www.entemp.ie/labour/workpermits)

[www.ria.gov.ie](http://www.ria.gov.ie)

## Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

IRLANDE

Flux migratoires d'étrangers	1995	2000	2007	2008	Moyenne		Milliers
					1997-2002	2003-2008	2008
<i>Définition nationale</i>							
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Entrées	3.8	7.3	20.6	15.3	7.4	15.6	67.6
Sorties	..	..	6.7	7.2	..	..	31.9
Entrées d'étrangers par catégorie (long terme)	Milliers		Distribution (%)				
	2007	2008	2007	2008			
<i>Statistiques de permis de résidence (données standardisées)</i>							
Travail	..	..	..	..			
Famille (y compris la famille accompagnante)	..	..	..	..			
Humanitaire	..	..	..	..			
Libre circulation	..	..	..	..			
Autres	..	..	..	..			
Total	..	..	..	..			
Migrations temporaires	2000	2007	2008	Moyenne			
				2003-2008			
<i>Milliers</i>							
Étudiants	..	..	..	..			
Stagiaires	..	..	..	..			
Vacanciers actifs	..	..	..	..			
Travailleurs saisonniers	..	..	..	..			
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	..	..	..			
Autres travailleurs temporaires	..	..	..	..			
Entrées de demandeurs d'asile	1995	2000	2007	2008	Moyenne		Niveau
					1997-2002	2003-2008	2008
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
	0.1	2.9	0.9	0.9	2.2	1.2	3 866
Composantes de la croissance de la population	1995	2000	2007	2008	Moyenne		Milliers
					1997-2002	2003-2008	2008
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Total	6.1	14.5	..	..	13.5	..	..
Accroissement naturel	4.7	6.1	..	..	6.4	..	..
Solde migratoire	1.6	8.4	..	..	7.1	..	..
Effectifs de migrants	1995	2000	2007	2008	Moyenne		Milliers
					1997-2002	2003-2008	2008
<i>Croissance annuelle en %</i>							
Personnes nées à l'étranger	..	..	..	..	..	..	..
Population étrangère	..	..	..	..	..	..	..
Naturalisations	1995	2000	2007	2008	Moyenne		Niveau
					1997-2002	2003-2008	2008
<i>En % de la population étrangère</i>							
	..	..	..	..	..	..	..
Résultats sur le marché du travail	1995	2000	2007	2008	Moyenne		
					1997-2002	2003-2008	
<i>Emploi/population (%)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	66.9	75.8	76.3	74.6	73.3	75.6	
Hommes nés à l'étranger	63.9	75.2	82.0	79.5	73.0	78.0	
Femmes nées dans le pays de résidence	41.3	53.1	59.9	60.0	50.9	58.0	
Femmes nées à l'étranger	41.9	54.9	63.1	62.5	52.8	58.5	
<i>Taux de chômage (% de la population active)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	12.0	4.4	4.7	6.2	6.2	4.9	
Hommes nés à l'étranger	16.8	5.4	6.0	7.1	7.9	6.4	
Femmes nées dans le pays de résidence	11.9	4.1	4.1	3.4	5.7	3.7	
Femmes nées à l'étranger	15.4	6.1	5.7	6.5	7.7	5.9	
Indicateurs macroéconomiques	1995	2000	2007	2008	Moyenne		Niveau
					1997-2002	2003-2008	2008
<i>Croissance annuelle en %</i>							
PIB réel	9.6	9.4	6.0	-3.0	8.7	3.9	
PIB/tête (niveau en dollars EU)	9.2	8.0	3.5	-4.9	7.3	1.8	34 677
Emploi (niveau en milliers)	4.9	4.8	3.6	-0.5	4.5	2.8	2 101
<i>Pourcentage de la population active</i>							
Chômage	12.4	4.3	4.6	6.0	6.1	4.8	

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/887807503505>

## Italie



L'immigration permanente vers l'Italie reste significative, même si en 2008 il s'agissait pour l'essentiel de flux liés au regroupement familial et à la libre circulation. Entre 2007 et 2008, le nombre de visas émis au titre du regroupement familial a augmenté de 39 %,

passant de 89 000 à 123 000, alors que les entrées au titre de l'emploi ont fortement chuté. Il est prévu pour la filière de la migration de travail un quota annuel qui s'applique aux demandes des employeurs; il n'existe pas de contraintes en matière de choix du métier et les entrées se concentrent largement sur les emplois peu qualifiés. Le quota est resté fixé pendant plusieurs années à 170 000, mais le quota de 150 000 appliqué en 2008 concernait exclusivement les emplois dans les services domestiques (report sur le quota de 2007) et il n'a pas été prévu de quota en 2009. L'abaissement du quota a entraîné un recul des entrées liées à l'emploi, qui sont passées de 220 000 à 135 000, même si ces chiffres s'appuient sur le nombre de visas accordés et incluent les travailleurs saisonniers. Le nombre d'entrées liées à l'emploi a poursuivi sa décline en 2009.

Seuls les ressortissants non originaires de l'UE doivent obligatoirement être titulaires d'un permis de séjour; cette exclusion des ressortissants de l'UE a entraîné un recul du nombre de titulaires de permis de séjour, qui est passé de 2.4 millions à 2.1 millions en 2008, dont environ 1.24 million de détenteurs d'un permis de travail et 680 000 détenteurs d'un permis de séjour au titre de la migration familiale. La population étrangère recensée a progressé de plus de 12 % en 2008 pour atteindre les 3.9 millions, cela tient pour une bonne part à l'augmentation de 27 % du nombre de résidents de nationalité roumaine, qui est passé à 800 000. La population recensée a encore progressé de 10 % en 2009 pour s'établir à 4.28 millions; là encore, cette progression tient pour une bonne part à l'augmentation de l'effectif des Roumains.

Le nombre d'élèves non italiens dans le système scolaire a progressé de 10 % en 2008/2009 pour atteindre 7 % de la population scolaire totale. En janvier 2010, le ministère de l'Éducation a plafonné à 30 % la proportion d'élèves nés à l'étranger non titulaires de la nationalité italienne dans les classes.

La migration illégale par voie maritime a atteint en 2008 le chiffre de 37 000 migrants, interceptés sur les côtes méridionales de l'Italie. L'Italie a sollicité des autorités de la Libye, point de départ de nombreuses embarcations, une coopération plus étroite et elle a modifié sa politique d'interception dans les eaux territoriales internationales, ce qui a entraîné une réduction de 90 % des accostages en 2009.

Le nombre de demandeurs d'asile a plus que doublé, atteignant les 31 000 en 2008, ce qui est imputable pour

une bonne part à l'augmentation du nombre des arrivées sur les côtes. Il a été examiné environ 22 000 cas : sur ce total, 7 % des requérants se sont vu accorder le statut de réfugiés et 41.8 % ont bénéficié d'un permis de séjour pour raisons humanitaires ou au titre de la protection subsidiaire. Le dispositif d'accueil des réfugiés a fourni des prestations à quelque 8 400 personnes. Le nombre de demandes d'asile a fortement chuté en 2009 parallèlement au nombre d'accostages.

Il a été procédé en septembre 2009 à la régularisation des employés dans les services domestiques et les aides-soignants à domicile recrutés à partir d'avril 2009. Il a été demandé à leurs employeurs d'apporter la preuve que leur niveau de revenu ou leur invalidité justifiait cette aide et d'acquitter une amende de 500 EUR. Les pouvoirs publics ont reçu 295 000 demandes, chiffre inférieur aux prévisions. 180 000 d'entre elles émanaient des employés de maison et des gardes d'enfant, le reste relevant des soins à domicile. À la mi-mars 2010, il avait été accordé 85 000 permis; le taux de rejet était d'environ 6.3 %.

Il a été procédé à plusieurs modifications de la législation en 2008-2009. En 2008, l'immigration illégale est devenue passible de sanctions plus lourdes et le dispositif relatif au regroupement familial a été resserré. En juillet 2009, une loi dite « de sécurité » a modifié entre autres la législation relative à l'immigration illégale; elle prévoit des sanctions plus lourdes, réserve l'accès aux services publics aux seuls titulaires d'un permis et accroît pour les étrangers en situation irrégulière la période maximale de rétention, qui passe de 60 à 180 jours. Les frais de dossier augmentent, le renouvellement du permis de séjour dépend désormais de l'intégration et les candidats à un permis de séjour de longue durée devront passer un examen de langue. Par ailleurs, les étrangers obtenant un diplôme dans une université italienne disposent désormais de douze mois pour trouver un emploi et les employeurs de personnel étranger hautement qualifié sont dispensés automatiquement du test de vérification du marché du travail.

Les demandes de naturalisation, qui avaient amorcé une progression en 2007, ont encore augmenté de 19 % en 2008 pour atteindre les 57 000. Une proposition de réforme de la législation relative à la nationalité a été présentée au Parlement en décembre 2009. Le texte va au-delà de la simple limitation à dix ans de la durée maximale du séjour puisqu'il exige notamment un permis de séjour de longue durée, la participation obligatoire à un cours d'éducation civique et une attestation de revenu et de situation fiscale.

### Pour en savoir plus :

[www.interno.it](http://www.interno.it)

[www.istat.it](http://www.istat.it)

[www.lavoro.gov.it/lavoro](http://www.lavoro.gov.it/lavoro)



## Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

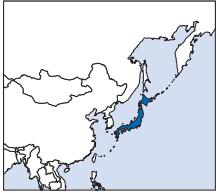
ITALIE

Flux migratoires d'étrangers	1995	2000	2007	2008	Moyenne		Milliers
					1997-2002	2003-2008	2008
<i>Définition nationale</i>							
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Entrées	1.2	4.7	4.3	..	..	..	..
Sorties	..	..	..	..	..	..	..
<b>Entrées d'étrangers par catégorie (long terme)</b>	<b>Milliers</b>		<b>Distribution (%)</b>		<b>10 principales nationalités</b> <b>en % du flux total d'étrangers</b> 		
<i>Statistiques de permis de résidence (données standardisées)</i>	2007	2008	2007	2008			
Travail	150.1	91.6	26.3	21.6			
Famille (y compris la famille accompagnante)	96.5	131.8	16.9	31.2			
Humanitaire	11.8	10.8	2.1	2.6			
Libre circulation	308.7	185.6	54.0	43.7			
Autres	4.4	4.2	0.8	1.0			
Total	571.5	424.7	100.0	100.0			
<b>Migrations temporaires</b>	2000	2007	2008	<b>Moyenne</b>			
<i>Milliers</i>				<b>2003-2008</b>			
Étudiants	..	34.9	37.2	33.3			
Stagiaires	..	..	..	..			
Vacanciers actifs	..	0.4	0.4	0.3			
Travailleurs saisonniers	..	65.6	40.1	71.0			
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	..	..	..			
Autres travailleurs temporaires	..	..	..	..			
<b>Entrées de demandeurs d'asile</b>	1995	2000	2007	2008	<b>Moyenne</b>	<b>Niveau</b>	
<i>Pour 1 000 habitants</i>	0.0	0.3	0.2	0.5	1997-2002	2003-2008	2008
					0.3	0.2	30 324
<b>Composantes de la croissance de la population</b>	1995	2000	2007	2008	<b>Moyenne</b>	<b>Milliers</b>	
<i>Pour 1 000 habitants</i>					1997-2002	2003-2008	2008
Total	1.1	2.8	..	..	-0.4	..	..
Accroissement naturel	-0.5	-0.3	..	..	-0.4	..	..
Solde migratoire	1.6	3.1	..	..	2.8	..	..
<b>Effectifs de migrants</b>	1995	2000	2007	2008	<b>Moyenne</b>	<b>Milliers</b>	
<i>Croissance annuelle en %</i>					1997-2002	2003-2008	2008
Personnes nées à l'étranger	..	..	..	..	..	..	..
Population étrangère	1.3	2.4	5.8	6.6	2.3	4.9	3 891
<b>Naturalisations</b>	1995	2000	2007	2008	<b>Moyenne</b>	<b>Niveau</b>	
<i>En % de la population étrangère</i>	1.0	0.7	1.1	1.0	1997-2002	2003-2008	2008
					0.8	0.9	39 484
<b>Résultats sur le marché du travail</b>	1995	2000	2007	2008	<b>Moyenne</b>		
<i>Emploi/population (%)</i>					1997-2002	2003-2008	
Hommes nés dans le pays de résidence	66.4	67.4	69.7	69.3	67.3	69.5	
Hommes nés à l'étranger	80.5	82.4	82.4	80.9	82.9	82.4	
Femmes nées dans le pays de résidence	35.5	39.3	46.2	46.8	38.9	45.3	
Femmes nées à l'étranger	40.1	40.5	51.0	51.1	43.7	50.0	
Taux de chômage (% de la population active)							
Hommes nés dans le pays de résidence	9.2	8.4	4.9	5.6	8.5	6.0	
Hommes nés à l'étranger	7.0	6.5	5.3	5.9	6.2	5.5	
Femmes nées dans le pays de résidence	16.1	14.9	7.6	8.2	15.0	9.4	
Femmes nées à l'étranger	24.5	21.2	11.4	11.8	17.7	12.7	
<b>Indicateurs macroéconomiques</b>	1995	2000	2007	2008	<b>Moyenne</b>	<b>Niveau</b>	
<i>Croissance annuelle en %</i>					1997-2002	2003-2008	2008
PIB réel	2.8	3.7	1.6	-1.0	1.8	0.8	
PIB/tête (niveau en dollars EU)	2.8	3.6	0.8	-1.9	1.7	0.0	26 085
Emploi (niveau en milliers)	-0.6	1.9	1.0	0.8	1.3	1.2	23 160
<i>Pourcentage de la population active</i>							
Chômage	11.3	10.2	6.2	6.8	10.4	7.4	

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/887841866322>

# Japon



Les entrées de ressortissants étrangers au Japon ont progressé en 2008 pour atteindre les 345 000 (visiteurs temporaires non compris). Les flux se répartissent de manière à peu près égale entre migration de travail, migration familiale et migration de Japonais de souche

(personnes d'ascendance japonaise en provenance d'Amérique latine). Les entrées de ressortissants étrangers au titre de l'emploi, stagiaires exclus, ont reculé de 7,4 % en 2008 pour atteindre les 72 000. La catégorie la plus fortement représentée dans la migration de travail était celle des « artistes du spectacle ». Alors que le nombre d'étudiants étrangers ayant bénéficié d'un changement de statut en accédant à l'emploi une fois leur diplôme obtenu a progressé de 7 % pour s'établir à 11 000, les entrées de ressortissants étrangers relevant des autres catégories ont diminué.

Le nombre élevé (7,4 millions) de visiteurs internationaux enregistré en 2007 n'a pas été égalé en 2008, dans la mesure où le tourisme international en direction du Japon a fléchi au cours du deuxième semestre de 2008. Parmi les autres groupes de migrants temporaires bien représentés figurent les étudiants (en progression à 58 000, contre 47 900 en 2007), dont 90 % environ sont originaires d'Asie, notamment de Chine (60 %) et de Corée (15 %), ainsi que les stagiaires. Les stagiaires sont invités par les entreprises affectées d'une pénurie de main-d'œuvre et la récession a eu des répercussions négatives pour cette filière. Le nombre de stagiaires, qui progressait de manière continue, a atteint un pic à 102 000 en 2007, pour ensuite chuter de 30 % en 2009.

Le nombre d'étrangers recensés a progressé de 3 % en 2008 pour atteindre les 2,2 millions, soit environ 1,7 % de la population. Par origine, les groupes les plus importants sont les Chinois (29,6 %), les Coréens (26,6 %) et les Brésiliens (14,1 %). Le nombre de Brésiliens vivant au Japon a pour la première fois diminué légèrement en 2008, la dégradation des perspectives de l'emploi ayant incité un certain nombre d'entre eux à rentrer au Brésil.

Depuis 2007, les employeurs sont tenus de déclarer l'embauche de travailleurs étrangers (à l'exception des « résidents permanents spéciaux »). Si l'on en croit ces déclarations, il y avait 480 000 travailleurs étrangers employés au Japon à la fin d'octobre 2008, dont près de la moitié d'ascendance japonaise (les *nikkeijin*). Les stagiaires techniques représentaient 95 000 employés et les étudiants autorisés à travailler 80 000 employés.

Le nombre de séjours prolongés au-delà de la durée légale recule depuis quelques années; il est retombé à 113 000 en 2008, puis à 92 000 en 2009. Les pouvoirs publics imputent en partie ce recul au renforcement des contrôles et aux nouvelles techniques de prise des empreintes digitales introduites en 2007 pour les contrôles aux frontières.

Changement politique notable, la Loi de juillet 2009 relative au contrôle de l'immigration et à la reconnaissance des réfugiés s'est substituée à la Loi relative à l'enregistrement des étrangers. C'est le Bureau

de l'immigration au sein du ministère de la Justice qui assure, à la place des collectivités locales, le recensement central des résidents étrangers et qui émet les permis de séjour. Les étrangers sont désormais tenus de s'inscrire au fichier des résidents qui relie en réseau les communes. La durée de validité des visas passe de trois à cinq ans, les autorisations de rentrée sur le territoire sont supprimées pour les entrées et sorties intervenant dans un intervalle de moins d'un an. Afin de réduire le nombre de résidents étrangers en situation irrégulière, les sanctions vont être renforcées et pourront aller jusqu'à l'annulation du statut de résident. Les demandes de visa au nom du conjoint feront l'objet d'un examen plus strict afin de prévenir les mariages frauduleux.

Bien que le Japon ne pratique pas la régularisation, les étrangers en situation irrégulière peuvent obtenir un permis de séjour spécial au cas par cas. Le ministère de la Justice a émis quelque 8 500 permis spéciaux en 2008. Les nouveaux textes disposent que le ministère sera tenu d'explicitier ses critères en cas de décision favorable ou bien d'expulsion.

Face à la récession, le ministère de la Santé, du Travail et des Affaires sociales a mis en place en avril 2009 un programme de retour volontaire au pays qui prévoit une incitation financière au retour pour les chômeurs étrangers d'ascendance japonaise et leurs proches (300 000 JPY par travailleur et 200 000 par personne à charge). Il est interdit aux bénéficiaires de revenir au Japon avec le même type de visa. Environ 17 000 personnes ont utilisé ce dispositif au cours de ses neuf premiers mois d'existence.

En janvier et avril 2009, toujours pour répondre à la crise économique et à la progression du chômage parmi les étrangers d'ascendance japonaise, le Bureau du Cabinet a mis en place le dispositif d'intégration le plus ambitieux à ce jour. Le dispositif, qui comprend notamment la création de centres de services dans les zones à forte densité de population étrangère et la mise en place de cours de langue à l'intention des étrangers sans emploi, notamment des travailleurs d'ascendance japonaise, a été renforcé afin de soutenir le retour à l'emploi des travailleurs étrangers au chômage et d'appuyer leur intégration sociale. Il a été pris par ailleurs des mesures en faveur de leurs enfants dans le domaine de l'éducation.

Un amendement à la législation relative à la nationalité, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2009, permet aux parents japonais de faire bénéficier leurs enfants de la nationalité japonaise même s'ils ne sont pas mariés à l'autre parent; le mariage était jusqu'alors exigé. Les personnes qui, avant l'adoption de l'amendement, avaient été pénalisées par cette disposition, ont jusqu'à la fin de 2011 pour déposer une demande.

## Pour en savoir plus :

[www.immi-moj.go.jp/english](http://www.immi-moj.go.jp/english)

[www.mhlw.go.jp/english/index.html](http://www.mhlw.go.jp/english/index.html)

[www8.cao.go.jp/teiju-portal/eng/index.html](http://www8.cao.go.jp/teiju-portal/eng/index.html)

## Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

JAPON

Flux migratoires d'étrangers	1995	2000	2007	2008	Moyenne		Milliers
					1997-2002	2003-2008	2008
<i>Définition nationale</i>							
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Entrées	1.7	2.7	2.6	2.7	2.4	2.8	344.5
Sorties	1.6	1.7	1.7	1.8	1.7	2.0	234.2
<b>Entrées d'étrangers par catégorie (long terme)</b>	<b>Milliers</b>		<b>Distribution (%)</b>		<b>10 principales nationalités</b> <b>en % du flux total d'étrangers</b> 		
<i>Statistiques de permis de résidence (données standardisées)</i>	2007	2008	2007	2008			
Travail	34.9	33.7	32.1	34.4			
Famille (y compris la famille accompagnante)	38.9	35.4	35.9	36.3			
Humanitaire	0.1	0.4	0.1	0.4			
Libre circulation	0.0	0.0	0.0	0.0			
Autres	34.6	28.2	31.9	28.9			
Total	108.5	97.7	100.0	100.0			
<b>Migrations temporaires</b>	2000	2007	2008	<b>Moyenne 2003-2008</b>			
<i>Milliers</i>							
Étudiants	41.9	47.9	58.1	47.2			
Stagiaires	54.0	102.0	101.9	86.7			
Vacanciers actifs	3.4	6.2	6.5	5.5			
Travailleurs saisonniers	..	..	..	..			
Personnel transféré au sein de leur entreprise	3.9	7.2	7.3	5.2			
Autres travailleurs temporaires	114.4	49.5	45.6	92.5			
<b>Entrées de demandeurs d'asile</b>	1995	2000	2007	2008	<b>Moyenne</b>	<b>Niveau</b>	
<i>Pour 1 000 habitants</i>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
						1 599	
<b>Composantes de la croissance de la population</b>	1995	2000	2007	2008	<b>Moyenne</b>	<b>Milliers</b>	
<i>Pour 1 000 habitants</i>					1997-2002	2003-2008	
Total	1.9	0.5	..	..	1.8	..	
Accroissement naturel	2.1	1.8	-0.3	..	1.7	..	
Solde migratoire	-0.4	0.3	-0.4	..	0.1	..	
<b>Effectifs de migrants</b>	1995	2000	2007	2008	<b>Moyenne</b>	<b>Milliers</b>	
<i>Croissance annuelle en %</i>					1997-2002	2003-2008	
Personnes nées à l'étranger	..	..	..	..	..	..	
Population étrangère	1.1	1.3	1.7	1.7	1.3	1.6	
						2 216	
<b>Naturalisations</b>	1995	2000	2007	2008	<b>Moyenne</b>	<b>Niveau</b>	
<i>En % de la population étrangère</i>	1.0	0.9	0.7	0.6	0.9	0.7	
						13 218	
<b>Résultats sur le marché du travail</b>	1995	2000	2007	2008	<b>Moyenne</b>		
<i>Emploi/population (%)</i>					1997-2002	2003-2008	
Hommes nés dans le pays de résidence	..	..	..	..	..	..	
Hommes nés à l'étranger	..	..	..	..	..	..	
Femmes nées dans le pays de résidence	..	..	..	..	..	..	
Femmes nées à l'étranger	..	..	..	..	..	..	
Taux de chômage (% de la population active)							
Hommes nés dans le pays de résidence	..	..	..	..	..	..	
Hommes nés à l'étranger	..	..	..	..	..	..	
Femmes nées dans le pays de résidence	..	..	..	..	..	..	
Femmes nées à l'étranger	..	..	..	..	..	..	
<b>Indicateurs macroéconomiques</b>	1995	2000	2007	2008	<b>Moyenne</b>	<b>Niveau</b>	
<i>Croissance annuelle en %</i>					1997-2002	2003-2008	
PIB réel	2.0	2.9	2.4	-0.7	0.4	1.6	
PIB/tête (niveau en dollars EU)	1.7	2.7	2.4	-0.6	0.2	1.6	
Emploi (niveau en milliers)	0.1	-0.2	0.5	-0.4	-0.4	0.1	
						63 852	
<i>Pourcentage de la population active</i>							
Chômage	3.1	4.7	3.9	4.0	4.6	4.4	

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/887858388323>

## Lituanie



La détérioration de la situation sur le marché du travail – le taux de chômage a atteint 8 % en décembre 2008 – s'est traduite par une augmentation de l'émigration recensée au cours du deuxième semestre de 2008, alors qu'au contraire la tendance avait été pendant quatre ans à une

réduction de l'excédent des sorties sur les entrées. Selon Eurostat, en 2008, la Lituanie enregistrait la plus forte migration nette négative au sein de l'UE, et en 2009, la migration nette négative en provenance de la Lituanie atteignait trois fois son niveau de 2007. Les chiffres du Département national des statistiques ne prennent en compte que les émigrants qui sortent du pays pour une durée supérieure à six mois et qui signalent leur départ. 17 000 ressortissants Lituaniens ont fait une déclaration d'émigration en 2008, soit 3 100 de plus que l'année précédente. L'Enquête sur la population active de 2009 constate qu'un tiers des mouvements d'émigration n'avait pas fait l'objet d'une déclaration, chiffre en retrait par rapport à celui des années précédentes. L'effectif total de l'émigration pour 2008 s'établissait selon les estimations à 24 000. En 2009, on estimait que l'émigration non déclarée avait encore progressé et qu'elle venait gonfler le flux total des départs, estimé à 71 500, contre 56 000 pour le flux d'arrivées.

Depuis 2003, la plupart des flux d'émigration s'orientent vers l'UE, dont la part représentait 63 % du total en 2008, avec en tête le Royaume-Uni, l'Irlande, l'Allemagne et l'Espagne. Les flux de migration de travail semblent maintenant se réorienter vers les pays scandinaves. À l'extérieur de l'UE, les flux les plus importants se dirigent traditionnellement vers les États-Unis, la Russie et le Bélarus.

L'immigration recensée s'établissait en 2008 à 9 300 personnes environ, soit un niveau proche de celui de 2007, mais le double de celui de 2003 (avant l'adhésion à l'UE). L'immigration post-adhésion vers la Lituanie a progressé grâce à l'apport des pays de l'UE, qui représentent aujourd'hui la moitié du total. L'immigration récente vers la Lituanie est imputable pour une bonne part au retour de ressortissants lituaniens qui étaient partis s'installer dans un pays de l'UE. 68 % des immigrants de 2008 étaient des ressortissants lituaniens revenus de l'étranger, essentiellement du Royaume-Uni et d'Irlande. La détérioration de la situation économique en Lituanie a entraîné une contraction de cette migration de retour. Toutefois, les statistiques officielles sous-estiment la migration de retour dans la mesure où de nombreux migrants Lituaniens n'ont déclaré ni leur départ, ni leur retour ultérieur.

Les ressortissants étrangers (32 % des flux d'entrées en 2008 contre 29 % en 2007) viennent pour l'essentiel du Bélarus, d'Ukraine et de la Fédération de Russie. L'immigration de ressortissants bélarusses a pratiquement quintuplé depuis 2004. Cette tendance est liée dans une certaine mesure à la progression du nombre des étudiants bélarusses, qui représentent aujourd'hui 50 % de l'effectif des étudiants étrangers en Lituanie.

Les pénuries de main-d'œuvre et la progression des salaires avaient contribué, au même titre que la simplification de la procédure d'embauche des travailleurs étrangers, à une augmentation de la migration de travail en Lituanie jusqu'au milieu de l'année 2008. 7 819 permis de travail ont été émis en 2008. Globalement, les ressortissants du Bélarus et d'Ukraine totalisaient 54 % des permis de travail. Le nombre de permis de travail émis a amorcé une décrue au deuxième semestre de 2008. Au troisième trimestre de 2009, leur nombre ne représentait plus que 40 % du niveau atteint en 2008.

L'accession à l'espace Schengen le 30 mars 2008 ne s'est pas traduite par un afflux massif de migrants illégaux, contrairement à ce que l'on avait pu craindre : 850 migrants en situation irrégulière ont été appréhendés en 2008.

La Lituanie ne constitue pas une destination prioritaire pour les demandeurs d'asile. En 2008, leur part dans le flux total d'entrées ne représentait que 1.1 %. Néanmoins, le nombre de demandes a progressé de 13 % en 2008 par rapport à 2007, pour s'établir à 540, et le nombre de premières demandes a pratiquement doublé pour atteindre les 210. Cette tendance, qui est liée à l'accession de la Lituanie à l'espace Schengen, devrait se poursuivre à l'avenir. La Fédération de Russie est le principal pays d'origine des demandeurs d'asile (qui sont principalement d'ascendance tchétchène).

Le nombre de personnes naturalisées décroît depuis 2005. En 2008, seules 240 personnes se sont vu attribuer la nationalité lituanienne.

En 2008-2009, plusieurs amendements à la Loi relative au statut juridique des ressortissants étrangers ont été adoptés ainsi qu'une simplification des procédures. Depuis août 2009, les ressortissants hautement qualifiés de pays hors UE (y compris ceux qui perçoivent un salaire mensuel trois fois plus élevé que la moyenne nationale, chercheurs et stagiaires) peuvent se faire rejoindre immédiatement par leur famille, au lieu de devoir attendre deux ans. Les étudiants de pays hors UE ont désormais droit à un visa d'un an et sont dispensés de la demande de permis de séjour. Les critères régissant les permis de séjour au titre de la création d'entreprise ont été rendus plus stricts le 22 juillet 2009.

La Stratégie de réglementation de la migration économique comporte des mesures visant d'une part à traiter les pénuries de main-d'œuvre autochtone en incitant les Lituaniens de l'étranger à rentrer au pays, d'autre part à faciliter l'immigration de travailleurs étrangers. La plupart de ces mesures ont été suspendues ou revues en raison du ralentissement économique. La liste des métiers en pénurie, qui avait été étendue progressivement jusqu'en 2008, date à laquelle elle comportait 60 métiers, a été ramenée à 9 métiers seulement au deuxième semestre de 2009.

### Pour en savoir plus :

[www.migracija.lt/index.php?-484440258](http://www.migracija.lt/index.php?-484440258)

[www.socmin.lt/index.php?-846611483](http://www.socmin.lt/index.php?-846611483)

[www.ldb.lt/LDB\\_Site/index.htm](http://www.ldb.lt/LDB_Site/index.htm)

## Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

LITUANIE

Flux migratoires d'étrangers	1995	2000	2007	2008	Moyenne		Milliers			
					1997-2002	2003-2008	2008			
<i>Définition nationale</i>										
<i>Pour 1 000 habitants</i>										
Entrées	..	..	0.7	0.8	..	0.7	2.6			
Sorties	..	..	0.7	1.1	..	0.8	3.6			
<b>Entrées d'étrangers par catégorie (long terme)</b>	<b>Milliers</b>		<b>Distribution (%)</b>		<b>10 principales nationalités en % du flux total d'étrangers</b> 					
<i>Statistiques de permis de résidence (données standardisées)</i>	2007	2008	2007	2008						
Travail	..	..	..	..						
Famille (y compris la famille accompagnante)	..	..	..	..						
Humanitaire	..	..	..	..						
Libre circulation	..	..	..	..						
Autres	..	..	..	..						
Total	..	..	..	..						
<b>Migrations temporaires</b>	2000	2007	2008	<b>Moyenne</b>						
				<b>2003-2008</b>						
<i>Milliers</i>										
Étudiants	..	..	..	..						
Stagiaires	..	..	..	..						
Vacanciers actifs	..	..	..	..						
Travailleurs saisonniers	..	..	..	..						
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	..	..	..						
Autres travailleurs temporaires	..	..	..	..						
<b>Entrées de demandeurs d'asile</b>	1995	2000	2007	2008	<b>Moyenne</b>	<b>Niveau</b>				
					1997-2002	2003-2008	2008			
<i>Pour 1 000 habitants</i>										
	..	0.1	0.0	0.1	0.1	0.1	220			
<b>Composantes de la croissance de la population</b>	1995	2000	2007	2008	<b>Moyenne</b>	<b>Milliers</b>				
					1997-2002	2003-2008	2008			
<i>Pour 1 000 habitants</i>										
Total	-7.7	-7.1	-5.5	-4.9	-6.0	-5.5	-16			
Accroissement naturel	-1.1	-1.3	-3.9	-2.6	-1.7	-3.4	-9			
Solde migratoire	-6.6	-5.8	-1.6	-2.3	-4.3	-2.1	-8			
<b>Effectifs de migrants</b>	1995	2000	2007	2008	<b>Moyenne</b>	<b>Milliers</b>				
					1997-2002	2003-2008	2008			
<i>Croissance annuelle en %</i>										
Personnes nées à l'étranger	..	..	..	..	..	..	..			
Population étrangère	..	0.9	1.0	1.0	..	1.0	33			
<b>Naturalisations</b>	1995	2000	2007	2008	<b>Moyenne</b>	<b>Niveau</b>				
					1997-2002	2003-2008	2008			
<i>En % de la population étrangère</i>										
	..	..	1.0	0.7	..	1.3	240			
<b>Résultats sur le marché du travail</b>	1995	2000	2007	2008	<b>Moyenne</b>					
					1997-2002	2003-2008				
<i>Emploi/population (%)</i>										
Hommes nés dans le pays de résidence	..	..	..	..	..	..				
Hommes nés à l'étranger	..	..	..	..	..	..				
Femmes nées dans le pays de résidence	..	..	..	..	..	..				
Femmes nées à l'étranger	..	..	..	..	..	..				
<i>Taux de chômage (% de la population active)</i>										
Hommes nés dans le pays de résidence	..	..	..	..	..	..				
Hommes nés à l'étranger	..	..	..	..	..	..				
Femmes nées dans le pays de résidence	..	..	..	..	..	..				
Femmes nées à l'étranger	..	..	..	..	..	..				
<b>Indicateurs macroéconomiques</b>	1995	2000	2007	2008	<b>Moyenne</b>	<b>Niveau</b>				
					1997-2002	2003-2008	2008			
<i>Croissance annuelle en %</i>										
PIB réel	..	3.3	9.8	2.8	..	7.6				
PIB/tête (niveau en dollars EU)	..	..	..	..	..	..	..			
Emploi (niveau en milliers)	..	-4.8	2.0	-1.0	..	1.3	1 490			
<i>Pourcentage de la population active</i>										
Chômage	..	16.4	4.3	5.9	14.7	8.0				

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888085776020>

## Luxembourg



De tous les pays de l'OCDE, le Luxembourg est celui qui affiche le pourcentage le plus élevé d'étrangers par rapport à sa population totale, pourcentage par ailleurs en augmentation régulière. En janvier 2009, les étrangers représentent 44 % d'une population totale de 493 500 habitants, contre 43 % en 2008 et 41 % en 2005. En 2008, le solde migratoire (7 700 personnes) représente près de 80 % de la croissance de la population, et seuls les étrangers contribuent de façon positive au solde naturel. La croissance démographique du Luxembourg est donc due en totalité aux étrangers.

Le nombre d'entrées d'étrangers a augmenté pour la deuxième année consécutive passant de 15 800 à 16 800 en 2008. Le Portugal et la France demeurent les principaux pays d'origine, et représentent respectivement 27 % et 19 % des entrées. Après deux années de hausse consécutives, les sorties d'étrangers ont reculé entre 2007 et 2008, du fait principalement de moindres sorties de Français et de Belges.

Pour la première fois depuis l'assouplissement de la loi sur la naturalisation en 2002, le nombre de naturalisations est en très léger repli par rapport à l'année précédente. 1 215 personnes ont obtenu la nationalité luxembourgeoise en 2008 contre 1 236 en 2007. Rapporté à la population étrangère, le taux de naturalisation est lui aussi en baisse et reste donc très inférieur à celui des pays voisins.

La nouvelle loi sur la nationalité, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2009, a introduit le principe de double nationalité en droit luxembourgeois, dans le but de renforcer l'intégration des étrangers résidant au Grand-Duché et souhaitant acquérir la nationalité luxembourgeoise tout en gardant leur nationalité d'origine.

La place des résidents étrangers dans la population active luxembourgeoise est essentielle, mais inférieure à leur part dans la population totale. Cela tient en partie au nombre élevé de travailleurs frontaliers (146 000 en 2007). Ces derniers ont représenté 43,8 % de l'emploi total en 2008 (contre 20 % en 1990). Les Français sont majoritaires (47 %), suivis des Belges (23 %) et des Allemands (23 %).

Bien que la crise financière ait eu un fort impact sur l'économie luxembourgeoise à la fin de l'année 2008, une stabilisation du taux de chômage a été observée sur les dernières années, autour de 4,5 % de la population active. Ce constat général cache cependant des situations différentes selon le sexe et le pays de naissance. Entre 2007 et 2008, le taux de chômage des hommes nés au Luxembourg a reculé de 3 % à 2,5 %, alors que celui des hommes nés à l'étranger est passé de 4,4 % à 6,4 %. Le taux de chômage des femmes est en hausse,

particulièrement celui des femmes nées à l'étranger qui a atteint 6,8 % en 2008.

Le nombre de demandeurs d'asile en 2008 (463) a été supérieur à celui de 2007 mais reste à un niveau relativement bas. Près de 60 % de ces demandes émanent de ressortissants de l'ex-Yougoslavie, en grande majorité du Kosovo. Le Kosovo est aussi la destination principale des retours volontaires en 2008 (43 %).

Au cours de l'année scolaire 2007/2008, la Cellule d'accueil scolaire pour élèves nouveaux arrivants (CASNA) a accueilli près de 500 élèves primo-arrivants. Cette structure, mise en place en 2005, permet à tous les jeunes de 12 à 18 ans arrivant au Luxembourg avec leurs parents d'être informés, évalués sur leurs acquis en mathématiques et en langues, et orientés vers un établissement correspondant à leur profil. Près de deux tiers des nouveaux arrivants étant lusophones, un accueil en portugais est assuré deux jours par semaine.

### Pour en savoir plus :

[www.mae.lu](http://www.mae.lu)  
[www.statistiques.public.lu](http://www.statistiques.public.lu)  
[www.cge.etat.lu](http://www.cge.etat.lu)  
[www.men.public.lu](http://www.men.public.lu)

## Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

LUXEMBOURG

Flux migratoires d'étrangers <i>Définition nationale</i>	1995	2000	2007	2008	Moyenne		Milliers			
					1997-2002	2003-2008	2008			
<i>Pour 1 000 habitants</i>										
Entrées	23.2	24.7	33.1	34.7	24.8	30.3	16.8			
Sorties	12.0	16.1	18.1	16.4	16.2	16.4	8.0			
<b>Entrées d'étrangers par catégorie (long terme)</b>	<b>Milliers</b>		<b>Distribution (%)</b>		<b>10 principales nationalités en % du flux total d'étrangers</b>  					
<i>Statistiques de permis de résidence (données standardisées)</i>	2007	2008	2007	2008						
Travail	..	..	..	..						
Famille (y compris la famille accompagnante)	..	..	..	..						
Humanitaire	..	..	..	..						
Libre circulation	..	..	..	..						
Autres	..	..	..	..						
Total	..	..	..	..						
<b>Migrations temporaires</b>	2000	2007	2008	<b>Moyenne</b>						
								<b>2003-2008</b>		
<i>Milliers</i>										
Étudiants	..	..	..	..						
Stagiaires	..	..	..	..						
Vacanciers actifs	..	..	..	..						
Travailleurs saisonniers	..	..	..	..						
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	..	..	..						
Autres travailleurs temporaires	..	..	..	..						
<b>Entrées de demandeurs d'asile</b>	1995	2000	2007	2008	Moyenne		Niveau			
					1997-2002	2003-2008	2008			
<i>Pour 1 000 habitants</i>	1.0	1.4	0.9	1.0	2.8	1.9	463			
<b>Composantes de la croissance de la population</b>	1995	2000	2007	2008	Moyenne		Milliers			
					1997-2002	2003-2008	2008			
<i>Pour 1 000 habitants</i>										
Total	15.1	12.8	15.8	19.9	11.6	16.0	10			
Accroissement naturel	3.9	4.3	3.3	4.1	3.9	3.6	2			
Solde migratoire	11.2	8.2	12.5	15.8	7.7	12.4	8			
<b>Effectifs de migrants</b>	1995	2000	2007	2008	Moyenne		Milliers			
					1997-2002	2003-2008	2008			
<i>Croissance annuelle en %</i>										
Personnes nées à l'étranger	..	..	..	..	..	..	..			
Population étrangère	33.4	37.7	43.2	44.5	36.9	41.3	216			
<b>Naturalisations</b>	1995	2000	2007	2008	Moyenne		Niveau			
					1997-2002	2003-2008	2008			
<i>En % de la population étrangère</i>	0.6	0.4	0.6	0.6	0.4	0.5	1 215			
<b>Résultats sur le marché du travail</b>	1995	2000	2007	2008	Moyenne					
					1997-2002	2003-2008				
<i>Emploi/population (%)</i>										
Hommes nés dans le pays de résidence	70.7	73.2	67.3	68.2	71.7	68.4				
Hommes nés à l'étranger	81.3	78.1	79.3	75.9	80.0	78.8				
Femmes nées dans le pays de résidence	38.8	46.5	51.3	50.4	45.3	50.1				
Femmes nées à l'étranger	48.9	55.3	62.9	61.8	54.4	58.9				
<i>Taux de chômage (% de la population active)</i>										
Hommes nés dans le pays de résidence	2.1	1.4	3.0	2.5	1.5	2.7				
Hommes nés à l'étranger	2.1	2.5	4.3	6.4	2.3	4.8				
Femmes nées dans le pays de résidence	3.7	3.0	4.4	5.4	2.6	4.4				
Femmes nées à l'étranger	5.5	3.3	5.1	6.8	4.4	7.4				
<b>Indicateurs macroéconomiques</b>	1995	2000	2007	2008	Moyenne		Niveau			
					1997-2002	2003-2008	2008			
<i>Croissance annuelle en %</i>										
PIB réel	1.4	8.4	6.5	0.0	6.0	3.9				
PIB/tête (niveau en dollars EU)	0.0	6.9	4.8	-1.7	4.7	2.3	64 262			
Emploi (niveau en milliers)	0.9	4.2	2.3	3.2	2.4	1.9	217			
<i>Pourcentage de la population active</i>										
Chômage	3.0	2.6	4.4	4.4	2.9	4.3				

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888087600520>

## Mexique



La migration au Mexique est toujours dominée par les flux de sortie de migrants mexicains et par la migration de transit en provenance d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud en direction des États-Unis. La migration non recensée, s'ajoutant aux trafics humains et autres activités

criminelles, constitue l'un des aspects caractéristiques du problème de la migration transfrontalière; même si un chiffre précis est impossible, on estime au Mexique que 315 000 personnes transitent annuellement par le pays en direction des États-Unis et que 2 millions de personnes y entrent tous les ans.

En raison de la crise économique, les flux migratoires en provenance du Mexique et transitant par le Mexique en direction des États-Unis ont enregistré une chute spectaculaire en 2009. Le renforcement des contrôles du côté des États-Unis a également contribué à ce recul. Le nombre d'étrangers en situation irrégulière appréhendés le long de la frontière du Mexique et des États-Unis a diminué, passant de 1,6 million en 2000 à moins de la moitié en 2008. Les arrestations d'étrangers en situation irrégulière à la frontière méridionale du Mexique ont elles aussi diminué, passant de 113 000 en 2007 à 89 000 en 2008. De même, l'augmentation du nombre de permis de travail accordés pour les États-Unis, qui avait été très forte jusqu'en 2005, a été stoppée en 2008. La crise économique a touché plus fortement les migrants mexicains aux États-Unis que la population autochtone, les taux de chômage les plus élevés affectant d'abord la population hispanique et les migrants mexicains étant encore plus durement touchés. Les transferts de fonds des migrants à destination du Mexique ont chuté de 15 %. Néanmoins, il n'a pas été enregistré de retour massif des Mexicains à partir des États-Unis.

Pour ce qui touche à l'immigration recensée vers le Mexique, le nombre de migrants permanents (visas FM2) a plus que doublé entre 2007 et 2008 pour atteindre les 15 000. La majorité (60 %) des migrants permanents viennent d'Amérique centrale, notamment de deux pays voisins, Guatemala et Honduras, mais également d'Amérique du Sud (Colombie, Argentine et Venezuela), de Cuba ou de la Caraïbe. Une catégorie de plus en plus représentée, la seule en provenance d'Asie, est celle des Chinois, qui totalisaient 2 000 des 23 400 visas FM2 émis en 2009. Le nombre de migrants bénéficiant du dispositif de régularisation, entré en vigueur en novembre 2008 et qui propose un visa FM2 aux migrants entrés illégalement avant 2007, a augmenté de 500 pour s'établir à 2 600 en 2008, puis a poursuivi sa progression pour atteindre les 2 880 en 2009. La plupart des bénéficiaires viennent d'Amérique centrale, notamment du Guatemala et du Honduras.

L'effectif des travailleurs saisonniers temporaires s'est contracté, passant de 27 800 en 2007 à 23 300 en 2008, soit

la moitié du flux entrant de 2005. Deux nouveaux permis ont été créés afin de réglementer les mouvements à la frontière méridionale et de réduire le nombre des mouvements illégaux avec les risques de violation des droits humains qu'ils comportent. Le permis de travail frontalier (FTMF), valable un an, se substitue au permis de visite au titre des travaux agricoles de 1997. Le FTMF est destiné aux ressortissants du Guatemala et du Belize pratiquant la migration de travail transfrontalière temporaire qui sont employés dans les États frontaliers. En 2009, il a été émis 30 000 permis au bénéfice de Guatémaltèques travaillant dans les États du Chiapas et du Tabasco; aucun Belizéen n'a sollicité ce type de permis avant décembre. Le permis de visite locale (FMVL), valable cinq ans, donne lui aussi aux Guatémaltèques et aux Beliziens la possibilité d'entrer légalement dans les villes frontalières, d'accéder aux écoles, d'acheter des biens dans les commerces, de déposer des fonds dans les banques et de se livrer à une activité non commerciale. Il a été émis au total 135 000 permis en 2009, dont 96 % au bénéfice des Guatémaltèques et le reste pour des ressortissants du Belize. En octobre 2009, le président Calderon a annoncé un élargissement du dispositif du FMVL, qui concernera non plus seulement les résidents de la zone frontalière, mais l'ensemble des Guatémaltèques, ainsi que l'introduction d'un contrôle biométrique à la frontière.

Pour mieux surveiller les flux migratoires et les activités criminelles à la frontière méridionale, le Mexique a élaboré une stratégie ambitieuse avec notamment une amélioration des infrastructures frontalières, un renforcement de la coopération entre autorités fédérales et autorités locales et des incitations fiscales pour encourager les communes frontalières à utiliser les voies commerciales légales. Il a été conclu un accord de réadmission des personnes avec le Guatemala, le Salvador, le Honduras et le Nicaragua et, en 2008, le Mexique a signé un protocole d'accord avec Cuba afin de régler le problème posé par le nombre croissant de Cubains qui cherchent à entrer aux États-Unis en passant par le Mexique.

L'autre évolution récente est la progression de l'émigration de Mexicains qualifiés vers les États-Unis. Compte tenu de la progression du niveau de formation grâce à la campagne de promotion de la formation supérieure, mais face à l'insuffisance des perspectives domestiques d'insertion dans l'emploi, un nombre croissant de cadres quittent le Mexique. Même s'ils ne représentent qu'un faible pourcentage de la population active aux États-Unis, cette émigration touche 8 % des membres des professions libérales au Mexique. Dès 2025, le Mexique devrait selon les prévisions ressentir les effets de la « fuite des cerveaux ».

### Pour en savoir plus :

[www.inm.gob.mx/EN/index.php](http://www.inm.gob.mx/EN/index.php)



## Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

MEXIQUE

Flux migratoires d'étrangers <i>Définition nationale</i>	1995	2000	2007	2008	Moyenne		Milliers
					1997-2002	2003-2008	2008
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Entrées	..	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	15.1
Sorties	..	..	..	..	..	..	..
Entrées d'étrangers par catégorie (long terme) <i>Statistiques de permis de résidence (données standardisées)</i>	Milliers		Distribution (%)				
	2007	2008	2007	2008			
Travail	..	..	..	..			
Famille (y compris la famille accompagnante)	..	..	..	..			
Humanitaire	..	..	..	..			
Libre circulation	..	..	..	..			
Autres	..	..	..	..			
Total	6.8	15.1	..	..			
Migrations temporaires	2000	2007	2008	Moyenne			
					2003-2008		
<i>Milliers</i>							
Étudiants	6.3	7.1	..	5.8			
Stagiaires	..	..	..	..			
Vacanciers actifs	..	..	..	..			
Travailleurs saisonniers	69.0	27.8	23.3	37.3			
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	..	..	..			
Autres travailleurs temporaires	..	..	..	..			
Entrées de demandeurs d'asile	1995	2000	2007	2008	Moyenne		Niveau
					1997-2002	2003-2008	2008
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
				Moyenne		Milliers	
				1997-2002	2003-2008	2008	
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Total	..	..	..	..	..	..	
Accroissement naturel	..	..	..	..	..	..	
Solde migratoire	..	..	..	..	..	..	
Effectifs de migrants	1995	2000	2007	2008	Moyenne		Milliers
					1997-2002	2003-2008	2008
<i>Croissance annuelle en %</i>							
Personnes nées à l'étranger	0.4	0.5	..	..	..	..	
Population étrangère	..	..	..	..	..	..	
Naturalisations	1995	2000	2007	2008	Moyenne		Niveau
					1997-2002	2003-2008	2008
<i>En % de la population étrangère</i>							
				Moyenne		4 471	
				1997-2002	2003-2008		
Résultats sur le marché du travail	1995	2000	2007	2008	Moyenne		
					1997-2002	2003-2008	
<i>Emploi/population (%)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	..	..	..	..	..	..	
Hommes nés à l'étranger	..	..	..	..	..	..	
Femmes nées dans le pays de résidence	..	..	..	..	..	..	
Femmes nées à l'étranger	..	..	..	..	..	..	
<i>Taux de chômage (% de la population active)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	..	..	..	..	..	..	
Hommes nés à l'étranger	..	..	..	..	..	..	
Femmes nées dans le pays de résidence	..	..	..	..	..	..	
Femmes nées à l'étranger	..	..	..	..	..	..	
Indicateurs macroéconomiques	1995	2000	2007	2008	Moyenne		Niveau
					1997-2002	2003-2008	2008
<i>Croissance annuelle en %</i>							
PIB réel	-6.2	6.6	3.4	1.3	3.8	3.1	..
PIB/tête (niveau en dollars EU)	-8.0	4.7	2.5	0.5	2.3	2.1	11 191
Emploi (niveau en milliers)	-0.9	2.2	1.7	2.3	2.4	2.0	43 527
<i>Pourcentage de la population active</i>							
Chômage	6.9	2.6	3.4	3.5	3.0	3.4	..

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888147771130>

## Norvège



En 2008, l'immigration vers la Norvège a atteint un niveau record (66 900). L'immigration nette de ressortissants étrangers s'établissait à 43 600, soit 4 000 de plus que l'année précédente qui était déjà une année record. Au total, l'effectif global de la population a

progressé de 1 %.

Les deux tiers des flux d'immigration proviennent de pays de l'UE. La Pologne reste le principal pays d'origine avec une immigration nette de 13 000 personnes, suivie de l'Allemagne, la Lituanie et la Suède. L'immigration correspond pour l'essentiel à des besoins de main-d'œuvre, qui représente 48 % des mouvements en provenance de pays autres que les pays nordiques.

À l'automne 2008 et au printemps 2009, la demande de main-d'œuvre a fléchi, ce qui a entraîné une diminution du nombre des nouveaux permis de travail (première demande) accordés à des ressortissants des pays de l'Espace économique européen (EEE). Le nombre de permis de travail accordés à des actifs qualifiés en provenance de pays tiers a reculé lui aussi. En mai 2009, la Norvège a supprimé le dispositif transitoire prévu pour les huit pays d'Europe centrale et orientale ayant adhéré à l'Union européenne en 2004. Les principaux pays d'origine pour les migrants de travail qualifiés, hors Espace économique européen sont l'Inde, suivie de la Russie, de la Chine et des Philippines.

Le nombre de demandeurs d'asile a enregistré une forte progression et a pratiquement atteint les 14 500 personnes en 2008; les données provisoires de 2009 indiquent une nouvelle progression, avec un chiffre qui dépasse les 17 200, en dépit d'une forte réduction des demandes d'asile en provenance d'Irak. Les principaux pays d'origine en 2009 ont été l'Afghanistan, l'Érythrée et la Somalie. En juillet 2009, le gouvernement a mis en place des mesures visant à réduire au maximum les différences entre la procédure norvégienne et celle des autres pays européens en matière d'asile. Il s'agissait de limiter le nombre de demandeurs d'asile ne relevant pas des catégories protégées et d'éviter que la Norvège n'accueille une part disproportionnée des demandeurs d'asile arrivant en Europe.

Un nouveau texte de loi relatif à l'immigration est entré en vigueur de 1<sup>er</sup> janvier 2010. Au nombre des principales modifications, figure le remplacement du permis de travail et du permis de séjour, jusqu'alors disjoints, par un permis de séjour unique qui en règle générale donne aussi accès au travail. Par ailleurs, les demandeurs d'asile ayant droit à la protection se verront accorder le statut de réfugiés. En vertu de ce texte, les personnes qui jusqu'alors se voyaient accorder l'asile au titre de la Convention de Genève et les personnes qui n'étaient pas passibles d'expulsion (refoulement) en raison d'autres

conventions vont bénéficier du même statut de réfugié et jouiront dans les deux cas des mêmes droits.

Le texte introduit par ailleurs de nouveaux critères en ce qui concerne la migration familiale. Il se montre notamment plus strict pour ce qui touche à la garantie de subsistance (soutien financier) et il prévoit quatre années d'expérience professionnelle ou de formation en Norvège pour l'obtention du permis d'immigration familiale. Mais un certain nombre de dispenses sont prévues en matière d'expérience professionnelle, notamment pour les familles de ressortissants de l'EEE et pour les migrants de travail. Dans le cas de l'immigration familiale, la règle de base est que la personne vivant en Norvège doit attester d'un revenu suffisant un an avant de parrainer sa famille et qu'elle doit apporter la preuve que ses perspectives de revenu pour l'année suivante sont satisfaisantes. Par ailleurs, il a été mis en place une nouvelle disposition en vertu de laquelle le parrain vivant en Norvège doit surtout ne pas avoir perçu l'aide sociale au cours de l'année précédente.

En 2009, la Norvège a par ailleurs créé des centres de services intégrés mobilisant diverses autorités (inspection du travail, police, administration fiscale et Direction de l'immigration), pour fournir aux employeurs, aux travailleurs migrants et à leur famille une information sur les candidatures et leur traitement accéléré.

### Pour en savoir plus :

[www.ssb.no/innvandring\\_en](http://www.ssb.no/innvandring_en)  
[www.udi.no](http://www.udi.no)

## Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

NORVÈGE

Flux migratoires d'étrangers	1995	2000	2007	2008	Moyenne		Milliers																																	
					1997-2002	2003-2008	2008																																	
<i>Définition nationale</i>																																								
<i>Pour 1 000 habitants</i>																																								
Entrées	3.8	6.2	11.4	12.3	6.1	8.4	58.8																																	
Sorties	2.1	3.3	2.8	3.2	2.9	2.9	15.2																																	
<b>Entrées d'étrangers par catégorie (long terme)</b>	<b>Milliers</b>		<b>Distribution (%)</b>		<b>10 principales nationalités en % du flux total d'étrangers</b> <table border="1"> <caption>10 principales nationalités en % du flux total d'étrangers</caption> <thead> <tr> <th>Nationalité</th> <th>Moyenne annuelle 1997-2007 (%)</th> <th>2008 (%)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>Pologne</td><td>~10</td><td>~10</td></tr> <tr><td>Suède</td><td>~10</td><td>~10</td></tr> <tr><td>Allemagne</td><td>~10</td><td>~10</td></tr> <tr><td>Lituanie</td><td>~10</td><td>~10</td></tr> <tr><td>Philippines</td><td>~10</td><td>~10</td></tr> <tr><td>Danemark</td><td>~10</td><td>~10</td></tr> <tr><td>Thaïlande</td><td>~10</td><td>~10</td></tr> <tr><td>Royaume-Uni</td><td>~10</td><td>~10</td></tr> <tr><td>Somalie</td><td>~10</td><td>~10</td></tr> <tr><td>Irak</td><td>~10</td><td>~10</td></tr> </tbody> </table>			Nationalité	Moyenne annuelle 1997-2007 (%)	2008 (%)	Pologne	~10	~10	Suède	~10	~10	Allemagne	~10	~10	Lituanie	~10	~10	Philippines	~10	~10	Danemark	~10	~10	Thaïlande	~10	~10	Royaume-Uni	~10	~10	Somalie	~10	~10	Irak	~10	~10
Nationalité	Moyenne annuelle 1997-2007 (%)	2008 (%)																																						
Pologne	~10	~10																																						
Suède	~10	~10																																						
Allemagne	~10	~10																																						
Lituanie	~10	~10																																						
Philippines	~10	~10																																						
Danemark	~10	~10																																						
Thaïlande	~10	~10																																						
Royaume-Uni	~10	~10																																						
Somalie	~10	~10																																						
Irak	~10	~10																																						
<i>Statistiques de permis de résidence (données standardisées)</i>	2007	2008	2007	2008																																				
Travail	3.1	3.7	7.2	7.2																																				
Famille (y compris la famille accompagnante)	10.6	10.7	24.3	20.9																																				
Humanitaire	5.9	4.7	13.5	9.2																																				
Libre circulation	24.1	32.0	55.1	62.7																																				
Autres	0.0	0.0	0.0	0.0																																				
Total	43.8	51.0	100.0	100.0																																				
<b>Migrations temporaires</b>	2000	2007	2008	<b>Moyenne 2003-2008</b>																																				
<i>Milliers</i>																																								
Étudiants	2.3	5.2	5.9	4.6																																				
Stagiaires	..	0.4	0.3	0.4																																				
Vacanciers actifs	0.0	0.1	0.0	0.1																																				
Travailleurs saisonniers	9.9	39.4	33.5	29.1																																				
Personnel transféré au sein de leur entreprise	0.2	0.6	0.0	0.2																																				
Autres travailleurs temporaires	12.4	45.8	39.7	34.4																																				
<b>Entrées de demandeurs d'asile</b>	1995	2000	2007	2008	<b>Moyenne 1997-2002</b>	<b>Moyenne 2003-2008</b>	<b>Niveau 2008</b>																																	
<i>Pour 1 000 habitants</i>	0.3	2.4	1.4	3.0	2.4	2.0	14 431																																	
<b>Composantes de la croissance de la population</b>	1995	2000	2007	2008	<b>Moyenne 1997-2002</b>	<b>Moyenne 2003-2008</b>	<b>Milliers 2008</b>																																	
<i>Pour 1 000 habitants</i>																																								
Total	5.0	5.6	11.9	13.0	5.9	8.8	62																																	
Accroissement naturel	3.4	3.3	3.4	3.8	3.1	3.4	18																																	
Solde migratoire	1.4	2.0	8.5	9.0	2.9	5.3	43																																	
<b>Effectifs de migrants</b>	1995	2000	2007	2008	<b>Moyenne 1997-2002</b>	<b>Moyenne 2003-2008</b>	<b>Milliers 2008</b>																																	
<i>Croissance annuelle en %</i>																																								
Personnes nées à l'étranger	5.5	6.8	9.5	10.3	6.6	8.7	489																																	
Population étrangère	3.7	4.1	5.7	6.4	4.0	5.2	303																																	
<b>Naturalisations</b>	1995	2000	2007	2008	<b>Moyenne 1997-2002</b>	<b>Moyenne 2003-2008</b>	<b>Niveau 2008</b>																																	
<i>En % de la population étrangère</i>	7.3	5.2	5.6	3.4	5.5	4.6	10 312																																	
<b>Résultats sur le marché du travail</b>	1995	2000	2007	2008	<b>Moyenne 1997-2002</b>	<b>Moyenne 2003-2008</b>																																		
<i>Emploi/population (%)</i>																																								
Hommes nés dans le pays de résidence	76.7	82.3	79.8	80.5	81.9	79.3																																		
Hommes nés à l'étranger	64.4	74.6	73.4	77.3	74.6	72.2																																		
Femmes nées dans le pays de résidence	68.4	74.6	74.5	75.8	74.2	73.9																																		
Femmes nées à l'étranger	54.6	63.5	66.7	70.6	63.5	63.6																																		
<i>Taux de chômage (% de la population active)</i>																																								
Hommes nés dans le pays de résidence	6.1	3.4	2.3	2.4	3.6	3.3																																		
Hommes nés à l'étranger	11.3	6.8	6.1	6.6	7.4	9.0																																		
Femmes nées dans le pays de résidence	6.1	3.2	2.3	2.2	3.7	3.2																																		
Femmes nées à l'étranger	12.0	5.3	4.0	4.3	7.0	6.4																																		
<b>Indicateurs macroéconomiques</b>	1995	2000	2007	2008	<b>Moyenne 1997-2002</b>	<b>Moyenne 2003-2008</b>	<b>Niveau 2008</b>																																	
<i>Croissance annuelle en %</i>																																								
PIB réel	4.2	3.3	3.1	2.1	2.8	2.5																																		
PIB/tête (niveau en dollars EU)	3.7	2.6	2.1	0.8	2.2	1.7	40 912																																	
Emploi (niveau en milliers)	2.2	0.4	3.4	3.3	1.2	1.7	2 524																																	
<i>Pourcentage de la population active</i>																																								
Chômage	4.9	3.4	2.5	2.6	3.5	3.7																																		

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888224124318>

## Nouvelle-Zélande



La poussée récente de l'immigration nette permanente et de longue durée (qui est passée de 4 700 à 12 500 personnes en 2008/2009) traduit l'incidence du ralentissement économique mondial. Alors que la migration nette des ressortissants étrangers reste stable à 40 200, les Néo-

Zélandais sont plus nombreux à rentrer et moins nombreux à partir.

Environ 46 000 personnes se voient accorder un permis de séjour chaque année depuis 2006/2007. Les principaux pays d'origine restent le Royaume-Uni (qui ne représente plus que 18,7 % du total), la Chine (14,7 %), l'Afrique du Sud (11,6 %), les Philippines et l'Inde (7 % chacun). Selon les données les plus récentes (de juillet 2009 à janvier 2010), le nombre de demandes de séjour accordées a diminué de 10,9 % par rapport à la période antérieure. La Chine et le Royaume-Uni ont enregistré un recul notable des demandes accordées (34 % et 28 % respectivement).

Globalement, il a été accordé 136 800 permis de travail au cours de l'exercice 2008/2009, soit un recul de 7 %; ce chiffre ne prend pas en compte le dispositif dit des « vacanciers actifs » (*Working Holiday Workers, WHW*) ni celui des Employeurs saisonniers reconnus (RSE). La plupart des permis de travail sont accordés au titre de la politique familiale du travail et du travail qualifié. En ce qui concerne le travail qualifié, le nombre d'autorisations a chuté de près de 10 %, ce qui est imputable tant au recul des demandes qu'à la diminution du taux de succès. La demande a amorcé son recul en octobre 2008 et il a été enregistré entre juillet 2009 et janvier 2010 33 % de demandes en moins au titre des métiers contrôlés par rapport au marché du travail que pendant la même période de l'année précédente.

Inversement, les métiers non contrôlés ont enregistré une progression en 2008/2009 : progression de 13,2 % pour le WHW, dispositif qui s'est enrichi de trois nouveaux volets et qui a vu disparaître les quotas sur d'autres volets; et de 150 % pour le dispositif RSE, qui, lui, s'est vu fixer une limite supérieure de 8 000 par an. 7 157 travailleurs sont venus au cours de la saison 2008/2009 du RSE (71 % de Tonga, Samoa et Vanuatu).

En 2008/2009, 73 926 étudiants internationaux ont été admis à poursuivre leurs études en Nouvelle-Zélande, soit une progression de 6 % par rapport à 2007/2008. Le recul de l'effectif des étudiants chinois a été compensé par d'autres pays comme l'Inde.

Il a été pris des mesures visant à faire en sorte que la politique du travail temporaire réponde à la progression du nombre de Néo-Zélandais au chômage, avec notamment la limitation à un an de la validité des permis de séjour accordés au titre du travail temporaire faiblement qualifié pour permettre des contrôles plus fréquents de la situation sur le marché du travail. La Liste des qualifications essentielles recherchées, qui comporte une Liste des pénuries de qualification à long terme (LTSSL) et une Liste des pénuries de qualifications

immédiates (ISSL), fait l'objet d'une révision semestrielle. En juillet 2009, 8 métiers ont été rayés de la liste LTSSL et 44 métiers de la liste ISSL.

La Loi de novembre 2009 relative à l'immigration devrait entrer en vigueur à la fin de 2010. Un nouveau dispositif de visa universel va venir remplacer les catégories « visa », « permis » et « exemption ». Le « visa » sera désormais le document qui permet de venir, d'entrer et de séjourner en Nouvelle-Zélande; tous les ressortissants étrangers devront donc avoir un visa pour être en Nouvelle-Zélande.

En novembre 2009, le ministère de l'Immigration a annoncé deux nouvelles mesures « Silver Fern » [fougère argentée, *Cyathea dealbata*], le dispositif de la Recherche d'emploi et le dispositif de l'Expérience pratique. Ces mesures visent à attirer en Nouvelle-Zélande des jeunes qualifiés et elles entrent en vigueur en avril 2010. Le dispositif de la Recherche d'emploi va permettre à des jeunes aux qualifications reconnues de s'installer en Nouvelle-Zélande pendant neuf mois pour chercher un emploi qualifié; il est prévu une limite de 300 places par an. Les titulaires d'un visa Silver Fern « recherche d'emploi » qui parviennent à trouver un emploi qualifié en Nouvelle-Zélande pourront alors déposer une demande de visa/permis « expérience pratique » et conserver cet emploi pendant deux ans.

Depuis 2005, l'investissement au titre de la migration économique a fléchi en raison des montants et du niveau de langue en anglais exigés. Un nouveau train de mesures, introduit en juillet 2009, assouplit les critères en ce qui concerne les capitaux, le niveau de langue et la durée annuelle du séjour en Nouvelle-Zélande et améliore la flexibilité en termes de supports d'investissement. Une sélection a été effectuée en mars 2010 parmi les personnes ayant manifesté leur intérêt. Une nouvelle catégorie, celle de l'Entrepreneur Plus, propose un accès rapide au permis de séjour aux candidats qui créent au moins trois emplois à temps plein et qui investissent au moins 500 000 NZD dans leur affaire.

Le 21 avril 2010, la durée du séjour exigée pour la naturalisation a été portée de trois à cinq ans.

La Nouvelle-Zélande a conclu avec les Philippines et le Vietnam des accords visant à faciliter l'accès au marché du travail néo-zélandais d'un nombre limité de spécialistes hautement qualifiés. Sont exigés une offre d'emploi en bonne et due forme, ainsi qu'un certain niveau de qualification ou d'expérience professionnelle. Parmi les métiers éligibles figurent la gestion d'exploitation agricole, l'ingénierie, les infirmières (Philippines) et les chefs cuisiniers du Vietnam.

### Pour en savoir plus :

[www.immigration.govt.nz](http://www.immigration.govt.nz)

[www.dol.govt.nz/actreview](http://www.dol.govt.nz/actreview)

[www.chinafta.govt.nz/1-The-agreement/1-Key-outcomes/2-Services/4-Temporary-entry-and-employment/index.php](http://www.chinafta.govt.nz/1-The-agreement/1-Key-outcomes/2-Services/4-Temporary-entry-and-employment/index.php)

[www.asean.fta.govt.nz/the-agreement](http://www.asean.fta.govt.nz/the-agreement)

## Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

NOUVELLE-ZÉLANDE

Flux migratoires d'étrangers	1995	2000	2007	2008	Moyenne		Milliers			
					1997-2002	2003-2008	2008			
<i>Définition nationale</i>										
<i>Pour 1 000 habitants</i>										
Entrées	15.2	9.8	11.1	11.0	10.0	11.1	46.9			
Sorties	2.9	4.0	5.1	5.4	4.9	6.0	23.0			
<b>Entrées d'étrangers par catégorie (long terme)</b>	<b>Milliers</b>		<b>Distribution (%)</b>		<b>10 principales nationalités</b> <b>en % du flux total d'étrangers</b> 					
<i>Statistiques de permis de résidence (données standardisées)</i>	2007	2008	2007	2008						
Travail	12.4	12.8	23.8	24.7						
Famille (y compris la famille accompagnante)	30.7	30.7	59.1	58.8						
Humanitaire	3.8	3.7	7.2	7.1						
Libre circulation	5.2	4.8	9.9	9.4						
Autres	0.0	0.0	0.0	0.0						
Total	52.0	51.7	100.0	100.0						
<b>Migrations temporaires</b>	2000	2007	2008	<b>Aérag</b>						
				<b>2003-2008</b>						
<i>Milliers</i>										
Étudiants	45.8	69.6	73.9	74.1						
Stagiaires	0.8	1.2	1.1	1.6						
Vacanciers actifs	13.0	34.9	40.3	29.8						
Travailleurs saisonniers	..	6.6	10.4	6.4						
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	..	..	..						
Autres travailleurs temporaires	24.1	56.5	47.3	46.6						
<b>Entrées de demandeurs d'asile</b>	1995	2000	2007	2008	<b>Moyenne</b>		<b>Niveau</b>			
					1997-2002	2003-2008	2008			
<i>Pour 1 000 habitants</i>	0.2	0.4	0.1	0.1	0.4	0.1	254			
<b>Composantes de la croissance de la population</b>	1995	2000	2007	2008	<b>Moyenne</b>		<b>Milliers</b>			
					1997-2002	2003-2008	2008			
<i>Pour 1 000 habitants</i>										
Total	15.9	5.6	9.7	9.1	9.8	12.2	39			
Accroissement naturel	8.1	7.7	8.3	8.2	7.4	7.6	35			
Solde migratoire	7.7	-2.9	1.4	0.9	1.2	3.3	4			
<b>Effectifs de migrants</b>	1995	2000	2007	2008	<b>Moyenne</b>		<b>Milliers</b>			
					1997-2002	2003-2008	2008			
<i>Croissance annuelle en %</i>										
Personnes nées à l'étranger	..	..	..	..	..	..	..			
Population étrangère	..	..	..	..	..	..	..			
<b>Naturalisations</b>	1995	2000	2007	2008	<b>Moyenne</b>		<b>Niveau</b>			
					1997-2002	2003-2008	2008			
<i>En % de la population étrangère</i>	..	..	..	..	..	..	23 772			
<b>Résultats sur le marché du travail</b>	1995	2000	2007	2008	<b>Moyenne</b>					
					1997-2002	2003-2008				
Emploi/population (%)										
Hommes nés dans le pays de résidence	..	..	..	..	..	..				
Hommes nés à l'étranger	..	..	..	..	..	..				
Femmes nées dans le pays de résidence	..	..	..	..	..	..				
Femmes nées à l'étranger	..	..	..	..	..	..				
Taux de chômage (% de la population active)										
Hommes nés dans le pays de résidence	..	..	..	..	..	..				
Hommes nés à l'étranger	..	..	..	..	..	..				
Femmes nées dans le pays de résidence	..	..	..	..	..	..				
Femmes nées à l'étranger	..	..	..	..	..	..				
<b>Indicateurs macroéconomiques</b>	1995	2000	2007	2008	<b>Moyenne</b>		<b>Niveau</b>			
					1997-2002	2003-2008	2008			
<i>Croissance annuelle en %</i>										
PIB réel	4.2	2.4	3.1	-1.1	3.1	2.5				
PIB/tête (niveau en dollars EU)	2.5	1.8	2.1	-2.0	2.0	1.3	23 457			
Emploi (niveau en milliers)	4.7	1.9	1.9	0.6	1.5	2.3	2 188			
<i>Pourcentage de la population active</i>										
Chômage	6.4	6.1	3.7	4.2	6.4	4.0				

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888228801541>

## Pays-Bas



Les flux migratoires concernant les Pays-Bas ont poursuivi leur progression en 2008 pour atteindre les 143 000. Sur ce total, 103 000 personnes étaient des immigrants étrangers, alors qu'ils n'étaient que 80 000 en 2007. Les flux d'émigration (90 000) ont fléchi pour la première fois depuis plusieurs années, même si le recul a été faible. Le flux d'émigration des ressortissants étrangers a atteint les 30 000. Après correction administrative pour tenir compte de l'émigration non recensée, le surplus migratoire (25 737) se révélait positif pour la première fois depuis 2003.

Les flux d'immigration provenaient pour l'essentiel de pays occidentaux. Environ 28 % des immigrants sont des ressortissants des Pays-Bas rentrant au pays (y compris 6 200 Antillais et ressortissants d'Aruba). Près de 40 % des immigrants venaient de pays de l'UE, essentiellement d'Allemagne (8 924), du Royaume-Uni (4 815) et des nouveaux adhérents à l'UE que sont la Pologne (16 683), la Bulgarie (5 098) et la Roumanie (2 298). Près de 8 % venaient d'autres pays occidentaux hors UE. Enfin les 24 % d'immigrants restants provenaient de pays non occidentaux, essentiellement de Chine (4 509), de l'Inde (3 236) et de Turquie (3 361).

Le nombre de travailleurs étrangers arrivant aux Pays-Bas avec un permis de travail temporaire (TWV) a poursuivi son recul en 2008, s'établissant à 15 000 personnes contre 50 000 en 2007. Cette forte décline tient au fait que depuis mai 2007 les ressortissants de l'EEE sont dispensés du permis de travail pour l'accès à l'emploi aux Pays-Bas. Les mesures transitoires visant les ressortissants de Bulgarie et de Roumanie restent toutefois en place et plus de 4 000 permis de travail temporaire ont été accordés à des ressortissants de ces deux pays en 2008.

Le nombre de demandes d'asile poursuit sa progression, passant de 13 000 en 2008 à près de 15 000 en 2009. Le groupe le plus important est celui des Somaliens (5 890), dans le cadre de la politique de protection des catégories spéciales jusqu'en mai 2009, suivis des Irakiens (1 990). Par ailleurs, il a été mis en place en 2008 un « Plan d'amnistie générale » à l'intention des demandeurs d'asile ayant déposé leur demande avant avril 2001 et qui se trouvaient toujours sur le territoire des Pays-Bas. À la date de juillet 2009, le nombre total de personnes ayant obtenu un permis de séjour au titre de ce plan s'établissait à 27 700.

Parmi les principales modifications apportées à la politique migratoire figurent une proposition de juin 2008 visant à renouveler le dispositif d'admission et de séjour des ressortissants étrangers et la création d'un Plan d'admission pour les migrants hautement qualifiés en janvier 2009.

Le nouveau dispositif d'admission et de séjour des ressortissants étrangers a été soumis au Parlement en juin 2008. Le « Plan de modernisation de la politique migratoire » vise à simplifier les procédures d'admission (en couplant dans la mesure du possible permis de séjour et permis de travail et en réduisant la durée de la procédure d'admission), à introduire un système de parrainage et à améliorer le contrôle à partir d'une évaluation du risque. Il devrait s'appliquer progressivement à partir de 2011.

L'évolution vers une politique migratoire sélective remonte à cinq ans, avec l'adoption d'un dispositif intéressant les migrants hautement qualifiés. Elle a été prolongée en janvier 2009 par le Plan d'admission des migrants à haut niveau de formation. Ce nouveau dispositif d'admission repose sur un système de points donnant droit à un permis d'un an, consacré à une recherche d'emploi ou à la création d'une entreprise innovante, et destiné aux titulaires d'un diplôme de niveau égal ou supérieur à la maîtrise ayant obtenu leur diplôme dans une université internationalement reconnue. Le nombre de permis de premier séjour accordés à des migrants hautement qualifiés a progressé pour atteindre le chiffre de 6 500 en 2009.

### Pour en savoir plus :

[www.ind.nl/EN](http://www.ind.nl/EN)

[www.cbs.nl/en-GB/menu/home/default.htm?Languageswitch=on](http://www.cbs.nl/en-GB/menu/home/default.htm?Languageswitch=on)

## Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

PAYS-BAS

Flux migratoires d'étrangers	1995	2000	2007	2008	Moyenne		Milliers
					1997-2002	2003-2008	
<i>Définition nationale</i>							
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Entrées	4.3	5.7	4.9	6.3	5.3	4.6	103.4
Sorties	1.4	1.3	1.8	1.9	1.3	1.6	30.7
<b>Entrées d'étrangers par catégorie (long terme)</b>	<b>Milliers</b>		<b>Distribution (%)</b>		<b>10 principales nationalités</b> <b>en % du flux total d'étrangers</b> 		
<i>Statistiques de permis de résidence (données standardisées)</i>	2007	2008	2007	2008			
Travail	8.1	9.0	11.6	10.9			
Famille (y compris la famille accompagnante)	16.1	21.1	23.0	25.6			
Humanitaire	12.3	6.6	17.7	8.0			
Libre circulation	33.3	45.8	47.7	55.5			
Autres	..	..	..	..			
Total	69.8	82.5	100.0	100.0			
<b>Migrations temporaires</b>	2000	2007	2008	<b>Moyenne</b>			
<i>Milliers</i>				<b>2003-2008</b>			
Étudiants	6.5	11.5	13.5	11.2			
Stagiaires	4.8	1.7	1.5	1.3			
Vacanciers actifs	..	..	..	..			
Travailleurs saisonniers	..	..	..	..			
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	..	..	..			
Autres travailleurs temporaires	27.7	50.0	15.6	44.7			
<b>Entrées de demandeurs d'asile</b>	1995	2000	2007	2008	<b>Moyenne</b>	<b>Niveau</b>	
<i>Pour 1 000 habitants</i>	1.9	2.8	0.4	0.8	1997-2002	2003-2008	2008
					2.3	0.7	13 399
<b>Composantes de la croissance de la population</b>	1995	2000	2007	2008	<b>Moyenne</b>	<b>Milliers</b>	
<i>Pour 1 000 habitants</i>					1997-2002	2003-2008	2008
Total	4.5	7.7	2.9	4.9	6.6	3.0	80
Accroissement naturel	3.5	4.2	2.9	3.0	3.8	3.2	49
Solde migratoire	0.9	3.4	-0.4	1.6	2.5	-0.6	27
<b>Effectifs de migrants</b>	1995	2000	2007	2008	<b>Moyenne</b>	<b>Milliers</b>	
<i>Croissance annuelle en %</i>					1997-2002	2003-2008	2008
Personnes nées à l'étranger	9.1	10.1	10.7	10.9	10.0	10.7	1 794
Population étrangère	4.7	4.2	4.2	4.4	4.3	4.3	719
<b>Naturalisations</b>	1995	2000	2007	2008	<b>Moyenne</b>	<b>Niveau</b>	
<i>En % de la population étrangère</i>	9.8	7.5	4.4	3.9	1997-2002	2003-2008	2008
					8.0	4.1	28 229
<b>Résultats sur le marché du travail</b>	1995	2000	2007	2008	<b>Moyenne</b>		
<i>Emploi/population (%)</i>					1997-2002	2003-2008	
Hommes nés dans le pays de résidence	77.0	84.0	82.9	83.8	82.6	82.6	
Hommes nés à l'étranger	56.2	69.9	71.0	74.9	67.6	70.1	
Femmes nées dans le pays de résidence	54.9	65.6	71.0	72.6	63.6	69.6	
Femmes nées à l'étranger	38.4	48.8	54.6	57.3	49.2	52.8	
Taux de chômage (% de la population active)							
Hommes nés dans le pays de résidence	4.9	1.8	2.7	2.4	2.3	3.1	
Hommes nés à l'étranger	19.5	5.4	7.5	6.4	8.0	9.1	
Femmes nées dans le pays de résidence	7.7	3.0	3.6	2.7	4.1	3.8	
Femmes nées à l'étranger	19.9	7.6	7.7	6.7	8.0	9.1	
<b>Indicateurs macroéconomiques</b>	1995	2000	2007	2008	<b>Moyenne</b>	<b>Niveau</b>	
<i>Croissance annuelle en %</i>					1997-2002	2003-2008	2008
PIB réel	3.1	3.9	3.6	2.0	3.1	2.3	
PIB/tête (niveau en dollars EU)	2.6	3.2	3.4	1.6	2.5	2.0	33 231
Emploi (niveau en milliers)	2.3	2.2	2.6	1.4	2.1	0.8	8 717
<i>Pourcentage de la population active</i>							
Chômage	7.2	2.8	3.3	2.9	3.7	4.0	

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888222623408>

## Pologne



Les flux d'immigration en Pologne ont légèrement progressé par rapport à l'année précédente pour atteindre les 41 800, alors que les flux de sortie ont reculé de 5 000 en 2008. La migration nette est restée constante, à hauteur de 1.1 pour 1 000 habitants.

L'immigration vers la Pologne se maintient à un niveau peu élevé, la proportion d'étrangers dans la population totale s'établissant à 0.2 %.

Le recul de l'émigration observé au deuxième trimestre de 2007 s'est poursuivi. Selon le fichier central de la population, l'émigration permanente recensée s'est contractée de 24 % entre 2006 et 2007, puis à nouveau de 15 % en 2008. La migration de courte durée, qui avait fortement progressé au cours de la période post-adhésion, a reculé de 48 % en 2009 par rapport à son pic de 2007. Les grands pays de destination se situent toujours à l'intérieur de l'UE, avec notamment l'Allemagne, le Royaume-Uni et l'Irlande, mais d'autres pays de l'UE15 ont vu leur part progresser depuis qu'ils ont totalement libéré l'accès à leur marché du travail, ce qui est le cas par exemple des Pays-Bas et de l'Italie. En dehors de l'UE, la destination la plus importante reste les États-Unis. Plus de la moitié des émigrants, hommes ou femmes, ont moins de 30 ans; la proportion d'enfants de moins de 15 ans augmente elle aussi (passant de 9 % en 2006 à 11 % en 2008).

Les principaux pays d'origine des ressortissants étrangers arrivant en Pologne sont les pays frontaliers, notamment l'Ukraine et la République tchèque, mais aussi l'UE15, avec notamment l'Allemagne. 32 000 permis de séjour ont été émis en 2008, soit une progression de 6 000 par rapport à 2007. La progression de l'immigration que l'on peut constater au niveau du fichier central de la population indique que la migration de retour des ressortissants polonais, qui augmente, explique en partie cette évolution. Selon l'Enquête sur la population active, entre le second trimestre de 2008 et le second trimestre de 2009, le stock de migrants polonais vivant à l'étranger s'est réduit de 108 000 unités (plus de 21 %).

En ce qui concerne le marché du travail, le nombre de permis de travail accordés est en augmentation depuis 2007, passant de 12 000 en 2007 à 18 000 en 2008 (soit une progression de 48 %), pour les étrangers pris individuellement et de 1 300 en 2006 à 3 700 en 2008 pour les entreprises sous-traitantes. Dans la logique de l'amendement à la loi relative aux étrangers, l'accès au marché de l'emploi a été libéralisé par le biais d'un nouveau dispositif qui prévoit cinq catégories de permis de travail, un abaissement du montant des droits et une procédure de guichet unique. Pour la première fois, les étudiants bénéficient d'un traitement privilégié pour l'obtention d'un permis de travail. Depuis 2004, la Pologne

est l'un des pays de l'OCDE qui enregistre la plus forte progression des flux d'entrées d'étudiants étrangers (ils atteignent aujourd'hui les 13 700, soit une progression de 20 % par rapport à 2007).

Une directive de février 2009 émanant du ministère du Travail et de la Politique sociale simplifie les procédures pour l'emploi saisonnier des migrants en provenance des pays frontaliers coopérants. Les migrants venus du Bélarus, de Russie, d'Ukraine et de Moldavie sont dispensés du permis de travail, encore que leur employeur soit tenu de déclarer les embauches aux services locaux de l'emploi et que la période de travail ne puisse excéder six mois. Il en est résulté d'importants flux d'entrée : 20 000 visas ont été émis en 2007 et plus de 95 000 en 2008. L'essentiel de l'emploi déclaré se situait dans le secteur agricole et les migrants ukrainiens totalisaient 96 % des flux.

À la suite de l'entrée de la Pologne dans l'espace Schengen, un accord bilatéral avec l'Ukraine concernant la circulation transfrontalière au titre du travail est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2009. Les résidents frontaliers peuvent franchir régulièrement la frontière et séjourner dans une région frontalière pendant 60 jours au maximum; les permis ont une validité de deux ans, qui peut être portée à cinq ans. 3 500 permis ont été émis pour le seul mois de juillet 2009; le chiffre annuel se situe selon les estimations aux alentours des 50 000.

En avril 2009, une nouvelle loi relative à la nationalité a été adoptée par le Parlement. L'innovation majeure réside dans l'élargissement des attributions des gouverneurs régionaux pour ce qui touche à la procédure de naturalisation. Un groupe de travail interministériel sur la stratégie de la migration élabore actuellement une stratégie globale à long terme pour la Pologne et il devrait présenter une nouvelle version de la Loi relative aux ressortissants étrangers à la mi-2010. Parmi les aspects envisagés figurent la définition d'une procédure claire de régularisation, une politique d'intégration cohérente, et une politique migratoire centrée sur les besoins du marché du travail avec un élargissement de l'éventail des catégories à privilégier.

### Pour en savoir plus :

[www.udsc.gov.pl](http://www.udsc.gov.pl)

[www.stat.gov.pl](http://www.stat.gov.pl)

[www.mpips.gov.pl](http://www.mpips.gov.pl)



## Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

POLOGNE

Flux migratoires d'étrangers	1995	2000	2007	2008	Moyenne		Milliers			
					1997-2002	2003-2008	2008			
<i>Définition nationale</i>										
<i>Pour 1 000 habitants</i>										
Entrées	..	0.4	1.1	1.1	..	1.0	41.8			
Sorties	..	..	..	..	..	..	..			
Entrées d'étrangers par catégorie (long terme)	Milliers		Distribution (%)		<b>10 principales nationalités</b> <b>en % du flux total d'étrangers</b>					
	2007		2008							
Travail	..	..	..	..						
Famille (y compris la famille accompagnante)	..	..	..	..						
Humanitaire	..	..	..	..						
Libre circulation	..	..	..	..						
Autres	..	..	..	..						
Total	..	..	..	..						
Migrations temporaires	2000	2007	2008	Moyenne				<b>10 principales nationalités</b> <b>en % du flux total d'étrangers</b>		
	Milliers									
Étudiants	..	..	..	..						
Stagiaires	..	..	..	..						
Vacanciers actifs	..	..	..	..						
Travailleurs saisonniers	..	..	..	..						
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	..	..	..						
Autres travailleurs temporaires	..	..	..	..						
Entrées de demandeurs d'asile	1995	2000	2007	2008	Moyenne		Niveau			
	<i>Pour 1 000 habitants</i>				1997-2002	2003-2008	2008			
	0.0	0.1	0.2	0.2	0.1	0.2	7203			
Composantes de la croissance de la population	1995	2000	2007	2008	Moyenne		Milliers			
	<i>Pour 1 000 habitants</i>				1997-2002	2003-2008	2008			
Total	0.5	-0.2	-0.2	0.5	-0.3	-0.4	20			
Accroissement naturel	1.2	0.3	0.3	0.9	0.3	0.1	35			
Solde migratoire	-0.5	-0.5	-0.5	-0.4	-0.4	-0.5	-15			
Effectifs de migrants	1995	2000	2007	2008	Moyenne		Milliers			
	<i>Croissance annuelle en %</i>				1997-2002	2003-2008	2008			
Personnes nées à l'étranger	..	..	..	..	..	..	..			
Population étrangère	..	..	0.2	0.2	..	..	60			
Naturalisations	1995	2000	2007	2008	Moyenne		Niveau			
	<i>En % de la population étrangère</i>				1997-2002	2003-2008	2008			
	..	..	2.7	1.7	..	..	1 054			
Résultats sur le marché du travail	1995	2000	2007	2008	Moyenne					
	<i>Emploi/population (%)</i>				1997-2002	2003-2008				
Hommes nés dans le pays de résidence	..	..	63.7	66.4	..	..				
Hommes nés à l'étranger	..	..	47.7	51.4	..	..				
Femmes nées dans le pays de résidence	..	..	50.7	52.4	..	..				
Femmes nées à l'étranger	..	..	26.8	35.7	..	..				
Taux de chômage (% de la population active)										
Hommes nés dans le pays de résidence	..	..	9.1	6.5	..	..				
Hommes nés à l'étranger	..	..	9.5	2.6	..	..				
Femmes nées dans le pays de résidence	..	..	10.4	8.0	..	..				
Femmes nées à l'étranger	..	..	9.2	8.5	..	..				
Indicateurs macroéconomiques	1995	2000	2007	2008	Moyenne		Niveau			
	<i>Croissance annuelle en %</i>				1997-2002	2003-2008	2008			
PIB réel	7.0	4.3	6.8	5.0	3.9	5.1				
PIB/tête (niveau en dollars EU)	6.9	4.3	6.8	5.0	3.9	5.2	14 706			
Emploi (niveau en milliers)	0.9	-1.5	4.4	3.7	-1.3	2.3	15 800			
<i>Pourcentage de la population active</i>										
Chômage	13.3	16.1	9.6	7.1	15.0	14.5				

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888236576082>

## Portugal



Les flux d'immigration au Portugal s'établissaient en 2008 à 32 200 personnes, chiffre identique à celui de 2007. Les ressortissants de l'UE26 représentaient 44 % du total. La Roumanie est désormais le premier pays d'origine (5 300) soit 16 % des flux, ce qui

représente huit fois le niveau moyen atteint au cours des trois années précédentes. Les pays d'Afrique lusophone (PALOP) totalisaient 21 % des flux d'entrées, avec en tête le Cap-Vert (3 500 ou 11 %). Les flux en provenance du Brésil ont chuté de 30 % pour s'établir à 3 500 personnes.

Le stock de population étrangère, qui avait progressé, passant de 430 000 en 2005 à 446 000 en 2007, a enregistré un léger fléchissement en 2008 pour s'établir à 443 000. Ce recul est le résultat de deux évolutions inverses. Entre 2007 et 2008, l'effectif des étrangers en provenance de l'UE25 a subi une réduction de 44.7 %, le recul atteignant 13.8 % pour les ressortissants originaires des PALOP. Dans le même temps, on observait une progression de l'effectif des Ukrainiens (31 %), des Moldaves (42.9 %), des Roumains (41.4 %) et des Brésiliens (53.7 %). Ces derniers ont conforté leur place de premier groupe étranger (24 % du total), suivis des ressortissants du Cap-Vert (en dépit d'un recul au niveau du stock, ils représentent toujours 14.7 % du total) et des Ukrainiens (11.8 %, soit une progression de 2.8 points de pourcentage par rapport à 2007).

Les entrées à caractère permanent, qui englobent les immigrants temporaires ayant changé de statut, ont progressé de 21.1 % entre 2007 et 2008, passant de 60 100 à 72 800.

Le nombre de visas de longue durée accordés à des ressortissants hors UE a fléchi en 2008, passant de 21 082 (2007) à 17 548. Les ressortissants des PALOP ont totalisé une part importante de ces visas (41.5 %), en particulier les ressortissants du Cap-Vert (20 %) et de la Guinée-Bissau (9 % environ). Les Brésiliens ont atteint un total de 20 %, les Moldaves de 12 % et les Chinois de 4.1 %, chiffre en progression.

Selon les données de l'Enquête sur la population active, le taux d'activité des allochtones était supérieur de 6 % à celui des autochtones, tant pour les hommes que pour les femmes étrangers. 79.5 % des immigrés de sexe masculin et 67.1 % des immigrés de sexe féminin étaient insérés dans l'emploi en 2007. Le taux de chômage s'établissait à 7 % pour les autochtones et à 7.3 % pour les immigrés de sexe masculin. L'écart était plus important pour les femmes, respectivement 9.9 % contre 12.1 %.

Après le recul prometteur de 10 % enregistré en 2007, le chômage des immigrés a suivi la tendance générale en 2008 et a notablement progressé de 24 %, atteignant un pic pour la décennie (24 200 immigrés en situation de chômage fin 2008). Le chômage des immigrés a progressé

de manière nettement plus marquée pour les hommes (38 %) que pour les femmes (13.1 %).

La réforme de la législation relative à la nationalité, entrée en vigueur fin 2006, a entraîné une augmentation du nombre des demandes. Ce nombre est passé de 7 227 en 2006 à 29 853 en 2007, puis à 36 640 en 2008. La réforme de 2006 assouplissait les critères en matière de durée du séjour pour les ressortissants étrangers en provenance de pays non lusophones, ramenant de dix à six ans la période de séjour ininterrompu recensée, et elle accordait la nationalité sur la base d'une scolarité élémentaire au Portugal. En 2008, 22 408 étrangers ont obtenu la nationalité portugaise. Dans deux tiers des cas, il s'agissait de ressortissants des PALOP, notamment du Cap-Vert (27 % du total); les autres étaient pour l'essentiel des Brésiliens (18 %) et des Moldaves (10 %).

Le Portugal a modifié en 2007 la législation sur les étrangers, supprimant les quotas sectoriels pour la migration de travail. Le texte prévoit désormais un objectif chiffré « indicatif » fixé à 8 500 en 2008. En mai 2009, ce chiffre est tombé à 3 800 pour 2009. Toutefois, les employeurs n'ont demandé à faire venir que 3 300 travailleurs étrangers.

La loi de 2007 élargit par ailleurs les possibilités de naturalisation au cas par cas. Environ 30 % des visas de longue durée accordés en 2007 relevaient déjà du nouveau cadre juridique. Quelque 12 000 personnes ont profité de ces nouvelles dispositions pour régulariser leur situation entre juillet 2007 et juillet 2008, contribuant ainsi à l'augmentation des stocks observée pour certaines nationalités.

En ce qui concerne les demandeurs d'asile, les niveaux restent très bas et enregistrent même un recul entre 2007 (224 dossiers) et 2008 (161 dossiers seulement). Toutefois, le taux de reconnaissance du statut a notablement progressé en 2008 pour atteindre les 50.9 %. 70 personnes ont bénéficié de la protection humanitaire et 12 du statut de réfugié.

En juin 2008, le Portugal a adopté de nouvelles dispositions (Loi n.27/2008) en matière de droit d'asile qui intègre les directives correspondantes de l'UE, harmonise les procédures avec la Loi relative à l'immigration de 2007, conforte le dispositif de protection pour les personnes particulièrement vulnérables (mineurs non accompagnés par exemple) et renforce le principe du non-refoulement. Autre conséquence des nouvelles dispositions, le Portugal a mis en place un programme de relocalisation à l'intention des réfugiés arrivés dans un autre pays de l'UE. En 2008, ce programme a concerné 23 personnes venues d'Érythrée, d'Irak et de République démocratique du Congo.

### Pour en savoir plus :

[www.imigrante.pt](http://www.imigrante.pt)

[www.sef.pt](http://www.sef.pt)

[www.acidi.gov.pt](http://www.acidi.gov.pt)

## Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

PORTUGAL

Flux migratoires d'étrangers	1995	2000	2007	2008	Moyenne		Milliers
					1997-2002	2003-2008	2008
<i>Définition nationale</i>							
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Entrées	0.5	1.6	3.1	3.0	4.2	2.9	32.3
Sorties	0.1	0.0	..	..	..	..	..
<b>Entrées d'étrangers par catégorie (long terme)</b>	<b>Milliers</b>		<b>Distribution (%)</b>		<b>10 principales nationalités</b> <b>en % du flux total d'étrangers</b>		
<i>Statistiques de permis de résidence (données standardisées)</i>	2007	2008	2007	2008			
Travail	18.5	23.4	43.1	35.5			
Famille (y compris la famille accompagnante)	13.7	26.1	31.9	39.6			
Humanitaire	0.1	0.1	0.3	0.1			
Libre circulation	8.0	14.8	18.7	22.5			
Autres	2.6	1.5	6.0	2.3			
Total	42.9	65.9	100.0	100.0			
<b>Migrations temporaires</b>	2000	2007	2008	<b>Moyenne</b>			
<i>Milliers</i>				<b>2003-2008</b>			
Étudiants	3.9	4.8	5.0	4.2			
Stagiaires	..	..	..	..			
Vacanciers actifs	..	..	..	..			
Travailleurs saisonniers	..	..	..	..			
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	..	..	..			
Autres travailleurs temporaires	3.4	5.4	5.4	6.8			
<b>Entrées de demandeurs d'asile</b>	1995	2000	2007	2008	<b>Moyenne</b>	<b>Niveau</b>	
<i>Pour 1 000 habitants</i>	0.0	0.0	0.0	0.0	1997-2002	2003-2008	2008
					0.0	0.0	161
<b>Composantes de la croissance de la population</b>	1995	2000	2007	2008	<b>Moyenne</b>	<b>Milliers</b>	
<i>Pour 1 000 habitants</i>					1997-2002	2003-2008	2008
Total	2.7	5.9	..	..	5.5	..	..
Accroissement naturel	0.4	1.5	..	..	0.9	..	..
Solde migratoire	2.2	4.6	..	..	4.6	..	..
<b>Effectifs de migrants</b>	1995	2000	2007	2008	<b>Moyenne</b>	<b>Milliers</b>	
<i>Croissance annuelle en %</i>					1997-2002	2003-2008	2008
Personnes nées à l'étranger	..	..	..	..	..	..	..
Population étrangère	1.7	2.0	4.2	4.2	2.5	4.2	443
<b>Naturalisations</b>	1995	2000	2007	2008	<b>Moyenne</b>	<b>Niveau</b>	
<i>En % de la population étrangère</i>	0.8	0.3	1.3	5.1	1997-2002	2003-2008	2008
					0.4	1.4	22 408
<b>Résultats sur le marché du travail</b>	1995	2000	2007	2008	<b>Moyenne</b>		
<i>Emploi/population (%)</i>					1997-2002	2003-2008	
Hommes nés dans le pays de résidence	71.5	76.2	73.4	73.4	76.9	73.8	
Hommes nés à l'étranger	65.4	75.5	79.5	80.5	74.7	78.5	
Femmes nées dans le pays de résidence	54.5	60.2	61.4	62.0	60.7	61.5	
Femmes nées à l'étranger	49.9	65.1	67.1	68.0	61.8	66.8	
Taux de chômage (% de la population active)							
Hommes nés dans le pays de résidence	6.6	3.1	7.0	6.8	3.4	6.5	
Hommes nés à l'étranger	10.5	6.0	7.3	7.8	6.3	8.2	
Femmes nées dans le pays de résidence	7.8	4.9	9.9	9.1	4.9	8.7	
Femmes nées à l'étranger	14.0	6.9	12.1	11.2	9.1	10.9	
<b>Indicateurs macroéconomiques</b>	1995	2000	2007	2008	<b>Moyenne</b>	<b>Niveau</b>	
<i>Croissance annuelle en %</i>					1997-2002	2003-2008	2008
PIB réel	4.3	3.9	1.9	0.0	3.3	0.8	
PIB/tête (niveau en dollars EU)	3.9	3.4	1.6	-0.2	2.7	0.4	17 737
Emploi (niveau en milliers)	-0.6	2.3	0.1	0.6	1.7	0.2	5 167
<i>Pourcentage de la population active</i>							
Chômage	7.2	4.0	8.0	7.6	4.9	7.3	

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888312545746>

## République slovaque



L'amélioration de la situation sur le marché de l'emploi et la progression des investissements étrangers à la suite de l'adhésion à l'UE (2004) ont contribué à l'évolution des migrations internationales, avec une progression des flux d'entrées et un recul des flux de sorties

recensés. Cette mutation d'un pays d'émigration en pays de transit et d'immigration a atteint son apogée en 2007-08, mais elle a été interrompue par l'aggravation de la crise économique en 2009. Le taux de chômage a enregistré un point bas de 9,6 % en 2008, avant de grimper à 12,9 % en janvier 2010. La demande de travailleurs étrangers émanant des employeurs a fléchi, de même que le nombre d'immigrants enregistrés dans la catégorie des entrepreneurs étrangers. La proportion d'immigrants au sein de la population reste certes très faible (1 % en 2009), mais l'infléchissement prévisible de la courbe démographique à partir de 2015 laisse augurer une progression des flux migratoires dans le futur.

Selon les statistiques nationales, la migration nette est positive. Elle a poursuivi sa progression en 2008, essentiellement grâce à l'augmentation des flux d'entrées (qui passent de 14 800 l'année précédente à 16 500). Les flux sortants ont eux aussi progressé (passant de 2 000 à 3 300), même si ce chiffre ne couvre qu'une petite partie des flux de sorties réels puisqu'il s'obtient sur la base des déclarations des résidents quant à leur lieu de résidence permanent. Les données de l'Enquête sur la population active relatives aux Slovaques travaillant à l'étranger font apparaître un recul depuis 2007. Alors qu'au troisième trimestre 2007, on comptait environ 186 000 Slovaques travaillant à l'étranger, ce chiffre était retombé à 125 000 au deuxième trimestre 2009. Les deux pays de destination majeurs, le Royaume-Uni et la République tchèque, ont enregistré un recul du nombre de travailleurs slovaques entre le quatrième trimestre 2007 et le deuxième trimestre 2009 (les chiffres passant respectivement de 30 000 à 14 000 et de 73 000 à 49 000).

Les flux d'entrées sont traditionnellement dominés par les ressortissants de pays voisins. En 2007, à la suite de l'adhésion de la Roumanie à l'UE, on a pu constater une forte progression des flux en provenance de ce pays. En 2008, c'est la Roumanie qui arrivait en tête (2 133 personnes), suivie de l'Ukraine, du Viêtnam, de la Serbie, de la République tchèque, de la Hongrie, de l'Allemagne, de la Corée et de la Chine. Les ressortissants de pays hors UE étaient au nombre de 19 482 en 2008 et de 21 492 en 2009. Le stock d'immigrants recensés s'établissait à 41 124 à la fin 2007, 52 706 en 2008 et 58 322 en 2009. Ces données englobent la catégorie des séjours temporaires, des séjours tolérés et des séjours permanents; ces derniers représentent plus de 75 % du total. Le stock de travailleurs étrangers recensés s'établissait à 13 300 à la fin 2008, dont plus de 10 000 travailleurs en provenance de l'UE/EEE (essentiellement de Roumanie, République tchèque, Pologne, France et Hongrie et 3 300 en provenance de pays tiers, soit le double du chiffre de 2007).

L'immigration illégale vers la République slovaque a continué de décroître, au même titre que les demandes d'asile. Le nombre de demandeurs d'asile est tombé de 2 600 en 2007 à 900 en 2008. Le statut de réfugié n'a été accordé qu'à une minorité (22). En 2008, les groupes les plus importants de demandeurs provenaient de Géorgie, de Moldavie, de Russie, du Pakistan et de l'Inde.

Un dispositif national de lutte contre le trafic des êtres humains mis en place en 2010 a porté de 40 à 90 jours la période de séjour tolérée pour les victimes du trafic et leur donne accès au système public de santé.

Un amendement à la législation relative aux étrangers, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2010, vise à régler les problèmes posés par l'application de la loi et à transposer la législation de l'UE. Les personnes mutées au sein de leur entreprise et les investisseurs peuvent désormais débiter immédiatement leur activité et disposent d'un délai maximum de 90 jours pour déposer une demande de permis de séjour. Les étudiants étrangers admis pour une période supérieure à 90 jours peuvent entamer immédiatement leurs études. Ils sont autorisés à travailler pendant leurs études, à rester sur place et à chercher un travail une fois leurs études terminées et ils peuvent obtenir un permis de travail sans avoir à quitter le territoire puis à y rentrer.

Afin de réduire le nombre de dépassements de la durée légale de séjour en cas de perte d'emploi liée à la crise économique, les employeurs slovaques sont désormais tenus de signaler à la police l'expiration du contrat de travail des travailleurs étrangers dans un délai de trois jours.

L'amendement modifie par ailleurs la politique des visas et le contrôle aux frontières afin d'aligner la législation sur les directives communautaires en matière de visas et les accords de Schengen. La loi relative aux frais administratifs, la loi relative aux forces de police et la loi relative aux services de l'emploi ont également été modifiées conformément aux dispositions de l'UE.

En mai 2009, le gouvernement slovaque a approuvé un document qui présente des mesures législatives et organisationnelles destinées à favoriser l'intégration des étrangers en matière d'emploi, d'éducation, d'accès au logement, de soins de santé, de services sociaux et d'intérêt public. Le document en définit par ailleurs le cadre institutionnel à différents échelons administratifs.

Une réforme de la mise en œuvre institutionnelle de la politique migratoire a également fait l'objet d'une proposition et devrait entrer en vigueur d'ici la fin 2010. Elle crée un Service de l'immigration et de la naturalisation de la République slovaque qui devient l'instance unique chargée des problèmes de l'immigration, alors que le dossier est traité jusqu'à présent par plusieurs instances (ministère de l'Intérieur, Services de la police frontalière et de la police des étrangers, ministère du Travail, des Affaires sociales et de la Famille, sans compter d'autres instances administratives ou autorités locales).

### Pour en savoir plus :

[www.minv.sk](http://www.minv.sk)

[www.employment.gov.sk](http://www.employment.gov.sk)

## Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

RÉPUBLIQUE SLOVAQUE

Flux migratoires d'étrangers	1995	2000	2007	2008	Moyenne		Milliers			
					1997-2002	2003-2008	2008			
<i>Définition nationale</i>										
<i>Pour 1 000 habitants</i>										
Entrées	1.3	0.9	2.8	3.0	1.0	1.9	16.5			
Sorties	..	..	0.4	0.6	..	0.5	3.3			
<b>Entrées d'étrangers par catégorie (long terme)</b>	<b>Milliers</b>		<b>Distribution (%)</b>		<b>10 principales nationalités</b> <b>en % du flux total d'étrangers</b>					
<i>Statistiques de permis de résidence (données standardisées)</i>	2007	2008	2007	2008						
Travail	..	..	..	..						
Famille (y compris la famille accompagnante)	..	..	..	..						
Humanitaire	..	..	..	..						
Libre circulation	..	..	..	..						
Autres	..	..	..	..						
Total	..	..	..	..						
<b>Migrations temporaires</b>	2000	2007	2008	<b>Moyenne</b>						
								<b>2003-2008</b>		
<i>Milliers</i>										
Étudiants	..	..	..	..						
Stagiaires	..	..	..	..						
Vacanciers actifs	..	..	..	..						
Travailleurs saisonniers	..	..	..	..						
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	..	..	..						
Autres travailleurs temporaires	..	..	..	..						
<b>Entrées de demandeurs d'asile</b>	1995	2000	2007	2008	<b>Moyenne</b>		<b>Niveau</b>			
					<b>1997-2002</b>	<b>2003-2008</b>	<b>2008</b>			
<i>Pour 1 000 habitants</i>										
	0.1	0.3	0.5	0.2	0.7	1.0	910			
<b>Composantes de la croissance de la population</b>	1995	2000	2007	2008	<b>Moyenne</b>		<b>Milliers</b>			
					<b>1997-2002</b>	<b>2003-2008</b>	<b>2008</b>			
<i>Pour 1 000 habitants</i>										
Total	2.2	0.7	1.5	2.2	0.0	1.1	11			
Accroissement naturel	1.6	0.4	0.2	0.9	0.5	0.3	5			
Solde migratoire	0.5	0.3	1.3	1.3	0.2	0.8	7			
<b>Effectifs de migrants</b>	1995	2000	2007	2008	<b>Moyenne</b>		<b>Milliers</b>			
					<b>1997-2002</b>	<b>2003-2008</b>	<b>2008</b>			
<i>Croissance annuelle en %</i>										
Personnes nées à l'étranger	..	..	..	..	..	..	..			
Population étrangère	0.4	0.5	0.8	1.0	0.5	0.6	53			
<b>Naturalisations</b>	1995	2000	2007	2008	<b>Moyenne</b>		<b>Niveau</b>			
					<b>1997-2002</b>	<b>2003-2008</b>	<b>2008</b>			
<i>En % de la population étrangère</i>										
	..	..	3.6	1.3	..	7.3	680			
<b>Résultats sur le marché du travail</b>	1995	2000	2007	2008	<b>Moyenne</b>					
					<b>1997-2002</b>	<b>2003-2008</b>				
<i>Emploi/population (%)</i>										
Hommes nés dans le pays de résidence	..	..	68.4	69.9	..	66.0				
Hommes nés à l'étranger	..	..	74.0	75.4	..	69.3				
Femmes nées dans le pays de résidence	..	..	53.0	54.6	..	52.3				
Femmes nées à l'étranger	..	..	58.6	60.3	..	48.3				
<i>Taux de chômage (% de la population active)</i>										
Hommes nés dans le pays de résidence	..	..	9.9	8.4	..	13.5				
Hommes nés à l'étranger	..	..	7.7	5.2	..	13.6				
Femmes nées dans le pays de résidence	..	..	12.7	11.0	..	15.4				
Femmes nées à l'étranger	..	..	5.9	8.9	..	19.2				
<b>Indicateurs macroéconomiques</b>	1995	2000	2007	2008	<b>Moyenne</b>		<b>Niveau</b>			
					<b>1997-2002</b>	<b>2003-2008</b>	<b>2008</b>			
<i>Croissance annuelle en %</i>										
PIB réel	5.8	1.4	10.6	6.2	3.0	7.0				
PIB/tête (niveau en dollars EU)	5.5	1.3	10.5	6.0	3.0	6.9	17 742			
Emploi (niveau en milliers)	1.7	-1.4	2.4	3.2	-0.7	2.3	2 434			
<i>Pourcentage de la population active</i>										
Chômage	13.1	18.8	11.0	9.6	16.3	14.3				

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/884152736810>

## République tchèque



L'activité économique tchèque a connu le fameux « double plongeon » au moment de la crise, la récession s'amorçant au quatrième trimestre de 2008 pour être suivie d'une période de croissance positive, puis par un nouveau recul au quatrième trimestre 2009. Le fléchissement

du PIB à la fin de l'année 2008 a été toutefois modeste et les signes d'une progression du taux de chômage ne se sont manifestés qu'en toute fin d'année.

En dépit de l'incidence apparemment réduite de la crise économique en 2008, les flux d'immigration vers la République tchèque ont reculé cette année là de 25 %, le phénomène étant particulièrement sensible chez les Ukrainiens et les Slovaques. Depuis 2004, l'Ukraine a pris la place de la République slovaque en tant que principal pays d'origine des immigrants. Contrairement à ce que l'on constate pour les Ukrainiens et les Slovaques, l'immigration allemande a plus que doublé en 2008 tout en restant à un niveau modeste (4 300); l'immigration en provenance du Viêtnam progresse elle aussi.

La population étrangère a augmenté de près de 12 % en en 2008 pour atteindre les 438 000, soit 4.2 % environ de la population totale. Cet accroissement est enregistré essentiellement parmi les travailleurs dépendants (43 000) et les étrangers recevant l'autorisation pour un travail indépendant (8 000). Environ 60 % des travailleurs étrangers salariés travaillent dans le secteur de la manufacture et du bâtiment. Considérée globalement, la main-d'œuvre étrangère représente 6.9 % de la population active.

La République tchèque figure au nombre des pays de l'OCDE pour lesquels la migration constitue la principale source d'accroissement de la population. La migration nette s'établit à 0.8 % de la population pour la période 2007-2008, soit l'un des chiffres les plus élevés de la zone OCDE. Le maintien de ce taux de migration nette assurerait une légère progression de la population active au cours des dix années à venir.

Le nombre de demandeurs d'asile a encore diminué en 2008 pour atteindre un chiffre proche de 1 700, très en dessous du pic de 18 100 en 2001. Moins de 10 % des demandeurs d'asile se voient accorder le statut de réfugié.

Depuis 2009, la maîtrise de la langue tchèque est exigée pour l'obtention d'un titre de séjour permanent.

C'est en 2009 également qu'a été mis en place le système de la « carte verte » pour la migration de travail. La carte verte est un document à deux volets comportant un permis de travail et un permis de séjour à long terme. Elle est attribuée à trois catégories d'étrangers : a) travailleurs qualifiés ayant une formation supérieure et actifs, dont les compétences sont très recherchées; b) travailleurs postulant à un emploi exigeant uniquement le niveau sanctionné par le certificat de fin d'apprentissage; c) autres travailleurs. La validité de la

carte verte est de trois ans pour la catégorie A et de deux ans pour les deux autres. Les cartes vertes sont réservées aux ressortissants de pays tiers. Mais du fait de la crise économique, le nombre de bénéficiaires a été très faible.

Compte tenu de la crise, il a été mis en place une « période protégée » de 60 jours au cours de laquelle les travailleurs étrangers ayant perdu leur emploi sans faute de leur part ont la possibilité de chercher un nouvel emploi.

La liste des étrangers dispensés d'un permis de travail pour accéder à l'emploi a été élargie. Elle comprend désormais l'ensemble des personnes qui se préparent systématiquement à l'exercice d'une profession ou qui terminent leurs études secondaires ou universitaires. Les restrictions ont par ailleurs été levées pour les titulaires d'un permis de travail de longue durée vivant avec une personne étrangère qui jouit du statut de résident à long terme de l'Union européenne.

Il a été défini en 2008 une liste de priorités en matière d'intégration des étrangers, l'accent étant mis notamment sur la maîtrise de la langue tchèque, l'autonomie économique, les repères sociaux et les rapports avec le reste de la collectivité.

Finalement, il a été mis en place en 2009 un dispositif de retour au pays à l'intention des immigrants privés d'emploi par la crise économique incapables d'assumer les frais du voyage de retour. Environ 2 200 étrangers ont bénéficié de ce dispositif.

### Pour en savoir plus :

[www.mvcr.cz](http://www.mvcr.cz)

[www.czso.cz](http://www.czso.cz)

## Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Flux migratoires d'étrangers	1995	2000	2007	2008	Moyenne		Milliers			
					1997-2002	2003-2008	2008			
<i>Définition nationale</i>										
<i>Pour 1 000 habitants</i>										
Entrées	0.6	0.4	9.9	7.5	1.4	6.7	77.8			
Sorties	0.0	0.0	1.8	0.4	0.9	2.3	3.8			
<b>Entrées d'étrangers par catégorie (long terme)</b>	<b>Milliers</b>		<b>Distribution (%)</b>		<b>10 principales nationalités en % du flux total d'étrangers</b> 					
<i>Statistiques de permis de résidence (données standardisées)</i>	2007	2008	2007	2008						
Travail	..	..	..	..						
Famille (y compris la famille accompagnante)	..	..	..	..						
Humanitaire	..	..	..	..						
Libre circulation	..	..	..	..						
Autres	..	..	..	..						
Total	98.8	71.8	..	..						
<b>Migrations temporaires</b>	2000	2007	2008	<b>Moyenne</b>						
								<b>2003-2008</b>		
<i>Milliers</i>										
Étudiants	..	5.7	6.0	4.6						
Stagiaires	..	..	..	..						
Vacanciers actifs	..	..	..	..						
Travailleurs saisonniers	..	..	..	..						
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	..	..	..						
Autres travailleurs temporaires	..	..	..	..						
<b>Entrées de demandeurs d'asile</b>	1995	2000	2007	2008	<b>Moyenne</b>		<b>Niveau</b>			
					<b>1997-2002</b>	<b>2003-2008</b>	<b>2008</b>			
<i>Pour 1 000 habitants</i>										
	0.1	0.9	0.2	0.2	0.8	0.4	1 711			
<b>Composantes de la croissance de la population</b>	1995	2000	2007	2008	<b>Moyenne</b>		<b>Milliers</b>			
					<b>1997-2002</b>	<b>2003-2008</b>	<b>2008</b>			
<i>Pour 1 000 habitants</i>										
Total	-1.2	-1.1	9.1	8.3	-1.7	4.2	86			
Accroissement naturel	-2.1	-1.8	1.0	1.4	-1.8	0.0	15			
Solde migratoire	1.0	0.6	8.1	6.9	0.7	4.4	72			
<b>Effectifs de migrants</b>	1995	2000	2007	2008	<b>Moyenne</b>		<b>Milliers</b>			
					<b>1997-2002</b>	<b>2003-2008</b>	<b>2008</b>			
<i>Croissance annuelle en %</i>										
Personnes nées à l'étranger	..	..	..	..	..	..	..			
Population étrangère	1.5	2.0	3.8	4.2	2.1	3.1	438			
<b>Naturalisations</b>	1995	2000	2007	2008	<b>Moyenne</b>		<b>Niveau</b>			
					<b>1997-2002</b>	<b>2003-2008</b>	<b>2008</b>			
<i>En % de la population étrangère</i>										
	..	4.1	0.5	0.4	..	1.0	1 837			
<b>Résultats sur le marché du travail</b>	1995	2000	2007	2008	<b>Moyenne</b>					
					<b>1997-2002</b>	<b>2003-2008</b>				
<i>Emploi/population (%)</i>										
Hommes nés dans le pays de résidence	..	..	74.8	75.4	..	73.8				
Hommes nés à l'étranger	..	..	76.6	77.5	..	71.3				
Femmes nées dans le pays de résidence	..	..	57.3	57.6	..	56.9				
Femmes nées à l'étranger	..	..	57.7	55.4	..	52.6				
<i>Taux de chômage (% de la population active)</i>										
Hommes nés dans le pays de résidence	..	..	4.2	3.5	..	5.5				
Hommes nés à l'étranger	..	..	7.6	4.5	..	8.6				
Femmes nées dans le pays de résidence	..	..	6.7	5.6	..	8.3				
Femmes nées à l'étranger	..	..	10.8	10.2	..	13.6				
<b>Indicateurs macroéconomiques</b>	1995	2000	2007	2008	<b>Moyenne</b>		<b>Niveau</b>			
					<b>1997-2002</b>	<b>2003-2008</b>	<b>2008</b>			
<i>Croissance annuelle en %</i>										
PIB réel	5.9	3.6	6.1	2.5	1.3	5.0				
PIB/tête (niveau en dollars EU)	6.0	3.8	5.6	1.4	1.5	4.6	20 609			
Emploi (niveau en milliers)	0.9	-0.7	2.0	1.6	-0.6	0.9	4 987			
<i>Pourcentage de la population active</i>										
Chômage	4.1	8.9	5.3	4.4	7.4	6.8				

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/887500548754>

## Roumanie



L'adhésion du pays à l'Union européenne au 1<sup>er</sup> janvier 2007 s'est accompagnée d'une intensification sensible des mouvements migratoires, les sorties demeurant nettement prédominantes. Selon les statistiques disponibles sur la présence de citoyens roumains

dans les États membres de l'Union européenne, leur nombre est estimé entre 2.5 et 2.7 millions.

Selon l'Agence nationale pour l'emploi et l'Inspection du travail, environ 61 400 personnes ont émigré de Roumanie en 2008 dans le cadre de contrats de travail temporaire négociés. Cela constitue une augmentation de 11 % par rapport à l'année précédente. Parmi ces contrats, 9 000 seulement ont été conclus par l'intermédiaire d'agences privées pour l'emploi, soit moitié moins qu'en 2007. La plupart des travailleurs bénéficiant de contrats négociés ont été dirigés vers l'Allemagne (47 000), ou l'Espagne (5 400). La Roumanie a adhéré au système de recherche d'emploi européen EURES dès son adhésion, et près de 10 000 demandeurs d'emploi ont contacté un conseiller en 2008. Néanmoins, les chiffres officiels de la Roumanie sous-estiment fortement l'émigration réelle car la majorité des émigrants n'empruntent pas les filières officielles (contrats négociés); de surcroît, ils ne signalent pas nécessairement leur départ aux autorités.

Selon les statistiques de l'immigration établies par les principaux pays de destination (Italie et Espagne), le nombre de migrants en provenance de Roumanie a de nouveau augmenté en 2008. Le nombre de Roumains résidant en Italie s'élevait à 796 000 personnes, soit plus du double des effectifs de 2006. Cela fait d'eux la plus vaste communauté étrangère résidente. En Espagne aussi, les effectifs de ressortissants roumains titulaires de permis ont continué d'augmenter en 2007. Le 1<sup>er</sup> janvier 2009, 797 000 Roumains étaient inscrits sur les registres municipaux espagnols, soit une progression de 9 % par rapport à l'année précédente, et de 50 % par rapport au 1<sup>er</sup> janvier 2007. Cela dit, en Espagne comme en Italie, un certain nombre de personnes enregistrées en tant qu'immigrants en 2008 étaient déjà présentes sur le territoire avant janvier 2008.

Les transferts de fonds à destination de la Roumanie effectués par des travailleurs émigrés ont augmenté jusqu'en 2008 pour atteindre 9.4 milliards USD selon la Banque mondiale. Sur le premier semestre de 2009, la tendance est cependant à la baisse.

Les flux migratoires à destination de la Roumanie demeurent modestes. Selon les chiffres officiels, le nombre d'immigrants en Roumanie a légèrement augmenté en 2008 (+5 % à 10 030 personnes). Le nombre de ressortissants étrangers titulaires d'un permis en état de validité s'est élevé à 76 700 au total, en hausse de 30 % par rapport à 2007. Parmi ceux-ci, près d'un sur trois est

originaire d'un pays de l'Union européenne (24 % d'Italie et 18 % d'Allemagne). Mais le principal pays d'origine reste la Moldavie. Le nombre de titulaires d'un permis permanent a progressé d'environ 2 % entre 2007 et 2008 (à 6 900).

S'agissant du nombre de permis de travail accordés en 2008, les chiffres officiels font état de 15 000 autorisations délivrées à des ressortissants d'origine extracommunautaire. Il s'agit essentiellement de travailleurs turcs (32 %), chinois (32 %) et moldaves (8 %). Environ 66 % des autorisations de travail accordées en 2008 ont été délivrées à des travailleurs permanents, et 30 % à des travailleurs détachés.

Après plusieurs années à un niveau relativement bas, le nombre de demandeurs d'asile a presque doublé en 2008, pour atteindre 1 172 personnes. Cette tendance reflète un regain d'intérêt de la part des demandeurs d'asile pour la Roumanie, qui fait suite à son entrée dans l'Union européenne.

### Pour en savoir plus :

[www.insse.ro/cms/rw/pages/index.ro.do](http://www.insse.ro/cms/rw/pages/index.ro.do)

[www.mai.gov.ro/engleza/english.htm](http://www.mai.gov.ro/engleza/english.htm)

<http://ori.mai.gov.ro>



## Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

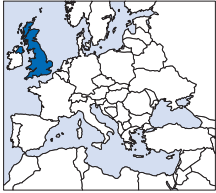
ROUMANIE

Flux migratoires d'étrangers	1995	2000	2007	2008	Moyenne		Milliers
					1997-2002	2003-2008	2008
<i>Définition nationale</i>							
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Entrées	0.2	0.5	0.4	0.5	0.4	0.3	10.0
Sorties	1.1	0.7	0.4	0.4	0.6	0.5	8.7
<b>Entrées d'étrangers par catégorie (long terme)</b>	<b>Milliers</b>		<b>Distribution (%)</b>		<b>10 principales nationalités</b> <b>en % du flux total d'étrangers</b>		
<i>Statistiques de permis de résidence (données standardisées)</i>	2007	2008	2007	2008			
Travail	..	..	..	..			
Famille (y compris la famille accompagnante)	..	..	..	..			
Humanitaire	..	..	..	..			
Libre circulation	..	..	..	..			
Autres	..	..	..	..			
Total	..	..	..	..			
<b>Migrations temporaires</b>	2000	2007	2008	Annual average 2003-2008			
<i>Milliers</i>							
Étudiants	..	14.6	7.8	..			
Stagiaires	..	..	..	..			
Vacanciers actifs	..	..	..	..			
Travailleurs saisonniers	..	..	..	..			
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	..	..	..			
Autres travailleurs temporaires	..	..	..	..			
<b>Entrées de demandeurs d'asile</b>	1995	2000	2007	2008	Moyenne	Niveau	
<i>Pour 1 000 habitants</i>	0.0	0.1	0.0	0.1	1997-2002	2003-2008	2008
					0.1	0.0	1 172
<b>Composantes de la croissance de la population</b>	1995	2000	2007	2008	Moyenne	Milliers	
<i>Pour 1 000 habitants</i>					1997-2002	2003-2008	2008
Total	..	-1.1	-1.7	-1.4	-1.8	-2.1	-30
Accroissement naturel	-1.6	-0.9	-1.7	-1.5	-1.7	-1.9	-31
Solde migratoire	..	-0.2	0.0	0.1	-0.1	-0.2	1
<b>Effectifs de migrants</b>	1995	2000	2007	2008	Moyenne	Milliers	
<i>Croissance annuelle en %</i>					1997-2002	2003-2008	2008
Personnes nées à l'étranger	..	..	..	..	..	..	..
Population étrangère	..	0.3	0.3	0.4	..	0.3	77
<b>Naturalisations</b>	1995	2000	2007	2008	Moyenne	Niveau	
<i>En % de la population étrangère</i>	..	0.6	0.1	..	1997-2002	2003-2008	2008
					0.6	..	31
<b>Résultats sur le marché du travail</b>	1995	2000	2007	2008	Moyenne		
<i>Emploi/population (%)</i>					1997-2002	2003-2008	
Hommes nés dans le pays de résidence	..	..	..	..	..	..	
Hommes nés à l'étranger	..	..	..	..	..	..	
Femmes nées dans le pays de résidence	..	..	..	..	..	..	
Femmes nées à l'étranger	..	..	..	..	..	..	
Taux de chômage (% de la population active)							
Hommes nés dans le pays de résidence	..	..	..	..	..	..	
Hommes nés à l'étranger	..	..	..	..	..	..	
Femmes nées dans le pays de résidence	..	..	..	..	..	..	
Femmes nées à l'étranger	..	..	..	..	..	..	
<b>Indicateurs macroéconomiques</b>	1995	2000	2007	2008	Moyenne	Niveau	
<i>Croissance annuelle en %</i>					1997-2002	2003-2008	2008
PIB réel	..	2.4	6.3	7.3	..	..	
PIB/tête (niveau en dollars EU)	..	..	..	..	..	..	..
Emploi (niveau en milliers)	..	-0.8	0.7	0.2	..	0.4	9 369
<i>Pourcentage de la population active</i>							
Chômage	..	7.3	6.4	5.8	7.5	7.3	

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888371227471>

## Royaume-Uni



Les flux bruts d'entrée au Royaume-Uni ont poursuivi leur progression en 2008 pour atteindre les 538 000, soit 11 000 de plus qu'en 2007, même s'il semble qu'ils se stabilisent. Les flux d'entrée des ressortissants étrangers ont atteint les 456 000 en 2008, ce

qui tient essentiellement à l'augmentation du flux en provenance de l'UE15, de l'A8 et des pays extérieurs à l'UE et au Commonwealth. Le flux en provenance des pays du Commonwealth a enregistré une légère décline. La principale évolution réside dans le nombre record de départs du pays en 2008 (40 900). Entre 2004 et 2007, les flux de sortie avaient en fait diminué, mais ils ont ensuite repris leur mouvement ascendant. L'essentiel de cette progression est imputable au flux de sortie des ressortissants autres que britanniques (243 000), qui sont dans la plupart des cas originaires des pays de l'UE25/27. Les flux nets d'entrée au Royaume-Uni ont baissé pour atteindre les 129 000 en 2008, alors qu'ils s'établissaient à 209 000 en 2007.

Le nombre de ressortissants étrangers au Royaume-Uni a atteint les 4.4 millions en 2009 (soit environ 7.2 % de la population). Près de la moitié des ressortissants étrangers étaient des Européens, 827 000 d'entre eux étant originaires des dix pays d'Europe orientale dont l'adhésion à l'UE est la plus récente. Un quart d'entre eux étaient des Asiatiques, venus essentiellement de l'Inde (293 000) et du Pakistan (178 000). Le nombre de ressortissants africains a augmenté et s'est établi désormais à 609 000.

Le nombre de demandes d'asile enregistrées a diminué, passant de 25 670 en 2008 à 24 250 en 2009, ce qui s'explique notamment par le recul du nombre de demandes au deuxième semestre.

En ce qui concerne sa ligne d'action, le Royaume-Uni poursuit le resserrement de sa politique migratoire. Les principaux changements apportés ont été l'extension du dispositif de la carte d'identité aux ressortissants étrangers, le renforcement des restrictions pour le Niveau 1, le Niveau 2, le Niveau 3 et le Niveau 4 du Système de points (PBS) et la publication d'un avant-projet de loi relatif à l'immigration.

Le dispositif de la carte d'identité obligatoire pour les ressortissants étrangers introduit en 2008 a été étendu progressivement à d'autres catégories de ressortissants étrangers en 2009. Sont concernés depuis janvier 2010 les travailleurs qualifiés et leurs proches. Il est prévu que d'ici 2015 90 % des ressortissants étrangers non originaires de l'EEE ou de Suisse soient astreints à la carte d'identité.

Après approbation en septembre 2009 des dispositions visant à renforcer l'examen du marché de l'emploi pour le Niveau 2 du PBS, une nouvelle liste de métiers touchés par

une pénurie intéressant le Niveau 2 a été approuvée en novembre 2009, à la suite des recommandations formulées par la Commission consultative pour la migration (MAC). Des dispositions plus restrictives concernant les candidatures étudiantes au titre du Niveau 4 ont commencé à être mises en place en mars 2010. Le seuil de revenu pour le Niveau 1 a été relevé en septembre 2009. Par ailleurs, d'autres modifications intéressant le Niveau 1 et le Niveau 2 ont été approuvées en mars 2010, avec notamment un renforcement des exigences en matière de points pour les deux niveaux et de nouvelles règles en matière de mutations à l'intérieur de l'entreprise, les critères étant moins stricts pour les mutations de courte durée et plus stricts pour les mutations de longue durée.

Un avant-projet complet de loi relative à l'immigration a été publié en novembre 2009. Il propose une simplification du cadre juridique : remplacement des cinq catégories sous lesquelles les migrants pouvaient présenter leur demande par une catégorie unique; « permission » limitée dans le temps de séjourner au Royaume-Uni; unification des procédures de reconduite aux frontières et de renvoi administratif, jusqu'alors distinctes, qui relèvent désormais d'une seule procédure, celle de l'expulsion; et introduction d'un dispositif d'appel simplifié en matière d'immigration. Il a été par ailleurs proposé un dispositif allégé d'accompagnement de l'asile destiné à clarifier le dispositif de l'asile et à assurer le retour des personnes dont les demandes d'asile sont jugées infondées.

### Pour en savoir plus :

[www.ukba.homeoffice.gov.uk](http://www.ukba.homeoffice.gov.uk)

[www.statistics.gov.uk](http://www.statistics.gov.uk)

## Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

ROYAUME-UNI

Flux migratoires d'étrangers	1995	2000	2007	2008	Moyenne		Milliers
					1997-2002	2003-2008	2008
<i>Définition nationale</i>							
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Entrées	2.6	4.4	7.5	7.4	4.1	7.0	456.0
Sorties	1.3	2.3	2.6	4.0	2.0	2.7	243.0
<b>Entrées d'étrangers par catégorie (long terme)</b>	<b>Milliers</b>		<b>Distribution (%)</b>		<b>10 principales nationalités en % du flux total d'étrangers</b> 		
<i>Statistiques de permis de résidence (données standardisées)</i>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>			
Travail	92.0	101.1	25.3	29.1			
Famille (y compris la famille accompagnante)	108.9	103.2	29.9	31.1			
Humanitaire	14.2	3.7	3.9	1.1			
Libre circulation	119.1	99.0	32.7	28.5			
Autres	30.1	35.6	8.3	10.3			
Total	364.4	347.4	100.0	100.0			
<b>Migrations temporaires</b>	<b>2000</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>Moyenne 2003-2008</b>			
<i>Milliers</i>							
Étudiants	76.0	130.0	166.0	132.7			
Stagiaires	..	..	..	..			
Vacanciers actifs	38.4	37.8	32.7	46.6			
Travailleurs saisonniers	10.1	17.0	16.6	17.0			
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	..	..	..			
Autres travailleurs temporaires	58.0	169.7	134.3	156.6			
<b>Entrées de demandeurs d'asile</b>	<b>1995</b>	<b>2000</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>Moyenne</b>		<b>Niveau</b>
<i>Pour 1 000 habitants</i>	0.8	1.4	0.5	0.5	1.1	0.6	31 315
<b>Composantes de la croissance de la population</b>	<b>1995</b>	<b>2000</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>Moyenne</b>		<b>Milliers</b>
<i>Pour 1 000 habitants</i>					1997-2002	2003-2008	2008
Total	..	..	..	..	..	..	..
Accroissement naturel	..	..	..	..	..	..	..
Solde migratoire	..	..	..	..	..	..	..
<b>Effectifs de migrants</b>	<b>1995</b>	<b>2000</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>Moyenne</b>		<b>Milliers</b>
<i>Croissance annuelle en %</i>					1997-2002	2003-2008	2008
Personnes nées à l'étranger	..	..	10.2	10.8	..	9.5	6 647
Population étrangère	3.4	4.0	6.3	6.8	4.0	5.7	4 196
<b>Naturalisations</b>	<b>1995</b>	<b>2000</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>Moyenne</b>		<b>Niveau</b>
<i>En % de la population étrangère</i>	2.1	3.5	4.3	3.1	3.1	4.5	129 310
<b>Résultats sur le marché du travail</b>	<b>1995</b>	<b>2000</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>Moyenne</b>		
<i>Emploi/population (%)</i>					1997-2002	2003-2008	
Hommes nés dans le pays de résidence	75.4	78.3	77.1	77.1	77.8	77.6	
Hommes nés à l'étranger	67.3	71.1	76.9	78.0	71.2	74.7	
Femmes nées dans le pays de résidence	62.3	65.7	66.5	66.9	65.2	66.8	
Femmes nées à l'étranger	51.3	53.1	56.3	58.6	53.6	56.2	
Taux de chômage (% de la population active)							
Hommes nés dans le pays de résidence	9.9	5.9	5.3	6.1	6.2	5.3	
Hommes nés à l'étranger	14.2	9.6	7.0	6.8	9.4	7.4	
Femmes nées dans le pays de résidence	6.7	4.6	4.4	4.9	4.7	4.2	
Femmes nées à l'étranger	11.0	7.8	8.4	6.6	7.8	7.3	
<b>Indicateurs macroéconomiques</b>	<b>1995</b>	<b>2000</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>Moyenne</b>		<b>Niveau</b>
<i>Croissance annuelle en %</i>					1997-2002	2003-2008	2008
PIB réel	3.1	3.9	2.6	0.5	3.1	2.3	
PIB/tête (niveau en dollars EU)	2.8	3.6	1.9	-0.1	2.8	1.7	30 029
Emploi (niveau en milliers)	1.2	1.2	0.7	0.8	1.2	0.9	29 443
<i>Pourcentage de la population active</i>							
Chômage	8.6	5.5	5.4	5.7	5.8	5.2	

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/887683412858>

## Suède



La progression des flux d'immigration vers la Suède s'est poursuivie en 2008 et elle a dépassé le niveau record de 2007 en atteignant les 101 200. L'immigration nette, après prise en compte des 45 300 personnes ayant quitté la Suède, s'établissait à 55 900. La

composante la plus forte était constituée des migrants suédois retournant au pays (17,6 %), suivis des Irakiens (12 %) et des Polonais (7 %). En 2008, la population était composée à hauteur de 13,8 % de personnes nées à l'étranger, soit une progression de 4,2 % par rapport à 2007, et l'on recensait 562 100 (6,1 %) ressortissants étrangers.

Si l'on en juge par les 90 000 permis de séjour accordés en 2008 selon les statistiques nationales, c'est la migration familiale qui est restée la catégorie prédominante (37 %, ou 33 200 permis) et elle a poursuivi sa progression en 2009 pour atteindre les 34 100. 22 % des permis ont été accordés à des migrants de l'UE/EEE au titre de la libre circulation, 16 % à des migrants de travail et 12 % environ chacun pour les étudiants et les personnes admises pour raisons humanitaires. Depuis 1997, les entrées d'étudiants internationaux (en provenance de pays extérieurs à l'EEE) ont progressé à un rythme annuel de 14 %. L'augmentation a été de 22 % en 2007 où l'on a atteint les 8 900, le chiffre s'établissant à 13 500 en 2009.

Le nombre de demandeurs d'asile a chuté de 33 % en 2008 par rapport à l'année précédente où l'on avait enregistré 24 400 demandes. Le nombre de demandeurs d'asile a fléchi entre 2002 et 2005 et progressé entre 2006 et 2007. Même si l'Irak reste avec la Somalie le principal pays d'origine, le nombre de demandes émanant de l'Irak a fortement décliné. Le nombre de demandeurs originaires de Russie, d'Iran et d'Afghanistan, a augmenté par rapport à 2007. Le nombre de mineurs non accompagnés demandant l'asile a progressé de son côté. En 2008, 24 % des 6 200 demandeurs âgés de moins de 18 ans étaient des jeunes non accompagnés et la proportion a même été encore plus forte au cours du premier semestre 2009 (33 % sur 2 700). La loi relative aux ressortissants étrangers amendée est entrée en vigueur en janvier 2010; elle transpose la directive relative aux qualifications et la procédure d'asile de l'UE. La catégorie des « personnes nécessitant une protection » se subdivise et comporte désormais d'une part ceux qui se voient accorder le statut international sur la base des directives de l'UE, de l'autre ceux qui relèvent du dispositif suédois et dont le statut n'a de validité qu'en Suède. Les personnes qui se voient accorder un permis de séjour en qualité de réfugiés obtiennent désormais automatiquement le statut de réfugiés sans décision particulière.

Fin 2008, la politique migratoire a été modifiée pour répondre désormais à la logique de la demande. La

nouvelle réglementation n'exclut de manière générale aucun métier du dispositif et elle facilite grandement le recrutement à l'étranger. La seule condition est que le poste figure pendant dix jours sur les listes informatiques du système EURES; les conditions de travail et de rémunération sont les mêmes que pour les Suédois. Il n'est pas prévu de critères en matière de niveau de formation et de qualifications, les migrants peuvent se faire immédiatement accompagner de leur famille et ils ont libre accès au marché du travail. Le permis initial a une validité de deux ans, mais il peut être transformé en permis permanent au bout de quatre ans. La responsabilité de l'ensemble du processus a été transférée du Service public de l'emploi au Service de la migration.

Du fait de la nouvelle réglementation – et en dépit de la récession –, les demandes de permis de travail ont augmenté de 30 % entre 2008 et 2009 pour atteindre les 16 500, 85 % d'entre elles bénéficiant d'un avis favorable. Le groupe le plus important était celui des Asiatiques originaires en particulier de l'Inde, de Chine et de Thaïlande. La catégorie la mieux représentée est celle des emplois estivaux saisonniers dans le secteur agricole. La plupart des migrants permanents travaillent dans le secteur de l'informatique, des télécommunications et de l'électronique.

Une stratégie cohésive d'intégration pour 2008-2010, présentée par le gouvernement en septembre 2008, prévoit des interventions sur sept points : accueil et présentation introductive à l'intention des nouveaux arrivants, emploi et entrepreneuriat, résultats scolaires et égalité à l'école, langue et formation pour adultes, discrimination, développement local en milieu urbain dans les quartiers fortement touchés par l'exclusion et valeurs communes. La Suède investit un montant annuel de 92,4 millions SEK de 2009 à 2011 dans des mesures de perfectionnement professionnel. Il a par ailleurs été mis en place en octobre 2009, à l'intention des immigrants de fraîche date, un projet pilote fondé sur un système de primes au résultat pour l'acquisition de la langue. Une loi ambitieuse, regroupant dans un même texte l'ensemble des mesures de lutte contre les discriminations, est entrée en vigueur en janvier 2009; elle prévoit des sanctions financières, à la fois pour dédommager les victimes de contraventions et pour exercer un effet dissuasif sur les contrevenants.

### Pour en savoir plus :

[www.migrationsverket.se/info/start\\_en.html](http://www.migrationsverket.se/info/start_en.html)

## Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

SUÈDE

Flux migratoires d'étrangers	1995	2000	2007	2008	Moyenne		Milliers			
					1997-2002	2003-2008	2008			
<i>Définition nationale</i>										
<i>Pour 1 000 habitants</i>										
Entrées	4.1	4.8	9.0	8.9	4.5	7.1	82.0			
Sorties	1.7	1.4	2.2	2.1	1.5	2.0	19.2			
<b>Entrées d'étrangers par catégorie (long terme)</b>	<b>Milliers</b>		<b>Distribution (%)</b>		<b>10 principales nationalités</b> <b>en % du flux total d'étrangers</b> 					
<i>Statistiques de permis de résidence (données standardisées)</i>	2007	2008	2007	2008						
Travail	0.5	0.8	0.7	1.1						
Famille (y compris la famille accompagnante)	29.5	33.7	39.7	47.3						
Humanitaire	18.3	11.2	24.6	15.7						
Libre circulation	26.1	25.6	35.0	36.0						
Autres	0.0	0.0	0.0	0.0						
Total	74.4	71.3	100.0	100.0						
<b>Migrations temporaires</b>	2000	2007	2008	<b>Moyenne</b>						
<i>Milliers</i>				<b>2003-2008</b>						
Étudiants	5.2	11.7	14.1	11.0						
Stagiaires	..	..	..	..						
Vacanciers actifs	..	..	..	..						
Travailleurs saisonniers	..	..	..	..						
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	..	..	..						
Autres travailleurs temporaires	..	9.1	13.6	8.4						
<b>Entrées de demandeurs d'asile</b>	1995	2000	2007	2008	<b>Moyenne</b>		<b>Niveau</b>			
<i>Pour 1 000 habitants</i>	1.0	1.8	4.0	2.6	1997-2002	2003-2008	2008			
					2.0	2.9	24 353			
<b>Composantes de la croissance de la population</b>	1995	2000	2007	2008	<b>Moyenne</b>		<b>Milliers</b>			
<i>Pour 1 000 habitants</i>					1997-2002	2003-2008	2008			
Total	2.4	2.5	7.5	8.0	1.8	5.8	73			
Accroissement naturel	1.0	-0.3	1.6	2.0	-0.3	1.3	18			
Solde migratoire	1.2	2.8	5.9	6.1	2.2	4.4	56			
<b>Effectifs de migrants</b>	1995	2000	2007	2008	<b>Moyenne</b>		<b>Milliers</b>			
<i>Croissance annuelle en %</i>					1997-2002	2003-2008	2008			
Personnes nées à l'étranger	10.6	11.3	13.4	13.9	11.2	12.8	1 282			
Population étrangère	6.0	5.3	5.7	6.0	5.5	5.5	555			
<b>Naturalisations</b>	1995	2000	2007	2008	<b>Moyenne</b>		<b>Niveau</b>			
<i>En % de la population étrangère</i>	6.0	9.0	6.3	5.3	1997-2002	2003-2008	2008			
					7.9	7.0	29 330			
<b>Résultats sur le marché du travail</b>	1995	2000	2007	2008	<b>Moyenne</b>					
<i>Emploi/population (%)</i>					1997-2002	2003-2008				
Hommes nés dans le pays de résidence	73.2	75.8	78.0	77.9	75.1	76.9				
Hommes nés à l'étranger	51.7	59.6	68.1	69.9	60.1	65.9				
Femmes nées dans le pays de résidence	71.7	73.2	74.3	74.5	72.4	73.6				
Femmes nées à l'étranger	50.0	54.7	58.6	58.7	53.1	58.8				
Taux de chômage (% de la population active)										
Hommes nés dans le pays de résidence	8.8	5.1	5.1	5.1	6.7	5.8				
Hommes nés à l'étranger	28.1	13.5	11.7	11.5	17.0	13.1				
Femmes nées dans le pays de résidence	7.0	4.3	5.5	5.5	5.6	5.6				
Femmes nées à l'étranger	19.9	11.2	12.6	12.9	14.5	12.4				
<b>Indicateurs macroéconomiques</b>	1995	2000	2007	2008	<b>Moyenne</b>		<b>Niveau</b>			
<i>Croissance annuelle en %</i>					1997-2002	2003-2008	2008			
PIB réel	4.1	1.9	3.7	2.3	3.8	3.2				
PIB/tête (niveau en dollars EU)	2.7	0.7	2.1	0.6	2.6	1.7	31 561			
Emploi (niveau en milliers)	4.3	2.7	2.9	2.0	1.7	2.5	10 792			
<i>Pourcentage de la population active</i>										
Chômage	8.2	6.3	4.4	4.2	7.0	5.0				

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888404851278>

## Suisse



Les flux d'immigration ont atteint un pic en 2008 avant la récession économique et les statistiques nationales ont enregistré des flux entrants dépassant les 157 000, soit un chiffre en progression de près de 18 000 par rapport à 2007 et supérieur de plus de 60 % au

chiffre de 2005. La migration nette a gonflé de près de 1.3 % la population suisse en 2008.

Une très large part de l'immigration récente (plus de 113 000 personnes, soit 72 % des immigrants de longue durée en 2008) avait pour origine l'UE/EEE et avait bénéficié du dispositif relatif à la libre circulation; depuis juin 2007, le marché du travail suisse est ouvert aux ressortissants de l'UE15. L'Allemagne restait le principal pays d'origine, avec près de 30 % des nouveaux immigrants, suivie du Portugal et de la France.

Les premières données pour 2009 mettent en évidence un recul notable de l'immigration, en particulier de l'immigration en provenance de l'Union européenne élargie. Entre janvier et septembre 2009, l'immigration de longue durée en provenance de l'UE/EEE a chuté d'environ 23 % par rapport à la période correspondante de 2008. Globalement, l'immigration nette pour cette période a atteint son niveau le plus bas depuis l'instauration de la libre circulation en 2002.

Lors du référendum populaire du 2 février 2009, les électeurs suisses ont approuvé la prolongation *sine die* du traité relatif à la liberté de circulation conclu avec l'Union européenne et ses États membres. Au cours de ce même référendum, les électeurs ont par ailleurs approuvé une extension progressive du traité conclu avec la Bulgarie et la Roumanie. Cette disposition est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juin 2009. Toutefois, l'immigration issue de ces deux pays reste soumise, pour une période de sept ans, à des limites numériques ainsi qu'au contrôle du marché du travail. Les salaires et les conditions de travail sont également soumises à un contrôle. En cas d'afflux important d'entrants, la Suisse est autorisée à prolonger les limites numériques pour une période supplémentaire de trois ans, donc jusqu'en 2019. En mai 2009, la Suisse a décidé de maintenir ses restrictions en ce qui concerne l'immigration de travailleurs et de prestataires de services en provenance des pays d'Europe centrale et orientale qui ont adhéré à l'UE en 2004.

En février 2010, le Conseil fédéral a approuvé plusieurs mesures visant à limiter les abus éventuels en matière de libre circulation. Elles prévoient notamment une restriction de l'accès au dispositif de protection sociale pour les personnes originaires de l'UE/EEE. De même, les contraintes en matière de regroupement familial ont été renforcées; un logement convenable est désormais exigé. Par ailleurs, les contrôles visant le dumping salarial et social et ce que l'on appelle « le pseudo travail indépendant » ont été rendus plus stricts.

Après une forte poussée de la demande d'asile en 2008 (avec une augmentation de plus de 50 % par rapport à 2007), les premières données de 2009 indiquent un léger recul. Le Nigeria a pris la place de l'Érythrée en tant que premier pays d'origine.

En décembre 2008 ont été entamés les travaux préparatoires pour la réforme de la législation relative à l'asile. Le processus législatif suit actuellement son cours. Il s'agit essentiellement d'accélérer la procédure et d'en améliorer l'efficacité.

Une modification de la législation relative aux ressortissants est actuellement en cours de discussion. On envisage de ne délivrer le permis de séjour qu'en cas d'intégration réussie. De même, on évoque la possibilité d'annuler le permis en cas de crime grave.

Une révision complète de la loi relative à la nationalité est en préparation. Elle a pour objectif : a) d'améliorer la cohérence entre ce texte et la législation relative aux ressortissants étrangers en matière d'intégration et de maîtrise de la langue; b) de resserrer la procédure de manière à ce que seuls les ressortissants étrangers bien intégrés puissent se faire naturaliser; c) d'harmoniser les critères des cantons et des autorités locales en ce qui concerne la durée de séjour requise; et d) de simplifier les procédures administratives et de réduire le montant des droits perçus auprès des demandeurs.

### Pour en savoir plus :

[www.bfm.admin.ch](http://www.bfm.admin.ch)

[www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/01/07.html](http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/01/07.html)

## Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

SUISSE

Flux migratoires d'étrangers	1995	2000	2007	2008	Moyenne		Milliers			
					1997-2002	2003-2008	2008			
<i>Définition nationale</i>										
<i>Pour 1 000 habitants</i>										
Entrées	12.5	12.2	18.5	20.6	12.2	15.2	157.3			
Sorties	9.6	7.8	7.4	7.1	7.9	6.8	54.1			
<b>Entrées d'étrangers par catégorie (long terme)</b>	<b>Milliers</b>		<b>Distribution (%)</b>		<b>10 principales nationalités</b> <b>en % du flux total d'étrangers</b> 					
<i>Statistiques de permis de résidence (données standardisées)</i>	2007	2008	2007	2008						
Travail	2.0	3.2	1.6	2.3						
Famille (y compris la famille accompagnante)	18.9	18.9	15.4	13.5						
Humanitaire	5.4	6.5	4.4	4.7						
Libre circulation	93.8	108.6	76.8	78.0						
Autres	2.1	2.1	1.7	1.5						
Total	122.2	139.3	100.0	100.0						
<b>Migrations temporaires</b>	2000	2007	2008	Annual average						
	2003-2008									
<i>Milliers</i>										
Étudiants	..	10.3	11.0	9.5						
Stagiaires	..	0.1	0.1	0.2						
Vacanciers actifs	..	..	..	..						
Travailleurs saisonniers	49.3	..	..	..						
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	6.2	7.3	6.9						
Autres travailleurs temporaires	..	102.8	91.6	107.4						
<b>Entrées de demandeurs d'asile</b>	1995	2000	2007	2008	Moyenne		Niveau			
	1997-2002		2003-2008		2008					
<i>Pour 1 000 habitants</i>	2.4	2.5	1.4	2.2	4.1	1.8	16 606			
<b>Composantes de la croissance de la population</b>	1995	2000	2007	2008	Moyenne		Milliers			
	1997-2002		2003-2008		2008					
<i>Pour 1 000 habitants</i>										
Total	6.2	5.5	11.1	14.2	5.5	8.6	108			
Accroissement naturel	2.7	2.2	1.7	2.0	2.0	1.7	15			
Solde migratoire	2.1	2.8	9.9	12.8	2.8	7.3	98			
<b>Effectifs de migrants</b>	1995	2000	2007	2008	Moyenne		Milliers			
	1997-2002		2003-2008		2008					
<i>Croissance annuelle en %</i>										
Personnes nées à l'étranger	..	21.9	..	..	..	..	..			
Population étrangère	18.9	19.3	20.8	21.4	19.3	20.5	1 639			
<b>Naturalisations</b>	1995	2000	2007	2008	Moyenne		Niveau			
	1997-2002		2003-2008		2008					
<i>En % de la population étrangère</i>	1.3	2.1	2.8	2.7	1.8	2.7	44 365			
<b>Résultats sur le marché du travail</b>	1995	2000	2007	2008	Moyenne					
	1997-2002		2003-2008							
Emploi/population (%)										
Hommes nés dans le pays de résidence	..	..	86.4	86.1	..	85.9				
Hommes nés à l'étranger	..	..	83.2	83.6	..	82.0				
Femmes nées dans le pays de résidence	..	..	74.2	75.8	..	73.8				
Femmes nées à l'étranger	..	..	64.3	67.5	..	64.4				
Taux de chômage (% de la population active)										
Hommes nés dans le pays de résidence	..	..	2.0	2.1	..	2.5				
Hommes nés à l'étranger	..	..	5.8	5.0	..	6.7				
Femmes nées dans le pays de résidence	..	..	3.2	2.7	..	3.2				
Femmes nées à l'étranger	..	..	8.8	7.7	..	9.0				
<b>Indicateurs macroéconomiques</b>	1995	2000	2007	2008	Moyenne		Niveau			
	1997-2002		2003-2008		2008					
<i>Croissance annuelle en %</i>										
PIB réel	0.4	3.6	3.6	1.8	1.9	2.3				
PIB/tête (niveau en dollars EU)	-0.3	3.0	2.8	0.6	1.3	1.5	34 479			
Emploi (niveau en milliers)	0.1	0.9	2.3	1.7	0.9	1.1	4 283			
<i>Pourcentage de la population active</i>										
Chômage	3.5	2.6	3.6	3.5	3.2	4.0				

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888384642153>

## Turquie



L'information sur les statistiques de la migration en Turquie est rare. Il n'existe pas de données directes fiables sur les flux d'entrée et de sortie du pays.

L'information relative aux flux de l'émigration de travail émanant d'instances officielles publiques est fournie par le ministère du Travail et de la Sécurité sociale (MLSS). Le nombre de travailleurs temporaires sous contrat envoyés à l'étranger par les Services de l'emploi en 2008 est tombé à 57 000 personnes, alors qu'il se situait aux alentours des 75-80 000 au cours des deux années précédentes. Les principales régions d'accueil étaient le Moyen-Orient (25 000) et la Communauté des États indépendants (19 500). Ces flux d'émigration de travail ne recouvrent pas les sorties effectuées pour d'autres raisons (regroupement familial, mariage et demande d'asile).

En 2008, le nombre d'immigrants détenteurs d'un permis de séjour en Turquie s'établissait à près de 175 000, soit un recul de 5 % par rapport au stock de l'année précédente. Une part significative de cette immigration était représentée par les populations turcophones des pays voisins. Par ailleurs, on enregistrait d'importants flux de migration illégale constitués de travailleurs clandestins, de migrants en transit et de demandeurs d'asile déboutés. Les migrants en transit provenaient essentiellement du Moyen-Orient (Iran, Irak et Afghanistan), d'Asie et d'Afrique. Près de 66 000 migrants en situation irrégulière ont été appréhendés en 2008.

Le nombre de demandeurs d'asile désireux de se rendre en Europe à partir de la Turquie a poursuivi sa progression en 2008. Même si le nombre de demandeurs d'asile turcs voulant gagner l'Europe est resté proche de celui de l'année précédente (moins de 7 000), le nombre de demandes émanant de ressortissants de pays tiers (Irak, Iran et Afghanistan pour l'essentiel) a progressé. Par ailleurs, le nombre de demandeurs d'asile à la Turquie s'est établi à 12 891. On a enregistré une progression notable du nombre de requérants en provenance d'Irak (plus d'un demandeur d'asile sur deux), mais aussi d'Afghanistan (2 642) et de Somalie (647).

Les transferts monétaires ont encore progressé de 10 % en 2008 pour atteindre 1.32 milliard USD. Par ailleurs, les transferts de fonds liés aux voyages effectués par les migrants pour venir en Turquie ont constitué un important apport de devises étrangères, 6.2 milliards USD.

Dans le domaine de l'action publique, il a été créé en octobre 2008 un Service de développement et de mise en œuvre de la législation relative à l'asile et à la migration ainsi que des capacités administratives, sous l'égide du ministère de l'Intérieur. Même si ses ressources sont limitées, ce service entend faire progresser la nouvelle législation relative à l'asile et aux ressortissants étrangers dans l'optique de son intégration aux régimes de la migration et de l'asile de l'UE.

### Pour en savoir plus :

[www.iskur.gov.tr](http://www.iskur.gov.tr)

[www.tuik.gov.tr](http://www.tuik.gov.tr)

[www.nvi.gov.tr/English,En\\_Html.html](http://www.nvi.gov.tr/English,En_Html.html)



## Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

## TURQUIE

Flux migratoires d'étrangers <i>Définition nationale</i>	1995	2000	2007	2008	Moyenne		Milliers			
					1997-2002	2003-2008	2008			
<i>Pour 1 000 habitants</i>										
Entrées	1.3	2.4	2.4	2.3	2.2	2.3	175.0			
Sorties	..	..	..	..	..	..	..			
Entrées d'étrangers par catégorie (long terme) <i>Statistiques de permis de résidence (données standardisées)</i>	Milliers		Distribution (%)		<b>10 principales nationalités en % du flux total d'étrangers</b>  					
	2007	2008	2007	2008						
Travail	..	..	..	..						
Famille (y compris la famille accompagnante)	..	..	..	..						
Humanitaire	..	..	..	..						
Libre circulation	..	..	..	..						
Autres	..	..	..	..						
Total	..	..	..	..						
Migrations temporaires	2000	2007	2008	Moyenne						
	Milliers									
Étudiants	..	..	..	..						
Stagiaires	..	..	..	..						
Vacanciers actifs	..	..	..	..						
Travailleurs saisonniers	..	..	..	..						
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	..	..	..						
Autres travailleurs temporaires	..	..	..	..						
Entrées de demandeurs d'asile	1995	2000	2007	2008	Moyenne	Niveau				
	<i>Pour 1 000 habitants</i>				1997-2002	2003-2008	2008			
	0.1	0.1	0.1	0.2	0.1	0.1	12 981			
Composantes de la croissance de la population	1995	2000	2007	2008	Moyenne	Milliers				
	<i>Pour 1 000 habitants</i>				1997-2002	2003-2008	2008			
Total	18.4	14.1	..	..	15.4	..	..			
Accroissement naturel	16.9	14.1	..	..	14.9	..	..			
Solde migratoire	1.6	0.0	..	..	0.8	..	..			
Effectifs de migrants	1995	2000	2007	2008	Moyenne	Milliers				
	<i>Croissance annuelle en %</i>				1997-2002	2003-2008	2008			
Personnes nées à l'étranger	..	1.9	..	..	..	..	..			
Population étrangère	..	0.4	..	..	..	..	..			
Naturalisations	1995	2000	2007	2008	Moyenne	Niveau				
	<i>En % de la population étrangère</i>				1997-2002	2003-2008	2008			
	..	..	..	..	..	..	..			
Résultats sur le marché du travail	1995	2000	2007	2008	Moyenne	Milliers				
	<i>Emploi/population (%)</i>				1997-2002	2003-2008	2008			
Hommes nés dans le pays de résidence	..	..	68.0	67.7	..	..	..			
Hommes nés à l'étranger	..	..	66.3	68.0	..	..	..			
Femmes nées dans le pays de résidence	..	..	23.7	24.1	..	..	..			
Femmes nées à l'étranger	..	..	30.2	31.5	..	..	..			
Taux de chômage (% de la population active)	<i>Hommes nés dans le pays de résidence</i>				..	..	..			
	..	..	8.7	9.6	..	..	..			
<i>Hommes nés à l'étranger</i>				..	..	..				
..	..	8.4	8.4	..	..	..				
<i>Femmes nées dans le pays de résidence</i>				..	..	..				
..	..	8.7	9.6	..	..	..				
<i>Femmes nées à l'étranger</i>				..	..	..				
..	..	8.1	8.9	..	..	..				
Indicateurs macroéconomiques	1995	2000	2007	2008	Moyenne	Niveau				
	<i>Croissance annuelle en %</i>				1997-2002	2003-2008	2008			
PIB réel	7.2	6.8	4.7	0.9	2.4	5.9	..			
PIB/tête (niveau en dollars EU)	5.5	5.3	3.4	-0.3	1.0	4.6	11 693			
Emploi (niveau en milliers)	2.8	-2.1	1.5	2.1	0.2	1.4	21 694			
<i>Pourcentage de la population active</i>										
Chômage	8.0	6.9	10.1	10.7	8.2	10.4	..			

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888415675832>

## NOTES ET SOURCES DES TABLEAUX DE LA PARTIE V

### **Flux migratoires des étrangers**

Pour les pays de l'OCDE, les sources et notes de ces séries sont détaillées dans l'annexe statistique (métadonnées relatives aux tableaux A.1.1 et B.1.1).

Bulgarie : nombre de permis de résidence permanente ou à long terme délivrés (*Source* : ministère de l'Intérieur); Lituanie : arrivées et départs de résidents (*Source* : Département de statistiques du gouvernement lituanien); Roumanie : Changements de résidence (*Source* : *Annuaire de statistiques de Roumanie*).

### **Entrées d'étrangers à long terme par catégories (flux standardisés)**

La plupart des données proviennent des statistiques de permis de résidence et de travail et ont été standardisées (cf. [www.oecd.org/els/migrations/pmi](http://www.oecd.org/els/migrations/pmi)).

### **Migrations temporaires**

Permis de résidence ou de travail. Dans la plupart des cas, les données ne couvrent pas les étrangers bénéficiant d'un accord de libre circulation.

### **Entrées de demandeurs d'asile**

Haut-Commissariat aux Réfugiés des Nations Unies ([www.unhcr.org/statistics](http://www.unhcr.org/statistics)).

### **Composantes de la croissance de la population totale**

*Statistiques de la population active*, OCDE, 2010. Bulgarie, Lituanie et Roumanie : Eurostat.

### **Effectifs d'immigrés**

#### **Population née à l'étranger**

Les sources et notes sont détaillées dans l'annexe statistique (métadonnées relatives aux tableaux A.1.4 et B.1.4).

#### **Population étrangère**

Les sources et notes sont détaillées dans l'annexe statistique pour les pays de l'OCDE (métadonnées relatives aux tableaux A.1.5 et B.1.5).

Bulgarie : détenteurs d'un permis de résidence permanente ou de long terme (ministère de l'Intérieur) ; Lituanie : service d'enregistrement des résidents (ministère de l'Intérieur); Roumanie : ministère de l'Intérieur.

### **Naturalisations**

Les sources et notes de ces séries sont détaillées dans l'annexe statistique pour les pays de l'OCDE (métadonnées relatives aux tableaux A.1.6 et B.1.6). Bulgarie, Lituanie et Roumanie : ministère de l'Intérieur.

### **Résultats sur le marché du travail**

Pays européens : Enquête de l'Union européenne sur la population active, données fournies par Eurostat; Australie, Canada : Enquête sur la population active (moyennes annuelles); États-Unis : *Current Population Survey March Supplement*.

### **Indicateurs macroéconomiques**

#### **Croissance du PIB réel et PIB par tête**

*Comptes nationaux annuels* – tableaux comparatifs aux prix et PPA de 2000 (Source : OCDE).

#### **Emploi et chômage**

*Perspectives de l'emploi*, OCDE, 2010.



## ANNEXE STATISTIQUE

### Introduction

La plupart des données publiées dans cette annexe proviennent de contributions individuelles de correspondants nationaux désignés par le Secrétariat de l'OCDE, en accord avec les autorités des pays membres. Par conséquent, il s'agit de données n'ayant pas nécessairement fait l'objet d'une harmonisation internationale. Ce réseau de correspondants, Système d'observation permanente des migrations (SOPEMI), couvre la plupart des pays membres de l'OCDE ainsi que les États baltes, la Bulgarie et la Roumanie. Le SOPEMI n'a pas de compétences particulières pour imposer des modifications dans les procédures de collecte de données. C'est en quelque sorte un observatoire des migrations qui se doit, de par sa nature, d'utiliser les statistiques existantes. Toutefois, cela ne le dispense pas de faire des suggestions d'améliorations qui lui semblent indispensables et de participer activement à la standardisation des données.

L'objet de cette annexe est de décrire la population dite « immigrée » telle qu'elle est définie dans le pays d'accueil traité (généralement population née à l'étranger). Pour cette raison, aucun tableau n'inclut la population « autochtone ». Les informations recueillies portent sur les flux et les effectifs de la population immigrée totale ainsi que sur les acquisitions de la nationalité (séries 1.1 à 1.6) et sur les flux et les effectifs de la population immigrée active (séries 2.1 à 2.3). Ces données n'ont pas été standardisées et ne sont par conséquent pas entièrement comparables à un niveau international. En effet, la grande variété des sources utilisées conduit à mesurer des populations différentes. En particulier, les critères d'enregistrement dans un fichier de population ou bien les conditions d'octroi d'un permis de résidence, par exemple, varient d'un pays à l'autre, ce qui conduit à des mesures très différenciées, même en utilisant une source *a priori* identique.

Au problème de comparabilité des statistiques s'ajoute celui de la prise en compte très partielle des migrants en situation irrégulière. Une partie d'entre eux peuvent être appréhendés au travers des recensements. Les programmes de régularisation, lorsqu'ils existent, permettent, après coup, de prendre en compte une fraction non négligeable des migrants en situation irrégulière. En terme de mesure, ceci permet, à un moment donné, de mieux évaluer le volume de la population étrangère sans qu'il soit toujours possible de réaffecter ces personnes selon l'année d'entrée sur le territoire.

Chaque série est précédée d'une note explicative visant à faciliter la compréhension et l'utilisation des données produites. Figure ensuite le tableau synoptique (série A, reprenant le total pour chacun des pays d'accueil) qui introduit les tableaux par nationalité ou pays de naissance selon le cas (série B). À la fin de chaque série, un tableau détaille par pays d'accueil les sources et les notes relatives aux données présentées dans les tableaux.

## Récapitulatif des séries publiées dans l'annexe statistique (1999-2008)

Série	Total par pays d'accueil	Détail par pays d'origine (nationalité ou pays de naissance)
<b>Population immigrée totale</b>		
1.1. Entrées de personnes étrangères	Tableau A.1.1	Tableaux B.1.1
1.2. Sorties de personnes étrangères	Tableau A.1.2	Pas de données par nationalité <sup>1</sup>
1.3. Entrées de demandeurs d'asile	Tableau A.1.3	Tableaux B.1.3
1.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger	Tableau A.1.4	Tableaux B.1.4
1.5. Effectifs de personnes étrangères	Tableau A.1.5	Tableaux B.1.5
1.6. Acquisitions de la nationalité	Tableau A.1.6	Tableaux B.1.6
<b>Population active immigrée</b>		
2.1. Entrées de travailleurs étrangers	Tableau A.2.1	Pas de données par nationalité <sup>1</sup>
2.2. Effectifs de travailleurs nés à l'étranger	Tableau A.2.2	Pas de détail par pays de naissance <sup>1</sup>
2.3. Effectifs de travailleurs étrangers	Tableau A.2.3	Pas de données par nationalité <sup>1</sup>

1. Des données détaillées par nationalité/pays de naissance sont disponibles en ligne ([www.oecd.org/els/migrations/pmi](http://www.oecd.org/els/migrations/pmi))

### Remarques générales s'appliquant aux tableaux

- a) Les tableaux portent sur des séries annuelles couvrant la période 1999-2008 (des données préliminaires sur les demandes d'asile en 2009 sont incluses dans le tableau A.1.3).
- b) L'ordre retenu pour citer les pays dans les tableaux de la série A est l'ordre alphabétique des codes ISO à 3 lettres ([www.iso.org](http://www.iso.org)). Pour les autres tableaux, les nationalités ou les pays de naissance sont classés par ordre décroissant des effectifs correspondant à la dernière année disponible.
- c) Dans les tableaux par pays d'origine (séries B), ne sont présentés que les 15 principaux pays, lorsque ce détail est disponible. Par ailleurs, la rubrique « autres pays » est une rubrique résiduelle calculée par différence entre les effectifs totaux et la somme des nationalités/pays de naissance indiqués dans le tableau. Les effectifs de certaines nationalités/pays de naissance ne sont pas toujours disponibles pour toutes les années de la série et la composition de cette rubrique résiduelle est donc variable. Il faut en tenir compte pour interpréter son évolution.
- d) Les données relatives aux sorties d'étrangers (série 1.2), aux entrées et aux effectifs de travailleurs (série 2.1, 2.2 et 2.3) ne sont pas détaillées par nationalité/pays de naissance mais peuvent être consultées en ligne ([www.oecd.org/els/migrations/pmi](http://www.oecd.org/els/migrations/pmi)). Seuls les totaux sont présentés, respectivement dans les tableaux A.1.2, A.2.1, A.2.2 et A.2.3.
- e) À cause des arrondis, les totaux peuvent différer légèrement de la somme des éléments qui les constituent.
- f) « .. » Non disponible

## Entrées et sorties de personnes étrangères

Les pays de l'OCDE disposent rarement d'outils spécifiques pour mesurer les flux d'entrées et de sorties d'étrangers et les estimations nationales proviennent en général soit des registres de population soit des fichiers d'octroi de permis de résidence. La présente note vise à détailler plus systématiquement ce qui est mesuré par chacune des sources utilisées.

### L'estimation des flux à partir des registres de population

Les registres de population permettent d'obtenir des données sur les entrées et les sorties d'autochtones et d'étrangers. Pour se faire enregistrer, les étrangers doivent être en possession d'un permis de résidence valide et/ou d'un permis de travail d'une durée de validité au moins égale à la durée correspondant au critère d'inscription dans le registre de population. Les émigrés sont généralement identifiés sur la base d'une déclaration notifiant leur intention de quitter le pays. Cependant, la période d'absence anticipée n'est pas toujours spécifiée.

En utilisant les registres de population, les entrées sont mieux comptabilisées que les sorties. En effet, l'émigré qui envisage de retourner dans le pays d'accueil à plus ou moins long terme peut hésiter à signaler son départ pour éviter de perdre les droits liés à l'affiliation au registre. Les critères d'inscription dans les registres diffèrent largement d'un pays à l'autre (ils peuvent varier de trois mois à un an de durée minimale de séjour), ce qui pose d'importants problèmes de comparaisons internationales. Ainsi, certains pays prennent en compte une partie des migrants temporaires, y compris parfois les demandeurs d'asile lorsque ceux-ci résident dans des ménages privés (par opposition aux centres d'accueil ou aux foyers d'immigrés) et les étudiants internationaux.

### L'estimation des flux à partir des permis de résidence et/ou de travail

Généralement, les statistiques sur les permis portent sur le nombre de permis délivrés au cours d'une période donnée et dépendent des types de permis retenus. Les pays communément appelés d'installation (Australie, Canada, États-Unis et Nouvelle-Zélande) considèrent comme migrants les personnes qui ont reçu une « autorisation au titre de l'immigration permanente ». Les statistiques sur les migrants temporaires sont également publiées dans cette annexe pour ces pays dans la mesure où leur durée légale de résidence s'apparente souvent à une migration de long terme (supérieure à un an). Dans le cas de la France, les permis retenus ont une durée de validité au moins égale à un an (seuls les étudiants ne sont pas retenus ici). Les données pour l'Italie et le Portugal incluent des migrants temporaires.

Une autre caractéristique des données de permis est de ne pas enregistrer les flux de résidents autochtones. Il est possible aussi que certains flux d'étrangers n'y figurent pas, soit parce que le type de permis qu'ils détiennent n'est pas retenu pour élaborer les statistiques,

soit parce qu'ils n'ont pas besoin de permis (accords de libre circulation). En outre, les données établies à partir des permis ne reflètent pas nécessairement les flux réels ou la durée effective de séjour car : i) les permis ont pu être délivrés à l'étranger mais les candidats à l'émigration ne les ont pas forcément utilisés ou ont retardé leur arrivée ; ii) les permis ont pu être délivrés à des personnes qui résidaient déjà dans le pays depuis un certain temps et peuvent correspondre à un changement de statut ou à un renouvellement.

La capacité des administrations à traiter l'ensemble des procédures relatives à la délivrance des permis peut avoir un impact sur ce type de données. Dans certains cas, un retard important dans les procédures de traitement des demandes peut apparaître et la répercussion sur le nombre de permis octroyés s'en trouve retardée jusqu'à la liquidation des arriérés.

### **L'estimation des flux à partir d'enquêtes spécifiques**

L'Irlande fournit des estimations à partir des résultats des enquêtes trimestrielles sur les ménages (*Quartely National Household Survey*) et d'autres sources telles que les données de permis et les demandes d'asile. Ces estimations sont révisées périodiquement sur la base des recensements. Les données pour le Royaume-Uni proviennent d'une enquête auprès des passagers (*International Passenger Survey*) qui entrent ou sortent par avion, par train ou par bateau. Cette enquête est conçue entre autres pour estimer le volume et les caractéristiques des migrants. L'échantillon est construit de façon aléatoire et environ 1 passager sur 500 est interrogé. Des révisions significatives ont été effectuées après le dernier recensement dans chacun de ces deux pays, ce qui semble indiquer que ces estimations ne constituent pas non plus une source « idéale ». L'Australie et la Nouvelle-Zélande conduisent également des enquêtes auprès des passagers. La durée de séjour est alors établie à partir des déclarations d'intention du migrant au moment de l'entrée et de la sortie du territoire.



Tableau A.1.1. Entrées de personnes étrangères dans les pays de l'OCDE

Milliers

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
<i>Données de flux issues des registres de population :</i>										
AUT Autriche	72.4	66.0	74.8	86.1	93.2	104.1	97.9	82.8	91.6	94.6
BEL Belgique	57.8	57.3	66.0	70.2	68.8	72.4	77.4	83.4	93.4	..
CHE Suisse	85.8	87.4	101.4	101.9	94.0	96.3	94.4	102.7	139.7	157.3
CZE République tchèque	6.8	4.2	11.3	43.6	57.4	50.8	58.6	66.1	102.5	77.8
DEU Allemagne	673.9	648.8	685.3	658.3	601.8	602.2	579.3	558.5	574.8	573.8
DNK Danemark	20.3	22.8	24.6	21.5	18.4	18.7	20.1	24.0	23.5	..
ESP Espagne	99.1	330.9	394.0	443.1	429.5	645.8	682.7	803.0	920.5	692.2
FIN Finlande	7.9	9.1	11.0	10.0	9.4	11.5	12.7	13.9	17.5	19.9
HUN Hongrie	20.2	20.2	20.3	18.0	19.4	22.2	25.6	23.6	22.6	37.5
JPN Japon	281.9	345.8	351.2	343.8	373.9	372.0	372.3	325.6	336.6	344.5
LUX Luxembourg	11.8	10.8	11.1	11.0	12.6	12.2	13.8	13.7	15.8	16.8
NLD Pays-Bas	78.4	91.4	94.5	86.6	73.6	65.1	63.4	67.7	80.3	103.4
NOR Norvège	32.2	27.8	25.4	30.8	26.8	27.9	31.4	37.4	53.5	58.8
SVK République slovaque	5.9	4.6	4.7	4.8	4.6	7.9	7.7	11.3	14.8	16.5
SWE Suède	34.6	42.2	43.8	47.3	47.1	46.7	50.6	78.9	82.6	82.0
<i>Données de flux issues des permis de résidence ou d'autres sources :</i>										
AUS Australie										
Entrées permanentes	98.3	107.1	127.9	119.1	123.4	146.4	161.7	176.2	189.5	203.9
Entrées temporaires	194.1	224.0	245.1	240.5	244.7	261.6	289.4	321.6	368.5	420.0
CAN Canada										
Entrées permanentes	190.0	227.5	250.6	229.1	221.4	235.8	262.2	251.6	236.8	247.2
Entrées temporaires	223.0	254.2	268.5	247.9	228.3	228.2	229.6	250.1	279.9	313.8
FRA France	82.8	91.9	106.9	124.2	136.4	141.6	135.9	135.1	128.9	136.0
GBR Royaume-Uni	239.5	260.4	262.2	288.8	327.4	434.3	405.1	451.7	455.0	456.0
IRL Irlande	22.2	27.8	32.7	39.9	42.4	41.8	66.1	88.9	89.5	67.6
ITA Italie	268.0	271.5	232.8	388.1	..	319.3	206.8	181.5	252.4	..
KOR Corée	..	185.4	172.5	170.9	178.3	188.8	266.3	314.7	317.6	311.7
MEX Mexique	5.4	6.4	8.1	5.8	4.8	8.5	9.2	6.9	6.8	15.1
NZL Nouvelle-Zélande	31.0	37.6	54.4	47.5	43.0	36.2	54.1	49.8	46.8	46.9
POL Pologne	17.3	15.9	21.5	30.2	30.3	36.9	38.5	34.2	40.6	41.8
PRT Portugal	10.5	15.9	151.4	72.0	31.8	34.1	28.1	22.5	32.6	32.3
TUR Turquie	154.3	162.3	154.9	151.8	147.2	148.0	169.7	191.0	174.9	175.0
USA États-Unis										
Entrées permanentes	644.8	841.0	1 058.9	1 059.4	703.5	957.9	1 122.4	1 266.3	1 052.4	1 107.1
Entrées temporaires	1 106.6	1 249.4	1 375.1	1 282.6	1 233.4	1 299.3	1 323.5	1 457.9	1 606.9	1 617.6
<b>EU25 (pays cités ci-dessus)</b>										
<b>+ Norvège et Suisse</b>	<b>1 847.3</b>	<b>2 107.0</b>	<b>2 375.8</b>	<b>2 576.4</b>	<b>2 124.8</b>	<b>2 791.8</b>	<b>2 696.0</b>	<b>2 880.7</b>	<b>3 232.1</b>	<b>2 664.3</b>
<b>Amérique du Nord (permanent)</b>	<b>834.7</b>	<b>1 068.5</b>	<b>1 309.5</b>	<b>1 288.4</b>	<b>924.9</b>	<b>1 193.7</b>	<b>1 384.6</b>	<b>1 517.9</b>	<b>1 289.2</b>	<b>1 354.4</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux métadonnées à la fin des tableaux B.1.1.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888443208552>

Tableau A.1.2. **Sorties de personnes étrangères des pays de l'OCDE**

Milliers

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
<b>Données issues des registres de population :</b>										
AUT Autriche	47.3	44.4	51.0	44.4	48.8	49.9	49.7	55.0	52.5	55.3
BEL Belgique	36.4	35.6	31.4	31.0	33.9	37.7	38.5	39.4	38.5	..
CHE Suisse	58.1	55.8	52.7	49.7	46.3	47.9	49.7	53.0	56.2	54.1
CZE République tchèque	0.1	0.2	20.6	31.1	33.2	33.8	21.8	31.4	18.4	3.8
DEU Allemagne	555.6	562.8	497.0	505.6	499.1	547.0	483.6	483.8	475.8	563.1
DNK Danemark	14.1	14.0	14.8	14.9	15.8	15.8	16.3	17.3	17.9	..
ESP Espagne	..	..	..	6.9	10.0	41.9	48.7	120.3	199.0	232.0
FIN Finlande	2.0	4.1	2.2	2.8	2.3	4.2	2.6	2.7	3.1	4.5
HUN Hongrie	2.5	2.2	1.9	2.4	2.6	3.5	3.3	3.2	4.1	..
JPN Japon	199.7	210.9	232.8	248.4	259.4	278.5	292.0	218.8	214.9	234.2
LUX Luxembourg	6.9	7.0	7.6	8.3	6.9	7.5	7.2	7.7	8.6	8.0
NLD Pays-Bas	20.7	20.7	20.4	21.2	21.9	23.5	24.0	26.5	29.0	30.7
NOR Norvège	12.7	14.9	15.2	12.3	14.3	13.9	12.6	12.5	13.3	15.2
SVK République slovaque	..	..	..	..	3.6	5.0	1.1	1.5	2.0	3.3
SWE Suède	13.6	12.5	12.7	14.1	15.1	16.0	15.8	20.0	20.4	19.2
<b>Données issues des permis de résidence ou d'autres sources :</b>										
AUS Australie										
Départs définitifs	20.8	23.4	24.1	24.9	29.9	31.6	33.6	35.2	35.2	37.8
Départs à long terme	30.0	42.2	31.9	29.5	29.6	31.8	34.4	36.1	36.1	..
GBR Royaume-Uni	130.0	137.0	117.0	141.0	144.0	126.0	154.0	173.0	158.0	243.0
KOR Corée	..	89.1	107.2	114.0	152.3	148.8	266.7	183.0	163.6	215.7
MEX Mexique	22.6	25.7	26.8	24.4	24.1	30.3	31.7	40.2	40.2	..
NZL Nouvelle-Zélande	15.9	15.6	28.6	22.4	25.4	29.0	30.6	20.5	21.4	23.0

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux métadonnées à la fin des tableaux B.1.1.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888463806676>

Tableau B.1.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers

## AUSTRALIE

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Nouvelle-Zélande	24.7	31.6	42.3	21.6	16.4	18.7	22.4	23.8	28.3	34.5
Royaume-Uni	12.9	11.8	13.2	14.6	18.6	25.7	26.2	30.9	30.7	31.7
Inde	2.8	4.6	5.8	7.6	8.2	11.3	12.8	15.2	19.8	22.7
Chine	6.3	8.1	8.3	9.1	9.4	12.5	15.2	17.3	21.1	20.7
Philippines	3.8	3.6	3.4	3.4	3.6	4.4	4.8	5.4	6.1	7.1
Afrique du Sud	5.7	6.2	6.8	7.2	5.9	7.1	5.7	4.8	5.4	6.9
Malaisie	1.5	2.0	2.5	2.6	3.9	5.1	4.7	4.8	4.8	5.1
Corée	1.0	0.8	1.5	2.0	2.3	2.8	3.5	4.0	4.2	5.0
Sri Lanka	1.2	1.5	1.8	2.4	2.3	2.1	3.0	3.3	3.8	4.8
Indonésie	3.1	3.4	4.5	5.8	4.7	4.4	3.8	3.3	3.2	3.2
Viêtnam	2.2	1.7	1.9	2.5	3.0	2.5	2.5	2.9	3.4	3.0
États-Unis	1.8	1.8	2.3	2.6	2.5	3.0	3.0	2.9	2.8	3.0
Thaïlande	0.7	0.8	0.9	1.8	1.6	1.7	1.7	2.0	2.5	2.7
Myanmar	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	0.5	0.8	1.8	2.6
Irak	1.8	2.0	1.3	1.3	2.9	1.8	3.3	5.1	2.5	2.6
Autres pays	30.5	30.2	32.8	35.2	39.1	45.4	52.9	52.0	50.1	48.9
<b>Total</b>	<b>100.0</b>	<b>110.3</b>	<b>129.7</b>	<b>120.0</b>	<b>124.6</b>	<b>148.7</b>	<b>166.0</b>	<b>178.5</b>	<b>190.3</b>	<b>204.5</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888640236402>

Tableau B.1.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers

## AUTRICHE

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Allemagne	7.2	7.5	10.2	9.2	10.9	13.2	14.7	15.9	17.9	19.2
Roumanie	1.9	1.9	2.4	4.8	5.7	5.5	5.1	4.5	9.3	9.3
Serbie et Monténégro	13.9	6.5	6.3	9.9	10.5	11.6	11.7	7.4	6.4	6.1
Hongrie	2.2	2.4	3.0	2.6	2.8	3.2	3.4	3.6	4.5	5.2
Turquie	7.3	7.1	7.8	11.3	10.4	8.2	7.7	4.9	5.2	5.0
République slovaque	1.8	1.9	2.5	2.5	2.6	3.5	3.6	3.5	3.6	4.9
Pologne	5.0	3.4	3.5	3.0	3.4	7.0	6.8	5.7	5.3	4.4
Fédération de Russie	..	..	..	1.8	4.0	6.8	4.0	2.5	2.2	3.0
Bosnie-Herzégovine	3.6	3.9	6.0	4.9	5.4	5.4	4.6	3.2	3.0	2.9
Bulgarie	..	..	..	1.5	1.7	1.7	1.4	1.2	2.2	2.5
Croatie	4.3	4.8	6.1	3.8	3.4	3.3	2.8	2.5	2.3	2.0
Italie	1.4	1.3	1.7	1.4	1.5	1.4	1.4	1.5	1.7	1.8
États-Unis	..	..	..	1.0	1.2	1.0	1.0	2.2	2.0	1.7
Iran	..	..	..	1.0	1.2	1.0	1.0	2.2	2.0	1.7
République tchèque	1.4	1.3	1.4	1.2	1.2	1.4	1.3	1.2	1.2	1.3
Autres pays	22.4	23.9	24.0	26.3	27.4	29.7	27.3	21.0	22.7	23.7
<b>Total</b>	<b>72.4</b>	<b>66.0</b>	<b>74.8</b>	<b>86.1</b>	<b>93.2</b>	<b>104.1</b>	<b>97.9</b>	<b>82.8</b>	<b>91.6</b>	<b>94.6</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888640236402>

Tableau B.1.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers

## BELGIQUE

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
France	7.9	8.1	8.0	8.1	8.2	9.5	10.4	11.6	12.3	..
Pays-Bas	6.2	7.2	8.2	8.4	8.5	8.8	10.1	11.5	11.4	..
Pologne	1.2	1.1	2.9	2.4	2.1	3.5	4.8	6.7	9.4	..
Maroc	4.9	5.7	7.1	8.5	8.4	8.0	7.1	7.5	7.8	..
Roumanie	0.6	0.7	1.0	1.0	1.0	1.4	2.3	3.1	5.5	..
Allemagne	3.1	3.0	2.9	3.0	2.9	3.3	3.3	3.3	3.4	..
Turquie	2.2	2.8	3.0	3.9	3.8	3.2	3.4	3.0	3.2	..
Italie	2.6	2.6	2.4	2.3	2.3	2.3	2.5	2.6	2.7	..
Bulgarie	..	0.3	0.4	0.5	0.5	0.7	0.9	0.8	2.6	..
États-Unis	2.9	2.8	2.9	2.7	2.5	2.6	2.4	2.6	2.5	..
Portugal	1.3	1.3	1.3	1.6	1.8	1.9	1.9	2.0	2.3	..
Royaume-Uni	3.0	3.2	2.7	2.5	2.5	2.4	2.2	2.0	2.0	..
Espagne	1.2	1.4	1.5	1.5	1.5	1.6	1.8	1.8	1.9	..
Inde	0.6	0.7	0.9	1.0	1.1	1.2	1.3	1.5	1.6	..
République démocratique du Congo	0.8	0.8	1.4	1.3	1.1	1.1	1.1	1.1	1.2	..
Autres pays	19.3	15.7	19.4	21.6	20.4	20.8	21.9	22.4	23.6	..
<b>Total</b>	<b>57.8</b>	<b>57.3</b>	<b>66.0</b>	<b>70.2</b>	<b>68.8</b>	<b>72.4</b>	<b>77.4</b>	<b>83.4</b>	<b>93.4</b>	<b>..</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888640236402>

Tableau B.1.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers

## CANADA

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Chine	29.1	36.8	40.4	33.3	36.3	36.4	42.3	33.1	27.0	29.3
Inde	17.5	26.1	27.9	28.8	24.6	25.6	33.1	30.8	26.1	24.5
Philippines	9.2	10.1	12.9	11.0	12.0	13.3	17.5	17.7	19.1	23.7
États-Unis	5.5	5.8	5.9	5.3	6.0	7.5	9.3	10.9	10.5	11.2
Royaume-Uni	4.5	4.6	5.4	4.7	5.2	6.1	5.9	6.5	8.1	9.2
Pakistan	9.3	14.2	15.4	14.2	12.4	12.8	13.6	12.3	9.5	8.1
Corée	7.2	7.6	9.6	7.3	7.1	5.3	5.8	6.2	5.9	7.2
France	3.9	4.3	4.4	4.0	4.1	5.0	5.4	4.9	5.5	6.4
Iran	5.9	5.6	5.7	7.9	5.7	6.1	5.5	7.1	6.7	6.0
Colombie	1.3	2.2	3.0	3.2	4.3	4.4	6.0	5.8	4.8	5.0
Émirats arabes unis	1.8	3.1	4.5	4.4	3.3	4.4	4.1	4.1	3.4	4.7
Sri Lanka	4.7	5.8	5.5	5.0	4.4	4.1	4.7	4.5	3.9	4.5
Allemagne	2.9	2.4	1.8	1.6	2.1	2.4	2.6	3.0	2.6	4.1
Maroc	1.8	2.6	4.0	4.1	3.2	3.5	2.7	3.1	3.8	3.9
Algérie	2.0	2.5	3.0	3.0	2.8	3.2	3.1	4.5	3.2	3.2
Autres pays	83.3	93.6	101.2	91.2	87.9	95.7	100.6	97.1	96.8	96.1
<b>Total</b>	<b>190.0</b>	<b>227.5</b>	<b>250.6</b>	<b>229.1</b>	<b>221.4</b>	<b>235.8</b>	<b>262.2</b>	<b>251.6</b>	<b>236.8</b>	<b>247.2</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888640236402>

Tableau B.1.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers

SUISSE

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Allemagne	11.0	12.5	14.6	15.5	14.9	18.1	20.4	24.8	41.1	46.4
Portugal	5.0	4.9	4.9	9.3	12.3	13.6	12.2	12.5	15.5	17.8
France	6.2	6.6	6.6	6.8	6.6	6.7	6.9	7.6	11.5	13.7
Italie	6.0	5.4	5.6	6.1	5.6	5.7	5.4	5.5	8.4	9.9
Royaume-Uni	3.4	3.7	3.9	3.1	2.8	2.9	3.0	3.4	5.1	5.6
Serbie	..	..	..	..	..	..	..	..	5.4	4.9
Autriche	1.5	2.0	2.5	2.6	2.0	2.3	1.9	2.0	2.8	3.2
Pologne	0.5	0.6	0.7	0.7	0.6	0.7	0.8	1.3	2.1	2.4
Espagne	1.6	1.7	1.7	1.9	1.7	1.7	1.5	1.6	2.1	2.4
Turquie	3.0	2.8	3.1	3.2	2.7	2.4	2.1	2.0	0.9	2.1
Pays-Bas	1.2	1.3	1.3	1.2	1.0	1.1	1.2	1.2	1.8	2.0
Belgique	0.7	0.9	0.9	0.8	0.7	0.8	0.8	0.8	1.1	1.2
République slovaque	0.1	0.2	0.2	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	1.2
Suède	0.9	1.0	0.9	0.8	0.7	0.7	0.7	0.8	1.1	1.1
Hongrie	0.5	0.4	0.6	0.6	0.4	0.4	0.3	0.5	0.7	1.1
Autres pays	44.2	43.5	53.7	49.2	41.7	39.2	36.8	38.6	40.0	42.2
<b>Total</b>	<b>85.8</b>	<b>87.4</b>	<b>101.4</b>	<b>101.9</b>	<b>94.0</b>	<b>96.3</b>	<b>94.4</b>	<b>102.7</b>	<b>139.7</b>	<b>157.3</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888640236402>

Tableau B.1.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Ukraine	1.6	1.1	2.8	10.7	15.5	16.3	23.9	30.2	39.6	18.7
Viêtnam	0.8	0.3	2.2	5.7	3.6	4.5	4.9	6.4	12.3	13.4
République slovaque	1.7	1.0	2.4	13.0	23.7	15.0	10.1	6.8	13.9	7.6
Fédération de Russie	0.6	0.4	0.7	2.4	1.8	2.0	3.3	4.7	6.7	5.8
Allemagne	0.2	0.1	0.2	0.8	0.8	1.3	1.4	0.8	1.9	4.3
Mongolie	..	..	..	..	0.5	0.6	0.9	1.5	3.3	3.5
Moldavie	0.1	0.0	0.2	0.8	1.2	1.0	1.7	2.4	3.4	3.3
États-Unis	0.1	0.1	0.1	0.7	0.9	0.7	1.4	1.8	1.7	2.2
République tchèque	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1.7
Ouzbékistan	..	..	..	..	0.8	0.8	0.2	0.3	0.8	1.5
Pologne	0.1	0.1	0.4	1.7	1.6	1.8	1.3	0.9	2.3	1.2
Bulgarie	0.1	0.1	0.2	0.7	0.6	0.7	0.8	0.8	1.1	1.0
Chine	..	..	..	..	0.5	0.5	0.8	1.4	1.0	0.9
Corée	..	..	..	..	0.7	0.4	0.1	0.2	0.5	0.7
Royaume-Uni	..	..	..	..	0.4	0.6	0.4	0.3	0.7	0.7
Autres pays	1.5	1.0	2.1	7.1	4.8	4.9	7.3	7.6	13.2	11.3
<b>Total</b>	<b>6.8</b>	<b>4.2</b>	<b>11.3</b>	<b>43.6</b>	<b>57.4</b>	<b>50.8</b>	<b>58.6</b>	<b>66.1</b>	<b>102.5</b>	<b>77.8</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888640236402>

Tableau B.1.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers

## ALLEMAGNE

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Pologne	72.4	74.3	79.0	81.6	88.2	125.0	147.7	151.7	140.0	119.9
Roumanie	18.8	24.2	20.1	24.0	23.8	23.5	23.3	23.4	42.9	48.2
Turquie	48.1	50.0	54.7	58.1	49.8	42.6	36.0	29.6	26.7	26.7
Hongrie	14.9	16.1	17.0	16.5	14.3	17.4	18.6	18.6	22.2	25.2
Bulgarie	8.1	10.4	13.2	13.2	13.4	11.6	9.1	7.5	20.5	24.1
Italie	34.9	33.2	28.8	25.0	21.6	19.6	18.3	17.7	18.2	20.1
États-Unis	16.8	16.5	16.0	15.5	14.7	15.3	15.2	16.3	17.5	17.5
Fédération de Russie	32.8	32.7	35.9	36.5	31.8	28.5	23.1	16.4	15.0	15.1
Chine	10.1	14.7	19.1	18.5	16.1	13.1	12.0	12.9	13.6	14.3
France	15.3	15.3	13.5	12.7	12.3	12.5	12.3	13.6	13.8	13.0
Inde	5.1	6.5	8.9	9.4	9.2	9.1	8.4	8.9	9.4	11.4
Pays-Bas	6.5	7.0	8.4	9.9	9.1	9.1	10.1	11.0	11.1	11.2
Autriche	11.9	11.9	11.6	10.2	9.2	9.0	8.6	9.8	10.6	9.5
Irak	9.5	12.6	17.7	13.0	6.5	3.3	3.3	3.4	5.0	8.9
République slovaque	9.1	10.8	11.4	11.6	10.6	11.6	11.8	11.3	9.4	8.7
Autres pays	359.6	312.7	329.9	302.7	271.3	250.9	221.5	206.2	199.1	200.1
<b>Total</b>	<b>673.9</b>	<b>648.8</b>	<b>685.3</b>	<b>658.3</b>	<b>601.8</b>	<b>602.2</b>	<b>579.3</b>	<b>558.5</b>	<b>574.8</b>	<b>573.8</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888640236402>

Tableau B.1.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers

## DANEMARK

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Pologne	0.3	0.3	0.4	0.4	0.4	0.7	1.3	2.5	2.4	..
Allemagne	0.9	0.8	0.9	0.8	0.8	1.0	1.3	1.9	1.8	..
Norvège	1.2	1.3	1.2	1.3	1.3	1.2	1.2	1.4	1.4	..
Ukraine	0.1	0.3	0.3	0.4	0.5	0.6	0.9	1.3	1.3	..
Suède	1.0	0.9	0.8	0.7	0.8	0.8	0.9	1.2	1.1	..
Islande	0.8	0.8	0.8	1.1	1.0	1.1	1.1	1.1	1.1	..
Royaume-Uni	0.7	0.8	0.8	0.7	0.7	0.7	0.7	0.9	0.8	..
Chine	0.5	0.5	0.7	1.0	1.4	1.2	1.0	0.8	0.8	..
Lituanie	0.2	0.4	0.4	0.4	0.3	0.5	0.6	0.8	0.7	..
Philippines	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.4	0.5	0.8	0.7	..
États-Unis	0.5	0.5	0.6	0.5	0.5	0.6	0.6	0.7	0.7	..
France	0.4	0.3	0.3	0.3	0.3	0.4	0.5	0.6	0.6	..
Inde	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	0.4	0.5	0.5	0.5	..
Thaïlande	0.6	0.6	0.7	0.5	0.4	0.5	0.5	0.5	0.5	..
Pays-Bas	0.4	0.5	0.4	0.3	0.3	0.3	0.3	0.5	0.4	..
Autres pays	12.1	14.5	16.0	12.6	9.0	8.2	8.1	8.7	8.5	..
<b>Total</b>	<b>20.3</b>	<b>22.8</b>	<b>24.6</b>	<b>21.5</b>	<b>18.4</b>	<b>18.7</b>	<b>20.1</b>	<b>24.0</b>	<b>23.5</b>	<b>..</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888640236402>

Tableau B.1.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers  
ESPAGNE

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Maroc	14.9	38.3	39.5	40.2	41.2	73.4	82.5	78.5	85.0	93.6
Roumanie	1.8	17.5	23.3	48.3	55.0	103.6	108.3	131.5	197.6	71.5
Colombie	7.5	46.1	71.2	34.2	11.1	21.5	24.9	35.6	41.7	42.2
Équateur	9.0	91.1	82.6	89.0	72.8	17.2	15.2	21.4	30.2	37.8
Pérou	2.9	6.0	7.1	8.0	13.5	17.7	19.9	21.7	27.4	31.1
Brésil	1.6	4.1	4.3	4.7	7.4	16.5	24.6	32.6	36.1	27.3
Chine	1.6	4.8	5.2	5.7	7.5	20.3	18.4	16.9	20.4	27.2
Royaume-Uni	7.9	10.9	16.0	25.3	31.8	48.4	44.7	42.5	38.2	25.0
Paraguay	0.1	0.2	0.3	0.7	2.4	10.4	12.6	21.6	24.0	20.6
Italie	2.6	3.9	6.2	10.4	10.0	15.0	16.5	18.6	21.2	18.0
République dominicaine	2.8	5.5	5.4	5.5	6.6	10.3	12.2	14.7	18.1	17.8
Argentine	1.9	6.7	16.0	35.4	21.4	25.6	24.7	24.2	21.5	17.1
Portugal	2.1	3.0	3.1	3.5	4.8	9.9	13.3	20.7	27.2	16.9
Bolivie	0.5	3.3	4.9	10.6	18.2	44.0	45.0	77.8	51.8	14.1
Pakistan	0.4	1.7	1.8	1.8	1.7	9.4	12.4	8.2	10.6	13.4
Autres pays	41.5	87.9	107.1	119.8	124.0	202.7	207.4	236.6	269.5	218.7
<b>Total</b>	<b>99.1</b>	<b>330.9</b>	<b>394.0</b>	<b>443.1</b>	<b>429.5</b>	<b>645.8</b>	<b>682.7</b>	<b>803.0</b>	<b>920.5</b>	<b>692.2</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888640236402>

Tableau B.1.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers  
FINLANDE

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Estonie	0.6	0.7	1.1	1.2	1.1	1.7	1.9	2.5	2.9	3.0
Fédération de Russie	2.2	2.5	2.5	2.0	1.7	1.9	2.1	2.1	2.5	3.0
Chine	0.2	0.2	0.3	0.4	0.4	0.4	0.6	0.5	0.7	1.0
Suède	0.7	0.7	0.7	0.6	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.9
Inde	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	0.4	0.5	0.5	0.6
Somalie	0.1	0.2	0.3	0.3	0.2	0.2	0.4	0.3	0.6	0.6
Thaïlande	0.1	0.2	0.3	0.3	0.4	0.4	0.4	0.4	0.6	0.6
Pologne	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.4	0.6
Irak	0.3	0.2	0.3	0.3	0.1	0.3	0.1	0.1	0.4	0.5
Allemagne	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	0.3	0.4	0.5	0.4
Turquie	0.1	0.1	0.2	0.3	0.3	0.2	0.3	0.4	0.3	0.4
Royaume-Uni	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.4	0.3
Hongrie	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	0.1	0.1	0.1	0.2	0.3
Viêtnam	0.0	0.1	0.1	0.1	0.0	0.1	0.2	0.2	0.3	0.3
États-Unis	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3
Autres pays	2.7	3.2	4.1	3.4	3.5	4.2	4.6	4.9	6.2	7.0
<b>Total</b>	<b>7.9</b>	<b>9.1</b>	<b>11.0</b>	<b>10.0</b>	<b>9.4</b>	<b>11.5</b>	<b>12.7</b>	<b>13.9</b>	<b>17.5</b>	<b>19.9</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888640236402>

Tableau B.1.1. **Entrées de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

**FRANCE**

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Algérie	11.4	12.4	15.0	23.4	28.5	27.9	24.8	25.4	23.1	22.3
Maroc	14.3	17.4	19.1	21.8	22.6	22.2	20.0	19.2	17.9	19.2
Tunisie	4.0	5.6	6.6	7.8	9.4	8.9	8.0	8.2	7.8	7.9
Turquie	5.8	6.6	6.9	8.5	8.6	9.1	8.9	8.3	7.6	7.7
Mali	2.5	1.5	1.7	2.0	2.6	2.6	2.5	2.9	2.8	4.6
Chine	1.8	1.8	2.3	1.9	2.4	2.9	2.8	4.3	3.7	4.0
Cameroun	1.4	1.8	2.4	2.9	3.4	4.1	4.3	4.4	3.9	3.7
Roumanie	0.9	1.2	1.5	1.5	1.6	1.8	1.7	1.9	2.4	3.7
Congo	1.6	1.8	2.3	3.3	3.8	4.1	4.1	4.0	3.4	3.6
Côte d'Ivoire	1.4	1.8	2.2	2.8	3.4	4.0	3.8	3.6	3.4	3.4
Sénégal	1.9	2.0	2.3	2.5	2.6	2.5	2.5	2.7	2.6	3.1
Fédération de Russie	1.0	1.2	1.4	1.9	2.4	2.9	3.0	2.5	2.3	3.0
Sri Lanka	1.2	1.3	2.1	1.7	1.4	1.6	1.8	1.1	1.9	2.4
République démocratique du Congo	1.6	1.1	1.4	1.8	1.7	1.8	2.4	1.8	2.0	2.4
États-Unis	2.7	2.6	2.6	2.4	2.3	2.6	2.4	2.3	2.0	2.3
Autres pays	29.2	31.9	36.9	38.2	39.6	42.5	43.1	42.6	42.0	42.7
<b>Total</b>	<b>82.8</b>	<b>91.9</b>	<b>106.9</b>	<b>124.2</b>	<b>136.4</b>	<b>141.6</b>	<b>135.9</b>	<b>135.1</b>	<b>128.9</b>	<b>136.0</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888640236402>




Tableau B.1.1. **Entrées de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

**ROYAUME-UNI**

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Pologne	0.0	0.5	1.9	..	..	19.0	..	109.0	..	55.0
Inde	10.3	17.2	16.0	37.0	..	81.0	..	103.0	..	48.0
Pakistan	6.6	9.5	9.6	17.0	..	31.0	..	47.0	..	17.0
Australie	26.4	23.8	33.5	51.0	..	48.0	..	46.0	..	14.0
Chine	15.1	18.6	18.5	43.0	..	63.0	..	45.0	..	18.0
Afrique du Sud	12.0	14.2	13.1	35.0	..	50.0	..	41.0	..	14.0
États-Unis	16.9	14.0	13.1	30.0	..	30.0	..	31.0	..	17.0
Allemagne	9.2	11.4	16.1	28.0	..	18.0	..	26.0	..	18.0
Nouvelle-Zélande	13.4	12.4	11.6	21.0	..	17.0	..	24.0	..	8.0
Philippines	5.4	6.1	11.6	33.0	..	23.0	..	22.0	..	13.0
Bangladesh	3.2	3.1	4.5	8.0	..	10.0	..	19.0	..	6.0
Nigeria	1.3	5.6	2.0	4.0	..	14.0	..	18.0	..	11.0
Espagne	1.9	3.9	2.7	11.0	..	12.0	..	15.0	..	..
République slovaque	6.1	0.8	0.3	..	..	..	..	15.0	..	..
Japon	7.9	7.3	4.8	13.0	..	12.0	..	14.0	..	..
Autres pays	103.6	112.4	103.1	n.a.	..	n.a.	..	n.a.	..	..
<b>Total</b>	<b>239.5</b>	<b>260.4</b>	<b>262.2</b>	<b>288.8</b>	<b>327.4</b>	<b>434.3</b>	<b>405.1</b>	<b>451.7</b>	<b>455.0</b>	<b>456.0</b>

Note : Les données par nationalité pour 2002, 2004 et 2006, sont les flux combinés 2001-2002, 2003-2004 et 2005-2006 respectivement. Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888640236402>

**Erreurs types des flux combinés 2001-2002, 2003-2004 et 2005-2006**

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
<i>Pologne</i>				..		26		12		
<i>Inde</i>				9		8		6		
<i>Pakistan</i>				19		13		12		
<i>Australie</i>				9		10		8		
<i>Chine</i>				9		14		10		
<i>Afrique du Sud</i>				11		9		11		
<i>États-Unis</i>				15		13		11		
<i>Allemagne</i>				24		26		20		
<i>Nouvelle-Zélande</i>				12		14		17		
<i>Philippines</i>				14		15		19		
<i>Bangladesh</i>				15		14		8		
<i>Nigeria</i>				17		12		12		
<i>Espagne</i>				30		26		30		
<i>République slovaque</i>				..		..		27		
<i>Japon</i>				20		14		20		

Note : Les données ne sont pas publiées lorsque l'erreur type est supérieure à 30%.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888640236402>

Tableau B.1.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers  
HONGRIE

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Roumanie	7.8	8.9	10.6	10.3	9.6	12.1	8.9	7.9	6.7	10.0
Serbie et Monténégro	2.5	1.8	1.0	0.4	0.7	1.6	1.1	2.4	4.4	4.1
Ukraine	2.4	2.4	2.5	2.1	2.6	3.6	2.1	3.7	2.9	4.1
Allemagne	0.8	0.8	0.8	0.3	0.4	0.1	3.9	0.7	0.7	3.2
Chine	1.2	1.1	0.4	0.1	0.7	0.8	0.5	1.4	1.9	1.5
République slovaque	0.6	1.0	0.5	0.5	0.4	0.1	1.6	0.6	0.7	1.3
États-Unis	0.4	0.4	0.5	0.4	0.5	0.4	0.4	0.6	0.4	1.2
Turquie	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.1	0.3	0.3	0.7
Autriche	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	0.0	0.8	0.4	0.3	0.7
Japon	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	0.4	0.3	0.5
Iran	..	..	..	..	..	..	0.2	0.4	0.2	0.5
Royaume-Uni	0.2	0.1	0.2	0.3	0.4	0.1	0.7	0.1	0.1	0.4
Croatie	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	0.1	0.1	0.4
Israël	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	0.3	0.2	0.6	0.2	0.4
France	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.0	0.7	0.1	0.0	0.4
Autres pays	3.2	2.7	2.8	2.6	3.0	2.7	4.1	3.8	3.3	8.1
<b>Total</b>	<b>20.2</b>	<b>20.2</b>	<b>20.3</b>	<b>18.0</b>	<b>19.4</b>	<b>22.2</b>	<b>25.6</b>	<b>23.6</b>	<b>22.6</b>	<b>37.5</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888640236402>

Tableau B.1.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers  
IRLANDE

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Royaume-Uni	8.2	8.4	9.0	7.4	9.1	7.4	8.9	9.9	5.9	7.0
États-Unis	2.5	2.5	3.7	2.7	2.1	2.3	2.1	1.7	2.8	2.0
Autres pays	11.5	16.9	20.0	29.8	31.2	32.1	55.1	77.3	80.8	58.6
<b>Total</b>	<b>22.2</b>	<b>27.8</b>	<b>32.7</b>	<b>39.9</b>	<b>42.4</b>	<b>41.8</b>	<b>66.1</b>	<b>88.9</b>	<b>89.5</b>	<b>67.6</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888640236402>

Tableau B.1.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers

## ITALIE

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Maroc	24.9	24.7	17.8	26.1	..	24.6	11.5	12.7	29.8	..
Albanie	37.2	31.2	27.9	39.1	..	29.6	17.1	16.1	29.3	..
Ukraine	2.6	4.1	5.1	8.1	..	11.2	6.8	5.4	23.2	..
Moldavie	..	1.9	..	..	..	5.1	5.2	5.4	22.2	..
Chine	11.0	15.4	8.8	15.4	..	10.6	9.3	6.0	17.4	..
Inde	5.4	7.0	4.8	7.2	..	5.7	4.2	4.8	11.0	..
Bangladesh	3.2	6.6	..	4.7	..	3.5	2.5	2.9	9.8	..
Philippines	5.7	12.2	4.6	10.4	..	5.2	3.0	2.2	7.4	..
Sri Lanka	3.9	6.0	4.3	7.6	..	3.0	2.4	2.3	6.8	..
Brésil	3.5	3.7	4.3	6.9	..	8.0	7.1	5.8	6.5	..
Pérou	4.8	4.7	..	7.7	..	4.4	2.7	2.8	6.1	..
Tunisie	5.8	6.8	6.5	8.0	..	6.0	4.3	3.3	5.9	..
Serbie et Monténégro	24.5	5.3	6.0	8.2	..	6.3	3.4	3.9	5.7	..
Macédoine (FYROM)	5.7	3.9	4.7	5.2	..	4.3	3.4	3.6	5.3	..
Équateur	4.3	3.0	..	5.3	..	5.0	1.8	1.9	4.2	..
Autres pays	125.7	135.0	137.7	228.2	..	187.0	122.3	102.5	61.8	..
<b>Total</b>	<b>268.0</b>	<b>271.5</b>	<b>232.8</b>	<b>388.1</b>	<b>..</b>	<b>319.3</b>	<b>206.8</b>	<b>181.5</b>	<b>252.4</b>	<b>..</b>

Note : Les Roumains ne sont plus inclus à partir de 2007. Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888640236402>

Tableau B.1.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers

## JAPON

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Chine	59.1	75.3	86.4	88.6	92.2	90.3	105.8	112.5	125.3	134.2
Corée	23.1	24.3	24.7	22.9	21.9	22.8	22.7	24.7	28.1	30.0
États-Unis	24.7	24.0	20.6	21.5	21.5	21.3	22.1	22.2	22.8	24.0
Philippines	57.3	74.2	84.9	87.2	93.4	96.2	63.5	28.3	25.3	21.0
Brésil	26.1	45.5	29.7	22.7	33.4	32.2	33.9	27.0	22.9	14.4
Viêtnam	3.2	3.8	4.7	5.3	6.6	6.5	7.7	8.5	9.9	12.5
Thaïlande	6.4	6.6	6.8	5.9	6.6	7.1	9.0	8.7	9.0	10.5
Indonésie	8.8	9.9	10.6	9.7	11.1	10.7	12.9	11.4	10.1	10.1
Royaume-Uni	7.0	7.0	6.7	6.6	6.6	6.3	6.3	6.6	5.8	6.0
Inde	..	..	..	..	..	..	..	4.9	5.8	5.7
Tapei chinois	..	..	..	..	..	..	..	4.5	4.9	5.5
Allemagne	..	..	..	..	..	..	..	4.7	4.9	4.8
France	..	..	..	..	..	..	..	3.8	4.2	4.5
Fédération de Russie	4.3	6.4	6.3	6.6	7.7	7.1	6.2	5.0	4.2	4.5
Canada	..	..	..	..	..	..	..	3.6	3.3	3.6
Autres pays	62.0	68.7	69.7	66.9	73.1	71.4	82.2	49.3	50.2	53.0
<b>Total</b>	<b>281.9</b>	<b>345.8</b>	<b>351.2</b>	<b>343.8</b>	<b>373.9</b>	<b>372.0</b>	<b>372.3</b>	<b>325.6</b>	<b>336.6</b>	<b>344.5</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888640236402>

Tableau B.1.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers

CORÉE

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Chine	..	66.6	70.6	60.0	57.7	72.6	119.3	163.4	183.8	164.3
États-Unis	..	14.7	16.2	19.0	17.1	17.7	18.8	19.4	21.1	24.8
Viêtnam	..	7.6	..	3.2	6.8	8.0	18.2	20.2	21.3	23.8
Indonésie	..	7.9	7.2	10.0	9.3	5.2	10.3	6.9	5.2	9.7
Ouzbékistan	..	5.5	3.8	3.9	7.0	..	..	..	4.9	9.3
Philippines	..	13.4	7.8	8.1	10.2	10.2	16.7	17.9	12.3	9.2
Thaïlande	..	8.0	6.7	6.8	7.2	9.7	13.7	15.8	10.6	8.6
Mongolie	..	4.8	4.9	..	..	5.1	8.3	9.8	8.8	8.2
Canada	..	..	4.2	5.3	5.3	5.6	5.8	5.9	6.4	6.6
Japon	..	7.2	8.0	8.5	7.3	7.7	8.6	7.8	7.7	6.6
Sri Lanka	..	..	..	..	..	..	..	..	2.5	4.8
Cambodge	..	..	..	..	..	..	..	..	1.9	3.4
Népal	..	..	..	..	..	..	..	..	0.8	2.4
Inde	..	..	..	..	..	..	..	..	2.8	2.4
Bangladesh	..	..	..	..	..	..	..	..	1.0	2.2
Autres pays	..	49.6	43.2	45.9	50.4	47.0	46.7	47.6	26.3	25.2
<b>Total</b>	..	<b>185.4</b>	<b>172.5</b>	<b>170.9</b>	<b>178.3</b>	<b>188.8</b>	<b>266.3</b>	<b>314.7</b>	<b>317.6</b>	<b>311.7</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888640236402>

Tableau B.1.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers

LUXEMBOURG

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Portugal	2.1	2.2	2.3	2.8	3.9	3.5	3.8	3.8	4.4	4.5
France	2.2	2.3	2.1	1.9	1.9	2.0	2.2	2.5	2.8	3.2
Allemagne	0.7	0.6	0.7	0.6	0.7	0.8	0.8	0.9	1.0	1.1
Belgique	1.3	1.3	1.5	1.3	1.1	1.0	1.0	0.9	0.9	1.0
Italie	0.6	0.6	0.6	0.5	0.5	0.5	0.6	0.6	0.6	0.8
Royaume-Uni	0.4	0.5	0.5	0.4	0.3	0.3	0.4	0.4	0.4	0.5
Pologne	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.3	0.3	0.4	0.5
États-Unis	0.2	0.3	0.2	0.1	0.3	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3
Pays-Bas	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	0.2	0.3
Roumanie	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.3	0.3
Espagne	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
Serbie et Monténégro	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.3	0.2	0.3	0.2
Brésil	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2
Cap-Vert	0.1	0.1	0.1	0.2	0.1	0.1	0.2	0.1	0.2	0.2
Suède	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2
Autres pays	3.5	2.2	2.5	2.5	3.1	2.8	3.1	2.7	3.3	3.2
<b>Total</b>	<b>11.8</b>	<b>10.8</b>	<b>11.1</b>	<b>11.0</b>	<b>12.6</b>	<b>12.2</b>	<b>13.8</b>	<b>13.7</b>	<b>15.8</b>	<b>16.8</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888640236402>

Tableau B.1.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers  
MEXIQUE

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
États-Unis	..	..	..	..	..	..	..	..	1.4	2.2
Chine	..	..	..	..	..	..	..	..	0.6	1.3
Colombie	..	..	..	..	..	..	..	..	0.3	1.1
Guatemala	..	..	..	..	..	..	..	..	0.1	1.0
Cuba	..	..	..	..	..	..	..	..	0.3	1.0
Argentine	..	..	..	..	..	..	..	..	0.5	0.9
Honduras	..	..	..	..	..	..	..	..	0.0	0.8
Venezuela	..	..	..	..	..	..	..	..	0.3	0.7
Espagne	..	..	..	..	..	..	..	..	0.3	0.6
El Salvador	..	..	..	..	..	..	..	..	0.1	0.5
Pérou	..	..	..	..	..	..	..	..	0.2	0.4
Canada	..	..	..	..	..	..	..	..	0.2	0.4
Corée	..	..	..	..	..	..	..	..	0.3	0.4
France	..	..	..	..	..	..	..	..	0.2	0.4
Italie	..	..	..	..	..	..	..	..	0.2	0.3
Autres pays	..	..	..	..	..	..	..	..	1.9	3.3
<b>Total</b>	<b>5.4</b>	<b>6.4</b>	<b>8.1</b>	<b>5.8</b>	<b>4.8</b>	<b>8.5</b>	<b>9.2</b>	<b>6.9</b>	<b>6.8</b>	<b>15.1</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888640236402>

Tableau B.1.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers  
PAYS-BAS

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Pologne	0.9	1.3	1.4	1.6	1.5	4.5	5.7	6.8	9.2	13.3
Allemagne	4.5	4.9	5.1	5.1	4.8	5.3	5.9	7.2	7.5	9.0
Bulgarie	..	0.3	0.3	0.4	0.5	0.4	0.4	0.5	4.9	5.2
Royaume-Uni	5.0	5.9	5.9	4.8	4.1	3.6	3.2	3.6	4.0	4.7
Chine	1.3	1.8	2.8	3.4	3.8	3.0	3.0	2.9	3.4	4.2
Inde	..	0.7	0.7	0.6	0.6	0.6	1.2	2.0	2.5	3.5
États-Unis	3.3	3.4	3.1	3.0	2.5	2.3	2.5	3.1	3.2	3.4
Turquie	4.2	4.5	4.8	5.4	6.2	4.1	3.1	2.8	2.4	3.3
France	2.0	2.2	2.2	2.0	1.9	1.8	1.8	2.0	2.2	3.0
Italie	1.5	1.5	1.5	1.4	1.3	1.2	1.4	1.6	1.9	2.6
Roumanie	..	0.6	0.7	0.6	0.7	0.6	0.5	0.7	2.3	2.4
Portugal	..	1.2	1.4	1.5	1.4	1.2	1.0	1.4	1.8	2.4
Espagne	1.2	1.3	1.4	1.4	1.3	1.3	1.3	1.4	1.5	2.3
Belgique	2.0	2.0	1.8	1.8	1.7	1.5	1.4	1.7	1.8	2.1
Hongrie	..	0.5	0.5	0.4	0.4	0.6	0.6	0.6	1.0	1.7
Autres pays	52.4	59.6	60.9	53.0	40.9	33.3	30.4	29.6	30.6	40.2
<b>Total</b>	<b>78.4</b>	<b>91.4</b>	<b>94.5</b>	<b>86.6</b>	<b>73.6</b>	<b>65.1</b>	<b>63.4</b>	<b>67.7</b>	<b>80.3</b>	<b>103.4</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888640236402>

Tableau B.1.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers

## NORVÈGE

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Pologne	0.3	0.2	0.4	0.7	0.6	1.6	3.3	7.4	14.2	14.4
Suède	4.5	3.5	3.1	2.9	2.7	2.4	2.7	3.4	4.4	5.7
Allemagne	1.1	1.0	1.1	1.2	1.2	1.4	1.7	2.3	3.8	4.3
Lituanie	0.1	0.1	0.2	0.3	0.3	0.5	0.8	1.3	2.4	2.9
Philippines	0.3	0.4	0.5	0.6	0.6	0.6	0.8	1.1	1.6	1.8
Danemark	1.8	1.9	2.0	2.1	1.7	1.6	1.5	1.5	1.5	1.3
Thaïlande	0.4	0.5	0.6	0.9	0.9	1.1	1.1	1.1	1.2	1.3
Royaume-Uni	1.0	0.8	0.9	0.8	0.6	0.9	0.8	1.0	1.1	1.2
Somalie	1.2	1.5	1.1	2.2	1.7	1.2	1.1	1.2	1.6	1.2
Irak	2.1	4.5	1.2	2.7	1.1	1.0	1.4	0.9	1.0	1.2
Fédération de Russie	0.8	0.9	0.9	1.4	1.8	1.7	1.4	1.1	1.5	1.2
Roumanie	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.6	1.1
Inde	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	0.4	0.6	1.0	1.1
États-Unis	0.7	0.7	0.7	0.7	0.6	0.6	0.7	0.7	0.8	0.9
Pays-Bas	0.3	0.3	0.4	0.3	0.3	0.5	0.6	0.8	0.9	0.9
Autres pays	17.4	11.0	11.9	13.5	12.3	12.3	12.7	12.9	16.0	18.3
<b>Total</b>	<b>32.2</b>	<b>27.8</b>	<b>25.4</b>	<b>30.8</b>	<b>26.8</b>	<b>27.9</b>	<b>31.4</b>	<b>37.4</b>	<b>53.5</b>	<b>58.8</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888640236402>

Tableau B.1.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers

## NOUVELLE-ZÉLANDE

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Royaume-Uni	4.4	5.0	6.8	6.6	8.2	8.7	17.1	13.0	11.3	9.5
Chine	3.1	4.3	7.9	7.6	5.9	4.0	5.6	6.8	5.6	7.4
Afrique du Sud	3.5	3.5	4.8	3.3	2.4	2.4	4.5	3.6	4.0	4.7
Philippines	0.8	1.0	1.3	1.6	0.9	0.8	1.1	1.7	3.7	3.6
Fidji	1.8	2.2	3.6	2.3	2.5	2.3	2.6	2.7	2.8	3.2
Inde	2.7	4.3	7.4	8.2	4.8	3.1	3.5	3.7	3.9	3.2
Samoa	1.8	2.5	2.0	1.2	2.2	1.6	2.6	2.1	1.9	2.2
États-Unis	0.8	0.8	1.0	1.0	1.1	1.0	2.1	1.6	1.3	1.2
Tonga	1.0	0.9	0.8	0.7	2.4	1.2	1.1	1.2	0.9	0.9
Corée	0.7	1.1	2.4	2.4	1.6	1.5	2.1	2.1	1.0	0.8
Malaisie	0.6	1.0	2.1	1.2	1.0	0.5	0.6	0.7	0.6	0.7
Allemagne	0.4	0.4	0.4	0.3	0.4	0.4	0.8	0.7	0.8	0.7
Sri Lanka	0.7	0.7	0.9	0.7	0.3	0.2	0.3	0.3	0.4	0.6
Zimbabwe	..	..	..	..	..	..	..	0.9	0.8	0.5
Cambodge	0.4	0.4	0.5	0.4	0.3	0.3	0.2	0.1	0.3	0.4
Autres pays	8.2	9.4	12.3	10.0	9.0	8.1	9.9	8.5	7.5	7.4
<b>Total</b>	<b>31.0</b>	<b>37.6</b>	<b>54.4</b>	<b>47.5</b>	<b>43.0</b>	<b>36.2</b>	<b>54.1</b>	<b>49.8</b>	<b>46.8</b>	<b>46.9</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888640236402>

Tableau B.1.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers  
POLOGNE

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Ukraine	2.6	3.4	4.8	6.9	8.4	10.2	9.8	9.6	9.4	10.3
Bélarus	0.7	0.8	1.3	2.7	2.5	2.4	2.4	2.3	2.6	3.1
Allemagne	0.8	0.7	1.1	1.6	1.5	2.2	6.1	4.6	6.7	2.9
Viêtnam	1.5	1.2	1.1	1.2	1.3	2.2	1.9	1.7	1.8	2.8
Fédération de Russie	1.1	1.1	1.6	2.0	2.1	2.1	1.9	1.8	1.6	1.8
Arménie	0.6	0.7	0.6	0.7	1.0	2.0	1.5	1.3	1.4	1.6
Royaume-Uni	0.5	0.4	0.8	1.2	0.9	1.0	0.9	0.4	0.8	1.5
Chine	0.4	0.4	0.4	0.5	0.4	0.5	0.6	0.4	0.7	1.2
Corée	0.6	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.4	0.5	0.9	1.1
Inde	0.4	0.3	0.4	0.5	0.6	0.7	0.7	0.7	0.7	1.0
États-Unis	0.8	0.5	0.7	1.2	1.0	1.0	0.8	0.9	0.9	1.0
Thaïlande	..	..	..	..	..	..	0.0	..	0.1	0.9
Turquie	0.2	0.2	0.3	0.6	0.6	0.5	0.6	0.7	0.7	0.9
Japon	0.2	0.1	0.3	0.2	0.3	0.3	0.5	0.5	0.6	0.8
Nigeria	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.3	0.6	0.6
Autres pays	6.9	5.6	7.6	10.6	9.3	11.3	10.2	8.4	11.2	10.2
<b>Total</b>	<b>17.3</b>	<b>15.9</b>	<b>21.5</b>	<b>30.2</b>	<b>30.3</b>	<b>36.9</b>	<b>38.5</b>	<b>34.2</b>	<b>40.6</b>	<b>41.8</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888640236402>

Tableau B.1.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers  
PORTUGAL

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Roumanie	..	..	7.8	3.2	0.9	0.8	0.8	0.6	0.2	5.3
Cap-Vert	1.0	2.1	9.1	5.9	3.4	3.1	3.5	3.3	4.1	3.5
Brésil	1.2	1.7	26.6	14.7	6.7	14.4	9.5	6.1	5.0	3.5
Royaume-Uni	0.7	0.8	0.9	1.0	0.9	1.2	1.0	0.8	3.9	2.7
Moldavie	..	..	10.1	4.0	1.4	1.7	1.8	2.1	2.0	1.7
Guinée-Bissau	1.0	1.6	5.1	2.6	1.3	1.0	1.1	1.3	1.6	1.6
Chine	0.1	0.4	3.9	1.0	0.6	0.8	0.3	0.5	1.0	1.3
Espagne	1.0	1.1	1.4	0.9	0.7	0.6	0.6	0.3	1.4	1.3
Ukraine	..	..	45.5	17.5	4.1	1.9	1.6	1.5	2.0	1.3
Allemagne	0.8	0.8	0.7	0.7	0.6	0.6	0.5	0.3	1.6	1.1
Italie	0.4	0.3	0.3	0.4	0.4	0.4	0.3	0.1	1.0	1.0
Bulgarie	..	..	1.8	1.3	0.6	0.3	0.3	0.3	0.1	0.9
Sao Tomé et Príncipe	0.3	0.6	2.6	1.6	0.8	0.9	0.7	0.6	0.8	0.7
France	0.7	0.7	0.6	0.6	0.5	0.5	0.4	0.2	0.8	0.7
Angola	0.9	2.5	7.6	4.7	2.1	1.1	1.2	0.4	0.4	0.6
Autres pays	2.5	3.3	27.4	11.8	6.7	4.9	4.7	4.0	6.7	5.2
<b>Total</b>	<b>10.5</b>	<b>15.9</b>	<b>151.4</b>	<b>72.0</b>	<b>31.8</b>	<b>34.1</b>	<b>28.1</b>	<b>22.5</b>	<b>32.6</b>	<b>32.3</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888640236402>

Tableau B.1.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers

## RÉPUBLIQUE SLOVAQUE

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Roumanie	..	..	..	..	0.0	0.1	0.1	0.4	3.0	2.3
Ukraine	..	..	..	..	0.7	0.7	0.6	1.0	1.2	1.8
République tchèque	..	..	..	..	0.6	1.6	1.1	1.3	1.2	1.4
Serbie	..	..	..	..	..	..	..	..	0.8	1.3
Viêtnam	..	..	..	..	0.3	0.2	0.2	0.5	0.6	1.3
Allemagne	..	..	..	..	0.3	0.6	0.9	0.9	0.9	1.1
Hongrie	..	..	..	..	0.1	0.3	0.4	0.5	0.8	1.1
Corée	..	..	..	..	0.0	0.1	0.3	0.5	0.6	0.8
Pologne	..	..	..	..	0.1	0.9	0.5	1.1	0.7	0.6
Chine	..	..	..	..	0.2	0.2	0.2	0.6	0.5	0.5
Bulgarie	..	..	..	..	0.1	0.1	0.1	0.1	0.8	0.5
États-Unis	..	..	..	..	0.3	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3
Fédération de Russie	..	..	..	..	0.2	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3
Autriche	..	..	..	..	0.1	0.4	0.4	0.4	0.3	0.3
Royaume-Uni	..	..	..	..	0.2	0.3	0.2	0.3	0.3	0.3
Autres pays	..	..	..	..	1.4	2.1	2.1	3.0	2.7	2.7
<b>Total</b>	<b>5.9</b>	<b>4.6</b>	<b>4.7</b>	<b>4.8</b>	<b>4.6</b>	<b>7.9</b>	<b>7.7</b>	<b>11.3</b>	<b>14.8</b>	<b>16.5</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888640236402>

Tableau B.1.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers

## SUÈDE

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Irak	5.5	6.6	6.5	7.4	5.4	2.8	2.9	10.9	15.2	12.1
Pologne	0.7	0.6	0.8	1.1	1.0	2.5	3.4	6.3	7.5	7.0
Danemark	1.3	2.0	2.5	3.2	3.6	3.8	4.0	5.1	5.1	4.1
Somalie	0.4	0.6	0.7	0.9	1.3	1.1	1.3	3.0	3.8	4.1
Allemagne	1.1	1.5	1.6	1.7	1.8	1.8	2.0	2.9	3.6	3.4
Thaïlande	0.7	0.8	0.9	1.2	2.0	2.1	2.1	2.3	2.5	3.1
Chine	0.8	0.9	1.0	1.2	1.4	1.5	1.7	2.0	2.4	2.7
Roumanie	0.2	0.3	0.3	0.4	0.3	0.3	0.4	0.3	2.6	2.5
Finlande	3.4	3.6	3.4	3.3	3.2	2.8	2.9	2.6	2.6	2.4
Norvège	2.0	2.9	3.0	3.5	3.2	2.6	2.4	2.5	2.4	2.3
Serbie	..	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.2	1.9	1.8
Iran	1.0	1.1	1.3	1.4	1.0	1.5	1.1	2.0	1.4	1.8
Royaume-Uni	1.0	1.3	1.4	1.4	1.2	1.2	1.1	1.5	1.5	1.7
Inde	0.3	0.4	0.4	0.6	0.8	0.8	1.1	1.0	1.1	1.5
Pakistan	..	0.2	0.2	0.2	0.3	0.5	0.7	0.9	1.2	1.5
Autres pays	16.1	19.4	19.6	20.1	20.7	21.5	23.6	35.2	27.7	30.0
<b>Total</b>	<b>34.6</b>	<b>42.2</b>	<b>43.8</b>	<b>47.3</b>	<b>47.1</b>	<b>46.7</b>	<b>50.6</b>	<b>78.9</b>	<b>82.6</b>	<b>82.0</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888640236402>



Tableau B.1.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers  
TURQUIE

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Bulgarie	61.4	61.7	58.7	54.9	48.2	44.9	53.7	51.7	16.5	26.2
Azerbaïdjan	8.0	10.6	10.0	9.9	9.5	10.5	10.5	12.3	9.6	15.9
Fédération de Russie	5.2	6.9	6.2	6.5	6.1	6.3	6.4	7.8	10.9	11.4
Allemagne	5.1	5.3	5.4	5.9	6.3	7.1	8.4	9.8	9.9	9.9
Irak	5.4	5.5	5.5	4.3	4.5	4.6	6.1	7.0	8.5	8.9
Royaume-Uni	3.2	3.3	3.2	2.9	3.8	4.8	6.4	7.8	8.3	8.3
Afghanistan	3.6	3.5	3.4	3.4	3.9	4.0	3.6	5.7	6.6	6.6
Kazakhstan	2.6	3.7	3.5	3.2	3.4	3.8	3.9	4.2	3.4	6.2
États-Unis	6.2	6.4	5.5	5.8	5.8	5.6	6.1	6.6	6.0	6.0
Grèce	7.7	7.3	6.6	6.5	6.6	6.6	5.9	6.3	5.2	5.4
Iran	6.0	6.1	6.6	5.7	5.3	5.7	6.0	6.1	5.4	5.4
Ukraine	2.1	2.3	2.3	2.2	2.3	2.6	3.4	4.3	4.4	4.4
Chine	1.0	1.1	1.1	1.3	1.5	1.9	2.1	2.7	3.6	3.8
Turkménistan	2.4	2.5	2.2	1.8	1.6	1.8	2.1	2.6	3.4	3.6
Moldavie	0.9	0.9	0.9	0.9	1.1	1.6	3.1	5.5	3.4	3.4
Autres pays	33.7	35.2	33.7	36.5	37.4	36.1	41.9	50.6	69.7	49.5
<b>Total</b>	<b>154.3</b>	<b>162.3</b>	<b>154.9</b>	<b>151.8</b>	<b>147.2</b>	<b>148.0</b>	<b>169.7</b>	<b>191.0</b>	<b>174.9</b>	<b>175.0</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888640236402>

Tableau B.1.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers  
ÉTATS-UNIS

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Mexique	147.4	173.5	205.6	218.8	115.6	175.4	161.4	173.8	148.6	190.0
Chine	32.2	45.6	56.3	61.1	40.6	55.5	70.0	87.3	76.7	80.3
Inde	30.2	41.9	70.0	70.8	50.2	70.2	84.7	61.4	65.4	63.4
Philippines	30.9	42.3	52.9	51.0	45.3	57.8	60.7	74.6	72.6	54.0
Cuba	14.0	19.0	27.5	28.2	9.3	20.5	36.3	45.6	29.1	49.5
République dominicaine	17.8	17.5	21.2	22.5	26.2	30.5	27.5	38.1	28.0	31.9
Vietnam	20.3	26.6	35.4	33.6	22.1	31.5	32.8	30.7	28.7	31.5
Colombie	9.9	14.4	16.6	18.8	14.7	18.8	25.6	43.2	33.2	30.2
Corée	12.8	15.7	20.5	20.7	12.4	19.8	26.6	24.4	22.4	26.7
Haïti	16.5	22.3	27.0	20.2	12.3	14.2	14.5	22.2	30.4	26.0
Pakistan	13.5	14.5	16.4	13.7	9.4	12.1	14.9	17.4	13.5	19.7
El Salvador	14.6	22.5	31.1	31.1	28.2	29.8	21.4	31.8	21.1	19.7
Jamaïque	14.7	15.9	15.3	14.8	13.3	14.4	18.3	25.0	19.4	18.5
Guatemala	7.3	9.9	13.5	16.2	14.4	18.9	16.8	24.1	17.9	16.2
Pérou	8.4	9.6	11.1	11.9	9.4	11.8	15.7	21.7	17.7	15.2
Autres pays	254.3	349.7	438.5	425.9	280.2	376.6	495.2	545.0	427.8	434.5
<b>Total</b>	<b>644.8</b>	<b>841.0</b>	<b>1 058.9</b>	<b>1 059.4</b>	<b>703.5</b>	<b>957.9</b>	<b>1 122.4</b>	<b>1 266.3</b>	<b>1 052.4</b>	<b>1 107.1</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888640236402>

## Notes relatives aux tableaux A.1.1., A.1.2. et B.1.1. Mouvements migratoires dans quelques pays de l'OCDE

Données issues des registres de population			
Pays	Catégorie de migrants enregistrés	Autres commentaires	Source
AUT Autriche	<i>Critères d'inscription des étrangers :</i> être en possession d'un permis de résidence et séjourner effectivement dans le pays au moins 3 mois.	Jusqu'en 2001, les données proviennent des registres locaux de population. À partir de 2002, elles sont issues du registre central de population.	Statistics Austria.
BEL Belgique	<i>Critères d'inscription des étrangers :</i> être en possession d'un permis de résidence et souhaiter séjourner dans le pays au moins 3 mois.	Les demandeurs d'asile étaient regroupés dans une catégorie fictive « Réfugiés ». Depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2008, ils sont enregistrés comme tout autre nouveau migrant. Ceci peut expliquer la croissance assez forte des effectifs de certaines nationalités entre 2007 et 2008.	Registre national, Direction générale statistique et information économique.
Les sorties incluent les corrections administratives.			
CHE Suisse	<i>Critères d'inscription des étrangers :</i> être titulaire d'un permis annuel ou d'un permis permanent. Les titulaires d'un permis L (courte durée) dont la durée de séjour est supérieure à 1 an sont également inclus. Les données pour 2006 se réfèrent à la Serbie et non à Serbie et Monténégro.		Registre des étrangers, Office fédéral des migrations.
CZE République tchèque	<i>Critères d'inscription des étrangers :</i> être en possession d'un permis de résidence permanent ou à long terme ou avoir obtenu le droit d'asile dans l'année. Depuis 2008, l'Institut de statistique utilise le système d'information sur la population du ministère de l'Intérieur comme source d'information sur les migrations.	Jusqu'en 2000, les données publiées n'incluent que les résidents permanents. À partir de 2001, elles incluent aussi les réfugiés et les titulaires d'un permis de résidence à long terme dont la durée de séjour est d'au moins 1 an.	Institut national de statistique.
DEU Allemagne	<i>Critères d'inscription des étrangers :</i> être en possession d'un permis de résidence et souhaiter séjourner dans le pays au moins 1 semaine.	Les demandeurs d'asile résidant dans des ménages privés sont inclus dans les entrées. Les entrées de citoyens d'origine allemande ne sont pas enregistrées dans les entrées d'étrangers. En 2008 et 2009, les municipalités ont apuré leur fichier, entraînant une augmentation des flux de sortie.	Registre central de population, Statistisches Bundesamt.
DNK Danemark	<i>Critères d'inscription des étrangers :</i> être en possession d'un permis de résidence et souhaiter séjourner dans le pays plus de 3 mois. Cependant les données présentées dans les tableaux se réfèrent aux migrants vivant légalement au Danemark, enregistrés dans le registre central de population et résidant dans le pays depuis au moins un an. À partir de 2006, <i>Statistics Denmark</i> a mis en place une nouvelle méthode de calcul à partir de données démographiques. Par conséquent les données présentées à partir de l'année 2006 ne sont pas comparables avec les années précédentes.	Sont exclus : les demandeurs d'asile et les autres étrangers ayant un statut de résidence temporaire.	Registre central de population, Statistics Denmark.
Les sorties incluent les corrections administratives.			
ESP Espagne	<i>Critères d'inscription des étrangers :</i> résider dans la municipalité. Les données se réfèrent au pays d'origine et non au pays de naissance.	Statistiques de variations résidentielles (SVR)	Registre local (Padron municipal de habitantes), Institut national de la statistique (INE).
FIN Finlande	<i>Critères d'inscription des étrangers :</i> être en possession d'un permis de résidence et souhaiter séjourner dans le pays au moins 1 an.	Y compris les Finnois de souche.	Registre central de population, statistique Finlande.
HUN Hongrie	<i>Critères d'inscription des étrangers :</i> être en possession d'un permis de résidence à long terme (valable pour 1 an maximum).	Les chiffres incluent les étrangers résidant sur le territoire depuis plus d'un an et qui sont en possession d'un permis de résidence à long terme. Ils sont présentés par année d'entrée sur le territoire (quel que soit le type de permis détenu à ce moment). Les données de sortie excluent les personnes dont le permis de résidence n'est plus valide.	Registre des permis de résidence à long terme, ministère de l'Intérieur et Office central de statistique.

Notes relatives aux tableaux A.1.1., A.1.2. et B.1.1.  
**Mouvements migratoires dans quelques pays de l'OCDE (suite)**

Données issues des registres de population			
Pays	Catégorie de migrants enregistrés	Autres commentaires	Source
JPN Japon	<i>Critères d'inscription des étrangers :</i> être en possession d'un visa et séjourner dans le pays au moins 90 jours.	Non compris les visiteurs temporaires et les ré-entrées.	Registre des étrangers, ministère de la Justice, Immigration Bureau.
LUX Luxembourg	<i>Critères d'inscription des étrangers :</i> être en possession d'un permis de résidence et souhaiter séjourner dans le pays au moins 3 mois.		Registre central de la population, Service central de la statistique et des études économiques (STATEC).
NLD Pays-Bas	<i>Critères d'inscription des étrangers :</i> être en possession d'un permis de résidence et souhaiter séjourner dans le pays au moins 4 mois au cours des 6 prochains mois.  Les sorties excluent les corrections administratives.	Les entrées comprennent une partie des demandeurs d'asile (sauf ceux logeant dans des centres d'accueil).	Registres de population, Bureau central de statistique.
NOR Norvège	<i>Critères d'inscription des étrangers :</i> être en possession d'un permis de résidence ou de travail et souhaiter séjourner dans le pays au moins 6 mois.	En principe, les demandeurs d'asile sont considérés comme immigrés seulement après avoir été enregistrés auprès d'une municipalité norvégienne à la suite d'une réponse positive à leur demande. Les demandeurs d'asile dont la demande a été rejetée ne sont pas considérés comme des immigrants, même lorsque le processus de reconnaissance prend du temps et que le retour au pays d'origine est retardé pour une durée significative. En 1999, les chiffres d'entrées incluent les réfugiés kosovars qui ont reçu une protection temporaire en Norvège.	Registre central de population, Statistics Norway.
SVK République slovaque	Les données de 1993 à 2002 se réfèrent aux permis de résidence à long terme et permanents récemment délivrés. Conformément à la loi de 2002, les données incluent les permis de résidence permanents, temporaires et de résidence tolérée.		Registre des étrangers, Institut national de statistique.
SWE Suède	<i>Critères d'inscription des étrangers :</i> être en possession d'un permis de résidence et souhaiter séjourner dans le pays au moins 1 an.	Les entrées ne comprennent ni les demandeurs d'asile dont la demande est en cours d'examen, ni les entrées de travailleurs temporaires.	Registre central de population, Statistics Sweden.
AUS Australie	A. Migrants permanents : les arrivées permanentes incluent les migrants qui, à leur arrivée en Australie, détiennent un visa de migrant, les Néo-Zélandais qui déclarent leur intention de s'établir et les autres personnes qui ont le droit de s'installer.  Les départs couvrent les personnes qui déclarent quitter l'Australie de façon définitive.  B. Entrées de résidents temporaires ( <i>i.e.</i> non compris les étudiants). Y compris les migrants temporaires à court et long terme (cadres dirigeants, spécialistes et techniciens, diplomates et autres personnels de gouvernements étrangers, gens d'affaires, vacanciers actifs et gens du spectacle).  Les départs à long terme incluent ceux qui partent temporairement mais pour plus de 12 mois.	Année fiscale (juillet à juin de l'année indiquée) à partir de 1992. À partir de 1996, les chiffres sur les entrées comprennent les personnes acceptées à titre permanent alors qu'elles résidaient déjà dans le pays à titre temporaire.	Department of Immigration and Citizenship

Notes relatives aux tableaux A.1.1., A.1.2. et B.1.1.  
**Mouvements migratoires dans quelques pays de l'OCDE (suite)**

## Données issues des permis de résidence et de travail

Pays	Catégorie de migrants enregistrés	Autres commentaires	Source
CAN Canada	<p><i>Permanents</i> : Entrées de personnes ayant obtenu un statut de résident permanent.</p> <p><i>Temporaires</i> : Flux de personnes entrées légalement au Canada et titulaires d'un permis de résidence temporaire. Les résidents temporaires comprennent les travailleurs étrangers (y compris les travailleurs saisonniers), les étudiants étrangers, les demandeurs d'asile, les personnes autorisées à résider au Canada pour des raisons humanitaires, et autres personnes entrées au Canada temporairement n'étant pas soumises à un emploi ou à un permis étudiant et ne cherchant pas de protection.</p>	Tous les chiffres sur les entrées de résidents permanents comprennent les personnes ayant obtenu un titre de résident permanent à l'étranger ainsi que les personnes ayant obtenu ce titre en étant déjà présentes au Canada de façon temporaire. Le tableau B.1.1 présente uniquement les personnes ayant acquis un titre de résident permanent. Le pays d'origine se réfère au pays de la dernière résidence permanente.	Citoyenneté et Immigration Canada
FRA France	Les « entrées temporaires » correspondent à une première apparition statistique, englobant les arrivées de l'extérieur du territoire national, les régularisations de personnes déjà présentes sur le territoire ainsi que les changements de statut d'étrangers séjournant régulièrement sur le territoire et qui, d'immigrants « temporaires », deviennent « permanents ». Les entrées comprennent les travailleurs (permanents ou indépendants), les personnes entrées au titre de la migration familiale (regroupement familial, membres de famille de Français et de réfugiés, conjoints de travailleurs...), les réfugiés et d'autres détenteurs de permis.		Principales sources : OFII (Office français de l'immigration et de l'intégration), MIIINDS, OFPRA
GBR Royaume-Uni	<p><i>Entrées</i> : Passagers étrangers admis sur le territoire britannique. Les totaux indiqués dans le tableau A.1.1 ont été ajustés pour inclure les migrants temporaires (y compris les demandeurs d'asile) qui sont effectivement restés plus d'un an sur le territoire et pour tenir compte de changements dans la pondération. Les données d'entrées par nationalités (tableau B.1.1) ne sont pas ajustées. Les données 2002, 2004 et 2006 par nationalité (tableau B.1.1) sont les flux combinés respectivement sur les périodes 2001-2002, 2003-2004, 2005-2006. Les données ne sont présentées que lorsque le standard error est inférieur à 30 %. Pour cette raison, les données par nationalité sont classées sur les valeurs 2006-2007 combinées et non sur 2008.</p> <p><i>Sorties</i> : Citoyens non britanniques quittant le territoire.</p>		<i>International Passenger Survey</i> , Office for National Statistics et Eurostat (données par nationalités).
IRL Irlande	Estimations du CSO à partir des résultats des enquêtes annuelles sur la population active (1987-1996) et des enquêtes trimestrielles sur les ménages à partir de 1997. Les estimations portent sur le nombre de personnes résidant en Irlande au moment de l'enquête et qui résidaient à l'étranger 12 mois auparavant. Les données se réfèrent à l'Union européenne à 25. Une révision majeure a eu lieu sur les données d'entrées depuis 2003.		Office central de statistique (CSO).

Notes relatives aux tableaux A.1.1., A.1.2. et B.1.1.  
**Mouvements migratoires dans quelques pays de l'OCDE (suite)**

Données issues des permis de résidence et de travail			
Pays	Catégorie de migrants enregistrés	Autres commentaires	Source
ITA Italie	Permis de résidence délivrés, y compris les permis à court terme (non compris les renouvellements) et toujours valides en fin d'année. Non compris les saisonniers ni les ressortissants communautaires.	L'Italie a enregistré respectivement 130 745 et 155 264 entrées en 1999 et 2000. Les autres permis ont été délivrés à des personnes ayant fait une demande de régularisation en 1998.	Ministère de l'Intérieur.
KOR Corée	Entrées et sorties de long terme (plus de 90 jours).		Ministère de la Justice.
MEX Mexique	<i>Entrées</i> : Entrées de <i>immigrantes</i> qui se voient octroyer un permis pour la première fois. <i>Sorties</i> : Les données se réfèrent aux personnes titulaires d'un permis de résidence ( <i>immigrantes</i> ).	Les données par pays d'origine sont disponibles en 2007. Celles de 2008 ont été estimées.	Office national de statistique (INM).
NZL Nouvelle-Zélande	<i>Entrées</i> : Octroi de visas permanents. <i>Sorties</i> : Départs de résidents permanents et à long terme (départs définitifs ou pour plus de 12 mois).	Années calendaires.	New Zealand Immigration Service et New Zealand Statistics.
POL Pologne	Nombre de permis de résidence permanente et de durée fixe délivrés. Depuis le 26 août 2006, les ressortissants des États membres de l'Union européenne et les membres de leurs familles n'ont plus besoin d'un permis de séjour en Pologne. Ils doivent toujours se faire enregistrer lorsqu'ils envisagent de rester en Pologne plus de trois mois.	En 2007, les données incluent les enregistrements de ressortissants des États membres de l'Union européenne sur la période août 2006-décembre 2007.	Office pour le rapatriement et les étrangers.
PRT Portugal	Données issues des permis de résidence. Les chiffres de 2001 à 2004 comprennent les personnes entrées avec un visa de long terme (séjour temporaire, étude, travail) ainsi que les étrangers titulaires d'un permis de séjour délivré annuellement dans le cadre du programme de régularisation de 2001 (126 901 en 2001, 47 657 en 2002, 9 097 en 2003 et 178 en 2004). En 2005, les entrées comprennent les permis de résidence et les visas de long terme accordés annuellement. Depuis 2006, les estimations utilisées comprennent les visas de long terme pour les étrangers ne provenant pas de l'UE25 et les nouveaux titres de résidence attribués aux citoyens de l'UE25 qui n'ont pas besoin d'un visa.		SEF et Institut national de statistique (INE) et ministère des Affaires étrangères.
TUR Turquie	Permis de résidence d'une durée de validité supérieure à 1 mois.		Direction de la sécurité générale, ministère de l'Intérieur.
USA États-Unis	<i>Entrées permanentes</i> : Permis de séjour délivrés (résidents permanents).  <i>Entrées temporaires</i> : Visas temporaires octroyés (non-immigrants) à l'exception des visiteurs et des passagers en transit (visas B et C) et des marins (visas D). Y compris les membres des familles.	Les chiffres comprennent les personnes déjà présentes aux États-Unis, qui changent de statut, y compris les bénéficiaires de la régularisation de 1986. Année fiscale (octobre à septembre de l'année indiquée).	US Department of Homeland Security.  US Department of State, Bureau Sof Consular Affairs.

## Entrées de demandeurs d'asile

Les statistiques de demandeurs d'asile publiées dans cette annexe proviennent du Haut-Commissariat aux Réfugiés des Nations Unies. L'UNHCR, dont le mandat est de mener et de coordonner les actions internationales en faveur des réfugiés, produit régulièrement depuis 1950 des statistiques complètes sur les réfugiés et les demandeurs d'asile dans les pays de l'OCDE et d'autres pays du monde ([www.unhcr.org/statistics](http://www.unhcr.org/statistics)).

Ces statistiques proviennent le plus souvent de sources administratives. Cependant, il existe des différences selon la nature des données fournies. Dans plusieurs pays, les demandeurs d'asile sont enregistrés au moment de l'acceptation de leur demande. Ils apparaissent donc dans les statistiques à ce moment là et non à la date à laquelle ils sont arrivés dans le pays (il importe de noter que l'acceptation de la demande signifie que les autorités administratives vont examiner le dossier du requérant et lui octroyer certains droits pendant cette procédure d'examen). Dans d'autres pays, les données ne prennent pas en compte les membres des familles du requérant qui sont admis selon des dispositions différentes (par exemple la France), alors que d'autres enregistrent l'ensemble de la famille (la Suisse).

Les chiffres présentés dans le tableau synoptique (tableau A.1.3) portent en général sur les premières demandes (première instance) et diffèrent parfois sensiblement des totaux présentés dans les tableaux B.1.3 qui donnent des informations par pays d'origine. En effet, les données que reçoit l'UNHCR par pays d'origine agrègent les demandes en première instance et les recours, et il est parfois difficile de dissocier les deux rétrospectivement. La référence pour le total des demandes d'asile demeure les chiffres indiqués dans le tableau synoptique A.1.3.

Tableau A.1.3. Entrées de demandeurs d'asile dans les pays de l'OCDE\*

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009**
AUS Australie	9 495	13 064	12 366	5 859	4 295	3 201	3 204	3 515	3 980	4 771	6 170
AUT Autriche	20 097	18 285	30 127	39 358	32 359	24 634	22 461	13 349	11 921	12 841	15 830
BEL Belgique	35 778	42 691	24 549	18 805	16 940	15 357	15 957	11 587	11 114	12 252	17 190
BGR Bulgarie	1 331	1 755	2 428	2 888	1 549	1 127	822	639	975	750	850
CAN Canada	29 392	34 252	44 038	39 498	31 937	25 750	20 786	22 868	27 865	34 800	33 250
CHE Suisse	46 068	17 611	20 633	26 125	20 806	14 248	10 061	10 537	10 387	16 606	14 490
CZE République tchèque	7 220	8 788	18 094	8 483	11 396	5 459	4 160	3 016	1 879	1 711	1 260
DEU Allemagne	95 113	78 564	88 287	71 127	50 563	35 613	28 914	21 029	19 164	22 085	27 650
DNK Danemark	7 092	13 005	10 269	6 068	4 593	3 235	2 260	1 918	1 852	2 360	3 750
ESP Espagne	8 405	7 926	9 489	6 309	5 918	5 535	5 254	5 297	7 662	4 517	3 000
EST Estonie	21	3	12	9	14	14	11	7	14	10	40
FIN Finlande	3 106	3 170	1 651	3 443	3 221	3 861	3 574	2 324	1 505	4 016	5 910
FRA France	30 907	39 775	47 291	51 087	59 768	58 545	49 733	30 748	29 387	35 404	41 980
GBR Royaume-Uni	71 105	80 300	71 010	103 110	60 040	40 620	30 815	28 335	27 880	31 315	29 840
GRC Grèce	1 528	3 083	5 499	5 664	8 178	4 469	9 050	12 267	25 113	19 884	15 930
HUN Hongrie	11 499	7 801	9 554	6 412	2 401	1 600	1 609	2 117	3 424	3 118	4 670
IRL Irlande	7 724	10 938	10 323	11 631	7 900	4 765	4 325	4 315	3 985	3 866	2 690
ISL Islande	17	24	52	117	80	76	88	39	42	80	40
ITA Italie	33 364	15 564	9 620	16 015	13 455	9 722	9 548	10 348	14 057	30 324	17 600
JPN Japon	223	216	353	250	336	426	384	954	816	1 599	1 380
KOR Corée	4	43	39	37	86	145	412	278	717	364	..
LTU Lituanie	133	199	256	294	183	167	118	139	125	220	210
LUX Luxembourg	2 912	628	686	1 043	1 550	1 578	802	523	426	463	510
LVA Lettonie	19	4	14	30	5	7	20	8	34	50	50
NLD Pays-Bas	42 733	43 895	32 579	18 667	13 402	9 782	12 347	14 465	7 102	13 399	14 910
NOR Norvège	10 160	10 842	14 782	17 480	15 959	7 945	5 402	5 320	6 528	14 431	17 230
NZL Nouvelle-Zélande	1 528	1 551	1 601	997	841	579	348	276	245	254	340
POL Pologne	2 955	4 589	4 506	5 153	6 921	8 080	6 860	4 430	7 205	7 203	10 590
PRT Portugal	307	223	232	245	88	113	114	128	224	161	140
ROU Roumanie	1 670	1 366	2 431	1 151	1 077	662	594	460	659	1 170	830
SVK République slovaque	1 320	1 556	8 151	9 700	10 358	11 391	3 549	2 871	2 643	910	820
SWE Suède	11 231	16 303	23 515	33 016	31 348	23 161	17 530	24 322	36 373	24 353	24 190
TUR Turquie	6 606	5 685	5 041	3 795	3 952	3 908	3 921	4 553	7 646	12 981	7 830
USA États-Unis	32 711	40 867	59 432	58 404	43 338	44 972	39 240	41 101	40 449	39 362	38 968
<b>EU25, Norvège et Suisse</b>	<b>450 797</b>	<b>425 743</b>	<b>441 129</b>	<b>459 274</b>	<b>377 366</b>	<b>289 901</b>	<b>244 474</b>	<b>209 400</b>	<b>230 004</b>	<b>261 499</b>	<b>270 480</b>
<b>Amérique du Nord</b>	<b>62 103</b>	<b>75 119</b>	<b>103 470</b>	<b>97 902</b>	<b>75 275</b>	<b>70 722</b>	<b>60 026</b>	<b>63 969</b>	<b>68 314</b>	<b>74 162</b>	<b>72 218</b>
<b>OCDE</b>	<b>530 600</b>	<b>521 239</b>	<b>563 769</b>	<b>567 898</b>	<b>462 029</b>	<b>368 770</b>	<b>312 708</b>	<b>282 830</b>	<b>311 591</b>	<b>355 430</b>	<b>358 158</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux métadonnées à la fin des tableaux B.1.3.

\* Pays de l'OCDE couverts par le HCR des Nations Unies et la Bulgarie, la Roumanie et les États baltes.

\*\* Données préliminaires.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888472667511>

Tableau B.1.3. **Entrées de demandeurs d'asile par nationalité**  
AUSTRALIE

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Chine	958	1 215	1 176	1 083	800	822	966	1 033	1 207	1 232
Sri Lanka	424	451	397	219	166	125	317	324	445	422
Inde	449	770	650	549	604	242	173	316	349	373
Indonésie	1 239	831	897	619	230	164	166	296	183	238
Malaisie	370	264	261	232	184	210	170	109	145	238
Pakistan	131	207	132	86	63	61	103	90	145	220
Zimbabwe	0	32	36	44	37	27	22	43	94	215
Irak	919	2 165	1 784	148	142	66	80	188	216	199
Iran	211	589	559	57	75	71	101	77	84	161
Corée	281	172	256	337	221	109	78	94	79	136
Bangladesh	207	226	261	144	124	130	61	57	66	131
Myanmar	108	114	73	28	16	22	29	29	53	98
Égypte	42	99	59	50	61	72	65	48	41	96
Liban	72	168	191	108	90	57	56	65	75	91
Fidji	155	658	799	369	165	84	52	34	70	81
Autres pays	3 929	5 103	4 835	1 786	1 317	939	765	712	728	840
<b>Total</b>	<b>9 495</b>	<b>13 064</b>	<b>12 366</b>	<b>5 859</b>	<b>4 295</b>	<b>3 201</b>	<b>3 204</b>	<b>3 515</b>	<b>3 980</b>	<b>4 771</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888664444545>

Tableau B.1.3. **Entrées de demandeurs d'asile par nationalité**  
AUTRICHE

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Fédération de Russie	120	291	366	2 221	6 709	6 172	4 355	2 441	2 676	3 435
Afghanistan	2 206	4 205	12 955	6 651	2 357	757	923	699	761	1 382
Serbie	6 834	1 486	1 637	4 723	2 526	2 835	4 403	2 515	1 760	810
Nigeria	270	390	1 047	1 432	1 849	1 828	880	421	394	535
Géorgie	33	34	597	1 921	1 525	1 731	954	564	400	511
Irak	2 001	2 361	2 118	4 466	1 446	232	221	380	472	490
Turquie	335	592	1 868	3 561	2 854	1 114	1 064	668	659	417
Somalie	121	187	326	221	191	45	89	183	467	411
Arménie	180	165	1 235	2 038	1 098	414	516	350	405	360
Inde	874	2 441	1 802	3 366	2 822	1 839	1 530	479	385	355
Iran	3 343	2 559	734	760	979	343	306	274	248	250
Moldavie	43	106	166	819	1 178	1 346	1 210	902	545	225
Chine	64	91	154	779	661	663	492	212	223	223
Macédoine (FYROM)	51	21	947	786	415	323	452	193	157	205
Mongolie	2	23	43	143	140	511	640	541	297	175
Autres pays	3 620	3 333	4 132	5 471	5 609	4 481	4 426	2 527	2 072	3 057
<b>Total</b>	<b>20 097</b>	<b>18 285</b>	<b>30 127</b>	<b>39 358</b>	<b>32 359</b>	<b>24 634</b>	<b>22 461</b>	<b>13 349</b>	<b>11 921</b>	<b>12 841</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888664444545>



Tableau B.1.3. **Entrées de demandeurs d'asile par nationalité**  
BELGIQUE

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Fédération de Russie	1 376	3 604	2 424	1 156	1 680	1 361	1 438	1 582	1 436	1 620
Irak	293	569	368	461	282	388	903	695	825	1 070
Serbie	13 067	4 921	1 932	1 523	1 280	1 294	1 203	778	1 219	1 050
Afghanistan	401	861	504	326	329	287	253	365	696	879
Guinée	342	488	494	515	354	565	643	413	526	661
Iran	165	3 183	1 164	743	1 153	512	497	631	411	614
République démocratique du Congo	1 402	1 421	1 371	1 789	1 778	1 471	1 272	843	716	579
Arménie	1 472	1 331	571	340	316	477	706	381	339	461
Cameroun	267	417	324	435	625	506	530	335	279	367
Turquie	518	838	900	970	618	561	453	380	250	284
Syrie	114	292	230	199	210	182	228	167	199	281
Rwanda	1 007	866	617	487	450	427	565	370	321	273
République slovaque	1 175	1 392	898	635	390	730	773	126	364	239
Géorgie	887	1 227	481	313	302	211	256	232	156	222
Algérie	351	807	1 709	936	400	357	245	180	176	206
Autres pays	12 941	20 474	10 562	7 977	6 773	6 028	5 992	4 109	3 201	3 446
<b>Total</b>	<b>35 778</b>	<b>42 691</b>	<b>24 549</b>	<b>18 805</b>	<b>16 940</b>	<b>15 357</b>	<b>15 957</b>	<b>11 587</b>	<b>11 114</b>	<b>12 252</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888664444545>

Tableau B.1.3. **Entrées de demandeurs d'asile par nationalité**  
CANADA

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Mexique	1 172	1 310	1 669	2 397	2 560	2 918	3 541	4 948	7 028	8 069
Haïti	295	354	237	256	195	175	378	759	3 741	4 936
Colombie	622	1 063	1 831	2 718	2 131	3 664	1 487	1 361	2 632	3 132
Chine	2 443	1 855	2 413	2 862	1 848	1 982	1 821	1 645	1 456	1 711
Sri Lanka	2 915	2 822	3 001	1 801	1 270	1 141	934	907	808	1 008
États-Unis	45	98	92	213	317	240	228	389	949	969
République tchèque	92	62	47	30	20	17	11	0	79	859
Nigeria	583	800	790	828	637	589	591	685	759	766
El Salvador	300	269	561	305	190	194	180	244	289	587
Inde	1 346	1 360	1 300	1 313	1 125	1 083	844	764	554	561
Somalie	531	753	799	388	348	408	285	206	231	505
Saint-Vincent-et-les Grenadines	63	96	178	459	402	322	418	375	355	498
Afghanistan	511	488	463	204	151	152	264	268	308	488
Honduras	339	180	213	274	204	268	195	176	203	473
République démocratique du Congo	880	985	1 245	649	435	394	330	417	356	425
Autres pays	17 255	21 757	29 199	24 801	20 104	12 203	9 279	9 724	8 117	9 813
<b>Total</b>	<b>29 392</b>	<b>34 252</b>	<b>44 038</b>	<b>39 498</b>	<b>31 937</b>	<b>25 750</b>	<b>20 786</b>	<b>22 868</b>	<b>27 865</b>	<b>34 800</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888664444545>

Tableau B.1.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité  
SUISSE

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Érythrée	137	82	68	203	235	180	159	1 201	1 662	2 849
Somalie	517	470	369	387	471	592	485	273	395	2 014
Irak	1 658	908	1 201	1 182	1 444	631	468	816	935	1 440
Serbie	..	..	..	..	..	..	..	..	953	1 301
Sri Lanka	1 487	898	684	459	340	251	233	328	618	1 262
Nigeria	116	226	289	1 062	480	418	219	209	310	988
Turquie	1 453	1 431	1 960	1 940	1 652	1 154	723	693	621	519
Géorgie	323	179	273	687	756	731	397	287	199	481
Afghanistan	363	433	530	237	218	207	238	233	307	405
Iran	206	728	336	286	262	200	291	302	232	393
Syrie	167	156	148	221	175	127	116	161	290	388
Chine	123	64	161	394	228	70	87	475	251	272
République démocratique du Congo	523	540	602	746	521	345	262	160	157	246
Guinée	388	455	679	751	652	412	211	74	102	239
Algérie	491	477	828	1 020	836	480	186	161	132	236
Autres pays	38 116	10 564	12 505	16 550	12 536	8 450	5 986	5 164	3 223	3 573
<b>Total</b>	<b>46 068</b>	<b>17 611</b>	<b>20 633</b>	<b>26 125</b>	<b>20 806</b>	<b>14 248</b>	<b>10 061</b>	<b>10 537</b>	<b>10 387</b>	<b>16 606</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888664444545>

Tableau B.1.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité  
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Ukraine	94	1 145	4 419	1 676	2 044	1 600	1 020	571	293	323
Turquie	109	90	58	31	11	31	33	66	213	253
Mongolie	5	67	134	79	81	123	119	95	160	193
Viêtnam	34	586	1 525	891	566	385	217	124	100	109
Fédération de Russie	245	623	642	629	4 853	1 498	278	171	99	85
Bélarus	44	193	438	312	281	226	244	174	130	81
Kazakhstan	23	103	133	66	47	44	34	236	30	80
Géorgie	10	103	1 290	678	319	201	54	43	45	39
Nigeria	68	28	40	34	37	50	83	96	69	39
Afghanistan	2 312	1 121	356	27	50	15	7	1	20	36
Syrie	102	21	25	13	6	4	22	20	31	36
Kirghizistan	6	52	50	59	80	138	35	85	63	36
Chine	203	259	317	511	854	324	288	114	38	34
Arménie	34	274	1 019	452	49	75	56	51	37	33
Serbie	622	165	111	36	20	3	4	0	49	31
Autres pays	3 309	3 958	7 537	2 989	2 098	742	1 666	1 169	502	303
<b>Total</b>	<b>7 220</b>	<b>8 788</b>	<b>18 094</b>	<b>8 483</b>	<b>11 396</b>	<b>5 459</b>	<b>4 160</b>	<b>3 016</b>	<b>1 879</b>	<b>1 711</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888664444545>

Tableau B.1.3. **Entrées de demandeurs d'asile par nationalité**  
DANEMARK

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Irak	1 902	2 605	2 099	1 045	442	217	264	507	695	543
Afghanistan	534	3 732	3 749	1 186	664	285	173	122	138	418
Iran	184	389	263	178	158	140	123	89	106	196
Fédération de Russie	74	245	123	198	269	163	119	61	114	183
Serbie	..	..	..	..	..	..	..	..	90	118
Syrie	38	55	62	31	56	56	46	55	71	105
Zones administratives palestiniennes	..	266	184	167	153	148	..	68	53	91
Somalie	498	747	566	391	370	154	80	57	35	58
Sri Lanka	102	93	67	38	21	18	22	31	42	53
Turquie	34	68	67	111	108	84	47	39	23	39
Algérie	18	22	19	97	62	50	45	15	16	38
Inde	93	100	67	96	52	39	72	83	56	37
Nigeria	22	19	25	62	61	89	55	52	22	29
Bosnie-Herzégovine	165	731	1 003	186	231	102	50	39	41	26
Géorgie	48	149	34	44	29	32	10	16	6	25
Autres pays	3 380	3 784	1 941	2 238	1 917	1 658	1 154	684	344	401
<b>Total</b>	<b>7 092</b>	<b>13 005</b>	<b>10 269</b>	<b>6 068</b>	<b>4 593</b>	<b>3 235</b>	<b>2 260</b>	<b>1 918</b>	<b>1 852</b>	<b>2 360</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888664444545>

Tableau B.1.3. **Entrées de demandeurs d'asile par nationalité**  
ALLEMAGNE

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Irak	8 662	11 601	17 167	10 242	3 850	1 293	1 983	2 117	4 327	6 836
Serbie	..	..	..	..	..	..	..	..	1 996	1 608
Turquie	9 065	8 968	10 869	9 575	6 301	4 148	2 958	1 949	1 437	1 408
Viêtnam	2 425	2 332	3 721	2 340	2 096	1 668	1 222	990	987	1 042
Iran	3 407	4 878	3 455	2 642	2 049	1 369	929	611	631	815
Fédération de Russie	2 094	2 763	4 523	4 058	3 383	2 757	1 719	1 040	772	792
Syrie	2 156	2 641	2 232	1 829	1 192	768	933	609	634	775
Afghanistan	4 458	5 380	5 837	2 772	1 473	918	711	531	338	657
Nigeria	305	420	526	987	1 051	1 130	608	481	503	561
Liban	598	757	671	779	637	344	588	601	592	525
Inde	1 499	1 826	2 651	2 246	1 736	1 118	557	512	413	485
Sri Lanka	1 254	1 170	622	434	278	217	220	170	375	468
Algérie	1 473	1 379	1 986	1 743	1 139	746	433	369	380	449
Azerbaïdjan	2 628	1 418	1 645	1 689	1 291	1 363	848	483	274	360
Pakistan	1 727	1 506	1 180	1 084	1 122	1 062	551	464	301	320
Autres pays	53 362	31 525	31 202	28 707	22 965	16 712	14 654	10 102	5 204	4 984
<b>Total</b>	<b>95 113</b>	<b>78 564</b>	<b>88 287</b>	<b>71 127</b>	<b>50 563</b>	<b>35 613</b>	<b>28 914</b>	<b>21 029</b>	<b>19 164</b>	<b>22 085</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888664444545>

Tableau B.1.3. **Entrées de demandeurs d'asile par nationalité**  
ESPAGNE

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Nigeria	187	843	1 350	1 440	1 688	1 029	726	632	680	808
Colombie	601	1 361	2 532	1 105	577	760	1 655	2 239	2 497	752
Côte d'Ivoire	8	13	11	45	241	110	162	236	335	500
Somalie	28	78	38	41	128	13	24	10	154	195
Algérie	1 342	326	231	350	682	991	406	230	247	152
Soudan	49	22	31	39	21	36	83	94	90	123
Maroc	246	36	23	41	30	20	55	281	263	121
Cuba	280	801	2 371	1 179	125	79	78	59	83	119
République démocratique du Congo	161	90	118	175	274	203	170	102	141	105
Guinée	12	23	30	46	171	228	173	23	91	98
Syrie	30	29	18	9	7	39	35	15	31	97
Cameroun	14	16	10	24	178	72	99	83	57	71
Fédération de Russie	335	394	350	172	153	84	138	110	88	66
Iran	73	79	30	18	21	34	23	20	27	64
Sri Lanka	8	8	39	11	7	14	8	8	32	62
Autres pays	5 031	3 807	2 307	1 614	1 615	1 823	1 419	1 155	2 846	1 184
<b>Total</b>	<b>8 405</b>	<b>7 926</b>	<b>9 489</b>	<b>6 309</b>	<b>5 918</b>	<b>5 535</b>	<b>5 254</b>	<b>5 297</b>	<b>7 662</b>	<b>4 517</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888664444545>

Tableau B.1.3. **Entrées de demandeurs d'asile par nationalité**  
FINLANDE

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Irak	97	62	103	115	150	123	289	225	327	1 253
Somalie	73	28	18	54	91	253	321	92	82	1 176
Afghanistan	24	31	25	27	51	166	237	97	96	249
Fédération de Russie	189	289	289	272	288	215	233	176	172	208
Serbie	0	0	0	0	0	0	0	68	139	170
Iran	50	50	56	41	47	99	79	91	79	143
Bulgarie	3	13	0	287	287	238	570	463	13	82
Nigeria	4	12	8	28	77	92	73	64	41	76
Bélarus	10	37	55	39	46	58	57	97	48	68
Turquie	115	76	94	197	185	140	97	41	73	65
Sri Lanka	24	22	28	9	14	11	15	32	18	36
République démocratique du Congo	5	27	23	53	38	48	37	38	36	31
Algérie	15	18	38	38	38	31	33	25	24	27
Ghana	4	8	2	5	15	3	11	6	9	27
Syrie	19	8	8	6	39	15	11	17	8	24
Autres pays	2 474	2 489	904	2 272	1 855	2 369	1 511	792	340	381
<b>Total</b>	<b>3 106</b>	<b>3 170</b>	<b>1 651</b>	<b>3 443</b>	<b>3 221</b>	<b>3 861</b>	<b>3 574</b>	<b>2 324</b>	<b>1 505</b>	<b>4 016</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888664444545>

Tableau B.1.3. **Entrées de demandeurs d'asile par nationalité**  
FRANCE

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Fédération de Russie	469	787	1 783	1 741	3 347	3 331	3 080	2 313	3 265	3 595
Serbie	2 480	2 053	1 591	1 629	2 704	3 812	3 997	3 047	3 068	3 140
Mali	1 661	2 945	2 940	2 413	1 241	859	568	153	607	2 670
République démocratique du Congo	2 272	2 950	3 781	5 260	5 093	3 848	3 022	2 283	2 154	2 543
Sri Lanka	2 001	2 117	2 000	1 992	2 129	2 246	2 071	2 145	2 159	2 322
Turquie	2 219	3 735	5 347	6 582	7 192	4 741	3 867	2 758	2 234	2 198
Arménie	272	405	544	963	1 106	1 292	1 642	1 684	1 929	2 075
Guinée	313	544	745	753	808	1 020	1 147	859	981	1 270
Bangladesh	879	1 054	825	668	956	959	860	607	960	1 249
Comores	16	16	445	60	44	53	193	62	63	1 105
Algérie	1 306	1 818	2 933	2 865	2 794	4 209	2 018	1 127	967	978
Haïti	503	1 886	2 713	1 904	1 488	3 133	5 060	1 844	677	930
Chine	5 174	4 968	2 948	2 869	5 330	4 196	2 590	1 214	1 286	821
Congo	1 158	1 592	1 943	2 266	1 952	1 489	1 172	827	901	804
Mauritanie	786	1 385	2 332	2 998	2 380	1 540	1 067	548	432	719
Autres pays	9 398	11 520	14 421	16 124	21 204	21 817	17 379	9 277	7 704	8 985
<b>Total</b>	<b>30 907</b>	<b>39 775</b>	<b>47 291</b>	<b>51 087</b>	<b>59 768</b>	<b>58 545</b>	<b>49 733</b>	<b>30 748</b>	<b>29 387</b>	<b>35 404</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888664444545>

Tableau B.1.3. **Entrées de demandeurs d'asile par nationalité**  
ROYAUME-UNI

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Zimbabwe	230	1 010	2 140	8 695	4 020	2 520	1 390	2 145	2 300	4 475
Afghanistan	3 975	5 555	8 920	8 065	2 590	1 605	1 775	2 660	2 815	3 725
Iran	1 320	5 610	3 420	3 370	3 495	3 990	3 505	2 685	2 510	2 595
Érythrée	565	505	620	1 315	1 070	1 265	1 900	2 735	1 905	2 335
Pakistan	2 615	3 165	2 860	3 780	3 145	3 030	2 290	1 850	1 765	2 075
Irak	1 800	7 475	6 680	15 635	4 290	1 880	1 595	1 315	2 075	2 040
Sri Lanka	5 130	6 395	5 510	3 485	810	400	480	620	1 250	1 865
Chine	2 640	4 015	2 400	3 725	3 495	2 410	1 775	2 030	2 185	1 615
Somalie	7 495	5 020	6 420	9 425	7 195	3 295	2 105	2 175	1 960	1 575
Nigeria	945	835	810	1 220	1 110	1 210	1 230	990	905	1 070
Inde	1 365	2 120	1 850	1 975	2 410	1 485	1 000	715	600	775
Bangladesh	530	795	510	825	820	550	465	495	590	510
République démocratique du Congo	1 240	1 030	1 370	2 750	1 920	1 825	1 390	710	440	400
Algérie	1 385	1 635	1 140	1 300	730	610	310	260	295	385
Zones administratives palestiniennes	280	350	375	455	475	540	445	340	0	315
Autres pays	39 590	34 785	25 985	37 090	22 465	14 005	9 160	6 610	6 285	5 560
<b>Total</b>	<b>71 105</b>	<b>80 300</b>	<b>71 010</b>	<b>103 110</b>	<b>60 040</b>	<b>40 620</b>	<b>30 815</b>	<b>28 335</b>	<b>27 880</b>	<b>31 315</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888664444545>

Tableau B.1.3. **Entrées de demandeurs d'asile par nationalité**  
GRÈCE

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Pakistan	21	141	252	250	681	247	1 154	2 378	9 144	6 914
Afghanistan	116	446	1 459	1 238	561	382	458	1 087	1 556	2 287
Géorgie	0	1	0	8	48	323	1 897	428	1 559	2 241
Bangladesh	28	49	33	34	233	208	550	3 750	2 965	1 778
Irak	906	1 334	1 972	2 567	2 831	936	971	1 415	5 474	1 760
Syrie	8	7	15	13	19	44	57	143	1 311	808
Nigeria	11	14	33	184	444	325	406	391	390	746
Sénégal	0	0	0	5	3	1	7	66	219	386
Iran	74	135	212	411	608	228	203	528	354	312
Inde	2	27	41	84	105	42	166	162	261	227
Albanie	8	1	10	9	12	23	21	20	51	202
Somalie	2	5	14	69	389	119	110	150	174	149
Guinée	0	0	0	0	0	1	8	29	48	136
Soudan	17	41	45	58	222	90	121	183	105	126
Fédération de Russie	0	12	21	36	47	138	353	68	50	125
Autres pays	335	870	1 392	698	1 975	1 362	2 568	1 469	1 452	1 687
<b>Total</b>	<b>1 528</b>	<b>3 083</b>	<b>5 499</b>	<b>5 664</b>	<b>8 178</b>	<b>4 469</b>	<b>9 050</b>	<b>12 267</b>	<b>25 113</b>	<b>19 884</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888664444545>

Tableau B.1.3. **Entrées de demandeurs d'asile par nationalité**  
HONGRIE

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Serbie	4 783	692	214	97	112	180	243	384	723	1 593
Pakistan	322	220	157	40	53	54	40	18	15	246
Somalie	65	152	298	213	113	18	7	42	99	185
Géorgie	0	27	29	91	205	288	114	175	131	165
Irak	543	889	1 014	2 008	348	36	18	68	136	125
Afghanistan	2 238	2 185	4 311	2 348	469	38	22	13	35	116
Turquie	91	116	116	124	125	125	65	43	56	70
Nigeria	130	94	111	125	74	73	89	109	86	56
Chine	120	198	124	83	67	64	165	276	417	55
Égypte	26	20	24	4	22	3	13	20	41	50
Macédoine (FYROM)	0	7	118	19	5	8	16	17	32	44
Viêtnam	19	65	53	182	49	105	319	406	862	42
Zones administratives palestiniennes	42	29	104	29	35	63	24	37	52	41
Bangladesh	1 314	1 656	1 514	352	31	29	90	15	10	35
Moldavie	12	30	25	12	15	54	20	42	45	23
Autres pays	1 794	1 421	1 342	685	678	462	364	452	684	272
<b>Total</b>	<b>11 499</b>	<b>7 801</b>	<b>9 554</b>	<b>6 412</b>	<b>2 401</b>	<b>1 600</b>	<b>1 609</b>	<b>2 117</b>	<b>3 424</b>	<b>3 118</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888664444545>

Tableau B.1.3. **Entrées de demandeurs d'asile par nationalité**  
IRLANDE

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Nigeria	1 895	3 405	3 461	4 050	3 110	1 776	1 278	1 038	1 028	1 009
Pakistan	60	46	127	120	62	55	68	167	185	237
Irak	101	89	48	148	129	38	55	215	285	203
Géorgie	47	55	97	103	133	130	151	171	174	181
Chine	7	16	25	85	168	152	96	139	259	180
République démocratique du Congo	272	358	281	270	256	140	138	109	149	173
Moldavie	275	387	549	536	244	100	100	110	133	141
Somalie	123	138	70	77	183	198	367	161	144	141
Soudan	38	39	26	50	70	145	203	308	157	126
Zimbabwe	4	25	102	357	88	69	51	77	87	114
Ghana	25	106	148	293	180	64	67	88	82	104
Afghanistan	13	7	27	7	24	106	142	88	78	79
Érythrée	11	2	1	5	21	29	39	45	113	78
Afrique du Sud	44	143	203	183	114	45	33	38	39	75
Cameroun	27	76	144	187	125	62	57	78	44	67
Autres pays	4 782	6 046	5 014	5 160	2 993	1 656	1 480	1 483	1 028	958
<b>Total</b>	<b>7 724</b>	<b>10 938</b>	<b>10 323</b>	<b>11 631</b>	<b>7 900</b>	<b>4 765</b>	<b>4 325</b>	<b>4 315</b>	<b>3 985</b>	<b>3 866</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888664444545>

Tableau B.1.3. **Entrées de demandeurs d'asile par nationalité**  
ITALIE

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Nigeria	15	57	388	594	722	930	536	830	1 336	5 673
Somalie	11	69	145	601	1 743	186	117	99	757	4 864
Érythrée	13	33	276	927	1 230	831	1 313	2 151	2 260	2 934
Ghana	0	8	15	33	505	62	407	530	673	1 815
Afghanistan	99	524	299	137	70	84	76	177	663	1 732
Bangladesh	15	88	174	374	297	342	407	283	315	1 684
Côte d'Ivoire	0	6	14	93	348	183	586	508	982	1 653
Pakistan	15	92	113	1 256	787	267	411	203	176	1 143
Irak	1 838	6 082	1 985	1 944	493	166	118	87	189	758
Burkina Faso	0	0	1	0	0	3	15	32	192	646
Togo	3	21	64	182	107	114	421	584	355	576
Turquie	517	4 062	1 690	730	466	323	168	175	394	501
Soudan	10	40	97	867	641	486	637	308	383	493
Guinée	0	3	5	0	0	5	20	70	217	465
Algérie	13	24	22	0	0	14	6	19	69	463
Autres pays	30 815	4 455	4 332	8 277	6 046	5 726	4 310	4 292	5 096	4 924
<b>Total</b>	<b>33 364</b>	<b>15 564</b>	<b>9 620</b>	<b>16 015</b>	<b>13 455</b>	<b>9 722</b>	<b>9 548</b>	<b>10 348</b>	<b>14 057</b>	<b>30 324</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888664444545>

Tableau B.1.3. **Entrées de demandeurs d'asile par nationalité**  
JAPON

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Myanmar	37	23	23	38	111	138	212	626	500	979
Turquie	0	40	123	52	77	131	40	149	76	156
Sri Lanka	3	6	3	9	4	9	7	27	43	90
Éthiopie	13	6	1	2	2	2	3	14	29	51
Iran	22	17	20	19	25	18	16	27	19	38
Pakistan	55	74	47	26	12	12	10	12	27	37
Bangladesh	0	3	10	12	6	33	29	15	14	33
Cameroun	0	0	0	15	8	11	1	5	12	29
Népal	0	0	0	0	1	3	5	11	4	20
Chine	10	3	10	22	22	16	16	13	17	18
Inde	0	0	9	9	12	7	0	2	2	17
Ouganda	0	0	0	0	1	1	1	2	4	16
République démocratique du Congo	0	0	0	0	5	0	0	4	10	14
Nigeria	0	0	0	12	2	2	2	10	6	10
Colombie	0	0	0	0	3	3	1	2	0	7
Autres pays	83	44	107	34	45	40	41	35	53	84
<b>Total</b>	<b>223</b>	<b>216</b>	<b>353</b>	<b>250</b>	<b>336</b>	<b>426</b>	<b>384</b>	<b>954</b>	<b>816</b>	<b>1 599</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888664444545>

Tableau B.1.3. **Entrées de demandeurs d'asile par nationalité**  
CORÉE

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Sri Lanka	1	0	0	0	0	0	8	27	67	71
Pakistan	..	1	6	2	9	0	1	5	4	47
Myanmar	..	21	..	..	21	46	50	12	23	33
Chine	1	..	3	11	10	64	145	28	29	30
Bangladesh	..	..	1	11	6	1	9	8	23	30
Ghana	0	0	0	0	0	0	2	4	68	29
Nigeria	0	0	0	0	0	0	26	16	100	27
Ouganda	..	..	..	..	1	9	46	20	50	21
Liberia	..	1	1	2	4	8	11	6	15	15
Népal	..	..	..	..	1	2	8	78	275	12
République démocratique du Congo	..	16	6	1	2	5	15	14	10	11
Iran	..	1	4	..	9	1	8	5	3	7
Éthiopie	..	2	2	5	13	1	7	21	4	6
Côte d'Ivoire	..	..	1	..	2	1	45	11	8	6
Cameroun	1	..	3	1	0	0	4	2	2	5
Autres pays	1	1	12	4	8	7	27	21	36	14
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>43</b>	<b>39</b>	<b>37</b>	<b>86</b>	<b>145</b>	<b>412</b>	<b>278</b>	<b>717</b>	<b>364</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888664444545>



Tableau B.1.3. **Entrées de demandeurs d'asile par nationalité**  
LUXEMBOURG

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Serbie	2 606	269	206	495	541	361	219	193	225	219
Bosnie-Herzégovine	54	52	87	77	59	35	36	17	24	31
Irak	6	3	8	34	14	9	8	16	14	29
Iran	2	12	0	13	31	59	41	31	16	18
Monténégro	..	..	..	..	..	..	..	14	15	14
Albanie	80	79	34	54	66	48	33	20	16	14
Fédération de Russie	28	25	66	68	60	66	54	43	13	13
Érythrée	0	0	0	0	0	1	2	6	0	11
Somalie	0	0	10	4	10	18	27	7	1	10
Cameroun	0	2	0	7	16	24	0	3	7	8
Macédoine (FYROM)	33	11	68	44	23	13	0	3	5	7
République démocratique du Congo	2	9	18	26	21	22	19	20	1	6
Israël	0	0	0	0	0	0	10	0	2	6
Bélarus	1	6	0	8	55	40	16	5	8	6
Nigeria	0	1	0	6	1	3	45	14	7	5
Autres pays	100	159	189	207	653	879	292	131	72	66
<b>Total</b>	<b>2 912</b>	<b>628</b>	<b>686</b>	<b>1 043</b>	<b>1 550</b>	<b>1 578</b>	<b>802</b>	<b>523</b>	<b>426</b>	<b>463</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888664444545>

Tableau B.1.3. **Entrées de demandeurs d'asile par nationalité**  
PAYS-BAS

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Irak	3 703	2 773	1 329	1 020	3 473	1 043	1 620	2 766	2 004	5 027
Somalie	2 731	2 110	1 098	533	451	792	1 315	1 462	1 874	3 842
Chine	1 246	1 406	706	534	298	285	356	318	243	563
Afghanistan	4 400	5 055	3 614	1 067	492	688	902	932	143	395
Iran	1 527	2 543	1 519	663	555	450	557	921	187	322
Érythrée	268	260	213	152	123	148	204	175	153	236
Sri Lanka	856	975	676	294	95	76	93	147	104	216
Arménie	1 248	812	529	417	203	247	197	280	97	208
Guinée	526	1 394	1 467	475	199	116	105	116	102	154
Sierra Leone	1 280	2 023	2 405	1 615	314	138	189	203	130	129
Mongolie	228	267	254	239	127	66	118	110	96	103
Népal	22	89	12	37	59	156	152	58	38	100
Nigeria	240	282	401	550	414	223	155	243	179	97
Fédération de Russie	960	1 021	918	426	245	206	285	254	81	95
Congo	650	575	492	339	198	130	154	118	58	84
Autres pays	22 848	22 310	16 946	10 306	6 156	5 018	5 945	6 362	1 613	1 828
<b>Total</b>	<b>42 733</b>	<b>43 895</b>	<b>32 579</b>	<b>18 667</b>	<b>13 402</b>	<b>9 782</b>	<b>12 347</b>	<b>14 465</b>	<b>7 102</b>	<b>13 399</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888664444545>

Tableau B.1.3. **Entrées de demandeurs d'asile par nationalité**  
NORVÈGE

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Irak	4 073	766	1 056	1 624	971	412	671	1 002	1 227	3 137
Érythrée	61	51	132	269	201	110	177	316	789	1 799
Afghanistan	172	326	603	786	2 050	1 059	466	224	234	1 363
Somalie	1 340	910	1 080	1 534	1 623	958	667	632	187	1 293
Fédération de Russie	318	471	1 318	1 719	1 923	937	545	548	863	1 078
Iran	350	327	412	450	621	394	279	218	222	720
Serbie	1 152	4 188	928	2 460	2 216	859	468	369	585	675
Nigeria	5	14	27	139	241	205	94	54	108	436
Éthiopie	126	96	173	325	293	148	100	143	241	354
Sri Lanka	112	165	164	87	65	58	58	106	238	342
Ouzbékistan	3	4	105	206	95	51	42	52	38	148
Népal	7	26	97	64	47	91	104	60	46	144
Soudan	59	31	47	94	67	33	45	36	37	118
Syrie	95	60	57	80	97	71	79	49	49	115
République démocratique du Congo	5	8	3	15	75	49	71	83	54	107
Autres pays	2 282	3 399	8 580	7 628	5 374	2 510	1 536	1 428	1 610	2 602
<b>Total</b>	<b>10 160</b>	<b>10 842</b>	<b>14 782</b>	<b>17 480</b>	<b>15 959</b>	<b>7 945</b>	<b>5 402</b>	<b>5 320</b>	<b>6 528</b>	<b>14 431</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888664444545>

Tableau B.1.3. **Entrées de demandeurs d'asile par nationalité**  
NOUVELLE-ZÉLANDE

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Irak	..	..	69	31	39	12	22	35	30	33
Iran	..	..	129	101	135	88	47	29	27	28
Sri Lanka	..	..	97	52	23	29	6	30	25	25
Chine	..	..	68	25	56	49	19	30	26	24
Inde	..	..	80	75	77	81	17	18	7	14
République tchèque	..	..	39	2	10	29	28	12	4	10
Bangladesh	..	..	32	19	29	22	23	16	18	9
Zimbabwe	..	..	98	85	73	20	8	5	8	8
Malaisie	..	..	29	20	41	13	8	0	7	8
Fidji	..	..	44	22	19	2	12	10	10	7
Népal	..	..	17	3	3	7	19	5	1	6
Pologne	..	..	0	0	2	0	1	0	6	5
Somalie	..	..	17	19	13	13	10	11	6	4
Égypte	..	..	3	1	2	2	6	0	2	4
Myanmar	..	..	7	4	6	10	8	4	1	4
Autres pays	..	..	872	538	313	202	114	71	67	65
<b>Total</b>	<b>1 528</b>	<b>1 551</b>	<b>1 601</b>	<b>997</b>	<b>841</b>	<b>579</b>	<b>348</b>	<b>276</b>	<b>245</b>	<b>254</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888664444545>

Tableau B.1.3. **Entrées de demandeurs d'asile par nationalité**  
POLOGNE

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Fédération de Russie	109	1 153	1 490	3 048	5 581	7 182	6 244	4 018	6 668	6 647
Irak	47	30	108	137	75	6	15	16	22	66
Viêtnam	26	161	197	48	25	16	23	27	40	57
Géorgie	37	71	92	39	30	47	47	31	12	54
Arménie	868	823	635	223	104	18	27	15	22	33
Bélarus	43	61	74	67	58	53	82	55	62	33
Ukraine	29	69	144	102	85	72	84	43	26	25
Ouzbékistan	4	12	7	8	7	3	4	3	6	22
Chine	4	26	28	35	15	19	9	1	18	20
Nigeria	7	9	26	7	15	10	10	11	18	19
Moldavie	18	9	272	169	21	0	19	8	7	18
Kazakhstan	9	30	16	8	6	30	24	18	5	17
Sri Lanka	88	44	23	36	32	4	6	2	55	17
Turquie	19	9	9	6	22	29	11	10	10	17
Pakistan	52	30	31	55	151	211	69	46	25	15
Autres pays	1 595	2 052	1 354	1 165	694	380	186	126	209	143
<b>Total</b>	<b>2 955</b>	<b>4 589</b>	<b>4 506</b>	<b>5 153</b>	<b>6 921</b>	<b>8 080</b>	<b>6 860</b>	<b>4 430</b>	<b>7 205</b>	<b>7 203</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888664444545>

Tableau B.1.3. **Entrées de demandeurs d'asile par nationalité**  
PORTUGAL

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Sri Lanka	0	6	6	8	0	1	0	0	6	26
Colombie	1	2	6	3	5	8	27	6	86	26
République démocratique du Congo	9	12	10	6	3	2	7	16	11	20
Bosnie-Herzégovine	28	0	0	0	0	7	0	0	16	10
Guinée	3	8	4	2	1	0	1	6	14	8
Nigeria	15	16	3	3	2	1	1	6	2	8
Sénégal	1	1	2	1	1	2	2	1	1	7
Érythrée	0	0	1	0	0	0	0	4	0	5
Irak	2	1	0	3	1	1	0	2	3	4
Guinée-Bissau	13	3	1	4	1	5	6	5	1	4
Géorgie	1	1	0	2	6	2	5	1	0	4
Somalie	9	0	0	0	0	0	1	0	16	3
Serbie	13	0	0	2	5	1	1	1	0	3
Angola	39	13	45	46	10	8	9	6	5	3
Bélarus	2	1	1	6	3	6	0	5	3	2
Autres pays	171	159	153	159	50	69	54	69	60	28
<b>Total</b>	<b>307</b>	<b>223</b>	<b>232</b>	<b>245</b>	<b>88</b>	<b>113</b>	<b>114</b>	<b>128</b>	<b>224</b>	<b>161</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888664444545>

Tableau B.1.3. **Entrées de demandeurs d'asile par nationalité**  
RÉPUBLIQUE SLOVAQUE

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Géorgie	0	0	27	58	582	989	258	209	134	119
Moldavie	0	1	16	266	587	826	309	385	208	113
Pakistan	86	161	176	168	307	799	196	182	648	109
Fédération de Russie	0	14	84	618	2 653	2 413	1 037	463	307	100
Inde	155	380	1 111	1 611	1 653	2 969	561	727	619	88
Afghanistan	654	624	4 315	1 669	627	393	109	41	67	72
Chine	0	0	33	1 764	1 080	1 271	280	164	96	44
Irak	140	115	990	1 245	475	116	35	206	131	42
Viêtnam	0	0	38	220	61	155	100	63	58	41
Bangladesh	41	46	429	1 032	558	544	277	183	108	36
Ukraine	0	5	8	47	73	64	45	32	36	32
Arménie	17	15	29	102	758	144	17	14	28	22
Serbie	..	..	..	..	..	..	..	..	7	15
Sri Lanka	83	87	98	96	49	58	8	10	20	13
Cuba	0	0	0	0	5	5	5	4	7	8
Autres pays	144	108	797	804	890	645	312	188	169	56
<b>Total</b>	<b>1 320</b>	<b>1 556</b>	<b>8 151</b>	<b>9 700</b>	<b>10 358</b>	<b>11 391</b>	<b>3 549</b>	<b>2 871</b>	<b>2 643</b>	<b>910</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888664444545>

Tableau B.1.3. **Entrées de demandeurs d'asile par nationalité**  
SUÈDE

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Irak	3 576	3 499	6 206	5 446	2 700	1 456	2 330	8 951	18 559	6 083
Somalie	289	260	525	1 107	3 069	905	422	1 066	3 349	3 361
Serbie	..	..	..	..	..	..	..	..	2 500	1 989
Fédération de Russie	449	590	841	1 496	1 361	1 288	1 057	755	788	933
Érythrée	73	127	151	266	641	395	425	608	878	857
Iran	854	739	780	762	787	660	582	494	485	799
Mongolie	3	38	259	376	342	346	326	461	519	791
Afghanistan	351	374	593	527	811	903	435	594	609	784
Ouzbékistan	24	36	344	640	403	258	349	446	416	741
Libye	15	26	114	456	435	419	451	318	420	646
Syrie	307	335	441	541	666	411	392	433	440	551
Azerbaïdjan	46	60	158	778	1 032	1 041	431	247	230	390
Bélarus	84	231	327	722	901	519	372	432	365	361
Liban	176	124	196	299	398	354	228	679	523	302
Kazakhstan	175	92	150	176	247	212	127	57	100	282
Autres pays	4 809	9 772	12 430	19 424	17 555	13 994	9 603	8 781	6 192	5 483
<b>Total</b>	<b>11 231</b>	<b>16 303</b>	<b>23 515</b>	<b>33 016</b>	<b>31 348</b>	<b>23 161</b>	<b>17 530</b>	<b>24 322</b>	<b>36 373</b>	<b>24 353</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888664444545>

Tableau B.1.3. **Entrées de demandeurs d'asile par nationalité**  
TURQUIE

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Irak	2 472	1 641	982	974	342	964	1 047	722	3 470	6 904
Afghanistan	133	81	431	47	77	341	364	261	705	2 642
Iran	3 843	3 860	3 385	2 505	3 092	2 029	1 716	2 297	1 685	2 116
Somalie	5	11	25	23	183	308	473	680	1 125	647
Soudan	6	7	7	2	64	28	76	113	76	156
Érythrée	17	0	3	11	20	18	18	57	45	76
République démocratique du Congo	2	0	4	24	7	10	12	28	76	71
Sri Lanka	1	1	23	30	6	4	10	61	50	42
Ouzbékistan	23	13	24	38	24	28	24	24	42	35
Chine	18	11	47	41	19	57	30	31	16	27
Myanmar	1	1	0	1	1	3	0	0	2	20
Syrie	3	3	10	14	7	16	10	7	21	20
Cameroun	0	0	1	0	0	0	0	1	5	18
Éthiopie	25	12	7	5	48	18	32	58	54	17
Mauritanie	0	0	1	1	2	4	14	43	10	16
Autres pays	57	44	91	79	60	80	95	170	264	174
<b>Total</b>	<b>6 606</b>	<b>5 685</b>	<b>5 041</b>	<b>3 795</b>	<b>3 952</b>	<b>3 908</b>	<b>3 921</b>	<b>4 553</b>	<b>7 646</b>	<b>12 981</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888664444545>

Tableau B.1.3. **Entrées de demandeurs d'asile par nationalité**  
ÉTATS-UNIS

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Chine	4 210	5 541	8 008	10 237	4 906	5 627	7 623	9 362	8 781	9 825
El Salvador	2 008	1 736	1 264	640	376	1 423	1 755	2 393	3 455	2 789
Mexique	2 251	3 669	8 747	8 775	3 955	1 763	1 581	1 673	2 551	2 713
Haïti	2 492	4 257	4 938	3 643	3 316	5 107	5 299	5 135	3 079	2 078
Guatemala	1 107	890	1 131	1 193	2 236	1 569	1 411	1 515	2 388	1 853
Éthiopie	1 101	1 445	1 467	1 287	890	1 118	807	1 168	1 124	1 168
Colombie	334	2 631	7 144	7 950	4 661	3 215	2 064	1 810	1 399	910
Indonésie	2 330	867	1 671	1 577	2 833	1 822	766	960	1 063	894
Honduras	67	43	58	59	50	603	781	986	1 096	893
Irak	148	330	584	534	298	268	360	511	748	809
Inde	1 180	1 289	1 894	1 708	1 241	866	620	602	576	734
Venezuela	18	0	96	259	899	1 509	1 226	954	754	709
Népal	51	28	53	172	314	321	415	494	532	680
Fédération de Russie	770	856	844	837	761	783	669	638	615	677
Cameroun	349	528	560	1 307	1 626	1 293	710	610	555	619
Autres pays	14 295	16 757	20 973	18 226	14 976	17 685	13 153	12 290	11 733	12 011
<b>Total</b>	<b>32 711</b>	<b>40 867</b>	<b>59 432</b>	<b>58 404</b>	<b>43 338</b>	<b>44 972</b>	<b>39 240</b>	<b>41 101</b>	<b>40 449</b>	<b>39 362</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888664444545>

### Métadonnées relatives aux tableaux A.1.3 et B.1.3. **Flux de demandeurs d'asile**

Sources pour tous les pays : Données gouvernementales recueillies par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Unité des données de population.

[www.unhcr.org/statistics](http://www.unhcr.org/statistics)

*Remarques générales :*

Toutes les données sont issues de soumissions annuelles.

Avant 2003, les données pour le Royaume-Uni se réfèrent au nombre de dossiers et non aux personnes. Tous les chiffres sont arrondis au multiple le plus proche de 5.

Les données pour les États-Unis pour la période 2004-2008 sont une combinaison des demandes positives INS et des demandes EOIR (INS = nombre de dossiers; EOIR = nombre de personnes).

Les données pour la France à partir de 2003 incluent les mineurs non accompagnés.

Les données pour la Serbie peuvent inclure des demandeurs d'asile de Serbie, du Monténégro, de Serbie et Monténégro, et/ou d'ex-Yougoslavie.

Les données du tableau A.1.3 se réfèrent généralement uniquement aux premiers cas/nouvelles demandes et excluent les demandes réitérées/révisées/en appel. Ceci peut expliquer des écarts entre les totaux présentés dans ce tableau et ceux présentés dans les tableaux B.1.3.

## Effectifs de personnes étrangères ou nées à l'étranger

L'examen des effectifs d'immigrés dans les pays de l'OCDE nécessite de se poser au préalable deux séries de questions : 1) Qui considère-t-on comme « immigré » dans les pays de l'OCDE; 2) Quelle est la nature des problèmes de comparaison internationale?

### Qu'est-ce qu'un immigré?

Des différences importantes résident dans la façon de définir les immigrés. Plusieurs pays ont traditionnellement mis l'accent sur des données portant sur les résidents étrangers (il s'agit des pays européens, du Japon et de la Corée). D'autres pays se réfèrent aux personnes nées à l'étranger (*foreign-born*). Il s'agit des pays d'installation : l'Australie, le Canada, les États-Unis et la Nouvelle-Zélande. Cette différence majeure résulte de la nature et de l'histoire des systèmes migratoires ainsi que de la législation sur la citoyenneté et sur l'acquisition de la nationalité.

La population née à l'étranger englobe ce que l'on peut appeler la première génération de migrants. Elle comprend aussi bien des étrangers que des nationaux. La taille et la composition de la population née à l'étranger dépend de l'histoire des flux migratoires et du taux de mortalité des personnes nées à l'étranger. Par exemple, dans les pays où les flux d'entrées ont diminué au fil du temps, la population des personnes nées à l'étranger va vieillir et sera perçue de plus en plus comme une communauté bien établie.

La notion de population étrangère peut aussi bien comprendre des immigrés ayant conservé la nationalité de leur pays d'origine que des seconde et troisième générations nées dans le pays d'accueil. Les caractéristiques de la population étrangère dépendent de plusieurs facteurs : l'histoire des flux migratoires, l'accroissement naturel de la population étrangère et les naturalisations. Il est possible de trouver des personnes ayant toujours le statut d'étranger même si elles sont nées dans le pays d'accueil. Les critères requis pour acquérir la nationalité et les motivations qui poussent les étrangers à se faire naturaliser jouent un rôle déterminant sur l'évolution de la population étrangère.

### Sources et problèmes de mesure de la population immigrée

Quatre types de sources sont utilisées : les registres de population, les permis de résidence, les enquêtes sur les forces de travail et les recensements. Dans les pays qui disposent d'un registre de population et dans ceux qui exploitent efficacement les données de permis de résidence, les effectifs et les flux d'immigrants sont le plus souvent calculés à partir de la même source. Quelques pays font exception en recourant plutôt aux données de recensement ou d'enquête sur la population active pour évaluer les effectifs de population immigrée. Les mêmes genres de problèmes se retrouvent pour étudier les effectifs et les flux que l'on exploite les registres ou les données de permis. En particulier, il y a risque de sous-évaluation lorsque les enfants mineurs sont inscrits sur le permis d'un

des parents ou si les migrants sont dispensés de permis en raison d'un accord de libre circulation. À ceci s'ajoute la difficulté « d'apurer » régulièrement les séries pour éliminer les permis périmés.

Les recensements permettent d'obtenir des données exhaustives mais leur périodicité assez longue (tous les cinq ou dix ans) n'offre pas la possibilité d'obtenir des informations continues sur les effectifs d'immigrés. L'OCDE effectue des estimations annuelles (pour plus de détails sur les méthodes utilisées, se reporter au document en ligne : [www.oecd.org/dataoecd/18/41/37835877.pdf](http://www.oecd.org/dataoecd/18/41/37835877.pdf)). Outre les recensements, les enquêtes sur la population active, qui comprennent des questions sur la nationalité et le lieu de naissance, constituent une source d'informations sur l'évolution annuelle des effectifs d'immigrés. Il importe cependant de procéder avec prudence à des analyses désagrégées des caractéristiques de la population immigrée car le nombre des observations concernées est parfois très faible. Indiscutablement, tant les recensements que les enquêtes peuvent sous-estimer le nombre des immigrés, notamment lorsque ces derniers ne souhaitent pas remplir les fiches de recensement ou lorsqu'ils ne vivent pas dans des ménages privés (les enquêtes sur les forces de travail ne couvrent généralement pas les institutions comme les centres d'accueil et les foyers pour immigrés). Ces deux sources permettent d'appréhender une fraction de la population en situation irrégulière, population par définition exclue des registres de population et des systèmes de permis de résidence.



Tableau A.1.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger dans les pays de l'OCDE**

Milliers

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
AUS Australie	4 369.3	4 412.0	4 482.1	4 585.7	4 695.7	4 798.8	4 929.9	5 093.4	5 292.6	5 449.2
% de la population totale	23.1	23.0	23.1	23.3	23.6	23.8	24.2	24.6	25.1	25.4
AUT Autriche	872.0	843.0	1 112.0	1 137.3	1 141.2	1 154.7	1 195.1	1 215.6	1 246.2	1 277.0
% de la population totale	10.8	10.4	13.8	14.1	14.1	14.1	14.5	14.7	15.0	15.3
BEL Belgique	1 042.3	1 058.8	1 112.2	1 151.8	1 185.5	1 220.1	1 268.9	1 319.3	1 380.3	..
% de la population totale	10.2	10.3	10.8	11.1	11.4	11.7	12.1	12.5	13.0	..
CAN Canada	5 233.8	5 327.0	5 448.5	5 600.7	5 735.9	5 872.3	6 026.9	6 187.0	6 331.7	6 471.9
% de la population totale	18.0	18.1	18.4	18.7	19.0	19.2	19.5	20.0	20.2	20.2
CHE Suisse	1 544.8	1 570.8	1 613.8	1 658.7	1 697.8	1 737.7	1 772.8	1 811.2	1 882.6	1 974.2
% de la population totale	21.6	21.9	22.3	22.8	23.1	23.5	23.8	24.2	24.9	25.8
CZE République tchèque	455.5	434.0	448.5	471.9	482.2	499.0	523.4	566.3	636.1	680.2
% de la population totale	4.4	4.2	4.4	4.6	4.7	4.9	5.1	5.5	6.2	6.5
DEU Allemagne	10 172.7	10 256.1	10 404.9	10 527.7	10 620.8	..	..	..	..	..
% de la population totale	12.4	12.5	12.6	12.8	12.9	..	..	..	..	..
DNK Danemark	296.9	308.7	321.8	331.5	337.8	343.4	350.4	360.9	378.7	401.8
% de la population totale	5.6	5.8	6.0	6.2	6.3	6.4	6.5	6.6	6.9	7.3
ESP Espagne	1 472.5	1 969.3	2 594.1	3 302.4	3 693.8	4 391.5	4 837.6	5 250.0	6 044.5	6 418.1
% de la population totale	3.7	4.9	6.4	8.0	8.8	10.3	11.1	11.9	13.5	14.1
FIN Finlande	131.1	136.2	145.1	152.1	158.9	166.4	176.6	187.9	202.5	218.6
% de la population totale	2.5	2.6	2.8	2.9	3.0	3.2	3.4	3.6	3.8	4.1
FRA France	4 306.1	4 379.6	4 467.7	4 572.8	4 689.7	4 811.2	4 926.4	5 040.4	5 147.8	5 261.7
% de la population totale	7.3	7.4	7.5	7.6	7.8	7.9	8.1	8.2	8.3	8.4
GBR Royaume-Uni	4 486.9	4 666.9	4 865.6	5 000.7	5 143.2	5 338.4	5 557.3	5 757.0	6 192.0	6 647.0
% de la population totale	7.6	7.9	8.2	8.4	8.6	8.9	9.2	9.5	10.2	10.8
GRC Grèce	..	..	1 122.9	..	..	..	..	..	..	..
% de la population totale	..	..	10.3	..	..	..	..	..	..	..
HUN Hongrie	289.3	294.6	300.1	302.8	307.8	319.0	331.5	344.6	381.8	..
% de la population totale	2.8	2.9	2.9	3.0	3.0	3.2	3.3	3.4	3.8	..
IRL Irlande	305.9	328.7	356.0	390.0	426.5	461.8	520.8	601.7	682.0	739.2
% de la population totale	8.2	8.7	9.3	10.0	10.7	11.4	12.6	14.4	15.7	16.7
ITA Italie	..	..	1 446.7	..	..	..	..	..	..	..
% de la population totale	..	..	2.5	..	..	..	..	..	..	..
LUX Luxembourg	141.9	145.0	144.8	147.0	152.0	155.9	161.6	166.6	172.6	180.3
% de la population totale	32.8	33.2	32.8	32.9	33.8	34.3	35.0	35.5	36.2	37.3
MEX Mexique	..	492.6	..	..	..	..	..	..	..	..
% de la population totale	..	0.5	..	..	..	..	..	..	..	..
NLD Pays-Bas	1 556.3	1 615.4	1 674.6	1 714.2	1 731.8	1 736.1	1 734.7	1 732.4	1 751.0	1 793.7
% de la population totale	9.8	10.1	10.4	10.6	10.7	10.7	10.6	10.6	10.7	10.9
NOR Norvège	292.4	305.0	315.1	333.9	347.3	361.1	380.4	405.1	445.4	488.8
% de la population totale	6.6	6.8	7.0	7.4	7.6	7.9	8.2	8.7	9.5	10.3
NZL Nouvelle-Zélande	643.6	663.0	698.6	737.1	770.5	796.7	840.6	879.5	915.0	950.0
% de la population totale	16.8	17.2	18.0	18.7	19.1	19.5	20.3	21.0	21.6	22.3
POL Pologne	..	..	..	776.2	..	..	..	..	..	..
% de la population totale	..	..	..	2.0	..	..	..	..	..	..
PRT Portugal	518.8	522.6	651.5	699.1	705.0	714.0	661.0	651.6	648.0	648.3
% de la population totale	5.1	5.1	6.3	6.7	6.7	6.8	6.3	6.2	6.1	6.1
SVK République slovaque	..	..	119.1	143.4	171.5	207.6	249.4	301.6	366.0	442.6
% de la population totale	..	..	2.2	2.7	3.2	3.9	4.6	5.6	6.8	8.2
SWE Suède	981.6	1 003.8	1 028.0	1 053.5	1 078.1	1 100.3	1 125.8	1 175.2	1 227.8	1 281.6
% de la population totale	11.1	11.3	11.6	11.8	12.0	12.2	12.5	12.9	13.4	13.9
TUR Turquie	..	1 278.7	..	..	..	..	..	..	..	..
% de la population totale	..	1.9	..	..	..	..	..	..	..	..
USA États-Unis	29 592.4	31 107.9	32 341.2	35 312.0	36 520.9	37 591.8	38 343.0	39 054.9	41 099.6	41 799.5
% de la population totale	10.6	11.0	11.3	12.3	12.6	12.8	13.0	13.1	13.6	13.7

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux métadonnées.



Les méthodes d'estimation utilisées sont documentées en ligne : [www.oecd.org/els/migration/foreignborn](http://www.oecd.org/els/migration/foreignborn).StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888473682232>

Tableau B.1.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**Milliers  
**AUSTRALIE**

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Dont : femmes		
											2006	2007	2008
Royaume-Uni	1 139.9	1 132.6	1 126.9	1 120.0	1 118.5	1 120.8	1 125.7	1 141.0	1 157.9	1 166.5	562.9	570.5	574.2
Nouvelle-Zélande	349.3	369.0	394.1	407.4	414.9	419.9	430.0	445.1	469.0	494.6	217.3	228.4	241.1
Chine	141.3	148.0	157.0	174.2	192.2	210.6	233.8	259.2	285.8	313.6	140.2	154.9	169.8
Inde	91.1	95.7	103.6	114.5	126.4	140.6	157.9	180.1	216.1	239.3	79.7	92.0	100.8
Italie	247.0	242.7	238.5	236.5	234.2	231.9	229.7	227.3	224.2	221.7	109.0	107.8	106.7
Viêtnam	169.6	169.6	169.5	172.4	176.3	178.8	181.5	185.5	190.3	193.3	96.6	99.9	101.6
Philippines	108.1	110.1	112.2	116.3	121.3	126.6	132.6	140.0	148.9	155.1	89.3	94.5	97.5
Afrique du Sud	74.8	80.7	86.9	95.4	101.8	108.9	114.7	120.3	127.9	136.2	60.5	64.2	68.2
Grèce	136.6	134.5	132.5	132.7	133.0	133.1	133.3	133.4	131.9	130.5	66.8	66.2	65.7
Allemagne	118.9	118.1	117.5	118.7	120.0	121.3	122.6	124.4	125.6	126.5	64.4	65.1	65.5
Malaisie	84.5	85.3	87.2	90.0	94.0	98.7	102.6	107.1	112.9	120.1	57.6	60.7	64.5
Pays-Bas	92.9	92.0	91.2	91.2	91.2	91.1	91.2	91.5	91.0	90.3	44.4	44.2	43.9
Liban	78.7	79.1	80.0	81.1	83.0	84.0	85.3	86.5	88.1	89.1	41.1	41.8	42.2
Hong-Kong (Chine)	78.2	76.7	75.2	76.8	78.8	79.9	81.5	83.2	84.1	87.5	42.5	43.1	44.8
États-Unis	57.1	57.9	59.0	61.1	63.6	65.8	68.8	72.9	76.9	81.1	35.9	37.5	39.5
Autres pays	1 401.3	1 420.0	1 450.8	1 497.3	1 546.6	1 586.9	1 638.7	1 695.9	1 761.9	1 803.9	858.4	895.3	917.2
<b>Total</b>	<b>4 369.3</b>	<b>4 412.0</b>	<b>4 482.1</b>	<b>4 585.7</b>	<b>4 695.7</b>	<b>4 798.8</b>	<b>4 929.9</b>	<b>5 093.4</b>	<b>5 292.6</b>	<b>5 449.2</b>	<b>2 566.4</b>	<b>2 666.2</b>	<b>2 743.2</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888714721045>Tableau B.1.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**Milliers  
**AUTRICHE**

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Dont : femmes		
											2006	2007	2008
Serbie et Monténégro	..	..	165.7	170.0	175.2	181.5	187.7	188.5	188.2	188.3	95.9	96.2	96.4
Allemagne	122.2	126.0	140.1	142.7	148.1	155.5	163.0	169.8	178.4	187.0	95.4	99.1	102.9
Turquie	124.5	110.1	126.8	135.2	142.7	147.9	152.5	154.1	155.9	157.8	70.8	72.1	73.4
Bosnie-Herzégovine	125.1	115.4	119.8	122.7	125.8	128.8	131.2	132.1	132.9	133.6	64.7	65.3	65.9
Roumanie	34.0	31.2	39.1	42.0	44.7	46.6	47.8	48.2	53.4	57.6	27.2	29.9	32.2
Pologne	41.0	42.3	41.3	42.0	43.1	47.8	51.8	54.2	56.0	56.9	28.9	30.0	30.7
République tchèque	..	..	56.7	55.4	54.6	54.2	52.9	51.5	50.2	48.9	31.8	31.1	30.4
Hongrie	22.3	18.0	30.7	31.2	31.6	32.5	33.2	33.9	35.3	36.9	18.7	19.3	20.2
Croatie	50.5	54.7	33.2	34.0	34.5	35.0	35.2	35.1	35.0	34.8	18.4	18.4	18.4
Fédération de Russie	..	..	7.8	9.1	12.1	18.0	21.2	22.8	24.2	26.0	12.6	13.5	14.6
Italie	18.8	23.2	25.9	25.6	25.8	25.9	25.7	25.5	25.5	25.6	12.9	12.9	12.8
République slovaque	..	..	12.8	13.9	14.9	16.8	18.3	19.3	20.5	22.5	12.0	12.8	14.6
Macédoine (FYROM)	..	..	13.0	14.3	15.4	16.4	17.3	17.6	18.1	18.6	7.9	8.1	8.4
Slovénie	17.9	15.9	16.8	16.6	16.4	16.4	16.2	16.0	15.8	15.7	9.0	9.0	8.9
Autres pays	315.7	306.2	282.0	282.7	256.4	231.4	241.0	247.0	256.9	267.0	125.1	130.8	136.3
<b>Total</b>	<b>872.0</b>	<b>843.0</b>	<b>1 112.0</b>	<b>1 137.3</b>	<b>1 141.2</b>	<b>1 154.7</b>	<b>1 195.1</b>	<b>1 215.6</b>	<b>1 246.2</b>	<b>1 277.0</b>	<b>631.5</b>	<b>648.6</b>	<b>666.1</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888714721045>

Tableau B.1.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**Milliers  
**BELGIQUE**

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Dont : femmes		
											2006	2007	2008
France	..	150.3	151.9	152.5	153.0	154.2	156.2	159.3	164.6	..	89.6	92.2	..
Maroc	..	107.3	118.8	126.5	134.2	141.3	147.9	155.1	162.6	..	72.6	76.7	..
Italie	..	135.2	132.2	130.5	128.7	126.7	125.1	123.6	122.2	..	60.0	59.3	..
Pays-Bas	..	92.3	97.8	101.3	104.4	107.7	111.6	115.8	120.4	..	58.6	60.8	..
Turquie	..	66.5	71.6	78.6	78.6	81.0	83.8	86.4	89.0	..	41.9	43.2	..
Allemagne	..	83.7	83.4	80.1	83.3	83.5	83.6	83.6	83.8	..	46.5	46.4	..
République démocratique du Congo	..	46.8	50.8	52.7	53.8	66.8	68.5	70.5	72.4	..	37.0	38.2	..
Pologne	..	18.4	20.4	21.9	23.0	25.2	29.0	33.7	40.5	..	19.8	22.6	..
Espagne	..	37.3	37.0	36.6	36.2	35.7	35.5	35.4	35.5	..	19.3	19.4	..
Serbie et Monténégro	..	21.5	20.9	23.2	25.8	27.6	29.8	31.8	34.2	..	15.5	16.8	..
Fédération de Russie	..	..	..	..	14.6	17.6	25.1	29.8	30.8	..	18.0	18.9	..
Portugal	..	21.2	21.3	21.7	22.3	22.8	23.3	24.0	25.0	..	12.1	12.4	..
Royaume-Uni	..	26.1	26.1	25.9	25.6	25.3	24.9	24.2	24.1	..	11.8	11.7	..
Roumanie	..	6.2	7.7	8.7	9.5	10.6	12.6	15.3	20.4	..	8.4	10.6	..
Algérie	..	14.0	15.1	16.0	17.0	17.7	18.5	19.4	20.3	..	8.6	9.0	..
Autres pays	..	232.0	257.2	275.6	275.3	276.2	293.6	311.4	334.7	..	163.9	175.3	..
<b>Total</b>	..	<b>1 058.8</b>	<b>1 112.2</b>	<b>1 151.8</b>	<b>1 185.5</b>	<b>1 220.1</b>	<b>1 268.9</b>	<b>1 319.3</b>	<b>1 380.3</b>	..	<b>683.8</b>	<b>713.6</b>	..

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888714721045>Tableau B.1.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**Milliers  
**CANADA**

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Dont : femmes		
											2006	2007	2008
Royaume-Uni	..	..	606.0	..	..	..	..	579.6	..	..	305.8	..	..
Chine	..	..	332.8	..	..	..	..	466.9	..	..	253.0	..	..
Inde	..	..	314.7	..	..	..	..	443.7	..	..	222.5	..	..
Philippines	..	..	232.7	..	..	..	..	303.2	..	..	178.5	..	..
Italie	..	..	315.5	..	..	..	..	296.9	..	..	144.4	..	..
États-Unis	..	..	237.9	..	..	..	..	250.5	..	..	142.2	..	..
Hong-Kong (Chine)	..	..	235.6	..	..	..	..	215.4	..	..	112.2	..	..
Ex-URSS	..	..	142.0	..	..	..	..	174.2	..	..	94.4	..	..
Allemagne	..	..	174.1	..	..	..	..	171.4	..	..	89.7	..	..
Pologne	..	..	180.4	..	..	..	..	170.5	..	..	91.6	..	..
Viêtnam	..	..	148.4	..	..	..	..	160.2	..	..	83.7	..	..
Portugal	..	..	153.5	..	..	..	..	150.4	..	..	76.2	..	..
Ex-Yougoslavie	..	..	145.4	..	..	..	..	148.6	..	..	74.2	..	..
Jamaïque	..	..	120.2	..	..	..	..	123.4	..	..	71.4	..	..
Pays-Bas	..	..	117.7	..	..	..	..	112.0	..	..	54.7	..	..
Autres pays	..	..	1 991.6	..	..	..	..	2 420.1	..	..	1 228.4	..	..
<b>Total</b>	..	..	<b>5 448.5</b>	..	..	..	..	<b>6 187.0</b>	..	..	<b>3 222.8</b>	..	..

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888714721045>


Tableau B.1.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

**SUISSE**

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Dont : femmes		
											2000	2007	2008
Italie	..	234.6	..	..	..	..	..	..	..	..	106.7	..	..
Allemagne	..	182.0	..	..	..	..	..	..	..	..	107.1	..	..
Serbie et Monténégro	..	158.1	..	..	..	..	..	..	..	..	74.5	..	..
Portugal	..	101.0	..	..	..	..	..	..	..	..	47.9	..	..
France	..	98.4	..	..	..	..	..	..	..	..	56.8	..	..
Espagne	..	61.7	..	..	..	..	..	..	..	..	30.4	..	..
Turquie	..	58.5	..	..	..	..	..	..	..	..	27.0	..	..
Autriche	..	54.6	..	..	..	..	..	..	..	..	36.0	..	..
Bosnie-Herzégovine	..	46.4	..	..	..	..	..	..	..	..	23.4	..	..
Macédoine (FYROM)	..	41.5	..	..	..	..	..	..	..	..	19.0	..	..
Royaume-Uni	..	25.4	..	..	..	..	..	..	..	..	13.0	..	..
Croatie	..	24.1	..	..	..	..	..	..	..	..	13.0	..	..
Sri Lanka	..	22.4	..	..	..	..	..	..	..	..	9.5	..	..
États-Unis	..	21.8	..	..	..	..	..	..	..	..	11.4	..	..
Pays-Bas	..	16.8	..	..	..	..	..	..	..	..	9.7	..	..
Autres pays	..	423.5	..	..	..	..	..	..	..	..	230.6	..	..
<b>Total</b>	..	<b>1 570.8</b>	..	..	..	..	..	..	..	..	<b>815.9</b>	..	..

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888714721045>Tableau B.1.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

**DANEMARK**

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Dont : femmes		
											2006	2007	2008
Turquie	29.0	29.7	30.4	30.8	30.9	30.9	31.0	31.1	31.4	31.8	14.7	14.9	15.2
Allemagne	22.9	22.7	22.6	22.5	22.5	22.6	23.0	23.9	25.8	27.8	12.6	13.4	14.3
Pologne	10.3	10.4	10.6	10.7	10.9	11.3	12.4	14.7	18.5	24.4	8.4	9.6	11.8
Irak	12.5	15.1	18.0	19.7	20.7	20.8	20.7	20.7	21.2	21.3	9.3	9.5	9.5
Bosnie-Herzégovine	18.0	18.0	18.1	18.1	18.2	17.9	17.7	17.6	18.0	18.0	8.7	9.0	9.0
Norvège	13.1	13.4	13.4	13.6	13.9	14.0	14.1	14.2	14.3	14.5	9.1	9.2	9.4
Suède	12.6	12.6	12.5	12.3	12.2	12.3	12.5	12.7	12.9	13.2	8.0	8.0	8.2
Liban	11.7	11.9	12.0	12.1	12.1	12.1	12.0	12.0	12.0	12.0	5.5	5.5	5.5
Iran	11.1	11.3	11.4	11.6	11.7	11.7	11.7	11.8	11.9	11.9	4.9	4.9	4.9
Royaume-Uni	10.5	10.5	10.6	10.6	10.7	10.7	10.8	11.1	11.4	11.8	3.9	4.0	4.1
Ex-Yougoslavie	12.5	12.5	12.5	12.4	12.3	11.9	11.7	11.5	11.5	11.2	5.7	5.7	5.6
Pakistan	9.9	10.3	10.5	10.6	10.7	10.6	10.6	10.5	10.6	10.8	4.9	4.9	5.0
Somalie	11.3	11.8	12.2	12.3	11.8	11.2	10.7	10.4	10.4	10.2	4.9	4.9	4.8
Afghanistan	2.9	4.3	7.2	8.4	9.0	9.4	9.5	9.6	9.6	9.7	4.5	4.5	4.5
Viêtnam	8.2	8.3	8.5	8.6	8.6	8.7	8.7	8.7	8.8	8.9	4.5	4.6	4.6
Autres pays	100.3	105.7	111.4	117.1	121.8	127.3	133.4	140.5	150.4	164.1	75.2	80.3	87.2
<b>Total</b>	<b>296.9</b>	<b>308.7</b>	<b>321.8</b>	<b>331.5</b>	<b>337.8</b>	<b>343.4</b>	<b>350.4</b>	<b>360.9</b>	<b>378.7</b>	<b>401.8</b>	<b>184.6</b>	<b>192.7</b>	<b>203.7</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888714721045>

Tableau B.1.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**Milliers  
ESPAGNE

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Dont : femmes		
											2006	2007	2008
											Roumanie	7.5	33.0
Maroc	236.5	299.9	370.7	438.2	474.5	557.2	606.0	621.3	683.1	732.0	226.3	253.5	277.9
Équateur	21.7	140.6	259.8	387.6	470.1	487.2	456.6	434.7	458.4	471.4	224.7	235.7	242.0
Royaume-Uni	105.7	120.0	140.6	173.6	187.5	238.2	283.7	322.0	358.3	378.2	160.0	177.7	187.5
Colombie	35.7	99.9	205.3	259.4	264.5	288.2	287.0	291.7	330.4	354.9	166.3	186.6	200.0
Argentine	70.5	84.9	118.9	191.7	226.5	260.4	271.4	273.0	290.3	293.2	131.7	139.9	141.5
Allemagne	142.6	158.0	173.0	189.4	176.9	193.1	208.9	222.1	237.9	246.1	111.3	119.3	123.5
France	155.2	162.5	170.6	180.2	178.1	188.7	199.4	208.8	220.2	226.5	108.0	113.5	116.4
Bolivie	3.7	8.4	15.5	30.6	54.4	99.5	140.7	200.7	240.9	226.0	113.3	135.0	127.8
Pérou	37.5	47.3	59.0	72.9	88.8	108.0	123.5	137.0	162.4	186.1	73.4	85.8	97.4
Bulgarie	3.3	12.4	30.2	53.4	70.4	93.0	100.8	120.2	150.7	159.7	54.9	68.2	73.0
Brésil	25.0	31.9	39.5	48.0	55.0	73.1	93.4	113.4	142.1	152.2	67.2	83.4	90.2
Venezuela	54.7	62.3	71.6	83.5	100.3	116.2	124.9	130.6	144.6	151.0	69.5	76.9	80.5
Portugal	58.4	62.6	67.3	71.8	71.1	80.8	93.8	111.6	136.2	147.7	46.2	53.3	57.8
Chine	19.0	27.6	37.5	51.1	62.3	87.0	104.8	108.3	127.0	144.6	52.9	62.3	71.5
Autres pays	495.5	617.6	765.9	933.2	1 007.1	1 208.9	1 345.6	1 443.8	1 655.7	1 787.8	675.3	775.2	837.6
<b>Total</b>	<b>1 472.5</b>	<b>1 969.3</b>	<b>2 594.1</b>	<b>3 302.4</b>	<b>3 693.8</b>	<b>4 391.5</b>	<b>4 837.6</b>	<b>5 250.0</b>	<b>6 044.5</b>	<b>6 418.1</b>	<b>2 522.1</b>	<b>2 892.4</b>	<b>3 078.9</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888714721045>Tableau B.1.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**Milliers  
FINLANDE

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Dont : femmes		
											2006	2007	2008
											Ex-URSS	31.4	32.9
Suède	27.9	28.0	28.3	28.6	28.9	29.2	29.5	29.8	30.2	30.6	14.4	14.6	14.8
Estonie	7.4	7.8	8.7	9.5	10.3	11.2	12.6	14.5	16.7	19.2	7.8	8.9	10.0
Fédération de Russie	2.0	2.6	3.1	3.5	3.9	4.3	4.7	5.3	5.9	6.7	3.0	3.3	3.8
Somalie	4.2	4.1	4.3	4.6	4.7	4.8	5.1	5.3	5.8	6.4	2.5	2.7	3.0
Chine	2.0	2.1	2.4	2.7	3.1	3.5	4.1	4.6	5.3	6.0	2.7	3.1	3.5
Ex-Yougoslavie	4.0	4.2	4.5	4.6	4.7	4.9	5.0	5.2	5.5	5.8	2.4	2.4	2.6
Allemagne	3.5	3.6	3.8	3.9	4.1	4.3	4.6	4.9	5.3	5.6	2.0	2.2	2.3
Thaïlande	1.6	1.8	2.1	2.4	2.8	3.1	3.6	4.1	4.8	5.4	3.2	3.7	4.2
Irak	3.0	3.2	3.5	3.8	4.0	4.3	4.4	4.4	4.8	5.3	2.0	2.1	2.2
Turquie	2.0	2.2	2.4	2.6	2.9	3.1	3.4	3.7	4.1	4.5	0.9	1.0	1.1
Royaume-Uni	2.6	2.7	2.9	3.1	3.2	3.4	3.5	3.7	4.0	4.2	1.0	1.1	1.2
Viêtnam	2.8	2.9	2.9	3.0	3.0	3.1	3.3	3.4	3.7	4.0	1.8	2.0	2.1
Iran	1.9	2.1	2.3	2.5	2.7	3.0	3.2	3.4	3.6	3.8	1.5	1.5	1.6
États-Unis	3.0	2.9	3.0	3.1	3.1	3.1	3.2	3.5	3.7	3.8	1.6	1.6	1.7
Autres pays	31.5	33.1	36.1	37.9	40.3	42.7	46.3	50.1	55.5	61.7	21.4	23.5	25.7
<b>Total</b>	<b>131.1</b>	<b>136.2</b>	<b>145.1</b>	<b>152.1</b>	<b>158.9</b>	<b>166.4</b>	<b>176.6</b>	<b>187.9</b>	<b>202.5</b>	<b>218.6</b>	<b>94.8</b>	<b>101.6</b>	<b>108.7</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888714721045>


Tableau B.1.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

**FRANCE**

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Dont : femmes		
											2006	2007	2008
											Algérie	574.0	..
Maroc	523.0	..	..	..	..	..	..	633.7	..	..	297.3	..	..
Portugal	572.0	..	..	..	..	..	..	569.3	..	..	279.1	..	..
Italie	379.0	..	..	..	..	..	..	329.5	..	..	168.1	..	..
Espagne	316.0	..	..	..	..	..	..	269.3	..	..	150.3	..	..
Turquie	174.0	..	..	..	..	..	..	228.5	..	..	105.8	..	..
Tunisie	202.0	..	..	..	..	..	..	226.7	..	..	93.9	..	..
Royaume-Uni	75.0	..	..	..	..	..	..	133.5	..	..	67.5	..	..
Allemagne	123.0	..	..	..	..	..	..	128.4	..	..	78.0	..	..
Belgique	94.0	..	..	..	..	..	..	102.5	..	..	57.8	..	..
Pologne	99.0	..	..	..	..	..	..	90.3	..	..	58.1	..	..
Viêtnam	72.0	..	..	..	..	..	..	73.2	..	..	40.1	..	..
Sénégal	54.0	..	..	..	..	..	..	70.9	..	..	31.6	..	..
Chine	31.0	..	..	..	..	..	..	68.8	..	..	38.7	..	..
Serbie	..	..	..	..	..	..	..	65.5	..	..	32.5	..	..
Autres pays	1 018.1	..	..	..	..	..	..	1 358.8	..	..	725.0	..	..
<b>Total</b>	<b>4 306.1</b>	..	..	..	..	..	..	<b>5 040.4</b>	..	..	<b>2 544.5</b>	..	..

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888714721045>Tableau B.1.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

**ROYAUME-UNI**

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Dont : femmes		
											2006	2007	2008
											Inde	..	..
Pologne	..	..	..	..	..	..	..	229.0	423.0	497.0	109.0	189.0	228.0
Pakistan	..	..	..	..	..	..	..	274.0	357.0	422.0	139.0	174.0	210.0
Irlande	..	..	..	..	..	..	..	417.0	410.0	421.0	236.0	225.0	243.0
Allemagne	..	..	..	..	..	..	..	269.0	253.0	273.0	155.0	143.0	151.0
Afrique du Sud	..	..	..	..	..	..	..	198.0	194.0	205.0	104.0	100.0	109.0
Bangladesh	..	..	..	..	..	..	..	221.0	202.0	193.0	101.0	100.0	92.0
États-Unis	..	..	..	..	..	..	..	169.0	162.0	174.0	90.0	81.0	98.0
Jamaïque	..	..	..	..	..	..	..	135.0	173.0	142.0	70.0	100.0	81.0
Kenya	..	..	..	..	..	..	..	138.0	135.0	140.0	71.0	69.0	64.0
Australie	..	..	..	..	..	..	..	116.0	123.0	139.0	60.0	61.0	71.0
Nigeria	..	..	..	..	..	..	..	117.0	147.0	137.0	60.0	74.0	72.0
France	..	..	..	..	..	..	..	111.0	134.0	130.0	64.0	79.0	73.0
Chine	..	..	..	..	..	..	..	80.0	104.0	120.0	46.0	57.0	68.0
Ghana	..	..	..	..	..	..	..	106.0	87.0	106.0	53.0	43.0	51.0
Autres pays	..	..	..	..	..	..	..	2 607.0	2 735.0	2 947.0	1 346.0	1 440.0	1 520.0
<b>Total</b>	..	..	..	..	..	..	..	<b>5 757.0</b>	<b>6 192.0</b>	<b>6 647.0</b>	<b>2 984.0</b>	<b>3 204.0</b>	<b>3 425.0</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888714721045>


Tableau B.1.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

GRÈCE

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Dont : femmes		
											2001	2007	2008
Albanie	..	..	403.9	..	..	..	..	..	..	..	166.6	..	..
Allemagne	..	..	101.4	..	..	..	..	..	..	..	54.5	..	..
Turquie	..	..	76.6	..	..	..	..	..	..	..	45.1	..	..
Fédération de Russie	..	..	72.7	..	..	..	..	..	..	..	42.1	..	..
Géorgie	..	..	71.7	..	..	..	..	..	..	..	38.6	..	..
Bulgarie	..	..	38.9	..	..	..	..	..	..	..	23.8	..	..
Égypte	..	..	32.7	..	..	..	..	..	..	..	15.6	..	..
Roumanie	..	..	26.5	..	..	..	..	..	..	..	12.7	..	..
Kazakhstan	..	..	24.4	..	..	..	..	..	..	..	12.9	..	..
États-Unis	..	..	23.1	..	..	..	..	..	..	..	12.9	..	..
Chypre	..	..	22.5	..	..	..	..	..	..	..	13.0	..	..
Australie	..	..	20.4	..	..	..	..	..	..	..	11.0	..	..
Ukraine	..	..	16.7	..	..	..	..	..	..	..	12.5	..	..
Pologne	..	..	15.5	..	..	..	..	..	..	..	8.7	..	..
Royaume-Uni	..	..	13.3	..	..	..	..	..	..	..	8.5	..	..
Autres pays	..	..	162.7	..	..	..	..	..	..	..	78.9	..	..
<b>Total</b>	..	..	<b>1 122.9</b>	..	..	..	..	..	..	..	<b>557.4</b>	..	..

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888714721045>Tableau B.1.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

HONGRIE

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Dont : femmes		
											2006	2007	2008
Roumanie	142.3	144.2	145.2	146.5	148.5	152.7	155.4	170.4	196.1	..	92.5	102.6	..
Ex-Tchéquoslovaquie	37.5	36.0	34.6	33.3	33.4	31.4	32.6	30.4	29.6	..	19.2	18.7	..
Ex-URSS	30.2	31.5	30.4	31.0	31.4	32.2	31.9	27.4	28.5	..	18.0	18.8	..
Ex-Yougoslavie	34.4	35.1	33.4	30.3	30.7	29.9	29.6	28.6	28.5	..	14.6	14.5	..
Allemagne	14.1	14.4	15.3	15.9	16.3	18.8	21.9	24.5	27.4	..	13.3	14.5	..
Autriche	3.8	3.9	4.0	4.2	4.3	4.7	5.4	6.2	6.9	..	3.0	3.2	..
Chine	2.6	3.5	3.6	3.8	3.9	4.2	4.5	4.7	5.0	..	2.3	2.4	..
Ukraine	..	..	..	..	..	..	..	4.9	4.9	..	3.0	3.0	..
États-Unis	2.2	2.3	2.1	2.4	2.7	3.0	3.4	4.0	4.3	..	2.0	2.1	..
Royaume-Uni	..	..	..	..	..	..	..	3.2	3.8	..	1.2	1.5	..
Pologne	2.7	2.7	2.7	2.7	2.7	2.9	3.2	3.4	3.7	..	2.3	2.4	..
France	1.4	1.4	1.4	1.5	1.6	2.2	2.7	3.1	3.6	..	1.5	1.7	..
République slovaque	..	..	..	..	..	..	..	2.1	3.0	..	1.2	1.7	..
Italie	..	..	..	..	..	..	..	2.6	3.0	..	1.0	1.1	..
Pays-Bas	..	..	..	..	..	..	..	1.6	1.9	..	0.6	0.8	..
Autres pays	18.1	19.8	27.4	31.2	32.4	37.0	40.9	27.4	31.5	..	12.0	13.8	..
<b>Total</b>	<b>289.3</b>	<b>294.6</b>	<b>300.1</b>	<b>302.8</b>	<b>307.8</b>	<b>319.0</b>	<b>331.5</b>	<b>344.6</b>	<b>381.8</b>	..	<b>187.6</b>	<b>202.7</b>	..

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888714721045>

Tableau B.1.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**Milliers  
**IRLANDE**

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Dont : femmes		
											2006	2007	2008
Royaume-Uni	..	..	..	242.2	..	..	..	266.1	..	..	134.9	..	..
Pologne	..	..	..	2.1	..	..	..	62.5	..	..	22.8	..	..
États-Unis	..	..	..	21.0	..	..	..	24.6	..	..	13.3	..	..
Lituanie	..	..	..	2.1	..	..	..	24.6	..	..	10.8	..	..
Nigeria	..	..	..	8.9	..	..	..	16.3	..	..	8.9	..	..
Lettonie	..	..	..	2.2	..	..	..	13.9	..	..	6.4	..	..
Allemagne	..	..	..	8.5	..	..	..	11.5	..	..	6.3	..	..
Chine	..	..	..	5.6	..	..	..	11.0	..	..	5.2	..	..
Philippines	..	..	..	3.9	..	..	..	9.4	..	..	5.6	..	..
Inde	..	..	..	3.3	..	..	..	9.2	..	..	4.4	..	..
France	..	..	..	6.7	..	..	..	9.1	..	..	4.6	..	..
Roumanie	..	..	..	5.8	..	..	..	8.5	..	..	3.9	..	..
République slovaque	..	..	..	..	..	..	..	8.1	..	..	2.9	..	..
Afrique du Sud	..	..	..	6.1	..	..	..	7.6	..	..	3.8	..	..
Australie	..	..	..	5.9	..	..	..	6.5	..	..	3.3	..	..
Autres pays	..	..	..	65.7	..	..	..	112.7	..	..	52.3	..	..
<b>Total</b>	..	..	..	<b>390.0</b>	..	..	..	<b>601.7</b>	..	..	<b>289.2</b>	..	..

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888714721045>Tableau B.1.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**Milliers  
**LUXEMBOURG**

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Dont : femmes		
											2001	2007	2008
Portugal	..	..	41.7	..	..	..	..	..	..	..	20.0	..	..
France	..	..	18.8	..	..	..	..	..	..	..	9.9	..	..
Belgique	..	..	14.8	..	..	..	..	..	..	..	7.2	..	..
Allemagne	..	..	12.8	..	..	..	..	..	..	..	7.6	..	..
Italie	..	..	12.3	..	..	..	..	..	..	..	5.4	..	..
Serbie et Monténégro	..	..	6.5	..	..	..	..	..	..	..	3.0	..	..
Pays-Bas	..	..	3.3	..	..	..	..	..	..	..	1.6	..	..
Royaume-Uni	..	..	3.2	..	..	..	..	..	..	..	1.4	..	..
Cap-Vert	..	..	2.4	..	..	..	..	..	..	..	1.3	..	..
Espagne	..	..	2.1	..	..	..	..	..	..	..	1.1	..	..
Bosnie-Herzégovine	..	..	1.7	..	..	..	..	..	..	..	0.8	..	..
Danemark	..	..	1.5	..	..	..	..	..	..	..	0.8	..	..
États-Unis	..	..	1.1	..	..	..	..	..	..	..	0.5	..	..
Chine	..	..	1.0	..	..	..	..	..	..	..	0.5	..	..
Pologne	..	..	1.0	..	..	..	..	..	..	..	0.6	..	..
Autres pays	..	..	20.6	..	..	..	..	..	..	..	11.3	..	..
<b>Total</b>	..	..	<b>144.8</b>	..	..	..	..	..	..	..	<b>73.1</b>	..	..

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888714721045>



Tableau B.1.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**Milliers  
**MEXIQUE**

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Dont : femmes		
											2000	2007	2008
États-Unis	..	343.6	..	..	..	..	..	..	..	..	170.0	..	..
Guatemala	..	24.0	..	..	..	..	..	..	..	..	12.5	..	..
Espagne	..	21.0	..	..	..	..	..	..	..	..	9.7	..	..
Cuba	..	6.6	..	..	..	..	..	..	..	..	3.5	..	..
Argentine	..	6.5	..	..	..	..	..	..	..	..	3.2	..	..
Colombie	..	6.2	..	..	..	..	..	..	..	..	3.4	..	..
Canada	..	5.8	..	..	..	..	..	..	..	..	2.9	..	..
France	..	5.7	..	..	..	..	..	..	..	..	2.8	..	..
Allemagne	..	5.6	..	..	..	..	..	..	..	..	2.5	..	..
El Salvador	..	5.5	..	..	..	..	..	..	..	..	2.9	..	..
Italie	..	3.9	..	..	..	..	..	..	..	..	1.4	..	..
Chili	..	3.8	..	..	..	..	..	..	..	..	2.0	..	..
Pérou	..	3.7	..	..	..	..	..	..	..	..	1.8	..	..
Honduras	..	3.7	..	..	..	..	..	..	..	..	2.2	..	..
Japon	..	2.9	..	..	..	..	..	..	..	..	1.4	..	..
Autres pays	..	43.9	..	..	..	..	..	..	..	..	21.3	..	..
<b>Total</b>	..	<b>492.6</b>	..	..	..	..	..	..	..	..	<b>243.3</b>	..	..

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888714721045>Tableau B.1.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**Milliers  
**PAYS-BAS**

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Dont : femmes		
											2006	2007	2008
Turquie	178.0	181.9	186.2	190.5	194.6	195.9	196.0	195.4	194.8	195.7	94.3	94.3	94.6
Suriname	185.0	186.5	188.0	189.0	189.7	190.1	189.2	187.8	187.0	186.7	102.6	102.5	102.5
Maroc	152.7	155.8	159.8	163.4	166.6	168.5	168.6	168.0	167.2	166.9	78.7	78.6	78.8
Indonésie	168.0	165.8	163.9	161.4	158.8	156.0	152.8	149.7	146.7	143.7	82.7	81.2	79.7
Allemagne	124.2	123.1	122.1	120.6	119.0	117.7	116.9	116.4	117.0	119.2	68.7	69.0	70.1
Ex-Yougoslavie	50.5	53.9	55.9	56.2	55.5	54.5	53.7	53.0	52.8	52.7	27.1	27.0	27.0
Pologne	16.3	17.4	18.6	20.1	21.2	25.0	30.0	35.3	42.1	51.1	21.9	24.9	29.3
Belgique	45.3	46.0	46.5	46.8	47.1	47.1	47.1	47.4	47.9	48.6	26.8	27.1	27.3
Royaume-Uni	43.6	45.7	47.9	48.5	48.3	47.5	46.6	45.8	45.8	46.7	20.5	20.4	20.8
Chine	20.6	22.7	25.8	28.7	31.5	33.5	34.8	35.5	37.1	40.0	21.0	21.8	23.1
Ex-URSS	16.1	21.6	27.1	30.8	32.8	34.5	35.3	36.0	37.4	39.4	22.9	23.9	25.2
Irak	29.9	33.7	36.0	35.8	36.0	35.9	35.3	34.8	35.7	38.7	14.4	14.8	15.6
Afghanistan	19.8	24.3	28.5	31.0	32.1	32.4	32.0	31.3	31.0	30.7	14.2	14.2	14.1
Iran	20.1	21.5	23.2	24.2	24.2	24.1	23.8	23.8	24.2	24.8	10.6	10.8	11.1
États-Unis	20.3	21.4	22.1	22.5	22.6	22.6	22.8	23.0	23.3	24.0	11.7	11.8	12.2
Autres pays	465.6	494.3	523.2	544.7	551.9	550.9	549.9	549.3	561.2	584.8	135.9	138.2	144.3
<b>Total</b>	<b>1 556.3</b>	<b>1 615.4</b>	<b>1 674.6</b>	<b>1 714.2</b>	<b>1 731.8</b>	<b>1 736.1</b>	<b>1 734.7</b>	<b>1 732.4</b>	<b>1 751.0</b>	<b>1 793.7</b>	<b>754.2</b>	<b>760.5</b>	<b>775.5</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888714721045>

Tableau B.1.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**Milliers  
NORVÈGE

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Dont : femmes		
											2006	2007	2008
Pologne	5.7	5.9	6.2	6.7	7.0	8.3	11.2	18.0	30.8	42.7	7.0	9.9	13.6
Suède	33.4	33.3	33.0	33.0	33.1	33.1	33.9	35.0	36.8	39.4	18.0	18.7	19.8
Allemagne	11.4	11.8	12.2	12.9	13.5	14.1	15.2	16.7	19.7	23.0	8.2	9.3	10.7
Danemark	21.7	22.0	22.1	22.3	22.3	22.2	22.3	22.3	22.5	22.6	11.1	11.1	11.1
Irak	6.9	11.3	12.3	14.7	14.9	15.4	16.7	17.4	18.2	19.4	7.2	7.7	8.2
Somalie	6.4	7.8	8.6	10.7	12.1	12.8	13.5	14.5	16.0	16.9	6.7	7.4	7.9
Pakistan	13.3	13.6	14.1	14.6	14.9	15.2	15.6	15.9	16.2	16.7	7.6	7.8	8.1
Royaume-Uni	14.3	14.2	14.1	14.3	14.3	14.6	14.7	15.1	15.6	16.2	6.4	6.5	6.7
États-Unis	15.0	14.7	14.6	14.6	14.6	14.5	14.6	14.8	15.2	15.7	7.7	7.9	8.1
Fédération de Russie	3.1	3.9	4.7	6.0	7.5	8.9	10.1	10.9	12.2	13.1	7.3	8.0	8.5
Bosnie-Herzégovine	11.6	11.7	11.8	13.5	13.2	12.6	12.6	13.2	13.0	12.9	6.6	6.6	6.6
Viêtnam	11.2	11.3	11.5	11.7	11.9	12.1	12.3	12.5	12.6	12.9	6.5	6.6	6.8
Iran	8.9	9.3	10.1	10.7	11.3	11.6	11.8	12.0	12.3	12.6	5.3	5.5	5.6
Philippines	5.7	6.0	6.4	7.0	7.5	8.0	8.7	9.6	10.9	12.3	7.2	8.3	9.5
Thaïlande	3.6	4.1	4.6	5.5	6.3	7.3	8.3	9.3	10.5	11.8	7.6	8.5	9.6
Autres pays	120.2	124.2	128.9	135.8	143.0	150.3	158.9	168.0	182.8	200.6	84.1	91.1	99.0
<b>Total</b>	<b>292.4</b>	<b>305.0</b>	<b>315.1</b>	<b>333.9</b>	<b>347.3</b>	<b>361.1</b>	<b>380.4</b>	<b>405.1</b>	<b>445.4</b>	<b>488.8</b>	<b>204.5</b>	<b>220.9</b>	<b>239.7</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888714721045>Tableau B.1.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**Milliers  
NOUVELLE-ZÉLANDE

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Dont : femmes		
											2006	2007	2008
Royaume-Uni	..	..	218.4	..	..	..	..	245.1	..	..	125.3	..	..
Chine	..	..	38.9	..	..	..	..	78.1	..	..	40.8	..	..
Australie	..	..	56.3	..	..	..	..	62.7	..	..	33.4	..	..
Samoa	..	..	47.1	..	..	..	..	50.6	..	..	26.4	..	..
Inde	..	..	20.9	..	..	..	..	43.3	..	..	20.7	..	..
Afrique du Sud	..	..	26.1	..	..	..	..	41.7	..	..	21.2	..	..
Fidji	..	..	25.7	..	..	..	..	37.7	..	..	19.5	..	..
Corée	..	..	17.9	..	..	..	..	28.8	..	..	15.3	..	..
Pays-Bas	..	..	22.2	..	..	..	..	22.1	..	..	10.4	..	..
Tonga	..	..	18.1	..	..	..	..	20.5	..	..	10.3	..	..
États-Unis	..	..	13.3	..	..	..	..	18.3	..	..	9.1	..	..
Philippines	..	..	10.1	..	..	..	..	15.3	..	..	9.7	..	..
Îles Cook	..	..	15.2	..	..	..	..	14.7	..	..	7.7	..	..
Malaisie	..	..	11.5	..	..	..	..	14.5	..	..	7.7	..	..
Tapei chinois	..	..	12.5	..	..	..	..	10.8	..	..	5.8	..	..
Autres pays	..	..	144.3	..	..	..	..	175.2	..	..	89.3	..	..
<b>Total</b>	..	..	<b>698.6</b>	..	..	..	..	<b>879.5</b>	..	..	<b>452.6</b>	..	..

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888714721045>

Tableau B.1.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**Milliers  
**POLOGNE**

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Dont : femmes		
											2002	2007	2008
Ukraine	..	..	..	312.3	..	..	..	..	..	..	191.0	..	..
Bélarus	..	..	..	105.2	..	..	..	..	..	..	63.2	..	..
Allemagne	..	..	..	98.2	..	..	..	..	..	..	56.8	..	..
Lituanie	..	..	..	79.8	..	..	..	..	..	..	48.6	..	..
Fédération de Russie	..	..	..	55.2	..	..	..	..	..	..	35.7	..	..
France	..	..	..	33.9	..	..	..	..	..	..	18.9	..	..
États-Unis	..	..	..	8.4	..	..	..	..	..	..	5.0	..	..
République tchèque	..	..	..	6.3	..	..	..	..	..	..	3.7	..	..
Autriche	..	..	..	3.9	..	..	..	..	..	..	2.0	..	..
Kazakhstan	..	..	..	3.8	..	..	..	..	..	..	2.1	..	..
Serbie et Monténégro	..	..	..	3.6	..	..	..	..	..	..	1.9	..	..
Roumanie	..	..	..	3.4	..	..	..	..	..	..	2.0	..	..
Italie	..	..	..	3.3	..	..	..	..	..	..	1.5	..	..
Bosnie-Herzégovine	..	..	..	3.3	..	..	..	..	..	..	1.9	..	..
Royaume-Uni	..	..	..	2.8	..	..	..	..	..	..	1.1	..	..
Autres pays	..	..	..	52.8	..	..	..	..	..	..	25.0	..	..
<b>Total</b>	..	..	..	<b>776.2</b>	..	..	..	..	..	..	<b>460.3</b>	..	..

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888714721045>Tableau B.1.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**Milliers  
**PORTUGAL**

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Dont : femmes		
											2001	2007	2008
Angola	..	..	174.2	..	..	..	..	..	..	..	91.7	..	..
France	..	..	95.3	..	..	..	..	..	..	..	50.7	..	..
Mozambique	..	..	76.0	..	..	..	..	..	..	..	40.1	..	..
Brésil	..	..	49.9	..	..	..	..	..	..	..	25.4	..	..
Cap-Vert	..	..	45.0	..	..	..	..	..	..	..	22.0	..	..
Allemagne	..	..	24.3	..	..	..	..	..	..	..	12.4	..	..
Venezuela	..	..	22.4	..	..	..	..	..	..	..	11.7	..	..
Guinée-Bissau	..	..	21.4	..	..	..	..	..	..	..	8.6	..	..
Espagne	..	..	14.0	..	..	..	..	..	..	..	8.3	..	..
Suisse	..	..	12.9	..	..	..	..	..	..	..	6.4	..	..
Sao Tomé et Príncipe	..	..	12.5	..	..	..	..	..	..	..	6.7	..	..
Afrique du Sud	..	..	11.2	..	..	..	..	..	..	..	5.9	..	..
Royaume-Uni	..	..	10.1	..	..	..	..	..	..	..	5.1	..	..
Canada	..	..	7.3	..	..	..	..	..	..	..	3.8	..	..
États-Unis	..	..	7.3	..	..	..	..	..	..	..	3.7	..	..
Autres pays	..	..	67.8	..	..	..	..	..	..	..	28.0	..	..
<b>Total</b>	..	..	<b>651.5</b>	..	..	..	..	..	..	..	<b>330.5</b>	..	..

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888714721045>


Tableau B.1.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

## RÉPUBLIQUE SLOVAQUE

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Dont : femmes		
											2004	2007	2008
République tchèque	..	..	71.5	..	..	107.7	..	..	..	..	56.0	..	..
Hongrie	..	..	17.2	..	..	22.5	..	..	..	..	13.4	..	..
Ukraine	..	..	7.1	..	..	13.3	..	..	..	..	7.2	..	..
Pologne	..	..	3.4	..	..	7.2	..	..	..	..	3.7	..	..
Fédération de Russie	..	..	1.6	..	..	5.8	..	..	..	..	3.5	..	..
Allemagne	..	..	0.6	..	..	4.7	..	..	..	..	1.7	..	..
Macédoine (FYROM)	..	..	0.1	..	..	4.6	..	..	..	..	1.6	..	..
Roumanie	..	..	3.0	..	..	4.4	..	..	..	..	2.2	..	..
Autriche	..	..	0.7	..	..	3.9	..	..	..	..	1.6	..	..
États-Unis	..	..	0.7	..	..	3.5	..	..	..	..	1.8	..	..
France	..	..	1.3	..	..	3.4	..	..	..	..	1.7	..	..
Viêtnam	..	..	0.6	..	..	2.4	..	..	..	..	0.8	..	..
Royaume-Uni	..	..	..	..	..	1.8	..	..	..	..	0.7	..	..
Bulgarie	..	..	1.0	..	..	1.7	..	..	..	..	0.7	..	..
Chine	..	..	..	..	..	1.6	..	..	..	..	0.7	..	..
Autres pays	..	..	10.0	..	..	19.2	..	..	..	..	6.6	..	..
<b>Total</b>	..	..	<b>119.1</b>	..	..	<b>207.6</b>	..	..	..	..	<b>103.9</b>	..	..

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888714721045>Tableau B.1.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

## SUÈDE

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Dont : femmes		
											2006	2007	2008
Finlande	197.0	195.4	193.5	191.5	189.3	186.6	183.7	180.9	178.2	175.1	106.8	105.3	103.8
Irak	43.1	49.4	55.7	62.8	67.6	70.1	72.6	82.8	97.5	109.4	36.9	42.7	48.9
Ex-Yougoslavie	70.4	72.0	73.3	74.4	75.1	74.6	74.0	73.7	72.9	72.3	36.2	35.8	35.5
Pologne	39.9	40.1	40.5	41.1	41.6	43.5	46.2	51.7	58.2	63.8	32.0	34.7	37.2
Iran	50.5	51.1	51.8	52.7	53.2	54.0	54.5	55.7	56.5	57.7	26.2	26.6	27.2
Bosnie-Herzégovine	50.7	51.5	52.2	52.9	53.9	54.5	54.8	55.5	55.7	56.0	28.1	28.2	28.4
Allemagne	37.4	38.2	38.9	39.4	40.2	40.8	41.6	43.0	45.0	46.9	23.2	24.1	25.0
Danemark	37.9	38.2	38.9	39.9	40.9	41.7	42.6	44.4	45.9	46.2	20.7	21.4	21.4
Norvège	41.8	42.5	43.4	44.5	45.1	45.0	44.8	44.7	44.6	44.3	25.4	25.2	24.9
Turquie	31.4	31.9	32.5	33.1	34.1	35.0	35.9	37.1	38.2	39.2	17.4	17.7	18.1
Chili	26.6	26.8	27.2	27.3	27.5	27.7	27.8	28.0	28.0	28.1	13.9	14.0	14.0
Thaïlande	9.6	10.4	11.2	12.4	14.3	16.3	18.3	20.5	22.9	25.9	15.8	17.8	20.2
Somalie	..	13.1	13.5	14.0	14.8	15.3	16.0	18.3	21.6	25.2	8.8	10.6	12.5
Liban	20.0	20.0	20.2	20.5	20.8	21.1	21.4	22.7	23.0	23.3	10.2	10.3	10.4
Royaume-Uni	14.0	14.6	15.5	16.1	16.4	16.8	17.2	17.8	18.5	19.5	6.1	6.3	6.6
Autres pays	311.2	308.6	319.9	330.8	343.0	357.4	374.5	398.2	421.0	448.8	203.1	214.1	227.4
<b>Total</b>	<b>981.6</b>	<b>1 003.8</b>	<b>1 028.0</b>	<b>1 053.5</b>	<b>1 078.1</b>	<b>1 100.3</b>	<b>1 125.8</b>	<b>1 175.2</b>	<b>1 227.8</b>	<b>1 281.6</b>	<b>610.8</b>	<b>634.7</b>	<b>661.5</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888714721045>

Tableau B.1.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**Milliers  
**TURQUIE**


	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Dont : femmes		
											2000	2007	2008
Bulgarie	..	480.8	..	..	..	..	..	..	..	..	252.5	..	..
Allemagne	..	273.5	..	..	..	..	..	..	..	..	140.6	..	..
Grèce	..	59.2	..	..	..	..	..	..	..	..	32.3	..	..
Pays-Bas	..	21.8	..	..	..	..	..	..	..	..	11.1	..	..
Fédération de Russie	..	19.9	..	..	..	..	..	..	..	..	12.1	..	..
Royaume-Uni	..	18.9	..	..	..	..	..	..	..	..	10.1	..	..
France	..	16.8	..	..	..	..	..	..	..	..	8.2	..	..
Autriche	..	14.3	..	..	..	..	..	..	..	..	7.2	..	..
États-Unis	..	13.6	..	..	..	..	..	..	..	..	6.1	..	..
Iran	..	13.0	..	..	..	..	..	..	..	..	4.9	..	..
Chypre	..	10.4	..	..	..	..	..	..	..	..	5.6	..	..
Suisse	..	10.4	..	..	..	..	..	..	..	..	5.4	..	..
Autres pays	..	326.1	..	..	..	..	..	..	..	..	167.6	..	..
<b>Total</b>	..	<b>1 278.7</b>	..	..	..	..	..	..	..	..	<b>663.6</b>	..	..

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888714721045>Tableau B.1.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**Milliers  
**ÉTATS-UNIS**

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Dont : femmes		
											2006	2007	2008
Mexique	7 429.1	8 072.3	8 494.0	9 900.4	10 237.2	10 739.7	11 053.0	11 132.1	11 811.7	11 845.3	4 984.3	5 201.4	5 273.4
Philippines	1 549.4	1 313.8	1 333.1	1 488.1	1 457.5	1 449.0	1 621.3	1 677.7	1 737.5	1 830.5	971.9	1 023.1	1 090.3
Inde	849.2	1 010.1	1 028.8	1 322.4	1 183.6	1 296.7	1 438.3	1 478.5	1 730.0	1 631.9	697.4	813.5	787.5
Chine	890.6	898.0	968.2	986.9	1 167.6	1 463.0	1 398.0	1 460.3	1 634.2	1 605.6	809.0	909.1	850.3
Viêtnam	988.1	872.7	768.2	831.5	946.7	985.7	1 037.7	942.6	1 062.9	1 059.2	479.3	522.1	559.7
Cuba	960.9	957.3	859.6	935.7	1 005.2	1 075.0	965.9	994.8	992.8	997.0	519.6	496.7	504.9
Allemagne	986.9	1 147.4	1 128.2	1 161.8	1 091.5	1 093.0	1 036.1	1 088.1	1 010.1	984.5	649.7	582.9	528.7
El Salvador	811.3	787.7	840.9	882.8	1 025.3	958.4	1 130.1	1 095.6	999.0	956.6	521.1	495.5	458.3
Corée	660.7	801.8	889.2	811.2	916.2	854.1	770.6	1 002.6	959.7	955.2	546.1	532.0	559.4
République dominicaine	692.1	699.2	640.1	668.6	725.9	641.4	713.5	827.2	871.8	875.8	476.4	484.8	490.3
Canada	825.1	879.3	957.4	921.2	852.6	831.9	833.2	840.4	854.9	849.7	468.9	517.4	473.7
Guatemala	407.2	328.7	315.6	408.1	448.5	526.7	556.6	567.3	695.0	724.0	203.1	250.1	279.3
Royaume-Uni	796.2	758.2	715.3	745.1	700.7	730.9	724.6	665.7	719.5	704.1	355.4	396.6	373.3
Jamaïque	405.2	422.5	488.4	537.8	671.1	660.0	615.3	588.8	554.0	639.5	331.4	338.8	349.1
Colombie	495.6	440.1	528.5	552.2	491.7	453.9	499.7	641.5	685.1	598.5	358.0	378.6	340.1
Autres pays	9 304.7	10 099.9	10 702.5	11 320.6	11 698.9	11 876.2	11 953.7	12 019.3	12 642.5	13 366.9	6 027.7	6 457.4	6 850.6
<b>Total</b>	<b>28 052.4</b>	<b>29 489.0</b>	<b>30 658.1</b>	<b>33 474.4</b>	<b>34 620.3</b>	<b>35 635.5</b>	<b>36 347.6</b>	<b>37 022.5</b>	<b>38 960.8</b>	<b>39 624.2</b>	<b>18 399.2</b>	<b>19 399.9</b>	<b>19 768.9</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888714721045>

## Métadonnées relatives aux tableaux A.1.4 et B.1.4 Population née à l'étranger

Légende :

Ⓢ Données observées

ε Estimations par la méthode des composantes (MC) ou par la méthode paramétrique (MP).

Dans le tableau A.1.4, les données en italique sont estimées.

Les estimations ne sont faites que sur le total et non par pays d'origine (tableau B.1.4).

Pour plus de détails sur les méthodes d'estimation, se reporter à : [www.oecd.org/els/migration/foreignborn](http://www.oecd.org/els/migration/foreignborn).

	Pays	Commentaires	Source
AUS	Australie	Ⓢ Estimation de la population résidente (EPR) basée sur les recensements de la population. Entre les recensements, les EPR sont mises à jour à partir des données de naissances, de décès et du solde migratoire net. <i>Date de référence</i> : 30 juin.	Australian Bureau of Statistics (ABS).
AUT	Autriche	Ⓢ Effectifs de personnes nées à l'étranger inscrites sur les registres de population. Rupture de série en 2002.  <i>Date de référence</i> : 31 décembre. Moyenne annuelle avant 2002.	Enquête sur la population active (avant 2002) et Registre de population, Office central de statistique.
BEL	Belgique	Ⓢ Effectifs de personnes nées à l'étranger inscrites sur le Registre de population. Les demandeurs d'asile sont inscrits sur un fichier d'attente.	Registre national, Direction générale statistique et information économique.
CAN	Canada	Ⓢ pour 2001 et 2006 : Population immigrée (non compris les résidents non permanents). La catégorie « Autres pays » inclut les « non mentionné ». Les immigrés sont les personnes qui ont un jour immigré au Canada, <i>i.e.</i> qui ont obtenu le droit de séjourner en tant que résident permanent. Parmi eux, certains séjournent au Canada depuis des années, d'autres sont des immigrés récents. La plupart des immigrés sont nés à l'étranger. ε MP pour les autres années.	Recensements de la population, Statistique Canada.
CHE	Suisse	Ⓢ pour 2000 données de recensement  ε MC pour les autres années.	Recensement de la population, Office fédéral de la statistique.
CZE	République tchèque	Ⓢ pour 2001 données de recensement ε MC pour les autres années.	Institut national de statistique.
DEU	Allemagne	Ⓢ 2000	Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE (DIOC).
DNK	Danemark	Ⓢ Selon la définition nationale, un immigré est une personne née à l'étranger dont les parents sont des citoyens étrangers ou nés à l'étranger. Quand aucune information sur la nationalité/le pays de naissance d'une personne née à l'étranger n'est disponible, cette personne est comptabilisée en tant qu'immigré.	Statistique Danemark.
ESP	Espagne	Ⓢ Effectifs de personnes nées à l'étranger inscrites sur le Registre de population.	Institut national de statistique (INE)
FIN	Finlande	Ⓢ Personnes nées à l'étranger inscrites dans le Registre de population. Y compris les personnes d'origine finnoise nées à l'étranger.	Registre central de la population, Statistique Finlande.
FRA	France	Ⓢ Recensements de 1999 et de 2006. Ces données concernent les personnes nées étrangères à l'étranger. ε MP pour les autres années.	Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE).
GBR	Royaume-Uni	Ⓢ pour 2001 et 2006-2008 (tableau A.1.4). ε MP pour les autres années.  Tableau B.1.4 Résidents nés à l'étranger (données EPA 2006-2008). Les chiffres sont arrondis et non publiés s'ils sont inférieurs à 10 000.	Recensement de 2001 et enquêtes sur la population active (EPA, 2006-2008), Office de la statistique nationale.
GRC	Grèce	Ⓢ Population résidente née à l'étranger.	Recensement, Service national de la statistique.
HUN	Hongrie	Ⓢ Titulaires d'un permis de résidence permanent ou à long terme.  <i>Date de référence</i> : 31 décembre.	Registre des étrangers, ministère de l'Intérieur.

## Métadonnées relatives aux tableaux A.1.4 et B.1.4 Population née à l'étranger (suite)

## Légende :

Ⓢ Données observées

ε Estimations par la méthode des composantes (MC) ou par la méthode paramétrique (MP).

Dans le tableau A.1.4, les données en italique sont estimées.

Les estimations ne sont faites que sur le total et non par pays d'origine (tableau B.1.4).

Pour plus de détails sur les méthodes d'estimation, se reporter à : [www.oecd.org/els/migration/foreignborn](http://www.oecd.org/els/migration/foreignborn).

	Pays	Commentaires	Source
IRL	Irlande	Ⓢ 1996, 2002 et 2006 : Personnes résidant habituellement en Irlande et présentes dans leur lieu de résidence au moment du recensement. ε MP pour les autres années.	Recensement, Office central de statistique.
ITA	Italie	Ⓢ <i>Date de référence</i> : 2001.	Recensement, ISTAT.
LUX	Luxembourg	Ⓢ pour 2001.  ε MC pour les autres années.	Recensement de 2001, Service central de la statistique et des études économiques (Statec).
MEX	Mexique	Ⓢ Population âgée de 5 ans et plus.	Recensement de 2000, Institut national de la statistique et de la géographie (INEGI).
NLD	Pays-Bas	Ⓢ <i>Date de référence</i> : Les données présentées se réfèrent au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année suivante. Ainsi, la population de 2006 correspond à la population au 1 <sup>er</sup> janvier 2007.	Registre de la population, Institut central de statistique (CBS).
NOR	Norvège	Ⓢ <i>Date de référence</i> : 31 décembre.	Registre central de la population, Statistique Norvège.
NZL	Nouvelle-Zélande	Ⓢ pour 1996, 2001 et 2006.  ε MP pour les autres années.	Recensement de la population, Statistique Nouvelle-Zélande.
POL	Pologne	Ⓢ Non compris les résidents temporaires présents sur le territoire depuis moins de 12 mois au moment du recensement. Pays de naissance reportés selon les frontières politiques (administratives) à la date du recensement.	Recensement, Office central de la statistique.
PRT	Portugal	Ⓢ Données du recensement 2001.  ε MC pour les autres années.	Recensement, Institut national de la statistique (INE).
SVK	République slovaque	Ⓢ Recensement de la population titulaire d'un permis permanent de résidence à la date du recensement, 2001 et 2004.  ε MP pour les autres années.	Ministère de l'Intérieur.
SWE	Suède	Ⓢ <i>Date de référence</i> : 31 décembre.	Registre de la population, Statistique Suède.
TUR	Turquie		Recensement de la population, Institut national de statistique (INS)
USA	États-Unis	Dans le tableau A.1.4, le chiffre pour l'année 2000 provient du recensement de la population. À partir de ce chiffre, la série est estimée en suivant l'évolution des effectifs observée dans l'enquête CPS. Les chiffres par pays de naissance (tableau B.1.4) donnent simplement les résultats des enquêtes CPS (population âgée de 15 ans et plus).	Current Population Survey March Supplement (CPS) et Recensement de la population de 2000, US Department of Commerce, Bureau of the Census.

Tableau A.1.5. **Effectifs de personnes étrangères dans les pays de l'OCDE**

Milliers

		1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
AUT	Autriche	694.0	701.8	728.8	745.2	752.7	772.9	795.2	802.7	832.3	867.8
	% de la population totale	8.6	8.7	9.1	9.2	9.3	9.5	9.7	9.7	10.0	10.4
BEL	Belgique	897.1	861.7	846.7	850.1	860.3	870.9	900.5	932.2	971.4	..
	% de la population totale	8.8	8.4	8.2	8.2	8.3	8.4	8.6	8.8	9.1	..
CHE	Suisse	1 368.7	1 384.4	1 419.1	1 447.3	1 471.0	1 495.0	1 511.9	1 523.6	1 571.0	1 638.9
	% de la population totale	19.2	19.3	19.7	19.9	20.0	20.2	20.3	20.3	20.8	21.4
CZE	République tchèque	228.9	201.0	210.8	231.6	240.4	254.3	278.3	321.5	392.3	437.6
	% de la population totale	2.2	2.0	2.1	2.3	2.4	2.5	2.7	3.1	3.8	4.2
DEU	Allemagne	7 343.6	7 296.8	7 318.6	7 335.6	7 334.8	6 738.7	6 755.8	6 755.8	6 744.9	6 727.6
	% de la population totale	9.0	8.9	8.9	8.9	8.9	8.2	8.2	8.2	8.2	8.2
DNK	Danemark	259.4	258.6	266.7	265.4	271.2	267.6	270.1	278.1	298.5	320.2
	% de la population totale	4.9	4.8	5.0	4.9	5.0	5.0	5.0	5.1	5.5	5.8
ESP	Espagne	923.9	1 370.7	1 977.9	2 664.2	3 034.3	3 730.6	4 144.2	4 519.6	5 268.8	5 598.7
	% de la population totale	2.3	3.4	4.9	6.4	7.2	8.7	9.5	10.3	11.7	12.3
FIN	Finlande	87.7	91.1	98.6	103.7	107.0	108.3	113.9	121.7	132.7	143.3
	% de la population totale	1.7	1.8	1.9	2.0	2.1	2.1	2.2	2.3	2.5	2.7
FRA	France	3 258.5	..	..	..	..	..	..	3 541.8	..	..
	% de la population totale	5.6	..	..	..	..	..	..	5.8	..	..
GBR	Royaume-Uni	2 208.0	2 342.0	2 587.0	2 584.0	2 742.0	2 857.0	3 035.0	3 392.0	3 824.0	4 196.0
	% de la population totale	3.8	4.0	4.4	4.5	4.7	4.9	5.2	5.8	6.5	6.8
GRC	Grèce	273.9	304.6	355.8	436.8	472.8	533.4	553.1	570.6	643.1	733.6
	% de la population totale	2.5	2.8	3.2	4.0	4.3	4.8	5.0	5.1	5.7	6.6
HUN	Hongrie	153.1	110.0	116.4	115.9	130.1	142.2	154.4	166.0	174.7	184.4
	% de la population totale	1.5	1.1	1.1	1.1	1.3	1.4	1.5	1.6	1.7	1.8
IRL	Irlande	117.8	126.3	155.0	187.7	222.2	222.8	259.4	..	..	..
	% de la population totale	3.1	3.3	4.0	4.8	5.6	5.5	6.3	..	..	..
ITA	Italie	1 340.7	1 379.7	1 448.4	1 549.4	1 990.2	2 402.2	2 670.5	2 938.9	3 432.7	3 891.3
	% de la population totale	2.2	2.4	2.5	2.7	3.5	4.2	4.6	5.0	5.8	6.6
JPN	Japon	1 556.1	1 686.4	1 778.5	1 851.8	1 915.0	1 973.7	2 011.6	2 083.2	2 151.4	2 215.9
	% de la population totale	1.2	1.3	1.4	1.5	1.5	1.5	1.6	1.6	1.7	1.7
KOR	Corée	169.0	210.2	229.6	271.7	460.3	491.4	510.5	660.6	800.3	895.5
	% de la population totale	0.4	0.4	0.5	0.6	1.0	1.0	1.1	1.4	1.7	1.8
LUX	Luxembourg	159.4	164.7	166.7	170.7	177.8	183.7	191.3	198.3	205.9	215.5
	% de la population totale	36.0	37.3	37.5	38.1	38.6	39.3	40.4	41.6	43.2	44.5
NLD	Pays-Bas	651.5	667.8	690.4	700.0	702.2	699.4	691.4	681.9	688.4	719.5
	% de la population totale	4.1	4.2	4.3	4.3	4.3	4.3	4.2	4.2	4.2	4.4
NOR	Norvège	178.7	184.3	185.9	197.7	204.7	213.3	222.3	238.3	266.3	303.0
	% de la population totale	4.0	4.1	4.1	4.4	4.5	4.6	4.8	5.1	5.7	6.4
POL	Pologne	..	..	..	49.2	..	..	..	54.9	57.5	60.4
	% de la population totale	..	..	..	0.1	..	..	..	0.1	0.2	0.2
PRT	Portugal	190.9	207.6	360.8	423.8	444.6	469.1	432.0	437.1	446.3	443.1
	% de la population totale	1.9	2.1	3.5	4.1	4.3	4.5	4.1	4.1	4.2	4.2
SVK	République slovaque	29.5	28.8	29.4	29.5	29.2	22.3	25.6	32.1	40.9	52.5
	% de la population totale	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.4	0.5	0.6	0.8	1.0
SWE	Suède	487.2	477.3	476.0	474.1	476.1	481.1	479.9	492.0	524.5	562.1
	% de la population totale	5.5	5.4	5.3	5.3	5.3	5.3	5.3	5.4	5.7	6.1
TUR	Turquie	..	271.3	..	..	..	..	..	..	..	..
	% de la population totale	..	0.4	..	..	..	..	..	..	..	..

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux métadonnées à la fin des tableaux B.1.5.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888530783712>




Tableau B.1.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

**AUTRICHE**

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Dont : femmes		
											2006	2007	2008
Serbie et Monténégro	..	..	140.9	141.8	137.6	136.8	137.9	135.8	132.6	134.9	64.0	62.6	63.7
Allemagne	..	..	75.3	78.2	83.6	91.2	100.4	109.2	119.8	130.7	55.3	60.3	65.5
Turquie	129.6	127.3	127.1	127.2	123.0	116.5	113.1	108.2	109.2	110.7	50.6	51.5	52.6
Bosnie-Herzégovine	..	..	95.5	96.1	94.2	90.9	88.3	86.2	85.0	84.6	39.3	38.7	38.5
Croatie	..	..	57.3	58.5	58.5	58.6	58.1	56.8	56.4	56.3	26.6	26.5	26.5
Pologne	..	..	21.4	21.8	22.2	26.6	30.6	33.3	35.5	36.9	15.5	16.8	17.9
Roumanie	..	..	17.8	19.5	20.5	21.3	21.9	21.9	27.6	32.3	12.7	15.7	18.2
Fédération de Russie	..	..	3.7	4.9	8.0	14.2	17.2	18.8	20.0	21.8	9.9	10.7	11.8
Hongrie	..	..	13.1	13.7	14.2	15.1	16.3	17.4	19.3	21.5	9.1	10.0	11.1
République slovaque	..	..	7.5	8.5	9.5	11.3	13.0	14.2	15.7	18.1	8.6	9.6	11.6
Macédoine (FYROM)	..	..	13.2	14.4	15.3	16.0	16.3	16.3	16.5	17.0	7.2	7.4	7.7
Italie	..	..	10.7	10.9	11.3	11.7	12.2	12.7	13.4	14.3	5.2	5.6	6.0
Chine	..	..	5.1	6.5	7.6	8.3	8.8	8.9	9.3	9.7	4.8	5.0	5.2
République tchèque	..	..	6.2	6.6	6.9	7.4	7.7	8.0	8.3	9.1	5.0	5.2	5.6
Bulgarie	..	..	4.7	5.3	5.9	6.3	6.5	6.4	7.6	9.0	3.7	4.4	5.1
Autres pays	564.3	574.5	129.3	131.3	134.4	140.6	147.0	148.6	156.1	161.0	72.6	76.9	79.8
<b>Total</b>	<b>694.0</b>	<b>701.8</b>	<b>728.8</b>	<b>745.2</b>	<b>752.7</b>	<b>772.9</b>	<b>795.2</b>	<b>802.7</b>	<b>832.3</b>	<b>867.8</b>	<b>390.2</b>	<b>406.8</b>	<b>426.8</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888751470266>Tableau B.1.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

**BELGIQUE**

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Dont : femmes		
											2006	2007	2008
Italie	200.3	195.6	190.8	187.0	183.0	179.0	175.5	171.9	169.0	..	78.5	77.1	..
France	107.2	109.3	111.1	113.0	114.9	117.3	120.6	125.1	130.6	..	65.1	67.8	..
Pays-Bas	85.8	88.8	92.6	96.6	100.7	105.0	110.5	117.0	123.5	..	53.8	57.0	..
Maroc	122.0	106.8	90.6	83.6	81.8	81.3	80.6	80.6	79.9	..	39.3	39.5	..
Espagne	45.9	43.4	45.0	44.5	43.8	43.2	42.9	42.8	42.7	..	21.4	21.4	..
Turquie	69.2	56.2	45.9	42.6	41.3	39.9	39.7	39.4	39.5	..	19.9	19.9	..
Allemagne	34.3	34.6	34.7	35.1	35.5	36.3	37.0	37.6	38.4	..	18.9	19.2	..
Pologne	6.7	6.9	8.9	10.4	11.6	14.0	18.0	23.2	30.4	..	11.9	14.9	..
Portugal	25.6	25.6	25.8	26.0	26.8	27.4	28.0	28.7	29.8	..	14.1	14.5	..
Royaume-Uni	26.2	26.6	26.4	26.2	26.2	26.0	25.7	25.1	25.1	..	11.3	11.2	..
Roumanie	2.3	2.4	3.3	4.0	4.6	5.6	7.5	10.2	15.3	..	5.5	7.6	..
Grèce	18.4	18.0	17.6	17.3	17.1	16.6	16.3	15.7	15.2	..	7.7	7.4	..
République démocratique du Congo	12.5	11.3	13.0	13.6	13.8	13.2	13.5	14.2	15.0	..	7.2	7.7	..
États-Unis	12.2	11.9	11.8	11.7	11.6	11.5	11.2	11.1	11.2	..	5.6	5.6	..
Algérie	8.3	7.7	7.2	7.2	7.3	7.4	7.5	7.8	8.1	..	3.3	3.4	..
Autres pays	120.2	116.7	122.2	131.2	140.2	147.3	166.0	181.7	197.8	..	94.3	102.2	..
<b>Total</b>	<b>897.1</b>	<b>861.7</b>	<b>846.7</b>	<b>850.1</b>	<b>860.3</b>	<b>870.9</b>	<b>900.5</b>	<b>932.2</b>	<b>971.4</b>	<b>..</b>	<b>457.7</b>	<b>476.6</b>	<b>..</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888751470266>


Tableau B.1.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

**SUISSE**

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Dont : femmes		
											2006	2007	2008
Italie	327.7	321.6	314.0	308.3	303.8	300.2	296.4	291.7	289.6	290.0	123.2	122.3	122.2
Allemagne	102.7	110.7	116.6	125.0	133.6	144.9	157.6	172.6	201.9	233.4	77.7	89.4	102.5
Portugal	135.0	140.2	135.5	141.1	149.8	159.7	167.3	173.5	182.3	196.2	79.7	83.1	89.0
Serbie	..	..	..	..	..	..	..	190.8	187.4	180.0	91.2	89.8	86.5
France	58.0	61.1	61.5	63.2	65.0	67.0	69.0	71.5	77.4	85.6	33.4	35.8	39.3
Turquie	79.9	79.5	79.5	78.8	77.7	76.6	75.4	73.9	72.6	71.7	34.1	33.5	33.1
Espagne	86.8	83.8	81.0	78.9	76.8	74.3	71.4	68.2	65.1	64.4	30.9	29.4	29.1
Macédoine (FYROM)	53.9	55.9	58.4	59.8	60.5	60.8	60.7	60.1	60.0	59.7	28.6	28.6	28.5
Bosnie-Herzégovine	41.8	44.3	45.7	46.0	45.4	44.8	43.2	41.3	39.3	37.5	20.2	19.1	18.2
Croatie	43.5	43.6	43.9	43.4	42.7	41.8	40.6	39.1	37.8	36.1	19.7	19.0	18.1
Autriche	28.2	29.6	29.9	31.1	31.6	32.5	32.8	32.9	34.0	35.5	15.0	15.5	16.2
Royaume-Uni	19.6	20.8	22.2	22.8	23.4	24.1	24.9	26.0	28.7	31.9	11.1	12.1	13.4
Pays-Bas	13.9	14.4	14.6	15.0	15.2	15.4	15.8	16.1	17.0	18.1	7.4	7.8	8.2
États-Unis	12.2	16.9	13.4	18.1	13.2	13.2	13.7	13.9	14.9	14.6	6.7	7.2	7.1
Belgique	7.1	7.5	7.9	8.0	8.2	8.5	8.8	9.0	9.5	10.0	4.3	4.5	4.7
Autres pays	358.2	354.4	395.0	407.9	424.0	431.2	434.4	243.0	253.6	274.3	134.2	139.9	150.9
<b>Total</b>	<b>1 368.7</b>	<b>1 384.4</b>	<b>1 419.1</b>	<b>1 447.3</b>	<b>1 471.0</b>	<b>1 495.0</b>	<b>1 511.9</b>	<b>1 523.6</b>	<b>1 571.0</b>	<b>1 638.9</b>	<b>717.5</b>	<b>737.0</b>	<b>766.9</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888751470266>Tableau B.1.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

**RÉPUBLIQUE TCHÈQUE**

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Dont : femmes		
											2006	2007	2008
Ukraine	65.9	50.2	51.8	59.1	62.3	78.3	87.8	102.6	126.7	131.9	..	50.4	53.9
République slovaque	40.4	44.3	53.2	61.1	64.9	47.4	49.4	58.4	67.9	76.0	..	27.6	31.3
Viêtnam	24.8	23.6	23.9	27.1	29.0	34.2	36.8	40.8	51.1	60.3	..	21.1	23.7
Fédération de Russie	16.9	13.0	12.4	12.8	12.6	14.7	16.3	18.6	23.3	27.1	..	12.3	14.5
Pologne	18.3	17.1	16.5	16.0	15.8	16.3	17.8	18.9	20.6	21.7	..	9.4	9.8
Allemagne	6.1	5.0	4.9	5.2	5.2	5.8	7.2	10.1	15.7	17.5	..	3.0	3.4
Moldavie	2.9	2.1	2.5	2.8	3.3	4.1	4.7	6.2	8.0	10.6	..	2.8	3.7
Mongolie	..	..	..	..	..	..	..	..	6.0	8.6	..	3.6	4.9
Bulgarie	5.0	4.0	4.1	4.2	4.0	4.4	4.6	4.6	5.0	5.9	..	1.8	2.1
États-Unis	3.8	3.2	3.2	3.4	3.3	3.8	4.0	4.2	4.5	5.3	..	1.7	2.0
Chine	4.3	3.6	3.3	3.2	4.0	3.4	3.6	4.2	5.0	5.2	..	2.2	2.3
Royaume-Uni	1.7	1.5	1.6	1.8	1.7	1.8	2.2	3.5	3.8	4.5	..	0.8	1.0
Bélarus	3.6	2.6	2.5	2.7	2.7	2.9	3.0	3.2	3.7	3.9	..	2.1	2.2
Roumanie	2.6	2.4	2.3	2.3	2.3	2.6	2.7	2.9	3.2	3.6	..	1.2	1.3
Autriche	2.3	1.9	1.9	1.9	1.9	2.1	2.4	3.4	3.4	3.6	..	0.6	0.7
Autres pays	30.2	26.6	26.6	27.9	27.5	32.6	35.9	39.9	44.5	51.9	..	14.6	16.7
<b>Total</b>	<b>228.9</b>	<b>201.0</b>	<b>210.8</b>	<b>231.6</b>	<b>240.4</b>	<b>254.3</b>	<b>278.3</b>	<b>321.5</b>	<b>392.3</b>	<b>437.6</b>	<b>..</b>	<b>155.3</b>	<b>173.6</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888751470266>

Tableau B.1.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**Milliers  
**ALLEMAGNE**

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Dont : femmes		
											2006	2007	2008
Turquie	2 053.6	1 998.5	1 947.9	1 912.2	1 877.7	1 764.3	1 764.0	1 738.8	1 713.6	1 688.4	818.0	808.9	799.4
Italie	615.9	619.1	616.3	609.8	601.3	548.2	540.8	534.7	528.3	523.2	219.2	217.1	215.0
Pologne	291.7	301.4	310.4	317.6	326.9	292.1	326.6	361.7	384.8	393.8	186.4	197.2	203.9
Grèce	364.4	365.4	362.7	359.4	354.6	316.0	309.8	303.8	294.9	287.2	138.6	134.6	131.2
Croatie	214.0	216.8	223.8	231.0	236.6	229.2	228.9	227.5	225.3	223.1	115.7	114.9	114.3
Serbie et Monténégro	737.2	662.5	627.5	591.5	568.2	125.8	297.0	282.1	236.5	209.5	134.4	113.2	100.7
Fédération de Russie	98.4	115.9	136.1	155.6	173.5	178.6	185.9	187.5	187.8	188.3	112.2	113.4	114.5
Autriche	186.1	187.7	189.0	189.3	189.5	174.0	174.8	175.7	175.9	175.4	82.5	82.8	82.9
Bosnie-Herzégovine	167.7	156.3	159.0	163.8	167.1	156.0	156.9	157.1	158.2	156.8	75.9	76.5	76.0
Pays-Bas	110.5	110.8	112.4	115.2	118.7	114.1	118.6	123.5	128.2	133.0	55.8	57.9	59.8
Ukraine	76.8	89.3	103.5	116.0	126.0	128.1	130.7	129.0	127.0	126.2	78.4	77.6	77.4
Portugal	132.6	133.7	132.6	131.4	130.6	116.7	115.6	115.0	114.6	114.5	52.4	52.2	52.2
France	107.2	110.2	111.3	112.4	113.0	100.5	102.2	104.1	106.5	108.1	56.0	57.1	57.6
Espagne	129.9	129.4	128.7	127.5	126.0	108.3	107.8	106.8	106.3	105.5	53.5	53.3	52.9
États-Unis	112.0	113.6	113.5	112.9	112.9	96.6	97.9	99.3	99.9	100.0	42.6	43.0	43.0
Autres pays	1 945.8	1 986.1	2 043.8	2 090.0	2 112.2	2 290.2	2 098.3	2 109.4	2 157.2	2 194.7	1 049.0	1 082.9	1 100.1
<b>Total</b>	<b>7 343.6</b>	<b>7 296.8</b>	<b>7 318.6</b>	<b>7 335.6</b>	<b>7 334.8</b>	<b>6 738.7</b>	<b>6 755.8</b>	<b>6 755.8</b>	<b>6 744.9</b>	<b>6 727.6</b>	<b>3 270.5</b>	<b>3 282.4</b>	<b>3 280.8</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888751470266>Tableau B.1.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**Milliers  
**DANEMARK**

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Dont : femmes		
											2006	2007	2008
Turquie	36.6	35.2	33.4	31.9	30.3	30.0	29.5	28.8	28.8	28.9	14.1	14.1	14.2
Allemagne	12.7	12.7	12.9	13.0	13.3	13.6	14.2	15.4	18.0	20.4	7.2	8.4	9.6
Pologne	5.6	5.5	5.7	5.7	5.9	6.2	7.4	9.7	13.8	19.9	5.2	6.4	8.8
Irak	12.7	13.8	16.5	18.0	19.4	19.2	18.7	18.1	18.3	17.6	8.5	8.6	8.3
Norvège	12.6	13.0	13.2	13.4	13.8	13.9	13.9	14.2	14.4	14.8	8.4	8.5	8.8
Royaume-Uni	12.7	12.6	12.8	12.7	12.8	12.8	12.9	13.2	13.7	14.2	4.6	4.7	4.9
Suède	10.8	10.8	10.8	10.7	10.8	10.9	11.2	11.6	12.1	12.7	6.7	7.0	7.4
Bosnie-Herzégovine	..	..	..	17.8	17.2	14.0	12.7	12.2	12.1	11.8	5.9	5.8	5.7
Afghanistan	2.9	4.2	7.1	8.2	9.1	9.3	9.4	9.4	9.5	9.4	4.5	4.5	4.5
Islande	5.8	5.9	6.0	6.6	7.1	7.4	7.7	8.0	8.3	8.5	4.1	4.2	4.4
Somalie	14.3	14.4	14.6	13.3	13.1	11.3	9.8	9.0	8.8	8.5	4.4	4.3	4.1
Ex-Yougoslavie	35.1	35.0	34.8	10.8	10.7	9.8	9.4	8.7	8.6	8.1	4.3	4.2	4.0
Thaïlande	4.1	4.4	4.9	5.2	5.4	5.6	5.9	6.2	6.7	7.3	5.2	5.6	6.0
Chine	2.5	2.7	3.2	3.9	5.2	5.9	6.2	6.1	6.6	7.2	3.3	3.5	3.9
Pakistan	7.1	7.1	7.2	6.9	7.0	6.9	6.7	6.6	6.7	6.9	3.5	3.5	3.6
Autres pays	84.1	81.2	83.7	87.2	90.2	90.9	94.6	100.8	112.1	124.1	51.7	57.1	62.7
<b>Total</b>	<b>259.4</b>	<b>258.6</b>	<b>266.7</b>	<b>265.4</b>	<b>271.2</b>	<b>267.6</b>	<b>270.1</b>	<b>278.1</b>	<b>298.5</b>	<b>320.2</b>	<b>141.5</b>	<b>150.7</b>	<b>160.9</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888751470266>

Tableau B.1.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**Milliers  
ESPAGNE

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Dont : femmes		
											2006	2007	2008
											Roumanie	6.4	31.6
Maroc	173.2	233.4	307.5	379.0	420.6	511.3	563.0	582.9	652.7	710.4	207.6	239.5	268.3
Équateur	20.5	139.0	259.5	390.3	475.7	497.8	461.3	427.1	427.7	413.7	219.1	217.4	209.1
Royaume-Uni	99.0	107.3	128.1	161.5	174.8	227.2	274.7	315.0	353.0	374.6	154.9	173.5	184.1
Colombie	25.2	87.2	191.0	244.7	248.9	271.2	265.1	261.5	284.6	293.0	147.6	158.1	161.6
Bolivie	2.1	6.6	13.5	28.4	52.3	97.9	139.8	200.5	242.5	227.1	113.0	135.7	128.1
Allemagne	88.7	99.2	113.8	130.2	117.3	133.6	150.5	164.4	181.2	190.6	81.2	89.6	94.5
Italie	27.9	34.7	46.2	65.4	77.1	95.4	115.8	135.1	157.8	174.9	55.3	64.8	72.2
Bulgarie	3.0	12.0	29.7	52.8	69.9	93.0	101.6	122.1	154.0	164.4	55.8	69.8	75.2
Chine	19.2	27.6	37.7	51.2	62.5	87.7	104.7	106.7	125.9	145.4	47.4	56.4	66.1
Argentine	23.4	32.4	56.7	109.4	130.9	153.0	150.3	141.2	147.4	140.4	70.3	73.4	70.2
Portugal	43.3	47.1	52.1	56.7	55.8	66.2	80.6	100.6	127.2	140.4	38.5	46.3	51.5
Pérou	27.4	35.0	44.8	55.9	68.6	85.0	95.9	103.7	121.9	137.2	53.5	61.7	68.6
Brésil	11.1	17.1	23.7	31.3	37.4	54.1	72.4	90.2	116.5	124.7	54.6	69.6	75.2
France	46.4	51.6	59.8	69.9	66.9	77.8	90.0	100.4	112.6	120.2	50.2	55.9	59.7
Autres pays	307.1	408.8	546.6	700.0	767.8	961.9	1 071.2	1 141.3	1 332.0	1 445.0	525.8	615.9	669.1
<b>Total</b>	<b>923.9</b>	<b>1 370.7</b>	<b>1 977.9</b>	<b>2 664.2</b>	<b>3 034.3</b>	<b>3 730.6</b>	<b>4 144.2</b>	<b>4 519.6</b>	<b>5 268.8</b>	<b>5 598.7</b>	<b>2 123.9</b>	<b>2 466.1</b>	<b>2 625.0</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888751470266>Tableau B.1.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**Milliers  
FINLANDE

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Dont : femmes		
											2006	2007	2008
											Fédération de Russie	18.6	20.6
Estonie	10.7	10.8	11.7	12.4	13.4	14.0	15.5	17.6	20.0	22.6	9.7	10.8	12.0
Suède	7.8	7.9	8.0	8.0	8.1	8.2	8.2	8.3	8.3	8.4	3.5	3.6	3.6
Somalie	4.4	4.2	4.4	4.5	4.6	4.7	4.7	4.6	4.9	4.9	2.3	2.3	2.4
Chine	1.7	1.7	1.9	2.1	2.4	2.6	3.0	3.4	4.0	4.6	1.8	2.1	2.4
Thaïlande	1.2	1.3	1.5	1.8	2.1	2.3	2.6	3.0	3.5	3.9	2.5	3.0	3.4
Allemagne	2.2	2.2	2.3	2.5	2.6	2.6	2.8	3.0	3.3	3.5	1.1	1.3	1.4
Turquie	1.7	1.8	2.0	2.1	2.3	2.4	2.6	2.9	3.2	3.4	0.8	0.9	1.0
Irak	3.0	3.1	3.2	3.4	3.5	3.4	3.3	3.0	3.0	3.2	1.3	1.3	1.3
Royaume-Uni	2.2	2.2	2.4	2.5	2.7	2.7	2.8	2.9	3.1	3.2	0.6	0.6	0.6
Inde	0.6	0.8	0.9	1.0	1.2	1.3	1.6	2.0	2.3	2.7	0.7	0.9	1.0
Serbie et Monténégro	0.9	1.2	1.9	2.2	2.8	3.3	3.3	3.3	3.0	2.6	1.6	1.4	1.2
Iran	1.9	1.9	2.2	2.4	2.5	2.6	2.6	2.6	2.6	2.5	1.2	1.1	1.1
États-Unis	2.1	2.0	2.1	2.1	2.1	2.0	2.1	2.2	2.3	2.3	0.9	0.9	0.9
Viêtnam	1.8	1.8	1.8	1.7	1.7	1.5	1.7	1.8	2.0	2.3	0.9	1.0	1.2
Autres pays	27.0	27.6	29.6	30.5	30.1	30.1	32.6	35.8	40.9	46.0	15.3	17.2	19.0
<b>Total</b>	<b>87.7</b>	<b>91.1</b>	<b>98.6</b>	<b>103.7</b>	<b>107.0</b>	<b>108.3</b>	<b>113.9</b>	<b>121.7</b>	<b>132.7</b>	<b>143.3</b>	<b>59.5</b>	<b>64.2</b>	<b>68.2</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888751470266>


Tableau B.1.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

**FRANCE**

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Dont : femmes		
											2006	2007	2008
Portugal	555.0	..	..	..	..	..	..	490.6	..	..	229.0	..	..
Algérie	475.0	..	..	..	..	..	..	481.0	..	..	215.4	..	..
Maroc	506.0	..	..	..	..	..	..	460.4	..	..	213.3	..	..
Turquie	205.0	..	..	..	..	..	..	223.6	..	..	104.6	..	..
Italie	201.0	..	..	..	..	..	..	177.4	..	..	78.4	..	..
Tunisie	153.0	..	..	..	..	..	..	145.9	..	..	58.6	..	..
Royaume-Uni	75.0	..	..	..	..	..	..	136.5	..	..	66.9	..	..
Espagne	160.0	..	..	..	..	..	..	133.8	..	..	68.3	..	..
Allemagne	77.0	..	..	..	..	..	..	92.4	..	..	49.8	..	..
Belgique	67.0	..	..	..	..	..	..	81.3	..	..	42.1	..	..
Chine	28.0	..	..	..	..	..	..	66.2	..	..	35.5	..	..
Mali	35.0	..	..	..	..	..	..	56.7	..	..	21.8	..	..
Sénégal	39.0	..	..	..	..	..	..	49.5	..	..	21.5	..	..
Congo	36.0	..	..	..	..	..	..	44.3	..	..	22.5	..	..
Serbie	..	..	..	..	..	..	..	42.2	..	..	20.8	..	..
Autres pays	646.5	..	..	..	..	..	..	860.0	..	..	460.2	..	..
<b>Total</b>	<b>3 258.5</b>	..	..	..	..	..	..	<b>3 541.8</b>	..	..	<b>1 708.7</b>	..	..

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888751470266>Tableau B.1.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

**ROYAUME-UNI**

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Dont : femmes		
											2006	2007	2008
Pologne	..	..	34.0	24.0	34.0	48.0	110.0	209.0	406.0	500.0	96.0	181.0	234.0
Irlande	442.0	404.0	436.0	403.0	367.0	368.0	369.0	335.0	341.0	359.0	189.0	183.0	202.0
Inde	149.0	153.0	132.0	145.0	154.0	171.0	190.0	258.0	258.0	295.0	130.0	120.0	139.0
Pakistan	73.0	94.0	82.0	97.0	83.0	86.0	95.0	78.0	133.0	178.0	37.0	64.0	89.0
France	68.0	85.0	82.0	92.0	102.0	95.0	100.0	110.0	122.0	124.0	59.0	69.0	68.0
États-Unis	123.0	114.0	148.0	100.0	120.0	133.0	106.0	132.0	109.0	118.0	70.0	57.0	69.0
Chine	25.0	22.0	24.0	..	..	..	..	73.0	89.0	109.0	39.0	48.0	59.0
Australie	55.0	75.0	67.0	75.0	73.0	80.0	79.0	88.0	100.0	101.0	44.0	47.0	49.0
Italie	80.0	95.0	102.0	98.0	91.0	121.0	88.0	76.0	95.0	97.0	32.0	46.0	39.0
Portugal	44.0	29.0	58.0	85.0	88.0	83.0	85.0	81.0	87.0	96.0	43.0	46.0	51.0
Afrique du Sud	50.0	..	68.0	64.0	95.0	92.0	100.0	105.0	90.0	94.0	53.0	47.0	45.0
Allemagne	85.0	64.0	59.0	68.0	70.0	96.0	100.0	91.0	88.0	91.0	53.0	52.0	58.0
Nigeria	..	..	45.0	42.0	33.0	43.0	62.0	61.0	89.0	82.0	27.0	39.0	43.0
Espagne	45.0	47.0	48.0	44.0	51.0	40.0	61.0	45.0	58.0	74.0	20.0	28.0	38.0
Lituanie	..	..	..	..	..	..	..	47.0	54.0	73.0	20.0	30.0	37.0
Autres pays	969.0	1 160.0	1 202.0	1 247.0	1 381.0	1 401.0	1 490.0	1 603.0	1 705.0	1 805.0	826.0	884.0	934.0
<b>Total</b>	<b>2 208.0</b>	<b>2 342.0</b>	<b>2 587.0</b>	<b>2 584.0</b>	<b>2 742.0</b>	<b>2 857.0</b>	<b>3 035.0</b>	<b>3 392.0</b>	<b>3 824.0</b>	<b>4 196.0</b>	<b>1 738.0</b>	<b>1 941.0</b>	<b>2 154.0</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888751470266>


Tableau B.1.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

GRÈCE

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Dont : femmes		
											2006	2007	2008
Albanie	153.3	185.7	209.5	262.1	294.7	325.6	341.0	347.4	384.6	413.9	159.1	172.1	190.1
Bulgarie	7.0	8.1	12.6	18.6	17.3	25.3	27.9	29.5	30.7	40.2	19.2	20.2	25.5
Géorgie	6.3	4.4	10.2	12.0	9.5	14.1	16.9	15.1	23.8	33.6	9.1	14.1	20.2
Roumanie	6.0	5.2	7.2	13.8	14.6	16.2	18.9	18.9	25.7	29.5	9.7	13.0	16.2
Pologne	10.4	11.2	13.5	14.1	15.9	17.0	16.1	16.6	21.4	18.9	10.7	11.5	9.2
Pakistan	2.1	3.7	2.9	4.8	6.2	4.2	5.5	6.7	13.9	18.0	0.1	1.2	1.3
Fédération de Russie	10.5	15.6	19.9	22.0	17.8	16.8	17.6	18.9	21.6	16.7	12.6	14.9	12.2
Chypre	9.5	6.8	5.2	7.7	8.1	12.2	11.0	10.6	11.2	14.2	6.0	5.2	7.4
Bangladesh	2.2	0.8	0.9	1.5	1.0	1.8	3.2	2.1	2.6	14.1	0.0	0.0	1.4
Égypte	4.3	2.7	4.3	6.1	11.2	6.3	2.6	3.6	5.2	12.6	1.2	1.2	3.2
Ukraine	6.1	2.5	6.4	11.3	10.2	13.1	12.2	12.2	14.1	11.9	8.7	9.6	8.2
Syrie	2.9	2.1	3.9	5.2	6.2	3.8	4.2	3.6	6.0	9.2	0.2	0.5	1.7
Arménie	3.5	2.9	5.1	4.0	4.7	7.3	6.1	7.1	5.0	9.1	3.6	2.3	4.1
Allemagne	3.9	4.8	3.5	2.3	4.3	3.8	5.6	6.7	7.1	8.1	4.1	4.8	5.0
Royaume-Uni	5.2	4.0	5.3	3.6	6.2	7.1	7.7	7.6	8.0	7.5	4.1	5.3	4.7
Autres pays	40.6	44.0	45.5	47.6	45.0	58.6	56.3	64.0	62.0	76.0	37.1	34.3	39.4
<b>Total</b>	<b>273.9</b>	<b>304.6</b>	<b>355.8</b>	<b>436.8</b>	<b>472.8</b>	<b>533.4</b>	<b>553.1</b>	<b>570.6</b>	<b>643.1</b>	<b>733.6</b>	<b>285.5</b>	<b>310.3</b>	<b>349.8</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888751470266>Tableau B.1.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

HONGRIE

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Dont : femmes		
											2006	2007	2008
Roumanie	57.3	41.6	45.0	47.3	55.7	67.5	66.2	67.0	65.8	66.4	33.6	32.6	32.6
Ukraine	11.0	8.9	9.8	9.9	13.1	13.9	15.3	15.9	17.3	17.6	8.3	8.7	8.8
Allemagne	9.6	7.5	7.7	7.1	7.4	6.9	10.5	15.0	14.4	16.7	7.9	7.4	8.4
Chine	8.9	5.8	6.8	6.4	6.8	6.9	8.6	9.0	10.2	10.7	4.0	4.6	4.8
Serbie et Monténégro	10.9	8.6	8.4	7.9	8.3	13.6	8.4	8.5	7.3	6.7	3.9	3.5	3.2
République slovaque	1.7	1.6	2.2	1.5	2.5	1.2	3.6	4.3	4.9	6.1	2.5	2.9	3.5
Ex-Yougoslavie	..	..	..	..	4.1	..	3.7	4.2	3.5	3.3	1.8	1.5	1.4
Vietnam	2.4	1.9	2.2	2.1	2.4	2.5	3.1	3.1	3.0	3.3	1.5	1.4	1.6
Autriche	1.1	0.7	0.8	0.8	0.8	0.5	1.5	2.2	2.6	3.0	0.8	0.9	1.0
Fédération de Russie	3.0	1.9	2.0	1.8	2.2	2.6	2.8	2.8	2.8	2.9	1.7	1.7	1.8
Pologne	4.1	2.3	2.2	1.9	2.2	2.2	2.4	2.7	2.6	2.8	1.7	1.6	1.7
Ex-URSS	6.3	5.6	5.1	5.7	4.0	5.1	3.0	3.1	2.7	2.6	2.2	1.9	1.8
Royaume-Uni	1.4	0.6	0.7	0.9	1.0	0.4	1.5	1.9	2.1	2.4	0.6	0.7	0.8
États-Unis	..	..	..	..	..	..	..	1.9	2.3	2.4	0.8	1.0	1.1
France	1.0	0.5	0.6	0.7	0.8	0.3	1.3	1.5	1.5	2.2	0.6	0.6	0.9
Autres pays	34.2	22.5	22.8	21.9	19.0	18.3	22.5	23.0	31.5	35.2	10.1	13.7	15.2
<b>Total</b>	<b>153.1</b>	<b>110.0</b>	<b>116.4</b>	<b>115.9</b>	<b>130.1</b>	<b>142.2</b>	<b>154.4</b>	<b>166.0</b>	<b>174.7</b>	<b>184.4</b>	<b>82.0</b>	<b>84.8</b>	<b>88.5</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888751470266>

Tableau B.1.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**Milliers  
**IRLANDE**

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Dont : femmes			
											2006	2007	2008	
Royaume-Uni	..	..	..	101.3	..	..	..	110.6	..	..	..	55.5	..	..
Pologne	..	..	..	2.1	..	..	..	62.7	..	..	..	22.8	..	..
Lituanie	..	..	..	2.1	..	..	..	24.4	..	..	..	10.8	..	..
Nigeria	..	..	..	8.7	..	..	..	16.0	..	..	..	8.8	..	..
Lettonie	..	..	..	1.8	..	..	..	13.2	..	..	..	6.1	..	..
États-Unis	..	..	..	11.1	..	..	..	12.3	..	..	..	6.8	..	..
Chine	..	..	..	5.8	..	..	..	11.0	..	..	..	5.0	..	..
Allemagne	..	..	..	7.0	..	..	..	10.1	..	..	..	5.5	..	..
Philippines	..	..	..	3.7	..	..	..	9.3	..	..	..	5.5	..	..
France	..	..	..	6.2	..	..	..	8.9	..	..	..	4.5	..	..
Inde	..	..	..	2.5	..	..	..	8.3	..	..	..	4.0	..	..
République slovaque	..	..	..	..	..	..	..	8.0	..	..	..	2.8	..	..
Roumanie	..	..	..	4.9	..	..	..	7.6	..	..	..	3.5	..	..
Italie	..	..	..	3.7	..	..	..	6.1	..	..	..	2.6	..	..
Espagne	..	..	..	4.3	..	..	..	6.0	..	..	..	3.6	..	..
Autres pays	..	..	..	54.1	..	..	..	98.8	..	..	..	45.4	..	..
<b>Total</b>	..	..	..	<b>219.3</b>	..	..	..	<b>413.2</b>	..	..	..	<b>193.1</b>	..	..

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888751470266>Tableau B.1.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**Milliers  
**ITALIE**

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Dont : femmes		
											2006	2007	2008
Roumanie	61.2	70.0	83.0	95.0	177.8	248.8	297.6	342.2	625.3	796.5	180.0	331.1	423.2
Albanie	133.0	146.3	159.3	216.6	270.4	316.7	348.8	375.9	401.9	441.4	166.7	179.8	199.6
Maroc	155.9	162.3	167.9	215.4	253.4	294.9	319.5	343.2	365.9	403.6	137.4	149.4	169.9
Chine	56.7	60.1	62.1	69.6	86.7	111.7	127.8	144.9	156.5	170.3	68.1	74.1	81.4
Ukraine	6.5	9.1	12.6	12.7	58.0	93.4	107.1	120.1	132.7	154.0	97.0	106.8	123.0
Philippines	67.4	65.1	67.7	64.9	72.4	82.6	89.7	101.3	105.7	113.7	59.7	61.8	66.1
Tunisie	46.8	46.0	53.4	59.5	68.6	78.2	83.6	88.9	93.6	100.1	30.6	32.8	35.9
Pologne	29.5	30.4	32.9	30.0	40.3	50.8	60.8	72.5	90.2	99.4	51.9	63.4	69.6
Inde	27.6	30.0	32.5	35.5	44.8	54.3	61.8	69.5	77.4	91.9	27.2	31.1	37.5
Moldavie	1.9	3.3	5.7	7.0	24.6	38.0	47.6	55.8	68.6	89.4	36.3	45.6	59.4
Macédoine (FYROM)	19.8	22.5	24.7	34.0	51.2	58.5	63.2	74.2	78.1	89.1	31.2	33.1	38.3
Équateur	10.5	11.2	12.3	15.3	33.5	53.2	62.0	68.9	73.2	80.1	41.9	44.1	47.5
Pérou	29.1	30.1	31.7	34.2	43.0	53.4	59.3	66.5	70.8	77.6	40.6	42.9	46.7
Égypte	34.0	32.4	31.8	33.7	40.6	52.9	58.9	65.7	69.6	74.6	18.9	20.5	22.6
Sri Lanka	32.0	33.8	38.8	34.2	39.2	45.6	50.5	56.7	61.1	68.7	25.1	27.0	30.6
Autres pays	628.8	627.2	631.9	591.6	685.6	769.1	832.2	892.6	962.0	1 041.0	453.0	487.5	526.3
<b>Total</b>	<b>1 340.7</b>	<b>1 379.7</b>	<b>1 448.4</b>	<b>1 549.4</b>	<b>1 990.2</b>	<b>2 402.2</b>	<b>2 670.5</b>	<b>2 938.9</b>	<b>3 432.7</b>	<b>3 891.3</b>	<b>1 465.8</b>	<b>1 730.8</b>	<b>1 977.7</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888751470266>


Tableau B.1.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

**JAPON**

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Dont : femmes		
											2006	2007	2008
Chine	294.2	335.6	381.2	424.3	462.4	487.6	519.6	560.7	606.9	655.4	327.5	351.1	377.7
Corée	636.5	635.3	632.4	625.4	613.8	607.4	598.7	598.2	593.5	589.2	322.0	320.5	319.0
Brésil	224.3	254.4	266.0	268.3	274.7	286.6	302.1	313.0	317.0	312.6	141.5	143.8	142.4
Philippines	115.7	144.9	156.7	169.4	185.2	199.4	187.3	193.5	202.6	210.6	152.3	158.1	163.3
Pérou	42.8	46.2	50.1	51.8	53.6	55.8	57.7	58.7	59.7	59.7	27.4	28.0	28.1
États-Unis	42.8	44.9	46.2	48.0	47.8	48.8	49.4	51.3	51.9	52.7	17.9	17.9	18.0
Thaïlande	25.3	29.3	31.7	33.7	34.8	36.3	37.7	39.6	41.4	42.6	29.2	30.2	31.0
Viêtnam	14.9	16.9	19.1	21.1	23.9	26.0	28.9	32.5	36.9	41.1	15.2	16.5	17.9
Indonésie	16.4	19.3	20.8	21.7	22.9	23.9	25.1	24.9	25.6	27.3	7.7	7.8	8.1
Inde	9.1	10.1	11.7	13.3	14.2	15.5	17.0	18.9	20.6	22.3	5.5	6.1	6.7
Royaume-Uni	15.4	16.5	17.5	18.5	18.2	18.1	17.5	17.8	17.3	17.0	5.3	5.0	4.8
Népal	..	..	..	..	..	..	..	7.8	9.4	12.3	2.3	2.7	3.5
Bangladesh	6.6	7.2	7.9	8.7	9.7	10.7	11.0	11.3	11.3	11.4	2.4	2.5	2.7
Canada	9.2	10.1	11.0	11.9	12.0	12.1	12.0	11.9	11.5	11.0	4.0	3.7	3.4
Australie	8.2	9.2	10.6	11.4	11.6	11.7	11.3	11.4	11.0	10.7	4.0	3.7	3.5
Autres pays	94.9	106.7	115.6	124.3	130.1	133.9	136.3	131.6	135.0	139.9	51.4	52.6	54.7
<b>Total</b>	<b>1 556.1</b>	<b>1 686.4</b>	<b>1 778.5</b>	<b>1 851.8</b>	<b>1 915.0</b>	<b>1 973.7</b>	<b>2 011.6</b>	<b>2 083.2</b>	<b>2 151.4</b>	<b>2 215.9</b>	<b>1 115.6</b>	<b>1 150.1</b>	<b>1 184.9</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888751470266>Tableau B.1.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

**CORÉE**

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Dont : femmes		
											2006	2007	2008
Chine	39.7	59.0	73.6	84.5	185.5	208.8	217.0	311.8	421.5	487.1	161.0	213.5	247.4
Viêtnam	10.0	15.6	16.0	16.9	23.3	26.1	35.5	52.2	67.2	79.8	20.4	28.1	34.8
États-Unis	25.8	22.8	22.0	37.6	40.0	39.0	41.8	46.0	51.1	56.2	21.0	23.3	11.5
Philippines	10.8	16.0	16.4	17.3	27.6	27.9	30.7	40.3	42.9	39.4	13.4	14.2	15.0
Thaïlande	1.8	3.2	3.6	4.8	20.0	21.9	21.4	30.2	31.7	30.1	6.3	6.4	6.5
Indonésie	13.6	16.7	15.6	17.1	28.3	26.1	22.6	23.7	23.7	27.4	2.9	2.7	2.7
Tapei chinois	23.0	23.0	22.8	22.7	22.6	22.3	22.2	22.1	22.1	27.0	10.3	10.3	10.1
Mongolie	..	..	..	1.4	9.2	11.0	13.7	19.2	20.5	21.2	6.0	7.0	7.7
Japon	13.2	14.0	14.7	15.4	16.2	16.6	17.5	18.0	18.4	18.6	12.2	12.6	12.7
Ouzbékistan	2.3	3.7	4.0	4.1	10.7	11.5	10.8	11.6	10.9	15.0	2.1	2.4	3.5
Sri Lanka	2.2	2.5	2.5	2.7	4.9	5.5	8.5	11.1	12.1	14.3	0.7	0.7	0.6
Canada	3.0	3.3	4.0	7.0	8.0	8.8	10.0	11.3	13.0	14.2	4.9	5.8	2.9
Pakistan	1.8	3.2	3.3	3.7	7.1	9.2	8.7	8.9	8.0	7.9	0.2	0.3	0.4
Bangladesh	6.7	7.9	9.1	9.0	13.6	13.1	9.1	8.6	7.8	7.7	0.3	0.3	0.3
Cambodge	..	..	..	0.0	0.7	1.3	2.0	3.3	4.6	7.0	0.8	2.3	3.3
Autres pays	14.9	19.2	22.1	27.4	42.6	42.4	39.2	42.4	44.6	42.7	13.5	15.0	14.3
<b>Total</b>	<b>169.0</b>	<b>210.2</b>	<b>229.6</b>	<b>271.7</b>	<b>460.3</b>	<b>491.4</b>	<b>510.5</b>	<b>660.6</b>	<b>800.3</b>	<b>895.5</b>	<b>276.0</b>	<b>344.9</b>	<b>373.9</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888751470266>




Tableau B.1.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

**LUXEMBOURG**

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Dont : femmes		
											2006	2007	2008
Portugal	57.0	58.5	59.8	61.4	64.9	67.8	70.8	73.7	76.6	80.0	..	..	..
France	18.8	20.1	20.9	21.6	22.2	23.1	24.1	25.2	26.6	28.5	..	..	..
Italie	20.1	20.3	19.1	19.0	19.0	19.0	19.1	19.1	19.1	19.4	..	..	..
Belgique	14.5	15.1	15.4	15.9	16.2	16.3	16.5	16.5	16.5	16.7	..	..	..
Allemagne	10.5	10.6	10.1	10.2	10.5	10.8	10.9	11.3	11.6	12.0	..	..	..
Royaume-Uni	4.6	4.9	4.5	4.7	4.7	4.7	4.8	4.9	5.0	5.3	..	..	..
Pays-Bas	3.8	3.9	3.6	3.6	3.6	3.7	3.7	3.8	3.8	3.9	..	..	..
Espagne	3.0	3.0	2.8	2.9	2.9	3.0	3.1	3.2	3.2	3.3	..	..	..
Pologne	..	..	..	0.7	0.8	1.0	1.3	1.6	1.8	2.2	..	..	..
Danemark	2.0	2.2	2.0	2.0	2.0	2.0	2.2	2.2	2.2	2.2	..	..	..
Suède	1.1	1.2	1.2	1.2	1.2	1.3	1.4	1.5	1.7	1.8	..	..	..
Grèce	1.3	1.4	1.2	1.2	1.2	1.2	1.3	1.4	1.4	1.5	..	..	..
Irlande	1.0	1.1	1.0	1.0	1.1	1.1	1.1	1.2	1.2	1.3	..	..	..
Finlande	0.7	0.7	0.8	0.8	0.9	0.9	1.0	1.0	1.1	1.1	..	..	..
Roumanie	..	..	..	0.4	0.4	0.4	0.5	0.6	0.9	1.1	..	..	..
Autres pays	21.0	21.9	24.1	24.1	26.2	27.6	29.4	31.1	33.3	35.2	..	..	..
<b>Total</b>	<b>159.4</b>	<b>164.7</b>	<b>166.7</b>	<b>170.7</b>	<b>177.8</b>	<b>183.7</b>	<b>191.3</b>	<b>198.3</b>	<b>205.9</b>	<b>215.5</b>	..	..	..

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888751470266>Tableau B.1.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

**PAYS-BAS**

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Dont : femmes		
											2006	2007	2008
Turquie	100.7	100.8	100.3	100.3	101.8	100.6	98.9	96.8	93.7	92.7	49.5	47.8	47.1
Maroc	119.7	111.4	104.3	97.8	94.4	91.6	86.2	80.5	74.9	70.8	40.0	37.1	35.2
Allemagne	54.3	54.8	55.6	56.1	56.5	57.1	58.5	60.2	62.4	65.9	31.7	33.2	35.4
Royaume-Uni	39.5	41.4	43.6	44.1	43.7	42.5	41.5	40.3	40.2	41.1	16.2	16.1	16.5
Pologne	5.6	5.9	6.3	6.9	7.4	11.0	15.2	19.6	26.2	35.5	11.1	13.8	18.2
Belgique	25.4	25.9	26.1	26.3	26.2	26.1	26.0	26.0	26.2	26.6	14.1	14.2	14.4
Italie	17.9	18.2	18.6	18.7	18.5	18.4	18.5	18.6	19.0	20.3	6.7	6.9	7.4
Chine	7.5	8.0	9.4	11.2	13.3	14.7	15.0	15.3	16.2	18.1	8.5	8.8	9.6
Espagne	16.9	17.2	17.4	17.5	17.4	17.1	16.9	16.5	16.5	17.3	8.3	8.4	8.8
France	12.5	13.3	14.1	14.5	14.5	14.5	14.7	14.7	15.1	16.4	7.5	7.7	8.3
États-Unis	14.1	14.8	15.2	15.4	15.1	14.8	14.6	14.6	14.5	14.9	7.3	7.3	7.5
Portugal	9.2	9.8	10.6	11.3	11.8	12.0	12.1	12.2	12.9	14.2	5.6	5.9	6.4
Indonésie	8.7	9.3	10.1	10.8	11.2	11.4	11.5	11.4	11.4	11.6	7.7	7.7	7.8
Bulgarie	0.7	0.9	1.1	1.4	1.7	1.9	2.1	2.2	6.4	10.2	1.5	3.5	5.2
Inde	3.2	3.4	3.4	3.4	3.6	3.7	4.3	5.4	6.4	8.0	2.1	2.4	3.0
Autres pays	215.5	232.8	254.3	264.3	265.0	261.8	255.3	247.6	246.2	255.9	128.1	127.9	132.1
<b>Total</b>	<b>651.5</b>	<b>667.8</b>	<b>690.4</b>	<b>700.0</b>	<b>702.2</b>	<b>699.4</b>	<b>691.4</b>	<b>681.9</b>	<b>688.4</b>	<b>719.5</b>	<b>345.9</b>	<b>348.8</b>	<b>362.8</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888751470266>


Tableau B.1.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

**NORVÈGE**

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Dont : femmes		
											2006	2007	2008
Pologne	2.0	2.0	2.2	2.6	2.7	3.9	6.8	13.6	26.8	39.2	4.0	7.1	11.1
Suède	25.1	25.2	25.1	25.2	25.4	25.8	26.6	27.9	29.9	32.8	13.8	14.6	15.9
Danemark	19.2	19.4	19.7	20.0	20.0	20.1	20.2	20.3	20.5	20.6	9.5	9.6	9.6
Allemagne	6.7	7.1	7.5	8.2	8.8	9.6	10.6	12.2	15.3	18.9	5.6	6.9	8.4
Royaume-Uni	11.4	11.1	11.0	11.2	11.0	11.2	11.2	11.6	12.0	12.6	4.4	4.5	4.6
Irak	5.8	9.9	10.8	13.0	13.4	13.7	13.1	12.1	10.7	11.0	5.3	4.6	4.6
Somalie	4.8	6.2	6.6	8.4	9.9	10.5	10.6	10.8	10.6	10.9	5.1	4.8	5.1
Fédération de Russie	2.7	3.3	3.9	4.8	6.2	7.4	8.2	8.8	9.7	10.4	5.6	6.1	6.4
États-Unis	8.3	8.0	7.9	8.0	7.7	7.6	7.6	7.7	7.9	8.3	4.0	4.1	4.3
Thaïlande	2.4	2.7	3.0	3.6	4.2	5.0	5.7	6.4	6.9	7.9	5.4	5.9	6.7
Lituanie	0.3	0.4	0.5	0.8	0.9	1.3	1.9	3.0	5.1	7.6	1.5	2.2	3.1
Afghanistan	0.4	1.0	1.8	3.0	4.3	5.1	5.9	6.5	6.5	6.6	2.8	2.8	2.7
Pays-Bas	3.5	3.6	3.7	3.8	4.0	4.2	4.6	5.1	5.8	6.4	2.3	2.6	2.9
Finlande	5.7	6.0	6.1	6.4	6.3	6.0	5.8	5.8	6.0	6.1	3.4	3.4	3.6
Philippines	1.8	2.0	2.1	2.4	2.6	2.9	3.3	3.9	4.8	6.1	3.2	4.0	5.0
Autres pays	78.4	76.7	73.9	76.3	77.2	79.1	80.1	82.6	87.7	97.8	42.7	44.5	48.8
<b>Total</b>	<b>178.7</b>	<b>184.3</b>	<b>185.9</b>	<b>197.7</b>	<b>204.7</b>	<b>213.3</b>	<b>222.3</b>	<b>238.3</b>	<b>266.3</b>	<b>303.0</b>	<b>118.7</b>	<b>127.6</b>	<b>142.6</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888751470266>Tableau B.1.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

**POLOGNE**

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Dont : femmes		
											2006	2007	2008
Allemagne	..	..	..	3.7	..	..	..	11.4	11.8	12.2	5.9	6.1	6.3
Ukraine	..	..	..	9.9	..	..	..	5.2	6.1	7.2	3.5	4.2	4.9
Fédération de Russie	..	..	..	4.3	..	..	..	3.3	3.4	3.5	2.3	2.4	2.4
Autriche	..	..	..	0.3	..	..	..	2.6	2.7	2.8	1.5	1.6	1.6
Suède	..	..	..	0.5	..	..	..	2.6	2.8	2.8	1.5	1.7	1.7
Bélarus	..	..	..	2.9	..	..	..	1.5	1.8	2.2	1.1	1.3	1.5
Vietnam	..	..	..	2.1	..	..	..	1.9	2.0	2.2	0.7	0.8	0.8
Grèce	..	..	..	0.5	..	..	..	1.2	1.2	1.2	0.4	0.4	0.4
Ex-URSS	..	..	..	..	..	..	..	1.3	1.3	1.2	0.9	0.9	0.8
États-Unis	..	..	..	1.3	..	..	..	1.0	1.0	1.1	0.4	0.4	0.5
Bulgarie	..	..	..	1.1	..	..	..	1.0	1.0	1.1	0.3	0.3	0.3
Arménie	..	..	..	1.6	..	..	..	0.8	0.8	0.9	0.3	0.3	0.4
République tchèque	..	..	..	0.8	..	..	..	0.6	0.6	0.7	0.4	0.4	0.4
Royaume-Uni	..	..	..	1.0	..	..	..	0.6	0.6	0.6	0.2	0.2	0.2
France	..	..	..	1.0	..	..	..	0.6	0.6	0.6	0.2	0.2	0.2
Autres pays	..	..	..	18.2	..	..	..	19.4	19.6	20.1	9.5	9.6	9.8
<b>Total</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>49.2</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>54.9</b>	<b>57.5</b>	<b>60.4</b>	<b>29.2</b>	<b>30.7</b>	<b>32.3</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888751470266>

Tableau B.1.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**Milliers  
**PORTUGAL**

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Dont : femmes		
											2006	2007	2008
Brésil	20.9	22.2	48.7	61.6	66.3	78.6	70.4	74.0	69.8	107.3	37.4	34.5	57.5
Ukraine	..	..	45.7	63.0	66.4	67.0	44.9	42.8	40.1	52.6	16.3	15.2	22.4
Cap-Vert	43.8	47.1	57.3	62.1	63.6	65.6	69.6	68.2	65.0	51.8	30.9	28.9	26.7
Angola	17.7	20.4	28.4	32.7	34.4	35.4	34.6	33.7	32.9	27.8	15.6	15.1	13.9
Roumanie	0.2	0.4	8.4	11.3	12.0	12.5	11.1	12.0	19.4	27.4	5.0	8.1	11.6
Guinée-Bissau	14.1	15.9	21.3	23.8	24.8	25.6	25.2	24.6	24.5	25.1	8.4	8.2	9.5
Moldavie	..	..	10.1	13.1	13.7	14.8	15.5	16.0	15.0	21.4	6.0	5.4	9.0
Royaume-Uni	13.3	14.1	15.0	15.9	16.9	18.0	19.0	19.8	23.6	15.4	9.3	11.1	7.5
Chine	2.7	3.3	7.3	8.5	9.1	9.7	9.4	10.6	10.8	13.4	4.6	4.6	6.2
Sao Tomé et Príncipe	4.8	5.4	8.3	9.6	10.1	10.9	11.9	11.4	11.0	12.0	5.9	5.6	6.4
Allemagne	8.0	10.4	11.1	11.9	12.5	13.1	13.6	13.9	15.5	8.2	6.4	7.2	4.0
Espagne	11.2	12.2	13.6	14.6	15.3	15.9	16.4	16.6	18.0	7.2	8.4	9.1	3.5
Bulgarie	0.3	0.4	2.2	3.5	4.0	3.9	3.3	3.6	5.1	6.5	1.5	2.2	2.8
Fédération de Russie	0.4	0.5	6.5	8.0	7.8	8.2	5.4	5.7	5.4	6.3	3.1	2.7	3.5
Inde	1.2	1.3	4.3	5.0	5.2	5.3	4.0	4.2	4.4	5.6	1.3	1.2	1.3
Autres pays	52.2	54.0	72.6	79.1	82.4	84.7	78.1	80.3	85.9	55.3	35.3	36.6	23.9
<b>Total</b>	<b>190.9</b>	<b>207.6</b>	<b>360.8</b>	<b>423.8</b>	<b>444.6</b>	<b>469.1</b>	<b>432.0</b>	<b>437.1</b>	<b>446.3</b>	<b>443.1</b>	<b>195.3</b>	<b>195.6</b>	<b>209.7</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888751470266>Tableau B.1.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**Milliers  
**RÉPUBLIQUE SLOVAQUE**

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Dont : femmes		
											2006	2007	2008
République tchèque	7.0	6.3	5.9	5.4	4.9	3.6	4.4	5.1	6.0	6.9	2.1	2.4	2.9
Roumanie	..	..	..	..	..	..	0.4	0.7	3.0	5.0	0.3	0.8	1.3
Ukraine	3.9	4.3	4.6	4.7	4.9	4.0	3.7	3.9	3.7	4.7	2.2	2.0	2.3
Pologne	2.6	2.4	2.4	2.4	2.4	2.5	2.8	3.6	4.0	4.4	1.9	2.0	2.1
Allemagne	..	..	..	..	..	..	1.6	2.3	2.9	3.8	0.5	0.6	0.8
Hongrie	..	..	..	..	..	..	1.8	2.1	2.7	3.6	0.8	0.9	1.1
Serbie	..	..	..	..	..	..	..	..	1.4	2.9	..	0.6	1.1
Viêtnam	..	..	..	..	..	..	0.8	1.1	1.4	2.5	0.4	0.6	0.8
Autriche	..	..	..	..	..	..	0.9	1.2	1.5	1.7	0.2	0.3	0.4
Corée	..	..	..	..	..	..	0.4	0.8	1.1	1.5	0.3	0.4	0.6
Fédération de Russie	..	..	..	..	..	..	1.2	1.3	1.4	1.5	0.8	0.8	0.9
Chine	..	..	..	..	..	..	0.5	0.9	1.2	1.5	0.4	0.6	0.7
Bulgarie	..	..	..	..	..	..	0.6	0.5	1.0	1.4	0.2	0.3	0.3
France	..	..	..	..	..	..	0.6	0.9	1.1	1.3	0.3	0.3	0.4
Royaume-Uni	..	..	..	..	..	..	0.5	0.7	1.0	1.2	0.2	0.3	0.3
Autres pays	16.0	15.8	16.5	17.0	17.0	12.1	5.3	6.9	7.5	8.7	2.1	2.2	2.6
<b>Total</b>	<b>29.5</b>	<b>28.8</b>	<b>29.4</b>	<b>29.5</b>	<b>29.2</b>	<b>22.3</b>	<b>25.6</b>	<b>32.1</b>	<b>40.9</b>	<b>52.5</b>	<b>12.8</b>	<b>15.2</b>	<b>18.5</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888751470266>


Tableau B.1.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

SUÈDE

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Dont : femmes		
											2006	2007	2008
Finlande	99.0	98.6	97.5	96.3	93.5	90.3	87.1	83.5	80.4	77.1	47.8	46.1	44.4
Irak	30.2	33.1	36.2	40.1	41.5	39.8	31.9	30.3	40.0	48.6	13.6	17.0	21.3
Danemark	25.0	25.6	26.6	28.1	29.7	31.2	32.9	35.8	38.4	39.7	14.9	16.1	16.5
Norvège	30.9	32.0	33.3	34.7	35.5	35.6	35.4	35.5	35.6	35.5	18.0	18.0	18.0
Pologne	16.3	16.7	15.5	13.9	13.4	14.7	17.2	22.4	28.9	34.7	12.5	15.2	17.7
Allemagne	15.5	16.4	17.3	18.1	19.1	19.9	21.0	22.5	24.7	26.6	10.6	11.7	12.6
Somalie	13.5	11.5	9.6	8.7	8.8	9.0	9.6	11.6	14.7	18.3	5.6	7.2	9.1
Royaume-Uni	12.4	13.1	13.8	14.2	14.4	14.6	14.7	15.1	15.7	16.5	4.6	4.8	4.9
Thaïlande	5.5	5.8	6.3	6.8	8.3	9.8	11.2	12.5	13.9	15.5	10.1	11.2	12.6
Iran	16.1	14.3	13.5	12.9	12.5	12.4	11.5	10.5	10.2	10.6	5.2	5.0	5.1
Turquie	16.4	15.8	13.9	12.6	12.4	12.3	11.7	10.2	10.0	10.2	4.6	4.4	4.4
Chine	4.2	4.4	4.9	5.2	5.7	6.2	6.7	6.9	7.7	9.4	3.7	4.1	5.1
Bosnie-Herzégovine	34.2	22.8	19.7	17.0	15.5	14.8	13.7	12.1	10.5	9.1	6.1	5.2	4.5
États-Unis	9.6	10.0	10.0	9.6	9.4	9.3	9.2	8.4	8.3	8.5	3.7	3.6	3.8
Afghanistan	3.2	3.8	4.6	5.3	6.1	6.8	6.9	7.7	7.9	8.2	3.4	3.5	3.6
Autres pays	155.0	153.5	153.3	150.6	150.5	154.7	159.3	167.0	177.6	193.5	79.5	83.5	90.0
<b>Total</b>	<b>487.2</b>	<b>477.3</b>	<b>476.0</b>	<b>474.1</b>	<b>476.1</b>	<b>481.1</b>	<b>479.9</b>	<b>492.0</b>	<b>524.5</b>	<b>562.1</b>	<b>244.0</b>	<b>256.7</b>	<b>273.7</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888751470266>Tableau B.1.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

TURQUIE

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Dont : femmes		
											2000	2007	2008
Allemagne	..	86.4	..	..	..	..	..	..	..	..	43.4	..	..
Bulgarie	..	36.7	..	..	..	..	..	..	..	..	18.6	..	..
Fédération de Russie	..	13.8	..	..	..	..	..	..	..	..	7.9	..	..
Royaume-Uni	..	11.4	..	..	..	..	..	..	..	..	5.8	..	..
Azerbaïdjan	..	9.0	..	..	..	..	..	..	..	..	3.4	..	..
Pays-Bas	..	9.0	..	..	..	..	..	..	..	..	4.3	..	..
Iran	..	8.2	..	..	..	..	..	..	..	..	3.2	..	..
États-Unis	..	7.6	..	..	..	..	..	..	..	..	3.1	..	..
Autriche	..	6.1	..	..	..	..	..	..	..	..	2.9	..	..
Grèce	..	6.0	..	..	..	..	..	..	..	..	2.9	..	..
Irak	..	5.5	..	..	..	..	..	..	..	..	2.2	..	..
France	..	4.3	..	..	..	..	..	..	..	..	2.1	..	..
Suède	..	3.8	..	..	..	..	..	..	..	..	2.0	..	..
Ouzbékistan	..	3.7	..	..	..	..	..	..	..	..	1.8	..	..
Afghanistan	..	3.4	..	..	..	..	..	..	..	..	1.2	..	..
Autres pays	..	56.3	..	..	..	..	..	..	..	..	26.6	..	..
<b>Total</b>	..	<b>271.3</b>	..	..	..	..	..	..	..	..	<b>131.5</b>	..	..

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888751470266>

Notes relatives aux tableaux A.1.5 et B.1.5. **Population étrangère**

	Pays	Commentaires	Source
AUT	Autriche	Effectifs d'étrangers inscrits sur le Registre de population. Rupture de série en 2002.  <i>Date de référence</i> : 1 <sup>er</sup> décembre. Moyenne annuelle avant 2002.	Enquête sur la population active (avant 2002) et Registre de population, Office central de statistique.
BEL	Belgique	Effectifs d'étrangers inscrits sur le Registre de population. Les demandeurs d'asile étaient regroupés dans une catégorie fictive « Réfugiés ». Depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2008, ils sont enregistrés comme tout autre nouveau migrant. Ceci pourra expliquer la croissance assez forte des effectifs de certaines nationalités entre 2007 et 2008.  <i>Date de référence</i> : 31 décembre.	Registre national, Direction générale statistique et information économique.
CHE	Suisse	Population résidente permanente (annuels et établis), permis B et C. Les titulaires d'un permis L (courte durée) sont également inclus si leur séjour effectif est d'une durée supérieure à 12 mois. Non compris les travailleurs saisonniers ou frontaliers. Les données pour 2006 portent sur la Serbie et non sur la Serbie et Monténégro.  <i>Date de référence</i> : 31 décembre.	Registre des étrangers, Office fédéral des migrations.
CZE	République tchèque	Titulaires d'un permis de résidence permanent (pour motif de regroupement familial essentiellement), d'un visa de long terme (plus de 90 jours), d'un permis de résidence à long terme (d'une durée de validité de 1 an, renouvelable) ou d'un permis de résidence temporaire (ressortissants de l'UE).  <i>Date de référence</i> : 31 décembre	Registre des étrangers, ministère de l'Intérieur.
DEU	Allemagne	Effectifs d'étrangers inscrits sur le registre de population. Y compris les demandeurs d'asile résidant dans des ménages privés. Non compris les citoyens d'origine allemande nés à l'étranger ( <i>Aussiedler</i> ). Une baisse importante observée en 2004 est due à un recouplement entre le registre de résidence et le registre central des étrangers.  <i>Date de référence</i> : 31 décembre.	Registre central de la population, Office fédéral des statistiques.
DNK	Danemark	Effectifs d'étrangers inscrits sur le Registre de population. Sont exclus : les demandeurs d'asile et les autres titulaires de permis de résidence temporaire.  <i>Date de référence</i> : 31 décembre.	Registre central de population, Danmarks Statistik.
ESP	Espagne	Effectifs d'étrangers inscrits sur le Registre de population.	Institut national de statistique (INE)
FIN	Finlande	Effectifs d'étrangers inscrits sur le Registre de population. Des personnes étrangères d'origine finnoise sont incluses dans la population étrangère.  <i>Date de référence</i> : 30 septembre.	Registre central de la population, Statistique Finlande.
FRA	France	Étrangers ayant établi leur résidence principale en France (y compris les stagiaires, les étudiants ainsi que les étrangers en situation irrégulière qui acceptent de se faire recenser mais non compris les travailleurs saisonniers ou frontaliers).	Recensements de la population, Institut national de la statistique et des études économiques.
GBR	Royaume-Uni	Étrangers résidents. Le total des non-nationaux ne comprend pas les personnes du Nouveau Commonwealth dont la nationalité est inconnue (environ 10 000 à 15 000 personnes). Rupture de série en 2004 : les chiffres sont calculés en utilisant un nouveau système de pondération.  <i>Date de référence</i> : 31 décembre.  <i>Particularités</i> : Les chiffres sont arrondis et non publiés s'ils sont inférieurs à 10 000.	Enquête sur la population active, Home Office.
GRC	Grèce	Enquête sur la population active.	Service national de la statistique.
HUN	Hongrie	Titulaires d'un permis de résidence permanent ou à long terme. À partir de 2000, le fichier a été apuré pour exclure les permis non valides.  <i>Date de référence</i> : 31 décembre.	Registre des étrangers, ministère de l'Intérieur.
IRL	Irlande	Les estimations indiquées dans le tableau A.1.5 proviennent des enquêtes sur la population active. Les données par nationalités (tableau B.1.5) sont issues des recensements de 2002 et 2006 et portent sur la population âgée de 15 ans ou plus.  <i>Date de référence</i> : 28 avril 2002 (recensement), recensement de 2006 et 2 <sup>e</sup> trimestre de l'année indiquée (enquête sur la population active).	Office central de statistique (CSO).

Notes relatives aux tableaux A.1.5 et B.1.5. **Population étrangère (suite)**

	Pays	Commentaires	Source
ITA	Italie	<p>Jusqu'en 2003, les données portent sur les personnes titulaires d'un permis de résidence.</p> <p>Les enfants de moins de 18 ans inscrits sur le permis de leurs parents ne sont pas comptabilisés. Y compris les personnes régularisées à la suite des programmes de 1987-1988, 1990, 1995-1996, 1998 et 2002. En 1999 et 2000, les chiffres incluent respectivement 139 601 et 116 253 personnes régularisées.</p> <p>Les données pour l'ex-Yougoslavie portent sur les personnes titulaires d'un passeport yougoslave (sans autre spécification).</p> <p>À partir de 2004, les données se réfèrent aux étrangers résidents (étant inscrits dans les registres municipaux).</p> <p><i>Date de référence</i> : 31 décembre.</p>	<p>Ministère de l'Intérieur.</p> <p>ISTAT</p>
JPN	Japon	<p>Étrangers restant sur le territoire plus de 90 jours et inscrits sur les registres de population.</p> <p><i>Date de référence</i> : 31 décembre.</p>	Registre des étrangers, ministère de la Justice, Immigration Bureau.
KOR	Corée	<p>Étrangers restant sur le territoire plus de 90 jours et inscrits sur les registres de population. Les données ont été révisées depuis 2002 afin d'inclure les étrangers d'origine coréenne titulaires d'un visa F-4 et inscrits dans les registres de population (appelés Coréens d'outre-mer). La hausse importante observée en 2003 est principalement due au programme de régularisation introduit au cours de cette même année.</p>	Ministère de la Justice.
LUX	Luxembourg	<p>Personnes inscrites sur le registre de population. Non compris les visiteurs (moins de trois mois) et les travailleurs frontaliers.</p> <p><i>Date de référence</i> : 31 décembre.</p>	Registre de la population, Service central de la statistique et des études économiques. (STATEC)
NLD	Pays-Bas	<p>Personnes inscrites sur le registre de population. Les chiffres incluent les corrections administratives. Y compris une partie des demandeurs d'asile (sauf ceux qui résident dans des centres d'accueil).</p> <p><i>Date de référence</i> : Les données présentées se réfèrent au 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante. Ainsi la population de 2006 correspond à la population au 1<sup>er</sup> janvier 2007.</p>	Registre de la population, Bureau central de la statistique (CBS).
NOR	Norvège	<p>Population étrangère résidente inscrite dans le registre de population. Non compris les visiteurs (moins de six mois) et les travailleurs frontaliers.</p> <p><i>Date de référence</i> : 31 décembre.</p>	CPR, Statistics Norway.
POL	Pologne	<p>Les données se réfèrent aux étrangers résidents permanents. Non compris les résidents permanents séjournant à l'étranger depuis plus de 12 mois et les résidents temporaires présents sur le territoire depuis moins de 12 mois. Les données pour 2006 sont issues du registre central de population.</p> <p><i>Date de référence</i> : mai 2002.</p>	Recensement, Office central de statistique.
PRT	Portugal	<p>Titulaires d'une autorisation de résidence en cours de validité. Les données de 1996 incluent 21 800 permis accordés à la suite du programme de régularisation. Les chiffres pour 2001, 2002 et 2003 et 2004 comprennent les étrangers titulaires d'un permis de séjour dans le cadre du programme de régularisation de 2001 ainsi que les personnes entrées avec un visa de long terme (séjour temporaire, étude, travail). Les données pour 2005 et 2006 comprennent les titulaires de permis de résidence valides, les titulaires de permis de séjour (les étrangers ayant renouvelé leurs permis de séjour) et les titulaires d'un visa de long terme (délivrés et renouvelés chaque année). Les visas de travail délivrés après 2004 concernent un certain nombre d'étrangers ayant bénéficié du programme spécial de régularisation ainsi que des dispositions spécifiques relatives aux travailleurs brésiliens résultant de l'accord bilatéral signé entre le Portugal et le Brésil. Les données pour les femmes ne comprennent pas les titulaires d'un visa de long terme obtenu en 2005 ou 2007.</p>	Ministère de l'Intérieur, Institut national de la statistique (INE) et ministère des Affaires étrangères.
SVK	République slovaque	Titulaires d'un permis de résidence permanent ou à long terme.	Registre des étrangers, ministère de l'Intérieur.

Notes relatives aux tableaux A.1.5 et B.1.5. **Population étrangère** (suite)

Pays		Commentaires	Source
SWE	Suède	Personnes résidentes (inscrites dans le registre de population). En 2006, le Monténégro est devenu un État à part entière. Les personnes déclarées jusque-là dans les registres ressortissantes de Serbie et Monténégro et qui n'ont pas déclaré un nouveau pays de nationalité auprès du Conseil suédois de la migration sont considérées comme de nationalité inconnue. Ceci explique une forte augmentation du nombre de personnes de nationalité inconnue.  <i>Date de référence</i> : 31 décembre.	Registre de la population, Statistics Sweden.
TUR	Turquie		Recensement de la population

## *Acquisitions de la nationalité*

Les naturalisations exercent un impact sur l'évolution des populations étrangère et autochtone. Dans les comparaisons internationales, il faut tenir compte de l'hétérogénéité des législations sur l'acquisition de la nationalité. En France et en Belgique par exemple, où les étrangers peuvent obtenir assez facilement la nationalité, l'accroissement de la population étrangère par le biais de l'immigration et des naissances peut entraîner à moyen terme une augmentation significative de la population autochtone. Au contraire, dans les pays où la naturalisation s'obtient plus difficilement, la dynamique migratoire se traduit presque intégralement par une augmentation de la population étrangère. Par ailleurs, des changements dans les codes de la nationalité peuvent avoir des effets immédiats. Par exemple, au cours des années 80, l'acquisition de la nationalité a été rendue plus facile dans certains pays de l'OCDE, ce qui a entraîné une baisse du nombre d'étrangers et en contrepartie une augmentation de celui des autochtones.

La législation qui prévaut dans les pays d'accueil n'est pas le seul facteur agissant sur les naturalisations. Par exemple, lorsque l'acquisition de la nationalité du pays d'accueil entraîne la perte de la nationalité du pays d'origine, l'étranger peut hésiter à se faire naturaliser. Lorsque le fait d'acquérir la nationalité du pays d'accueil offre peu d'avantages par rapport au fait de rester étranger, la décision d'acquérir la nationalité du pays d'accueil dépend du délai requis et des démarches à effectuer pour obtenir la naturalisation. Il faut y ajouter aussi les valeurs symboliques et politiques qu'attachent les individus à devenir citoyens de tel ou tel pays.

Les données sur les naturalisations proviennent généralement de sources administratives. Comme pour toutes les données de ce type, les ressources limitées affectées au traitement des demandes peuvent entraîner des retards dans l'octroi de la nationalité. Ces retards ne sont pas pris en compte dans les chiffres disponibles. Les chiffres comprennent en général l'ensemble des modes d'acquisition de la nationalité. Il s'agit des procédures de naturalisation soumises à des conditions de résidence, d'âge, etc., ainsi que des acquisitions de la nationalité par déclaration ou par option (à la suite d'un mariage, d'une adoption et d'autres possibilités liées à la résidence ou à la filiation), des réintégrations dans la nationalité et des autres moyens d'accéder à la nationalité du pays).



Tableau A.1.6. **Acquisitions de la nationalité dans les pays de l'OCDE**

Effectifs et pourcentages

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	
<b>Pays privilégiant la distinction étranger/national</b>											
AUT	Autriche	24 678	24 320	31 731	36 011	44 694	41 645	34 876	25 746	14 010	10 268
	% de la population étrangère	3.6	3.5	4.5	5.0	6.0	5.5	4.5	3.2	1.7	1.2
BEL	Belgique	24 273	62 082	62 982	46 417	33 709	34 754	31 512	31 860	36 063	45 204
	% de la population étrangère	2.7	6.9	7.3	5.5	4.0	4.0	3.6	3.5	3.9	3.9
CHE	Suisse	20 363	28 700	27 586	36 515	35 424	35 685	38 437	46 711	43 889	44 365
	% de la population étrangère	1.5	2.1	2.0	2.6	2.4	2.4	2.6	3.1	2.9	2.8
CZE	République tchèque	8 107	8 335	6 321	4 532	3 410	5 020	2 626	2 346	1 877	1 837
	% de la population étrangère	3.7	3.6	3.1	2.1	1.5	2.1	1.0	0.8	0.6	0.5
DEU	Allemagne	142 670	186 688	178 098	154 547	140 731	127 153	117 241	124 832	113 030	94 500
	% de la population étrangère	1.9	2.5	2.4	2.1	1.9	1.7	1.7	1.8	1.7	1.4
DNK	Danemark	12 416	18 811	11 902	17 300	6 583	14 976	10 197	7 961	3 648	5 772
	% de la population étrangère	4.8	7.3	4.6	6.5	2.5	5.5	3.8	2.9	1.3	1.8
ESP	Espagne	16 394	11 999	16 743	21 810	26 556	38 335	42 829	62 339	71 810	..
	% de la population étrangère	2.2	1.3	1.2	1.1	1.0	1.3	1.1	1.5	1.6	..
FIN	Finlande	4 730	2 977	2 720	3 049	4 526	6 880	5 683	4 433	4 824	6 682
	% de la population étrangère	5.6	3.4	3.0	3.1	4.4	6.4	5.2	3.9	4.0	5.0
FRA	France	147 522	150 026	127 548	128 092	144 640	168 826	154 827	147 868	131 738	137 452
	% de la population étrangère	..	4.6	..	..	..	..	..	4.2	..	..
GBR	Royaume-Uni	54 902	82 210	90 295	120 125	130 535	148 275	161 700	154 020	164 635	129 310
	% de la population étrangère	2.5	3.7	3.9	4.6	5.1	5.4	5.7	5.1	4.9	3.4
HUN	Hongrie	6 066	7 538	8 590	3 369	5 261	5 432	9 870	6 172	8 505	8 060
	% de la population étrangère	4.0	4.9	7.8	2.9	4.5	4.2	6.9	4.0	5.1	4.4
IRL	Irlande	1 433	1 143	2 443	2 817	3 993	3 784	4 079	5 763	6 656	..
	% de la population étrangère	1.3	1.0	1.9	1.8	2.1	1.7	1.8	2.2	..	..
ITA	Italie	11 335	9 563	10 382	10 685	13 406	11 934	19 266	35 766	38 466	39 484
	% de la population étrangère	1.0	0.7	0.8	0.7	0.9	0.5	0.8	1.3	1.3	1.0
JPN	Japon	16 120	15 812	15 291	14 339	17 633	16 336	15 251	14 108	14 680	13 218
	% de la population étrangère	1.1	1.0	0.9	0.8	1.0	0.9	0.8	0.7	0.7	0.6
KOR	Corée	..	..	1 680	3 883	7 734	9 262	16 974	8 125	10 139	15 258
	% de la population étrangère	..	..	0.8	1.7	2.8	2.0	3.5	1.6	1.5	1.7
LUX	Luxembourg	549	684	496	754	785	841	954	1 128	1 236	1 215
	% de la population étrangère	0.4	0.4	0.3	0.5	0.5	0.5	0.5	0.6	0.6	0.6
NLD	Pays-Bas	62 090	49 968	46 667	45 321	28 799	26 173	28 488	29 089	30 563	28 229
	% de la population étrangère	9.4	7.7	7.0	6.6	4.1	3.7	4.1	4.2	4.5	3.9
NOR	Norvège	7 988	9 517	10 838	9 041	7 867	8 154	12 655	11 955	14 877	10 312
	% de la population étrangère	4.8	5.3	5.9	4.9	4.0	4.0	5.9	5.4	6.2	3.9
POL	Pologne	1 000	975	766	1 186	1 634	1 937	2 866	989	1 528	1 054
	% de la population étrangère	..	..	..	..	3.3	..	..	..	2.7	1.7
PRT	Portugal	946	721	1 082	1 369	1 747	1 346	939	3 627	6 020	22 408
	% de la population étrangère	0.5	0.4	0.5	0.4	0.4	0.3	0.2	0.8	1.4	5.0
SVK	République slovaque	..	..	..	..	3 492	4 016	1 393	1 125	1 478	680
	% de la population étrangère	..	..	..	..	11.8	13.8	6.3	4.4	4.6	1.3
SWE	Suède	37 777	42 495	35 458	36 978	32 351	26 130	35 531	46 995	32 473	29 330
	% de la population étrangère	7.6	8.9	7.6	7.9	7.0	5.9	8.2	10.7	6.8	5.3
TUR	Turquie	..	..	..	23 725	21 086	8 238	6 901	5 072	..	..
	% de la population étrangère	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
<b>Pays privilégiant la distinction né à l'étranger/né dans le pays de résidence</b>											
AUS	Australie	76 474	70 836	72 070	86 289	79 164	87 049	93 095	103 350	136 256	121 221
CAN	Canada	158 753	214 568	167 353	141 588	155 117	193 159	198 473	260 743	199 831	176 467
MEX	Mexique	569	3 944	3 090	4 737	4 317	6 429	5 610	4 175	5 470	4 471
NZL	Nouvelle-Zélande	34 470	29 609	23 535	19 469	18 296	22 142	24 341	29 017	29 867	23 772
USA	États-Unis	839 944	888 788	608 205	573 708	463 204	537 151	604 280	702 589	660 477	1 046 539
	<b>EU25, Norvège et Suisse</b>	<b>585 239</b>	<b>698 752</b>	<b>672 648</b>	<b>679 918</b>	<b>670 143</b>	<b>711 296</b>	<b>715 969</b>	<b>750 725</b>	<b>727 326</b>	<b>616 162</b>
	<b>Amérique du Nord</b>	<b>998 697</b>	<b>1 103 356</b>	<b>775 558</b>	<b>715 296</b>	<b>618 321</b>	<b>730 310</b>	<b>802 753</b>	<b>963 332</b>	<b>860 308</b>	<b>1 223 006</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux métadonnées à la fin des tableaux B.1.6.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888575755626>

Tableau B.1.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**  
AUSTRALIE

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Royaume-Uni	13 529	14 592	12 474	16 411	14 854	17 201	20 127	22 143	25 948	27 369
Inde	2 695	2 381	2 335	2 510	3 051	3 638	5 027	7 439	12 896	9 053
Chine	10 947	7 664	6 890	6 416	7 126	7 072	7 798	7 317	11 251	8 402
Nouvelle-Zélande	6 320	6 676	11 007	17 334	13 994	13 052	9 363	7 636	7 379	6 806
Afrique du Sud	1 606	2 253	2 992	3 922	3 998	4 908	5 085	5 036	6 489	5 490
Irak	1 698	1 853	1 862	2 182	1 502	1 271	2 115	2 173	1 924	4 216
Philippines	2 606	2 349	2 211	2 849	2 885	3 019	3 653	3 725	5 129	3 827
Afghanistan	..	..	798	978	419	515	726	1 181	2 712	3 174
Soudan	..	..	414	517	598	834	1 429	2 793	4 573	3 017
Sri Lanka	1 707	1 832	1 672	1 362	1 328	1 582	1 711	1 958	3 571	2 921
Malaisie	1 002	1 154	1 057	1 504	1 619	1 846	1 798	2 000	2 794	2 717
Corée	..	..	966	821	643	943	1 124	1 758	2 497	2 388
Viêtnam	3 083	3 441	1 953	2 090	1 676	2 215	2 056	2 114	2 603	2 185
Indonésie	..	..	659	765	830	897	1 052	1 397	2 213	2 007
États-Unis	1 083	989	1 004	1 318	1 194	1 409	1 554	1 828	2 107	2 003
Autres pays	30 198	25 652	23 776	25 310	23 447	26 647	28 477	32 852	42 170	35 646
<b>Total</b>	<b>76 474</b>	<b>70 836</b>	<b>72 070</b>	<b>86 289</b>	<b>79 164</b>	<b>87 049</b>	<b>93 095</b>	<b>103 350</b>	<b>136 256</b>	<b>121 221</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888776462526>

Tableau B.1.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**  
AUTRICHE

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Serbie	..	..	..	..	..	..	..	534	4 213	2 582
Bosnie-Herzégovine	1 536	2 761	3 856	5 913	8 268	8 657	7 026	4 596	3 329	2 207
Turquie	10 324	6 720	10 046	12 623	13 665	13 004	9 545	7 542	2 076	1 664
Croatie	1 008	1 642	1 986	2 537	2 588	2 212	2 276	2 494	1 349	824
Roumanie	1 635	2 682	2 813	1 774	2 096	1 373	1 128	981	455	382
Macédoine (FYROM)	257	241	471	574	786	803	991	716	414	377
Pologne	531	545	606	930	768	768	443	236	172	129
Fédération de Russie	137	168	166	161	83	194	235	228	128	127
Inde	297	486	638	656	525	562	421	159	137	122
Égypte	572	657	807	599	615	616	506	382	100	121
Afghanistan	56	70	44	69	135	322	454	261	43	106
Iran	498	481	451	328	272	411	432	253	88	99
Ukraine	38	49	71	104	146	230	182	145	81	70
Allemagne	89	102	106	85	106	135	135	122	113	67
Chine	379	530	695	687	569	519	298	167	54	64
Autres pays	7 321	7 186	8 975	8 971	14 072	11 839	10 804	6 930	1 258	1 327
<b>Total</b>	<b>24 678</b>	<b>24 320</b>	<b>31 731</b>	<b>36 011</b>	<b>44 694</b>	<b>41 645</b>	<b>34 876</b>	<b>25 746</b>	<b>14 010</b>	<b>10 268</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888776462526>

Tableau B.1.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**  
BELGIQUE

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Maroc	9 133	21 917	24 018	15 832	10 565	8 704	7 977	7 753	8 722	8 362
Turquie	4 402	17 282	14 401	7 805	5 186	4 467	3 602	3 204	3 039	3 055
Fédération de Russie	..	..	265	301	237	339	297	496	1 533	2 567
Italie	1 187	3 650	3 451	2 341	2 646	2 271	2 086	2 360	2 017	1 729
République démocratique du Congo	1 890	2 993	2 991	2 809	1 796	2 585	1 876	1 569	1 793	1 502
France	363	948	1 025	856	698	780	772	820	836	816
Serbie et Monténégro	..	145	239	403	317	756	769	768	22	749
Algérie	520	1 071	1 281	926	826	830	739	658	687	713
Pays-Bas	234	492	601	646	522	665	672	692	668	667
Rwanda	..	..	794	1 012	557	571	700	635	924	..
Pakistan	131	75	474	404	270	298	306	348	666	..
Pologne	253	551	677	630	460	465	470	550	586	..
Roumanie	267	403	321	294	277	314	332	429	554	..
Grèce	168	319	317	284	279	265	226	310	434	..
Tunisie	301	859	729	521	383	406	297	388	414	..
Autres pays	5 424	11 377	11 398	11 353	8 690	11 038	10 391	10 880	13 168	25 044
<b>Total</b>	<b>24 273</b>	<b>62 082</b>	<b>62 982</b>	<b>46 417</b>	<b>33 709</b>	<b>34 754</b>	<b>31 512</b>	<b>31 860</b>	<b>36 063</b>	<b>45 204</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888776462526>

Tableau B.1.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**  
CANADA

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Chine	16 946	22 775	17 406	16 321	20 021	25 085	25 725	34 473	24 343	21 025
Inde	10 963	18 681	14 029	12 623	13 934	21 791	22 008	33 964	25 778	20 824
Philippines	11 486	14 024	9 485	7 622	8 225	9 001	11 029	15 566	12 193	11 654
Pakistan	3 147	8 073	8 610	7 292	6 494	10 634	12 414	17 120	11 622	9 429
Corée	2 135	3 721	3 106	3 464	4 350	5 887	5 424	7 560	5 861	5 248
Iran	3 580	6 495	6 322	5 712	5 135	4 607	4 982	8 089	5 332	4 986
Colombie	318	451	554	724	953	1 508	2 084	3 136	3 781	4 670
Roumanie	3 792	4 546	3 376	2 672	3 105	3 286	4 467	5 884	4 681	4 373
États-Unis	2 683	3 784	2 943	2 812	3 862	5 267	5 053	5 117	4 267	4 123
Sri Lanka	6 211	6 603	4 376	3 500	3 261	5 150	4 569	5 650	4 703	3 691
Fédération de Russie	1 729	3 113	3 417	3 379	3 438	3 781	4 073	4 621	3 677	3 320
Afghanistan	943	1 655	1 641	1 456	1 806	2 379	2 874	4 217	3 244	2 557
Ukraine	1 594	2 699	2 130	2 014	2 180	2 811	2 927	4 077	2 839	2 514
Jamaïque	2 384	2 941	2 665	2 206	2 932	4 513	3 959	4 856	3 382	2 433
Maroc	796	996	924	922	1 347	1 175	2 337	3 871	2 728	2 225
Autres pays	90 046	114 011	86 369	68 869	74 074	86 284	84 548	102 542	81 400	73 395
<b>Total</b>	<b>158 753</b>	<b>214 568</b>	<b>167 353</b>	<b>141 588</b>	<b>155 117</b>	<b>193 159</b>	<b>198 473</b>	<b>260 743</b>	<b>199 831</b>	<b>176 467</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888776462526>

Tableau B.1.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**  
SUISSE

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Serbie	..	..	..	..	..	..	..	11 721	10 441	10 252
Italie	5 510	6 652	5 386	6 633	5 085	4 196	4 032	4 502	4 629	4 921
Allemagne	461	646	586	817	670	639	773	1 144	1 361	3 022
Turquie	2 260	3 127	3 116	4 128	4 216	3 565	3 467	3 457	3 044	2 866
Bosnie-Herzégovine	409	999	1 128	1 865	2 268	2 371	2 790	3 149	3 008	2 855
Macédoine (FYROM)	410	857	1 022	1 639	1 802	1 981	2 171	2 596	2 210	2 287
Croatie	671	970	1 045	1 638	1 565	1 616	1 681	1 837	1 660	2 046
Portugal	481	765	779	920	1 165	1 199	1 505	2 383	2 201	1 761
France	848	1 360	1 307	1 367	1 215	1 181	1 021	1 260	1 218	1 110
Espagne	507	851	699	691	800	823	975	1 283	1 246	1 096
Royaume-Uni	228	339	310	350	306	289	287	323	353	319
Autriche	140	240	233	227	194	150	167	174	166	193
Pays-Bas	45	74	90	90	155	254	178	210	234	189
Belgique	40	83	53	118	91	71	63	65	113	153
Pologne	226	304	159	200	160	177	163	185	195	152
Autres pays	8 127	11 433	11 673	15 832	15 732	17 173	19 164	12 422	11 810	11 143
<b>Total</b>	<b>20 363</b>	<b>28 700</b>	<b>27 586</b>	<b>36 515</b>	<b>35 424</b>	<b>35 685</b>	<b>38 437</b>	<b>46 711</b>	<b>43 889</b>	<b>44 365</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888776462526>

Tableau B.1.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**  
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
République slovaque	6 278	5 377	3 593	2 109	989	1 741	1 259	786	625	521
Ukraine	263	373	173	251	419	446	239	425	424	398
Ex-Tchécoslovaquie	798	1 899	1 607	1 273	1 154	1 784	190	205	225	229
Kazakhstan	3	17	25	43	156	89	43	129	18	121
Fédération de Russie	100	71	87	65	7	86	134	107	102	84
Roumanie	38	58	140	109	116	101	143	131	36	83
Pologne	23	8	163	304	170	298	167	86	50	53
Viêtnam	87	101	76	29	46	47	62	43	40	42
Bélarus	7	13	19	13	14	21	35	27	39	27
Serbie et Monténégro	50	12	35	16	14	42	26	31	28	25
Moldavie	..	..	2	4	4	1	11	9	33	21
Arménie	11	8	11	8	18	23	32	61	28	19
Afghanistan	3	0	4	7	6	1	1	6	5	16
Syrie	22	7	7	13	11	10	5	4	5	12
Grèce	45	26	38	19	26	16	7	25	31	12
Autres pays	379	365	341	269	260	314	272	271	188	174
<b>Total</b>	<b>8 107</b>	<b>8 335</b>	<b>6 321</b>	<b>4 532</b>	<b>3 410</b>	<b>5 020</b>	<b>2 626</b>	<b>2 346</b>	<b>1 877</b>	<b>1 837</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888776462526>

Tableau B.1.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**  
ALLEMAGNE

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Turquie	103 900	82 861	76 573	64 631	56 244	44 465	32 661	33 388	28 861	24 449
Serbie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	6 267
Pologne	..	..	..	..	..	7 499	6 896	6 907	5 479	4 245
Irak	..	..	..	..	..	3 564	4 136	3 693	4 102	4 229
Maroc	4 312	5 008	4 425	3 800	4 118	3 820	3 684	3 546	3 489	3 130
Iran	1 529	14 410	12 020	13 026	9 440	6 362	4 482	3 662	3 121	2 734
Afghanistan	1 355	4 773	5 111	4 750	4 948	4 077	3 133	3 063	2 831	2 512
Fédération de Russie	..	..	..	..	..	4 381	5 055	4 679	4 069	2 439
Roumanie	..	..	..	..	..	1 309	1 789	1 379	3 502	2 137
Israël	..	..	..	..	..	3 164	2 871	4 313	2 405	1 971
Ukraine	..	..	..	..	..	3 844	3 363	4 536	4 454	1 953
Bosnie-Herzégovine	3 745	4 002	3 791	2 357	1 770	2 103	1 907	1 862	1 797	1 878
Grèce	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1 779
Liban	2 491	5 673	4 486	3 300	2 651	2 265	1 969	2 030	1 754	1 675
Kazakhstan	..	..	..	..	..	1 443	2 975	3 207	218	1 602
Autres pays	25 338	69 961	71 692	62 683	61 560	38 857	42 320	48 567	46 948	31 500
<b>Total</b>	<b>142 670</b>	<b>186 688</b>	<b>178 098</b>	<b>154 547</b>	<b>140 731</b>	<b>127 153</b>	<b>117 241</b>	<b>124 832</b>	<b>113 030</b>	<b>94 500</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888776462526>

Tableau B.1.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**  
DANEMARK

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Irak	918	2 210	871	1 161	153	1 015	961	1 113	515	1 166
Turquie	3 154	2 787	3 130	2 418	2 158	732	878	1 125	527	581
Somalie	215	1 189	1 074	2 263	324	2 022	1 709	923	317	527
Afghanistan	98	276	215	301	40	367	282	260	178	359
Bosnie-Herzégovine	..	..	..	..	..	..	..	519	224	270
Iran	914	1 105	437	519	120	505	317	203	89	207
Ex-Yougoslavie	652	917	355	784	239	835	324	594	165	196
Pakistan	463	545	297	573	94	332	305	172	93	191
Chine	169	228	195	289	203	339	382	281	162	181
Sri Lanka	523	819	365	594	119	678	332	148	73	127
Maroc	322	485	213	313	69	244	147	114	40	119
Thaïlande	137	214	124	172	62	180	114	95	61	79
Viêtnam	439	647	318	508	280	318	232	213	129	78
Liban	601	1 099	309	376	69	219	140	80	27	73
Norvège	..	..	..	..	..	..	..	134	93	73
Autres pays	3 811	6 290	3 999	7 029	2 653	7 190	4 074	1 987	955	1 545
<b>Total</b>	<b>12 416</b>	<b>18 811</b>	<b>11 902</b>	<b>17 300</b>	<b>6 583</b>	<b>14 976</b>	<b>10 197</b>	<b>7 961</b>	<b>3 648</b>	<b>5 772</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888776462526>

Tableau B.1.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**  
ESPAGNE

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Équateur	376	292	510	1 173	1 951	6 370	10 031	19 477	21 371	..
Colombie	818	302	848	1 267	1 802	4 194	7 334	12 720	13 852	..
Maroc	2 053	1 921	2 822	3 111	6 827	8 036	5 556	5 690	7 864	..
Pérou	2 374	1 488	2 322	3 117	2 932	3 958	3 645	4 713	6 490	..
Argentine	1 027	661	791	997	1 015	1 746	2 293	3 536	4 810	..
République dominicaine	2 652	1 755	2 126	2 876	2 639	2 834	2 322	2 805	2 800	..
Cuba	1 109	893	1 191	2 088	1 601	1 889	2 506	2 703	2 466	..
Venezuela	290	197	326	439	529	703	752	908	1 324	..
Philippines	551	365	554	831	670	800	680	762	872	..
Uruguay	309	177	239	219	234	327	409	624	839	..
Chili	432	594	359	353	349	484	621	844	838	..
Brésil	308	273	411	477	500	683	695	782	779	..
Bolivie	97	66	89	104	129	218	289	648	709	..
Mexique	198	..	..	..	..	..	..	567	593	..
Gambie	..	..	..	..	..	..	..	311	442	..
Autres pays	3 800	3 015	4 155	4 758	5 378	6 093	5 696	5 249	5 761	..
<b>Total</b>	<b>16 394</b>	<b>11 999</b>	<b>16 743</b>	<b>21 810</b>	<b>26 556</b>	<b>38 335</b>	<b>42 829</b>	<b>62 339</b>	<b>71 810</b>	<b>..</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888776462526>

Tableau B.1.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**  
FINLANDE

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Fédération de Russie	800	666	533	418	1 682	2 313	2 094	1 399	1 665	2 211
Somalie	1 208	346	222	204	209	165	414	445	464	595
Irak	140	185	224	217	165	447	346	405	443	379
Iran	53	102	58	68	124	225	233	213	218	329
Serbie et Monténégro	..	4	14	41	32	338	346	248	232	324
Afghanistan	..	2	..	23	3	14	48	101	102	279
Suède	84	44	57	61	94	149	198	178	163	274
Estonie	379	353	295	319	468	690	291	176	182	262
Turquie	115	85	82	112	141	171	128	110	102	195
Chine	123	92	106	136	126	95	60	57	68	84
Bosnie-Herzégovine	1	4	8	34	58	129	129	81	82	84
États-Unis	4	12	9	1	32	90	81	36	42	82
Viêtnam	71	155	164	205	133	209	82	64	79	78
Ex-Yougoslavie	26	67	72	232	152	111	92	72	46	69
Ukraine	10	32	8	28	66	130	65	46	45	62
Autres pays	1 716	828	868	950	1 041	1 604	1 076	802	891	1 375
<b>Total</b>	<b>4 730</b>	<b>2 977</b>	<b>2 720</b>	<b>3 049</b>	<b>4 526</b>	<b>6 880</b>	<b>5 683</b>	<b>4 433</b>	<b>4 824</b>	<b>6 682</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888776462526>

Tableau B.1.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**  
FRANCE

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Maroc	38 298	37 795	34 922	33 967	36 875	..	37 848	..	..	28 699
Algérie	15 743	17 627	15 498	15 711	20 245	..	25 435	..	..	20 256
Turquie	11 380	12 137	10 755	10 468	10 492	..	13 618	..	..	10 202
Tunisie	12 467	12 763	10 251	9 956	11 412	..	12 012	..	..	9 471
Portugal	13 151	11 201	9 182	8 844	9 576	..	8 888	..	..	7 778
Fédération de Russie	638	779	730	831	951	..	1 132	..	..	3 530
Serbie et Monténégro	2 249	2 358	1 880	1 902	2 129	..	2 737	..	..	3 375
Sénégal	1 530	1 595	1 463	1 858	2 185	..	2 345	..	..	3 038
Congo	932	1 083	1 100	1 475	1 769	..	2 390	..	..	2 933
Haïti	1 711	1 920	1 571	2 082	2 734	..	2 744	..	..	2 922
République démocratique du Congo	1 495	1 765	1 401	1 572	2 012	..	2 631	..	..	2 402
Mali	490	631	581	774	947	..	1 365	..	..	2 237
Côte d'Ivoire	1 113	1 409	1 194	1 495	1 869	..	1 987	..	..	2 197
Cameroun	1 400	1 556	1 381	1 770	2 196	..	2 081	..	..	2 014
Sri Lanka	1 439	1 819	1 345	1 377	1 748	..	2 011	..	..	1 544
Autres pays	43 486	43 588	34 294	34 010	37 500	..	35 603	..	..	34 854
<b>Total</b>	<b>147 522</b>	<b>150 026</b>	<b>127 548</b>	<b>128 092</b>	<b>144 640</b>	<b>168 826</b>	<b>154 827</b>	<b>147 868</b>	<b>131 738</b>	<b>137 452</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888776462526>

Tableau B.1.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**  
HONGRIE

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Roumanie	3 463	4 231	5 644	2 238	3 415	3 605	6 890	4 303	6 227	5 500
Ukraine	..	..	..	..	..	..	828	541	777	855
Serbie et Monténégro	..	..	..	..	..	..	949	357	759	757
Bélarus	..	..	..	..	..	..	194	99	74	167
Fédération de Russie	..	..	..	..	..	..	162	111	60	155
République slovaque	..	..	..	..	..	..	161	206	116	105
Viêtnam	..	..	..	..	..	..	53	40	53	95
République tchèque	..	..	..	..	..	..	142	14	63	73
Estonie	..	..	..	..	..	..	148	118	58	40
Croatie	..	..	..	..	..	..	50	148	26	34
Allemagne	..	..	..	..	..	..	25	22	28	32
Chine	..	..	..	..	..	..	16	15	31	29
Syrie	..	..	..	..	..	..	13	13	25	17
Afghanistan	..	..	..	..	..	..	5	4	25	15
Pologne	..	..	..	..	..	..	26	10	9	14
Autres pays	2 603	3 307	2 946	1 131	1 846	1 827	208	171	174	172
<b>Total</b>	<b>6 066</b>	<b>7 538</b>	<b>8 590</b>	<b>3 369</b>	<b>5 261</b>	<b>5 432</b>	<b>9 870</b>	<b>6 172</b>	<b>8 505</b>	<b>8 060</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888776462526>

Tableau B.1.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**  
IRLANDE

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
États-Unis	..	..	..	..	..	..	890	1 518	1 841	..
Australie	..	..	..	..	..	..	223	389	299	..
Canada	..	..	..	..	..	..	138	176	246	..
Afrique du Sud	..	..	..	..	..	..	257	363	219	..
Pakistan	..	..	..	..	..	..	213	239	189	..
Nouvelle-Zélande	..	..	..	..	..	..	187	227	161	..
Nigeria	..	..	..	..	..	..	155	189	142	..
Royaume-Uni	..	..	..	..	..	..	233	406	141	..
Inde	..	..	..	..	..	..	144	126	119	..
Fédération de Russie	..	..	..	..	..	..	81	109	86	..
Congo	..	..	..	..	..	..	49	72	54	..
Roumanie	..	..	..	..	..	..	92	81	46	..
Zimbabwe	..	..	..	..	..	..	55	67	46	..
Chine	..	..	..	..	..	..	57	85	45	..
Serbie	..	..	..	..	..	..	70	102	43	..
Autres pays	..	..	..	..	..	..	1 235	1 614	2 979	..
<b>Total</b>	<b>1 433</b>	<b>1 143</b>	<b>2 443</b>	<b>2 817</b>	<b>3 993</b>	<b>3 784</b>	<b>4 079</b>	<b>5 763</b>	<b>6 656</b>	..

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888776462526>

Tableau B.1.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**  
ITALIE

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Maroc	638	573	579	624	1 132	1 046	..	3 295	3 850	..
Roumanie	936	665	855	968	977	847	..	2 775	3 509	..
Albanie	748	521	687	703	830	882	..	2 330	2 605	..
Argentine	255	240	316	411	541	515	..	2 569	2 410	..
Brésil	461	512	619	604	726	579	..	1 751	1 928	..
Ukraine	122	111	129	167	224	209	..	..	1 389	..
Cuba	379	377	512	542	646	539	..	1 535	1 355	..
Fédération de Russie	452	347	384	439	463	436	..	1 181	1 279	..
Pologne	502	448	475	519	677	619	..	1 320	1 255	..
Venezuela	113	121	121	215	252	255	..	..	1 011	..
République dominicaine	423	377	354	393	409	317	..	..	939	..
Tunisie	237	208	215	175	271	258	..	371	920	..
Suisse	836	724	533	514	546	506	..	..	911	..
Pérou	252	228	263	305	383	253	..	..	883	..
Équateur	60	51	83	88	132	144	..	..	757	..
Autres pays	4 921	4 060	4 257	4 018	5 197	4 529	..	18 639	13 465	..
<b>Total</b>	<b>11 335</b>	<b>9 563</b>	<b>10 382</b>	<b>10 685</b>	<b>13 406</b>	<b>11 934</b>	<b>19 266</b>	<b>35 766</b>	<b>38 466</b>	<b>39 484</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888776462526>



Tableau B.1.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**  
JAPON

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Corée	10 059	9 842	10 295	9 188	11 778	11 031	9 689	8 531	8 546	7 412
Chine	5 335	5 245	4 377	4 442	4 722	4 122	4 427	4 347	4 740	4 322
Autres pays	726	725	619	709	1 133	1 183	1 135	1 230	1 394	1 484
<b>Total</b>	<b>16 120</b>	<b>15 812</b>	<b>15 291</b>	<b>14 339</b>	<b>17 633</b>	<b>16 336</b>	<b>15 251</b>	<b>14 108</b>	<b>14 680</b>	<b>13 218</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888776462526>

Tableau B.1.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**  
CORÉE

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Chine	..	..	1 391	3 344	6 146	7 443	14 881	7 156	8 178	12 545
Vietnam	..	..	8	30	81	147	362	243	461	1 147
Philippines	..	..	21	112	928	1 074	786	317	335	579
Mongolie	..	..	1	10	43	36	109	32	82	134
Ouzbékistan	..	..	5	6	21	34	79	38	60	80
Thaïlande	..	..	7	12	41	53	69	39	57	73
Pakistan	..	..	9	13	63	58	66	18	34	27
Autres pays	..	..	238	356	411	417	622	282	1 112	673
<b>Total</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>1 680</b>	<b>3 883</b>	<b>7 734</b>	<b>9 262</b>	<b>16 974</b>	<b>8 125</b>	<b>10 319</b>	<b>15 258</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888776462526>

Tableau B.1.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**  
LUXEMBOURG

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Portugal	113	150	106	147	158	188	252	338	352	293
Italie	94	157	105	119	120	111	97	161	138	109
Serbie et Monténégro	..	1	..	..	..	..	2	55	67	105
Belgique	53	72	39	87	73	83	101	87	97	77
France	43	52	33	65	57	44	51	74	75	76
Bosnie-Herzégovine	1	1	5	6	8	22	29	46	72	76
Allemagne	41	50	45	47	50	62	79	74	95	76
Cap-Vert	32	27	20	48	50	41	33	45	46	49
Chine	10	12	11	17	19	21	16	19	37	42
Albanie	..	..	..	1	3	9	10	15	21	24
Pays-Bas	11	14	13	11	17	6	7	20	10	20
Maroc	4	12	6	13	13	9	14	9	20	19
Cameroun	1	..	4	2	2	1	2	5	9	16
Iran	18	9	9	14	14	23	21	13	11	14
Roumanie	8	2	3	10	16	11	12	9	8	12
Autres pays	120	125	97	167	185	210	228	158	178	207
<b>Total</b>	<b>549</b>	<b>684</b>	<b>496</b>	<b>754</b>	<b>785</b>	<b>841</b>	<b>954</b>	<b>1 128</b>	<b>1 236</b>	<b>1 215</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888776462526>

Tableau B.1.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**  
PAYS-BAS

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Maroc	14 220	13 471	12 721	12 033	7 126	5 873	7 086	6 896	6 409	5 034
Turquie	5 210	4 708	5 513	5 391	3 726	4 026	3 493	3 407	4 073	3 147
Suriname	3 190	2 008	2 025	1 957	1 242	1 421	2 031	1 636	1 285	1 006
Irak	3 834	2 403	2 315	2 367	832	489	333	331	501	866
Afghanistan	1 847	945	803	1 118	982	801	550	562	662	584
Chine	977	1 002	1 111	908	722	739	1 291	799	638	539
Fédération de Russie	489	422	335	347	207	242	521	466	413	436
Allemagne	580	508	573	608	445	297	349	447	461	353
Ghana	432	348	360	357	157	74	199	296	314	283
Iran	2 560	1 375	754	336	180	122	184	225	221	273
Indonésie	514	456	416	380	291	203	293	248	302	262
Ukraine	286	203	197	168	140	134	334	257	279	262
Égypte	500	443	528	437	190	97	238	245	304	255
Pologne	688	587	597	530	318	212	347	238	268	237
Nigeria	153	143	196	214	96	69	139	189	214	220
Autres pays	26 610	20 946	18 223	18 170	12 145	11 374	11 100	12 847	14 219	14 472
<b>Total</b>	<b>62 090</b>	<b>49 968</b>	<b>46 667</b>	<b>45 321</b>	<b>28 799</b>	<b>26 173</b>	<b>28 488</b>	<b>29 089</b>	<b>30 563</b>	<b>28 229</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888776462526>

Tableau B.1.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**  
NORVÈGE

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Somalie	591	332	676	546	392	526	1 250	1 281	2 196	1 315
Irak	567	524	331	497	403	619	2 141	2 142	2 577	1 072
Afghanistan	31	19	36	17	21	23	75	194	674	877
Pakistan	106	1 077	409	829	497	568	694	590	544	773
Fédération de Russie	102	222	192	308	280	365	548	458	436	515
Iran	526	481	361	324	228	508	832	535	740	495
Éthiopie	108	59	79	63	55	83	116	140	313	341
Viêtnam	651	738	594	292	210	222	216	216	178	248
Thaïlande	91	142	302	257	193	234	299	263	427	247
Sri Lanka	650	454	477	461	281	235	264	242	362	246
Serbie et Monténégro	1 176	1 322	1 199	614	310	303	852	1 107	1 130	244
Philippines	199	157	261	299	265	249	322	246	421	233
Bosnie-Herzégovine	36	875	2 999	1 229	1 965	827	707	519	355	219
Suède	241	246	249	216	211	221	276	376	241	211
Turquie	170	523	356	412	398	393	385	355	445	209
Autres pays	2 743	2 346	2 317	2 677	2 158	2 778	3 678	3 291	3 838	3 067
<b>Total</b>	<b>7 988</b>	<b>9 517</b>	<b>10 838</b>	<b>9 041</b>	<b>7 867</b>	<b>8 154</b>	<b>12 655</b>	<b>11 955</b>	<b>14 877</b>	<b>10 312</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888776462526>

Tableau B.1.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**  
NOUVELLE-ZÉLANDE

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Royaume-Uni	4 212	3 670	3 019	2 187	2 266	2 377	2 423	2 890	3 638	3 562
Inde	1 779	1 847	1 376	1 350	1 255	2 127	2 905	4 330	5 177	3 429
Afrique du Sud	1 645	2 010	2 028	1 973	1 992	2 407	2 425	2 799	3 131	2 458
Fidji	1 104	1 253	1 273	1 139	1 047	1 452	1 543	1 689	1 722	1 931
Chine	4 687	3 752	2 579	1 896	2 032	2 849	3 323	3 888	3 077	1 909
Samoa	1 649	1 702	1 590	1 307	1 189	1 065	1 153	1 363	1 445	1 433
Corée	2 314	1 982	1 053	685	642	1 099	1 523	1 638	1 448	884
Philippines	1 007	949	829	652	555	702	844	1 123	1 166	718
Zimbabwe	..	..	..	..	..	..	..	812	907	672
Afghanistan	..	..	..	..	..	..	..	368	254	470
Malaisie	..	..	..	..	..	..	..	329	451	422
États-Unis	427	363	281	335	348	335	268	346	424	413
Sri Lanka	836	774	738	568	472	511	436	435	480	393
Tapei chinois	3 213	1 970	1 619	1 069	546	355	414	428	373	330
Tonga	374	365	408	271	207	198	167	191	259	278
Autres pays	11 223	8 972	6 742	6 037	5 745	6 665	6 917	6 388	5 915	4 470
<b>Total</b>	<b>34 470</b>	<b>29 609</b>	<b>23 535</b>	<b>19 469</b>	<b>18 296</b>	<b>22 142</b>	<b>24 341</b>	<b>29 017</b>	<b>29 867</b>	<b>23 772</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888776462526>

Tableau B.1.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**  
POLOGNE

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Ukraine	15	46	62	214	431	538	759	417	662	369
Bélarus	15	25	31	54	108	129	316	101	126	152
Fédération de Russie	24	23	14	22	52	145	257	129	114	64
Suède	8	10	13	30	107	81	90	8	26	48
Allemagne	85	101	47	49	60	62	156	1	39	37
Israël	138	112	84	91	101	162	113	2	8	33
États-Unis	30	26	11	9	32	41	59	8	23	27
Canada	74	44	23	22	46	36	73	7	17	24
Moldavie	..	..	..	0	0	0	19	8	23	24
Kazakhstan	49	54	43	53	68	38	62	10	10	18
Arménie	8	11	6	13	8	6	18	27	30	16
Serbie et Monténégro	25	18	25	19	11	12	37	8	14	15
Viêtnam	14	7	13	17	11	11	36	29	47	12
République tchèque	21	3	5	37	20	24	19	0	3	11
Lituanie	52	95	64	93	126	85	36	11	11	9
Autres pays	442	400	325	463	453	567	816	223	375	195
<b>Total</b>	<b>1 000</b>	<b>975</b>	<b>766</b>	<b>1 186</b>	<b>1 634</b>	<b>1 937</b>	<b>2 866</b>	<b>989</b>	<b>1 528</b>	<b>1 054</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888776462526>

Tableau B.1.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**  
PORTUGAL

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Cap-Vert	117	69	228	271	370	274	132	1 047	2 189	6 013
Brésil	186	175	283	345	345	307	162	491	415	4 080
Guinée-Bissau	37	27	55	73	38	95	36	873	1 602	2 754
Moldavie	..	..	..	..	..	2	3	6	..	2 230
Angola	62	42	65	82	144	63	38	336	738	2 075
Sao Tomé et Príncipe	15	7	20	34	58	22	7	134	448	1 391
Ukraine	..	..	..	..	..	2	2	12	..	484
Guinée	..	..	..	..	..	..	..	..	..	450
Inde	4	10	6	9	11	3	6	25	32	417
Bangladesh	..	..	..	..	..	..	..	..	31	316
Mozambique	37	10	24	27	56	17	4	57	155	262
Fédération de Russie	..	..	..	..	..	9	6	21	31	259
Roumanie	..	..	..	..	..	4	5	20	..	209
Maroc	..	..	..	..	..	..	..	..	..	203
Venezuela	219	186	162	221	311	301	314	212	..	111
Autres pays	269	195	239	307	414	247	224	393	379	1 154
<b>Total</b>	<b>946</b>	<b>721</b>	<b>1 082</b>	<b>1 369</b>	<b>1 747</b>	<b>1 346</b>	<b>939</b>	<b>3 627</b>	<b>6 020</b>	<b>22 408</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888776462526>

Tableau B.1.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**  
RÉPUBLIQUE SLOVAQUE

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Ukraine	..	..	..	..	251	549	450	377	704	203
États-Unis	..	..	..	..	97	136	64	113	110	93
République tchèque	..	..	..	..	597	775	167	121	158	93
Serbie et Monténégro	..	..	..	..	438	506	183	42	112	53
Viêtnam	..	..	..	..	405	619	40	40	62	37
Roumanie	..	..	..	..	450	442	220	147	100	31
Fédération de Russie	..	..	..	..	65	96	37	35	42	31
Allemagne	..	..	..	..	19	30	10	13	16	16
Hongrie	..	..	..	..	5	9	7	9	6	15
Canada	..	..	..	..	6	25	7	8	8	12
Bélarus	..	..	..	..	5	14	5	5	8	9
Pologne	..	..	..	..	43	26	14	20	18	7
Bulgarie	..	..	..	..	66	42	24	35	19	7
Chine	..	..	..	..	484	200	6	5	4	6
Croatie	..	..	..	..	35	50	22	16	18	5
Autres pays	..	..	..	..	526	497	137	139	93	62
<b>Total</b>	..	..	..	..	<b>3 492</b>	<b>4 016</b>	<b>1 393</b>	<b>1 125</b>	<b>1 478</b>	<b>680</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888776462526>

Tableau B.1.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**  
SUÈDE

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Irak	2 328	4 181	4 043	4 160	4 678	5 298	11 544	12 895	5 950	4 224
Finlande	1 632	1 389	1 512	1 561	2 816	2 703	2 588	2 975	2 757	2 535
Bosnie-Herzégovine	11 348	12 591	4 241	4 064	3 090	1 469	1 788	2 627	2 081	1 764
Thaïlande	492	525	454	606	443	500	585	876	1 007	1 261
Turquie	1 833	1 398	2 796	2 127	1 375	1 269	1 702	2 921	1 456	1 125
Iran	4 476	2 798	2 031	1 737	1 350	1 296	1 889	2 796	1 459	1 113
Afghanistan	..	395	329	285	278	361	623	1 062	777	812
Somalie	739	2 843	2 802	1 789	1 121	840	688	931	655	787
Fédération de Russie	..	410	621	626	642	535	886	1 510	919	759
Pologne	159	264	1 906	2 604	1 325	990	793	1 000	762	686
Allemagne	180	154	198	243	209	244	294	457	386	606
Chili	693	687	727	689	548	464	543	754	687	593
Chine	300	434	460	563	675	654	920	1 141	742	515
Syrie	438	693	588	1 063	1 218	1 117	1 208	1 314	596	512
Danemark	276	310	271	316	310	335	329	431	388	404
Autres pays	12 883	13 423	12 479	14 545	12 273	8 055	9 151	13 305	11 851	11 634
<b>Total</b>	<b>37 777</b>	<b>42 495</b>	<b>35 458</b>	<b>36 978</b>	<b>32 351</b>	<b>26 130</b>	<b>35 531</b>	<b>46 995</b>	<b>32 473</b>	<b>29 330</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888776462526>

Tableau B.1.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**  
TURQUIE

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Bulgarie	..	..	..	13 178	12 423	3 528	3 299	1 769	..	..
Azerbaïdjan	..	..	..	2 667	1 908	1 541	780	563	..	..
Fédération de Russie	..	..	..	1 264	1 033	700	346	287	..	..
Afghanistan	..	..	..	27	56	233	312	245	..	..
Kazakhstan	..	..	..	379	450	398	272	195	..	..
Syrie	..	..	..	212	201	135	124	175	..	..
Irak	..	..	..	136	103	153	146	143	..	..
Iran	..	..	..	121	112	178	156	137	..	..
Grèce	..	..	..	48	37	119	104	107	..	..
Royaume-Uni	..	..	..	19	12	26	61	93	..	..
Kirghizistan	..	..	..	147	146	140	129	88	..	..
Ouzbékistan	..	..	..	175	150	109	76	87	..	..
Ukraine	..	..	..	618	598	87	58	85	..	..
Macédoine (FYROM)	..	..	..	85	84	72	82	80	..	..
Roumanie	..	..	..	886	455	52	84	76	..	..
Autres pays	..	..	..	3 763	3 318	767	872	942	..	..
<b>Total</b>	..	..	..	<b>23 725</b>	<b>21 086</b>	<b>8 238</b>	<b>6 901</b>	<b>5 072</b>	..	..

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888776462526>

Tableau B.1.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**  
ÉTATS-UNIS

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Mexique	207 750	189 705	103 234	76 531	56 093	63 840	77 089	83 979	122 258	231 815
Inde	30 710	42 198	34 311	33 774	29 790	37 975	35 962	47 542	46 871	65 971
Philippines	38 944	46 563	35 431	30 487	29 081	31 448	36 673	40 500	38 830	58 792
Chine	38 409	54 534	34 423	32 018	24 014	27 309	31 708	35 387	33 134	40 017
Cuba	25 467	15 661	11 393	10 889	7 727	11 236	11 227	21 481	15 394	39 871
Viêtnam	53 316	55 934	41 596	36 835	25 995	27 480	32 926	29 917	27 921	39 584
El Salvador	22 991	24 073	13 663	10 716	8 738	9 602	12 174	13 430	17 157	35 796
République dominicaine	23 089	25 176	15 010	15 591	12 627	15 464	20 831	22 165	20 645	35 251
Colombie	13 168	14 018	10 872	10 634	7 962	9 819	11 396	15 698	12 089	22 926
Corée	17 738	23 858	18 053	17 307	15 968	17 184	19 223	17 668	17 628	22 759
Jamaïque	28 604	22 567	13 978	13 973	11 232	12 271	13 674	18 953	12 314	21 324
Haïti	19 550	14 428	10 408	9 280	7 263	8 215	9 740	15 979	11 552	21 229
Nicaragua	6 636	5 413	3 549	3 788	3 044	3 444	5 080	9 283	8 164	17 954
Guatemala	10 995	11 444	6 257	5 442	4 551	5 080	6 250	6 551	8 181	17 087
Pérou	8 292	8 927	6 659	7 375	6 130	6 980	7 904	10 063	7 965	15 016
Autres pays	294 285	334 289	249 368	259 068	212 989	249 804	272 423	313 993	260 374	361 147
<b>Total</b>	<b>839 944</b>	<b>888 788</b>	<b>608 205</b>	<b>573 708</b>	<b>463 204</b>	<b>537 151</b>	<b>604 280</b>	<b>702 589</b>	<b>660 477</b>	<b>1 046 539</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888776462526>

Notes relatives aux tableaux A.1.6 et B.1.6.  
**Acquisitions de la nationalité dans quelques pays de l'OCDE**

	Pays	Commentaires	Source
AUS	Australie		Department of Immigration and Citizenship.
AUT	Autriche		Office central de la statistique et BMI (ministère de l'Intérieur).
BEL	Belgique		Direction générale statistique et information économique et ministère de la Justice.
CAN	Canada	Les données portent sur le pays de naissance et non sur le pays d'ancienne nationalité. Les personnes acquérant la nationalité canadienne peuvent aussi être titulaires d'autres nationalités selon la législation des pays concernés.	Citoyenneté et Immigration Canada.
CHE	Suisse	Les données pour 2006 portent sur la Serbie et non sur la Serbie et Monténégro.	Office fédéral des migrations.
CZE	République tchèque	Acquisition de la nationalité par déclaration ou par naturalisation.	Ministère de l'Intérieur.
DEU	Allemagne	Non compris les naturalisations des citoyens d'origine allemande.	Office fédéral de la statistique.
DNK	Danemark		Danmarks Statistik.
ESP	Espagne	Non compris les réintégrations dans la nationalité espagnole.	Ministère de la Justice et ministère de l'Intérieur.
FIN	Finlande	Y compris les naturalisations de personnes d'origine finlandaise.	Statistique Finlande.
FRA	France	La répartition des données par nationalité concernant les naturalisations par déclaration anticipée n'est pas connue pour les années 2004, 2006 et 2007.	Ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire et ministère de la Justice.
GBR	Royaume-Uni		Home Office.
HUN	Hongrie	Y compris les personnes d'origine hongroise en provenance de l'ex-Yougoslavie et d'Ukraine principalement.	Ministère de l'Intérieur.
IRL	Irlande		Migration internationale et asile, Eurostat
ITA	Italie		Ministère de l'Intérieur.
JPN	Japon		Ministère de la Justice, Civil Affairs Bureau.
KOR	Corée		Ministère de la Justice.
LUX	Luxembourg	Non compris les enfants mineurs qui obtiennent la nationalité en même temps que leurs parents.	Ministère de la Justice.
MEX	Mexique		Ministère des Affaires étrangères (SER).
NLD	Pays-Bas		Bureau central de la statistique (CBS).
NOR	Norvège		Statistics Norway.
NZL	Nouvelle-Zélande	Le pays d'origine des personnes ayant acquis la nationalité néo-zélandaise correspond au pays de naissance si la documentation est disponible. Sinon le pays d'origine correspond au pays de la nationalité mentionnée sur le passeport.	Department of Internal Affairs.
POL	Pologne	Jusqu'en 2001, les données incluent les naturalisations par octroi. À partir de 2002, elles incluent les naturalisations par octroi, par reconnaissance et par mariage.	Office du rapatriement et des étrangers.
PRT	Portugal		Institut national de la statistique (INE) et SEF.
SVK	République slovaque		Ministère de l'Intérieur.
SWE	Suède		Statistics Sweden.
TUR	Turquie		Ministère de l'Intérieur, Direction générale de la population et de la citoyenneté
USA	États-Unis	Les données couvrent l'année fiscale (octobre à septembre de l'année indiquée).	US Department of Justice.

## *Entrées de travailleurs étrangers*

La plupart des statistiques publiées ici portent sur le nombre de permis de travail délivrés dans l'année. De la même façon que pour les flux d'immigration globaux, les pays communément appelés d'installation (Australie, Canada, États-Unis et Nouvelle-Zélande) considèrent comme travailleurs migrants les personnes qui ont reçu une « autorisation au titre de l'immigration permanente pour motif de travail ». Dans chacun de ces quatre pays, il est également possible de travailler de façon temporaire selon différents programmes (ces données sont également disponibles dans cette annexe). Les données par pays d'origine ne sont pas publiées dans cette annexe.

Les données relatives aux pays européens portent sur l'octroi de premiers permis de travail, y compris parfois à des travailleurs temporaires ou saisonniers. D'importants flux de travailleurs ne sont pas couverts, soit parce que le type de permis qu'ils détiennent n'est pas retenu dans ces statistiques, soit parce qu'ils n'ont pas besoin de permis pour travailler (accords de libre circulation, bénéficiaires du regroupement familial, réfugiés). En outre, certaines données incluent des renouvellements de permis. Le retard administratif dans le traitement des demandes de permis de travail est quelquefois important (comme aux États-Unis par exemple) ce qui explique que les chiffres enregistrés ont alors peu de lien avec la demande. Il se peut aussi que les données portent sur les premières entrées sur le marché du travail. Ces données peuvent englober des jeunes étrangers nés dans le pays qui accèdent au marché du travail.




Tableau A.2.1. **Entrées de travailleurs étrangers dans quelques pays de l'OCDE**

Milliers

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	
AUS	Australie										
	Permanents	27.9	32.4	35.7	36.0	38.5	51.5	53.1	59.5	60.8	65.4
	Temporaires	37.0	39.2	36.9	33.5	36.8	39.5	48.6	71.2	87.3	110.6
AUT	Autriche										
BEL	Belgique										
CAN	Canada										
CHE	Suisse										
DEU	Allemagne										
DNK	Danemark										
ESP	Espagne										
FIN	Finlande										
FRA	France										
	Permanents	6.3	6.0	8.8	7.5	6.5	6.7	8.6	10.0	16.8	22.7
	Temporaires	5.8	7.5	9.6	9.8	10.1	10.0	10.4	10.7	9.9	9.9
GBR	Royaume-Uni										
HUN	Hongrie										
IRL	Irlande										
ITA	Italie										
JPN	Japon										
LUX	Luxembourg										
NLD	Pays-Bas										
NOR	Norvège										
NZL	Nouvelle-Zélande										
	Permanents	5.6	7.8	13.3	13.4	9.2	7.7	14.5	12.9	12.4	12.6
	Temporaires	32.1	35.2	48.3	59.6	64.5	77.2	88.1	106.0	121.5	136.6
POL	Pologne										
PRT	Portugal										
SVK	République slovaque										
SWE	Suède										
USA	États-Unis										
	Permanents	56.7	106.6	178.7	173.8	81.7	155.3	246.9	159.1	162.2	227.8
	Temporaires	303.7	355.1	413.6	357.9	352.1	396.7	388.3	444.4	503.9	449.9

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux métadonnées.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888581737205>

Notes relatives au tableau A.2.1. **Entrées de travailleurs étrangers**

	Pays	Catégories de travailleurs enregistrés	Source
AUS	Australie	<i>Immigrants permanents</i> : Personnel qualifié incluant les catégories de visas suivantes : Recrutement nominal par l'employeur, Entrepreneurs, <i>Occupational Shares System</i> , Compétences spécifiques, Indépendants. Y compris les personnes accompagnantes. <i>Période de référence</i> : année fiscale (juillet à juin de l'année indiquée). <i>Travailleurs temporaires</i> : Programme de travailleurs temporaires qualifiés (y compris les personnes accompagnantes). Y compris les titulaires d'un visa à long terme pour affaires à partir de 1996/1997. <i>Période de référence</i> : année fiscale (juillet à juin de l'année indiquée).	Department of Immigration and Citizenship.
AUT	Autriche	Premiers permis de travail accordés aux travailleurs qui ont immigré pendant l'année et aux personnes étrangères résidentes admises pour la première fois sur le marché du travail. Y compris les saisonniers. Non compris les ressortissants communautaires.	Ministère du Travail, des Affaires sociales et de la Protection du Consommateur.
BEL	Belgique	Nombre de permis de travail délivrés aux primo-migrants et concernant uniquement les salariés. Non compris les citoyens des pays de l'Union européenne (UE).	Ministère de l'Emploi et du Travail.
CAN	Canada	À partir de 1996, les données ont été révisées selon une nouvelle méthodologie basée sur le statut annuel. Les résidents temporaires considérés sont ceux entrés principalement pour travailler et qui ont obtenu un permis de travail (avec ou sans autres types de permis). Les données se réfèrent au nombre d'individus entrés initialement ou ré-entrés au Canada de façon provisoire chaque année (année de référence) et non au nombre de permis octroyés. Les entrées initiales se réfèrent au nombre de résidents temporaires venant au Canada pour la première fois. Les ré-entrées se réfèrent au nombre de résidents temporaires ayant obtenu un nouveau permis à l'étranger ou à un port d'entrée pendant l'année calendaire observée. Non compris les résidents temporaires ayant obtenu un permis de travail mais dont la raison principale de résidence est autre que le travail. Le pays d'origine se réfère au pays de dernière résidence.	Citoyenneté et Immigration Canada.
CHE	Suisse	Étrangers entrés en Suisse en vue d'y exercer une activité lucrative et qui ont obtenu une autorisation de séjour à l'année, y compris ceux qui ont reçu une autorisation en principe non renouvelable comme, par exemple, les stagiaires. Y compris les titulaires d'une autorisation d'établissement rentrés en Suisse après un séjour temporaire à l'étranger. Non compris les transformations de permis saisonniers en permis permanents.	Office fédéral des migrations.
DEU	Allemagne	Nouveaux permis de travail délivrés. Les données comprennent essentiellement les entrées de nouveaux travailleurs, les entrées dans le cadre de contrats de services, les saisonniers. Non compris les citoyens des pays de l'UE.	Office fédéral du travail.
DNK	Danemark	Permis de résidence délivrés au titre du travail. Les ressortissants des pays nordiques et de l'UE ne sont pas compris. À partir de 2003, ne sont inclus que les salariés, les permis de travail dédiés aux ressortissants communautaires des nouveaux pays membres et les spécialistes à la recherche d'un emploi. Ne sont plus inclus ceux qui détenaient un permis de résidence « étudiant » et qui obtiennent un permis de travail.	Danmarks Statistik.
ESP	Espagne	Les données incluent les permis de travail initiaux B, délivrés pour 1 an au maximum (renouvelable) pour une activité salariée spécifique et les permis de travail D (même type de permis pour une activité indépendante). À partir de 1997, les chiffres incluent aussi les permis permanents. Depuis 1992, les ressortissants communautaires n'ont plus besoin de permis de travail. La hausse importante en 2000 est due au programme de régularisation qui a affecté les statistiques pour les années 2000 et 2001. Les chiffres pour 2002 et 2003 proviennent des statistiques de la Sécurité sociale (« Anuario de Estadísticas Laborales y de Asuntos Sociales »).	Ministère du Travail et de la Sécurité sociale.

Notes relatives au tableau A.2.1. **Entrées de travailleurs étrangers (suite)**

	Pays	Catégories de travailleurs enregistrés	Source
FIN	Finlande	Les permis de travail et de résidence délivrés aux travailleurs migrants sont octroyés de l'étranger (par les ambassades et les consulats). Les ressortissants de l'UE sont estimés à partir des données de registres (estimations approximatives dues au fait que la totalité des ressortissants de l'UE ne s'enregistrent pas nécessairement, ceci étant vrai aussi pour la raison de leur séjour). Non compris les ressortissants des pays nordiques.	Direction de l'Immigration, ministère des Affaires étrangères. The Finnish Immigration Service
FRA	France	<i>Travailleurs permanents</i> Les travailleurs permanents sont assujettis au contrôle de l'OFII. Les données n'incluent que les ressortissants de pays tiers et les nouveaux États membres de l'UE entrés en 2004 et 2007 durant toute leur période transitoire. Non compris les membres des familles des travailleurs résidant déjà en France et admis pour la première fois sur le marché du travail et les travailleurs indépendants. <i>Autorisations provisoires de travail (APT)</i> Les autorisations provisoires de travail (APT) ne peuvent dépasser une durée de 9 mois renouvelables et concernent des stagiaires, des étudiants et d'autres titulaires d'emplois non permanents.	OFII Office français de l'immigration et de l'intégration
GBR	Royaume-Uni	Permis de travail accordés et premières autorisations. Non compris la famille accompagnante et les ressortissants des pays de l'EEE.	Overseas Labour Service.
HUN	Hongrie	Permis de travail délivrés (y compris les renouvellements).	Ministère du Travail.
IRL	Irlande	Permis de travail délivrés (y compris les renouvellements). Les ressortissants communautaires n'ont pas besoin de permis de travail.	Ministère du Travail, Direction de l'entreprise, du commerce et du travail.
ITA	Italie	Nouveaux permis de travail délivrés à des citoyens non ressortissants de l'UE. Non compris les indépendants.	Ministère du Travail et Institut national de la statistique (ISTAT).
JPN	Japon	Travailleurs étrangers dont l'autorisation de travail est limitée. Les visiteurs temporaires et les retours après un séjour temporaire à l'étranger sont exclus. Y compris les renouvellements de permis.	Ministère de la Justice.
LUX	Luxembourg	Nombre de travailleurs étrangers affiliés pour la première fois à la sécurité sociale pour des raisons d'emploi.	Inspection générale de la sécurité sociale.
NLD	Pays-Bas	Uniquement les titulaires d'un permis temporaire de travail (régulés depuis 1995 par la loi sur le travail des étrangers, WAV). À partir de 2008, les données des ressortissants de République tchèque, de République slovaque, de Hongrie et de Pologne ne sont plus disponibles.	Centre sur le travail et les revenus.
NOR	Norvège	Les données portent sur les permis de travail octroyés aux détenteurs d'une offre d'emploi. Ceci inclut des permis permanents, de long terme et de court terme. Les données ont été révisées.	Direction de l'immigration.
NZL	Nouvelle-Zélande	<i>Résidents permanents</i> : requérants principaux (âgés de 16 ans et plus) dans les catégories « gens d'affaires » et « personnel qualifié ». <i>Travailleurs temporaires</i> : permis de travail accordés aux personnes ayant effectué une demande pour motif de travail.	Statistics New Zealand
POL	Pologne	Permis de travail délivrés.	Ministère de l'Économie, du Travail et de la Politique sociale.
PRT	Portugal	Personnes ayant obtenu un premier permis de résidence et qui ont déclaré avoir un emploi ou être à la recherche d'un emploi. Les données de 2001, 2002, 2003, et 2004 incluent les permis délivrés dans le cadre du programme de régularisation de 2001 et les visas de travail établis dans l'année. Les données pour 2005 et 2006 incluent les personnes ayant obtenu un premier permis de résidence et qui ont déclaré avoir un emploi ou être à la recherche d'un emploi ainsi que les visas de travail établis.	Institut national de statistique (INE), Office des étrangers et des frontières (SEF) et ministère des Affaires étrangères.
SVK	République slovaque	Permis de travail délivrés (y compris les renouvellements). Les ressortissants de l'EEE n'ont pas besoin de permis de travail mais sont toutefois comptabilisés par le biais des agences pour l'emploi.	Ministère du Travail, des Affaires sociales et de la Famille.
SWE	Suède	Y compris les travailleurs saisonniers et d'autres travailleurs temporaires (assembleurs, spécialistes, artistes et athlètes).	Registre de population (Statistique Suède) et Bureau des migrations.

Notes relatives au tableau A.2.1. **Entrées de travailleurs étrangers** (suite)

Pays	Catégories de travailleurs enregistrés	Source
USA	<p><i>Résidents permanents</i> Immigrants relevant des classes d'admission liées à l'emploi. Période de référence : année fiscale (octobre à septembre de l'année indiquée).</p> <p><i>Permis de séjour temporaire</i> Visas accordés à certaines catégories de non-immigrants (visas H, O, P, Q, R, OTAN et ALENA). Y compris les membres des familles. Période de référence : année fiscale (octobre à septembre de l'année indiquée).</p>	<p>US Department of Justice.</p> <p>United States Department of State, Bureau of Consular Affairs.</p>

## *Effectifs de travailleurs étrangers ou nés à l'étranger*

La comparaison internationale des effectifs de travailleurs « immigrés » se heurte aux difficultés déjà mentionnées plus haut relatives à la mesure des effectifs globaux d'immigrés (étrangers/nés à l'étranger), ainsi qu'à l'appréhension des concepts d'emploi et de chômage.

Concernant les pays européens, la principale difficulté consiste à couvrir les ressortissants communautaires qui ont libre accès au marché du travail dans les pays membres de l'Union européenne. Un titre de travail leur est parfois délivré sans qu'il soit toujours possible de disposer de cette information aussi facilement que pour les ressortissants de pays tiers. La Suisse a revu l'échantillonnage de son enquête sur les forces de travail de façon à pallier la perte d'informations sur les actifs communautaires extraites des registres d'étrangers à la suite de la signature d'accords de libre circulation avec l'Union européenne. En effet, ces accords bilatéraux confèrent le droit aux titulaires d'autorisations « CE/AELE » qui exercent une activité dépendante de changer d'emploi ou de profession (mobilité professionnelle) et cette mobilité ne peut pas être saisie par le Registre central des étrangers, support habituel de production de statistiques relatives aux effectifs de main-d'œuvre étrangère.

L'utilisation des statistiques de permis de travail peut conduire à comptabiliser plusieurs fois une même personne si celle-ci s'est vu délivrer successivement deux titres au cours de la même période de référence. À l'inverse, les titulaires d'un permis de résidence « permanente » donnant accès au marché du travail ne sont pas systématiquement pris en compte, d'autant plus qu'il n'est pas toujours possible de connaître la proportion de ceux qui exercent effectivement une activité professionnelle.

Un autre point d'achoppement concerne l'appréhension du nombre de chômeurs, des travailleurs indépendants et des travailleurs frontaliers. Les chômeurs sont en général pris en compte sauf lorsque la source exploitée est celle des permis de travail et que la délivrance du titre est assujettie à une offre d'emploi ferme. Les travailleurs indépendants ainsi que les travailleurs frontaliers sont beaucoup moins bien couverts par les statistiques. Les périodes de référence des données sont très variables : en général fin décembre pour le cas des données de registre; fin du premier trimestre de l'année de référence pour celui des données issues des enquêtes emploi.

La gestion des registres de population (lorsqu'il est possible d'identifier les actifs) ou de permis de travail conduit à de nombreuses ruptures de série, à l'occasion de l'élimination des permis de travail périmés lorsque le processus n'est pas automatique, ou bien à l'occasion des programmes de régularisation qui concernent souvent en priorité des étrangers en mesure de justifier d'une activité professionnelle ou de présenter une offre d'emploi. L'analyse de la croissance des effectifs de travailleurs étrangers est alors considérablement biaisée.

Tableau A.2.2. **Population active née à l'étranger dans les pays de l'OCDE**  
Milliers et pourcentages

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
AUS Australie	..	..	2 360.2	2 397.1	2 450.6	2 502.0	2 584.0	2 663.1	2 778.9	2 914.9
% de la population active	..	..	24.5	24.6	24.7	24.9	25.0	25.2	25.8	26.5
AUT Autriche	470.1	474.2	514.9	507.3	557.3	584.6	624.6	662.0	695.4	682.8
% de la population active	12.3	12.4	13.5	13.3	14.3	15.3	15.6	16.2	16.8	16.3
BEL Belgique	450.5	454.6	456.7	489.1	499.3	512.1	535.9	569.8	498.6	473.8
% de la population active	10.4	10.4	10.7	11.3	11.4	11.5	11.7	12.3	10.6	10.0
CAN Canada	..	..	3 150.8	..	..	..	..	3 634.8	..	..
% de la population active	..	..	19.9	..	..	..	..	21.2	..	..
CHE Suisse	..	1 007.4	..	..	..	..	..	..	..	..
% de la population active	..	26.3	..	..	..	..	..	..	..	..
DNK Danemark	..	..	..	..	154.4	161.0	167.1	175.3	188.1	202.7
% de la population active	..	..	..	..	5.4	5.9	6.1	6.4	6.6	6.8
ESP Espagne	645.1	804.4	1 085.5	1 448.4	1 832.6	2 240.7	2 782.0	3 229.6	3 719.8	4 132.6
% de la population active	3.8	4.5	6.1	7.8	9.5	11.2	13.4	15.1	16.9	18.2
FIN Finlande	..	..	..	..	81.3	87.6	96.0	102.1	112.8	124.2
% de la population active	..	..	..	..	3.1	3.4	3.6	3.9	4.2	4.6
FRA France	..	..	..	..	2 855.8	3 052.9	3 025.6	3 146.6	3 308.6	3 332.8
% de la population active	..	..	..	..	10.7	11.3	11.1	11.4	11.9	11.8
GBR Royaume-Uni	..	..	..	..	..	..	..	3 081.0	3 340.0	3 678.0
% de la population active	..	..	..	..	..	..	..	11.0	11.8	12.6
GRC Grèce	286.7	266.6	290.3	338.2	349.4	402.7	421.7	400.2	426.6	477.7
% de la population active	6.4	5.9	6.5	7.4	7.5	8.5	8.9	8.3	8.8	9.8
HUN Hongrie	68.7	66.8	55.2	54.8	77.0	85.2	78.9	73.8	73.7	89.8
% de la population active	1.7	1.7	1.4	1.3	1.9	2.1	1.9	1.7	1.8	2.1
IRL Irlande	128.8	135.8	153.3	170.8	185.9	187.6	232.4	287.3	339.6	443.2
% de la population active	7.8	7.9	8.7	9.5	10.1	9.9	11.8	13.9	15.8	20.3
ITA Italie	..	..	..	..	..	..	1 907.2	2 094.6	2 245.0	2 546.5
% de la population active	..	..	..	..	..	..	7.9	8.6	9.2	10.3
LUX Luxembourg	72.6	75.5	79.0	79.8	84.1	89.1	89.8	91.3	98.3	98.7
% de la population active	40.4	41.0	42.0	41.4	43.5	45.0	44.4	44.6	46.6	46.4
MEX Mexique	..	118.8	..	..	..	..	..	..	..	..
% de la population active	..	0.4	..	..	..	..	..	..	..	..
NLD Pays-Bas	684.2	895.3	867.9	932.0	906.0	929.1	968.1	931.4	949.4	989.4
% de la population active	8.7	11.2	10.7	11.3	10.9	11.2	11.6	11.0	11.1	11.4
NOR Norvège	124.2	138.1	139.9	153.3	163.2	166.4	173.5	186.9	817.0	215.3
% de la population active	5.4	6.0	6.0	6.5	7.0	7.1	7.4	7.8	8.4	8.5
NZL Nouvelle-Zélande	..	..	372.3	..	..	..	..	498.8	..	..
% de la population active	..	..	19.9	..	..	..	..	23.8	..	..
POL Pologne	..	..	..	..	..	58.8	55.9	50.9	43.2	51.7
% de la population active	..	..	..	..	..	0.4	0.3	0.3	0.3	0.3
PRT Portugal	232.7	276.9	302.2	321.3	349.2	379.3	405.5	417.1	444.0	497.5
% de la population active	4.8	5.6	6.1	6.3	6.8	7.4	7.8	7.9	8.4	9.4
SWE Suède	428.3	445.5	448.7	442.5	452.8	461.4	497.8	521.6	..	..
% de la population active	9.8	10.1	10.0	9.9	10.1	10.3	10.8	11.2	..	..
USA États-Unis	17 054.7	18 028.5	18 994.1	20 917.6	21 563.6	21 985.2	22 421.6	23 342.9	24 777.8	25 085.5
% de la population active	12.3	12.9	13.4	14.6	14.8	15.1	15.2	15.6	16.3	16.5

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux métadonnées.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888585086784>

Notes relatives au tableau A.2.2. **Population active née à l'étranger**

	Pays	Commentaires	Source
AUS	Australie	Population active âgée de 15 à 64 ans. <i>Date de référence</i> : Moyenne annuelle.	Enquête sur la population active (ABS).
AUT	Autriche	Enquête sur la population active (15-64).	Eurostat
BEL	Belgique	Enquête sur la population active (15-64).	Eurostat
CAN	Canada	Population active âgée de 15 ans ou plus.	Recensements de la population, Statistique Canada.
CHE	Suisse	Recensement, 2000.	Base de données sur les immigrants dans les pays de l'OCDE (DIOC)
DNK	Danemark		Ministère des Réfugiés, de l'Immigration et de l'Intégration.
ESP	Espagne	Enquête sur la population active (15-64).	Eurostat
FIN	Finlande		Statistics Finland.
FRA	France	Enquête sur la population active (15-64).	Eurostat
GBR	Royaume-Uni	Les estimations proviennent de l'enquête sur la population active 2006. Non compris les chômeurs. <i>Particularités</i> : Les chiffres sont arrondis et non publiés s'ils sont inférieurs à 10 000.	Enquête sur la population active. Office de la statistique nationale.
GRC	Grèce	Enquête sur la population active (15-64).	Eurostat
HUN	Hongrie	Enquête sur la population active (15-64).	Eurostat
IRL	Irlande	Enquête sur la population active (15-64).	Eurostat
ITA	Italie	Enquête sur la population active (15-64).	Eurostat
LUX	Luxembourg	Enquête sur la population active (15-64).	Eurostat
MEX	Mexique	Population active âgée de 16 ans ou plus.	Office national de statistique (INM) et Institut national de la statistique et de la géographie (INEGI).
NLD	Pays-bas	Enquête sur la population active (15-64).	Eurostat
NOR	Norvège	Enquête sur la population active (15-64).	Eurostat
NZL	Nouvelle-Zélande	Population active âgée de 15 ans ou plus.	Recensements de 2001 et 2006. Statistics New Zealand.
POL	Pologne	Enquête sur la population active (15-64).	Eurostat
PRT	Portugal	Enquête sur la population active (15-64).	Eurostat
SWE	Suède	Les données sont issues de l'enquête sur la population active jusque 2004. Depuis 2005 les chiffres sont issus des registres (RAMS) car les statistiques par pays de naissance ne sont plus disponibles dans l'enquête officielle sur la population active (EPA). Par conséquent les données ne sont pas comparables avec celles des années précédentes.	Statistics Sweden.
USA	États-Unis	Population active âgée de 15 ans ou plus y compris les personnes nées à l'étranger de parents américains. Le détail par pays de naissance n'est pas significatif. <i>Date de référence</i> : mars	Current Population Survey, March Supplement, US Department of Commerce, Bureau of the Census.

**Tableau A.2.3. Population active étrangère dans les pays de l'OCDE**  
Milliers et pourcentages

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
AUT Autriche	333.6	345.6	359.9	370.6	388.6	402.7	418.5	432.9	452.1	472.4
% de la population active	10.0	10.6	11.0	11.2	11.8	12.2	12.4	12.7	13.1	13.4
BEL Belgique	382.7	387.9	392.5	393.9	396.0	427.8	439.7	449.8	448.6	..
% de la population active	8.5	8.6	8.6	8.6	8.5	9.1	9.2	9.2	9.5	..
CHE Suisse	701.2	717.3	738.8	829.4	814.5	817.4	830.1	849.9	876.0	927.2
% de la population active	20.1	20.1	21.1	20.9	20.6	20.6	20.9	21.0	21.3	21.8
CZE République tchèque	93.5	103.6	103.7	101.2	105.7	108.0	151.7	185.1	240.2	284.6
% de la population active	1.8	2.0	2.0	1.9	2.1	2.1	2.9	3.6	4.6	5.4
DEU Allemagne	3 545.0	3 546.0	3 616.0	3 634.0	3 703.0	3 701.0	3 823.0	3 528.0	3 874.0	3 893.0
% de la population active	8.8	8.8	9.1	9.2	9.4	9.1	9.3	8.5	9.4	9.4
DNK Danemark	96.3	96.8	100.6	101.9	101.5	106.9	109.3	115.0	126.6	141.0
% de la population active	3.4	3.4	3.5	3.6	3.6	3.9	4.0	4.2	4.4	4.8
ESP Espagne	199.8	454.6	607.1	831.7	982.4	1 076.7	1 688.6	1 824.0	1 981.1	1 882.2
% de la population active	1.1	2.5	3.4	4.5	5.1	5.4	8.1	8.5	9.0	8.2
FIN Finlande	..	41.4	45.4	46.3	47.6	50.0	55.0	58.4	64.8	72.3
% de la population active	..	1.6	1.7	1.8	1.8	1.9	2.1	2.2	2.4	2.7
FRA France	1 593.9	1 577.6	1 617.6	1 623.8	1 526.8	1 467.0	1 391.5	1 407.3	1 485.5	1 560.5
% de la population active	5.8	6.0	6.2	6.1	5.7	5.5	5.2	5.2	5.4	5.6
GBR Royaume-Uni	1 005.0	1 107.0	1 229.0	1 251.0	1 322.0	1 445.0	1 504.0	1 773.0	2 035.0	2 283.0
% de la population active	3.7	4.0	4.4	4.6	4.8	5.2	5.4	6.3	7.2	7.8
GRC Grèce	157.3	169.1	204.8	258.9	274.5	309.6	324.6	328.8	369.4	426.2
% de la population active	3.4	3.7	4.5	5.5	5.8	6.4	6.7	6.7	7.5	7.9
HUN Hongrie	28.5	35.0	38.6	42.7	48.7	66.1	62.9	64.6	59.5	56.4
% de la population active	0.7	0.8	0.9	1.0	1.2	1.6	1.5	1.5	1.4	1.3
IRL Irlande	57.5	63.9	84.2	101.7	..	..	..	..	..	..
% de la population active	3.4	3.7	4.7	5.5	..	..	..	..	..	..
ITA Italie	827.6	837.9	841.0	829.8	1 479.4	1 412.7	1 301.6	1 475.7	1 638.3	..
% de la population active	4.0	3.9	3.9	3.8	6.1	5.8	5.3	6.0	6.6	..
JPN Japon	125.7	154.7	168.8	179.6	185.6	192.1	180.5	178.8	193.8	211.5
% de la population active	0.2	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
KOR Corée	93.0	122.5	128.5	137.3	415.0	297.8	198.5	317.1	499.2	538.0
% de la population active	0.4	0.6	0.6	0.6	1.8	1.3	0.8	1.3	2.1	2.2
LUX Luxembourg	145.7	152.7	169.3	175.1	180.4	187.5	196.2	207.1	221.5	232.8
% de la population active	57.3	58.0	60.9	61.2	61.9	62.9	64.0	64.9	66.6	66.7
NLD Pays-Bas	267.5	300.1	302.6	295.9	317.2	299.4	287.5	283.8	314.4	335.7
% de la population active	3.5	3.9	3.8	3.7	3.9	3.8	3.4	3.3	3.6	3.9
NOR Norvège	104.6	111.2	133.7	138.4	140.7	149.0	159.3	180.4	213.1	241.0
% de la population active	4.7	4.9	5.7	5.8	6.3	6.6	6.9	7.4	8.6	9.6
PRT Portugal	91.6	99.8	236.6	288.3	300.8	315.8	271.4	..	..	..
% de la population active	1.8	2.0	4.4	5.3	5.5	5.5	4.9	..	..	..
SVK République slovaque	4.5	4.7	4.4	4.7	5.0	5.1	5.2	6.5	..	14.9
% de la population active	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	..	0.6
SWE Suède	222.0	222.0	227.0	218.0	221.0	216.0	176.6	177.0	..	..
% de la population active	5.1	5.0	5.1	4.9	4.9	4.8	4.2	4.3	..	..

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux métadonnées.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888638212562>



Notes relatives au tableau A.2.3. **Population active étrangère**

	Pays	Commentaires	Source
AUT	Autriche	Moyenne annuelle. Emploi salarié uniquement (à partir des données de sécurité sociale) jusqu'en 2005. Y compris les chômeurs à partir de 2006.	Ministère du Travail, des Affaires sociales et de la Protection du Consommateur.
BEL	Belgique	Y compris les chômeurs et les travailleurs indépendants.	Institut national d'assurance sociale pour les travailleurs indépendants, Office national de l'emploi, Banque nationale de Belgique et Institut national de statistiques.
CHE	Suisse	Jusqu'en 2001, les données portent sur les effectifs des étrangers titulaires d'une autorisation à l'année ou d'une autorisation d'établissement (permis permanent), qui exercent une activité lucrative. Non compris les travailleurs frontaliers et saisonniers. Depuis l'entrée en vigueur des accords bilatéraux signés avec l'UE (1 <sup>er</sup> juin 2002), la mobilité des travailleurs communautaires ne peut plus être appréhendée au travers du registre central des étrangers. Jusqu'en 2001, les données proviennent du registre central des étrangers. À partir de 2002, elles sont issues de l'enquête suisse sur la population active. <i>Date de référence</i> : 31 décembre.	Office fédéral des migrations.
CZE	République tchèque	Titulaires d'un permis de travail et travailleurs slovaques enregistrés jusque 2003. Depuis 2004, les données se réfèrent aux étrangers enregistrés dans les bureaux d'emploi ( <i>i.e.</i> les employés de pays tiers, UE, EEE et Suisse). Non compris les titulaires d'une licence commerciale. <i>Date de référence</i> : 31 décembre.	Ministère du Travail et des Affaires sociales.
DEU	Allemagne	Enquête auprès des ménages (Microrecensement). Les données incluent les chômeurs et les travailleurs indépendants. <i>Date de référence</i> : avril.	Institut fédéral de statistique.
DNK	Danemark	Données provenant des registres de la population. <i>Date de référence</i> : 31 décembre.	Statistique Danemark.
ESP	Espagne	Permis de travail en cours de validité. Les travailleurs de l'Union européenne ne sont pas inclus. En 1996, les données incluent les permis de travail délivrés à la suite du programme de régularisation de cette même année. À partir de 2000, les chiffres portent sur les étrangers enregistrés par la Sécurité sociale (y compris les travailleurs UE). Certains travailleurs peuvent avoir plusieurs activités économiques et être comptés plusieurs fois. En 2000 et 2001, y compris les travailleurs bénéficiant des programmes de régularisation. <i>Date de référence</i> : 31 décembre (sauf 2003 : 14 janvier 2004).	Ministère du Travail et de la Sécurité sociale.
FIN	Finlande	Population active étrangère provenant des registres de la population. Y compris les Finnois de souche. <i>Date de référence</i> : 31 décembre.	Statistique Finlande.
FRA	France	Enquête sur la population active. L'enquête est depuis 2003 une enquête « en continu ». Par conséquent, les résultats ne sont pas comparables avec ceux des années antérieures. <i>Date de référence</i> : Moyenne annuelle (mars de chaque année jusqu'en 2002).	Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE).
GBR	Royaume-Uni	Estimations établies à partir de l'enquête annuelle sur la population active ( <i>Labour Force Survey</i> ). Non compris les chômeurs. À partir de 2004, un nouveau système de pondération est introduit et les données ne sont par conséquent pas comparables avec les chiffres des années antérieures.	Home Office.
GRC	Grèce	Enquête sur la population active. Les données se réfèrent aux personnes ayant un emploi et aux chômeurs.	Institut national de la statistique.
HUN	Hongrie	Nombre de permis de travail en cours de validité. <i>Date de référence</i> : 31 décembre.	Ministère du Travail.

Notes relatives au tableau A.2.3. **Population active étrangère (suite)**

	Pays	Commentaires	Source
IRL	Irlande	Données établies d'après l'enquête annuelle sur la population active ( <i>Labour Force Survey</i> ).	Institut central de statistique (CSO).
ITA	Italie	Titulaires d'un permis de travail en cours de validité (y compris les travailleurs indépendants, les chômeurs, les travailleurs parrainés et les personnes obtenant un permis pour des raisons humanitaires). Depuis 2005, les données indiquées dans le tableau A.2.3 sont issues de l'enquête sur la population active. Par conséquent, les résultats ne sont pas comparables avec ceux des années antérieures. Les ressortissants communautaires n'ont pas besoin de permis de travail.	Institut national de la statistique (ISTAT).
JPN	Japon	Étrangers ayant le droit de travailler selon les dispositions prévues par la loi sur l'immigration (révisée en 1990). L'activité des résidents permanents, des époux/enfants de Japonais ou de résidents permanents ainsi que des résidents à long terme n'est pas restreinte. Ces personnes ne sont pas incluses dans les données.	Ministère de la Justice, Service de l'immigration.
KOR	Corée	Les données portent sur le nombre de travailleurs enregistrés, non compris les travailleurs à court terme (moins de 90 jours). Y compris les stagiaires. La hausse importante observée en 2003 est principalement due au programme de régularisation introduit au cours de cette même année.	Ministère de la Justice.
LUX	Luxembourg	Nombre de permis de travail. Étrangers occupant un emploi, y compris les apprentis, les stagiaires et les frontaliers. Non compris les chômeurs. <i>Date de référence</i> : 1 <sup>er</sup> octobre.	Inspection générale de la Sécurité sociale.
NLD	Pays-Bas	Les données proviennent de l'enquête de l'Union européenne sur la population active et portent sur la population active âgée de 15 ans ou plus. <i>Date de référence</i> : mars.	Enquête de l'Union européenne sur la population active (Eurostat).
NOR	Norvège	Données issues des registres de population. Non compris les chômeurs et les travailleurs indépendants jusqu'en 2000. <i>Date de référence</i> : deuxième trimestre de chaque année (sauf pour 1995, 1996, 1999 et 2000 : 4 <sup>e</sup> trimestre).	Statistique Norvège.
PRT	Portugal	Résidents étrangers actifs en possession d'une autorisation de résidence en cours de validité (y compris les chômeurs). Y compris les étrangers actifs bénéficiaires des opérations de régularisation de 1992-1993, de 1996 et de 2001. De 2001 à 2005 les données incluent aussi les titulaires d'un permis de séjour et d'un visa de travail. Les données sur les effectifs de travailleurs titulaires d'un permis de résidence ne sont pas disponibles pour 2006 et 2007. <i>Date de référence</i> : 31 décembre.	Ministère de l'Intérieur et Institut national de statistique (INE).
SVK	République slovaque	Étrangers en possession d'un permis de travail en cours de validité. Les ressortissants tchèques n'ont pas besoin de permis de travail mais ils sont toutefois repérés par le biais des agences pour l'emploi.	Ministère du Travail et des Affaires sociales. Agence nationale pour l'emploi.
SWE	Suède	Moyenne annuelle. Données établies d'après l'enquête annuelle sur la population active jusqu'en 2004. Depuis 2005 les chiffres sont issus des registres (RAMS) car les statistiques par nationalité ne sont plus disponibles dans l'enquête officielle sur la population active (LFS). Par conséquent les données ne sont pas comparables avec celles des années précédentes.	Statistique Suède.

## LISTE DES CORRESPONDANTS DU SYSTÈME D'OBSERVATION PERMANENTE DES MIGRATIONS (SOPEMI)

<b>ALLEMAGNE</b>	Barbara FRÖHLICH Ministère du Travail et des Affaires sociales, Berlin
<b>AUSTRALIE</b>	Mark CULLY Département de l'immigration et de la citoyenneté, Canberra
<b>AUTRICHE</b>	Gudrun BIFFL Danube University, Krems
<b>BELGIQUE</b>	Frédéric POUPINEL de VALENCÉ Service public fédéral emploi, travail et concertation sociale, Bruxelles
<b>BULGARIE</b>	Daniela BOBEVA Banque nationale bulgare, Sofia
<b>CANADA</b>	Marta JUSTUS Citoyenneté et Immigration Canada, Ottawa
<b>CORÉE</b>	Young-bum PARK Hansung University, Seoul
<b>DANEMARK</b>	Maria WICHMANN BERKOWITZ Ministère des Réfugiés, de l'Immigration et de l'Intégration Copenhague
<b>ESPAGNE</b>	Miguel PAJARES Université de Barcelone
<b>ÉTATS-UNIS</b>	Shirley SMITH Washington
<b>FINLANDE</b>	Arja SAARTO Ministère de l'Intérieur, Helsinki
<b>FRANCE</b>	Corinne REGNARD Ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire, Paris
<b>GRÈCE</b>	Savvas ROBOLIS Université Panteion, Athènes
<b>HONGRIE</b>	Vera ÁCS Ministère des Ressources nationales, Budapest
<b>IRLANDE</b>	Philip O'CONNELL The Economic and Social Research Institute, Dublin
<b>ITALIE</b>	Carla COLLICELLI CENSIS, Rome

<b>JAPON</b>	K.KOIDE Ministère de la Justice, Tokyo M. YAMADA Ministère de la Santé, de l'Emploi et du Bien-être, Tokyo
<b>LITUANIE</b>	Audra SIPAČICIENE Vilnius
<b>LUXEMBOURG</b>	Christiane MARTIN Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration
<b>MEXIQUE</b>	Gustavo MOHAR Ministère de l'Intérieur, Mexico
<b>NORVÈGE</b>	Espen THORUD Ministère de la Justice, Oslo
<b>NOUVELLE-ZÉLANDE</b>	Paul MERWOOD Département du travail, Wellington
<b>PAYS-BAS</b>	Godfried ENGBERSEN et Eric SNEL Université Erasmus, Rotterdam
<b>POLOGNE</b>	Pawel KACZMARCZYK Université de Varsovie
<b>PORTUGAL</b>	Jorge MALHEIROS Université de Lisbonne
<b>RÉPUBLIQUE SLOVAQUE</b>	Martina LUBYOVA Bratislava
<b>RÉPUBLIQUE TCHÈQUE</b>	Jarmila MARESOVA Bureau tchèque des statistiques, Prague
<b>ROUMANIE</b>	Mihaela MATEI Ministère du Travail, de la Famille et de la Protection sociale, Bucarest
<b>ROYAUME-UNI</b>	John SALT University College London, Londres
<b>SUÈDE</b>	Michael HAGOS Ministère de l'Intégration et de la Parité, Stockholm
<b>SUISSE</b>	Claire de COULON Office fédéral des migrations, Berne
<b>TURQUIE</b>	Ahmet İÇDUYGU Koç University, Istanbul

## LISTE DES MEMBRES DU SECRÉTARIAT DE L'OCDE IMPLIQUÉS DANS LA PRÉPARATION DE CE RAPPORT

### Division des migrations internationales

Jean-Pierre Garson, chef de division

Georges Lemaître, administrateur principal

Jean-Christophe Dumont, administrateur principal

Thomas Liebig, administrateur

Jonathan Chaloff, administrateur

Josep Mestres, administrateur

Cécile Thoreau, statisticienne

Philippe Hervé, statisticien

Sylviane Yvron, assistante

Maree Galland, assistante

Maria Vincenza Desiderio, consultante

Friederike Von Haaren, consultante

Sarah Widmaier, consultante

Sakura Yamamura, consultante

ÉDITIONS OCDE, 2, rue André-Pascal, 75775 PARIS CEDEX 16  
IMPRIMÉ EN FRANCE  
(81 2010 10 2 P) ISBN 978-92-64-08603-6 – n° 57380 2010